image not available

Digitized by Google

~~Z 493~~ 12ª = 1.782

~~1 c 5~~

~~M 8~~

~~Z 7 14~~

UNIVERSIDAD COMPLUTENSE

532586933X

523848650

135490664

Digitized by Google

ESTE LIBRO PERTENECE A LA BIBLIOTECA
DE LA FACULTAD DE F. L. MADRID.

Digitized by Google

Digitized by Google

# HISTOIRE
# DES FRANÇAIS.

## TOME XVI.

Digitized by Google

*Ouvrages du même Auteur, publiés par la Librairie* TREUTTEL et WÜRTZ.

HISTOIRE DES FRANÇAIS; in-8°. Tomes 1 à 15. *Paris*, 1821 à 1831..... 120 fr.

— Le même ouvrage, sur papier vélin superfin..... 240 fr.

JULIA SEVERA, ou l'An quatre cent quatre-vingt-douze (Tableau des Mœurs et des usages à l'époque de l'établissement de Clovis dans les Gaules). 3 volumes in-12. *Paris*, 1822..... 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE; nouvelle édition, revue et corrigée. 16 volumes in-8°. Paris, 1826..... 112 fr.

HISTOIRE DE LA RENAISSANCE DE LA LIBERTÉ EN ITALIE, de ses Progrès, de sa Décadence et de sa Chute. 2 vol. in-8°. *Paris*, 1832..... 12 fr.

DES ESPÉRANCES ET DES BESOINS DE L'ITALIE. Brochure in-8°. *Paris*, 1832..... 60 cent.

DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE; *nouvelle édition*, revue et corrigée. 4 vol. in-8°. *Paris*, 1829..... 28 fr.

Digitized by Google

R. 162988

FA
11442

# HISTOIRE
# DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse; Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME SEIZIÈME.

BIBLIOTECA DEL MINISTERIO DE FOMENTO

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,

RUE DE LILLE, N° 17.

A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

1833.

Digitized by Google

Digitized by Google

# HISTOIRE
# DES FRANÇAIS.

## RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

### CHAPITRE PREMIER.

*Avénement de François Ier à la couronne. — Sa victoire sur les Suisses à Marignan.—Ses traités avec tous ses voisins. — Son concordat avec le pape. — 1515-1518.*

L'AVÉNEMENT de François Ier à la couronne de France, le 1er janvier 1515, époque de la mort de Louis XII, peut être considéré comme signalant le passage du moyen âge aux temps modernes, et de l'antique barbarie à la civilisation. Les transformations des grandes masses d'hommes au milieu desquelles on voit germer de nouvelles idées et de nouvelles passions ne sont jamais soudaines : les siècles les ont préparées en silence, et un œil at- 1515.



Digitized by Google

1515. tentif a pu discerner dans l'âge précédent les auteurs de l'âge qui va éclore; cependant leur action sur les peuples a quelque chose d'inattendu, parce que les hommes qui s'étoient formés isolément dans des principes, dans des sentimens à peine avoués, à peine compris par leurs contemporains, s'aperçoivent tout à coup qu'ils forment la majorité, qu'ils sont entendus, qu'ils seront suivis, et qu'ils débordent en quelque sorte sur le pays qui ne les avoit pas remarqués. Ainsi commencèrent simultanément avec le règne du jeune monarque, et un goût vif pour les lettres et les arts qui se signala par de glorieux monumens, et un attrait nouveau pour les plaisirs de la société, pour l'esprit, pour la galanterie qui corrompit les mœurs en donnant peut-être plus d'élégance aux manières; et une estime pour le savoir, un zèle pour l'étude qui honorèrent surtout la magistrature française, en qui la dignité de caractère se joignit bientôt à la science; et enfin une indépendance d'opinions qui, admettant les hommes à juger ce qu'ils avoient adoré, conduisit les uns à de nouveaux systèmes de philosophie, les autres à la réforme de la religion. La France, jusqu'alors pauvre en écrivains, commença à se regarder, à s'étudier elle-même; ses folies et ses vices, comme ses vertus et son savoir, laissèrent des traces; et l'on vit se former la double série des écrivains courtisans et des philosophes, des amis du désordre et de ceux de la sagesse; série qui ne

Digitized by Google

fut plus interrompue jusqu'à la chute du trône de Louis XVI. 1515.

Le nouveau souverain, François d'Angoulême, duc de Valois, qui donna le signal à cette révolution, n'étoit pas cependant assez fort pour la produire. Il étoit fils de Charles d'Angoulême, cousin germain de Louis XII, et comme il étoit né à Cognac le 12 septembre 1494, il étoit âgé seulement de vingt ans et quelques mois (1). Son éducation avoit été commencée par le maréchal de Gié, que Louis XII avoit remplacé, en 1506, par Arthur Gouffier, sire de Boisy ; ce dernier avoit fait toutes les campagnes d'Italie, et il avoit acquis dans ce pays un goût pour les arts et la belle littérature qui ne se voyoit guère parmi les autres gentilshommes (2). Il comprit qu'une certaine gloire pouvoit être attachée à l'étude des lettres, il accoutuma même son élève à témoigner des égards aux érudits et à rechercher leur conversation ; mais si Boisy se plaisoit à lire lui-même, il chercha vainement à inspirer au prince qu'il formoit, le désir de lire d'autres livres que des romans de chevalerie. François Ier y puisa presque sa seule instruction ; il se forma sur les héros de la Table Ronde et du palais de Charlemagne, non sur ceux de l'histoire ; il voulut briller comme un Amadis plutôt que

(1) Mémoires de Louise de Savoie. Coll. des Mém. T. XVI, p. 410.

(2) Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 180.

Digitized by Google

1515. comme un souverain; et la hauteur de sa taille, la beauté de sa figure, son adresse dans les armes et dans tous les exercices du corps, sa bravoure, qu'il avoit déjà eu occasion de montrer, son amour du plaisir enfin, que ses jeunes camarades estimoient en lui plus que ses qualités morales, le signaloient à l'admiration de ceux qui, comme lui, ne connoissoient le monde que par les romans. « Beau prince, « étoit, dit le loyal serviteur de Bayard, autant « qu'il y en eût point au monde; jamais n'avoit « été vu roi en France de qui la noblesse s'éjouit « autant. » (1)

Louise de Savoie, la mère de François, étoit fille de ce Philippe de Bresse, contemporain de Louis XI, qui s'étoit fait remarquer par tant d'intrigues et tant d'aventures, avant de succéder aux fils et au petit-fils de son frère. Née le 14 septembre 1476, Louise atteignoit quarante ans quand son fils monta sur le trône, et elle étoit déjà veuve depuis vingt ans. On assure que la reine Anne, qui ne l'aimoit pas, étoit surtout offensée des galanteries de Louise; que le maréchal de Gié avoit été un de ses amans, encore qu'elle eût plus tard contribué à sa ruine; Beaucaire l'accuse en termes exprès d'impudicité (2). Pasquier dit qu'elle étoit « dame absolue « en ses volontés, desquelles, bonnes ou mauvaises, « elle vouloit être crue; qui fut cause que, par la

(1) Mém. de Bayard. T. XV, c. 58, p. 363.
(2) *Belcarius Comment.* L. XVII, p. 509.

Digitized by Google

« voix commune du peuple, on fit cette anagramme 1515.
« de ses nom et surnom sans changement et trans-
« port d'aucune lettre : Loyse de Savoye : Loy se
« des'avoye (la loi sort de son droit chemin (1). »
Brantôme et Varillas ont recueilli sur elle des anecdoctes scandaleuses, auxquelles leur témoignage personnel n'ajoute guère de poids ; toutefois le silence des autres historiens ne suffit pas pour les infirmer, car dans une cour les médisances ont pu se transmettre long-temps de bouche en bouche, avant qu'aucun écrivain osât les consigner dans un livre.

Louise, qui conserva toute sa vie un pouvoir presque sans bornes sur son fils, ne l'avoit point accoutumé à la retenue dans les mœurs ou le langage, et elle avoit permis à sa fille Marguerite, depuis reine de Navarre, de n'être guère plus réservée. Anne de Bretagne avoit, la première, voulu que le palais royal devînt une école où les demoiselles nobles viendroient se former à la vertu et aux belles manières ; elle appela dans ce but autour d'elle un grand nombre de filles d'honneur. Louise de Savoie conserva cet usage ; mais ses filles d'honneur eurent la beauté et non la vertu de celles de sa rivale. Un prince jeune, beau, inconstant dans ses amours, et qui ne rencontroit point de résistance, eut bientôt corrompu cette cour, qui ne connut plus de plaisir que dans le déréglement, de gaîté

(1) Pasquier, Recherches de la France. L. VI, c. 11, p. 560.

Digitized by Google

1515. que dans l'indécence du langage. Les mœurs, dans les temps de barbarie, étoient loin d'être pures, mais on cachoit du moins les scandales avec quelque honte; tandis que depuis le commencement du pouvoir de Louise de Savoie la galanterie devint un partie des belles manières, la licence le sujet éternel des plaisanteries de cour, et la corruption des mœurs alla dès-lors toujours croissant jusqu'à la fin du règne des Valois. (1)

Louise, qui a laissé d'elle un journal ou plutôt un livre de souvenirs, dans lequel elle a inscrit également la naissance de son fils, la mort de son petit chien Hapeguai, et celle de son mari, ne parle jamais de François sans accompagner son nom de toutes les épithètes que pouvoient accumuler la tendresse maternelle et la flatterie. « Le 25 de jan-« vier 1501, dit-elle, mon roi, mon seigneur, mon « césar et mon fils, auprès d'Amboise, fut emporté « au travers des champs par une haquenée que lui « avoit donnée le maréchal de Gié ; et fut le dan-« ger si grand (il avoit alors six ans et demi) que « ceux qui étoient présens l'estimèrent irrépara-« ble (2). » Elle l'avoit nourri avec un amour idolâtre, et mettoit en lui sa joie et ses espérances; elle ne s'étoit opposée à aucun de ses désirs, et ne lui avoit fait connoître d'autres devoirs que ceux

(1) Brantôme, François Ier. T. II, Disc. 45, p. 216. — Éloge de Louise dans Guichenon. T. II, p. 176.

(2) Mém. de Louise de Savoie. T. XVI, p. 411.

Digitized by Google

dont il trouvoit le résumé dans les romans de chevalerie. Comme François avoit cependant de l'élévation dans le caractère, il voulut marcher sur les traces des héros; et comme il ne connoissoit d'héroïsme que celui des Roland et des Amadis, il ne se proposoit d'autres vertus que la bravoure et la magnificence; il comptoit se signaler par ses grands coups d'épée, et ne soupçonnoit pas même qu'il existât un art de la guerre, plus important dans les combats que la valeur personnelle du capitaine. En même temps, il étoit toujours occupé de ce qu'il croyoit devoir à la majesté royale, car il pensoit qu'un roi chevalier ne pouvoit ni marcher, ni camper, ni livrer bataille, ni surtout se retirer devant un ennemi supérieur en forces, comme l'auroit fait un guerrier ordinaire. C'étoit dans les mêmes romans qu'il avoit puisé toutes ses notions sur l'étendue de la prérogative royale. Il vouloit être un bon et grand roi, gracieux, magnifique et galant pour les dames, mais il vouloit aussi qu'une parole de sa bouche fût le décret de la destinée, qu'elle n'admît point d'examen, qu'elle fût irrésistible, et il ne concevoit pas comment des parlemens, des princes, une noblesse, des états-généraux, et moins encore un tiers-état qu'il méprisoit, pourroient avoir ou le droit ou l'audace d'apporter des limites à son autorité. (1) 1515.

(1) Rœderer. T. II, p. 46. — D'après le Grand D'Aussy, Préface des Fabliaux et Contes des XII et XIII^e siècles.

Digitized by Google

1515. « Après la mort du feu roi Louis, dit Fleuran-
« ges, Monsieur d'Angoulême, dauphin, demanda
« à la roine Marie, s'il se pouvoit nommer roi, à
« cause qu'il ne savoit si elle étoit enceinte ou non;
« sur quoi la dite dame lui fit réponse qu'oui, et
« qu'elle ne savoit autre roi que lui, car elle ne
« pensoit avoir fruit au ventre qui l'en pût empê-
« cher..... Or, avoit entendu le roi l'amitié que le
« duc de Suffolk portoit à la dite roine Marie, et
« aussi qu'elle ne le haioit point. » Il avertit donc Suffolk de se tenir sur ses gardes, « et Suffolk « jura qu'il ne feroit chose qui fût contre son « honneur ni la volonté de son maître; laquelle « chose il ne tint pas, car, trois ou quatre jours « après qu'il eut fait la dite promesse, il épousa « secrètement la dite roine (1). » François en étant informé, manda le duc de Suffolk, et lui adressa de sanglans reproches. « Si je voulois bien faire « mon devoir, lui dit-il, tout à cette heure je vous « ferois trancher la tête sur les épaules; car vous « m'avez faussé votre foi. » Toutefois on crut qu'il n'étoit pas fâché de ce qui étoit arrivé. Il craignoit que le roi d'Angleterre ne cherchât à remarier sa sœur à quelque grand prince qui l'entraîneroit dans une alliance contraire à la France; il intercéda auprès de Henri VIII pour Charles Brandon, duc de Suffolk, qui étoit déjà fort aimé de ce

(1) Mém. de Fleuranges. T. XVI, p. 170-173.

Digitized by Google

monarque, et il obtint son consentement au mariage déjà consommé. « Alors fit faire le roi, dit « encore Fleuranges, bonne dépêche à la dite roine « Marie de tout le douaire qu'elle avoit en France, « et elle s'en retourna en Angleterre avec le duc de « Suffolk. » (1) 1515.

Les premiers pensers du jeune roi furent pour la pompe et les réjouissances ; ils contrastoient avec la sévérité de Louis XII, qu'on avoit accusé de parcimonie. La noblesse et le peuple jouirent des fêtes de la cour, en sorte que ce ne fut que lorsqu'il fallut redoubler les impôts pour remplir le trésor épuisé par tant de magnificence, que les Français commencèrent à s'apercevoir combien l'avarice de Louis XII étoit plus avantageuse au peuple que la libéralité de son successeur. « Après cela fait, « continue Fleuranges, vint Madame de Bourbon « et toutes les dames et princesses de France, pour « accompagner Madame d'Angoulême, roine, au « sacre du roi à Rheims... où se trouvèrent tous « les pairs de France, au moins ceux qui y ser- « voient ; et je crois que toute la chrétienté y avoit « ambassadeurs..... Et fut le sacre du dit roi mer- « veilleusement beau et triomphant ; et il séjourna « quelques jours à Rheims, faisant bonne chère, « et tous les ambassadeurs avec lui ; et s'en alla de « là à Saint-Thierri, à trois lieues dudit Rheims,

(1) Fleuranges, p. 173.

Digitized by Google

1615. « où faut que tous les rois de France, après leur « sacre, voisent faire une offrande, et de là à Saint- « Marcou, où le roi fit la neuvaine; et c'est un saint « de grand mérite, et qui donne grande vertu aux « rois de France, car, par ce moyen, ils guérissent « les écrouelles, et ne se passe an que le roi n'en « guérisse mille personnes, qui est une merveilleu- « sement belle chose. Cela fait, il vint à Saint- « Denis, où il fut couronné, et fut son couronne- « ment merveilleusement triomphant; et après il « vint à Paris faire son entrée, qui fut merveilleu- « sement belle, où furent tous les princes et dames « du royaume de France, et beaucoup d'étrangers, « tant Italiens que autres. Les joûtes furent belles, « et y furent tenans M. de Saint-Paul, M. de Ven- « dôme, le jeune Adventureux et autres seigneurs; « et les venans étoient M. d'Alençon, M. de Bour- « bon, M. de Guise et autres princes et gros sei- « gneurs; et fut le tournoi des plus beaux du « monde, tant à pied que à cheval; et après le « tournoi, des banquets et festins qui se firent avec « les dames n'en faut point parler, car ce furent « les plus beaux du monde (1). » Le loyal serviteur de Bayard raconte aussi « qu'après le sacre du roi « François Ier, et sa couronne prinse à Saint-Denys, « il s'en revint faire son entrée à Paris, qui fut la

(1) Mémoires de Fleuranges, dit le Jeune Adventureux. T. XVI, p. 174.

Digitized by Google

« plus gorgiase et triomphante qu'on eût jamais 1515.
« vue en France; car de princes, ducs, comtes et
« gentilshommes en armes, y avoit plus de mille
« ou douze cents. L'entrée faite, y eut plusieurs
« joûtes et tournois en la rue Saint-Antoine, où
« chacun fit le mieux qu'il put. » (1)

François Ier, élevé par Louis XII, qui n'avoit point eu la petitesse de tenir éloigné du pouvoir son successeur, ne nourrissoit de jalousie ou de rancune contre aucun des ministres du règne précédent; il ne les disgracia point : cependant un nouveau règne produit toujours une révolution dans l'administration, et de nouveaux hommes arrivèrent au pouvoir avec le jeune prince. « Fran-
« çois, dit du Bellay, voulut user du conseil des
« princes de son sang et autres serviteurs du feu
« roi, et n'en désappointa un seul, mais les main-
« tint en leurs états. Cependant il fit le duc de
« Bourbon son connétable; le comte de Vendôme
« gouverneur de l'île de France, M. de Lautrec
« gouverneur de Guienne; le seigneur de la Pa-
« lisse, qui étoit grand-maître, il le fit maréchal
« de France, et M. de Boisy, qui avoit été son
« gouverneur en sa jeunesse, il le fit grand-maître,
« lui baillant la principale sur-intendance de ses
« affaires, et avec lui Florimont Robertet, prin-
« cipal secrétaire. Et avoit ledit seigneur roi deux
« jeunes hommes fort ses favoris, à savoir Anne,

(1) Mém. de Bayard. T. XV, c. 59, p. 364.

Digitized by Google

1515. « seigneur de Montmorency, et Philippe Chabot, « seigneur de Brion, qui depuis ont eu grand cré- « dit en ce royaume (1). » Le plus important, toutefois, des changemens qu'il fit à l'administration, fut de donner la place de chancelier, le 7 janvier 1515, à Antoine Duprat, à la place d'Étienne Poncher, évêque de Paris, qui n'étoit alors que garde des sceaux. « La vraie cause des grandes et « étranges calamités depuis survenues les unes sur « les autres, dit un historien des guerres religieu- « ses, s'en trouvera aux dissolutions extrêmes des « grands et petits, lesquelles commencèrent à se « déborder, étant le roi François Ier parvenu à la « couronne, jeune prince plein de son vouloir, et « gouverné par une très-mauvaise femme, Louise « de Savoie, et conseillé par un sien chancelier, « feu Antoine Duprat, l'un des plus pernicieux « hommes qui furent oncques (2). » Duprat étoit né à Issoire, en Auvergne, le 17 janvier 1463; il étoit depuis 1507 premier président du parlement de Paris; à cette époque il s'attacha à Louise de Savoie, que la reine Anne haïssoit et tenoit éloignée de la cour : mais Duprat prévoyoit son pouvoir futur; il lui servit de conseil et d'appui, et il trouva en elle une reconnoissance sans bornes. (3)

(1) Mém. de Martin du Bellay. T. XVII, L. I, p. 42.

(2) Reynier de La Planche, Histoire de l'État de France sous François II, p. 5.

(3) Biographie univers. T. XII, p. 303. — *Arnoldi Ferroni, Rer. Gallicar.* L. V, p. 88.

Digitized by Google

Duprat, qui faisoit de la justice un instrument de politique, qui consultoit les caprices du pouvoir de préférence au droit, et qui se proposoit surtout d'ôter toute borne à l'autorité royale, et de ramener les parlemens à une obéissance passive, devenoit d'autant plus odieux à la magistrature, qu'alors même celle-ci commençoit à être animée d'un esprit plus relevé. Les hommes qui se destinoient à siéger dans les tribunaux avoient commencé depuis quelque temps à faire de plus fortes études; ils joignoient à une connoissance approfondie de l'ancienne jurisprudence celle de l'ancienne philosophie et des lettres romaines. Accoutumés pendant leur éducation à se livrer au travail avant l'aube du jour, à ne point l'interrompre jusqu'au soir, à s'éloigner de toutes les pompes et les frivolités mondaines, à se refuser toute espèce de luxe, ils rapportèrent de leurs écoles dans la magistrature ces mêmes habitudes d'assiduité et de simplicité : le savoir fut pour eux le père de la vertu. Élevés dans l'obéissance, dans le respect pour la puissance royale, ils ne laissèrent pas, il est vrai, arriver aisément jusqu'à eux des désirs de liberté; ils croyoient aux droits d'un maître, et ils regardoient comme leur devoir de les faire respecter; toutefois l'idée même d'un droit repoussoit celle du caprice ou du désordre. Leur esprit méthodique commença par porter dans les lois plus de régularité et plus de clarté; ils assurèrent l'obéissance avant d'orga- 1515.

Digitized by Google

1515. niser la garantie; ils servirent le pouvoir sans se douter encore qu'ils servoient la liberté; mais lorsque le chancelier Duprat voulut leur faire sacrifier le sentiment du droit à celui de la convenance; lorsqu'il leur présenta des ordonnances cruelles, oppressives, où les peines étoient disproportionnées aux délits, il rencontra une résistance qui partoit du cœur et de la raison des magistrats, encore que leurs principes sur la puissance illimitée qu'ils attribuoient aux rois ne la justifiassent pas.

Quelques ordonnances signalèrent l'élévation de Duprat à ses hautes fonctions, et elles furent reçues sans résistance. La première fut rendue dès le 20 janvier 1515; elle régloit le service des gens d'armes et les attributs des prévôts des maréchaux de France. Elle interdisoit aux premiers « d'aller « fourrager, et vivre sur le pauvre peuple des « champs, et défend le roi qu'aucuns villages ne « leur soient baillés pour les pourvoir d'aucunes « choses. » Mais en même temps elle obligeoit, sous des peines sévères, chaque village de France à amener dans les villes closes où résidoient les gens d'armes la quantité de vivres qui leur étoient demandés; leurs prix étoient réglés arbitrairement, et laissoient le laboureur en perte. La force de chaque lance étoit fixée à huit chevaux, dont quatre pour les hommes d'armes et quatre pour les archers. Chaque capitaine d'une compagnie de cent lances pouvoit, lorsqu'il étoit appelé auprès du roi,

Digitized by Google

se faire suivre à la cour par six gentilshommes et 1515.
douze archers; dans les autres voyages, par quatre gentilshommes et huit archers. Ces hommes, détachés de leur corps pour suivre leurs chefs, continuoient à être payés par le roi. La loi, en autorisant ainsi chaque officier à ne point voyager sans un cortége militaire, et à compter, pour se faire respecter, sur l'épée de quelques braves plutôt que sur les lois, multiplioit les violences qu'elle s'étoit proposé de réprimer (1). Une ordonnance du 18 février sépara la fonction des juges de l'examen et du récolement des témoins, en établissant dans chaque siége de bailliage et de sénéchaussée deux magistrats nouveaux sous le nom d'*enquêteurs* (2). Une autre établit, dans chaque ville fortifiée, des contrôleurs des octrois, pour s'assurer que l'argent de ces octrois seroit employé à l'entretien des fortifications des villes (3). Mais une ordonnance sur la chasse et les forêts, rendue à Lyon au mois de mars 1516, fut l'occasion d'une première lutte entre l'autorité royale et la magistrature. Le jeune roi, irrité « de ce que plusieurs, n'ayant privilége « de chasser, prennent les bêtes rousses et noires, « comme lièvres, faisans, perdrix et autre gibier, « en commettant larcin, et en nous frustrant du « déduit et passe-temps que prenons à la chasse »,

(1) Isambert, Ordonnances des Valois. T. XII, p. 2-18.
(2) *Ibid.*, p. 19-22.
(3) *Ibid.*, p. 26.

Digitized by Google

1515. prononce les peines les plus sévères contre les braconniers ; il les condamne, selon la gravité des cas, à l'amende, à être battus de verges, à être bannis sous peine de la hart, à la confiscation des biens, aux galères et enfin à la mort. Il punit encore ceux qui, dans le pourtour des forêts, possèdent des armes ou des instrumens de chasse ; enfin il accorde à tous les princes, seigneurs et gentilshommes possédant des forêts ou des garennes dans le royaume, le droit d'y maintenir le privilége exclusif de leurs chasses par des punitions également sévères (1). Le parlement refusa l'enregistrement de l'ordonnance ; il présenta des remontrances, suppliant le roi de tempérer la rigueur de cette loi nouvelle, et de ne pas pousser au désespoir ses fidèles sujets qui lui paient la taille, et qui portent tout le fardeau de l'État. Il fut repoussé avec dureté. Le chancelier déclara que le roi voyoit avec autant d'indignation que de surprise le parlement refuser d'enregistrer ses ordonnances, quoiqu'il sût bien qu'au roi seul appartenoit le droit de régler l'administration de son État. « Obéissez, dit-il, ou le roi ne verra en « vous que des rebelles qu'il châtiera comme les « derniers de ses sujets. » Après un an de résistance, l'ordonnance fut enregistrée, le 11 février 1517, sur des lettres de jussion. (2)

François abandonnoit à ses conseillers ces dé-

(1) Isambert. T. XII, p. 49-74.

(2) Garnier. T. XII, p. 75, d'après les reg. du parlement.

Digitized by Google

tails de législation; il n'y songeoit que lorsqu'il éprouvoit de la résistance; alors son orgueil s'irritoit, et il menaçoit de tout son courroux les opposans, afin de rendre la magistrature souple et obéissante. Toutes ses pensées se dirigeoient vers la guerre; il croyoit son honneur attaché au recouvrement du Milanez, qui avoit été enlevé en 1512 à son prédécesseur, et d'où les Français avoient été chassés de nouveau en 1513, après leur défaite à la Riotta près de Novarre. Comme c'étoit sur le prétendu droit d'une femme que Louis XII s'étoit porté pour héritier du Milanez, ses titres avoient passé à sa fille Claude, et faisoient partie de la dot qu'elle apportoit au roi son mari. François, cependant, pour y avoir un droit plus direct, se fit donner par la reine le duché de Milan, en compensation des frais qu'il avoit déjà faits ou qu'il devoit encore faire pour sa conquête, comme aussi en retour de ce qu'il se chargeoit de doter sa sœur Renée en la mariant (1). En même temps François chercha, par des négociations, à dissoudre la ligue qui avoit chassé d'Italie le roi son beau-père. 1515.

Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, étoit de cinq ans et demi plus jeune encore que François; il lui avoit envoyé des ambassadeurs pour lui demander son amitié. M. de Chièvres,

1) La donation du 28 juin 1515. — Traités de paix. T. II, p. 56.



Digitized by Google

1515. gouverneur de ce jeune prince, vouloit conserver la paix avec la France, à laquelle la prospérité de la Flandre étoit attachée; c'étoit aussi un appui qu'il réservoit à son élève contre Ferdinand-le-Catholique, aïeul maternel de Charles. Ce vieux roi, jaloux de l'avenir, s'efforçoit de nuire au petit-fils qui devoit lui succéder. Germaine de Foix, sa seconde femme, lui avoit donné un enfant auquel il auroit voulu pouvoir laisser ses royaumes d'Aragon et de Naples; mais il l'avoit perdu, il détenoit toujours le royaume de Castille, qui auroit dû appartenir à son petit-fils Charles, et il opposoit à celui-ci Ferdinand, second fils de sa fille, qui avoit été élevé près de lui, et à qui il auroit volontiers fait recueillir, au préjudice de son frère, l'héritage de tous les royaumes d'Espagne. De longs malheurs auroient été épargnés à l'Europe, si ce projet du vieux roi d'Aragon s'étoit accompli. L'Espagne, les Pays-Bas et l'empire d'Allemagne n'auroient pas été réunis en une seule monarchie. Quelque étroite que fût la passion qui l'avoit suggéré, ce partage auroit été avantageux aux peuples qu'il auroit rapprochés de leurs gouvernemens, et il auroit donné à la paix des garanties; mais les rois de France, préoccupés d'intérêts plus petits et plus immédiats, continuèrent à travailler à la grandeur future de Charles-Quint, jusqu'au moment où ils furent eux-mêmes presque écrasés par elle. François Ier promit en mariage sa belle-sœur

Digitized by Google

Renée, fille de Louis XII, à Charles d'Autriche : 1515.
elle n'avoit alors que six ans, et elle devoit être consignée à son futur époux seulement quand elle en auroit douze. Elle devoit lui porter pour dot 200,000 écus en argent, et le duché de Berry, estimé 400,000 écus : les deux souverains contractoient en même temps une alliance offensive et défensive; et Charles, quoiqu'il nommât son aïeul Ferdinand parmi ses alliés, s'engageoit à ne point le secourir contre la France, si celui-ci ne terminoit pas avant six mois les différends qu'il avoit avec elle concernant le royaume de Navarre (1). Ce traité, auquel les deux princes s'étoient obligés par les plus étroites garanties, n'eut point d'exécution; mais Henri, comte de Nassau, ambassadeur de Charles, qui étoit venu à Paris pour négocier le mariage de son maître, y épousa lui-même Claudine de Challon, sœur du prince d'Orange. A la mort de celui-ci, qui ne laissa point d'enfans, son riche héritage passa, en 1530, à la maison de Nassau. C'est ainsi qu'un titre français passa à la famille allemande où devoit naître le prince qui enleva au fils de Charles-Quint la souveraineté des Pays-Bas. (2)

D'autres négociations étoient suivies en même

(1) Traité de mariage à Paris, 24 mars 1515. — Traités de paix. T. II, p. 47. — Acte sur la Navarre. *Ibid.* p. 53. — D. Juan de Ferreras. *Synopsis historiæ de España.* T. XII, p. 240.

(2) Mém. de Martin du Bellay. L. I, p. 44.

Digitized by Google

1515. temps avec activité par le gouvernement français. Le traité de paix conclu par Louis XII avec Henri VIII, roi d'Angleterre, fut renouvelé le 5 avril; une pleine liberté de commerce fut assurée aux sujets des deux rois; chacun des deux promit de ne point admettre dans ses ports les vaisseaux de guerre armés contre l'autre; ils s'engagèrent à respecter réciproquement leurs alliés, qu'ils nommèrent, sous la réserve néanmoins que le roi d'Écosse ne seroit protégé par la France qu'autant qu'il s'abstiendroit d'attaquer lui-même l'Angleterre; que, d'autre part, les duchés de Milan et de Gênes, que François se proposoit de reconquérir, ne seroient point compris parmi les alliés de l'Angleterre (1). François renouvela encore, le 27 juin, l'alliance conclue par son prédécesseur avec les Vénitiens. Il engagea secrètement Octavien Frégose, doge de Gênes, à promettre qu'il renonceroit à ce titre, et se mettroit sous la protection de la France dès qu'une armée française assez forte pour le défendre seroit descendue en Italie. Il entra en négociation avec Léon X, qui lui promit de demeurer neutre, mais qui en même temps s'engageoit envers Maximilien, Ferdinand et les Suisses, à garantir, de concert avec eux, le duché de Milan. François enfin refusa le renouvellement, avec Ferdinand-le-Catholique, de la trève d'Orthès, parce

(1) Traités de paix. T. II, p. 53.

Digitized by Google

que celui-ci vouloit y faire comprendre le duché 1515.
de Milan, que le roi étoit résolu d'attaquer immédiatement. (1)

François étoit retourné de Paris à Amboise, tandis qu'il faisoit avancer sur les frontières du Dauphiné l'armée qu'il destinoit à la conquête de la Lombardie. Elle se composoit de deux mille cinq cents lances, chacune de huit chevaux; de six mille fantassins gascons, qu'il avoit mis sous les ordres de Pedro de Navarro, ancien commandant de l'infanterie espagnole, qui, fait prisonnier à la bataille de Ravenne, lorsqu'il avoit vu que son maître refusoit de payer sa rançon, avoit passé au service de France; de quatre mille aventuriers français, et de huit à neuf mille landsknechts (2), levés dans la Basse-Allemagne par le duc de Suffolk de la Blanche-Rose et le duc de Gueldre; ces divers corps formoient entre eux une armée d'environ quarante mille hommes. Dès qu'elle fut rassemblée, le roi arriva à Lyon, suivi des princes de son sang, des grands seigneurs, et des capitaines en qui la France avoit le plus de confiance. On voyoit parmi eux le connétable, Charles III de Montpensier, devenu le plus puissant seigneur du royaume par son mariage avec Suzanne, héritière du duché de Bourbon; François, duc de Châtellerault, son

(1) Républ. italiennes. T. XIV, c. 112, p. 353.

(2) Landsknecht, valet, ou garçon du pays, nom donné aux fantassins allemands.

Digitized by Google

1515. frère; les maréchaux de Chabannes et Jean-Jacques Trivulzio, les ducs de Lorraine, de Vendôme, d'Alençon, de Gueltre et d'Albany, le bâtard de Savoie, oncle du roi; les comtes de Saint-Pol et de Guise; la Trémoille et son fils Talmont, Imbercourt, Téligny, Béarn, Sancerre, Orval, Lautrec, Bayard, et beaucoup d'autres. (1)

Prêt à sortir de France, le roi rendit, le 15 juillet, à Lyon, une ordonnance pour déférer à sa mère la régence du royaume. « Considérant, di-« soit-il, qu'il soit besoin laisser en notre royaume « personnage représentant notre personne, qui ait « parfaite amour à nous, et auquel nos sujets puis « sent avoir recours comme à nous-même; consi-« dérant que tous les princes et seigneurs de notre « sang nous suivent et accompagnent en cette notre « entreprise, avons avisé bailler cette charge et « pouvoir à notre très chère et très amée dame et « mère la duchesse d'Angoulême et d'Anjou, « comme à celle dont nous avons totale et parfaite « confidence, et que savons certainement qu'elle « se y saura sagement et vertueusement acquit-« ter (2). » François se rendit ensuite à Grenoble; le connétable, qui commandoit l'avant-garde, étoit déjà à Embrun; il avoit fait prendre à ses troupes des vivres pour trois jours, et s'engageant à gauche

(1) Mém. de M. du Bellay. L. I, p. 47. — Mém. de Fleuranges, p. 176.

(2) Isambert, Ordonn. des Valois. T. XII, p. 38.

Digitized by Google

du mont Genèvre, dans un sentier des Alpes qu'aucune grande armée n'avoit encore franchi, mais qui conduisoit sur les terres du marquis de Saluces, allié de la France, il passa la chaîne centrale entre Barcelonnette et l'Argentière. On étoit alors au 10 août, et il ne restoit plus de neige dans les gorges des montagnes; mais le moindre retard dans ces lieux déserts auroit fait périr l'armée faute de vivres. La haute sagesse de Trivulzio, l'expérience de Moréto, gentilhomme du marquis de Saluces, et l'intrépidité française, triomphèrent de tous les obstacles : on fit sauter des rochers, on jeta des ponts sur l'abîme, on construisit des galeries en bois le long des pentes les plus escarpées, et toute la pesante cavalerie, avec soixante-douze pièces de grosse artillerie et l'infanterie, arrivèrent le cinquième jour dans les plaines du marquisat de Saluces. (1) 1515.

Le Romain Prosper Colonna, que le duc de Milan avoit choisi pour son général, s'étoit chargé de défendre le pied des Alpes, du mont Cenis au mont Genèvre, avec vingt mille Suisses. Cet habile tacticien avoit retenu son armée en dehors des défilés également près de chacune de leurs ouvertures, pour être prêt à faire tête aux Français, partout où ils se présenteroient. Il croyoit connoi-

(1) *Pauli Jovii histor.* L. XV, p. 298. — *F. Guicciardini.* L. XII, p. 90. — Mém. du Bellay, p. 51. — Mém. de Fleurangès, p. 180. — Mém. de Bayard, c. 59, p. 374.

Digitized by Google

1515. tre bien les passages des montagnes, et trop précautionneux lui-même pour tenter des entreprises hasardeuses, il regardoit comme également impossibles celles que ses ennemis ne pouvoient risquer sans une extrême imprudence; aussi, tandis qu'il épioit le passage de la grande armée par un chemin qu'il jugeoit très périlleux, il ne soupçonnoit pas que le maréchal de Chabannes, Imbercourt, d'Aubigny, Bayard et Bussy d'Amboise s'étoient aventurés par le chemin infiniment plus scabreux de Rocca Sparviera, qu'il jugeoit absolument impraticable pour des chevaux. Ces capitaines cependant arrivèrent sur ses derrières avec mille hommes d'armes, le surprirent à Villa Franca du Pô, comme il étoit à table, et l'enlevèrent le 15 août, avant qu'il eût eu le temps de mener contre l'armée royale les Suisses qu'il tenoit rassemblés à Cuneo. (1)

La surprise et la captivité de Prosper Colonna déconcertèrent tous les projets des alliés pour la défense de la Lombardie. Le pape dépêcha son confident Cinthio de Tivoli à François pour l'assurer de sa neutralité, en même temps qu'il donna ordre à son neveu, Laurent de Médicis, de s'arrêter avec l'armée pontificale dans l'État de Modène. Raymond de Cardone, qui avoit concentré l'armée espagnole

(1) Martin du Bellay, p. 49. — Mém. de Bayard, c. 59, p. 365. — Mém. de Fleuranges, p. 180. — *Pauli Jovii*. L. XV, p. 299. — *F. Guicciardini*. L. XII, p. 91.

Digitized by Google

près de Vérone, demandoit en vain à Ferdinand 1515.
l'argent, à Maximilien les soldats allemands qui lui étoient promis. Serré de près par Barthélemi d'Alviano, le général vénitien qui étoit dans le Polésin de Rovigo, il n'osoit ni avancer ni reculer. Les Suisses enfin se voyoient, au moment du danger, abandonnés de tous leurs alliés. La solde mensuelle de 40,000 florins qu'on leur avoit promise n'arrivoit pas ; et, dans leur indignation contre le pape et le vice-roi de Naples, ils pillèrent la caisse du commissaire pontifical, et se retirèrent en tumulte de Cuneo à Verceil. Fiers, irascibles, brutaux, gorgés d'argent et de pillage, ils n'obéissoient point à leurs chefs, mais soumettoient les décisions de la paix ou de la guerre aux suffrages populaires de l'armée. Dans ce moment ils écoutèrent de préférence Jean de Diesbach et Albert de la Pierre, capitaines des Bernois, et George de Supersax Valaisan, depuis long-temps les chefs du parti français. Ceux-ci leur représentoient qu'aucune puissance n'étoit plus empressée que la France à lever des soldats chez eux et à les payer richement. François Ier, en effet, ne nourrissoit point contre les Suisses la même rancune que Louis XII. Désirant vivement se réconcilier avec eux, il leur accorda une suspension d'armes, et les fit suivre à Galérate par des commissaires qui s'empressoient de leur accorder tout l'argent qu'ils pouvoient demander. M. de Lautrec et le bâtard de Savoie consentirent

Digitized by Google

1515. enfin à leur promettre 400,000 écus pour les arrérages du traité de Dijon, et 300,000 pour la restitution des bailliages italiens qu'ils avoient conquis (1). Ces paiemens devoient être successifs; mais tous les seigneurs de l'armée contribuèrent pour fournir le premier, qui devoit être déposé à Buffaloro. Le traité paroissoit si près d'être conclu, que le duc de Gueldre, qui avoit amené au roi le corps le plus considérable de landsknechts, quitta l'armée, où il croyoit n'avoir plus rien à faire, afin d'aller repousser une invasion des Brabançons dans ses États.

L'armée française s'avançoit cependant, et occupoit sans résistance la plus grande partie du duché de Milan. Les Suisses, à Galérate, sur la route de Milan au Simplon, sembloient renoncer à l'Italie, lorsque vingt mille de leurs compatriotes descendirent la montagne pour venir partager leurs hasards. Ils s'indignèrent d'entendre parler de paix, d'abandon du duché de Milan, d'évacuation des bailliages italiens. Ils s'écrièrent qu'ils n'étoient pas sortis de leurs foyers pour retourner les mains vides dans leurs montagnes, tandis que leurs camarades regorgeoient d'or et de butin; ils leur proposèrent de venir plutôt enlever à Buffaloro l'argent que le roi y avoit déposé pour leur faire un premier paiement. C'étoit réunir les récompenses

(1) Il y a quelque variation sur ces sommes entre Giovio et Guicciardini.

Digitized by Google

de la paix aux plaisirs de la guerre. La plupart y consentirent. Jean de Diesbach et Albert de la Pierre, ne pouvant les détourner de cette trahison, repartirent pour la Suisse avec six ou sept mille hommes, et peut-être firent prévenir Lautrec, qui eut à peine le temps de mettre son argent en sûreté. Les Suisses, ayant échoué à Buffaloro, marchèrent sur Monza avec trente-cinq mille hommes, pour se rapprocher de Milan. Mutio Colonna et Louis de Pitigliano leur y amenèrent quatre cents chevaux du pape; c'étoit toute leur cavalerie. Le cardinal de Sion y vint aussi les rejoindre. Pendant la négociation avec la France, il s'étoit retiré à l'armée de Cardone; il revint près de ses compatriotes dès qu'il put espérer de les animer de sa haine implacable contre les Français. « Prenez vos « piques, leur crioit-il, battez vos tambours, et « marchons sans perdre de temps pour assouvir « sur eux notre haine et nous abreuver de leur « sang. » (1) 1515.

Les Suisses étoient rentrés à Milan; ils occupoient avec toute leur armée cette grande ville, qui attendoit en tremblant un vainqueur. Les avant-postes français, à San-Donato et à Sainte-Brigitte, n'en étoient qu'à trois milles de distance. François lui-même avoit porté son quartier-général à Mari-

(1) *Fr. Guicciardini.* L. XII, p. 99. — *Pauli Jovii.* L. XV, p. 304. — Mém. de du Bellay. L. I, p. 54. — Mém. de Fleuranges, p. 192.

Digitized by Google

1515. gnan, à dix milles de Milan; l'Alviano, avec l'armée vénitienne, s'étoit avancé jusqu'à Lodi, dix milles plus loin; et Cardone, avec l'armée espagnole et celle du pape, étoit à Plaisance, au-delà du Pô, à vingt milles plus loin encore : il étoit ainsi derrière les Français, mais sans communication avec les Suisses (1). Tandis que le cardinal de Sion haranguoit les Suisses et s'efforçoit de les entraîner au combat, Fleuranges, qui s'étoit approché de Milan pour les reconnoître, fut aperçu par Mutio Colonna; celui-ci donna l'alarme, les cors redoutés d'Ury et d'Underwald se firent entendre. Tous les Suisses, ceux même qui s'étoient montrés jusqu'alors les plus pacifiques, saisirent leurs piques, et le jeudi 13 septembre, à trois heures après midi, ils sortirent de la ville pour attaquer les Français (2). Ils marchoient en avant, la pique basse, par le droit chemin, flanqué d'un fossé de chaque côté, sans autre manœuvre de guerre que de serrer les rangs et d'avancer toujours à mesure que des décharges d'artillerie faisoient des trouées dans leur colonne. Il ne restoit plus que deux heures de jour lorsqu'ils renversèrent dans le fossé le premier corps de landsknechts qui leur avoit été opposé.

Le roi alloit se mettre à table lorsqu'on vint l'a-

(1) *Guicciardini*. L. XII, p. 95. — *Pauli Jovii*. L. XV, p. 305. — Du Bellay. L. I, p. 55. — Bayard, c. 60, p. 376.

(2) *Pauli Jovii*. L. XV, p. 308. — Fleuranges, p. 190.

Digitized by Google

vertir que les Suisses marchoient sur lui. François 1515.
n'avoit point les talens d'un général, mais il étoit brave. Il prit la main de Barthélemi d'Alviano, qui venoit d'arriver à son quartier, et il lui demanda d'amener promptement à son aide l'armée vénitienne. Il monta à cheval, et courut à l'ennemi à la tête des gentilshommes de sa garde. Comme la gendarmerie suivoit la chaussée, où elle attaquoit les Suisses de front, elle ne pouvoit se déployer, et c'étoit les uns après les autres que des corps de cinq cents cavaliers tout au plus venoient charger la tête de la colonne. Le roi lui-même le dit dans une lettre à sa mère, qui montre, au reste, en même temps, et son intrépidité, et son incapacité pour comprendre l'ordre de la bataille qu'il venoit de livrer. « Parce que l'avenue, dit-il, par où ve-
« noient lesdits Suisses étoit un peu serrée, ne fut
« si bien possible de mettre nos gendarmes de l'a-
« vant-garde, comme si ce étoit en plein pays, qui
« nous cuida mettre en grand désordre.... Et com-
« bien que lesdits hommes d'armes chargeassent
« bien et gaillardement, le connétable, le maré-
« chal de Chabannes, Imbercourt, Téligny, Pont-
« Remy, et autres qui étoient là, si furent-ils re-
« bouttés sur leurs gens de pied, de sorte, avec
« grande poussière que l'on ne se pouvoit voir,
« aussi-bien que la nuit venoit. Il y eut quelque
« peu de désordre; mais Dieu me fit la grace de
« venir sur le côté de ceux qui les chassoient un

Digitized by Google

1515. « peu chaudement; me sembla bon de les charger,
« et le furent de sorte.... Et faut que vous enten-
« diez que le combat du soir dura depuis les trois
« heures après midi jusques entre onze et douze
« heures que la lune nous faillit.... Et vous assure,
« madame, que j'ai vu les lansquenets mesurer la
« pique aux Suisses, la lance aux gendarmes; et ne
« dira-t-on plus que les gendarmes sont lièvres ar-
« més, car, sans point de faute, ce sont eux qui
« ont fait l'exécution; et ne penserois point men-
« tir, que par cinq cents et par cinq cents il n'ait
« été fait trente belles charges avant que la bataille
« fût gagnée. »

Deux corps de landsknechts, chacun d'environ neuf mille hommes, s'avançoient au-delà du fossé, des deux côtés de la chaussée que suivoient les Suisses. D. Pedro Navarro, avec quatre mille Basques, étoit sur la chaussée même derrière l'artillerie et les gendarmes. Après que ceux-ci avoient fait une charge, ils se replioient derrière et laissoient jouer les canons. Toutefois les Suisses, quoique attaqués de flanc par les landsknechts, enfilés par l'artillerie du roi, chargés coup sur coup par la gendarmerie, avançoient toujours. Quelques uns, après avoir traversé tous les escadrons, vinrent mourir sur l'artillerie même du roi. Lorsque le jour faillit, et que le combat continua au clair de la lune, les deux armées se mêlèrent toujours davantage. Les fossés avoient été

Digitized by Google

comblés et franchis de part et d'autre; Bayard, emporté par son cheval, traversa toute la première ligne des Suisses; il couroit toujours, et alloit donner dans la seconde; mais il se laissa glisser à temps de son cheval; il détacha son casque et partie de son armure, et, se traînant sur les mains et les pieds le long d'un fossé, il parvint enfin, dans l'obscurité, à rejoindre le roi. (1) 1515.

Au coucher de la lune, l'obscurité étoit devenue si profonde que tout combat avoit cessé; cependant les corps français étoient séparés par des corps suisses; plusieurs batteries avoient été prises, et un bataillon suisse étoit si rapproché du roi, qui étoit resté auprès de son artillerie, que celui-ci fit éteindre les feux, pour que ses ennemis ne vissent pas combien il étoit mal accompagné. François passa la nuit sur l'affût d'un canon; et quand il demanda un peu d'eau pour se rafraîchir, celle qu'on lui apporta étoit mêlée de sang (2). Cependant un trompette italien que le roi avoit près de lui, et dont l'instrument se faisoit entendre par tout le bivouac, donnoit des signaux d'après lesquels les divers corps français se dirigeoient vers le roi, et se réunissoient; en sorte qu'au point du jour il se trouva entouré de vingt mille landsknechts, et de toute sa gendarmerie. En même temps on entendoit retentir les deux fameux cor-

(1) Mém. de Bayard, c. 60, p. 379.
(2) Fleuranges, p. 198.

Digitized by Google

1515. nets des hautes montagnes, qu'on appeloit le taureau d'Ury et la vache d'Underwald : mais les bergers qui les sonnoient de toute leur force, ne prétendoient faire entendre par là qu'un chant de guerre ou de réjouissance (1), et leurs compatriotes ne se dirigeoient point dans l'obscurité d'après ces cornets.

Au point du jour, le vendredi 14 septembre, les Suisses recommencèrent l'attaque; mais cette fois les généraux du roi avoient mis un meilleur ordre dans leurs troupes. Fleuranges, qui, la veille, avoit trouvé, dit-il, « les bandes françaises « arrière d'où il leur avoit ordonné, et en lieu « fort mal avantageux pour elles », avoit été cette fois mieux obéi. « Ils étoient tous assez bien en « ordre, auprès de leur artillerie; et si les Suisses « avoient assailli le jour bien âprement, encore « firent-ils plus le matin; mais sans point de faute, « ils trouvèrent le roi avec les lansquenets qui les « reçurent, et leur fit, l'artillerie et la haquebut- « terie des Français, un grand mal, et ne purent « supporter le faix; et commençoient à aller au- « tour du camp d'un côté et d'autre, pour voir « s'ils pouvoient assaillir, mais ils ne venoient pas « au point; fors une bande qui vinrent ruer sur « ces lansquenets; mais quand ce vint à baisser des

(1) Mémoires de Fleuranges, p. 200. — *Fr. Guicciardini.* L. XII, p. 100. — *Pauli Jovii.* L. XV, p. 312.

Digitized by Google

« piques, ils glissèrent outre, sans les oser en- 1515.
« foncer » (1). Barthélemi d'Alviano étoit cependant arrivé avec la tête des colonnes vénitiennes. Les Suisses, en l'entendant crier *Saint-Marc!* crurent que toute son armée suivoit. Ils ne voulurent pas hasarder une nouvelle bataille contre une armée toute fraîche : ils commencèrent vers dix heures du matin à se replier et à faire leur retraite vers Milan; mais ils l'accomplirent dans un si bel ordre, et avec une contenance si fière, qu'aucun corps de l'armée française n'osa les poursuivre. (2)

Plus de douze mille Suisses et de six mille soldats de l'armée française demeurèrent sur le champ de bataille. Parmi les derniers, on comptoit le duc de Châtellerault, frère du connétable; Imbercourt, le comte de Sancerre, Bussy, neveu du cardinal d'Amboise; Talmond, fils unique de Louis de la Trémoille; la Meilleraye, de Roye, et le jeune comte de Pitigliano. La plupart des autres étoient des soldats allemands qu'on pouvoit remplacer avec de l'argent, et qu'on n'estimoit que ce qu'ils coûtoient. « Le soir du vendredi, auquel « finit la bataille à l'honneur du roi de France, fut

(1) Fleuranges, p. 201.

(2) *Fr. Guicciardini*. L. XII, p. 101. — *Paolo Paruta, Hist. Veneta*. L. III, p. 182. — *Pauli Jovii*. L. XV, p. 315. — *Fr. Belcarii*. L. XV, p. 446. — Bayard, c. 60, p. 381. — Républ. ital., c. 112, p. 372-380.



Digitized by Google

1515. « joie démenée parmi le camp, et en parla-t-on en « plusieurs manières, et s'en trouva de mieux « faisans les uns que les autres. Mais sur tous fut « trouvé que le bon chevalier (Bayard), par toutes « les deux journées, s'étoit montré tel qu'il avoit « accoutumé en autres lieux où il avoit été en « pareil cas. Le roi le voulut grandement honorer, « car il print l'ordre de chevalerie de sa main. « Il avoit bien raison, car de meilleur ne l'eût « sçu faire » (1). C'étoit la chevalerie des romans que François s'efforçoit ainsi de renouveler, en mettant en oubli l'axiome que les rois de France étoient chevaliers en naissant. Cette distinction n'étoit pas tellement abandonnée, qu'on n'armât souvent encore des chevaliers avant ou après les batailles; et le roi sut, par cette cérémonie, honorer Bayard, de qui il reçut la chevalerie, et Fleuranges, à qui François la conféra à son tour. (2)

Dès le 15 septembre, le lendemain de la bataille, les Suisses reprirent le chemin de leurs montagnes, tandis que Maximilieu Sforza s'enferma avec environ deux mille hommes dans le château de Milan. En sortant de la ville, les Suisses annoncèrent à ce duc qu'ils reviendroient bientôt avec une armée plus nombreuse pour le délivrer. Cependant ils lui demandèrent en même temps, avec menace,

(1) Mém. de Bayard, c. 60, p. 382.
(2) Mém. de Fleuranges, p. 203.

Digitized by Google

trois mois de solde, quoiqu'ils sussent bien que 1515.
Sforza, en perdant ses états, avoit perdu le moyen de les payer; dans le vrai, ils cherchoient seulement le prétexte pour pouvoir l'abandonner. Pedro Navarro, entré à Milan, fit jouer la mine contre le château; ses défenseurs n'attendoient aucun secours, et croyoient se voir déjà ensevelis sous ses ruines; aussi, vingt jours après la bataille, le 4 octobre, Maximilien se rendit; il fit en même temps ouvrir au roi le château de Crémone; tout le reste de ses états étoit déjà occupé par les Français, en sorte qu'il consentit à se retirer en France, pour y vivre d'un bien de 30,000 écus de rente qui lui fut assigné par le roi. (1)

François, comme ses deux prédécesseurs, attachoit sa gloire à faire des conquêtes en Italie; il y étoit maître de nouveau du duché de Milan et de la seigneurie de Gênes, où Octavien Frégose s'étoit hâté de faire arborer les drapeaux du roi. Il mesuroit les obstacles qui pouvoient retarder la conquête du royaume de Naples, qu'il avoit aussi ambitionnée; toutefois, il ne se donnoit point la peine de connoître ni les anciennes alliances de ses ancêtres en Italie, ni la politique qui leur avoit réussi. Ceux-ci s'étoient présentés autrefois aux Italiens comme les appuis du parti guelfe, comme les défenseurs de la liberté et de l'Église; c'étoit ainsi

(1) Républ. ital., c. 112, p. 385.

Digitized by Google

1515. que, s'étant fait un parti parmi les Italiens, ils avoient trouvé des ressources dans leur richesse, ils avoient exercé une grande influence dans toute la contrée, et ils s'étoient au moins assurés que la frontière de France ne seroit jamais menacée du côté des Alpes. Mais depuis que la maison de France, au lieu de protéger, avoit voulu conquérir, elle avoit cessé d'être pour les Italiens une amie; ils ne voyoient plus en elle qu'une puissance oppressive et barbare. Ils invoquoient quelquefois son aide pour se délivrer des Allemands, des Suisses ou des Espagnols; mais elle n'étoit pas plus tôt établie chez eux, que, rebutés de son joug, ils cherchoient à lui susciter de nouveaux ennemis. François avoit recouvré, par sa victoire de Marignan, les duchés dont il avoit pris les titres avec la couronne de France; mais il ne pouvoit se tenir pour certain de leur possession sans un système d'alliances. Nous avons, dans un autre ouvrage, exposé ses fautes et son manque de foi envers les républiques, que leur intérêt, comme d'anciennes affections, auroient pu lui attacher. François traitoit la politique comme la guerre, en chevalier plutôt qu'en capitaine et en homme d'État. Il méprisoit les républiques, où il étoit choqué de voir le pouvoir usurpé par les roturiers, tandis que les hommages des empereurs ou des papes pouvoient seuls flatter sa vanité. Au lieu de seconder puissamment Venise pour fermer par elle l'entrée de la Lombar-

Digitized by Google

die aux Allemands, il laissa languir pendant toute 1515.
l'année suivante la guerre qui épuisoit cette république. Au lieu de rendre aux Florentins, qui s'étoient sacrifiés pour la France, leur liberté, et de rétablir par eux son influence sur toute la moyenne Italie, il riva les chaînes que leur avoit imposées la maison des Médicis, et il ne manifesta d'autre ambition que celle de se réconcilier avec le pape.

Léon X, quoiqu'il approchât de quarante ans, avoit, comme François I^er^, les goûts et la légèreté d'un jeune homme. Il ambitionnoit la gloire, mais c'étoit celle des conquêtes ou celle de la magnificence, non la gloire qui auroit convenu au chef de l'Église : celle de réformateur et de pacificateur des chrétiens. Rassasié de plaisirs et de fêtes, dissipant avec rapidité les immenses trésors de son prédécesseur, il vouloit soumettre au saint-siége de nouvelles provinces pour y lever de nouveaux tributs; et il se croyoit assez habile pour tromper les barbares avec l'aide même des barbares; pour opposer les Allemands aux Français, et pour s'agrandir avec l'assistance de tous deux. Il eut en effet bientôt reconnu le foible de François I^er^; il l'enivra de flatteries, et, s'étant vite remis de la terreur que lui avoit causée la bataille de Marignan, il lui imposa, pour le réconcilier à l'Église, des conditions qu'un monarque plus habile auroit à peine acceptées après une sanglante défaite. On les trouve dans une bulle que Léon X donna à Viterbe le 13

Digitized by Google

1515. octobre. Le roi et le pape s'engageoient réciproquement à défendre leur personne, leur état et leur dignité contre quelque ennemi que ce fût. Le roi en particulier promettoit de garantir tout l'État ecclésiastique, d'aider le pape à recouvrer tous les biens de l'Église qui lui appartenoient avec justice, et de s'en tenir implicitement à la déclaration du pape pour tous les droits qui lui seroient contestés. Il s'engageoit à ne point recevoir, sous sa protection, de vassal, feudataire ou vicaire de l'Église, sans l'agrément du pape, et à rompre tout engagement qu'il pourroit avoir précédemment contracté avec eux. Il assuroit que tout le duché de Milan se pourvoiroit de sel aux seules salines de l'Église, lui abandonnant ainsi, en quelque sorte, le droit de percevoir la gabelle dans ses propres états. Il promettoit à la république florentine, c'est-à-dire à la maison de Médicis, qui dominoit sur elle, la même garantie qu'à l'Église; et il s'obligeoit en particulier à maintenir le pouvoir de Julien et de Laurent de Médicis. En retour, le pape promettoit seulement de maintenir le roi dans la possession du duché de Milan, tel que François l'occupoit actuellement, et de lui restituer Parme et Plaisance, que Léon avoit détachées de ce duché (1). En même temps François s'engagea à accorder aux deux Médicis un titre et des honneurs en France, des

(1) Léonard. T. II, p. 137. — Traités de paix. T. II, p. 56.

Digitized by Google

compagnies d'ordonnance et des pensions considérables (1). Les deux souverains promirent de se rencontrer à Bologne avant la fin de l'année pour mettre la dernière main à leur traité. 1515.

François cependant ne s'étoit pas laissé influencer par la susceptibilité imprudente de Louis XII contre les Suisses; il tenoit à regagner leur amitié, et la bataille de Marignan avoit augmenté l'estime qu'il faisoit de leur valeur et son désir de les engager de nouveau dans ses armées. Dès que la fermentation causée dans la diète suisse par la perte effroyable qu'avoit faite cette nation à la bataille de Marignan se fut un peu calmée, François envoya à Genève Pierre de La Guiche, sénéchal de Lyon, avec un autre commissaire, pour annoncer son dessein de se réconcilier avec la confédération. Il se montra disposé à ratifier les conditions les plus onéreuses du traité de Dijon et de celui de Galérate, comme si la victoire ne lui donnoit aucun droit de s'en dégager. Il promit aux Suisses 400,000 écus pour leurs frais et dommages au siége de Dijon, conformément au traité si reproché à la Trémoille, et 300,000 écus pour racheter d'eux les bailliages italiens : ces deux sommes devoient être acquittées en cinq ans, en termes égaux. Il promit encore des pensions aux chefs de chaque canton, et il demanda en retour seulement l'amitié des Suis-

(1) *Fr. Belcarii.* L. XV, p. 448. — *Fr. Guicciardini.* L. XII, p. 103.

Digitized by Google

1515. ses, et la permission de lever chez eux des soldats. Le traité de paix et d'alliance fut signé à ces conditions le 7 novembre; et comme huit cantons seulement consentirent à le ratifier, le roi commença immédiatement à faire à ceux-là les paiemens qu'il avoit promis à tous; ce fut l'appât qui décida les autres à signer dès l'année suivante l'alliance perpétuelle de la Suisse avec la France. (1)

Le pape cependant étoit arrivé à Bologne le 8 décembre; le roi y fit son entrée le 10 du même mois, et les deux potentats, avides de fêtes et de plaisirs, y passèrent quelques jours dans les réjouissances, tandis que le chancelier Duprat, qui avoit accompagné le roi en Italie, négocioit avec les plus habiles ministres de la cour de Rome. Le but du chancelier, comme celui des prélats romains, étoit de parvenir à un arrangement qui détruisit les libertés de l'église gallicane, tout en partageant les profits de leur abolition à peu près également entre le pape et le roi. Ces libertés, fondées sur les décrets du concile de Bâle, que Charles VII avoit érigés en loi de l'État, par la pragmatique-sanction, avoient été pour la cour de Rome le sujet de réclamations constantes. Cette cour avoit obtenu que Louis XI les abandonnât, mais le parlement et l'université de Paris n'avoient jamais acquiescé

(1) *Guicciardini*. L. XII, p. 195.—*Fr. Belcarii*. L. XV, p. 453. — Traités de paix. T. II, p. 74.

Digitized by Google

à leur suppression. Trois objets principaux étoient 1515.
consacrés dans la pragmatique-sanction, 1°. la supériorité des conciles sur le pape, avec l'obligation imposée au dernier d'assembler au moins tous les dix ans ces conseils souverains de l'Église universelle; 2°. le droit d'élection aux évêchés et aux autres grands bénéfices, qui étoit réservé aux églises et aux chapitres; 3°. enfin, la réforme d'un grand nombre d'abus et d'exactions auxquels la cour romaine avoit assujetti tout le clergé; parmi ceux-ci, les annates tenoient le premier rang. Rome prétendoit avoir droit à la première année de revenu de tout bénéfice ecclésiastique nouvellement conféré. Le chancelier Duprat, que Beaucaire appelle le plus pernicieux de tous les bipèdes (1), offroit de renoncer à la convocation périodique des conciles, et de rendre ainsi au pape une suprématie qui lui étoit contestée; mais il demandoit en retour que la nomination aux évêchés et aux autres bénéfices plus importans fût enlevée aux peuples et aux églises, pour être abandonnée au roi. Quant aux exactions, il se soumettoit à un partage; il consentoit à laisser au pape les annates, sous condition que celui-ci abandonnât quelques autres entre les perceptions qui causoient le plus de mécontentement, afin que l'on pût présenter aux magistrats et au clergé de France une apparente compensation pour leurs sa-

(1) *Bipedum omnium nequissimus.* L. XV, p. 435.

Digitized by Google

1515. crifices (1). En même temps que les deux cours se partageoient ainsi, par un marché honteux, des biens qui ne leur appartenoient pas, les négociateurs demandoient pour eux-mêmes des grâces personnelles; Adrien de Boissy, frère du grand-maître, étoit nommé cardinal; Philiberte de Savoie, sœur de la mère du roi, mais de vingt-deux ans plus jeune qu'elle, étoit promise en mariage à Julien de Médicis, et lui apportoit comme dot le duché de Nemours; de l'argent, des pensions, des bénéfices ecclésiastiques étoient distribués aux courtisans du pape et à ses négociateurs : chacun enfin vendoit publiquement sa conscience et ses devoirs. Cependant la négociation étoit longue et compliquée, et ce ne fut que le 18 août 1516 que le concordat qui la terminoit fut signé. (2)

Les journaux de la cour de Rome ne contiennent aucun détail sur cette négociation importante; ils étoient tenus par un maître des cérémonies, et ce n'est en effet que de cérémonies qu'ils conservent le souvenir. Le roi se rendit à l'église entre deux cardinaux-évêques; son chancelier, ses barons, revêtus de robes de drap d'or, le suivoient; le roi porta la queue de la robe du pape : comme il montoit vers l'autel, il s'assit sur un escabeau près de lui, se levant ou se mettant à genoux avec les cardi-

(1) Hist. de l'Université. T. V, p. 102. — Flassan, Hist. de la Diplomat. franç. L. III, p. 316.

(2) *Arnoldi Ferroni*. L. V, p. 91. — *F. Belcarii*. L. XV, p. 453.

Digitized by Google

naux; lorsque le pape communia, le roi lui pré- 1515.
senta l'eau et la serviette pour le lavement des mains; d'autre part, le maître des cérémonies avertit le pape de bien se garder de porter la main à son bonnet, comme il en avoit l'habitude, pour qu'on ne vît pas, du moins en public, le vicaire du Christ faire la révérence à un roi couronné. (1)

François avoit eu d'abord la pensée de profiter de sa victoire de Marignan pour envahir aussi le royaume de Naples; mais le pape, auquel il importoit surtout de gagner du temps, lui persuada d'ajourner cette expédition jusqu'après la mort de Ferdinand-le-Catholique, qu'on voyoit bien devoir être prochaine. François licencia donc son armée, ne retenant sur pied que sept cents lances, six mille landsknechts et quatre mille Basques; il les mit sous les ordres du connétable de Bourbon, auquel il confia la défense du duché de Milan; il re- 1516.
partit ensuite pour la France, et il arriva, au commencement de février 1516, à Lyon, où la régente sa mère et la reine sa femme l'attendoient. (2)

Léon X avoit eu raison de représenter comme prochaine la mort du roi d'Aragon : ce prince expira le 23 janvier 1516 à Madrigaleggio. Ce fut seulement dans le dernier jour de sa vie qu'il sup-

(1) Journal de Pâris de Grassis, *ap. Rainaldum ann.* 1515, § 30.

(2) *Fr. Guicciardini.* L. XII, p. 109. — Mém. Du Bellay. L. I, p. 67. — Fleuranges, p. 220. — *Fr. Belcarii.* L. XV, p. 453.

Digitized by Google

1516. prima un testament fait en faveur du second de ses petits-fils, Ferdinand, qu'il avoit voulu élever en opposition à Charles, son aîné; il l'avoit déclaré grand-maître des ordres militaires d'Espagne, lui attribuant ainsi une richesse et un pouvoir égaux à ceux du roi; comme s'il avoit eu l'intention de donner en lui un chef à la guerre civile. Il l'avoit en même temps nommé régent jusqu'à l'arrivée de son frère en Espagne. Ce fut à grand'peine que les plus fidèles conseillers de Ferdinand-le-Catholique purent triompher de la jalousie que jusqu'à son dernier moment ce prince hypocrite ressentoit contre son successeur. (1)

Charles n'avoit que seize ans lorsqu'il fut appelé à recueillir la succession des royaumes d'Espagne. Le seigneur de Chièvres, son gouverneur, l'avoit, il est vrai, formé de bonne heure aux affaires : « Tous les paquets qui venoient de toutes provinces « lui étoient présentés, encore qu'il fût la nuit, « lesquels après avoir vus, les rapportoit lui-même « en son conseil, où toutes choses étoient délibé- « rées en sa présence » (2). Charles avoit contracté ainsi des habitudes graves et réfléchies qui lui donnèrent toute sa vie l'avantage sur son rival. Mais dans ce premier moment sa situation étoit critique : il pouvoit craindre que les Espagnes, qui le

(1) *Robertson's Histor. of Charles V*. L. I, p. 26.
(2) Mém. de Martin Du Bellay. L. I, p. 45.

Digitized by Google

regardoient comme étranger, ne donnassent sa couronne à son frère, qui avoit toujours été élevé dans la Péninsule auprès de leur aïeul commun. Le cardinal Ximénès, archevêque de Tolède, que Ferdinand avoit, par son testament, nommé régent de Castille jusqu'à l'arrivée de son petit-fils, avoit, malgré son âge très avancé, saisi avec vigueur les rênes de l'état (1); mais avec le caractère à la fois audacieux et servile d'un moine, qui fait de l'obéissance une vertu, déjà il travailloit à ravir à la noblesse son indépendance et aux communes leurs libertés. D'un autre côté, Chièvres étoit jaloux de Ximénès, et il ne se soucioit pas de mettre son pupille en contact avec ce prélat. Des difficultés de tout genre se présentoient donc au nouveau monarque; et l'amitié de la France lui étoit nécessaire pour s'affermir sur le trône; aussi le sire de Ravestein, ambassadeur de Charles, vint-il demander à François, « d'aviser un lieu commode, « où les députés de leurs deux Majestés pourroient « convenir ensemble pour faire une fin à tous leurs « différends et ceux de leurs alliés. Le lieu fut or- « donné à Noyon, où, de la part du roi, se trouva « le seigneur de Boissy, Arthus Gouffier, grand- « maître de France; et de la part du prince d'Es- « pagne, Antoine de Croy, seigneur de Chièvres, 1516.

(1) *Miniana. Continuacion de la historia general de España.* L. I, cap. 1, p. 1. Edit. de Madrid, 1804, folio. — *Ferreras.* T. XII, p. 257.

Digitized by Google

1516. « lesquels avoient gouverné leurs maîtres en leurs « jeunes âges. » (1)

Avant que ces plénipotentiaires se fussent rassemblés à Noyon, les événemens qui survinrent en Italie parurent devoir compliquer leurs négociations. Maximilien y étoit entré par Trente, au mois de mars, avec cinq mille chevaux allemands, quinze mille Suisses, et dix mille fantassins espagnols. Des subsides qu'il avoit reçus l'automne précédent de Ferdinand et de Henri VIII, et que, contre son usage, il n'avoit pas aussitôt dissipés, l'avoient mis en état de lever cette armée formidable. Les Français assiégeoient alors Brescia, de concert avec les Vénitiens; l'approche de Maximilien les détermina à se retirer derrière le Mincio; mais une terreur croissante leur fit abandonner les bords de cette rivière, puis ceux de l'Oglio, et enfin de l'Adda, pour s'enfermer dans Milan et en brûler les faubourgs. Les Français comptoient alors dans leur armée seize mille Suisses qu'Albert de la Pierre et François de Supersax avoient levés pour eux dans les huit cantons qui avoient accepté la paix l'année précédente; mais le cardinal de Sion, et Jacques Stapfer, en avoient amené presque autant à l'empereur; ils les avoient levés dans les cinq autres cantons. Ces chefs étoient ennemis jurés, tandis que leurs soldats se sou-

(1) Mém. de M. Du Bellay. L. I, p. 75.

Digitized by Google

venoient qu'ils étoient confédérés : ces derniers 1516.
avoient résolu de ne point combattre les uns contre les autres. On les voyoit sans cesse en conférence; et les Français, qui les avoient tous rencontrés l'année précédente, combattant contre eux à Marignan, craignoient que l'éloquence fougueuse du cardinal de Sion ne les réunît tous dans le camp de l'empereur. Celui-ci, à son tour, conçut aussi des craintes, que les généraux français accrurent en faisant tomber entre ses mains des lettres controuvées par eux. Il se figura que les Suisses de son armée alloient le livrer aux ennemis. Tout à coup il partit pour l'Allemagne, annonçant qu'il alloit y chercher de l'argent pour la solde de ses troupes; les Suisses des deux armées, peu de jours après, reçurent des ordres de la diète qui les rappeloient dans leur pays, et ils obéirent; trois mille mercenaires, allemands ou espagnols, quittèrent les drapeaux impériaux pour se réunir aux Français; et l'armée qui avoit répandu l'effroi dans le Milanez se trouva tout à coup dissipée (1). Bourbon, regardant alors l'Italie comme hors de danger, demanda son rappel et fut remplacé par Odet de Foix, sire de Lautrec, qui avoit eu déjà la principale part à la défense de Milan. (2)

Cependant MM. de Chièvres et de Boissy se réunirent à Noyon le 1er août, et le 13 ils signèrent

(1) *Fr. Belcarii Comm.* L. XV, p. 455.
(2) Mém. Du Bellay, p. 72.

Digitized by Google

1516. un traité d'alliance entre Charles et François Ier. Les deux monarques promettoient de s'assister, non seulement dans leur défense réciproque, mais dans les conquêtes auxquelles ils pourroient légitimement prétendre. Pour gage de leur union, Charles promettoit d'épouser la fille qui venoit de naître à François Ier : elle devoit lui être consignée lorsqu'elle auroit huit ans, et le mariage s'accompliroit lorsqu'elle en auroit douze. François lui donnoit pour dot tous les droits qu'il prétendoit avoir sur le royaume de Naples; et en compensation de ces droits, Charles, jusqu'au moment du mariage, devoit payer à François, pour la possession de ce royaume, cent mille écus d'or par année. François se réservoit le droit de secourir les Vénitiens contre Maximilien, et même la reine de Navarre contre Charles, si celui-ci, huit mois après son entrée en Espagne, ne lui avoit pas fait justice. (1)

Pour étouffer les germes de guerres futures que ce traité laissoit encore subsister, Charles engagea son aïeul Maximilien à y accéder le 4 décembre. Celui-ci renonça enfin à la conquête de la Vénétie, dont l'entreprise, depuis le traité de Cambrai, avoit causé des calamités si effroyables à l'Italie, avec si peu de chances de succès. Il évacua la ville de Vérone, qui fut restituée par les

(1) Traités de Paix. T. II, p. 69-74. — Flassan, Hist. de la Diplomat. T. I, p. 315.

Digitized by Google

Français à la république de Venise; et celle-ci, recouvrant à peu près toutes les provinces que Louis XII avoit voulu lui ravir en 1508, mais qui se trouvoient dévastées par une guerre atroce, s'aperçut avec douleur qu'elle n'avoit plus ni la population ni la richesse nécessaires pour les défendre dans une guerre future; en sorte que, dès cette époque, sa politique fut d'éviter les combats, et la France ne recouvra point, en la sauvant de plus grands dangers, l'alliée puissante, la gardienne des Alpes, dont elle avoit si imprudemment anéanti les forces (1). Les ambassadeurs de Maximilien signèrent ensuite à Cambrai, le 11 mars 1517, un traité d'alliance entre l'empereur et les rois de France et de Castille, par lequel ils se garantissoient mutuellement leurs États, et s'engageoient à attaquer en commun les Turcs; cette dernière clause étoit, il est vrai, exprimée si vaguement, qu'on voyoit bien que ni les uns ni les autres ne songeoient à l'exécuter. (2) 1516.

Toute l'activité de la France sembloit s'être tournée des armes aux négociations : mettant à profit la terreur que sa victoire à Marignan avoit inspirée, elle ne vouloit plus que consolider la situation qu'elle venoit de se donner en Europe, et elle cherchoit à reprendre avec tous ses voisins les

(1) Répub. ital. T. XIV, c. 112, p. 416.
(2) Traités de paix. T. II, p. 78.



Digitized by Google

1516. liens d'une antique amitié. Le bâtard de Savoie, alors gouverneur de Provence, Louis de Forbins et Charles du Plessis, furent envoyés par le roi à Fribourg, pour négocier de nouveau avec les Suisses, et étendre aux treize cantons et à leurs principaux alliés la paix qui avoit été conclue l'année précédente avec huit cantons seulement. Le traité qu'ils proposoient fut signé le 29 novembre 1516. Il est désigné par le nom de paix perpétuelle; jamais en effet les deux nations ne se sont dès-lors départies de l'amitié que cette paix rétablissoit entre elles. Les Suisses reconnurent les droits de François Ier au duché de Milan, tandis que celui-ci, par égard pour eux, accorda une pleine amnistie à tous les Milanais qui s'étoient réfugiés en Suisse. Toutes les anciennes réclamations des Suisses contre la France devoient être soldées par une somme de sept cent mille écus d'or, dont une partie avoit déjà été payée à huit cantons après le traité de Genève, et dont le reste devoit être acquitté en divers termes dans les trois années suivantes. Des pensions étoient en outre promises à chaque canton, et des franchises assurées aux voyageurs et aux marchandises suisses. (1)

1517. La ligue entre le roi de France et la république de Venise, qui devoit faire la principale garantie du Milanez contre toute attaque venant d'Allema-

(1) Traités de paix. T. II, p. 74.

Digitized by Google

gne, fut renouvelée le 8 octobre 1517. Les deux gouvernemens s'engagèrent réciproquement à se maintenir dans les États qu'ils possédoient en Italie : lorsque l'un seroit attaqué par quelque ennemi que ce fût, l'autre devoit envoyer à son aide huit cents lances garnies chacune de huit cavaliers, six mille fantassins, et un train suffisant d'artillerie. (1) 1517.

Quoiqu'il y eût un traité subsistant entre la France et l'Angleterre, François Ier étoit toujours regardé avec jalousie par le monarque anglais, Henri VIII, qui, âgé alors de vingt-six ans, n'avoit pas plus de prudence que ses deux jeunes rivaux, et qui ambitionnoit autant qu'eux la gloire des conquêtes. La France étoit encore troublée par le souvenir des anciennes guerres des Anglais. Ces guerres si impolitiques ne cessoient d'être populaires en Angleterre, et la richesse de Henri VIII, comme la valeur de ses sujets, le rendoient toujours redoutable. Jacques V, qui étoit monté sur le trône d'Écosse, en 1513, un an après sa naissance, venoit d'être placé par son parlement sous la régence du duc d'Albany, qui, quoique premier prince du sang d'Écosse, étoit né en France, et avoit servi en Italie comme général français : sa nomination à la régence, en opposition à la reine d'Écosse, mère du roi et sœur de Henri VIII, avoit

(1) Traités de paix. T. II, p. 80.

Digitized by Google

1517. mécontenté celui-ci (1). D'autre part, Henri VIII avoit fourni à Maximilien l'argent avec lequel avoit été levée l'armée que ce monarque venoit de conduire contre les Français en Italie. Les mécontentemens privés du cardinal Wolsey, ministre et favori de Henri VIII, pouvoient amener une querelle entre les deux nations. La ville de Tournai étoit restée aux mains des Anglais depuis la journée des éperons. Détestés par les habitans, menacés également par les Flamands et les Français, les Anglais ne pouvoient espérer de s'y maintenir dès que les hostilités éclateroient sur cette frontière. Cette place isolée ne pouvoit leur servir, ni pour l'attaque ni pour la défense; mais le cardinal Wolsey s'étoit fait donner l'administration de l'évêché, tandis que Louis Gaillart, qui étoit l'évêque élu par le chapitre de Tournai, s'étoit retiré à la cour de France. Wolsey étoit fort irrité de la protection que François accordoit à son antagoniste. Mais le roi ayant résolu de se réconcilier avec le cardinal et avec le monarque anglais, fit choix du frère du sire de Boissy, son gouverneur, pour l'envoyer à Londres. « C'étoit l'amiral Bonnivet (2), « homme, dit Brantôme, en bonne réputation aux « armées et aux guerres au-delà des monts, où il

(1) *Hume's history*. T. V, c. 27, p. 139. — *Polydori Vergilii hist. Angl.* L. XXVII, p. 648.

(2) Il fut nommé amiral par lettres patentes du 31 décembre 1517. — Isambert, p. 147.

Digitized by Google

« avoit fait son apprentissage sous le grand maître 1517.
« de Chaumont : et pour ce, le roi le prit en
« grande amitié. Il étoit de fort gentil et subtil es-
« prit, et très habile ; fort bien disant, et fort beau
« et agréable » (1). Cet homme étoit, pour les intrigues de cour et les négociations, de meilleur conseil qu'il ne le fut plus tard pour la guerre. Il s'attacha à gagner Wolsey, il lui parla de la haute confiance que François avoit dans sa prudence, du désir du roi de le consulter ; bientôt il l'engagea à recevoir des lettres dans lesquelles le roi de France appeloit le cardinal son seigneur, son père et son ami, et lui exposoit, avec une apparente simplicité, tous ses désirs et tous ses desseins. A chaque lettre il joignoit quelque présent ; et Wolsey, qui, de son côté, n'abordoit presque jamais son maître sans lui offrir un cadeau, afin de fixer son attention tandis qu'il lui parleroit, communiquoit ces lettres à Henri VIII. Ce roi disoit qu'il voyoit bien que son ami étoit destiné à gouverner en même temps les deux monarques, mais que sa capacité, sans doute, suffisoit pour cette grande tâche. L'adresse et la flatterie de Bonnivet et de François Ier avoient néanmoins tellement subjugué l'orgueil et la haine de Wolsey, que ce fut lui qui persuada Henri de restituer Tournai à la France. Le roi François consentoit, il est vrai, à racheter cette

(1) Brantôme. T. II, Disc. 30, p. 162.

Digitized by Google

1517. ville à un prix excessif : il en offroit 600,000 couronnes d'or payables en douze années. En même temps, Marie d'Angleterre, fille de Henri, étoit promise au Dauphin de France, et sa dot de 333,000 couronnes devoit être défalquée sur la dette de la France. Le traité qui engageoit ainsi par avance ces enfans nouveau-nés fut signé à Londres le 14 octobre 1518. (1)

Mais, de tous les traités négociés pendant ces trois années de paix, le plus important, celui qui occupoit le plus la France, étoit le concordat. Le traité entre le roi et le pape, qui devoit remplacer la pragmatique-sanction, avoit d'abord été dressé entre le chancelier Duprat et les cardinaux d'Ancône et des Santi-Quattro. François Ier l'avoit ratifié peu de jours après son départ de Bologne; mais le pape refusa sa ratification, peut-être dans l'espérance de voir les Français chassés de nouveau d'Italie par l'argent de Henri VIII et les armes de Maximilien. Il fallut négocier de nouveau : Roger de Barme, avocat du roi, fut dépêché à Rome avec des instructions particulières; et après que l'entreprise de Maximilien eut échoué, le concordat fut signé le 18 août 1516 (2). Ce traité, qui abolissoit

(1) Traités de paix. T. II, p. 81. — *Polydori Virgilii*. L. XXVII, p. 652. — Rapin Thoyras. L. XV, p. 124. — *Hume's history*. T. V, c. 27, p. 146. — Bonnivet ne passa lui-même que six semaines en Angleterre. *Belcarius*. L. XVI, p. 471.

(2) Flassan, Hist. de la Diplomat. L. III, p. 316.

Digitized by Google

la pragmatique-sanction, ne laissoit point cependant 1517.
à la cour de Rome les réserves et les grâces expectatives qui, avant le concile de Bâle, excitoient si vivement les plaintes du clergé; il exigeoit que les causes fussent jugées sur les lieux où elles étoient nées, interdisant les appels en cour de Rome; il mettoit des bornes aux excommunications et aux interdits; il réservoit enfin aux gradués des universités françaises le tiers des bénéfices vacans en France; mais, d'autre part, il rendoit à la cour de Rome l'immense revenu des annates, et reconnoissoit sa supériorité sur les conciles. Il étoit néanmoins plus avantageux encore à l'autorité royale, à laquelle il attribuoit le droit de nommer à toutes les prélatures de France. (1)

Pour lier également et l'Église et la France, le concordat devoit être accepté, d'un côté, par le cinquième concile de Latran, qui étoit alors assemblé; de l'autre, par le parlement de Paris, qui devoit l'enregistrer. Le concile, à la vérité, quoiqu'il se fît appeler œcuménique, n'étoit composé que des créatures les plus obéissantes de la cour de Rome. Convoqué par une bulle de Jules II, du 15 des kalendes d'août 1511, il n'avoit pu s'ouvrir que le 3 de mai 1512. A la première session, il s'étoit trouvé dix archevêques et cinquante-six évêques, tous Italiens, ou appartenant aux églises *in partibus infide-*

(1) Traités de paix. T. II, p. 57. — *Labbe Concilia general.* T. XIV, p. 358. — Isambert, Lois françaises. T. XII, p. 75.

Digitized by Google

1517. *lium ;* tous occupés d'obtenir du pape de l'avancement et des grâces nouvelles. Ils n'avoient revêtu aucun esprit de corps, ils n'avoient prétendu à aucune indépendance; ils avoient condamné avec empressement le concile rival tenu à Pise, et abandonné toutes les prétentions de ces églises nationales qui, au siècle précédent, firent des conciles les états-généraux de la chrétienté. Les sessions avoient été rares; il n'y en eut que douze en six années : dans l'intervalle de chacune d'elles, il paroît que les pères de l'Église demeuroient oisifs; aussi doit-on croire que les cinquante ou soixante prélats que Léon X rassembloit quand il en avoit besoin, étoient ceux qui suivoient habituellement la cour romaine. On leur présentoit des constitutions toutes rédigées; ils y répondoient par le seul mot *placet*, et quelques uns par les mots *placet quia placuit sanctissimo domino nostro* (1). Ils étoient au nombre de cinquante-trois dans la session onzième, le 19 décembre 1516, lorsque la bulle du pape pour l'abrogation de la pragmatique-sanction fut lue et adoptée sans délibération (2). Il y avoit dix archevêques et soixante-quatre évêques à la dernière session, le 16 mars 1517, lorsque Léon X prononça la dissolution du concile. (3)

(1) *Labbe Concilia generalia.* T. XIV, p. 281. — *Raynaldi Ann. eccl.* 1515, § 1.

(2) *Idid.*, p. 283, 292 et 314.

(3) *Ibid.*, de la p. 1 à la p. 357.

Digitized by Google

Mais l'adhésion du parlement et celle de l'université de Paris étoient beaucoup plus difficiles à obtenir. Outre les inconvéniens réels, les faveurs et les défaveurs injustes, et les exactions pécuniaires que les magistrats redoutoient de la cour de Rome, il y avoit toujours eu en France une rivalité entre les hommes de loi et les hommes d'église; il y existoit en même temps un puissant intérêt personnel à repousser le concordat, car les élèves de l'université et les conseillers-clercs au parlement, sous le régime de la pragmatique-sanction, parvenoient avec ces titres à obtenir des bénéfices ecclésiastiques qui leur étoient réservés, tandis qu'ils ne pouvoient guère les attendre de la cour de Rome. Lorsque la bulle du pape qui substituoit à la pragmatique-sanction le concordat fut apportée, le 5 février 1517, au parlement par le connétable, le chancelier et le seigneur d'Orval, avec ordre du roi de la lire, publier et enregistrer (1), le président du parlement répondit que la cour verroit le concordat, et feroit ensuite ce qu'elle croiroit devoir faire par raison. Le premier avocat, peu de jours après, accompagné par le procureur général, se porta appelant devant les chambres assemblées contre la congrégation qui se faisoit nommer le concile de Latran; elle songeoit, 1517.

(1) D. Félibien, Hist. de Paris, p. 937.

Digitized by Google

1517. dit-il, à donner atteinte aux libertés de l'église gallicane, en condamnant une institution sainte, fondée sur la discipline de l'église primitive, et adoptée par l'assemblée des trois ordres de l'État. On vit, en cette occasion, que ceux qu'on nommoit les gens du roi ne tenoient pas moins que les conseillers aux doctrines de la magistrature, et ne montroient pas moins de courage pour s'opposer à la puissance royale. La cour nomma des commissaires pour examiner le concordat et les bulles; et elle chercha à gagner du temps. Au bout de peu de mois, le roi, voulant mettre un terme à ces lenteurs, envoya au parlement René, bâtard de Savoie, son oncle, pour lui ordonner avec menaces de procéder à cet enregistrement, toute affaire cessante : le bâtard avoit ordre de demeurer présent à l'assemblée jusqu'à ce que tout fût accompli. Le premier président représenta au bâtard qu'il ne pouvoit assister aux délibérations sans avoir fait *serment en cour*, et il l'engagea à se retirer. Deux députés furent envoyés au roi, qui étoit alors à Nanpont, village de Picardie, pour lui représenter que la chambre auroit cru affoiblir le respect que le peuple doit à la justice si elle avoit délibéré en présence d'un étranger; mais François répondit avec emportement : *Il y sera, il y sera*, et menaça de chasser du parlement ceux qu'il nommoit des hommes turbulens qui s'opposoient à ses volontés,

Digitized by Google

ajoutant qu'il avoit, pour les remplacer, des hommes 1517.
tout prêts, qui valoient beaucoup mieux qu'eux. (1)

La délibération commença en effet le 13 juillet 1517, en présence du bâtard de Savoie, et continua pendant douze séances ; après quoi, la cour rendit un arrêt par lequel elle déclara ne pouvoir enregistrer le concordat, ni consentir à la révocation de la pragmatique-sanction, autrement qu'avec les formes par lesquelles elle avoit été établie, c'est-à-dire après l'avoir fait agréer par un concile de l'église gallicane. Toutefois la cour de Rome ayant consenti à cette époque à ce que l'enregistrement du concordat fût ajourné pour une année, le roi laissa dormir cette affaire, pendant que le parlement s'occupoit de juger un procès entre le roi de Navarre et le maréchal de Lautrec, que François lui avoit recommandé. Mais, le 24 décembre, il envoya au parlement de nouveaux ordres plus pressans d'enregistrer le concordat. Une nouvelle députation de la magistrature arriva, le 13 janvier
1518, au château d'Amboise, où étoit le roi; les 1518.
députés lui apportoient un mémoire dans lequel ils insistoient sur l'indépendance et la dignité de sa couronne, qu'il compromettoit par sa soumission au pape, en même temps qu'il diminuoit le revenu qu'il tiroit de la fortune publique ; mais le roi les

(1) Garnier. T. XII, p. 82, d'après les registres du parlement. —Isambert. T. XII, p. 114.

Digitized by Google

1518. retint jusqu'au 28 février, sans vouloir leur donner audience. Quand il les reçut enfin, il leur déclara que le chancelier avoit pulvérisé tous leurs argumens, dans un mémoire qu'il ne daigna pas même leur communiquer, parce que, disoit-il, il ne vouloit pas faire un procès écrit, d'une matière qui dépendoit uniquement de sa volonté; car il n'y avoit qu'un roi en France, et il n'y souffriroit pas un sénat, comme à Venise. Il accusa les ecclésiastiques du parlement de n'écouter que leur intérêt personnel, de n'avoir pris des charges de conseillers que pour attraper plus promptement des évêchés ou des abbayes, et de se figurer qu'à l'ombre de leurs priviléges, ils n'étoient plus ses sujets, ou qu'il n'oseroit pas leur faire couper la tête. Il déclara qu'il n'admettroit plus d'ecclésiastiques au parlement, que l'usage qui les y appeloit étoit l'ouvrage de ses prédécesseurs, qu'il avoit la même puissance qu'eux; en sorte qu'il dépendoit de lui d'établir l'usage contraire. Ce fut à l'issue de son dîner que le roi traita avec cette dureté les deux conseillers au parlement qui lui avoient été envoyés; il leur ordonna ensuite de repartir dès le lendemain à six heures du matin, ou bien il les feroit jeter dans une basse fosse.

Le 12 mars, Louis de la Trémoille, grand chambellan, se présenta au parlement et lui ordonna de par le roi de passer immédiatement à l'enregistrement, sans perdre son temps à opiner davantage

Digitized by Google

sur une matière déjà résolue. Les gens du roi déclarèrent alors que François dans sa colère ne menaçoit pas leurs vies seulement, mais l'existence même du parlement et celle de la capitale, en sorte qu'ils se faisoient un devoir de ne plus s'opposer à l'enregistrement. Sur cette nouvelle, l'université ordonna qu'on chanteroit des litanies dans toutes les églises, et qu'on feroit des processions dans les rues, comme dans les grandes calamités publiques. Le parlement protesta, entre les mains de l'évêque et duc de Langres, qu'il étoit privé de sa liberté; qu'il cédoit par force aux commandemens du roi; que ce n'étoit point son intention de juger les procès conformément au concordat, mais de garder comme auparavant les saints décrets de la pragmatique-sanction; enfin qu'il adhéroit, contre l'assemblée qui se disoit concile de Latran, à l'appel interjeté par le procureur du roi au pape mieux informé, et à un futur concile général. Après cette protestation le parlement enregistra le concordat le 16 mars 1518, en présence de la Trémoille (1). La résistance de l'université de Paris ne fut pas moins vive : elle interdit aux imprimeurs de mettre au jour le concordat, et l'attaqua par ses prédicateurs dans toutes les chaires. Mais le roi fit traduire en prison plusieurs des conseillers et des 1518.

(1) Garnier, Hist. de France. T. XII, p. 80 à 103, d'après les registres du parlement. — Hist. de Paris. L. XVIII, p. 937. — Isambert. T. XII, p. 114.

Digitized by Google

1518. membres les plus distingués de l'université; il les y retint jusqu'à ce que la fermentation fût calmée. Cependant, au bout de quelques années, l'université se soumit en silence au concordat; et sans révoquer ses protestations, elle accepta les bénéfices que la nouvelle loi lui réservoit. (1)

Ainsi la cour de Rome triomphoit des conciles qui, dans une assemblée sans dignité, avoient abdiqué leur propre pouvoir, et renoncé à la libre représentation de l'Église; elle triomphoit du parlement et de l'université de Paris, qui avoient défendu avec autant de courage que d'habileté, par de longs combats, l'indépendance de l'église gallicane. Léon X ne voyoit plus dans la religion qu'un moyen de tromper les peuples, de les enchaîner et de leur arracher l'argent qu'il prodiguoit dans ses pompes et ses plaisirs. Se croyant au-dessus de toute opposition et de toute critique, il venoit de dépêcher, en 1517, les moines de Saint-Dominique dans toute la chrétienté pour offrir aux pécheurs la rémission de tous leurs péchés à prix d'argent, et pour accréditer dans leurs sermons ce nouveau trafic d'indulgences. Mais Léon X ne savoit pas qu'en supprimant tous les organes légitimes de la voix publique dans l'Église, il devoit craindre encore la voix du peuple lui-même. Le parlement de Paris et la Sorbonne étoient intimidés et réduits au

(1) Hist. de l'Université. L. IX, p. 108-120.

Digitized by Google

silence; le concile de Latran avoit abdiqué les pouvoirs des conciles; les prélats étoient découragés ou vendus à une cour corrompue et corruptrice. Mais le peuple s'éclairoit, il se sentoit offensé; un moine de Saint-Augustin, professeur de philosophie à Wittemberg, un moine né dans une condition obscure, qui étoit homme du peuple, auquel il appartenoit par sa famille, sa pauvreté, son désintéressement, et par la sincérité de son zèle et de sa foi, mais qui, en même temps, sembloit fait pour être chef du peuple, par la justesse et la lucidité de son esprit, son savoir, son génie et son éloquence (1), Martin Luther, dans cette même année 1517, commença par attaquer le trafic des indulgences, contre lequel il publia quatre-vingt-quinze thèses. Il s'adressa d'abord à l'évêque de Brandebourg, son diocésain; il s'adressa ensuite au pape (2). Mais bientôt il invoqua un pouvoir supérieur à l'un et à l'autre : il en appela à la raison humaine exercée dans la critique des Saintes Écritures; il recourut à l'examen pour juger tout ce qui n'étoit que tradition d'hommes; et avec une logique puissante et un courage inébranlable que soutenoit une foi vive dans les vérités fondamentales de la religion, il sou- 1518.

(1) Luther étoit né à Eisleben, dans le comté de Mansfeld, en 1483. En 1505, il se fit moine; en 1510, il visita Rome.

(2) *Jo. Sleidani Comm. de statu relig. et reipub.* L. I, p. 6 et 7.

Digitized by Google

1518. leva bientôt les masses contre ce clergé que Léon X s'applaudissoit d'avoir fait rentrer dans une aveugle obéissance, comme si le pontife eût ainsi asservi le genre humain.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE II.

*Luxe et dissipation de François Ier. — Il demande la couronne impériale. — Elle est donnée à Charles-Quint. — Entrevue de François Ier et de Henri VIII. — La guerre s'allume entre François et Charles. — Milan enlevé aux Français. — 1518-1521.*

TANDIS que les ministres de François Ier cherchoient, par leurs négociations, à maintenir la France dans la possession des conquêtes qui avoient été le fruit de la victoire de Marignan, ce jeune roi ne songeoit lui-même qu'à jouir, dans les plaisirs et le luxe, de son opulence et de sa toute-puissance. Il avoit alors vingt-quatre ans; tout frein, tout respect humain lui étoit ôté : sa mère, qui gouvernoit le royaume, qui se mêloit de toutes les affaires, qui est toujours nommée par les légats et les ambassadeurs dans leur correspondance comme la personne avec laquelle ils traitoient de tout (1), ne contrôloit jamais sa conduite privée, ou plutôt elle 1518.

(1) Lettres de Louis de Canossa, évêque de Bayeux, f. 24, et du card. de Bibbiena, f. 29. — *Lettere de' Principi*. T. I. *Ed. Veneta*. 1581.



Digitized by Google

1518. le poussoit elle-même à la galanterie, et elle se montroit pleine d'indulgence pour des vices auxquels, de son côté, elle ne demeuroit pas étrangère. Sa femme, Claude, « cette bonne et sainte prin-« cesse, dit Brantôme, n'avoit pas trop grand cré-« dit (1). » Elle lui avoit cependant déjà donné deux fils (2). Son ministre principal, le chancelier Duprat, croyoit s'affermir dans sa place en flattant les passions du maître et en l'abandonnant aux voluptés. Les autres étoient pour la plupart des jeunes gens associés à ses débauches. François avoit montré, à l'occasion de son ordonnance sur la chasse, et de l'enregistrement du concordat, qu'il étoit résolu à n'accorder aucune attention aux remontrances de son parlement; il songeoit bien moins encore à rassembler les états-généraux et à régler ses finances de concert avec eux. Les princes du sang, les pairs de France, les trois ordres de l'état, lui paroissoient également destinés à lui obéir sans hésitation : tout partage d'autorité avec eux lui sembloit honteux pour la majesté royale. Il s'applaudissoit d'avoir secoué ces entraves, et c'est ce qu'il appeloit avoir mis les rois de France *hors de pages*. (3)

Au milieu de ses plaisirs, François s'occupoit néanmoins quelquefois avec ardeur de ce qu'il

(1) Éloge de François Ier. T. II, p. 257.
(2) François, né le 28 février 1517; et Henri, le 31 mars 1518.
(3) *Fr. Belcarii Comment.* L. XVI, p. 476.

Digitized by Google

croyoit pouvoir contribuer à sa gloire. Un des hommes qui imprimèrent alors en Italie un mouvement nouveau à l'esprit humain, Bernard Dovizio, cardinal de Bibbiena, le protecteur des lettres et des arts, et l'auteur de la première comédie moderne, étoit arrivé, en 1518, à la cour de France comme légat; et les lettres de cet excellent observateur peignent cette cour avec une vérité qu'on chercheroit en vain dans les autres écrivains du temps. Bibbiena, en conférence presque chaque jour avec le roi et avec Madame (Louise de Savoie), paroissoit regarder la dernière comme la vraie directrice de toutes les affaires d'état. « Cependant, « dit-il, le roi, dans son voyage de Bretagne, visi- « toit avec une grande diligence les ports et tous « les lieux importans, donnant des ordres pour les « fortifier, et ne voulant nulle part pouvoir être « pris à l'improviste (1). » Lorsque Bibbiena laissoit entrevoir quelque méfiance des ministres, François Ier s'empressoit de répondre « qu'il étoit « roi et qu'il sauroit bien le faire voir (2). » Madame toutefois avertissoit Bibbiena d'écrire au neveu du pape, Laurent II de Médicis, « que si le « saint père accordoit quelque grâce, il se présentât « comme intermédiaire, afin que le roi eût plus « d'occasion de l'aimer; qu'il laissât au contraire

1518.

(1) Lettre d'Ancenis, 18 juillet 1518. *Lett. de' Princ.* T. I, f. 32.

(2) Lettre de Paris, 27 novembre. *Ibid.* f. 52.

Digitized by Google

1518. « l'ambassadeur traiter les choses fastidieuses, et « communiquer les refus. » Elle ajoute « que s'il « survenoit que le roi, à l'instance d'autrui, fît au « saint père quelque demande peu convenable, il « devoit la refuser, et qu'elle se chargeroit de le « tranquilliser (1). » Plus tard, elle empêcha Bibbiena de montrer au roi une lettre qui contenoit des plaintes de la cour de Rome : « Le roi, disoit-« il encore, pour montrer qu'il n'est pas gouverné « et que tout se fait par sa volonté et d'après ses « ordres (et Dieu sait combien c'est peu vrai), le « plus souvent justifie ses ministres, défend leurs « demandes, et ne veut rien céder; Madame, d'au-« tre part, se plaint que le saint père ne suive pas « ses conseils, qui étoient, en cas de demandes « semblables, de ne point s'en affliger, d'en rire et « de répondre seulement avec douceur, en les ren-« voyant à elle, qui saura bien vous tirer d'em-« barras. (2) »

François Ier séjournoit à peine quelques mois à Paris pendant l'hiver; les regards des bourgeois, quelque disposés qu'ils fussent à applaudir aux foiblesses ou aux folies de leurs princes, le gênoient. Il préféroit de conduire sa cour de châteaux en châteaux, le plus souvent dans les provinces occidentales de la France. Ses ordonnances, et les lettres du

(1) Lettre d'Ancenis, 18 juillet. *Lett. de' Principi*. T. I, f. 31.
(2) Lettre de Paris, 20 novembre. *Ib*. f. 49.

Digitized by Google

légat, sont datées d'Amboise, d'Ancenis, du Verger 1518.
près d'Angers, un des plus beaux lieux qu'il y ait au monde, dit Bibbiena, de Baugé, de Blois, de Saint-Germain-en-Laye, ou de quelque maison de chasse. Il avoit aliéné, du moins en partie, l'hôtel royal de Saint-Paul, ancienne demeure de ses prédécesseurs, à Paris (1). Sa mère se plaignoit que le palais des Tournelles, qu'il avoit choisi pour résidence royale dans sa capitale, étoit situé dans un lieu malsain qui altéroit sa santé, et elle lui fit acheter en février 1519 le terrain sur lequel il commença de bâtir le palais des Tuileries. (2)

Dans ces voyages continuels, François, en parcourant, avec sa cour, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, l'Angoumois et la Guienne, vouloit retrouver en tous lieux la même magnificence. « Quant à sa « maison, dit Brantôme, jamais les ordinaires, ni « salles, ni tables, n'en approchèrent; car il y avoit « sa table, celle du grand-maître, celle du grand « chambellan et des chambellans, des gentilshom- « mes de la chambre, des gentilshommes servans, « des valets de chambre et tant d'autres; et très « bien servies que rien n'y manquoit; et ce qui étoit « très rare, c'est que dans un village, dans des fo- « rêts, en l'assemblée, l'on y étoit traité comme si « l'on fût été dans Paris. » (3)

(1) Hist. de la ville de Paris. L. XVIII, p. 935.
(2) *Ibid.*, p. 939; et Preuves. T. I, p. 576.
(3) Brantôme, François Ier. T. II, p. 211.

Digitized by Google

1518. Toujours occupé de ce qui pouvoit le faire briller, avide de louanges, mais oubliant qu'il avoit des devoirs à remplir, François Ier croyoit se montrer grand roi quand il prenoit au peuple sans mesure, quand il donnoit sans mesure aux courtisans, et à toute la foule qui l'approchoit. Ceux qui nous ont conservé les mémoires de son règne, et surtout Brantôme, se formoient la même idée que lui de la grandeur royale. Le vieux André de Vivonne, sénéchal de Poitou, et aïeul de Brantôme, osa cependant reprocher à François ses libéralités : les uns admirèrent son courage, d'autres l'accusèrent d'exhaler son esprit frondeur sous la garantie de son grand âge. Il ne blâma point toutefois le monarque d'avoir trop foulé le pauvre peuple, mais d'avoir réparti imprudemment et inégalement ses bienfaits parmi sa noblesse : « Sire, lui dit-il, il vous man-
« quoit à la bataille la meilleure pièce de votre
« harnois, le cœur de votre noblesse, que par ci-
« devant n'avez reconnue et traitée comme vous
« deviez; car vous n'avez reconnu, traité, et con-
« tenté, que quatre ou cinq favoris, comme l'ami-
« ral Bonnivet, Montchenu, Montmorency, Brion
« et autres, qui, seuls, se sont ressentis de vos fa-
« veurs, bienfaits, honneurs et dignités, et les au-
« tres rien. Car à quel propos Brion a-t-il tant de
« biens de vous? que de sa seule fauconnerie
« il a soixante chevaux en son écurie, lui qui
« n'est que gentilhomme comme un autre, et en-

Digitized by Google

« core cadet de sa maison, que j'ai vu qu'il n'avoit 1518.
« pour tout son train que six ou sept chevaux. Si
« vous eussiez épandu également de vos faveurs et
« moyens aux autres gentilshommes de votre
« royaume, ils vous eussent été plus affectionnés
« qu'ils n'ont été, et eussent crevé auprès vous.»(1)

Le vieux sénéchal ne songeoit point qu'il représentoit comme bien vénale la noblesse pour laquelle il sollicitoit des faveurs, en assurant qu'elle avoit besoin d'être gorgée de biens pour se conduire avec honneur à la bataille. Il n'étoit, au reste, point vrai que François se montrât avare envers elle. « Il donnoit, dit Brantôme, aux gentilshommes et « capitaines qui l'avoient servi signalément aux « guerres, mais non si démesurément comme nous « avons vu depuis ses petits-fils, nos rois. Mais « tant y a qu'en lui faisant service, il les recon- « noissoit peu ou prou, n'oubliant jamais le nom « de ceux-là. Mais, qui plus est, savoit et connois- « soit la plupart des gentilshommes de bonne mai- « son de son royaume, et en disoit très bien leurs « races et généalogies. Et de ceux-là qu'il voyoit être « devenus pauvres, en avoit commisération et les « assistoit, disant que rien au monde n'étoit si mi- « sérable que de riche devenir pauvre. Tant y a « qu'on disoit de lui, et s'en étonnoit-on fort, com- « ment il pouvoit soutenir et fournir à tant de grands

(1) Brantôme, Éloge de François Ier. T. II, p. 240.

Digitized by Google

1516. « frais de guerre, à tant de libéralités, surtout à « celles des dames, car il leur a fort donné; et à « tant de pompes, somptuosités, magnificences, et « bâtimens superbes. Il n'y avoit nopces grandes « qui se fissent en sa cour, qui ne fussent solem- « nisées, ou de tournois, ou de combats, ou de mas- « quarades, ou d'habillemens fort riches, tant « d'hommes que de dames, lesquelles en avoient de « lui de grandes livrées. J'ai vu des coffres et gar- « des-robes d'aucunes dames de ce temps-là, si « pleines de robes que le roi leur avoit données en « telles et telles magnificences et fêtes, que c'étoit « une très grande richesse. » (1)

Pendant que le royaume se maintenoit en paix, les tailles, que Louis XII avoit doublées sur la fin de son règne, à l'occasion des désastres qu'il avoit éprouvés, et les autres revenus ordinaires, suffisoient à ces dépenses; aussi, depuis la conquête du Milanez, en 1515, jusqu'à la guerre qui le lui fit perdre de nouveau en 1521, ne trouve-t-on que peu d'édits bursaux. Le plus important, en date du 30 juin 1517, règle la juridiction des élus, ainsi que la perception des aides et gabelles; il n'augmente pas la quotité de l'impôt, il en rend seulement la levée plus rigoureuse (2). La même année, le roi avoit révoqué toutes les anciennes aliénations des domaines de la couronne; il avoit accordé un

(1) Brantôme, François Ier. T. II, p. 209.
(2) Isambert, Lois françaises. T. XII, p. 119.

Digitized by Google

octroi sur les aides à la ville de Paris; l'année suivante, il établit un impôt sur le transport des denrées d'Anjou par la Loire, et il ordonna aussi lui-même quelques nouvelles aliénations de domaines (1). Cependant lorsqu'il annonça au cardinal de Bibbiena, le 6 décembre 1518, que pour le service de l'Église il étoit prêt à faire la guerre à l'empire turc, avec quarante mille fantassins et trois mille hommes d'armes, il ajouta « qu'il n'auroit « pas le moindre embarras pour l'argent; que les « tailles ordinaires qu'il mettoit sur ses peuples, « avec une crue pour l'occasion, deux décimes par « an sur le clergé, et l'indulgence de la croisade, « lui suffiroient à maintenir pour trois ans son « armée, d'autant qu'il suspendroit pendant la « guerre toute pension et tout traitement, excepté « à ceux qu'il mèneroit avec lui. » (2). 1518.

Quoique François Ier eût annoncé ce jour-là, avec une grande solennité, son projet de croisade dans une assemblée où il convoqua tous les princes du sang, les maréchaux, les capitaines, le grand-conseil et les présidens du parlement de Paris; quoiqu'il fît faire à cette occasion des prières dans les églises, et des communications à l'empereur, au roi d'Angleterre et au roi de Castille (3); quoi-

(1) Isambert, Lois française. T. XII, p. 109, 153 et 167.

(2) *Lettere de' Principi*. T. I, f. 58.

(3) *Ibid*. T. I, f. 57. — Lettres du cardinal de Bibbiena au cardinal de Médicis. Paris, 6 décembre.

Digitized by Google

1518. que ce projet fût le résultat d'une longue négociation du pape, il compromettoit peu la France, et tout le monde étoit peut-être également persuadé qu'il n'étoit pas conçu bien sérieusement. Il y avoit plus d'importance à maintenir la bonne harmonie avec les souverains limitrophes qu'à dompter des infidèles qui ne songeoient point à la France; et pour se concilier les premiers, Louise de Savoie et son fils paroissoient mettre beaucoup d'adresse et de suite dans leurs négociations. Ils cajoloient avec un soin extrême le pape Léon X, ainsi que son neveu Laurent II de Médicis, auquel ils avoient fait épouser une nièce du comte de Vendôme. Ils avoient promis de procurer de nouveaux États à ce jeune homme, qui avoit déjà usurpé le duché d'Urbin, et qui fut père de Catherine de Médicis. La mort de ce Laurent II, arrivée le 28 avril 1519, les priva de leur plus ferme appui à la cour pontificale. Ils avoient signé, le 14 octobre 1518, le traité avec Henri VIII par lequel ils recouvroient Tournai; au mois de décembre, ils reçurent à Paris les ambassadeurs du roi d'Angleterre, et aussi long-temps qu'ils purent les y retenir, ils cherchèrent à les gagner par l'accueil le plus flatteur : les joutes, les bals, les festins auxquels ces seigneurs anglais étoient sans cesse invités avec toutes les plus belles femmes de la cour, ne laissoient plus de temps pour les affaires (1).

(1) Lettre de Bibbiena, de Paris, 14 décembre 1518, p. 62.

Digitized by Google

Le roi et sa mère mettoient plus de soin encore à ménager l'amitié de Charles, roi de Castille, en même temps qu'ils travailloient secrètement à contrarier ses vues ambitieuses. La fille de François, Louise de France, qui avoit été promise en mariage à Charles, étoit morte à la fin de septembre, âgée de trois ans; on vouloit qu'à sa place il épousât la seconde, Charlotte; mais il étoit difficile de mettre beaucoup de confiance dans un mariage qui pourroit tout au plus se consommer dans douze ans (1). Le roi continuoit néanmoins à nommer Charles son gendre; il gardoit pour lui les dehors de l'intérêt le plus tendre, tandis qu'il cherchoit à lui fermer le chemin vers de nouvelles grandeurs. 1518.

En effet, Maximilien, aïeul de Charles, auroit voulu assurer à celui-ci la succession à l'empire germanique; il négocioit dans ce but avec les électeurs, et plusieurs lui avoient promis leurs suffrages; cependant cette élection présentoit une double difficulté légale. D'une part, Maximilien n'avoit jamais reçu à Rome la couronne impériale, il n'étoit encore que roi des Romains, et il auroit fallu qu'il fût empereur pour que les électeurs pussent lui désigner, sous le nom de roi des Romains, un successeur à l'empire. D'autre part, le candidat, son petit-fils, qu'il présentoit, Charles, étoit roi

(1) Lettre de Bibbiena, d'Ancenis, 3 octobre, f. 34.

Digitized by Google

1518. des Deux-Siciles, et par des constitutions de l'Église toujours en vigueur depuis deux siècles et demi, la couronne de l'empire et celle de Naples ne pouvoient être réunies sur la même tête ; Maximilien annonçoit à la cour de Rome que l'élection de son petit-fils étoit assurée en Allemagne, et il demandoit au pape d'accorder une dispense des constitutions de l'Église. François prévenoit au contraire le pape que Charles n'étoit point élu, qu'il ne le seroit point, qu'on lui avoit proposé à lui-même de se mettre sur les rangs, et il engageoit le pape à ne point compromettre, par sa condescendance, la sûreté du saint-siége (1). Vers la fin de l'année, Maximilien pressa le pape de lui envoyer la couronne d'or en Allemagne; François conseilla à Léon X de solliciter au contraire le vieux monarque allemand de venir à Rome pour la chercher. « Que sa sainteté, lui faisoit-il dire, « n'en conçoive aucune inquiétude, car bien sûre- « ment il ne viendra pas sans armes; et s'il avoit « le moyen de venir avec une armée, ce qui n'est « pas probable, que sa sainteté attende et laisse « faire au roi de France, car Maximilien devant « passer par les états de Milan ou par ceux des Vé- « nitiens, le roi viendra aussitôt en Italie pour la « sûreté de ses possessions, et il y sera si bien ac- « compagné, qu'il répond que Maximilien ne pas-

(1) Lettres du cardinal de Bibbiena, p. 31, 35, 36, 46.

Digitized by Google

« sera point, mais sera content de s'en retourner « en Allemagne. » (1) 1518.

Léon X n'osoit point jouer un jeu si hardi, et il paroît qu'il avoit déjà préparé une bulle pour autoriser Charles à réunir les deux couronnes de Sicile et de l'empire ; seulement il cachoit avec soin sa résolution aux Français jusqu'à ce que l'élection fût faite (2). En même temps il travailloit à dissuader François de demander lui-même la couronne impériale : il lui représentoit combien il valoit mieux, pour l'intérêt de l'Europe, qu'un prince allemand moins puissant fût élevé à l'empire ; et il avoit obtenu la promesse de François qu'il travailleroit à faire élire le duc de Saxe, renonçant, disoit-il, à cette chimère que depuis une année quelques Allemands lui avoient mise dans la tête. (3)

Ces négociations diverses n'avoient point été conduites sans habileté ou sans succès ; la finesse que Louise y avoit développée étoit une qualité assez analogue à celle qu'elle exerçoit dans les intrigues de la galanterie. Mais d'autres talens étoient nécessaires pour gouverner avec succès la France, et plus encore les pays récemment conquis. C'étoit là qu'il auroit fallu donner à la paix des garanties, en attachant les peuples au gouvernement ; il

(1) Lettres du cardinal de Bibbiena, 5 décembre, f. 56.
(2) *Ibid.*, f. 53, verso et 55.
(3) Lettre du 8 décembre, f. 60.

Digitized by Google

1518. eût fallu respecter leurs droits, leur faire sentir les avantages d'une protection puissante, et flatter leurs sentimens nationaux tout en les unissant à la France; le roi, dans la légèreté et l'impétuosité de son caractère, étoit incapable de ces égards. Son impatience de toute opposition se communiquoit aux lieutenans qui le représentoient : l'arbitraire, la dureté militaire, l'orgueil aristocratique, signaloient leur gouvernement, multiplioient les blessures qu'ils infligeoient, choquoient leurs alliés et soulevoient les peuples. « L'état de Milan, dit « Brantôme, nous étoit très paisible et assuré, sans « l'avarice et la grande injustice qu'on y commit. « Le peuple se révolta, et comme enragé fit au pis, « et perdîmes tout » (1). Après la retraite du connétable de Bourbon, le roi avoit donné ce gouvernement à Odet de Foix, vicomte de Lautrec, « homme trop sévère, dit Brantôme, et mal propre « pour un tel gouvernement. D'être hardi, brave « et vaillant, étoit-il, et pour combattre en guerre, « et frapper comme un sourd ; mais pour gouver- « ner un état, il n'y étoit pas bon. Madame de « Chateaubriand, sœur de M. de Lautrec, une très « belle et honnête dame que le roi aimoit, et dont « il faisoit le mari cocu, en rabattoit tous les coups, « et le remettoit toujours en grâce » (2). Lautrec avoit en effet bien étudié l'art de la guerre; seule-

(1) Brantôme, M. de Lescuns. T. II, p. 147.
(2) Brantôme, M. de Lautrec. T. II, p. 128.

Digitized by Google

ment, pour éviter la précipitation et l'imprudence 1518.
reprochées aux Français, il se jetoit souvent dans l'excès contraire : trop hautain pour recevoir des conseils, il se déterminoit quelquefois pour une ligne de conduite, uniquement parce qu'une ligne tout opposée lui avoit été recommandée (1); cependant son activité, son intelligence et surtout l'inflexibilité de son caractère, le soutenoient dans les épreuves les plus difficiles. Il eut bientôt mécontenté la cour de Rome dans le gouvernement du Milanez : il y traitoit militairement toutes les affaires ecclésiastiques; le pape se plaignoit que l'Église y étoit en dérision; et le cardinal de Bibbiena travailloit vainement à faire rappeler Lautrec (2). Ce dernier se mit davantage encore en opposition avec le vieux maréchal Jean-Jacques Trivulzio, qui partageoit avec lui le gouvernement du Milanez, sa patrie.

Jean-Jacques Trivulzio étoit né en 1447 d'une illustre famille milanaise attachée à cet ancien parti guelfe, de l'Église et des républiques, qui unissoit le culte de la liberté à celui de la religion. Il ne voyoit pas de chances d'avancement pour lui dans sa patrie, asservie par le parti gibelin, qui avoit successivement donné pour maîtres à Milan les Visconti et les Sforza. Aussi, quoiqu'il eût fait ses premières armes sous Galéaz Sforza, il avoit bien-

(1) Brantôme, M. de Lautrec. T. II, p. 137.
(2) *Lettere de' Principi*. T. I, p. 37 et 59.

Digitized by Google

1518. tôt été forcé d'émigrer et d'aller demander du service à la maison d'Aragon qui régnoit à Naples. C'est là qu'il se forma comme capitaine d'aventuriers, et qu'il acquit, dans l'art de la guerre, une supériorité sur tous ses contemporains qui fut plus tard reconnue de toute l'Europe. Ses études, entièrement dirigées vers cet objet, ne lui avoient pas laissé des idées bien nettes sur la politique, ni un amour bien pur d'une liberté qui étoit déjà exilée de presque toute l'Italie. Toutefois il se sentoit toujours guelfe, il consacroit son épée, ses talens et sa vie au triomphe du parti guelfe; et comme les rois de France avoient été depuis trois siècles les protecteurs de ce parti, il vint se ranger sous les drapeaux français lorsqu'il les vit, en 1495, déployés à Naples par Charles VIII. Dès-lors il avoit contribué à tous les succès des Français en Italie; c'étoit lui qui avoit conquis pour eux à plusieurs reprises le duché de Milan, lui qui avoit éclairé la valeur de Louis XII, de Chaumont et de Gaston de Foix, et qui avoit assuré leurs victoires par son génie guerrier. Nommé maréchal de France, il avoit aussi commandé plusieurs fois en chef; mais lorsqu'il fut gouverneur de Milan, on lui reprocha d'écouter trop sa partialité pour les Guelfes, et de n'avoir vu dans la conquête de la Lombardie que le triomphe de leur parti. Lautrec prétendit au contraire vouloir être neutre entre les factions. Les Gibelins, quoique attachés à l'em-

Digitized by Google

pereur et au souvenir des Sforza, se trouvoient plus en harmonie avec lui par leurs préjugés nobiliaires et leur politique servile, tandis qu'il voyoit toujours dans les Guelfes un vieux levain de liberté, et qu'il étoit arrêté par leur respect pour les droits du peuple. Les uns, qui se sentoient vaincus, paroissoient reconnoissans de toutes les grâces; les autres, qui avoient ouvert l'Italie aux Français, se souvenoient de leurs droits, et demandoient qu'on respectât les principes pour l'amour desquels seulement eux et leurs pères avoient montré du dévouement à la France. Bernardino Visconti, qu'on regardoit à Milan comme chef de la faction gibeline, étant mort, François Ier donna à son fils Galéaz l'ordre de Saint-Michel, une pension et toutes les marques d'une faveur signalée. Lautrec n'écoutoit que lui, ne suivoit que ses conseils (1). Toutefois les manières de Lautrec étoient si hautaines, et son caractère si peu sociable, que lorsque Visconti vint à la cour de France pour recevoir l'ordre, contre l'attente de tout le monde, il desservit Lautrec de tout son pouvoir (2). D'autre part, les familles Trivulzio et Palavicino éprouvoient à Milan une telle défaveur que les neveux du maréchal, blessés de tant d'ingratitude, s'engagèrent au service de la république de Venise, tan- 1518.

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XIII, p. 157.

(2) Lettre du card. de Bibbiena. Paris, 26 novembre 1518. T. I, f. 51, verso.



Digitized by Google

1518. dis que le vieux Trivulzio, qui possédoit en fief la vallée de Misox à l'entrée du pays des Grisons, la mit sous la protection des Suisses; il leur avoit cédé une partie d'une créance qu'il avoit sur la France, comme pour s'assurer qu'ils l'aideroient à s'en faire payer (1). On lui fit en France un crime de cette défiance et de cet appui qu'il alloit chercher au dehors du royaume. Quoiqu'il eût alors quatre-vingt-deux ans, il partit au milieu de l'été de Milan pour venir à la cour se justifier (2). Il se rendit à Ancenis, où étoit le roi, au commencement d'octobre. Madame refusa de le voir; le roi ne lui adressa que quelques mots à sa présentation, et l'évita le lendemain (3). Trivulzio, impatient de s'expliquer, sollicita en vain de nouvelles audiences. Enfin, apprenant que le roi devoit traverser à cheval le village de la Châtre, ou Arpajon, où il se trouvoit alors, et ne pouvant marcher, il se fit porter, malade sur sa chaise, au milieu de la rue; le roi passa en détournant la tête et sans écouter le cri de Trivulzio : *Sire, ah, sire! au moins un mot d'audience!* Il fut reporté sur son lit, d'où il ne se releva plus. Il y dicta la touchante

(1) Le roi avoit promis de lui rendre 150,000 florins s'il lui reprenoit son fief de Vigevano. Trivulzio, sur cette somme, en promit 50,000 aux Suisses. — *Lettere de' Principi*. T. I, f. 48, verso.

(2) Lettre du 18 juillet, f. 33.

(3) *Lett. de' Principi*. T. I, f. 44 et 48.

Digitized by Google

épitaphe qu'on voit sur son tombeau : *J.-J. Trivultius, Antonii filius, qui nunquam quievit, quiescit; tace* (1). Il mourut le 5 décembre 1518. (2) 1518.

Toute la conduite de François Ier, en Italie, étoit également imprudente, et en contradiction avec les sentimens et les principes qui avoient autrefois attaché les Italiens libres à la France. Au lieu de protéger les républiques, de montrer de l'affection au parti guelfe, de maintenir les droits des Florentins, qui, pendant deux siècles et demi, avoient été fidèles à l'alliance française, François, et plus encore sa mère, sembloit n'avoir d'autre objet en vue que de flatter Léon X, pontife inconséquent, léger, sans principes, et incapable de reconnoissance. Son frère, Julien de Médicis, qui avoit épousé une sœur de Louise de Savoie, étant mort le 17 mars 1516, ce fut sur Laurent, son neveu, que François et sa mère accumulèrent leurs bienfaits. Ils lui permirent d'enlever le duché d'Urbin à François-Marie de la Rovère, ancien protégé de la France; ils lui permirent de conserver les duchés de Modène et de Reggio, ravis au duc de Ferrare, le plus ancien et le plus fidèle allié des Fran-

(1) J.-J. Trivulzio, fils d'Antoine, qui jamais ne trouva de repos, repose ici; silence!

(2) Brantôme, Disc. 49. T. I, p. 417. — *Carlo Rosmini, Hist. del Trivulzio.* L. XII, p. 539. — Bibbiena parle de sa maladie dans sa lettre du 5, de sa mort dans celle du 8 déc. T. I, f. 57 et 61, v. — *Paolo Giovio, Vita di Leone X.* L. IV, p. 245.

Digitized by Google

1518. çais, qui avoit perdu cette partie de ses états en s'exposant pour eux. Enfin ils promirent de fermer les yeux si les Médicis dépouilloient aussi la maison d'Este du duché de Ferrare. Alfonse Ier, duc de Ferrare, qui étoit chevalier de Saint-Michel, étant venu à la cour, le cardinal de Bibbiena écrivit aux Médicis : « Tenez-moi pour un sot, « s'il est vrai qu'ils l'aient appelé ou qu'ils veuil- « lent le protéger, et si le roi vous parle ou vous « écrit pour lui, assurez-vous qu'il vous dira aussi « dans l'oreille qu'il ne s'en soucie point » (1). Le roi donna encore à entendre à Bibbiena qu'il ne mettroit point obstacle à ce que Laurent de Médicis subjuguât aussi la république de Sienne (2). Mais ceux à qui la France faisoit de si honteux sacrifices étoient si peu de bonne foi, que, dans ce temps même, le roi de Castille étoit en traité avec Laurent de Médicis, qui lui offroit une bulle du pape, son oncle, pour l'autoriser à réunir la couronne de l'Empire à celle de Naples, pourvu que, comme prix de cette concession, la république de Sienne fût donnée en souveraineté à Laurent (3). Dans le même temps enfin, François mécontentoit la république de Venise ; il l'empêchoit de conclure avec l'empereur une paix perpétuelle, et il lui faisoit sentir qu'il se défioit toujours d'elle, et qu'il

(1) Lettre du 8 décembre, f. 59, verso.
(2) Lettre du 27 novembre. T. I, f. 53.
(3) *Lettere de' Principi*. T. I, f. 53, r. et 55, r.

Digitized by Google

s'opposeroit à sa prospérité, au moment même où 1518.
il avoit besoin de son aide. (1)

François ne se conduisit pas avec plus de prudence dans ses relations avec les Pays-Bas. Il venoit d'y recouvrer la ville de Tournai, qui, enclavée dans les provinces appartenant à Charles d'Autriche, ne s'étoit maintenue si long-temps fidèle à la France, que parce que les rois précédens lui avoient permis de se gouverner en république. Ils s'étoient contentés d'en recevoir une redevance pécuniaire, sans y entretenir de garnison, sans se mêler de son administration intérieure, reconnoissant pour leurs lieutenans les officiers municipaux nommés par le peuple. Mais, lorsque les ambassadeurs de Henri VIII consignèrent Tournai aux officiers de François Ier, celui-ci voulut y être obéi comme un maître et un roi absolu; il refusa de confirmer les anciens priviléges de la ville, encore que les Anglais, qui ne l'occupoient que par droit de conquête, les eussent respectés. Alors une grande partie des bourgeois de Tournai émigra, sentant bien qu'ils perdoient, avec leur liberté, tous les avantages qui jusqu'alors avoient fait prospérer leur industrie; l'autre partie se soumit, mais sans affection, sans dévouement, à la France, et prête à ouvrir ses portes à quiconque se présenteroit en force devant ses murs. (2)

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XIII, f. 156.
(2) *Polydori Vergilii Histor. Angl.* L. XXVII, p. 653.

Digitized by Google

1518. Dans la même province, les rois français, surtout depuis Louis XI, avoient mis du prix à l'affection et aux services de la valeureuse maison de La Marck, souveraine de Bouillon et de Sedan, et qui avoit donné plusieurs pasteurs à l'évêché de Liége. Robert II de La Marck étoit alors duc de Bouillon et de Gueldres, et son frère Évrard, depuis 1506, étoit évêque de Liége (1). Robert, avec ses fils Fleuranges et Jametz, s'étoit surtout employé à lever et à former ces bandes de landsknechts qui avoient remplacé les Suisses dans les armées de Louis XII. C'est alors qu'ils se lièrent d'une étroite amitié avec François de Seckingen, aventurier allemand qui acquit bientôt une haute réputation et un grand crédit dans l'Empire (2). Placés entre la France et l'Allemagne, et parlant également les langues de ces deux pays, ce furent eux qui amenèrent à Louis XII et à François l'infanterie qui avoit gagné les dernières batailles. Mais depuis que le roi eut renouvelé son alliance avec les Suisses, il commença à négliger ses auxiliaires allemands. Il avoit promis à l'évêque de Liége son appui auprès du pape, pour le faire nommer cardinal, et il avoit donné à Fleuranges lui-même la lettre de recommandation qui devoit assurer cette nomination; mais Louise de Savoie, bientôt après, avoit écrit au pape « que, quoi que

(1) *Gallia Christiana*. T. III, p. 905.
(2) Mém. de Fleuranges. T. XVI, p. 228.

Digitized by Google

« le roi écrivît, il eût à préférer Boyer, archevêque « de Bourges et frère du général de Norman- « die » (1). Le chancelier de Liége, cependant, qui étoit alors à Rome, poursuivant l'affaire de son maître, réussit à se procurer le double de ces lettres, qu'il envoya aux seigneurs de La Marck (2). Comme ceux-ci étoient déjà indignés de cette mauvaise foi, ils apprirent que le roi venoit de casser la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Bouillon, à cause de son indiscipline, et qu'il venoit aussi de se brouiller avec leur ami François de Seckingen. En même temps, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, leur faisoit à tous des avances; elle assuroit le chapeau de cardinal à l'évêque de Liége, par l'influence autrichienne; elle engageoit à son service François de Seckingen, et elle déterminoit Robert de La Marck à renvoyer à François le collier de son ordre; cependant, Fleuranges, qui s'étoit attaché à la cour, ne quitta point le service de France. (3) 1518.

Ainsi l'Italie étoit opprimée et mécontente; la France perdoit ses alliés en Allemagne, et tous ses partisans s'éloignoient d'elle; mais au-dedans, malgré la dilapidation des finances, le roi conservoit de la popularité parmi ses sujets. Sa jeunesse, sa belle figure, les grâces de ses manières, son esprit

(1) Mém. de Du Bellay. L. I, p. 105.
(2) Mém. de Fleuranges, p. 238.
(3) *Ibid.*, p. 235.

Digitized by Google

1518. dans la conversation, lui gagnoient le cœur de la noblesse; elle accouroit avec empressement à ses fêtes, et elle admiroit sa magnificence. De son côté, le peuple avoit trop oublié tout sentiment de liberté, pour être choqué du despotisme royal. Il ne sympathisoit point avec les parlemens, que le roi avait humiliés; il jouissoit de l'éclat et des libéralités de la cour, sans songer que ce seroit à lui à en payer les frais; il tiroit une sorte de vanité du pouvoir absolu du roi, comme si c'étoit une grandeur française à laquelle le peuple participoit; mais ce contentement général devoit expirer en même temps que la paix publique.

1519. La mort inattendue de Maximilien, survenue à Welz dans la Haute-Autriche, le 11 janvier 1519, après des excès à la chasse et à la table, que son âge rendoit plus dangereux, devoit presque inévitablement entraîner la France et l'Europe dans de nouvelles guerres (1). Maximilien n'avoit pas encore atteint soixante ans; mais la longueur de son règne, et la part qu'il avoit eue depuis quarante années à tous les événemens importans, le faisoient considérer comme un vieillard : lui-même, frappé de l'idée de sa mort prochaine, dans les quatre der-

(1) *Fr. Guicciardini.* L. XIII, p. 159. — *Fr. Belcarii.* L. XVI, p. 472. — *Jo. Sleidani Comment. de Statu relig. et reip.* L. I, f. 15, verso. — *Hulder. Mutii Chro. German.* L. XXX, p. 970. — *In Struvii Script. Germ.* L. II. — Coxe, maison d'Autr. c. 25. T. II, p. 189.

Digitized by Google

nières années de sa vie, ne voyageoit point sans 1519.
faire traîner après lui son cercueil, que chacun croyoit être son trésor. Pendant toute l'année qui venoit de s'écouler, il s'étoit fort occupé de négociations pour faire désigner son successeur; enfin, dans la diète assemblée à Augsbourg au mois d'octobre 1518, il avoit obtenu la promesse, de quatre électeurs seulement, qu'ils donneroient leur voix à son petit-fils Charles, roi de Castille. (1)

La maison d'Autriche avoit déjà fourni six empereurs à l'Allemagne, et les trois derniers avoient occupé le trône quatre-vingts ans, comme par une succession héréditaire. La liberté de l'Allemagne et le maintien du droit électoral sembloient demander qu'on choisît après Maximilien un prince d'une autre maison. Les Allemands y étoient généralement disposés, et la cour de Rome indiquoit Frédéric-le-Sage, électeur de Saxe, comme le plus digne de réunir leurs suffrages (2). Elle n'avoit pas encore considéré comme une révolte la protection efficace que ce prince donnoit déjà à Luther. Cependant elle traitoit aussi en secret avec Charles, et elle se montroit prête à le seconder, pourvu qu'il payât un prix suffisant pour cette faveur. Parmi les Allemands, plusieurs, il est vrai, étoient effrayés des conquêtes de l'empereur turc Sélim, et ils pen-

(1) Schmidt, Hist. des Allemands. T. VI, p. 174; L. VIII, c. 2. — Coxe, T. II, c. 26, p. 213.

(2) *Lettere de' Principi*. T. I, f. 60, verso.

Digitized by Google

1519. choient à mettre à la tête de l'empire quelque souverain déjà puissant par ses domaines héréditaires, afin qu'il employât pour la défense commune ses soldats et ses richesses.

Charles étoit petit-fils d'un empereur, et, par la mort de Maximilien, il devoit hériter de ses domaines d'Autriche; mais il n'avoit encore développé aucune qualité qui pût séduire les Allemands. Né et élevé en Flandre, le français étoit sa langue, et toutes ses habitudes étoient étrangères à l'Allemagne. Il avoit alors dix-neuf ans. Sa taille étoit médiocre, sa santé foible, sa lèvre inférieure pesante; son visage allongé avoit quelque chose de triste; il parloit peu et lentement, et il n'annonçoit point encore l'étendue de talens ou la force de caractère qu'il développa plus tard (1). Bien loin de là, les Espagnols, au milieu desquels il vivoit depuis deux ans, commençoient à croire et à répéter qu'il avoit hérité de l'incapacité de sa mère Jeanne-la-Folle. Soumis avec une déférence timide à son gouverneur, M. de Chièvres, il ne disoit que ce que celui-ci lui dictoit; il ne voyoit que par les yeux de ce gouverneur et par ceux des Flamands dont il étoit entouré; et il leur permettoit, au mépris de toutes les lois, de tous les usages de l'Espagne, d'assouvir leur rapacité. Charles, après le traité de Noyon, avoit laissé écouler une année en-

(1) *Fr. Belcarii.* L. XVI, p. 477.

Digitized by Google

tière avant de passer en Espagne. Il n'étoit débarqué à Villaviciosa en Asturie que le 13 septembre 1517. Il n'avoit point voulu voir l'habile ministre qui avoit recouvré pour lui ces royaumes, et qui, dans une administration de vingt mois, avoit rétabli partout l'ordre et l'obéissance. M. de Chièvres s'étoit montré jaloux du cardinal Ximenès, et lui avoit fait écrire par son maître avec dédain, qu'il devoit retourner dans son diocèse pour y jouir du repos. Le vieux cardinal, déjà malade, et, au dire des Espagnols, empoisonné par les Flamands, mourut le 8 novembre 1517, le jour même où il reçut cette lettre. (1) 1519.

Les Espagnols avoient ressenti l'indignité du traitement fait à leur grand cardinal, au primat des Espagnes. Ils furent plus irrités encore quand ils virent son archevêché de Tolède usurpé par un neveu de Chièvres, à peine adolescent, et toutes les dignités de leur monarchie scandaleusement vendues à l'enchère par les courtisans flamands. Les cortès furent assemblées successivement, dans les divers royaumes d'Espagne, pour reconnaître Charles comme roi; mais partout ils manifestèrent une grande répugnance à déroger ainsi, à ce qu'ils prétendoient, aux droits de sa mère Jeanne-la-Folle, qu'ils vouloient seule reconnoître pour

(1) *Robertson's Charles V.* T. II, B. I, p. 55. — *Gomecii de Rebus gestis Francisci Ximenii hisp. Illust.* T. I, L. VII, p. 1133. — *Miñiana.* L. I, c. 3, p. 9. — *Ferreras.* T. XII, p. 281.

Digitized by Google

1519. reine. Cependant les cortès de Castille, puis ceux d'Aragon, enfin ceux de Catalogne, consentirent à associer Charles, avec le titre de roi, à sa mère Jeanne; les cortès de Valence n'avoient point encore cédé : tous également disputoient son autorité, et ne lui accordoient des subsides qu'avec une extrême réserve; bientôt après il se forma une union des villes prêtes à résister par les armes aux usurpations de ses conseillers flamands. Ceux-ci étoient encore occupés à Barcelonne à lutter avec les cortès de Catalogne, quand la diète des électeurs de l'empire s'assembla à Francfort. (1)

Rien, dans ces circonstances, ne pouvoit recommander au choix des Allemands le jeune homme qui ne s'étoit jusque-là fait connoître que par une conduite imprudente, et par son mépris pour les droits des peuples qu'il étoit venu gouverner sans connoître leur langage et leurs mœurs.

Mais François Ier donna une direction nouvelle aux délibérations des Allemands, en se présentant lui-même pour candidat à la dignité impériale. Laurent de Médicis étoit mort le 28 avril 1519, le cardinal de Bibbiena avoit quitté la France, et nous ne pouvons plus suivre de si près les fluctuations dans l'opinion de la cour, qui lui firent

(1) *Robertson's Charles V*. B. I, p. 55-78. — *P. Miñana*. L. I, c. 3, p. 10. — *Ferreras*. T. XII, p. 291-296. — Le dernier adoucit ou supprime même tout ce qui feroit pressentir une opposition nationale.

Digitized by Google

adopter un projet précédemment repoussé de concert avec le pape. Il semble qu'il fut suggéré à François Ier seulement par ses jeunes courtisans, tout pleins des idées de la chevalerie. Ils lisoient dans les romans que Charlemagne avoit été empereur de tout l'occident, que des paladins avec lesquels ils se comparoient avoient combattu les infidèles et recouvré le saint sépulcre, et ils persuadoient à François que lui, le premier chevalier de son siècle, étoit appelé comme Charlemagne à gouverner le monde latin et barbare, et à refouler en Asie les Musulmans. Les exemples pris de Charlemagne, les promesses de faire concourir la France avec l'Italie et l'Allemagne à la guerre contre les Musulmans, furent les seuls motifs d'intérêt public que les ambassadeurs français firent valoir auprès des électeurs. En même temps ils leur représentèrent que François, comme souverain du royaume d'Arles et du duché de Milan, étoit membre de l'empire; que Charles, au contraire, comme roi de Naples, étoit exclu de la candidature par un grand nombre de constitutions impériales et pontificales, qui interdisoient la réunion de la couronne qu'il portoit avec celle de l'empire (1). Mais ils comptoient plus sur la corruption que sur les raisons. Le roi avoit chargé l'amiral Bonnivet, d'Orval, Fleuranges et le 1519.

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XIII, p. 160. — *Jo. Sleidani Comm.* L. I, f. 16. — Lettre du card. Caiétan. Francfort, 29 juin 1519. *Lett. de' Princ.* T. I, f. 70.

Digitized by Google

1519. président Gaillard, de soutenir ses intérêts en Allemagne. Ceux-ci, après avoir passé quelque temps en Lorraine, se rendirent au mois de mai à Trèves, avec un cortége de quatre cents chevaux allemands. « Et avoient toujours lesdits ambassadeurs, avec « eux, 400,000 écus, que archers portoient en bri- « gandines et en bougettes » (1). C'étoit ouvertement et sans pudeur qu'ils tâchoient de gagner des suffrages à prix d'argent. Ils invitoient en même temps les princes et les comtes allemands à des festins, d'où tous les convives sortoient presque toujours ivres; ils avoient aussi songé à intimider les électeurs, en prenant à leur solde l'armée de la ligue des villes de Souabe, qui se trouvoit sur les lieux; mais il se laissèrent devancer par les agents de Charles (2). Et pendant qu'ils appeloient ainsi tous les vices à leur aide, François, conservant le langage de la galanterie, disoit aux ambassadeurs du roi de Castille : « Nous sommes deux amans « prétendant à la même maîtresse; lequel des deux « qu'elle préfère, l'autre doit se soumettre et ne « pas en garder de ressentiment. » (3)

On ne peut guère douter, d'après le témoignage de Fleuranges lui-même, que les électeurs allemands ne reçussent des présens des Français pour

(1) Mém. de Fleuranges, p. 248.

(2) *Ibid.*, p. 253.

(3) *Fr. Guicciardini*. L. XIII, p. 159. — *Fr. Belcarii*. L. XVI, p. 472.

Digitized by Google

prix des suffrages qu'ils leur promettoient. Il paroît 1519.
néanmoins que, tout en satisfaisant leur cupidité, ils se déterminèrent par des vues plus patriotiques: les discours de l'électeur de Mayence, qui favorisoit Charles, et de l'électeur de Trèves, qui secondoit François, transmis au pape par le cardinal Caiétan, présent à Francfort, résumoient à peu près tout ce qu'il y avoit à dire de part et d'autre (1). On voit d'abord que l'un et l'autre électeur ecclésiastique sentoit que l'intérêt de l'empire et de la liberté germanique auroit conseillé d'exclure les deux candidats; ils invoquoient même une loi, et un serment des électeurs de ne jamais élire d'empereur étranger. Cependant, au milieu du treizième siècle, Alphonse X de Castille et Richard de Cornouailles avoient été simultanément élus rois des Romains; mais l'exception confirmoit la règle: jamais l'Allemagne n'avoit été plus mal gouvernée que par ces deux princes, qui plutôt ne la gouvernèrent pas du tout. D'autre part, les Allemands paroissoient sentir qu'un prince de leur nation seroit trop foible pour défendre l'indépendance germanique en écartant des candidats si puissans, et qu'une guerre entre ces concurrens, quoique étrangers, dégénéreroit bientôt en guerre civile. L'archevêque de Mayence représentoit que, si François étoit élu, il travailleroit bientôt à usurper les liber-

(1) Sa lettre du 29 juin. T. I, f. 68-73.

ESTE LIBRO PERTENECE A LA BIBLIOTECA DE LA FACULTAD DE F. L. MADRID.
Digitized by Google

1519. tés de l'Allemagne, comme il faisoit à l'égard de celles de l'Italie, et qu'il s'efforceroit de rendre cette couronne héréditaire pour ses enfans, en abaissant les électeurs et les princes allemands, « Combien « peu l'on doit s'attendre, dit-il, qu'il conserve la « liberté de l'Allemagne aux terres franches et aux « princes, quand on voit, par expérience, qu'en « France même il y avoit autrefois tant de princes « de grande autorité, qui maintenoient la justice « et la liberté dans cette contrée, tandis qu'aujour- « d'hui toutes leurs principautés sont anéanties, « et il ne s'y trouve plus si grand personnage qui « ne tremble au moindre signe du roi et qui ose « faire autre chose que de louer tout ce qu'il plaît « au roi de dire ou de faire »(1). En même temps, cet archevêque montroit combien on devoit peu se fier aux promesses des ambassadeurs français, lorsqu'ils asssuroient que leur monarque, une fois élu, dirigeroit contre les Turcs toutes les forces de son royaume; il seroit entraîné au contraire par les intérêts de sa famille, ou par son ambition déjà connue, à conquérir auparavant l'héritage de Charles dans les Pays-Bas et en Italie, et cette guerre deviendroit aussi dommageable qu'elle seroit honteuse pour l'empire.

L'archevêque électeur de Trèves s'efforçoit à son tour de montrer que Charles n'étoit pas moins

(1) *Lett. de' Principi*. T. I, f. 68.

Digitized by Google

étranger à l'Allemagne que François, mais que la France pouvoit se réunir à l'Allemagne et à l'Italie, et faire corps avec elles, tandis que l'Espagne, séparée de l'Allemagne par la France, opposeroit à l'intérêt commun des antipathies nationales; que par jalousie de son monarque elle ne lui permettroit point de sortir de chez elle, ou qu'elle nourriroit seulement ses vues de domination sur l'Italie, vues qui n'étoient pas moins à redouter que celles des Français (1). Il paroît que l'un et l'autre prélat fut bien plus fort de raisons contre son adversaire qu'en faveur de son propre candidat; aussi le 4 juillet, l'empire fut offert par les électeurs à Frédéric de Saxe : mais celui-ci ne voulut point s'exposer à remporter une telle victoire sur deux puissans monarques; il refusa, et le 5 juillet, l'archevêque de Mayence proclama, dans l'église de Saint-Barthélemy, Charles d'Autriche comme ayant été élu par le suffrage de tous. (2) 1519.

Les électeurs avoient imposé aux ambassadeurs du roi de Castille, que nous nommerons désormais Charles-Quint, plusieurs conditions pour limiter son autorité, pour l'empêcher de rien faire qui pût la rendre héréditaire, pour l'obliger de prendre en

(1) *Lettere de' Principi*. T. I, f. 70.

(2) 2e Lettre du card. Caiétan, du 5 juillet, f. 72. — *Jo. Sleidani de Statu rel. et reip*. L. I, f. 19, verso. — Schmidt, Hist. des Allemands. T. VI, L. VIII, c. 1, p. 175. — *Robertson's Charles V*. B. I, p. 73.



Digitized by Google

1519. toute chose conseil de la diète et surtout des électeurs, pour l'engager à défendre les droits de ces électeurs contre les ligues de la noblesse et des peuples, enfin pour le rappeler le plus tôt possible en Allemagne; ces conditions étoient la plupart en contradiction avec les intérêts des états héréditaires de Charles (1). Si François avoit été élu à l'empire, il n'est pas douteux que la France auroit eu à faire de grands sacrifices pour les Allemands; elle auroit été appelée, d'après l'offre même que le roi en avoit fait, à prodiguer son argent et son sang pour la défense de l'Europe orientale contre les Turcs, et elle auroit vu peut-être le siége du gouvernement transporté au centre des nouveaux intérêts de son roi. Les Espagnols n'envisageoient pas non plus avec plaisir l'élévation de leur monarque à un trône étranger. Déjà blessés de l'autorité que les Flamands s'étoient arrogée chez eux, ils craignoient de voir les Allemands à leur tour usurper les meilleurs emplois en Espagne, ou maintenir par leurs soldats une administration despotique; ils voyoient enfin avec impatience leur monarque songer à s'éloigner de nouveau de ses états. Cependant l'électeur palatin étant arrivé à Barcelone pour porter à Charles sa nomination au nom du collége électoral, celui-ci l'accepta le 30 novembre 1519, malgré les instances contraires des Espagnols. (2)

(1) *Lettere de' Principi*. T. I, f. 74.

(2) *Sleidani*. L. I, f. 20.—Coxe, Maison d'Autriche, c. 26, p. 215.

Digitized by Google

Pendant le temps même que les ambassadeurs des rois de France et d'Espagne luttoient les uns contre les autres pour obtenir la couronne impériale, les deux hommes d'état qui avoient élevé ces deux rois, les mêmes qui avoient signé le traité de Noyon, MM. de Chièvres et de Boissy, s'étoient réunis à Montpellier pour travailler à conserver la paix entre leurs deux souverains. Tous deux désiroient ardemment calmer l'irritation de ces princes rivaux en épargnant à l'Europe les horreurs d'une guerre générale. Ils avoient passé deux mois ensemble, et ils se croyoient près de conclure, lorsque le grand-maître de Boissy, qui, malade de la pierre, avoit été déjà plusieurs fois en danger, succomba à son mal au mois de mai 1519. « M. de « Chièvres, dit Fleuranges, lui fit un merveilleux « gros deuil, et s'en retourna sans rien conclure, « et fut toute la chose rompue.... Le corps de « M. le grand-maître fut ramené en France, lequel « fut fort plaint, tant du roi que de toute la no- « blesse, qui est une grande chose à un gouverneur « de pays, car on n'en voit guère aimé de tout le « monde. » (1) 1519.

La mort de Boissy augmenta la faveur de son frère l'amiral Bonnivet : dès-lors on le vit, dit Brantôme, « gouverner tout le fait de la guerre « en son vivant, comme le chancelier Duprat celui

(1) Fleuranges, p. 257.

Digitized by Google

1519. « de la justice et finances. » C'étoit cependant le plus mauvais conseiller que pût prendre le roi; car il avoit, avec exagération, les mêmes qualités et les mêmes défauts que François. Comme lui, il étoit brave, mais, comme lui, magnifique sans mesure, enivré de l'orgueil royal, mettant le plaisir avant les affaires, et aspirant à la réputation de séducteur, même avec les princesses du sang royal (1). Il s'apercevoit qu'il avoit été joué en Allemagne, où il avoit étalé son faste et distribué ses présens sans obtenir aucun avantage. Il lui restoit, après l'élection, une partie encore de l'argent du roi; François de Seckingen voulut le lui enlever, et il l'attaqua comme il se retiroit. Cependant les ambassadeurs, protégés par la garde de l'électeur de Trèves, arrivèrent jusqu'en Lorraine, où une maladie, causée par la débauche, contraignit Bonnivet de s'arrêter. Quand il put ensuite revenir à la cour, il n'eut point de relâche qu'il n'eût engagé son maître à se venger de Charles-Quint. (2)

Il y avoit entre François et Charles de nombreuses causes de dispute. Le dernier n'avoit donné aucune satisfaction relativement à la Navarre, malgré les engagemens qu'il avoit pris par le traité de Noyon. Le roi Jean d'Albret, et sa femme Catherine, de qui Jean tenoit la couronne, étoient morts,

(1) Brantôme. T. II, p. 157.
(2) Fleuranges, p. 265.

Digitized by Google

l'un au mois de juin 1516, l'autre au mois de février 1517. Leur fils Henri II, alors âgé de quatorze ans, vivoit sous la tutelle d'Alain d'Albret, dans les provinces françaises qui lui étoient seules demeurées de l'héritage de ses pères. Tandis qu'il redemandoit à la conférence de Montpellier la Navarre espagnole, Chièvres lui opposoit les droits de Germaine de Foix, qui, disoit-il, en avoit fait donation à Ferdinand, aïeul de Charles-Quint. Ces droits avoient été long-temps soutenus comme légitimes par la France; mais, depuis que les alliances de celle-ci avoient changé, le parlement de Paris avoit condamné, le 7 octobre 1517, Germaine, en lui préférant Henri II (1). Charles ne vouloit point reconnoître la validité de ce jugement : en même temps, il faisoit revivre toutes les anciennes querelles de ses aïeux contre les prédécesseurs de François. Il contestoit le droit des Français au duché de Milan, qu'il prétendoit usurpé sur l'Empire; il redemandoit le duché de Bourgogne, qu'il soutenoit avoir été injustement ravi à son aïeule Marie, fille de Charles-le-Téméraire. François, de son côté, faisoit de nouveau valoir ses droits sur le royaume de Naples, que Ferdinand avoit enlevé à Louis XII; il réclamoit l'hommage que Charles lui devoit pour le comté de Flandre, et il mettoit d'autant plus de prix à cette cérémo- 1519.

(1) Hist. gén. de Languedoc. T. V, L. XXXVII, p. 113.

Digitized by Google

1519. nie qu'elle devoit humilier davantage l'empereur, forcé à se reconnoître pour son vassal.

1520. Cependant et Charles et François, en s'aigrissant toujours plus l'un contre l'autre, hésitoient devant la responsabilité terrible qu'ils encourroient s'ils commençoient une guerre générale. Charles voyoit le mécontentement croître dans toute l'Espagne. Les cortès de Valence refusoient de le reconnoître s'il ne venoit les présider en personne; ceux de Castille, irrités d'avoir été convoqués à Compostelle en Galice, ne lui donnoient point de subsides; plusieurs villes lui tenoient un langage menaçant; une insurrection des communes contre les nobles mettoit en feu le royaume de Valence; l'Espagne enfin sembloit tout entière sur le point de secouer son joug, lorsqu'il s'embarqua à la Corogne, le 22 mai 1520, pressé qu'il étoit de visiter de nouveau les Pays-Bas, puis de se présenter aux Allemands, et de calmer la fermentation qui régnoit dans leur contrée (1). François avoit bien moins d'embarras, bien moins de sujets d'inquiétude; mais les attraits du plaisir et de la dissipation lui faisoient perdre de vue ses affaires. Après des boutades de colère ou d'humeur, il retournoit à ses amours et à ses fêtes, dans lesquelles il dissipoit en peu de jours l'argent qu'il avoit arraché à ses sujets sous prétexte des besoins de l'État.

(1) *Robertson's Charles the fifth*. B. I, p. 81-87. — *Miñiana*. L. I, c. 5, p. 17. — *Ferreras*. T. XII, p. 323, *seq*.

Digitized by Google

Chaque année, les états de Languedoc étoient 1520.
assemblés. Cette province est la seule dont nous puissions suivre l'administration intérieure, parce que seule elle avoit réussi, en France, à conserver ses libertés. Le roi lui fit encore déclarer par ses commissaires, au mois de décembre 1519, « qu'il « n'entendoit pas préjudicier aux priviléges et aux « libertés du pays, et y mettre sus aucuns deniers « sans l'assemblée des états, et sans leur en faire « demande, comme il étoit accoutumé (1). » Mais ces assemblées duroient rarement plus de deux ou trois jours, et à chacune il présentoit quelque nouvelle demande, il proposoit quelque surcroît d'impôt, sous le nom de *crûe*, tantôt pour les pertes qu'il avoit faites à Marignan, tantôt pour les fortifications des villes, tantôt pour TACHER D'ÊTRE EMPEREUR, tantôt pour payer aux Anglais le prix du rachat de Tournai. En même temps, il avoit créé un grand nombre de charges vénales; c'étoit le chancelier Duprat qui lui avoit suggéré cette manière de lever de l'argent, et il en faisoit, surtout en Languedoc, un abus criant. Duprat avoit vendu des offices d'élus, de receveurs, de greffiers, de procureurs, dont la province ne voyoit l'institution qu'avec crainte. Il avoit créé un quatrième président et huit conseillers au parlement de Toulouse, vingt-quatre conseillers à la cour du sénéchal de

(1) Hist. générale de Languedoc. T. V, p. 114.

Digitized by Google

1520. Toulouse, douze à celle du sénéchal de Carcassonne, six juges d'appel, et des juges, en même proportion, dans les autres tribunaux. Toutes ces charges avoient été vendues publiquement à ceux qui vouloient ou acquérir quelque illustration, ou profiter des priviléges pécuniaires de la magistrature, ou même vendre la justice comme ils l'avoient achetée. Avec le temps, les juges trouvèrent moyen de s'assurer une sorte d'indépendance, à l'aide de cette vénalité même. Au commencement, elle se présentoit dans toute sa turpitude : aussi cette création démesurée d'emplois judiciaires causa-t-elle une clameur universelle dans la province; les états en demandèrent avec instance la suppression. Ceux qui furent assemblés à Montpellier à la fin de l'année 1519 consentirent à voter une somme de 71,800 francs, comme prix de l'abolition des offices d'élus; mais ils ne purent obtenir que le roi abolit également les nouveaux offices de juges, et la vénalité continua, dès cette époque, à corrompre l'institution de la magistrature. (1)

La guerre entraîne à une consommation si rapide de richesses qu'elle fait excuser même les moyens les plus condamnables et les plus ruineux de lever de l'argent. Le besoin que ressent un peuple de défendre son existence lui fait oublier l'avenir pour le présent. Mais Duprat, qui trou-

(1) Hist. de Languedoc. T. V, L. XXXVII, p. 115.

Digitized by Google

voit des expédiens de guerre pour pressurer le peuple, n'essayoit pas ensuite d'engager le roi à réserver l'argent qu'il avoit levé ainsi pour les besoins qui seuls auroient pu lui servir d'excuse. Les sommes qu'il venoit d'arracher à la France furent presque aussitôt prodiguées dans le champ du Drap d'or, pour la fastueuse entrevue de François Ier avec Henri VIII. 1520.

Cette entrevue avoit été stipulée par le traité de 1518 en vertu duquel Tournai fut restitué à la France; dès-lors elle étoit devenue l'objet de plusieurs négociations. François avoit nommé le cardinal Wolsey son procureur pour convenir en son nom du lieu et des circonstances de la conférence; il comptoit que cette preuve de sa confiance l'attacheroit toujours plus à ses intérêts (1). Une convention fort détaillée fut ensuite conclue le 26 mars 1520 pour ménager également soit la sûreté des deux rois, qui paroissoient toujours se défier l'un de l'autre, soit leur point d'honneur, qu'ils jugeoient compromis s'ils se départoient de l'égalité. Le lieu de la conférence avoit été choisi entre Guines, château du roi d'Angleterre, près de Calais, et Ardres, château voisin dépendant du roi de France; mais comme pour s'y rendre Henri VIII devoit passer la mer, on voulut que, par une sorte de compensation, le roi français fît quelques pas

(1) Par ses lettres de Cognac, du 23 février 1519. — Rymer. T. XIII, p. 695.

Digitized by Google

1520. dans le territoire anglais, sur lequel l'enclos du champ du Drap d'or fut tracé. Le nombre des seigneurs et des gentilshommes, et celui des gardes qui devoient accompagner l'un et l'autre monarque, étoient fixés avec une parfaite égalité, et il fut convenu que quand le roi de France iroit à Guines rendre visite à la reine d'Angleterre, le roi d'Angleterre viendroit en même temps à Ardres rendre visite à la reine de France, de manière que l'un serviroit toujours d'otage pour l'autre. (1)

Les deux rois arrivèrent en effet au commencement de juin 1520 à Ardres et à Guines avec leurs cours, et tous deux, désireux de se surpasser l'un l'autre en magnificence, y déployèrent un luxe dont on n'avoit encore point vu d'exemple. « Avoit « fait le roi de France, dit Fleuranges, les plus « belles tentes qui furent jamais vues et le plus « grand nombre, et les principales étoient de drap « d'or frisé dedans et dehors, tant chambres, sal- « les que galeries; et tout plein d'autres draps d'or « ras, et toiles d'or et d'argent. Et y avoit dessus « lesdites tentes force devises et pommes d'or; et « quand elles étoient tendues au soleil, il les fai- « soit beau voir. Et y avoit sur celle du roi un « saint Michel tout d'or, afin qu'elle fût cognue en- « tre les autres, mais il étoit tout creux. Or quand « je vous ai devisé de l'équipage du roi de France,

(1) Rymer. T. XIII, p. 705-714.

Digitized by Google

« il faut que je vous devise de celui du roi d'Angle- 1520.
« terre, lequel ne fit qu'une maison; mais elle
« étoit trop plus belle que celle des Français, et de
« plus de coutance; et étoit assise ladite maison aux
« portes de Guines, assez proche du château; et
« étoit de merveilleuse grandeur en carrure, et
« étoit ladite maison toute de bois, de toile et de
« verre; et étoit la plus belle verrine que jamais
« l'on vit, car la moitié de la maison étoit toute
« de verrine; et vous assure qu'il y faisoit bien
« clair. Et y avoient quatre corps de maison, dont
« au moindre vous eussiez logé un prince. Et étoit
« la cour de bonne grandeur, et au milieu de la-
« dite cour et devant la porte y avoit deux belles
« fontaines qui jetoient par trois tuyaux, l'un
« hypocras, l'autre vin, et l'autre eau. Et faisoit
« dedans ladite maison le plus clair logis qu'on
« sauroit voir, et la chapelle de merveilleuse gran-
« deur et bien étoffée, tant de reliques que de
« tous autres paremens. Et vous assure que si tout
« cela étoit bien fourni, aussi étoient les caves, car
« les maisons des deux princes, durant le voyage,
« ne furent fermées à personne. » (1)

Les rois étoient arrivés dès le 1er juin à Ardres et à Guines, mais leurs conseillers employèrent encore huit jours en allées et venues pour convenir de la manière dont ils se rencontreroient et des

(1) Mém. de Fleuranges, p. 268.

Digitized by Google

1520. précautions qu'ils devroient prendre. « Et étoit le « roi de France fort marry de quoi on n'ajoutoit « point plus de foi les uns aux autres, et encore y « avoit-il à redire deux heures avant qu'ils se vi- « rent. » Enfin ils se rencontrèrent à cheval et s'embrassèrent, le jeudi 7 juin, jour de la Fête-Dieu. Ils mirent ensuite pied à terre, entrèrent dans le palais, et lurent à haute voix les articles d'un traité nouveau, redigé par Wolsey et Robertet. Mais dès le lendemain, le roi de France, *qui n'étoit pas homme soupçonneux*, alla faire visite au roi d'Angleterre, à Guines, sans être attendu et sans prendre aucune précaution pour sa sûreté. Il entra dans la chambre où Henri dormoit encore, l'éveilla et l'aida lui-même à s'habiller (1). Le lendemain, Henri lui rendit sa visite, et dès-lors les deux cours se mêlèrent, et passèrent trois semaines ensemble en fêtes et en réjouissances. « Ils con- « clurent, dit du Bellay, qu'audit lieu se feroient « lices et échafauds où se feroit un tournoi ; étant « délibérés de passer leur temps en déduits et cho- « ses de plaisir, laissant négocier leurs affaires à « ceux de leur conseil, lesquels de jour en autre « leur faisoient rapport de ce qui avoit été accordé. « Par douze ou quinze jours concoururent les deux « princes l'un contre l'autre, et se trouva audit « tournoi grand nombre de bons hommes d'armes,

(1) Mém. de Fleuranges, p. 273.

Digitized by Google

« ainsi que vous pouvez estimer, car il est à pré- 1520.
« sumer qu'ils n'amenèrent pas des pires... Je ne
« m'arrêterai à dire les grands triomphes et festins
« qui se firent là, ni la grande dépense superflue,
« car il ne se peut estimer ; tellement que plusieurs
« y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs
» prés sur leurs épaules. » (1)

Cette entrevue, qui avoit occupé si long-temps d'avance les deux royaumes, et toute cette magnificence déployée par les deux rois, magnificence qui épuisa leurs trésors et laissa leur noblesse accablée de dettes, ne se rattachoient à aucune négociation importante. Par le traité signé à Ardres le 6 juin, et lu le lendemain à l'entrevue des deux rois, le mariage du dauphin François avec Marie d'Angleterre fut confirmé ; et la France, déjà engagée à payer à l'Angleterre un million d'écus à raison de 100,000 francs par année, promit qu'elle continueroit ce paiement annuel jusqu'à l'époque du mariage de ces deux enfans. En même temps, Henri VIII s'en rapportoit à l'arbitrage de François Ier et de sa mère pour les différends qu'il avoit alors avec les Écossais. (2)

François, il est vrai, se figuroit que par cette entrevue, et ces trois semaines passées ensemble, durant lesquelles les deux rois s'étoient toujours traités de frères, et s'étoient témoigné une con-

(1) Mém. de Martin Du Bellay. L. I, p. 86.
(2) Rymer. T. XIII, p. 719.

Digitized by Google

1520. fiance sans bornes, il avoit contracté avec Henri VIII une alliance indissoluble : l'évêque de Reims l'écrivoit alors à Rome; il assuroit que le roi d'Angleterre avoit dit, non seulement qu'il étoit de bonne intelligence avec la France, mais qu'il aimoit le roi François de tout son cœur; que ce roi et lui ne se ressembloient pas seulement par leurs dispositions, mais par leur taille; et il se plaisoit à faire remarquer comment ils avoient échangé entre eux des habits qui séyoient bien également à l'un et à l'autre (1). Mais Henri n'avoit alors d'autres pensées que celles que lui suggéroit Wolsey, son ministre; et tandis que François croyoit avoir gagné ce prélat vaniteux et avide par des présens et par des flatteries, Wolsey avoit commencé à tendre aussi la main à Charles-Quint. Celui-ci, avant de partir d'Espagne, lui avoit assigné une pension de 7,000 ducats sur deux évêchés espagnols (2); il lui avoit ensuite fait part de l'inquiétude que lui causoit l'entrevue si pompeusement annoncée, et il étoit convenu que, de son côté, il en auroit une avec Henri VIII. En effet, s'étant embarqué à la Corogne le 22 mai, il fit voile pour Douvres, où il rencontra, le 26 mai, le roi d'Angleterre, déjà en chemin pour se rendre à la conférence de Calais. Quelque courte que fût sa visite, elle parut faire

(1) Lettre de Poissy, du 19 juillet 1520. — *Lettere de' Principi*. T. I, f. 79, verso.

(2) A Compostelle, le 29 mars 1520. — Rymer. T. XIII, p. 714.

Digitized by Google

une impression profonde sur le monarque anglais, 1520.
en même temps qu'elle ouvroit des vues nouvelles d'ambition à son favori, Quoique de cinq ou six ans plus âgé que le pape, Wolsey se croyoit sûr de lui survivre, et vouloit se mettre sur les rangs pour lui succéder. L'empereur, par l'immense étendue de ses états et le nombre de prélats qui relevoient de lui, pouvoit exercer plus d'influence que François sur le sacré collége, et il paroît qu'il promit à Wolsey de l'employer toute pour lui; toutefois leur accord demeura secret. Henri VIII s'annonça comme voulant non seulement se maintenir impartial entre les deux rivaux, mais conserver la paix entre eux, en se rangeant du parti de celui qui seroit attaqué. Après avoir pris congé de François, il alla, le 10 juillet, à Gravelines pour rendre à Charles la visite qu'il en avoit reçue, et les deux souverains passèrent de nouveau plusieurs jours ensemble dans cette ville et ensuite à Calais (1). Charles se rendit, en quittant Henri, à Aix-la-Chapelle, où il fut couronné comme roi des Romains et de Germanie, le 23 octobre 1520.

De son côté François Ier, après la conférence du Drap d'or, se rendit à Amboise, d'où il alla ensuite à Romorantin passer les fêtes de la fin de l'année. Une folie de jeunesse lui donna occasion d'y déve-

(1) *Polydori Vergilii.* L. XXVII, p. 660. — Rapin Thoyras. L. XV, T. VI, p. 143. — *Hume*, c. 28. T. V, p. 153. — *Robertson's Charles V.* B. II, p. 98.

Digitized by Google

1520. lopper un honorable caractère. Ayant appris que, dans la maison du comte de Saint-Pol, on avoit fait, le jour de l'Épiphanie, un roi de la fève, il envoya un héraut d'armes défier au nom du roi de France le nouveau roi de M. de Saint-Pol. Il marcha ensuite avec ses jeunes courtisans à l'assaut de cette maison. Les assiégeans comme les assiégés combattoient avec des pelotes de neige, des œufs et des pommes. De hautes neiges couvroient la campagne, et les munitions des assiégeans étoient inépuisables, tandis que les assiégés furent bientôt au bout des leurs. « Étant enfin toutes armes faillies « pour la défense de ceux de dedans, ceux de de- « hors forçant la porte, quelque mal avisé jeta un « tison de bois par la fenêtre, et tomba le tison sur « la tête du roi, de quoi il fut fort blessé, de ma- « nière qu'il fut quelques jours que les chirurgiens « ne pouvoient assurer de sa santé. Mais le gentil « prince ne voulut jamais qu'on informât qui étoit « celui qui avoit jeté le tison, disant que s'il avoit « fait la faute il falloit qu'il en bût sa part. » (1) On assure que l'imprudent étoit Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, père de celui qui, dans un combat également simulé, tua Henri II, et qui fut ensuite poursuivi jusqu'à sa mort par la vengeance de Catherine de Médicis. (2)

Malgré la jalousie croissante entre Charles-Quint

(1) Martin Du Bellay. L. I, p. 89.
(2) Biograph. univers. T. XXIX, p. 572.

Digitized by Google

et François Ier, ni l'un ni l'autre ne désiroit encore la guerre. Charles, qui avoit laissé l'Espagne à moitié soulevée pour la défense de ses droits politiques, trouva l'Allemagne en proie à une fermentation violente à l'occasion des doctrines que commençoit à y prêcher Luther. Il y avoit quatre ans seulement que, choqué de la vente des indulgences, ce moine attaquoit le trafic immoral qui se faisoit au nom de la cour de Rome; et déjà ses yeux, qui d'abord ne s'étoient ouverts que sur quelques abus, commençoient à embrasser l'ensemble des doctrines de l'Église et à les critiquer. Il en appeloit de l'autorité à la raison, de la tradition aux Écritures, du droit canon aux lois éternelles de la morale; il grandissoit dans chaque dispute : son courage indomptable, son éloquence populaire, sa puissante logique et son savoir, agissoient en même temps sur le peuple et sur les lettrés. L'essor que venoient de prendre les études philologiques lui étoit favorable ; tous les savans se rapprochoient de ses opinions : l'université de Wittemberg, où il professoit, se faisoit gloire d'un tel docteur, et l'électeur de Saxe, Frédéric-le-Sage, prenoit sous sa protection et cette université et son grand luminaire (1). En France, on s'apercevoit encore à peine de ce mouvement des esprits qui ébranloit l'Église romaine ; toutefois Guillaume 1520.

(1) *Jo. Sleidani Comm.* L. II, f. 30.



Digitized by Google

1520. Briçonnet, évêque de Meaux, assembloit alors même dans son diocèse les docteurs qui mettoient le plus de zèle à réveiller l'étude des langues anciennes, du grec et de l'hébreu; il y appela surtout Jacques Fabri et Guillaume Farel, qui furent plus tard au nombre des plus célèbres apôtres de la réforme (1). Ces savans ne s'attachèrent pas seulement à répandre parmi les érudits l'instruction antique; en se faisant les interprètes des saintes Ecritures, qu'ils étudioient dans les textes originaux, ils regardoient comme un devoir de propager parmi les pauvres, parmi les hommes que le travail attache à la terre, les enseignemens d'une doctrine plus pure, et l'appel à une plus sainte vie. Leur but étoit d'élever ainsi l'âme et l'intelligence des simples, et d'apporter des consolations célestes à ceux qui en sentoient le plus le besoin. Presque tous les artisans que la fabrique de drap rassembloit à Meaux se convertirent pendant les deux ans que dura cette prédication; et lorsqu'en 1523 l'évêque de Meaux, dénoncé par les cordeliers, abjura les doctrines dont on l'accusoit, tandis que les prédicateurs s'enfuirent, les cardeurs de laine, les drapiers soutinrent avec courage les opinions qu'ils avoient embrassées, et deux d'entre eux périrent sur le bûcher plutôt que de les démentir (2).

Les supplices pour cause de religion commen-

(1) Théod. de Bèze, Hist. ecclés. L. I, p. 5.

(2) *Ibid.*, L. I, p. 6. — *Gallia Christiana.* T. VIII, p. 1646.

Digitized by Google

cèrent en France avant qu'on y entrevît un danger 1520.
pour l'Église, seulement en raison de l'habitude de réprimer et de contraindre, et par haine de la part du pouvoir contre toute innovation. En Allemagne, au contraire, la nation entière étoit émue, et délibéroit sur sa croyance ; l'Église étoit profondément ébranlée, et aucun supplice n'étoit encore ordonné; aucun prince ou aucun prélat n'avoit osé substituer le glaive à la persuasion. Charles-Quint avoit à peine pris la couronne d'argent à Aix-la-Chapelle, qu'il provoqua une diète de l'empire à Worms, pour le 6 janvier 1521, « afin, di- 1521.
« soit-il dans ses circulaires, de s'occuper à répri-
« mer les progrès des opinions nouvelles et dange-
« reuses qui troubloient la paix de l'Allemagne,
« et menaçoient de renverser la religion de leurs
« ancêtres » (1). Une bulle d'excommunication contre Luther avoit été publiée à Rome le 15 juin 1520; quarante-une propositions extraites de ses écrits avoient été condamnées comme hérétiques (2). Le 17 novembre suivant, Luther brûla publiquement cette bulle à Wittemberg, en présence de tous les professeurs et de tous les écoliers; il brûla en même temps le corps du droit canon, sur lequel la bulle étoit fondée. Malgré cet état de rébellion

(1) *Robertson's Charles V.* B. II, p. 103. — *J. Sleidani.* L. II, f. 33, v.

(2) Réimprimée par Roscoe, Vie de Léon X. T. IV, p. 421. Append. n° 183.

Digitized by Google

1521. ouverte, Charles-Quint envoya un sauf-conduit honorable à Luther, en l'engageant à se rendre à Worms (1). Luther y parut avec courage le 6 mars 1521; et l'empressement du peuple à le voir, à son entrée dans la ville, ainsi que l'accueil que lui firent les plus grands personnages de l'Allemagne, témoignèrent assez combien ses opinions s'étoient déjà répandues. La diète entendit Luther, le 18 avril, avouer tous ses écrits et défendre ses opinions avec un courage invincible; elle lui permit de se retirer ensuite sous la conduite du même héraut d'armes qui l'avoit amené. Après quoi la diète fulmina contre lui une condamnation qui le mettoit hors de la loi comme hérétique et excommunié; tandis que l'électeur de Saxe le fit enlever par des gens masqués, et conduire dans la forteresse de Wartburg, où il demeura neuf mois en sûreté, mais ignoré de ses amis comme de ses ennemis. (2)

François Ier étoit bien averti des embarras qu'éprouvoit Charles-Quint dans tous les pays de sa domination, des soulèvemens de l'Espagne, des querelles religieuses de l'Allemagne; il sentoit aussi combien un tel rival deviendroit dangereux s'il réussissoit à rétablir son autorité dans ses vastes

(1) Appendix de Roscoe, Léon X. T. IV, nº 188, p. 449.

(2) *Lettere de' Principi*. T. I, f. 92. — *J. Sleidani*. L. III, f. 41, v. — *Robertson*. B. V, p. 164. — Roscoe, Léon X, c. 19. T. IV, p. 40.

Digitized by Google

états : jaloux de lui, blessé de ses succès, il auroit voulu l'humilier, mais il ne pouvoit prendre sur lui de lui déclarer la guerre; il auroit fallu pour cela renoncer à son luxe et à ses plaisirs, s'éloigner de la belle comtesse de Chateaubriand, fille de Phébus de Foix, qu'il avoit contraint son mari de faire venir de Bretagne à la cour (1), enfin épargner pour la guerre ce trésor qu'il vidoit sans cesse pour ses plaisirs. Au lieu de prendre contre son rival une résolution hardie, il se contenta de le harceler à petits coups d'épingle, comme s'il n'avoit pas prévu qu'il allumeroit ainsi une guerre générale. 1521.

François s'étoit réservé, par le traité de Noyon, le droit de fournir des secours au roi de Navarre; c'étoit en même temps pour lui un moyen de plaire à la comtesse de Chateaubriand, parente de ce roi. Il permit au troisième frère de celle-ci, André de Lesparre, de lever cinq ou six mille Gascons, de les joindre à trois cents lances de M. de Lautrec, son frère, et d'entrer avec cette petite armée en Navarre. Le cardinal de Ximenès avoit rasé toutes les fortifications de ce royaume, à la réserve de la citadelle de Pampelune. Persuadé que les peuples, impatiens du joug espagnol, seroient toujours prêts à se révolter, il avoit voulu du moins que leurs révoltes ne pussent être durables; Lesparre accomplit

(1) D'après un mot piquant de Trivulzio; c'étoit avant l'été de 1518. — *Lettere de' Princ.* T. I, f. 52.

Digitized by Google

1521. en effet en quinze jours la conquête de la Navarre. La citadelle même de Pampelune n'opposa qu'une foible résistance. Ignace de Loyola, un de ses défenseurs, y fut blessé, néanmoins, de manière à le faire renoncer à la carrière militaire; et cet événement, qui le jeta dans une dévotion exaltée, est la cause éloignée qui lui fit fonder, en 1540, l'ordre des Jésuites (1). Lesparre vint ensuite mettre le siége devant Logrogno, ville frontière de la Vieille-Castille. Dans ce moment, les nobles et les communes de Castille étoient en armes les uns contre les autres; et le cardinal Adrien, autrefois précepteur de Charles, et qu'il avoit laissé pour gouverner l'Espagne, ne pouvoit obtenir d'obéissance de personne. Mais les Castillans crurent leur honneur national offensé par l'attaque des Français sur Logrogno; ils passèrent l'Èbre pour les repousser, et ils trouvèrent que leur chef les avoit imprudemment affoiblis par des congés qu'il avoit donnés à des soldats dont il vouloit faire tourner la paye à son profit. Lesparre, atteint par les Castillans le 30 juin comme il reculoit vers Pampelune, fut, dans le combat, tellement blessé au crâne, qu'il en perdit la vue; ses soldats furent tués ou faits prisonniers, et toute la Navarre fut reperdue aussi rapidement qu'elle avoit été conquise. (2)

(1) Biograph. univ. T. XXI, p. 187. — *Miñiana*. L. I, c. 12, p. 46. — *Ferreras*. T. XII, p. 404.

(2) M. Du Bellay. L. I, p. 89-92. — *Belcarii*. L. XVI, p. 481.

Digitized by Google

Presque en même temps, d'autres hostilités commençoient sur la frontière du nord; et là aussi François donnoit cours à sa mauvaise humeur, sans songer à déclarer la guerre. Robert de La Marck, duc de Bouillon et sire de Sedan, qui, trois ans auparavant, s'étoit attaché à l'Autriche, et qui avoit beaucoup contribué à l'élection de Charles-Quint, ne tarda pas à éprouver à la cour de celui-ci une injustice qui l'irrita vivement. Sa souveraineté dans son duché de Bouillon avoit été méconnue, et le chancelier de Brabant, gagné à prix d'argent, avoit reçu un appel des tribunaux du duc, quoique, selon lui, ils ne relevassent de personne. Louise de Savoie en étant informée, fit faire au duc des avances pour le regagner. Il vint en effet la trouver à Romorantin, au commencement de l'année. « Il mit entre les mains du roi sa « personne et ses places, le suppliant de lui don- « ner aide, faveur et secours, pour avoir justice du « grand tort et injure qu'on lui faisoit » (1). De retour chez lui, il envoya défier l'empereur à Worms, en pleine diète; puis, ayant levé trois mille hommes de pied et quatre ou cinq cents chevaux, il vint mettre le siége devant Vireton, petite 1521.

— *Arn. Ferronii.* L. V, p. 95. — *Paolo Giovio, Vita di Adriano VI*, p. 286, 288. — *Guicciardini.* L. XIV, p. 176. — *Robertson.* B. II, p. 174-177. — *Miñiana.* L. I, c. 12, p. 45. — *Ferreras.* T. XII, p. 403.

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 97.

Digitized by Google

1521. ville du Luxembourg (1). Il le leva ensuite le 22 mars, et licencia ses soldats, sur la demande de François, qui cédoit lui-même à une remontrance de Henri VIII. Celui-ci s'étoit hâté d'intervenir pour maintenir la paix entre la France et l'Empire (2).

Mais, pendant ce temps, celui qui, comme père des chrétiens, auroit dû se faire un devoir de conserver la paix entre eux; qui, comme souverain d'un État foible et peu belliqueux, auroit dû écarter la guerre de ses frontières, le pape Léon X, avec une légèreté et une inconséquence que la postérité lui a trop pardonnées, travailloit à rallumer la guerre, quoiqu'il ne fût point déterminé encore sur le parti dans lequel il se rangeroit. L'ambition de famille, qui jusqu'alors avoit dirigé ses actions, n'avoit plus de but depuis la mort de son neveu Laurent II de Médicis, car en lui s'éteignoit la branche aînée, qui, depuis un siècle, gouvernoit Florence. Léon X ne prenoit aucun intérêt à la branche cadette, qui parvint plus tard à la souveraineté. Il ne donnoit encore aucune attention à l'orage qui grossissoit contre lui en Allemagne; et tandis que Charles-Quint paroissoit alarmé des progrès de la doctrine de Luther, Léon X n'y voyoit qu'une querelle de moines, et ne comprenoit pas qu'un esprit cultivé pût s'attacher sérieu-

(1) Mém. de Fleuranges, p. 285.
(2) Mart. Du Bellay. L. I, p. 101.

Digitized by Google

sement à des controverses de religion. Pour lui, il aspiroit seulement à augmenter la souveraineté temporelle du saint-siége. Somptueux dans ses palais, il auroit eu besoin de lever des tributs sur de plus vastes états. La gloire de son prédécesseur Jules II, qui avoit supprimé tous les petits tyrans des états ecclésiastiques, lui faisoit envie. Déjà il avoit dépouillé le duc d'Urbin, quoique celui-ci eût, à plusieurs reprises, été le protecteur de sa famille. Il se proposoit de confisquer de même le duché de Ferrare sur la maison d'Este, à laquelle il avoit enlevé les duchés de Modène et de Reggio. Il venoit, dans l'année 1520, de faire périr en trahison le seigneur de Pérugia, ainsi que le seigneur de Fermo, et de confisquer leurs seigneuries. Il avoit ensuite fait arrêter, mettre à la torture et pendre les seigneurs de quelques petites villes et châteaux de l'état ecclésiastique (1). Enorgueilli de ces honteux succès, il commençoit à dire, comme son prédécesseur, qu'il vouloit chasser les barbares d'Italie : cependant sa vraie ambition étoit, ou de réunir à l'état de l'Église les provinces de Parme et Plaisance, qu'occupoient les Français, et qui jusqu'alors avoient fait partie du duché de Milan, ou de se faire céder par les Espagnols quelque portion du royaume de Naples. 1521.

Léon X fit proposer à François Ier d'attaquer de

(1) Hist. des Républ. ital., c. 113, p. 458.

Digitized by Google

1521. concert les Espagnols dans le royaume de Naples, et de les en chasser : après quoi, toute la partie de la Campanie heureuse qui s'étend jusqu'au Garigliano seroit cédée à l'Eglise ; le reste du royaume seroit dévolu au second fils du roi de France, mais sous la tutelle d'un légat apostolique, jusqu'à sa majorité. Un traité fut signé entre Léon et François Ier, à ces conditions (1), et M. de Lautrec accorda au pape le passage au travers du Milanez pour six mille Suisses que Léon solda, sous prétexte de mettre ce traité à exécution : mais en même temps le pape négocioit à Naples pour engager à son service un corps de soldats espagnols, qui y étoient récemment débarqués (2). D'autres négociateurs offroient aussi, au nom du pape, à Charles-Quint une union entre eux pour chasser les Français d'Italie, sous condition que le duché de Milan seroit rendu à François Sforza, second fils de Louis-le-Maure, et que Parme, Plaisance et Ferrare seroient cédées au saint-siége. Ce second traité fut signé le 8 mai, au nom de l'empereur et du pape. (3)

Un profond secret couvroit ces négociations contradictoires ; toutefois Lautrec, qui avoit eu plusieurs démêlés avec la cour de Rome, commençoit

(1) *Fr. Guicciardini.* L. XIV, p. 175.

(2) Lettres de Matteo Ghiberti au prieur de Capoue, du 9 février au 5 mars. — *Lett. de' Princ.* T. I, f. 89.

(3) Dumont, Corps dipl. T. IV, P. VIII, suppl. p. 96.

Digitized by Google

à se défier du pape; il avoit communiqué sa défiance à François Ier, et il lui faisoit retarder la ratification du traité d'alliance. Lautrec se trouvoit alors à la cour, et il étoit représenté en Lombardie par son frère le maréchal de Lescuns. Celui-ci, averti que les émigrés milanais, ennemis de la France, qui étoient fort nombreux, s'étoient rassemblés à Reggio, ville où commandoit Guicciardini l'historien, et qu'ils paroissoient y faire des préparatifs hostiles, s'avança le 24 juin jusqu'au pied des murs de cette ville, pour en demander raison. Tandis qu'il parlementoit, une querelle entre sa suite et la garde des portes produisit une échauffourée, dans laquelle un de ses meilleurs officiers fut tué, et lui-même fut obligé de se mettre sous la protection de Guicciardini. Il fut renvoyé ensuite; mais le pape prit occasion de cette entrée à main armée dans l'état de Reggio pour accuser les Français d'avoir commencé les hostilités. (1) 1521.

Sur la frontière des Pays-Bas, Charles-Quint avoit chargé le comte de Nassau et François de Seckingen de punir l'insolence de Robert de la Marck. Ces capitaines avoient pris et rasé plusieurs des places du duché de Bouillon, et traité les habitans avec la dernière barbarie (2). Aigris contre les Français, qui ne paroissoient jusqu'alors que

(1) Républ. ital., c. 113, p. 473. — *Fr. Guicciardini.* L. XIV, p. 184.

(2) Mart. Du Bellay. L. I, p. 104. — Fleuranges, p. 288.

Digitized by Google

1521. comme auxiliaires de Robert de La Marck, ils violèrent à plusieurs reprises leur territoire, et y commirent plusieurs actes de férocité. François et Charles-Quint recoururent chacun de leur côté à Henri VIII; ils s'accusèrent réciproquement d'être les agresseurs, et ils demandèrent au roi d'Angleterre de venir au secours de celui qui étoit attaqué. Henri VIII envoya solliciter avec instance l'un et l'autre *de ne pas commencer légèrement une si grosse guerre*, et de s'en rapporter plutôt à sa médiation. En effet, tous deux convinrent d'ouvrir une conférence à Calais, le 4 août, sous la présidence de Wolsey, cardinal d'York, et les Français demandèrent que les légats du pape y fussent aussi admis, car ils ne savoient point que Léon X eût cessé d'être dans leurs intérêts. (1)

Cependant François songeoit enfin à mettre la France en état de défense. Il étoit parti de Sancerre pour Dijon, afin de mettre ordre d'abord aux frontières de Bourgogne; puis il étoit revenu à celles de Champagne et de Picardie, où, selon du Bellay, *il n'y avoit nulle armée, tant petite fût-elle*. Il donna au duc d'Alençon, son beau-frère, le gouvernement de la Champagne, au duc de Vendôme celui de Picardie; il ordonna à Lautrec de retourner à Milan, et il chargea l'amiral Bonnivet de remplacer M. de Lesparre en Guienne. En même

(1) Mart. Du Bellay. L. I, p. 110.

Digitized by Google

temps il donna des ordres pressans pour rassembler les compagnies d'ordonnance, lever des fantassins français, des landsknechts et des Suisses. (1) 1521.

Le comte de Nassau, après avoir pris Lognes, Massancourt, Fleuranges et plusieurs autres forteresses de Robert de La Marck, et en avoir fait périr les habitans dans les supplices, accorda à ce seigneur une trêve de six semaines, et se retira dans le Luxembourg; il étoit averti de l'approche du duc d'Alençon avec une armée de vingt mille hommes, et il ne savoit pas encore à quel point ces nouvelles levées étoient peu redoutables. Charles-Quint cependant, qui étoit alors à Bruxelles, en apprenant que les Français avoient passé la frontière, s'écria : « Dieu soit loué de ce que ce » n'est pas moi qui commence la guerre, et de ce » que le roi de France veut me faire plus grand » que je ne suis; car en peu de temps, ou je serai » un bien pauvre empereur, ou il sera un pauvre » roi de France. » (2)

En effet, l'armée du comte de Nassau, après s'être refaite dans le Luxembourg, rentra en France, et, sans déclaration de guerre, attaqua Mouzon; cette place lui fut rendue à composition, par la foiblesse des deux commandans, et la terreur pa-

(1) Mart. Du Bellay, p. 114. — *Fr. Belcarii.* L. XVI, p. 484.

(2) *Lettr. d'Aleandro de' Galeazzi.* Bruxelles, 3 juillet 1521. T. I, f. 93.

Digitized by Google

1521. nique de leurs soldats (1). Le comte de Nassau s'approcha ensuite de Mézières; mais Anne de Montmorency, le favori du roi, et Bayard, le favori de la nation et de l'armée, avoient eu le temps d'y entrer. Quoique leurs soldats fussent en petit nombre, que la ville fût mal fortifiée, et que la moitié de la garnison, composée de nouvelles levées, s'enfuit aux premières décharges d'artillerie, ils tinrent pendant un mois, et donnèrent le temps au duc d'Alençon de les ravitailler dès sa première approche, et de revenir ensuite avec plus de forces pour faire lever le siége. (2)

Pendant ce temps le chancelier Duprat, Jean de Selve, et le maréchal Jacques de Chabannes, s'étoient rendus à Calais pour y rencontrer les ambassadeurs de l'empereur, dans l'espoir que, par la médiation du cardinal Wolsey, ils rétabliroient la paix entre les deux monarchies. Mais Wolsey savoit que Léon X s'étoit allié à Charles, et il lui importoit de se ménager la faveur de la cour de Rome, soit pour s'élever un jour sur le trône pontifical, soit pour conserver l'office de légat *à latere* dont il jouissoit en Angleterre, et qui lui apportoit de grandes richesses et un grand crédit; il montra donc une extrême faveur à Charles-Quint : pendant la conférence il alla lui rendre visite à Bru-

(1) Mart. Du Bellay. L. I, p. 118.

(2) *Ibid.*, L. I, p. 123. — Mém. de Bayard, c. 63, p. 392. — Mém. de La Trémoille, c. 18, p. 214.

Digitized by Google

ges (1). Il déclara ne vouloir rechercher qu'une chose, savoir lequel des deux monarques avoit commencé le premier les hostilités; car c'étoit contre lui que Henri VIII seroit, d'après ses traités, obligé de se déclarer. D'autre part, les ministres de l'empereur, au lieu de s'en tenir au traité de Noyon, dont le négociateur, M. de Chièvres, venoit de mourir à Worms en exprimant sa douleur de voir rompre la paix (2), formoient des demandes qui équivaloient à un appel aux armes, telles que la restitution à leur maître du duché de Bourgogne, et l'abolition de l'hommage de la Flandre. Ces demandes ayant été repoussées par François (3), Wolsey borna sa médiation à faire signer, le 2 octobre, un traité de suspension d'hostilités entre les vaisseaux français et flamands occupés de la pêche du hareng (4). En même temps il promit secrètement à l'empereur qu'il engageroit son maître à se déclarer pour lui, et à attaquer la France dès l'année suivante avec une armée de quarante mille hommes. (5) 1521.

L'armée française commençoit toutefois à se réunir. Le 1er octobre de Lorges avoit ravitaillé Mézières (6); le roi, pendant ce temps, étoit à

(1) *Polydori Vergilii*. L. XXVII, p. 667.
(2) *Fr. Belcarii*. L. XVI, p. 483.
(3) Mart. Du Bellay. L. I, p. 117.
(4) Traités de paix. T. II, p. 93. — Rymer. T. XIII, p. 752.
(5) *Robertson*. B. II, p. 182.
(6) Mart. Du Bellay. L. I, p. 132.

Digitized by Google

1521. Reims, et il y voyoit arriver chaque jour de la gendarmerie et des Suisses. Enfin il entra par Guise dans le Cambresis : le 22 octobre il atteignit le comte de Nassau, à mi-chemin entre Cambrai et Valenciennes; c'est dans cette dernière ville que celui-ci, dont les troupes étoient harassées, vouloit se retirer. La Trémoille et le maréchal de Chabannes pressoient le roi de les laisser charger les impériaux, qui avoient encore trois lieues à faire dans la plaine avant de pouvoir se mettre à couvert. François, par une hésitation qui ne lui étoit pas ordinaire, voulut attendre que toute son armée eût passé la Selle, et que les brouillards du matin se fussent dissipés; et il laissa ainsi échapper ses ennemis. « S'il eût attaqué, dit du Bellay, » l'empereur de ce jour-là eût perdu honneur et » chevance... Il étoit à Valenciennes en tel déses- » poir, que la nuit il se retira en Flandre avec cent » chevaux, laissant tout le reste de son armée. Ce » jour-là Dieu nous avoit baillé nos ennemis entre » les mains, que nous ne voulûmes accepter; chose » qui, depuis, nous a coûté cher. » (1)

Cependant la campagne se termina du côté des Pays-Bas d'une manière avantageuse pour la France par la prise de Hesdin; après quoi, le roi ramena son armée à Amiens, et en renvoya la plus grande partie. De même, sur la frontière d'Espagne, l'a-

(1) Mart. Du Bellay. L. I, p. 147.

Digitized by Google

miral Bonnivet, arrivé vers la fin de septembre à Saint-Jean-de-Luz, entra sur le territoire ennemi, soumit quelques petits forts de Biscaye, et ensuite Fontarabie (1). Mais les affaires des Français alloient bien plus mal en Lombardie. Lautrec, qui étoit déjà depuis long-temps à la cour, savoit que l'armée qu'il avoit laissée à son frère Lescuns n'avoit pas été payée depuis une année entière; qu'en conséquence elle vivoit aux dépens du pays, que ses vexations poussoient à la révolte les paysans, que la moitié de la noblesse lombarde étoit émigrée, que Prosper Colonna, le général que l'empereur et le pape avoient choisi, réunissoit dans son armée les redoutables bandes espagnoles qui arrivoient de Naples, avec des Allemands envoyés par Charles, et des Grisons et des Suisses à la solde du pape. Il déclara donc qu'il ne pouvoit défendre le Milanez qu'autant qu'il y rapporteroit 400,000 écus pour payer les soldes arriérées de la gendarmerie, et entretenir huit mille Suisses que son frère avoit envoyé lever en toute hâte dans les cantons. Le roi sentit la justice de sa demande; mais les caisses étoient vides, quoique la guerre eût à peine commencé : les fêtes de cour, les femmes, les chasses royales, avoient tout dissipé; le sieur de Semblançay, surintendant des finances, déclara néanmoins que l'argent seroit fourni par les caisses provin- 1521.

(1) Mart. Du Bellay, L. I, p. 139. — *Miñiana*. L. I, c. 13, p. 49.



Digitized by Google

1521. ciales du midi, et le roi, Louise de Savoie et Semblançay s'engagèrent par serment envers Lautrec à ce qu'à son arrivée à Milan il y trouvât les 400,000 écus qu'il demandoit (1). Lautrec partit sur cette assurance, et, arrivé à Milan, il n'y trouva point d'argent, il n'en reçut point pendant tout le temps que dura la campagne de Lombardie. Pour y suppléer, il leva des contributions sur les plus riches habitans de ce duché; il redoubla de rigueur envers les rebelles; il les fit périr sur l'échafaud et confisqua leurs biens. L'indignation qu'il excitoit ainsi s'accrut encore lorsqu'on lui vit accorder à son frère les confiscations qu'il faisoit prononcer, celle entre autres de Christophe Pallavicini, qui fut envoyé à l'échafaud parce qu'il avoit 25,000 écus de rente. Un général est bien près d'être vaincu quand il a soulevé tous les honnêtes gens contre lui. (2)

Dans un autre ouvrage, nous avons raconté en détail les opérations militaires de Lautrec et de ses adversaires durant cette campagne. Lautrec ne manquoit ni de talent ni de décision : par une grande force de caractère, il savoit maintenir les soldats et les peuples dans l'obéissance; mais vou-

(1) *Fr. Belcarii.* L. XVI, p. 490, 492. — *Galeatius Capella, de Bello Mediolanensi.* L. I, p. 11. — *F. Guicciardini.* L. XIV, p. 205. — Mart. Du Bellay. L. II, p. 228.

(2) Mart. Du Bellay. L. I, p. 168. — *Arnoldi Ferronii.* L. V, p. 101. — *Fr. Belcarii.* L. XVI, p. 492.

Digitized by Google

lant se tenir en garde contre la précipitation et 1521.
l'imprudence, communément reprochées aux Français, il se jeta souvent dans le défaut contraire, et il laissa échapper des occasions avantageuses de combattre, par un excès de précautions qui n'étoit ni dans son caractère ni dans celui de ses soldats. Il avoit réussi à rassembler vingt mille Suisses dans son armée; mais, comme il ne pouvoit les payer, ceux-ci désertèrent presque tous, tandis que ceux qui étoient dans l'armée du pape n'abandonnèrent point leurs drapeaux, malgré les ordres réitérés de la diète. Léon X avoit déclaré la guerre à la France le 1er août, et fait marcher son armée sur Parme : le 1er septembre seulement, elle s'étoit emparée d'un des quartiers de cette ville, et dès le lendemain, à l'approche de Lautrec, elle la quitta. Un mois entier fut alors perdu par les deux armées, tandis que leurs généraux cherchoient, de part et d'autre, à faire arriver des renforts. Le 1er octobre, Prosper Colonna passa le Pô, afin de porter la guerre dans le Crémonais, et Lautrec ne voulut, malgré les instances de ses lieutenans, ni l'attaquer au passage de la rivière, ni, quelques jours après, profiter de ce que son adversaire s'étoit mis dans une position dangereuse à Rebecco, sur les bords de l'Oglio, et sous le canon de la forteresse vénitienne de Pontevico. L'occasion, deux fois manquée, ne se retrouva plus, parce que dès-lors les Suisses commencèrent à déserter en grand nom-

Digitized by Google

1521. bre, et qu'il n'en resta bientôt plus que quatre mille à l'armée française. Le 16 novembre, Prosper Colonna força le passage de l'Adda, et le 19 au soir, les Gibelins de Milan ouvrirent une des portes de cette ville au marquis de Pescara, commandant de l'infanterie espagnole. Lautrec, qui auroit encore pu se défendre dans les rues, se retira la nuit même à Como, et ensuite dans l'état vénitien, où il prit ses quartiers d'hiver. Léon X reçut à Rome, le 24 novembre, la nouvelle de ce grand événement : le jour même, il tomba malade, et sa mort, survenue le 1er décembre, fut si prompte, et accompagnée de circonstances si suspectes, qu'on répandit le bruit qu'il avoit été empoisonné, sans pouvoir cependant faire porter le soupçon sur personne. La mort de ce pape, que les poètes et les artistes ont tant célébré, termine, en quelque sorte, le premier acte de la guerre funeste que son inconséquence avoit rallumée en Italie. (1)

(1) Sur toute cette campagne, *Voyez* Républ. ital., c. 113, p. 480-491 ; et sur la mort de Léon X, Roscoë, Vie et pontificat de Léon X. T. IV, c. 23, p. 344-355.

Digitized by Google

## CHAPITRE III.

*Puissance des ennemis de François Ier. — Défaite de Lautrec à la Bicocque.— Conjuration du connétable de Bourbon. — Expédition de Bonnivet dans le Milanez. — Il est forcé à la retraite. — Entrée de Bourbon en Provence. — Retour de François en Italie. — Siége et bataille de Pavie. — Captivité du roi.. — 1522-1525.*

La guerre étoit allumée entre la France et le plus puissant monarque qu'eût vu l'Europe depuis le règne de Charlemagne. François Ier ne s'y étoit point préparé; il sembloit ne s'y être point attendu, et cependant il avoit provoqué cette guerre de toutes les manières. Il se trouvoit de tous les côtés entourés d'ennemis, et il ne comptoit aucun allié, aucun du moins qui pût peser un peu efficacement dans la balance. L'Italie et l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne, chacune à peu près égales en puissance à la France, étoient toutes coalisées contre cette dernière. En Italie, les Vénitiens, il est vrai, se disoient encore alliés des Français; le duc de Savoie se maintenoit neutre : mais l'empereur étoit souverain de Naples; il étoit maître de la Lombardie, dont il faisoit trembler 1522.

Digitized by Google

1522. tous les petits princes par ses armées; il étoit allié du pape et des républiques de Toscane. En Espagne, l'empereur avoit réuni toutes les couronnes des rois d'Aragon et de ceux de Castille; le Portugal étoit son allié; la Navarre étoit conquise, et le jeune prince Henri II, qui continuoit à s'intituler roi de Navarre, n'étoit qu'un seigneur français, possédant quelques petites provinces au nord des Pyrénées. La vaste Allemagne reconnoissoit Charles-Quint pour empereur; les duchés de l'Autriche, héritage de Maximilien, avoient été abandonnés par Charles à son frère Ferdinand; mais l'empereur avoit conservé sous sa domination immédiate le riche héritage de la maison de Bourgogne, les Pays-Bas, l'Artois et la Franche-Comté. L'Angleterre enfin laissoit déjà prévoir sa prochaine hostilité, tandis qu'un enfant de dix ans, Jacques V, roi d'Écosse, fils d'une sœur du roi d'Angleterre, étoit trop foible pour montrer à la France l'attachement que ses ancêtres avoient eu pour elle. Tout annonçoit une époque de calamités. « Lors commença, « dit l'annaliste d'Aquitaine, le temps de pleurs et « de douleurs, pour les injustices, exactions et « autres adversités depuis advenues en France. » (1)

Le trésor étoit vide, et les frontières n'étoient point fortifiées, encore que le roi eût tiré vanité des soins avec lesquels il les mettoit en état de dé-

(1) Annales d'Aquitaine, f. 206.

Digitized by Google

fense. La première demande qu'il dut adresser aux 1522.
états de Languedoc, assemblés à Beaucaire le 8 janvier 1523, fut de lui procurer une somme de 25,000 livres pour les fortifications de Narbonne et des châteaux des Pyrénées orientales; c'étoit, disoit-il, la part du Languedoc dans une imposition extraordinaire de 300,000 livres qu'il mettoit sur tout le royaume pour réparer les fortifications. (1)

Le roi ne s'occupoit pas toutefois d'appeler les peuples à concourir avec lui à la défense de la France. Il attachoit sa gloire à concentrer en lui seul toute la pensée publique comme tous les pouvoirs de l'État; il auroit cru s'abaisser en prévenant l'opinion nationale, ou en paroissant la consulter; au reste, il ne trouvoit point dans les pays d'états un public qui fût disposé à l'entendre, ou qui sût s'associer à lui. L'assemblée des états de Languedoc ne se réunissoit que pour peu de jours; elle délibéroit sous le secret; on ne lui communiquoit aucune des affaires générales; on lui laissoit ignorer et l'état du trésor, et les dépenses de l'armée, et les dangers de la France; aussi n'étoit-elle mue que par une seule pensée, celle de défendre contre le fisc les intérêts des contribuables, et elle ne montroit ni intelligence de la politique générale, ni empressement à venir au secours de l'État.

On ne trouve point d'édit qui appelle les Fran-

(1) Hist. gén. du Languedoc. L. XXXVII, p. 118.

Digitized by Google

1522. çais à subvenir à la défense de leur patrie par une taxe générale sur leurs revenus : si les impôts étoient augmentés, c'étoit par des surcharges qui ne paroissoient pas universelles, et qui n'ont point laissé de traces. Cependant le roi, réduit par son imprudence à n'avoir point de ressources rassemblées d'avance, eut recours, dès les premiers jours de la guerre, à de petits et misérables expédiens qu'on auroit cru réservés pour la dernière détresse. Dès le mois de juillet 1521, François révoqua toutes les survivances des offices qu'il avoit précédemment accordées, et il se trouva ainsi les mains libres pour disposer, moyennant finance, de tous ces offices, à mesure qu'ils vaqueroient (1). En même temps il annula toutes les aliénations du domaine royal faites par ses prédécesseurs ou par lui-même, pour réunir sous sa main plus de biens-fonds qu'il pût engager de nouveau (2). Les engagistes, il est vrai, n'avançoient leur argent qu'à un intérêt énorme, sur un gage aussi peu respecté, et qu'ils voyoient reprendre avec tant de mauvaise foi à leurs devanciers.

Dès le commencement de la guerre, presque chaque mois on vit paroître un édit, soit pour créer un nouvel office, soit pour aliéner quelque partie du revenu royal ; on vit naître rapidement des maîtres en la chambre des comptes, des commis-

(1) Ordonn. d'Argilly, du 8 juillet 1521. — Isambert. T. XII, p. 189.

(2) *Ibid.*, p. 191.

Digitized by Google

saires examinateurs au Châtelet, des avocats du roi au grand conseil, des lieutenans criminels en chaque bailliage, des conservateurs de l'université, des procureurs du roi en chaque siége des eaux-et-forêts, un élu surnuméraire en chaque élection. Dix-sept édits bursaux furent enregistrés de juillet 1521 à juillet 1523 (1); l'administration presque entière du royaume fut changée, et il se trouva couvert d'un nombre prodigieux d'officiers nouveaux, rétribués par le peuple et exempts de ses charges. Tous avoient acheté leur emploi; cependant le capital obtenu par la vente de tous ces débris de l'autorité publique étoit peu considérable. 1522.

Entre les édits qui instituoient de nouveaux offices, celui qui éprouva le plus de résistance parut le 31 janvier 1522; il créoit une quatrième chambre dans le parlement de Paris, composée de dix-huit conseillers et de deux présidens (2). L'archevêque d'Aix, qui apporta cet édit au parlement, annonça que le roi s'y étoit déterminé à cause de l'accumulation des procès et de la trop longue détention des prévenus avant qu'ils pussent obtenir justice. Mais le parlement ayant pris des informations sur la manière dont les choix s'étoient faits, s'assura que chaque conseiller avoit payé pour sa place de 3,800 livres à 2,000 écus. Le parlement adressa au roi et à

(1) Isambert. T. XII, p. 193 à 209.

(2) Premier vol. des Ordonnances de François Ier, coté K, f. 371. — *Fr. Belcarii*. L. XV, p. 437.

Digitized by Google

1522. la duchesse d'Angoulême des députés qui représentèrent « que la justice ne pouvant être remise « en des mains trop pures, ce seroit vouloir la cor- « rompre et l'avilir que de la mettre ainsi à prix « d'argent. » Le roi se fâcha, et répondit « qu'il « ne vendoit ni n'entendoit vendre aucun office « de judicature. » Sa mère répondit aux mêmes députés, avec plus de franchise, qu'elle obtiendroit la révocation de l'édit, pourvu que le parlement suggérât un autre moyen de se procurer les 1,200,000 livres dont on avoit absolument besoin (1). Le parlement ne put indiquer d'autre manière de lever de l'argent; il n'y songea pas même. Peut-être étoit-il effrayé par l'énormité de la somme, qui représentoit non le produit des offices, mais le besoin de l'État. Reconnoissant au roi une autorité absolue, il protestoit toujours qu'il étoit prêt à lui obéir après l'avoir éclairé par ses remontrances; mais en même temps il passoit presque toujours de l'examen à l'opposition, et il se mettoit ainsi en contradiction avec lui-même. Il résolut que les vingt nouveaux magistrats composeroient une chambre distincte, mais qu'ils ne seroient admis à aucune délibération du parlement; qu'avant de leur permettre de passer dans une autre chambre, on leur feroit subir l'épreuve la plus rigoureuse; qu'après cette admission, ou à leur mort, leur charge seroit

(1) Garnier, Hist. de France. T. XII, p. 219-223; d'après les registres du parlement.

Digitized by Google

supprimée. Ce ne fut qu'après avoir anéanti ainsi 1522.
tous les effets de la volonté royale que le parlement procéda, le 31 mars, à l'enregistrement de l'édit. Il le fit sous les yeux du comte de Saint-Pol, gouverneur de Paris, que le roi avoit chargé de faire remplir cette formalité, et il inséra dans son registre la clause « que c'étoit du très exprès com-« mandement du roi, plusieurs fois répété. » (1)

Ceux qui avoient voulu acheter des places au parlement s'en dégoûtèrent quand ils virent comment ils seroient traités par leurs confrères; mais le roi, que toute opposition rendoit plus dur et plus impérieux, écrivit au parlement « qu'il eût à trou-« ver vingt personnes d'âge suffisant, et capables, « qui aient à prendre lesdits offices, et à former la « somme qui a été ordonnée »; autrement il s'en prendra aux biens et aux personnes des anciens conseillers. Ce fut alors seulement que ceux-ci se soumirent sans réserve. (2)

L'extrême besoin d'argent que la guerre faisoit éprouver au roi le détermina à créer les premières rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville. Par son édit du 27 septembre 1522, le roi emprunta seulement 200,000 livres, et il assigna, pour en servir les intérêts au denier douze, la somme de 16,666 liv. 13 s. 4 den., à prendre chaque année sur la taxe

(1) Garnier, Hist. de France. T. XII, p. 225. Les autres historiens gardent sur ce débat un silence absolu.

(2) *Ibid.*, T. XII, p. 126.

Digitized by Google

1522. du bétail vendu à Paris. Comme cette assignation fut respectée, et que les intérêts furent régulièrement payés, il commença de se former à Paris une classe de rentiers, empressés de déposer à l'Hôtel-de-Ville leurs petites épargnes, tandis que le trésor royal s'obéra envers eux tous les jours davantage. (1)

Le roi cependant recevoit de toutes parts des nouvelles alarmantes. Le conclave, ouvert le 26 décembre à Rome, avoit élu pour pape, le 9 janvier 1522, Adrien Florent d'Utrecht, autrefois précepteur de Charles V, et qui récemment avoit été préposé par lui au gouvernement de Castille. On le nommoit alors le cardinal de Tortosa; comme pape, il se fit appeler Adrien VI. Ce Flamand, qui n'avoit jamais vu l'Italie, qui étoit étranger à la politique italienne, ne pouvoit être animé d'aucun intérêt pour l'indépendance de cette contrée; on devoit s'attendre que, lors même qu'il voudroit, comme père commun des fidèles, demeurer neutre, il s'en rapporteroit sur les intérêts et les droits des deux monarques rivaux au jugement qu'il avoit formé lorsqu'il étoit attaché à la maison de Charles-Quint, ou lorsqu'il étoit son ministre en Espagne (2). D'autre part, le roi avoit à peine congédié son armée du nord, lorsqu'il apprit que Hugues de Moncade, général de l'empereur, avoit tellement resserré la ville de Tournai,

(1) D. Félibien, Hist. de la ville de Paris. L. XVIII, p. 942; et Preuves. T. I, p. 578.

(2) *Paolo Giovio, Vita di Adriano VI*, p. 295.

Digitized by Google

qu'il n'y avoit plus moyen d'y faire passer des secours. Il fut réduit à autoriser son lieutenant dans cette ville, Champeroux, à capituler; ce que celui-ci fit peu après Noël. (1) 1522.

Comme le roi se défioit toujours plus de l'Angleterre, il avoit cherché à regagner l'ascendant que ses prédécesseurs exerçoient sur l'Écosse; et, au lieu de laisser la régence de Jacques V à sa mère Marguerite, sœur de Henri VIII, il avoit engagé Jean, duc d'Albany, fils d'un frère de Jacques III, à retourner en Écosse, où ce prince débarqua le 30 octobre 1521. Ce duc d'Albany fut reconnu par le parlement d'Écosse comme co-régent; cependant il étoit né en France; ses sentimens, ses préjugés, étoient ceux d'un seigneur français, et il parut n'avoir d'autre but que celui de déterminer les Écossais à attaquer l'Angleterre, ce à quoi il ne put réussir (2). Il excita toutefois une vive inquiétude sur la frontière: François protesta que le duc d'Albany n'agissoit point par son instigation, et qu'il étoit parti sans son congé; Henri VIII refusa de le croire, et lui écrivit d'une manière offensante, en lui reprochant sa mauvaise foi. François savoit probablement déjà qu'il devoit s'attendre à trouver un

(1) Martin Du Bellay. L. I, p. 155. — *Polydori Vergilii. Hist. Angl.* L. XXVII, p. 668.

(2) *Buchanani rerum Scoticar.* L. XIV, p. 446. — Lettre des trois États d'Écosse à Henri VIII, du 11 février 1522, dans Rymer. T. XIII, p. 761. — Rapin Thoyras. L. XV, p. 165.

Digitized by Google

1522. ennemi dans le roi d'Angleterre, lorsqu'il lui écrivit, le 23 février 1522, pour le sommer de le secourir contre Charles-Quint, qui avoit le premier commencé les hostilités, malgré la paix dont le roi d'Angleterre s'étoit fait garant (1). Ce fut en réponse à cette sommation que Henri accusant François d'avoir lui-même commencé les hostilités, lui déclara la guerre par ses hérauts d'armes, le 29 mai 1522 (2). François reçut à Lyon, dans le palais de l'archevêché, cette déclaration; mais il semble qu'il ne l'avoit pas attendue pour faire arrêter en un seul jour, dans tout son royaume, les marchands anglais, et pour extorquer d'eux une rançon avant de les remettre en liberté. Un grand nombre d'entre eux fréquentoient le port de Bordeaux, où ils venoient se pourvoir de vins. L'ordre fut donné d'attendre qu'ils eussent fait leurs emplètes, déboursé leur argent et chargé leurs vins, pour arrêter en même temps et leurs personnes et leurs vaisseaux. (3)

L'empereur Charles-Quint avoit achevé d'aigrir l'Angleterre contre la France par une visite qu'il avoit faite à Henri VIII. Ayant mis ordre à ses affaires d'Allemagne et de Flandre, il s'étoit embarqué pour retourner en Espagne; mais en passant devant les côtes d'Angleterre, le 26 mai, il avoit pris terre à Douvres, passé six semaines avec

(1) Rymer. T. XIII, p. 765.
(2) Journal de Louise de Savoie. T. XVI, p. 432.
(3) *Polydori Vergilii.* L. XXVII, p. 671.

Digitized by Google

Henri VIII à Greenwich et à Londres, et ratifié en 1522.
personne la ligue que le cardinal Wolsey avoit secrètement conclue à Bruges le 24 novembre précédent. Cette ligue devoit être scellée par le mariage de Charles V avec Marie, fille de Henri VIII, qui devoit lui apporter une dot de quatre cent mille écus. Les deux monarques s'engageoient à entrer en France avant la fin de mai 1524, chacun à la tête d'une armée de quarante mille hommes de pied et dix mille chevaux, l'un par la frontière d'Espagne, l'autre par la Picardie; en même temps chacun déclareroit quelles étoient les provinces de la France sur lesquelles il avoit des droits antérieurs, et ces provinces lui demeureroient, s'il pouvoit en faire la conquête. (1)

Lescuns, maréchal de Foix, frère de Lautrec, étoit venu trouver François Ier à Compiègne, pour lui rendre compte de la situation des affaires en Italie, et de la perte de Milan. Le roi, qui se voyoit menacé de tous les côtés à la fois, envoya le bâtard de Savoie avec Chabannes, San-Sévérino et Montmorency, en Suisse, en leur donnant commission d'y lever seize mille hommes et de les conduire à Lautrec (2). Malgré le juste mécontentement que lui avoient donné les Suisses dans la dernière campagne, il se fioit toujours à eux de préférence aux

(1) Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet. T. XV, p. 176.
(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 195.

Digitized by Google

1522. Français. D'ailleurs, il étoit plus facile de les faire arriver dans le Milanez, que d'y conduire des troupes parties de France. En même temps le roi étoit venu s'établir à Lyon, pour être plus à portée de presser leurs mouvemens. C'étoit de ce côté qu'il dirigeoit toute son attention, comme si les couronnes de la gloire ne se distribuoient que dans le pays des arts et de la poésie. La guerre cependant se continuoit sur la frontière de Picardie et des Pays-Bas, même pendant l'hiver; mais elle se bornoit à des courses et des attaques réciproques entre les garnisons des places frontières. Le duc de Vendôme commandoit pour les Français dans la province; le comte de Beaurain, de la maison de Croï, ou, selon d'Autun, le comte de Bure, étoit lieutenant-général de l'empereur. Beaucoup de sang fut répandu dans cette petite guerre, beaucoup de richesses furent détruites, sans avantage pour l'un ni pour l'autre souverain. (1)

De plus grands événemens se préparoient en Italie : le bâtard de Savoie avoit réussi auprès de la diète helvétique, qui témoignoit beaucoup d'indignation contre le cardinal de Sion, de ce que celui-ci avoit, l'année précédente, débauché les Suisses de l'armée française. La diète fit aussi arrêter l'évêque de Véruli, nonce apostolique, pour le punir d'être entré sans passeport dans la Suisse, qu'il

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 196.

Digitized by Google

devoit savoir être alliée de la France (1). Elle accordoit au bâtard la permission de lever seize mille hommes ; et ces soldats, orgueilleux de ce que le roi venoit les rechercher, quoiqu'il eût tant souffert l'année précédente de leur insolence, croyoient tout facile à leur valeur, tout permis à leur arrogance. Lautrec, qui, depuis la perte de Milan, s'étoit retiré à Crémone avec la cavalerie française, et qui avoit déjà fait sa jonction avec l'armée vénitienne, passa l'Adda le 1er mars, réunit les Suisses à son armée, et s'approcha jusqu'à deux milles de Milan. Jean de Médicis, capitaine aventurier issu d'une branche cadette de la famille dominante à Florence, vint le joindre avec le corps d'infanterie italienne qu'il avoit formé. Il donnoit à ce corps le nom de bandes noires, en signe de deuil, pour la mort de Léon X, et les soldats rassemblés autour de son drapeau noir s'étoient déjà illustrés par leur bravoure et leur discipline. Cependant Prosper Colonna, général de la ligue, et Alphonse d'Avalos, marquis de Pescara, commandant de l'infanterie espagnole, avoient de leur côté reçu des renforts considérables ; les deux armées étoient à peu près de forces égales (2). Lautrec fut bientôt obligé 1522.

(1) Gaillard, Hist. de François Ier. T. II, p. 283; mais il le nomme évêque de Vérone ; c'étoit Ennio Filonardo, évêque de Véruli.

(2) Pour le détail des campagnes d'Italie, nous renvoyons à l'Histoire des Républ. ital. T. XV, c. 114, p. 23.



Digitized by Google

1522. de renoncer à son attaque sur Milan; il prit Novarre, mais il fut repoussé devant Pavie. Enfin il se dirigea vers Monza, pour se rapprocher du Lac-Majeur. C'étoit par ses bords, et au travers du Valais, qu'il entretenoit quelque communication avec la France. Le roi lui avoit envoyé jusqu'à Arona une partie de l'argent dont Lautrec avoit besoin pour la solde de ses troupes; mais Anchise Visconti, avec un corps de troupes milanaises, bloquoit Arona; et Prosper Colonna, retranché à la Bicoque, à quatre milles de Milan, coupoit à Laûtrec le chemin du Lac-Majeur. (1)

La situation de Lautrec étoit infiniment difficile : la gendarmerie française qu'il avoit avec lui demeuroit dévouée et fidèle; toutefois elle n'avoit pas touché de paie depuis dix-huit mois; aussi, faute d'argent, étoit-elle mal équipée et mal armée. Les Vénitiens s'étoient obligés, par leur traité, à se joindre au roi pour la défense du Milanez; mais ils n'entroient qu'avec répugnance dans une guerre qui les exposoit à de grands dangers, sans compenser leurs risques par aucun avantage; aussi, se refusoient-ils à toutes les actions hasardeuses, et ne vouloient-ils jamais s'éloigner de leurs frontières.

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XIV, p. 228. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*. L. II, p. 319. — Mart. Du Bellay. L. II, p. 205. — *Fr. Belcarii*. L. XVII, p. 504. — *Arn. Ferroni*. L. V, p. 107. — *Paolo Paruta, Hist. Veneta*. L. IV, p. 293. — *Galeatius Capella, de Bello Mediolan*. L. II, f. 19.

Digitized by Google

Les Suisses enfin s'ennuyoient d'une guerre de positions, où le général pouvoit faire briller une science stratégique qu'ils méprisoient, mais où les soldats ne devoient attendre ni hasards ni honneurs. Ils soupiroient après la bataille et le pillage des villes. C'étoient ces jours de gloire et d'excès qu'on leur avoit promis comme des fêtes, pour les engager à sortir de leur pays. Pleins de confiance en eux-mêmes et de dédain pour leurs ennemis, ils ne vouloient se soumettre à aucune des privations que nécessitoient la pauvreté de Lautrec et l'état hostile des campagnes. Lorsqu'ils apprirent que, tandis qu'on les laissoit languir à Monza dans la misère, l'argent qui leur étoit dû étoit arrivé à Arona, ils commencèrent à s'attrouper devant la tente de Lautrec, en criant qu'ils vouloient leur solde ou la bataille. (1) 1522.

Lautrec avoit lieu de croire que Prosper Colonna, auquel le nouveau pape ne faisoit point toucher de subsides, n'avoit pas plus d'argent que lui; que les landsknechts qui lui étoient arrivés d'Allemagne étoient aussi prêts à se mutiner que ses Suisses, et qu'il y avoit, par conséquent, tout à gagner pour lui à traîner la guerre en longueur. De plus, il avoit chargé Créqui, seigneur de Pont-Dormi, de reconnoître l'armée impériale, et celui-ci lui avoit rapporté qu'elle étoit garantie sur les

(1) *Galeatius Capella*. L. II, f. 20. — Martin Du Bellay. L. II, p. 215.

Digitized by Google

1522. flancs par de profonds canaux d'arrosement, et en face par un chemin creux garni d'artillerie. Un pont de pierre en arrière de la gauche formoit la seule entrée de cette position formidable, qui prenoit son nom de la maison de campagne d'un seigneur milanais. Lautrec voulut faire comprendre aux Suisses combien l'attaque de la position de la Bicoque présentoit peu de chances de succès; mais ils répondirent que leurs hallebardes les rendroient bientôt maîtres des batteries dont on les menaçoit, et qu'ils persistoient à vouloir argent, bataille, ou congé.

La retraite des Suisses équivaloit, pour Lautrec, à une déroute; elle auroit été bientôt suivie de celle des Vénitiens : d'autre part, l'ardeur des troupes, qui demandoient impatiemment la bataille, laissoit espérer d'heureuses chances. Il partit donc de Monza le 29 avril pour attaquer la Bicoque, après avoir fait les meilleures dispositions que permît la situation des ennemis; il consentit à ce que les Suisses, selon leur demande, l'attaquassent de front; il chargea son frère Lescuns de tourner par la gauche, et d'entrer par le pont de pierre dans le clos des Impériaux : avec une autre division, à laquelle il avoit fait prendre la croix rouge, au lieu de la croix blanche de France, il tournoit par la droite, avec l'espoir que les soldats de Colonna le recevroient comme un des leurs. Les bandes noires enfin et l'armée vénitienne devoient

Digitized by Google

soutenir les Suisses et former la réserve; mais, 1522.
pour le succès de cette attaque combinée, il falloit que les trois corps d'armée arrivassent ensemble, il falloit que les Suisses, qui avoient beaucoup moins de chemin à faire que les deux autres, marchassent plus lentement ou attendissent : ils ne le voulurent pas; ils partirent avec impétuosité, et, doublant le pas, ils arrivèrent d'un trait au bord du chemin creux qui couvroit le front de Prosper Colonna. Avant d'y parvenir cependant mille d'entre eux avoient déjà été tués par le feu de l'artillerie espagnole : les survivans s'élancèrent avec courage dans le chemin creux; mais ils le trouvèrent plus profond qu'ils n'avoient voulu le croire; leurs hallebardes pouvoient à peine atteindre aux pieds de l'infanterie espagnole, qui le bordoit. Tous leurs efforts pour gravir de son côté furent infructueux; vingt-deux de leurs capitaines et trois mille soldats avoient trouvé leur tombeau dans le chemin creux lorsque les Suisses reculèrent, laissant leurs ennemis, qu'ils ne pouvoient atteindre, étonnés de leur intrépidité et de leur acharnement. Dans cet instant seulement, Lautrec arriva sur la droite de l'armée de Prosper Colonna; mais celle-ci avoit ajouté une branche de feuillage à sa croix rouge, et elle tomba sur les Français, qu'elle reconnut sous leur déguisement. En même temps, Lescuns entra par le pont de pierre, à gauche, dans la position des ennemis. Il étoit trop tard; Prosper Colonna,

Digitized by Google

1522. sans inquiétude désormais sur l'attaque des Suisses, qu'il avoit repoussée, tourna toutes ses forces contre les deux maréchaux, et les contraignit également à la retraite.

Malgré la perte considérable qu'elle avoit essuyée, l'armée française étoit encore redoutable; mais les Suisses, irrités d'une défaite qu'ils avoient provoquée, opposoient un silence hautain à toutes les instances de Lautrec, qui vouloit les retenir en Italie : ils ne promirent rien, ils n'expliquèrent point leurs vues, et le lendemain ils reprirent le chemin du Bergamasque pour rentrer en Suisse. Lautrec se vit réduit à les suivre pour se rendre en France, se justifier du passé, et obtenir des secours plus efficaces pour l'avenir. André Griti, avec l'armée vénitienne, se retira vers les frontières de sa république, qu'il s'efforça de défendre; Lescuns demeura chargé du commandement de la gendarmerie, qu'il distribua entre le petit nombre de places qui obéissoient encore aux Français : mais Lodi se laissa surprendre, Pizzighettone capitula, et Lescuns, retiré à Crémone, signa enfin, le 21 mai, une convention par laquelle il s'engageoit à évacuer toute la Lombardie, à la réserve des trois châteaux de Crémone, Novarre et Milan, s'il n'étoit pas secouru avant quarante jours. Ainsi toute l'Italie fut perdue pour les Français; car Gênes, qui n'étoit pas comprise dans la capitulation de Lescuns, fut surprise, le 30 mai, par les Espa-

Digitized by Google

gnols, et pillée avec la froide férocité qui signaloit à la guerre les soldats de cette nation. (1) 1522.

La France, attaquée par tous ses voisins, ne pouvoit que s'épuiser par ses efforts pour reconquérir l'Italie; tandis que la défaite, suivie de la retraite de Lautrec, lui rendit des défenseurs, que le roi s'empressa de distribuer aux frontières qui en avoient besoin. Le duc Claude de Longueville, qui, avec quatre cents hommes d'armes et six mille hommes de pied, s'avançoit au secours de Crémone et de Gênes, apprenant à Villanova la capitulation ou la prise de ces deux villes, rebroussa chemin; les gendarmes de Lescuns, à leur tour, passèrent aux armées qui défendoient la Picardie, et plusieurs de leurs chefs ne tardèrent pas à y signaler leur valeur. (2)

Heureusement, une partie considérable des frontières de France, au levant, étoit couverte par des États neutres. La rivière de Gênes et le marquisat de Saluces ouvroient l'Italie aux Français; mais au nord, de ce côté, Charles III, duc de Savoie, avoit réussi à se maintenir en paix et en bonne harmonie avec Charles V aussi bien qu'avec François Ier, et

(1) *Fr. Guicciardini.* L. XIV, p. 230. — *Galeatius Capella.* L. II, f. 21. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali.* L. II, p. 322. — *Paolo Paruta, Stor. Ven.* L. IV, p. 298. — Mart. Du Bellay. L. II, p. 318. — *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 507. — *Arn. Ferroni* L. V, p. 109.

(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 236.

Digitized by Google

1522. ses États de Piémont et de Savoie couvroient la Provence et le Dauphiné. Plus au nord encore, les Suisses avoient renouvelé et resserré leur alliance avec la France par leur traité de Lucerne du 5 mai 1521. Entre la Suisse et le duché de Bourgogne, étoit situé le comté de Bourgogne, que Marguerite d'Autriche, sœur de Maximilien, tenoit alors en apanage. Les Suisses auroient vu avec peine un pays si rapproché de leurs frontières devenir le siége de la guerre; ils offrirent donc leur médiation, et obtinrent qu'un traité fût signé à Saint-Jean de Lône, le 8 juillet 1522, pour suspendre pendant trois ans toute hostilité entre les habitans de la Franche-Comté et ceux des provinces limitrophes de France, jusqu'à Mouzon-sur-Meuse. Ce traité de neutralité fut à plusieurs reprises renouvelé et prolongé pendant plus d'un siècle; de sorte que, durant les guerres sans cesse renaissantes entre les deux maisons de France et d'Autriche, les deux Bourgognes jouirent des avantages de la paix et d'un libre commerce entre elles (1), et elles préservèrent en même temps de toute attaque le reste de la France sur toute sa frontière orientale. Plus au nord, enfin, les duchés de Lorraine et de Bar, gouvernés par le duc Antoine, conservoient de même leur neutralité, quoique les frères du souverain, le duc de Guise, les comtes de

(1) Traités de paix. T. II, p. 95.

Digitized by Google

Vaudemont et de Lambesc, s'attachassent au service de la cour de France. 1522.

Il ne restoit donc à défendre au nord que la Champagne et la Picardie, et quoique François sût qu'il étoit exposé de ce côté à une double attaque de la part des Flamands et de celle des Anglais, il n'y rassembla point d'armée; mais il ordonna au duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, de distribuer sa gendarmerie dans toutes les places de guerre; il y appela aussi La Trémoille, gouverneur de Bourgogne, avec cinq cents lances et dix mille hommes de pied, récemment enlevés à leur charrue (1). Le comte de Beaurain, lieutenant-général pour l'empereur dans les Pays-Bas, s'étoit approché de Calais pour se joindre au comte de Surrey, qui, après avoir ravagé les côtes de Bretagne et pillé Morlaix le 4 juillet (2), étoit venu y débarquer avec seize mille Anglais. Mais ces deux généraux, malgré la supériorité de leurs forces, ne surent effectuer rien d'important; ils se laissèrent harceler par les capitaines français qui occupoient les places fortes de Picardie : ils assiégèrent Hesdin; et après avoir été retenus six semaines par cette ville, qui ne passoit pas pour très forte, ils furent obligés de lever le siége au commencement de novembre, et de sortir de France, après avoir perdu beaucoup

(1) Mém. de Louis de La Trémoille, c. 18, p. 215. — Mart. Du Bellay. L. II, p. 240.

(2) D. Morice, Hist. de Bretagne. L. XVII, p. 250.

Digitized by Google

1522. de chevaux par l'effet des pluies froides, et beaucoup d'hommes par la dysenterie. (1)

Sur toute la frontière d'Espagne, il n'y eut d'hostilités cette année qu'autour de Fontarabie, ville que les Français avoient prise l'année précédente, et où du Lude soutint, avec une obstination invincible, un siége de dix à douze mois. Le maréchal de Châtillon, que le roi avoit envoyé pour le délivrer, ne passa point au-delà de Dax, où il mourut de maladie; La Palisse, devenu maréchal de Chabannes, qui le remplaça, ne put que bien tard s'approcher assez pour faire lever le siége, après quoi il changea le gouverneur et la garnison, pour procurer à ceux qu'il délivroit quelque repos (2). Mais quoique la campagne parût avoir été favorable aux Français contre les Espagnols, ceux-ci, à la même époque, se soumettant enfin à la domination de Charles-Quint, lui rendoient la faculté de diriger bientôt leur valeur contre la France. Pendant les deux années de 1520 et 1521, les deux royaumes de Castille et de Valence avoient cessé d'obéir au monarque; de violentes insurrections y avoient éclaté contre le cardinal Adrien, qui représentoit Charles-Quint; des confédérations avoient été for-

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 246. — Rapin Thoyras. L. XV, p. 179. — *Belcarius*. L. XVII, p. 512. — *Polydori Vergilii*. L. XXVII, p. 673.

(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 237. — *Fr. Belcarii*. L. XVII, p. 511.

Digitized by Google

mées entre les villes; l'esprit de liberté s'étoit ré- 1522.
veillé dans toute l'Espagne, et la fermentation croissante dans le royaume d'Aragon indiquoit assez qu'il étoit prêt à s'unir à la révolte générale. Malheureusement les communes montroient plus d'acharnement encore contre les nobles que contre les officiers royaux, et elles avoient ainsi repoussé dans le parti de la couronne les hommes les plus en état de les diriger et de les seconder, par leur habitude des armes et des affaires, par leur richesse et leur influence sur les paysans. L'armée des communes fut défaite à Villalar, le 23 avril 1521; son héroïque commandant, don Juan de Padilla, eut la tête tranchée; la femme de celui-ci, dona Maria Pacheco, non moins vaillante que lui, défendit la ville, et ensuite la citadelle de Tolède, jusqu'au 10 février 1522. Ce fut le dernier combat livré pour la liberté de l'Espagne; Charles-Quint, maître de Tolède, exerça sur la Péninsule espagnole un pouvoir plus étendu qu'aucun de ses prédécesseurs. Il y étoit revenu avec des talens et une expérience mûris par les difficiles négociations de l'Allemagne et des Pays-Bas. Il montra une clémence qu'on n'avoit point attendue de lui, et il accorda le 28 octobre une amnistie, presque sans exception, à ceux qui avoient combattu son autorité; il s'attacha dès lors à se conformer aux mœurs espagnoles, à parler le langage du pays, à témoigner de la confiance aux nationaux, et à réserver pour eux les dignités

Digitized by Google

1522. de l'État et de l'Église. Il avoit alors vingt-deux ans; et la grâce d'un jeune homme unie à la sagesse d'un homme mûr lui gagnèrent des cœurs dont l'entrée jusqu'alors avoit paru lui être fermée. (1)

Ainsi François Ier pouvoit s'attendre à ce que l'Espagne, qui dans les deux premières campagnes avoit à peine pris part à la guerre, feroit dans la troisième des efforts redoutables contre la France méridionale. L'Italie devenoit tout entière ennemie. Le pape Adrien VI s'étoit fait d'abord un devoir de se maintenir neutre; il avoit évité la rencontre de l'empereur en Espagne. Parti pour Rome, il y étoit arrivé le 29 août 1522, et dès-lors il avoit voulu travailler à la paix; mais il ne pouvoit s'empêcher de concevoir cette paix dans des vues conformes aux intérêts impériaux, qu'il avoit défendus toute sa vie; il s'étoit offensé de ce que François Ier maintenoit contre lui ses droits (2), et il s'étoit éloigné de la France parce qu'elle ne répondoit pas avec plus d'empressement à ses avances. D'autre part, il avoit réconcilié au saint-siége les ducs d'Urbin et de Ferrare, que Léon X traitoit avec tant de dureté, mais il les avoit ainsi enlevés à la clientèle de la France. Lorsque les Français eurent évacué l'Italie, Adrien VI s'adressa au sénat de Venise,

(1) *Robertson's Charles V*. B. III, p. 203-244. — *Miñiana*. L. I, c. 6, p. 21; c. 7, p. 24; c. 10, p. 36; c. 12, p. 45; § 11, cap. 2, p. 56. — *Ferreras*. T. XII, p. 333, 335, 399, 445.

(2) *Raynaldi Ann. eccles*. 1522, § 8, 9, 10.

Digitized by Google

pour l'engager à renoncer à une alliance qui ne 1522.
pouvoit qu'attirer sur l'Italie de nouveaux malheurs, en encourageant les Français à tenter encore une fois la conquête de la Lombardie (1). Les Vénitiens sentoient en effet que, séparés comme ils l'étoient de la France, et menacés par toute l'Europe, ils couroient risque de demeurer victimes d'une alliance qui ne leur avoit jamais profité. Ils vouloient cependant gagner du temps, et ne point se prononcer, d'autant plus que le roi avoit envoyé à Venise le capitaine Renzo de Céri, et ensuite Saint-Vallier, au printemps de 1523, pour annon- 1523.
cer qu'il ne tarderoit pas à rentrer en Lombardie avec une puissante armée. Le rapport de Jean Badoero, ambassadeur Vénitien à la cour de France, décida enfin la république. Il écrivit « que Fran-
« çois étoit tellement adonné aux femmes et à la
« chasse, qu'il prodiguoit à ces seuls plaisirs la
« majeure partie des revenus royaux, que sa pen-
« sée en étoit uniquement remplie, et que rare-
« ment, ou tout au plus au milieu des festins, il
« songeoit à la guerre ou il en parloit. Pour ras-
« sembler une armée, il lui faudroit ou mettre en
« vente le domaine royal, ou épuiser le royaume
« par des exactions nouvelles et jusqu'alors inouïes.
« C'étoit lui qu'on accusoit de tous les malheurs
« survenus à la France, et l'ambassadeur soupçon-

(1) *Paolo Paruta, Hist. Veneta.* L. V, p. 311.

Digitized by Google

1523. « noit même qu'un grand prince dans sa famille al-
« loit se ranger parmi ses ennemis » (1). Le sénat ne s'obstina pas à rester plus long-temps fidèle à un monarque qui s'abandonnoit ainsi lui-même, et le 3 août 1523 une ligne générale fut signée contre la France; elle comprenoit le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, François Sforza, duc de Milan, et les républiques de Venise, de Florence, Gênes, Sienne et Lucques. (2)

Sur ces entrefaites, Lautrec, revenu à la cour, fut fort mal reçu du roi. « S'étant plaint, dit Du « Bellay, du mauvais visage que lui portoit Sa « Majesté, le roi lui fit réponse qu'il en avoit grande « occasion, pour lui avoir perdu un tel héritage « que le duché de Milan. Le seigneur de Lautrec « lui fit réponse que c'étoit Sa Majesté qui l'avoit « perdu, non lui, et que par plusieurs fois il l'a- « voit averti que s'il n'étoit secouru d'argent, il « connoissoit qu'il n'y avoit plus moyen d'arrêter la « gendarmerie, laquelle avoit servi dix-huit mois « sans toucher deniers, et jusqu'à l'extrémité; et pa- « reillement les Suisses, qui même l'avoient con- « traint de combattre à son désavantage, ce qu'ils « n'eussent fait s'ils eussent eu paiement. » Le roi

(1) *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 525.

(2) *Paolo Paruta.* L. V, p. 317. — *Fr. Guicciardini.* L. XV, p. 248. — *Galeatius Capella.* L. II, f. 26. — *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 139.

Digitized by Google

dit alors qu'il lui avoit envoyé 400,000 écus; Lautrec 1523.
répondit que cette somme lui avoit été annoncée, mais qu'il ne l'avoit jamais reçue. Le roi appela aussitôt Jacques de Beaune, baron de Semblançay, surintendant des finances, vieillard qu'il nommoit son père, et qui avoit déjà dirigé les finances sous les deux règnes précédens. Semblançay répondit qu'au moment où il alloit expédier l'argent, la duchesse d'Angoulême, mère du roi, se l'étoit fait livrer. « Le roi alla en la chambre de ladite dame, avec « visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle lui « avoit fait, d'être cause de la perte dudit duché; « chose qu'il n'eût jamais estimé d'elle, que d'avoir « retenu ses deniers ordonnés pour le secours de « son armée. Elle, s'excusant dudit fait, fut mandé « ledit sieur de Semblançay, qui maintint son dire « être vrai; mais elle dit que c'étoient deniers que « ledit lui avoit de long-temps gardés, procédans « de l'épargne qu'elle avoit faite de son revenu, et « lui soutenoit le contraire » (1). Des commissaires furent nommés pour examiner les comptes; mais le roi n'eut pas besoin de leur rapport pour reconnoître que sa mère le trompoit, qu'elle avoit pris l'argent, moins encore pour satisfaire à ses goûts de dissipation que pour perdre Lautrec, qu'elle haïssoit, parce qu'il étoit frère de la maîtresse du roi, et que leur crédit à tous deux lui

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 227.

Digitized by Google

1523. faisoit ombrage. Semblançay resta en place; mais Louise ne lui pardonna pas de l'avoir convaincue tout à la fois de mensonge et de trahison. Elle unit son ressentiment à la jalousie du chancelier Duprat, que l'intégrité du surintendant embarrassoit. Elle engagea son fils à presser Semblançay de lui prêter de l'argent, quoique celui-ci eût déjà avancé 300,000 écus de son patrimoine à la couronne. Lorsque, plus tard, Louise demeura régente pendant l'absence de François Ier, elle destitua Semblançay en 1525; elle le fit arrêter et conduire à la Bastille, vers la fin de 1526, sur une accusation vague de malversation; des commissaires, choisis par Duprat parmi ces juges sans honneur et sans conscience auxquels il avoit vendu des places, le condamnèrent, et il fut pendu à Montfaucon, à l'âge de soixante-deux ans, le 9 août 1527. (1)

La cour, uniquement dominée par les femmes, étoit divisée en deux factions jalouses l'une de l'autre. A la tête de l'une étoit la mère du roi, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, à laquelle s'attachoit le chancelier Duprat, Bonnivet, le bâtard de Savoie, grand-maître, et la plupart des

(1) *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 508. — *Arn. Ferroni.* L. V, p. 112. — Bouchet, Ann. d'Aquit. P. IV, f. 231. — Brantôme, Éloge de François Ier, p. 184. — Gaillard, Histoire de François Ier. T. II, p. 342-362; et Dissertation sur Semblançay, p. 459. — Biographie universelle. T. XL, p. 257. — Mém. de Tavannes. T. XXVI, c. 1, p. 8.

Digitized by Google

jeunes favoris. A la tête de l'autre faction, on voyoit 1523.
la comtesse de Chateaubriand, maîtresse du roi, Lautrec et Lescuns, ses frères, et les militaires qui avoient le plus de réputation. On auroit pu s'attendre à ce que la mère eût peu de crédit lorsqu'elle étoit opposée à la maîtresse; mais la morale de Louise répondoit à sa conduite; elle encourageoit son fils à donner des rivales à la belle comtesse, non à se rapprocher de la reine, qu'il délaissoit. L'amour commençoit probablement à s'affoiblir, et la nonchalance de François lui faisoit abandonner les affaires publiques à sa mère, toujours prompte à s'en saisir. Le connétable de Bourbon voyoit avec dépit l'état gouverné par une femme qu'il méprisoit : c'étoit lui qui avoit présenté au roi Lautrec à son retour d'Italie, assurant François que son général avoit le moyen de se justifier, et se flattant qu'il ébranleroit le crédit de Louise (1). Il pensoit que c'étoit elle qui avoit engagé son fils à lui faire un passe-droit, dont on assure qu'il gardoit un profond ressentiment. C'étoit à la fin de la campagne de 1521, lorsque le commandement de l'avant-garde avoit été donné au duc d'Alençon, au lieu de demeurer à lui, qui y prétendoit comme connétable (2). Il n'y eut point de bataille; et l'on peut s'étonner qu'une distribution de commandemens sans résultat excitât tant de rancune. Bour-

(1) *Fr. Belcarii*. L. XVII, p. 508.
(2) Mart. Du Bellay. L. I, p. 143.



Digitized by Google

1523. bon ressentoit plus de haine encore contre Bonnivet, qu'il semble avoir regardé comme un des amans de la duchesse; il étoit piqué de voir un simple gentilhomme, son vassal, comblé de tant d'honneurs et de richesses, et se considérant comme son égal en sa qualité d'amiral de France. Lorsqu'il avoit été conduit par le roi au château de Bonnivet en Poitou, bâti presque en vue du sien propre, à Châtellerault, et le surpassant en magnificence, il avoit répondu à François, qui lui demandoit ce qu'il en pensoit : « La cage me paroît trop grande pour l'oiseau » (1). Bourbon, qui étoit si fort blessé du faste d'un vassal, croyoit lui-même que la grandeur consistoit dans la magnificence, et il avoit cherché à son tour à humilier son roi par la sienne. Lorsqu'il lui naquit un fils, au mois de juillet 1517, ayant invité François à être son parrain, il le reçut à Moulins, avec toute la cour, en déployant une pompe royale. On racontoit surtout avec admiration qu'il s'étoit fait servir par cinq cents gentilshommes en habit de velours, lesquels portoient des chaînes d'or faisant trois tours autour de leur cou. (2)

Le connétable avoit peu espéré de conserver l'enfant qui lui étoit né à cette époque, car sa mère

(1) Garnier, Hist. de France. T. XII, p. 262. — Brantôme; amiral Bonnivet. T. II, p. 158.

(2) Brantôme; connét. de Bourbon. T. I, p. 183. — Gaillard, Hist. de François Ier. T. III, p. 19.

Digitized by Google

étoit infirme et contrefaite; il ne vécut pas en effet. Cette mère étoit Susanne, fille de la célèbre Anne de Beaujeu qui avoit gouverné Charles VIII. Par elle, le connétable avoit réuni les biens de toutes les branches de la maison de Bourbon, et son héritage l'avoit rendu de beaucoup le plus riche et le plus puissant seigneur de France. Susanne mourut à Châtellerault, le 28 avril 1521. Sa mère, Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, mourut à son tour le 14 novembre 1522 (1). Bourbon, demeuré veuf à l'âge de trente-trois ou trente-quatre ans, désiroit épouser en secondes noces Renée, fille de Louis XII et sœur de la reine Claude, qui de son côté désiroit ce mariage (2). Mais la duchesse d'Angoulême se fit offrir elle-même à lui : on prétend qu'il y avoit eu déjà entre eux des galanteries, et que c'étoit à l'appui de la mère du roi que Bourbon avoit dû l'épée de connétable et le gouvernement de Milan (3). Quoique âgée de quarante-sept ans, Louise pouvoit encore passer pour belle; mais on assure que Bourbon répondit à ses avances, qu'il n'épouseroit jamais une femme sans pudeur (4). Soit que le refus de Bourbon fût fait à 1523.

(1) Gaillard, Hist. de François Ier. T. III, p. 22 et 28.

(2) *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 528.

(3) Gaillard. T. III, p. 15.

(4) Garnier, p. 263. — Mém. de Tavannes. T. XXVI, c. 1, p. 9. Il dit seulement que Bourbon refusa Louise; mais il ajoute « que le roi haussa la main pour donner un soufflet à M. de Bourbon. »

Digitized by Google

1523. elle-même et en présence du roi, soit qu'il lui fût rapporté, elle en conçut un profond ressentiment. Elle consulta Duprat sur la manière de se venger; celui-ci lui annonça qu'il ne seroit pas impossible de ruiner son ennemi. Les biens que Bourbon avoit reçus en donation de sa femme, donation confirmée par sa belle-mère, étoient de deux natures : les uns procédoient de la race des Bourbons, et Louise, fille de Marguerite de Bourbon, nièce des deux derniers ducs de la branche aînée, pouvoit réclamer leur héritage, si elle parvenoit à faire casser la donation que Susanne de Bourbon avoit faite à son mari; les autres biens étoient des apanages, sujets à reversion à la couronne, et qui devoient, si le roi les réclamoit, être réincorporés à ses domaines. (1)

Louise alors attaqua, par-devant le parlement de Paris, la donation que Susanne avoit faite à son époux, comme contraire aux lois et aux coutumes locales, et Pierre Lizet, avocat-général, intervint dans le procès, demandant que tous les titres lui fussent communiqués, vu que dans son opinion cette grande succession appartenoit tout entière au roi. Il réclama d'abord le comté de la Marche et les seigneuries confisquées sur le duc de Nemours, et données par Louis XI à sa fille. Le parlement déclara en effet la donation nulle, et adjugea cette

(1) Pasquier, Recherches de la France, L. VI, c. 11, p. 559.

Digitized by Google

ancienne confiscation au roi, qui en fit aussitôt don à sa mère. L'avocat-général réclama ensuite le duché d'Auvergne, le comté de Clermont et le duché de Bourbonnais, mais à différens titres. En attaquant des transactions qui avoient eu lieu sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, il prétendit que, bien qu'elles eussent été sanctionnées par le roi, c'étoit un acte de faveur et non de justice; que de même celles qui avoient été confirmées ensuite par l'exprès commandement de Louis XII, l'avoient été au préjudice de ses propres droits (1). Un historien, tout favorable à Louise de Savoie, assure qu'elle fit dire au connétable, par son cousin le comte de Saint-Pol, de ne point s'inquiéter du procès qu'elle lui intentoit, car elle vouloit seulement faire reconnoître son droit, après quoi elle lui laisseroit l'usufruit de ce qu'il possédoit, ou même elle le transmettroit à ses enfans s'il en avoit (2). Cependant la nature du procès, qui tendoit à casser, à l'aide de la faveur du roi, les transactions attribuées à celle des rois précédens, ou l'exemple de la donation qu'elle s'étoit fait faire par le roi après le premier jugement rendu sur le comté de la Marche, ne confirmoient point de telles promesses. 1523.

Le parlement en jugeoit probablement ainsi, et il se refusoit à prononcer sur ces diverses préten-

(1) Garnier, p. 265, 269.
(2) *Arnoldi Ferroni*. L. VII, p. 137.

Digitized by Google

1523. tions : il savoit bien que dans toutes les successions des grands fiefs, dans tous les partages entre les membres de la famille royale, la loi avoit toujours été subordonnée à la volonté du roi, et que ce n'étoit pas l'office du parlement d'annuler des actes de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, faits en faveur de leurs proches ; aussi accordoit-il des délais au duc de Bourbon, comme s'il craignoit d'énoncer une opinion entre de si puissans personnages. Quant au duc de Bourbon, il ne doutoit pas que le but de la duchesse d'Angoulême ne fût de le ruiner : il voyoit toutes ses propriétés attaquées à la fois, les unes par le roi, les autres par sa mère; et ce qui lui étoit ôté par le premier étoit à l'instant donné à la seconde : en même temps tous ses traitemens, toutes ses pensions, étoient suspendus, sous prétexte des besoins de l'état. Le connétable, que les écrivains postérieurs se sont attachés à grandir pour l'honneur de la maison de Bourbon, avoit montré non seulement de la bravoure, mais du talent pour la guerre : il étoit orgueilleux, et regardoit la vengeance comme un devoir; il se plaisoit à répéter la réponse d'un chevalier gascon à Charles VII, qui lui demandoit si quelque chose pourroit le déterminer à lui manquer de foi. « Non pas l'offre « de votre royaume, avoit-il dit, mais bien un affront « de votre part » (1). Bourbon ne connoissoit point

(1) *Arnoldi Ferroni*. L. VII, p. 136.

Digitized by Google

de France, point de patrie, mais seulement un roi, personnage capricieux, ingrat et injuste, qui vouloit ruiner un parent trop puissant pour le contraindre à s'humilier et à courber son front devant les favoris. Comme il redoutoit des intrigues de cour, il reconnoissoit aussi des obligations de cour, et le connétable hésita s'il se révolteroit contre le roi son seigneur; mais il ne sentit aucun scrupule à trahir sa nation; il n'eut point de répugnance à chercher à détruire son indépendance; il s'engagea dans le plus odieux complot qui jamais ait été formé contre la France, sans éprouver seulement un remords, et les lettres des plus grands personnages de cette époque où il est question de lui ne laissent point entrevoir de blâme. (1) 1523.

Nous avons de pleins-pouvoirs donnés par Henri VIII à un chevalier Gerningham et à un docteur de lois, en date du 17 mai 1523, pour traiter avec Bourbon, qualifié de prince sérénissime, ou avec ses ambassadeurs, de concert avec ceux de l'empereur élu, et pour recevoir du duc le serment d'hommage et de fidélité par lequel il reconnoîtroit Henri comme vrai roi de France, et s'engageroit à le servir et à lui obéir (2) : d'autre part, Bourbon employa pour traiter avec l'empereur Adrien de Croï, sire de Beaurain, fils de la

(1) Lettre de Baldassar Castiglione. L. I, f. 130; et *passim Lett. de' Princ.*

(2) *Rymer Acta.* T. XIII, p. 794.

Digitized by Google

1523. comtesse de Roeux, qu'il avoit faite prisonnière à Hesdin deux ans auparavant, et qu'il avoit alors traitée honorablement (1). Beaurain porta ses propositions en Espagne et en Angleterre; au lieu de consentir à passer sous la souveraineté de Henri VIII, Bourbon demandoit que la France fût démembrée. Il vouloit que la Provence et le Dauphiné fussent joints au Bourbonnais et à l'Auvergne, son apanage, pour être érigés en royaume en sa faveur. Éléonore, sœur de l'empereur, et reine douairière de Portugal, qui disposoit d'immenses richesses, devoit lui être donnée en mariage, et en retour il s'engageoit à aider Charles-Quint à s'emparer du Languedoc, de la Bourgogne, de la Champagne et de la Picardie, tandis que Henri VIII subjugueroit tout le reste de la France. Pour faciliter ce démembrement, Bourbon devoit tenter d'enlever le roi lorsqu'il traverseroit ses gouvernemens; et s'il ne pouvoit y réussir, du moins, dès que François auroit passé les Alpes, Bourbon devoit se joindre, avec mille gentilshommes et six mille fantassins, à douze mille landsknechts que l'empereur feroit avancer par la Franche-Comté, pour fermer au roi le retour. (2)

(1) Mart. Du Bellay. L. I, p. 152.

(2) Du Bellay. L. II, p. 263. — *Fr. Belcarii*. L. XVII, p. 530. — *Arn. Ferroni*. L. VII, p. 136. — Hist. de Langued. L. XXXVII, p. 720. — Garnier, Hist. de France, T. XII, p. 271. — Gaillard, Hist. de François Ier. T. III, c. 6, p. 29.

Digitized by Google

Ces négociations étoient demeurées secrètes. 1523.
Bourbon séjournoit à Moulins, où il sembloit, par son faste, défier les efforts de François Ier et de sa mère pour le ruiner. François, de son côté, au moment où l'ennemi le menaçoit sur toutes ses frontières, et où l'argent manquoit à ses armées, redoubloit ses folles dépenses ; elles alloient jusqu'à cent cinquante mille livres par mois (1). Cependant le royaume étoit désolé par les gens de guerre qu'il laissoit sans paye. « Ces soldats, dit Ferronius, er-
« roient par bandes dans le royaume ; ils pilloient
« les petites villes, ils ravageoient les champs, ils
« enlevoient le bétail, ils déshonoroient les fem-
« mes et les filles ; en sorte que plusieurs n'osant
« plus vivre dans les villages, se retiroient dans les
« villes. Les bourgeois de Meaux, voyant les cam-
« pagnes voisines pillées de cette manière, se ras-
« semblèrent en armes et marchèrent contre les
« brigands. Ils avoient des canons, mais point de
« boulets ; pour effrayer cependant leurs adver-
« saires, ils en firent de carton. Mais les soldats,
« avertis, à ce qu'on prétendit, par un boucher de
« Meaux, bravèrent ces armes impuissantes, et re-
« poussèrent les bourgeois dans la ville après en
« avoir fait un grand massacre. La férocité des sol-
« dats qui ravageoient la Guienne n'eut pas le
« même succès. Après avoir pillé quelques villages,

(1) Lettre de Semblançay, du 15 octobre 1521, dans Gaillard, T. II, p. 347.

ESTE LIBRO PERTENECE A LA BIBLIOTECA
DE LA FACULTAD DE F. L. MADRID.

Digitized by Google

1522. « sans pouvoir se rendre maîtres d'aucune ville, « ils s'arrêtèrent à Montpaon, bourgade du Péri- « gord. Là, comme ils dormoient accablés par le « vin, ils furent dépouillés et massacrés pendant la « nuit par les bourgeois, qui avoient appelé les « paysans à leur aide. C'étoient pourtant des hom- « mes dans la fleur de l'âge et de leurs forces; ils « appartenoient à la troupe de Chandieu, et ils « avoient long-temps ravagé la province sous le « nom des *mille diables*. Si on leur demandoit d'où « ils venoient, ils répondoient — Du diable; où « ils alloient — Au diable. Plusieurs croyoient « cependant qu'un ennemi secret et puissant les « avoit excités. » (1)

Paris ne souffroit pas moins que les provinces : la peste y avoit éclaté dans l'automne de 1522, et les médecins assuroient qu'aucune contagion n'avoit paru d'une nature si dangereuse (2). Au printemps, le roi étoit venu habiter son palais à Paris, et il y avoit eu du tumulte dans les rues, des menaces, et même quelques personnes tuées. Le bailli du palais avoit fait élever des potences aux portes de l'hôtel pour inspirer plus de respect au peuple par ce signe de la présence royale; elles furent enlevées de nuit par des gens armés. A cette occa-

(1) *Arnoldi Ferroni*. L. V, p. 96. — Paradin. Histoire de notre temps. L. I, p. 15; édition de 1550. Lyon, folio.

(2) Délibérations du parlement des 30 sept., 4 et 8 nov. 1522. — Preuves à l'Histoire de Paris. T. II, p. 641, 642.

Digitized by Google

sion, François tint un lit de justice, le 30 juin 1523, où il fit asseoir entre les pairs le duc d'Albany, régent d'Écosse. Il y annonça au parlement sa ferme résolution de punir les auteurs des discordes, pour ne pas laisser retomber la capitale dans l'anarchie qui y régnoit au temps de Charles VI et de Charles VII. (1) 1523.

Les maux de la France s'aggravoient par la terreur qu'inspiroient les désastres de la chrétienté, d'autant que des Français en étoient les plus illustres victimes. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, établis à Rhodes, avoient dès longtemps profité du voisinage des côtes de l'Asie pour faire une guerre constante à l'empire turc, pour s'allier à tous ses ennemis, pour surprendre ses cités, pour pousser ses lieutenans à la rébellion. Philippe Villiers de Lille-Adam, qui avoit été élu grand-maître le 22 janvier 1521, fut bientôt averti que Soliman II, élevé l'année précédente sur le trône ottoman, étoit résolu à le chasser de Rhodes. Il arriva de France, avec un grand nombre de chevaliers, assez à temps pour compléter les fortifications et les approvisionnemens de l'île, avant que les Turcs pussent y effectuer leur débarquement le 26 juin 1522. On assure que trois cents bâtimens, avec deux cent mille combattans, assaillirent les chevaliers. Soliman lui-même arriva

(1) D. Félibien. Histoire de Paris. L. XVIII, p. 947.

Digitized by Google

1523. le 28 août devant Rhodes, pour presser le siége; dans la ville se trouvoit la fleur de toute la chevalerie d'Europe, mais elle ne put résister à l'immense supériorité de nombre des Musulmans : après six mois d'héroïques combats, Lille-Adam fut forcé de capituler le 20 décembre, et d'évacuer Rhodes le 1er janvier 1523 avec quatre ou cinq mille chrétiens, survivant seuls à ce siége meurtrier. La noblesse de France avoit considéré la défense de Rhodes comme d'un intérêt plus direct pour elle que celle de la patrie, et les historiens du temps racontent les combats des chevaliers plus longuement que les faits d'armes nationaux. Aussi la prise de Rhodes parut à tous le présage des malheurs qui attendoient la France. (1)

Le roi seul paroissoit ne concevoir aucune inquiétude : il comptoit que sa frontière de Picardie, hérissée de places fortes, arrêteroit les Anglais et les Brabançons; que les Pyrénées le mettroient suffisamment à couvert des Espagnols; et sur l'une ou l'autre frontière cette guerre de chicane ne le séduisoit point : il se réservoit pour lui-même une nouvelle descente en Italie et la conquête du Milanez, et c'étoit pour briller dans cette expédition qu'il rassembloit une puissante armée. Pendant qu'elle se préparoit, il étoit à Chambord près de

(1) *Arnoldus Ferronius* consacre tout son VIe Livre, p. 113-132, et *Belcarius*, les p. 513-523, L. XVII, à la guerre de Rhodes. — Paradin, Histoire de notre temps. T. I, p. 16-33.

Digitized by Google

Blois, lorsqu'il fut averti que ses généraux avoient 1523.
attiré le duc d'Aerschott et partie de l'armée impériale de Flandre dans un piége où ses ennemis seroient bientôt pris. Un soldat de la garnison de Guise avoit promis à ce duc de lui livrer la porte de sa forteresse. Aerschott devoit s'en approcher avec une troupe d'élite, peu après les fêtes de Pâques, en même temps que Fiennes, gouverneur de Flandre, menaceroit Térouanne avec quinze mille hommes, pour détourner l'attention des Français. Mais le soldat qui avoit consenti à cette trahison étoit d'accord avec Longueval, gouverneur de Guise. Le duc d'Aerschott ne se seroit pas plus tôt approché de cette place, que Fleuranges, du côté des Ardennes, le duc de Vendôme et le duc de Suffolk de la Blanche-Rose (1), du côté de Péronne, lui auroient coupé la retraite et l'auroient forcé à poser les armes. François ne voulut pas qu'un si brillant succès fût obtenu sans qu'il en partageât la gloire : il chargea ses commandans de différer le coup sous quelque prétexte, et il partit en poste pour son armée. En effet, il arriva vers minuit à Senlis, près de Chauny, la nuit qui précédoit celle où devoit se faire l'entreprise. Le duc d'Aerschott s'étoit déjà mis en mouvement, quand il fut averti de cette course précipitée du

(1) Richard de la Pole, 4e fils d'une sœur d'Édouard IV, qui faisoit depuis longtemps le métier de condottiere avec des soldats allemands.

Digitized by Google

1523. roi : il en conçut du soupçon ; il fit mettre à la torture le soldat qui le conduisoit, et quoique celui-ci ne voulût rien confesser, le duc découvrit le piége dans lequel il alloit tomber, et il s'en tira sans mésaventure, tandis que le roi, par une vanité puérile, manqua un succès assuré. (1)

Pour se dédommager de ce mécompte, le roi ordonna à Vendôme d'avancer sur le pays ennemi, avec l'armée que celui-ci avoit rassemblée, et de faire lever le siége de Térouanne. Fiennes, qui l'avoit formé, n'avoit pas compté sur un tel adversaire. La milice des Gantois, lorsqu'elle se vit appelée à un combat sérieux, abandonna son camp, et se jeta de l'autre côté de la Lys. Dans ce moment, la brusque attaque de Vendôme alloit mettre en déroute tout le camp impérial; mais Brion, favori du roi, accourut au galop auprès de Vendôme, lui portant l'ordre exprès de ne point attaquer que François ne fût arrivé, afin d'avoir part à la bataille. Avant qu'il eût rejoint l'armée, Fiennes s'étoit mis en sûreté. (2)

Quoique François eût par deux fois laissé échapper ses ennemis, il n'avoit éprouvé aucun échec; la frontière du nord paroissoit assurée, et Térouanne étoit bien pourvue : le roi crut donc pouvoir détacher, sans risque, de l'armée de Vendôme

(1) Mém. de Mart. Du Bellay. L. II, p. 251. — *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 527.

(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 253.

Digitized by Google

le duc de Suffolk de la Blanche-Rose et ses lands- 1523.
knechts, avec deux ou trois mille Picards, qu'il dirigea sur Lyon, où devoit être réunie, au commencement d'août, l'armée qu'il destinoit à envahir l'Italie. Bonnivet, avec six mille Français, passa le mont Cénis, et vint s'établir à Suze, où Anne de Montmorency amena bientôt après douze mille fantassins, que, suivant les ordres du roi, il avoit levés en Suisse. Ces troupes réunies attendoient François près de Turin, tandis que Prosper Colonna, nommé général de la ligue d'Italie, fortifioit les passages du Tésin pour défendre le Milanez. (1)

Le roi ayant donné à ses soldats le temps de parvenir dans les provinces méridionales du royaume, partit de Paris pour Lyon; mais, en chemin, il reçut du sire de Brézé, sénéchal de Normandie, l'avis qu'un grand complot se tramoit contre la sûreté de son royaume, et que deux gentilshommes normands, Matignon et d'Argouges, avoient révélé qu'on avoit voulu les engager à introduire les Anglais dans leur province. En faisant cette déposition, ils avoient seulement indiqué, comme auteur du complot, *un gros personnage du sang royal* (2); mais lorsqu'ils furent amenés devant le chancelier Duprat et la duchesse d'Angoulême, qu'à cette époque même le roi

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 260.
(2) Lettre de Brézé, du 10 août 1523. — Gaillard. T. III, p. 55.

Digitized by Google

1523. venoit de nommer régente (1), ils ne firent plus difficulté de dénoncer le duc de Bourbon, et de révéler tout ce qu'ils savoient du complot. François ralentit sa marche pour que le duc de Suffolk arrivât à Moulins en même temps que lui, et il fit occuper par ses landsknechts les portes de cette ville. (2)

François avoit déjà eu d'autres avertissemens des pratiques du duc de Bourbon, et, sans connoître tous ses projets, il avoit commencé à prendre des précautions contre lui. On a dit qu'il avoit eu d'abord la pensée de l'associer à la duchesse d'Angoulême pour la régence du royaume, et que c'étoit après avoir démêlé quelques intrigues du connétable qu'il y avoit renoncé (3); mais les persécutions dont Bourbon étoit l'objet depuis long-temps, l'acharnement avec lequel le roi s'attachoit à le ruiner, rendent une telle confiance invraisemblable; on la supposa sans doute au moment de la trahison de ce prince, pour le rendre plus odieux. François, au contraire, étoit alors résolu à emmener Bourbon avec lui en Italie, afin de le mieux surveiller, et c'étoit dans ce but qu'il passoit par Moulins. Comme Vendôme étoit aussi de la maison de Bourbon, il l'appela également à le suivre en Italie, et il chargea la Trémoille de commander à sa place en Picardie.

(1) Édit donné à Gien-sur-Loire le 12 août 1523. — Isambert. T. XII, p. 210.

(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 263.

(3) Gaillard, T. III, p. 42.

Digitized by Google

Le duc de Guise remplaça la Trémoille en Bourgogne; d'Orval cadet de la maison d'Albret, eut la Champagne, et Bourbon fut remplacé par Lautrec dans le gouvernement du Languedoc et de la Guienne. (1) 1523.

Lorsque François entra dans Moulins, on vint lui dire que le connétable de Bourbon étoit au lit, malade, ou feignant de l'être. Il alla le voir dans sa chambre, dit Du Bellay, « et après l'avoir reconforté « sur sa maladie, il lui dit qu'il étoit averti des pra- « tiques que faisoit faire l'empereur, par le seigneur « de Roeux, pour l'attirer à son service, et le di- « vertir de la bonne affection qu'il étoit assuré qu'il « portoit à la couronne de France; et qu'il pensoit « bien qu'il n'avoit écouté lesdits propos pour mau- « vaise volonté qu'il portât à lui ni au royaume, « étant sorti de sa maison, dont il étoit si proche; « mais que désespoir et crainte de perdre son état « lui pouvoient avoir troublé la bonne amitié et af- « fection qu'il avoit toujours portée envers son « prince et seigneur; et qu'il eût à mettre hors de « sa fantaisie telles choses qui le troubloient, l'as- « surant qu'au cas qu'il perdît son procès contre « lui et contre Madame, sa mère, de lui restituer « tous ses biens; et qu'il se tînt préparé pour l'ac- « compagner en son voyage d'Italie » (2). Cela eût été bon, remarque à cette occasion Brantôme, « si

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 265.
(2) *Ibid.* L. II, p. 266.



Digitized by Google

1523. « M. de Bourbon eût été un fat, et s'il n'eût bien « su combien la chose est dangereuse et irrémissi- « ble que d'offenser son roi ainsi au vif, et qu'il « n'eût connu son naturel, qui ne donnoit de telles « grâces qu'avec une très grande épargne. » (1)

En effet, Bourbon ne se laissa point prendre à ces promesses. « Comme sage et prudent, continue « Du Bellay, il sut dissimuler sa délibération. Bien « confessa au roi que ledit Adrien de Roeux l'avoit « recherché de la part de l'empereur, mais que lui « n'y avoit jamais voulu prêter l'oreille, et qu'il « avoit bien eu en pensée d'en avertir le roi, au pre- « mier lieu qu'il parleroit à lui; toutefois qu'il ne « l'avoit voulu mettre en la bouche d'autrui; assu- « rant quand et quand le roi que les médecins lui « promettoient que dedans peu de jours il pourroit « aller en litière, et que incontinent ne faudroit se « trouver à Lyon après sa majesté (2). » Le roi partit en effet pour Lyon, laissant Perrot de Warty auprès du connétable pour presser son départ et veiller sur ses mouvemens. Bourbon, peu de jours après partit lui-même en litière; mais arrivé à la Palisse, il feignit avoir un redoublement de sa maladie; il dépêcha Warty au roi pour l'en avertir, et, profitant de l'absence de ce surveillant importun, il se retira dans son château-fort de Chantelles. De là, il envoya l'évêque d'Autun au roi, avec des instructions, en

(1) Brantôme, Éloge de François Ier. T. II, p. 183.
(2) Mart. Du Bellay, p. 267.

Digitized by Google

date du 7 septembre, par lesquelles il offroit sa soumission et protestoit de sa fidélité, pourvu que le roi lui rendît tous ses biens et pardonnât à tous ceux *à qui il vouloit mal pour cette affaire* (1). C'étoit, en quelque sorte, avouer sa rébellion. François, averti déjà, venoit de faire partir le bâtard de Savoie avec des troupes pour assiéger Bourbon dans Chantelles. Le bâtard arrêta en chemin l'évêque d'Autun, dénoncé comme un des agens de la négociation avec Charles-Quint : tous ses papiers furent saisis; en même temps, Saint-Vallier, Émar de Prie, la Vauguyon, et d'autres confidens du connétable, furent arrêtés à Lyon. Le bruit de cette arrestation parvint à Chantelles avant l'arrivée des troupes du bâtard de Savoie, et Bourbon prit aussitôt la résolution de se soustraire, par la fuite, à la colère du roi. Il revêtit l'habit d'un valet de Pompérant, et partit seul à cheval avec ce gentilhomme, tandis qu'un autre de ses amis s'étoit fait passer pour lui, et avoit emmené de nuit toute sa troupe à quelques lieues de Chantelles, où il la congédia. Bourbon et Pompérant traversèrent, avec de grandes précautions, à cheval, par des chemins détournés, et en conséquence lentement et dans un danger continuel d'être découverts, les frontières de l'Auvergne, le Forez, le Dauphiné, où ils entrèrent un peu au-dessous de Vienne, et la Savoie. Ils comptoient 1523.

(1) Mart. Du Bellay, p. 268.

Digitized by Google

1523. prendre la poste à Chambéry pour l'Italie; mais ils trouvèrent le pays plein des troupes du roi, qui passoient les monts, et ils furent obligés de tourner vers la Franche-Comté, où ils se mirent enfin en sûreté à Saint-Claude, le neuvième jour depuis leur départ de Chantelles (1). Une soixantaine de gentilshommes dévoués au connétable, et qui craignoient d'être arrêtés à son occasion, le rejoignirent en Franche-Comté; avec eux se trouvoit Jean de l'Hôpital, médecin de Bourbon et père de l'illustre chancelier Michel de l'Hôpital. Au bout de deux mois environ, Bourbon se rendit, par l'Allemagne, avec sa petite troupe, auprès du marquis de Mantoue, son cousin germain. (2)

Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, parent du connétable, et père de la célèbre Diane de Poitiers, étoit le plus compromis entre les gentilshommes arrêtés au sujet de cette conspiration : il ne nioit point en avoir eu connoissance, mais il prétendoit avoir travaillé avec zèle pour dissuader Bourbon de ses coupables projets. Il fut cependant condamné par le parlement, comme criminel de lèse-majesté, et au moment où sa tête étoit sous le couteau, le 17 février 1524, il reçut sa grâce. Dix-neuf complices du connétable, qui étoient en fuite, furent condamnés à mort par contumace; les prisonniers,

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 270-275.

(2) *Ibid.*, p. 276. — Gaillard. T. III, p. 43 à 67, avec l'extrait des interrogatoires des prévenus.

Digitized by Google

au contraire, furent traités avec une singulière indulgence; le roi en fit des reproches avec amertume au parlement (1) : ils furent tout au plus condamnés à deux ou trois ans de prison. On disoit que les juges ne croyoient pas au complot, et qu'ils regardoient Bourbon comme victime des persécutions de la mère du roi (2). Brion Chabot, qui avoit été envoyé par le roi à Paris peu après la fuite du connétable, devoit en effet exciter la défiance des juges par ses exagérations : il annonça au parlement, le 31 octobre, que l'intention du prince rebelle avoit été de livrer François Ier à Henri VIII, et de faire de la chair à pâté des enfans de France. (3) 1523.

La Mothe des Noyers, secrétaire de Bourbon, conduisoit cependant déjà, entre la Bourgogne et la Champagne, dix à douze mille landsknechts, commandés par les comtes Félix et Guillaume de Furstemberg; ils étoient entrés en France par la Franche-Comté, malgré la neutralité de cette province, et ils avoient espéré se réunir à Bourbon après que le roi auroit passé les monts, puis se placer derrière lui, et lui fermer ainsi le retour en France. En même temps une attaque combinée des

(1) On dit plus tard que Diane de Poitiers avoit sauvé la tête à son père en sacrifiant au roi son honneur. Elle avoit alors plus de vingt ans, et l'on répéta ce conte lorsqu'après quarante ans elle devint la maîtresse du fils du même roi.

(2) Gaillard. T. III, p. 67.

(3) *Ibid.*, p. 65. — D. Félibien, Histoire de Paris. L. XVIII, p. 447.

Digitized by Google

1523. Espagnols, des Anglais et des Brabançons sur toutes les frontières, devoit mettre de tous côtés le royaume en danger. François croyoit devoir se défier de tous les princes du sang, et il retint auprès de lui les ducs d'Alençon et de Vendôme, tandis qu'il envoyoit leurs compagnies en Bourgogne pour tenir tête aux ennemis. Il publia, le 25 septembre, à Lyon, un édit pour enjoindre de courir sus à toutes les bandes d'aventuriers armés, et pour défendre, sous peine de mort, de lever des gens de guerre sans avoir une commission de lui (1). Il garda auprès de lui La Palisse, maréchal de Chabannes, et le grand-maître, bâtard de Savoie, pour prendre leurs conseils au besoin, tandis qu'il écrivit à l'amiral Bonnivet, qui étoit à Suze, d'accomplir seul l'expédition dans le Milanez, qu'ils avoient compté exécuter ensemble (2).

Les landsknechts conduits par le comte de Furstemberg étoient venus assiéger Coiffy, petite place à six lieues de Langres; ils s'en rendirent maîtres en peu de jours. Ils passèrent alors la Meuse au-dessus de Neufchâtel, s'emparèrent de Montéclair sur la Marne, et ravagèrent le pays autour d'eux. Cependant ils n'avoient point de cavalerie; ils comptoient sur celle de Bourbon, qui avoit promis de se joindre à eux; mais bientôt resserrés par

(1) Isambert. T. XII, p. 216.

(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 280. — *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 532.

Digitized by Google

d'Orval et le duc de Guise, ne pouvant s'écarter 1523.
pour fourrager, ils furent contraints par la faim à reprendre le chemin de Neufchâtel en Lorraine, pour y repasser la Meuse. Déjà Guise les poussoit contre cette rivière, et leur enlevoit une partie du butin qu'ils avoient fait dans les campagnes. Il envoyoit en même temps, de l'autre côté de la Meuse, un détachement qui les auroit arrêtés et contraints de poser les armes, si une querelle entre les officiers qui commandoient ce détachement n'avoit donné aux landsknechts le loisir d'échapper. (1)

Une attaque des Espagnols contre Bayonne, le 6 septembre, n'avoit pas eu plus de succès. Lautrec, qui s'étoit enfermé dans cette ville avec un petit nombre de gens de guerre, avoit tenu tête aux assaillans trois jours et trois nuits, et les avoit enfin forcés à lever le siége. Il est vrai qu'en se retirant ils s'étoient jetés sur Fontarabie, et avoient repris cette forte place au vieux capitaine Frauget, qui fut ensuite dégradé pour ne l'avoir pas mieux défendue (2). Mais, dans le même temps, les alliés faisoient une attaque bien autrement redoutable en Picardie. Le duc de Norfolk (Thomas Howard), descendu à Calais avec quinze mille Anglais, s'étoit joint avec le comte de Beaurain, lieutenant

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 294. — *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 527.

(2) *Ibid.*, p. 285. — *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 533.

Digitized by Google

1523. de l'empereur. Leur armée réunie comprenoit cinq à six mille chevaux et vingt-cinq ou trente mille hommes de pied, pourvus d'une bonne artillerie. La Trémoille, qui leur étoit opposé, loin d'avoir une armée pour tenir la campagne, n'avoit pas même assez de troupes pour garnir toutes les places de son gouvernement. Cependant il attendit hardiment les ennemis, comptant sur la mauvaise saison qui approchoit, sur la difficulté qu'éprouveroit l'armée qui l'attaquoit à se procurer des vivres, et principalement sur le courage de plusieurs de ses propres lieutenans. Parmi eux, le brave Créqui, sire de Pont de Remy, *ne trouva jamais entreprise trop hasardeuse*. Toutefois, dit Du Bellay, « la Trémoille avoit si petit nombre d'hom« mes, qu'il étoit contraint, quand l'ennemi avoit « abandonné une place, de retirer les forces qui « étoient dedans, pour les mettre en une autre, « au-devant dudit ennemi » (1). Ce fut de cette manière que la bonne contenance des Français à Térouanne engagea les ennemis à passer outre. Il en fut de même lorsque leur armée arriva devant Dourlens et devant Hesdin; ils prirent ensuite le chemin de Corbie, où la Trémoille lui-même s'étoit enfermé. N'osant l'attaquer, ils résolurent de passer la Somme. Créqui essaya de les arrêter à Bray, quoique la ville ne fût pas susceptible de défense,

(1) Du Bellay, p. 298-299. — *Fr. Belcarii*. L. XVII, p. 534. — *Arn. Ferroni*. L. VII, p. 137.

Digitized by Google

n'étant entourée que d'une mauvaise muraille, et 1523.
dominée de toutes parts. Après une vigoureuse résistance, cette enceinte fut forcée, et le sire de Pont de Remy se retira avec perte à Corbie. Cependant, lorsqu'il sut que les ennemis, après avoir passé la rivière, prenoient le chemin de Roye et de Montdidier, il offrit de se jeter dans cette dernière ville, et il y parvint en effet avant le comte de Beaurain et le duc de Norfolk. Il en rafraîchit la garnison, puis il revint à Amiens, en soutenant avec vaillance un combat inégal. Toutefois, après son départ, Roye fut brûlée par les Anglais, et Montdidier capitula. L'armée combinée des Anglais et des Impériaux avançoit toujours, et elle arriva enfin jusqu'au bord de l'Oise, à onze lieues de Paris. (1)

Lorsque le roi, qui étoit toujours à Lyon, apprit le danger que couroit sa capitale, il mit de côté la défiance qu'il avoit ressentie d'abord contre le duc de Vendôme, et il le fit partir pour l'île de France, à la tête de quatre cents hommes d'armes, rappelés de la Bourgogne et de la Champagne. En même temps il dépêcha pour Paris Brion Chabot, un de ses jeunes favoris, brave, mais fanfaron et étourdi, qui arriva à franc-étrier, et fit aussitôt assembler

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 300-302. — *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 534. — *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 138. — Mémoires de Louis de la Trémoille, c. 19, p. 221. — *Polydori Vergilii. Hist. Angl.* L. XXVII, p. 673.

Digitized by Google

1523. la bourgeoisie. « N'ayez plus aucune inquiétude, « dit-il aux bourgeois de Paris, le 31 octobre; le « roi vous aime, il a songé à vous, et il m'a envoyé « ici pour vous défendre. » Baillet, second président du parlement, lui répondit, au nom de l'assemblée, « qu'il fût le bien-venu, comme mandé « de la part de leur roi et souverain seigneur; tou- « tefois que, quand le roi Louis XI envoya recon- « forter ceux de sa bonne ville de Paris pour la « descente du duc Charles de Bourgogne devant « Beauvais, il n'y envoya un en poste, mais y en- « voya le maréchal Joachim Rouhault, accompa- « gné de quatre cents hommes d'armes, et que cela « les reconforta. Et encore que le seigneur de Brion « fût homme de bien, favorisé du roi, si n'étoit-il « suffisant de lui seul pour assurer une telle ville « que Paris (1). » Peu après, les Anglais, informés, aussi-bien que les Parisiens, de l'approche du duc de Vendôme, craignirent de se trouver pressés entre lui et la Trémoille, et ils se retirèrent par Nesle, Ham et Bohain, par où ils sortirent de France avant le milieu de novembre. (2)

Mais, tandis que la France se trouvoit défendue glorieusement avec un nombre de soldats tout-à-fait disproportionné à celui des assaillans, tous les efforts de François Ier tendoient à former une armée

(1) Du Bellay, p. 302. — *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 535.

(2) Mart. Du Bellay, p. 304. — Louis de la Trémoille, c. 19, p. 223.

Digitized by Google

magnifique qui pût reconquérir l'Italie. Bonnivet avoit sous ses ordres, à Suze, dix-huit cents lances, la fleur de la gendarmerie française, six mille Suisses, deux mille Valaisans, deux mille Grisons, six mille landsknechts, trois mille Italiens et douze mille aventuriers français. (1) 1523.

Lorsque, par la trahison de Bourbon, François se vit, au mois de septembre, dans l'impossibilité de quitter la France, il chargea son ami et celui de sa mère, le vaillant, le libertin, l'inconsidéré Bonnivet, d'accomplir seul cette conquête du Milanez, qu'ils avoient méditée ensemble. En même temps, comme Bonnivet alloit être opposé au plus habile et au plus prudent des généraux du siècle, il est probable que François lui recommanda de se conformer à cette prudence précautionneuse que ses envieux lui reprochoient de trop mépriser : aussi Bonnivet, voulant prouver qu'il étoit sage, renonça-t-il à la décision et à l'entraînement de son caractère, mais sans acquérir les qualités qu'il affectoit de vouloir revêtir.

L'attaque des Français sur l'Italie étoit désormais imprudente et hors de saison. Ils n'y possédoient plus que la forteresse de Crémone, où huit braves soldats continuoient seuls à se défendre,

(1) *Galeatius Capella*. L. III, p. 26. — *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 253. — *P. Paruta*. L. V, p. 319. — Mart. Du Bellay. L. II, p. 259-283. — *Arn. Ferroni*. L. VII, p. 138. — *Fr. Belcarii*. L. XVII, p. 533.

Digitized by Google

1523. sans communication et sans espoir de secours (1) : celle de Milan avoit capitulé le 14 avril. Les malheureux Italiens ne pouvoient plus opposer l'un à l'autre les deux monarques rivaux; ils se résignoient à leur sort, et cherchoient à rendre leur servitude moins dure en éloignant la guerre de chez eux. C'étoit d'après ce calcul que la république de Venise s'étoit engagée, à la fin de juillet, dans la ligue contre la France, tout en donnant au duc d'Urbin, qu'elle choisit pour commander ses troupes, l'ordre de les tenir, autant que possible, éloignées des champs de bataille. (2)

Presque en même temps, le 3 août, le pape Adrien VI avoit accédé, à Rome, à la confédération. Il l'avoit fait sans scrupule, car il lui sembloit s'unir aux défenseurs du repos de l'Italie plutôt qu'aux ennemis de la France. Il avoit donné au marquis de Mantoue le commandement des troupes pontificales; celui-ci n'étoit pas plus que le duc d'Urbin empressé de combattre, et il se proposoit bien de ne jamais s'avancer au-delà de Parme. La mort inattendue d'Adrien VI, survenue le 14 septembre 1523, jour même où la campagne commençoit, vint encore refroidir l'ardeur de son général (3). Aussi,

(1) Brantôme; Éloge de Bonnivet. T. II, p. 159.

(2) *Paolo Paruta*. L. V, p. 305-316. — *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 242-247. — *Galeatius Capella*. L. II, f. 26.

(3) *Paolo Giovio, Vita di Adriano VI*, p. 133. — *Raynaldi Ann. eccl.* c. 112, p. 394.

Digitized by Google

malgré l'oppression du parti français en Italie, 1523.
Bonnivet, avec sa brillante et valeureuse armée, pouvoit-il obtenir de rapides succès s'il avoit montré les qualités aventureuses qu'on s'attendoit à trouver jointes à ses défauts. Prosper Colonna, généralissime de la ligue, qui devoit défendre le Milanez, étoit accablé par la maladie; l'empereur, selon sa coutume, le laissoit sans argent. Le marquis de Pescara, qui le haïssoit, avoit quitté l'Italie pour se rendre auprès de Charles-Quint, à Valladolid, et y dénoncer son rival. Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, qui avoit la commission de remplacer Colonna, s'arrêtoit dans l'Italie méridionale, pour ne pas exciter la jalousie de celui auquel il devoit succéder. Prosper Colonna, tout malade qu'il étoit, en apprenant que les Français marchoient en avant, se fit transporter sur les bords du Tésin, vis-à-vis de Vigevano, pour les arrêter au passage de cette rivière; mais une sécheresse extraordinaire en avoit tellement fait baisser les eaux qu'on pouvoit partout la passer à gué. Il fut contraint de retourner en hâte à Milan, et Bonnivet passa le Tésin le 14 septembre. (1)

Les Milanais, épuisés par tous les désastres qu'ils éprouvoient depuis trente ans, manquoient d'ar-

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 287. — *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 139. — *Fr. Belcarii.* L. XVII, p. 535. — *Fr. Guicciardini.* L. XV, p. 254. — *Paolo Paruta.* L. V, p. 319. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali.* L. III, p. 342.

Digitized by Google

1523. gent; ils n'avoient pu relever les fortifications de leur ville; les ingénieurs demandoient au moins trois jours pour fermer, même provisoirement, les larges brèches de leurs murailles : il n'en falloit qu'un à Bonnivet pour arriver devant Milan; mais il répondit à ceux qui le pressoient d'avancer, qu'il ne vouloit rien donner au hasard par une *furia francese*, comme l'appeloient les Italiens; qu'il aimoit mieux que Prosper Colonna évacuât de lui-même Milan, ainsi qu'il feroit nécessairement, et laissât à sa disposition les ressources et les richesses d'une grande ville, tandis qu'elle ne pourroit éviter d'être pillée si elle étoit prise d'assaut. Il passa donc trois jours sur les bords du Tésin, pendant lesquels Prosper Colonna ferma les brèches de ses murailles et les garnit de soldats (1). Bonnivet, lorsqu'il vint ensuite tracer son camp au pied des murs de Milan, envoya aussi des partis détachés pour occuper Lodi; pour reprendre Crémone, à l'aide de la citadelle, restée aux Français, ce à quoi il ne put réussir; enfin, pour se rendre maître de Caravaggio et de Monza, de manière à couper de toutes parts les vivres à la ville assiégée : mais, pendant le même temps, Prosper Colonna rassembloit à Milan seize

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 289. — Louis de la Trémoille, p. 224. — *Arn. Ferroni*. L. VII, p. 137. — *Fr. Belcarii*. L. XVII, p. 533. — *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 254. — *Galeatius Capella*. L. III, p. 29. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*. L. III, p. 342.

Digitized by Google

cents chevaux et quatorze mille fantassins. Veillant 1523.
avec diligence tous les mouvemens d'un ennemi moins habile, il tomboit toujours avec des forces supérieures sur les corps isolés, et faisoit éprouver aux Français des pertes répétées : il contraignit enfin Bonnivet à rappeler tous ses détachemens, à renoncer au blocus de Milan, et à réunir toutes ses troupes dans un camp, entre Marignan et Biagrasso (1). Bientôt l'approche des armées de la ligue, qui avançoient de toutes parts, et la chute abondante et prématurée des neiges, l'obligèrent à se retirer, le 27 novembre, dans une île entre le Ticinello et le Tésin, près de Biagrasso et de Rosate. Il y prit ses quartiers d'hiver, et il licencia son infanterie française, comptant la remplacer au printemps suivant par des Suisses. (2)

L'habile et prudent adversaire de Bonnivet, Prosper Colonna, mourut le 30 décembre 1523, à Milan, de la maladie qui l'accabloit depuis longtemps; mais, le même jour, Charles de Lannoy et Pescaire étoient entrés dans la capitale de la Lom- 1524.
bardie; le connétable de Bourbon y arriva peu de jours après avec six mille landsknechts qu'il avoit levés en Allemagne. Il sentoit bien qu'il ne pouvoit

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 307. — Mémoires de Bayard. T. XV, c. 69, p. 404. — *Galeatius Capella.* L. III, p. 31. — *Fr. Guicciardini.* L. XV, p. 259.

(2) Martin Du Bellay. L. II, p. 309. — *Galeatius Capella.* L. III, p. 33. — *Guicciardini.* L. XV, p. 263-265.

Digitized by Google

1524. plus se présenter comme un prince puissant, prétendant à partager la France, et à livrer à ses ennemis quelques unes de ses plus belles provinces; mais il ne vouloit pas non plus se montrer à l'empereur comme un transfuge; il vouloit conserver à ses yeux la réputation d'un général habile et heureux. Il avoit en effet l'art de plaire aux soldats, et il gagna bientôt l'affection des landsknechts qu'il avoit enrôlés.

L'hiver ne fut point pour les deux armées une saison de repos. Il importoit à Bonnivet de conserver une communication par le lac Majeur avec la Suisse et le Valais. Il chargea Renzo de Céri d'assiéger Arona, forte place qui coupoit le chemin de Milan au Simplon au couchant du lac. Ce général italien, de la maison Orsini, s'étoit attaché à la France, et il avoit sous ses ordres sept mille de ses compatriotes, vieux débris, pour la plupart, du parti de la liberté dans les républiques d'Italie; on y voyoit des émigrés de Pise, qui fuyoient la tyrannie des Florentins; des émigrés de Florence, qui fuyoient celle des Médicis; des émigrés de Bologne et de Gênes, de Pérouse et de Naples, étonnés de se trouver ensemble, et que réunissoit sous les drapeaux français le souvenir qu'autrefois la France avoit défendu la liberté de chacune de leurs patries. Pendant trente jours le siége d'Arona fut continué avec vigueur au milieu de l'hiver; mais la légion italienne ne put triompher de la résistance d'An-

Digitized by Google

chise Visconti, qui défendoit la place, et elle fut obligée de se retirer (1). Au mois de février, Bayard lui-même se laissa surprendre à Rebecco par Jean de Médicis; il y perdit tous ses équipages et la plupart de ses soldats. Pescaire voyant enfin les Français découragés et diminués en nombre, laissa seulement six mille hommes dans Milan, et passa le Tésin le 2 mars avec toute son armée; alors il s'avança vers le Piémont, comme pour séparer Bonnivet de ce pays, d'où il tiroit ses vivres; celui-ci offrit la bataille; mais ne pouvant contraindre les Impériaux à l'accepter, il fut obligé de se replier sur Novarre; pendant ce temps, Pescaire soumettoit successivement San-Giorgio, Sartirano, et enfin Verceil, et il commençoit à se flatter de contraindre les Français, qu'il enfermoit, à capituler. (2) 1524.

Le roi n'abandonnoit point cependant son favori Bonnivet; il s'efforçoit de lui faire arriver des renforts de tous les côtés; le duc Claude de Longueville passoit le mont Genièvre pour lui amener quatre cents lances; Renzo de Céri avoit été chercher cinq mille Grisons, qu'il faisoit descendre

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 265. — *Galeatius Capella*. L. III, p. 33. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*. L. III, p. 344.

(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 316. — *Arn. Ferroni*. L. VII, p. 141. — *Belcarii*. L. XVIII, p. 541. — *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 270. — *Galeatius Capella*. L. III, f. 35.



Digitized by Google

1524. dans le Bergamasque; mais ceux-ci furent attaqués en route par Jean de Médicis, et forcés à retourner dans leur pays. Enfin, dix mille Suisses avoient passé le Saint-Gothard, et s'étoient avancés jusqu'à Gattinara sur la Sésia; mais là, mieux instruits de la situation de l'armée française en Italie, ils avoient refusé de s'associer à ses désastres, et ils lui offroient seulement leur aide pour qu'elle pût ressortir d'un pays où elle étoit comme captive. L'armée française, en effet, découragée d'une guerre qui n'avoit été marquée par aucune action d'éclat, manquant de vivres, souffrant de maladies contractées pendant un séjour de huit mois dans un pays humide, se voyoit enlever tous les jours quelqu'un de ses postes écartés; elle perdoit dans de misérables escarmouches ses meilleurs soldats, elle avoit enfin été atteinte par la peste, et elle diminuoit rapidement aussi par la désertion. Bonnivet reconnut alors qu'il ne lui restoit d'autre parti à prendre que d'aller rejoindre les Suisses qui l'attendoient à Gattinara. Il partit de nuit de Novarre à la fin d'avril, se dirigeant sur Romagnano, bourgade à dix-huit milles de distance, sur la rive gauche de la Sésia, vis-à-vis à peu près de Gattinara. La nuit même il passa cette rivière avant que les Impériaux l'eussent atteint; il rejoignit les Suisses, et le lendemain il reprit le chemin d'Ivrée, pour rentrer en France par le Bas-Valais. Il n'avoit guère plus de trente milles de chemin à faire

Digitized by Google

pour y arriver et se mettre en sûreté. Mais les Impériaux, conduits par Pescaire et Bourbon, trouvèrent un gué dans la Sésia, et le passèrent malgré une batterie de canons que Bonnivet avoit laissée pour le défendre. Les Impériaux commencèrent alors à charger en queue la colonne qui se retiroit. Bonnivet s'étoit placé à l'arrière-garde, devenue le poste d'honneur, et il reculoit lentement en combattant toujours; mais il y fut blessé d'une balle au bras gauche, ce qui le força à se retirer dans le centre du bataillon; Vandenesse, frère de La Palisse, qui le remplaça, eut bientôt après l'épaule fracassée, et il en mourut le troisième jour; Bayard, qui avoit pris le commandement de l'arrière-garde après l'un et l'autre, et qui tantôt chassoit devant lui les ennemis, tantôt reculoit pour suivre l'armée, fut à son tour frappé dans les reins d'une balle, qui lui rompit l'épine du dos. Il s'écria : *Jésus mon Dieu, je suis mort!* Il se fit coucher au pied d'un arbre, récitant ses prières devant la poignée de son épée, qui étoit en forme de croix (1). Les ennemis l'atteignirent bientôt, et Bourbon, en passant devant lui, lui exprima sa pitié. « Il n'y a point de pitié à « avoir sur moi, répondit Bayard, car je meurs en « homme de bien; mais j'ai pitié de vous, de vous « voir servir contre votre prince, votre patrie et 1524.

(1) Pasquier; Recherches de la France. L. VI, c. 18 à 22, p. 593 à 608. — Mémoires de Bayard. T. XV, c. 64-65, p. 403-421.

Digitized by Google

1524. « votre serment. » Comme il souffroit trop pour être transporté, les Espagnols élevèrent une tente à l'endroit même où il étoit déposé. Aucun homme n'avoit obtenu à un si haut degré l'admiration des deux armées, non point par les talens d'un général, car il ne commanda jamais en chef, mais par une touchante union de bravoure et de bonté, de simplicité et de générosité (1). Il expira trois heures après avoir été blessé, le 30 avril 1524.

Les Impériaux se précipitoient cependant sur l'arrière-garde, qui n'étoit plus dirigée par le bon chevalier, lorsque quatre cents Suisses se retournèrent, et chargèrent avec tant de fureur ceux qui les poursuivoient qu'ils parvinrent à les chasser à une grande distance; mais ils se trouvèrent alors absolument séparés de leur armée, et les Espagnols et les landsknechts, s'apercevant de leur petit nombre, revinrent sur eux de toutes parts, et les massacrèrent jusqu'au dernier. Leur valeureuse résistance avoit toutefois arrêté si long-temps la poursuite, que le reste de l'armée put, sans être molesté davantage, arriver à Ivrée avec ses bagages et son artillerie. Dans les jours suivans, les Français passèrent le Saint-Bernard sans rencontrer de nouveaux ennemis. (2)

(1) Martin Du Bellay. L. II, p. 342. — *Arn. Ferroni*, p. 143. — *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 542. — *Pauli Jovii Vita Davali*. L. III, p. 352. — Brantôme; Éloge de Bayard. T. II, p. 68-75.

(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 343. — *Arn. Ferroni*. L. VII,

Digitized by Google

Tandis que Bonnivet entroit en Italie, François Ier étoit revenu à Blois pour remettre l'ordre dans son royaume, pourvoir à la défense des frontières, et regagner l'affection populaire, que la révolte du premier des princes du sang, secondé par un parti nombreux de la noblesse, lui faisoit craindre d'avoir perdue. Dès qu'il eut en effet prêté l'oreille aux plaintes du peuple, il put reconnoître combien celui-ci étoit opprimé, soit par les agens du fisc, qui redoubloient de rigueur pour faire rentrer les impositions, soit par les gens de guerre, qui se dédommageoient sur les campagnes de la solde qu'ils ne recevoient pas. Avant même de quitter Lyon, il avoit rendu, le 25 septembre 1523, une ordonnance pour réprimer les outrages des gens de guerre. Il y disoit « que les aventuriers « n'ont cessé de piller, pulluler, persévérer et con- « tinuer en leur méchanceté et malheureuse vie. « Ainsi, procédant de mal en pis, se sont assem- « blés par grosses troupes, bandes et compagnies, « et se confiant en leur multitude, se sont plus « élevés que devant. Et contemnant Dieu, justice « et nos ordonnances, outre mesure multiplient « leurs pillages, cruautés et méchancetés, jusqu'à « vouloir assaillir les villes closes; les aucunes des- « quelles ils ont prises d'assaut, saccagées, volées 1524.

p. 143. — *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 272. — *Galeatius Capella*. L. III, p. 37.

Digitized by Google

1524. « et pillées, forcé filles et femmes, tué les habitans « inhumainement, et cruellement traité les aucuns, « en leur crevant les yeux, et coupant les mem- « bres les uns après les autres, sans en avoir au- « cune pitié; faisant ce que cruelles bêtes ne fe- « roient à nos bons et loyaux sujets, qui les avoient « traités et donné de leurs biens » (1). Le roi permit aux paysans de courir sus aux soldats qui les traitoient d'une manière si barbare, de leur enlever leurs biens, et de les livrer aux prévôts des maréchaux. Le 28 décembre suivant, il publia un nouveau réglement sur l'administration des finances, par lequel il établissoit un contrôle plus régulier entre les divers comptables; il faisoit diriger vers son château de Blois tous les fonds perçus dans les provinces, et il mettoit en même temps quelque borne à ses dépenses personnelles, en ordonnant que les présens qu'il feroit ne fussent acquittés qu'à la fin du dernier quartier de l'année, et par conséquent après toutes les autres dépenses. « Non com- « pris toutefois, disoit-il, l'ordinaire de nos me- « nues nécessités et plaisirs. » (2)

Cet édit sur les finances fut suivi de près de l'imposition d'une taille plus considérable, fixée à 2,400,000 livres pour tout le royaume. La dixième

(1) Isambert; Lois Franç. T. XII, p. 219.

(2) Ordonnance de Blois du 28 décembre; Isambert. T. XII, p. 222-226.

Digitized by Google

partie de cette somme seulement fut demandée aux 1524.
états de Languedoc, qui opposèrent quelque résistance avant de l'accorder. Les états de cette province furent assemblés de nouveau au mois de juin et au mois d'octobre pour concourir à deux nouvelles tailles, l'une de 960,000 liv., l'autre de 2 millions, imposées à tout le royaume (1). Dans les autres provinces, ces demandes d'argent n'étoient soumises à aucune délibération : aussi n'ont-elles pas même laissé de traces.

La France avoit en effet besoin de faire les plus grands efforts pour résister aux attaques de ses ennemis. A peine l'armée de Bonnivet eut évacué l'Italie, que le connétable de Bourbon obtint de l'empereur la permission d'envahir la France à son tour. Il sentoit que c'étoit par des conquêtes en France qu'il pouvoit soutenir les prétentions qu'il avoit annoncées, prendre rang parmi les souverains, et se montrer digne de la main de la reine Éléonore. Il assuroit que, dès qu'il paroîtroit en France, tous ses vassaux prendroient les armes, et qu'un parti nombreux se déclareroit pour lui (2). Charles-Quint, entraîné par sa haine contre François Ier, donna son consentement à cette entreprise, quoiqu'elle ne fût point approuvée par ses plus sages conseillers; et il autorisa Bourbon à entrer,

(1) Histoire du Languedoc. L. XXXVII, p. 121-122.

(2) Lettres de l'évêque de Bayeux au comte Bald. Castiglione, du 7 et du 31 août 1524. *Lett. de' Princ.* T. I, p. 127.

Digitized by Google

1524. par la Ligurie, en Provence, avec l'armée qui venoit de chasser les Français du Milanez (1). Cependant les états d'Italie considéroient cette invasion comme contraire à leurs intérêts : les Vénitiens et les Florentins déclaroient s'être alliés pour défendre l'Italie, non pour attaquer la France. Le cardinal Jules de Médicis, qui, après cinquante jours de conclave, avoit été élu pape, le 18 novembre 1523, sous le nom de Clément VII (2), quoiqu'il eût été porté par le parti impérial, vouloit recouvrer l'indépendance pour le saint-siége : il protestoit qu'il n'avoit plus d'argent pour suffire aux dépenses de la guerre, et il écrivoit, soit à son nonce en Angleterre, soit au marquis de Pescara, pour empêcher, s'il le pouvoit, une invasion de la France. (3)

Le cardinal Wolsey étoit fort mécontent de l'empereur, qui n'avoit fait aucun effort pour lui procurer la tiare, et il faisoit partager son irritation à Henri VIII. Cependant, pour calmer son ressentiment, Clément VII l'avoit nommé légat *à latere* en Angleterre pour toute sa vie (4), et Henri avoit promis à l'empereur qu'il lui paieroit 100,000 écus par chaque mois pour maintenir l'armée de Bour-

(1) Robertson's *Charles V*. B. IV, p. 280.

(2) Lettre de Jérôme Négri, Rome, 18 novembre 1525. *Lett. de' Pr.* T. I, f. 118.

(3) *Lett. de' Principi*. T. I, f. 123-127.

(4) Bulle du 9 janvier 1524.

Digitized by Google

bon, à moins qu'il ne débarquât lui-même en Picardie avec une armée anglaise. (1) 1524.

Le 7 juillet 1524, le connétable de Bourbon passa le Var pour entrer en Provence. Charles-Quint lui avoit associé, pour commander l'armée d'invasion, le marquis de Pescara, qui, en toute occasion, s'étoit montré jaloux de ses collègues, et qui prit presque toujours à tâche d'humilier et de contrarier Bourbon. Leur armée étoit composée de sept mille landsknechts, six mille fantassins espagnols, deux mille Italiens et six cents chevau-légers. Lannoy, vice-roi de Naples, devoit bientôt les suivre avec six mille hommes d'armes, et Hugues de Moncade devait assurer les transports de vivres et d'artillerie, avec une flotte de seize galères (2). On assure que le plan de campagne proposé par Bourbon à l'empereur étoit de traverser avec son armée toute la Provence et le Dauphiné, de s'emparer de Lyon, et d'entrer de là dans le Forez et le Beaujolais, provinces qu'il avoit héritées de ses ancêtres, et où il prétendoit que toute la population prendroit les armes à son approche, et viendroit se ranger sous ses drapeaux (3). Char-

(1) Rapin Thoyras. L. XV, p. 198. — *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 543.

(2) *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*. L. IV, p. 357. — *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 275. — Mart. Du Bellay. L. II, p. 345. — *Arn. Ferroni*. L. VII, p. 144. — *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 543.

(3) *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 544.

Digitized by Google

1524. les-Quint ne voulut point consentir à ce que son armée s'aventurât ainsi jusqu'au cœur de la France, sans autre appui que les promesses toujours suspectes d'un émigré. Toutefois les premières villes où Bourbon se présenta montrèrent peu de fidélité au roi et à la France. Il semble que les Provençaux, réunis à la France par Louis XI, ne se considéroient pas encore comme Français. Saint-Laurent, Villeneuve, Antibes et Grasse, ouvrirent leurs portes du 7 au 10 juillet, et firent serment de fidélité à l'empereur. Fréjus, Draguignan, Hières, Toulon, Brignolle et Saint-Maximin, se soumirent ensuite. Aix, capitale de la Provence, admit Bourbon, le 9 août, dans ses murs, et, le 19 du même mois, il vint mettre le siége devant Marseille. (1)

Philippe de Brion Chabot, le favori du roi, avoit été envoyé à Marseille pour rassurer les citoyens; en même temps, Renzo ou Laurent de Céri, de la maison Orsini, s'y étoit enfermé avec son bataillon de patriotes italiens, alors réduit à quatre mille hommes, qui, pour la plupart, ne revirent point leur patrie. Ceux qui survécurent au siége de Marseille, usés par les combats, le chagrin et l'exil, fixèrent leurs demeures dans les provinces méridionales de France. Qu'on permette à l'historien de trouver, avec quelque orgueil, ses ancêtres parmi ces pauvres et obscurs martyrs de

(1) Bouche, Histoire de Provence. L. X, p. 544. — Nostradamus, Histoire de Provence. P. VI, p. 736.

Digitized by Google

la liberté. La garde bourgeoise de Marseille fournit neuf mille hommes pour la défense des murs. Le siége dura quarante jours, et un journal de ce siége nous apprend que Bourbon et Pescaire ne réussirent à mettre de gros canons en batterie que le 7 septembre; ils les avoient fait venir des tours de Toulon et de Bregançon. L'artillerie plus légère qu'ils avoient amenée avec eux ne fit aucune impression sur les murs. La mine tentée dans les derniers jours d'août avoit été éventée par des contre-mines. 1524.

Plusieurs sorties des patriotes italiens avoient interrompu les travaux des assiégeans : un prêtre qui disoit la messe, le 10 septembre, dans la tente du marquis de Pescara, y fut tué, avec deux gentilshommes, par un boulet de canon; et Pescara, qui regardoit l'expédition en France comme hasardeuse, qui avoit toujours assuré qu'aucun parti ne se déclareroit pour Bourbon, et qui traitoit de fanfaronnade tout ce que celui-ci annonçoit sur l'appui que lui donneroient ses partisans, fit relever le boulet et l'envoya à Bourbon, en lui faisant dire que c'étoient là les clés que lui présentoient les bourgeois de Marseille pour entrer dans leur ville. Toutefois les gros canons de Toulon et de Bregançon avoient commencé à faire brèche; mais Renzo de Céri fit élever, derrière le mur qu'ils abattoient, un rempart, qu'on nomma le *rempart des Dames*, parce que toutes les femmes de Mar-

Digitized by Google

1524. seille y travaillèrent à l'envi. Le 17 septembre, un convoi de bateaux arriva d'Arles, avec quinze cents hommes de renfort et un chargement de farines; le 18, on communiqua au conseil général de Marseille des lettres du roi, alors à Caderousse, qui promettoient un prompt secours. Le 24 septembre au soir, Bourbon fit enfin donner un assaut; mais la brèche fut défendue avec tant de valeur qu'il rappela ses troupes, et, dès le lendemain, il fit retirer une partie de son artillerie pour la charger sur sa flotte. Il ne délogea cependant de devant Marseille que le 28 septembre, et ce fut seulement le 8 octobre qu'il arriva au port de Monaco, où se termina sa retraite. (1)

Il semble que le roi n'avoit pris aucune précaution pour la défense de la Provence, autre que celle de charger le génois André Doria, alors au service de France, de veiller sur les côtes avec sa flotte.

François avoit écrit d'Amboise, le 28 juin, aux Provençaux, qu'il marcheroit incessamment à leur aide : il donna le commandement de la Provence à La Palisse, maréchal de Chabannes; mais comme il ne lui avoit point confié de troupes, celui-ci fut obligé de se retirer à l'approche de Bourbon. La flottille de Doria remplit mieux sa mission : elle rencontra, le 4 juillet, Philibert de Challon, prince

(1) Bouche, Histoire de Provence. L. X, p. 545-548, d'après le journal manuscrit d'Honoré Valbelle de Marseille.

Digitized by Google

d'Orange, l'un des seigneurs français émigrés avec 1524.
Bourbon, qui revenoit de Barcelone avec deux vaisseaux. Ils furent capturés par André Doria. Le prince d'Orange, fait prisonnier avec plusieurs seigneurs espagnols, fut enfermé dans la tour de Bourges, où il demeura jusqu'au temps où les premières négociations qui précédèrent le traité de Madrid lui firent recouvrer la liberté. La même flotte attaqua, le 7 juillet, devant l'embouchure du Var, la flotte espagnole de Hugues de Moncade; elle lui coula à fond trois galères, et força le reste à abandonner les côtes de Provence (1). Cependant François ayant enfin rassemblé son armée, y avoit réuni quatorze mille Suisses, six mille landsknechts et dix mille Français ou Italiens, avec quinze cents hommes d'armes. Il fit occuper Avignon par le maréchal de Chabannes, puis il s'avança jusqu'à Salon de Crau, à huit lieues de Marseille. Ce fut son approche qui détermina surtout Bourbon à lever le siége. Chabannes le poursuivit dans sa retraite, et lui enleva une partie de ses équipages. (2)

François avoit peut-être été retardé dans sa marche ou dans ses préparatifs de guerre, pour

(1) Bouche, Histoire de Provence. L. X, p. 543.

(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 347. *Fr. Belcarii.* L. XVIII, p. 544. — *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 145. — *Georg. Frundsberg. Kriegsthaten.* B. II, f. 38. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali.* L. IV, p. 363.

Digitized by Google

1524. venir au secours de la Provence, par la maladie de sa femme Claude, fille de Louis XII. Il ne lui avoit cependant jamais montré ni respect ni affection : elle mourut, après son départ seulement, au château de Blois, le 20 juillet, dans la vingt-cinquième année de son âge. Brantôme assure qu'elle fut victime d'une maladie honteuse que son mari lui avoit communiquée (1). Le droit héréditaire qu'elle tenoit de sa mère à la souveraineté de la Bretagne se trouva, par sa mort, réuni à la couronne de France. Taillandier, l'historien de Bretagne, annonce la mort de la reine Claude en ces termes : « L'année 1524 fut fatale à la France par » les pertes que nous fîmes en Italie, et surtout » par la mort de la reine Claude » (2). Ce n'étoit pas du moins le roi qui regardoit la perte de cette femme modeste comme plus fatale pour lui que celle du duché de Milan et de deux de ses armées. Ni le chagrin ni les dangers de l'État ne suspendoient ses passions brutales. Comme il entroit, peu de semaines après, à Manosque, les bourgeois de cette ville de Provence lui firent présenter les clefs de leur cité par la plus belle personne qu'ils purent trouver ; c'étoit la fille d'Antoine de Voland, leur compatriote. Celle-ci, effrayée des regards que le roi lança sur elle, crut n'avoir d'autre moyen de sauver son honneur que de détruire la

(1) Dames illustres. T. V, p. 212.
(2) Continuation de D. Morice. L. XVII, p. 250.

Digitized by Google

beauté qui avoit excité les désirs de François. Elle 1524.
s'imprégna les traits de la vapeur du soufre brûlant; c'étoit de l'acide sulfurique, qui corroda la peau et qui la rendit hideuse pour le reste de ses jours. (1)

Le roi se trouvoit à la tête d'une brillante armée, et celle des ennemis, ruinée par les fatigues d'un siége et les maladies, s'empressoit de se dérober à son attaque. Elle avoit déjà, il est vrai, atteint les montagnes de Gênes, où elle pouvoit trouver à chaque pas des positions formidables, et lui faire éprouver de grandes pertes s'il tentoit de la poursuivre. François y renonça; toutefois il regrettoit d'avoir fait une dépense si considérable, d'avoir appelé son royaume épuisé à de si grands efforts, sans avoir seulement vu l'ennemi. La perte du duché de Milan lui causoit une profonde humiliation, et il lui sembloit, avec les forces dont il étoit entouré, être en état de le recouvrer. Il résolut donc, pendant que les maréchaux de Chabannes et de Montmorency suivoient de loin l'armée impériale, de tourner rapidement vers les montagnes du Dauphiné, de passer en Piémont, et de s'emparer du Milanez avant que Bourbon et Pescara eussent eu le temps d'y ramener leurs troupes fugitives. Ses favoris, Bonnivet, la Barre, Chabot et Saint-Marsault, l'assuroient que sa gloire

(1) Note de Du Bellay, au L. II, p. 350.

Digitized by Google

1521. exigeoit qu'une armée dont il avoit pris le commandement lui-même s'illustrât par quelque action d'éclat. Ce fut en vain que la Trémoille, d'Aubigny, Lescuns et Chabannes, voulurent le dissuader d'entreprendre dans la mauvaise saison une campagne d'Italie, à laquelle il ne s'étoit pas préparé (1). De son côté, la duchesse d'Angoulême lui écrivit pour lui demander instamment de l'attendre, parce qu'elle avoit des choses importantes à lui communiquer : elle ne put obtenir ce qu'elle demandoit. Il se hâta de passer les Alpes, et lorsqu'il fut arrivé à Pignerol seulement, il renouvela, le 17 octobre, l'ordonnance qu'il avoit rendue l'année précédente, pour déférer, pendant son absence, à sa mère la régence du royaume. (2)

Le jour même où François fit son entrée à Verceil, Pescara parvint à Alba, sur le Tanaro, en débouchant des montagnes de la Ligurie; mais son armée étoit accablée de fatigue, affoiblie par les maladies, découragée par une longue retraite et dépourvue d'argent, comme il arrivoit presque toujours aux troupes de l'empereur. Charles de Lannoy vint le joindre avec les soldats qui étoient restés en Lombardie : toutefois, après leur réunion, ils n'étoient pas en état de tenir tête à l'armée fraîche et nombreuse des Français. Ils résolurent donc de s'enfermer dans les places fortes,

(1) *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 147.
(2) Isambert. T. XII, p. 230.

Digitized by Google

et de fatiguer François par des siéges, tandis que 1524.
Bourbon passeroit en Allemagne, et solliciteroit Ferdinand, frère de l'empereur, de l'aider à lever un corps de landsknechts pour leur délivrance (1). Ils auroient voulu déterminer le duc François Sforza à s'enfermer dans Milan avec son chancelier Jérôme Moroni, qui passoit pour le plus habile politique de l'Italie; mais la peste avoit enlevé durant l'été cinquante mille personne dans cette grande ville : on n'y trouvoit plus ni ressources pécuniaires ni énergie morale, et Sforza, avec le souvenir du sort de ses deux prédécesseurs, son père et son frère, ne vouloit pas s'exposer à tomber aux mains des Français. Il se retira à Crémone; une garnison de sept cents Espagnols s'enferma au château de Milan : le reste des troupes impériales évacua la ville, le 26 octobre, par une porte, au moment ou l'avant-garde française y entroit par l'autre. (2)

L'armée impériale, en faisant sa retraite au midi du Pô, avoit devancé les Français; elle avoit évacué Asti, mais elle avoit laissé deux mille hommes à Alexandrie; la place de Pavie, bien plus importante, avoit été confiée à Antonio de Leyva, sol-

(1) *Galeatius Capella*. L. IV, p. 40. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali Pescarii*. L. IV, p. 365. — *Arn. Ferroni*. L. VII, p. 147. — Mart. Du Bellay. L. II, p. 348.

(2) Lettre de Sadoletto, de Rome, 14 octobre 1524. — *Lett. de' Princ*. T. I, f. 137. — Républiques ital. c. 115, p. 59.



Digitized by Google

1524. dat de fortune, le plus habile, mais le plus dur et le plus impitoyable des Espagnols. Il avoit gardé, pour la défendre, deux escadrons de cavalerie, cinq cents fantassins espagnols et cinq mille Allemands. Lannoy avoit continué sa retraite jusqu'à Soncino, sur l'Oglio; Pescaro avoit passé à Milan pour y recueillir les troupes commandées par Alarcon, et il les avoit conduites à Lodi. Le roi, s'il eût attaqué vivement ces généraux en retraite, et profité de la première impétuosité française, les auroit contraints à évacuer tous l'Italie; il eût soulevé les peuples, que la domination espagnole et allemande avoit exaspérés, et il auroit retrouvé tous ses anciens alliés dans cette contrée; car Venise, le duc de Ferrare, le pape, les Florentins, ne s'étoient attachés aux Allemands que parce qu'ils désespéroient de l'appui des Français (1). Après avoir ainsi délivré l'Italie, le roi eût ensuite assiégé à loisir les villes et les châteaux où les Espagnols avoient laissé garnison. Mais François n'avoit que de la bravoure, et aucun vrai talent pour la guerre; ses jeunes favoris n'en avoient pas plus que lui. Ils lui rappeloient sans cesse sa dignité royale; ils lui disoient, en toute occasion, qu'un roi de France ne devoit pas se conduire comme un général ordinaire. Il ne devoit pas entrer à Milan, parce qu'il n'étoit pas de la dignité d'un roi de France d'en-

(1) Lettre de Gio. Batt. Sanga, Rome, 21 novembre. — *Lett. de' Princ.* T. I, f. 140.

Digitized by Google

trer dans une ville dont le château ne lui appar- 1524.
tenoit pas. Il ne devoit pas non plus poursuivre Lannoy et Pescaire, parce que la dignité d'un roi de France ne permettoit pas de laisser derrière lui des villes et des citadelles en état de révolte. Une tour lui ayant résisté au passage du Tésin, « il fit « pendre ceux qu'il trouva dedans, pour avoir été « si outrageux d'avoir voulu garder un tel poulail- « ler à l'encontre de l'armée du roi de France. » (1)

Déterminé par ces considérations, toutes étrangères à l'art de la guerre, François fit occuper Milan par la Trémoille; il laissa les troupes impériales se fortifier sur l'Adda et sur l'Oglio, et il vint en personne, le 28 octobre, mettre le siége devant Pavie, avec deux mille lances, huit mille fantassins allemands, six mille Suisses, six mille aventuriers français et quatre mille Italiens. Les murailles de Pavie n'étoient point entourées de fossés; en sorte que le roi, faisant approcher ses canons sans ouvrir de tranchées, eut bientôt pratiqué une large brèche; mais quand il donna l'assaut, il trouva qu'au-delà du mur Leyva avoit creusé un fossé profond; qu'il avoit percé de meurtrières toutes les maisons des rues aboutissantes, et les avoit garnies d'arquebusiers; en sorte que les Français furent repoussés après avoir perdu assez de monde à cet assaut. Les ingénieurs français essayèrent de

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 355. — *Arn. Ferroni*. L. VII, p. 148.

Digitized by Google

1524. détourner un des bras du Tésin, qui baigne les murs de Pavie, et de le rejeter dans l'autre bras; mais des pluies abondantes gonflèrent la rivière, et détruisirent en peu d'heures le travail de plusieurs jours. Il fallut alors en revenir à la méthode habituelle des siéges à cette époque, couper à la ville toutes ses communications avec la campagne, et attendre l'effet de la famine. (1)

Cependant François Ier paroissoit avoir tout l'avantage sur son adversaire. Son armée étoit nombreuse et pleine d'ardeur; l'argent ne lui manquoit point, les vivres abondoient dans son camp, il se faisoit pour lui de nouvelles levées en Suisse, et les renforts lui arrivoient de toutes parts, tandis que l'armée de Pescara et de Lannoy, épuisée par la dernière campagne, étoit encore tourmentée de dysenteries, et ne pouvoit obtenir aucun argent ni d'Espagne ni de Flandre. Ferdinand, frère de Charles-Quint, qui gouvernoit l'Autriche en son nom, avoit cependant aidé Bourbon à faire des levées de volontaires en Allemagne, mais il étoit, moins encore que son frère, en état d'avancer de l'argent. Henri VIII, préoccupé des intrigues qui entouroient sa sœur en Écosse, et mécontent de l'empereur,

(1) Républiques italiennes, c. 155, p. 102. — Martin Du Bellay. L. II, p. 357. — La Trémoille, c. 20, p. 229. — *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 148. — *Galeatius Capella.* L. IV, p. 43. — *Fr. Guicciardini.* L. XV, p. 280. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali.* L. V, p. 369.

Digitized by Google

qui, au dernier conclave, avoit joué son ministre 1524.
Wolsey, avoit cessé de payer chaque mois le subside qu'il avoit promis; il n'effectuoit point la descente en Picardie, dont il avoit menacé la France, et il redemandoit l'argent qu'il avoit avancé aux Impériaux. (1)

Les états d'Italie étoient plus ébranlés encore. Envahis par deux souverains étrangers, également ennemis de leur liberté et de leur indépendance, ils ne se rangeoient au parti de l'un ou de l'autre qu'autant qu'ils le croyoient le plus fort. François Sforza, duc de Milan, n'avoit éprouvé, de la part des généraux impériaux, que des actes de dureté et d'injustice; ses sujets, tourmentés par la peste, ruinés par la guerre, en partie envahis par les Français, ne pouvoient plus, comme ils l'avoient fait jusqu'alors, nourrir et payer l'armée de Charles de Lannoy. Les Vénitiens regrettoient leur ancienne alliance avec la France; le pape déclaroit ne vouloir être que le père commun des fidèles, et s'offroit pour médiateur. Il envoya aux Français son dataire apostolique Jean-Matthieu Ghiberti, pour traiter avec eux; et après avoir proposé une trève universelle de cinq ans, qui fut refusée également par les généraux impériaux et par le roi de France, il demanda d'assurer du moins sa propre

(1) *Polydori Vergilii.* L. XXVII, p. 683. — Rapin Thoyras. L. XV, p. 199.

Digitized by Google

1521. neutralité et celle des autres états italiens. (1)

Malheureusement pour l'Italie, Clément VII, qui avoit joui d'une haute réputation d'habileté politique lorsqu'il étoit le conseiller et le premier ministre de Léon X, son cousin, avoit montré, depuis qu'il occupoit le siége pontifical, que son manque de décision et son avarice le rendoient impropre à sa haute dignité. S'il avoit su se résoudre à mettre une armée imposante sur pied, de concert avec les Vénitiens et les petits peuples d'Italie, il eût pu faire respecter sa neutralité, et peut-être dicter des conditions aux deux rivaux. Il resta au contraire désarmé et foible, dans l'attente de l'avenir, et il demeura ainsi à la merci du vain-
1525. queur. Au mois de janvier 1525, il s'engagea, en son propre nom, au nom des Médicis qui gouvernoient Florence, et de concert avec le sénat de Venise, à observer envers la France une stricte neutralité; mais comme cettre neutralité n'étoit point armée, les Vénitiens ne refusèrent pas le passage au connétable de Bourbon, qui, vers le milieu de janvier, ramena d'Allemagne à l'armée impériale cinq cents cavaliers francs-comtois et six mille fantassins. (2)

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 281. — *Paolo Paruta*. L. V, p. 331. — *Bened. Varchi, Stor. Fiorent.* L. II, p. 22.

(2) *Lettere de' Principi*. T. I, f. 140-144. — *Paolo Paruta*. L. V, p. 332. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*. L. V, p. 374. — *Galeatius Capella*. L. IV, p. 45. — *Georg. Frundsberg. Kriegsthaten*. B. II, P. 39.

Digitized by Google

Quoique les Français eussent toujours leurs canons en batterie contre les murs de Pavie, et quoiqu'ils tentassent aussi d'ébranler ces murs par la mine, ils attendoient peu de succès de leurs efforts pendant la mauvaise saison. Ils ne pouvoient compter que sur les privations des assiégés, sur leur manque de vivres et de munitions de guerre, et surtout leur défaut d'argent; car la garnison de Pavie n'étoit point payée, et elle avoit manifesté plusieurs symptômes de mutinerie. François, voulant occuper l'oisiveté de ses soldats, donner de l'activité à ses négociations dans le midi de l'Italie, et répondre aux sollicitations du parti angevin, qui se disoit prêt à prendre les armes dans le royaume de Naples contre les Espagnols, détacha de son armée Jean Stuard, duc d'Albany, le même qui récemment avoit été régent d'Écosse, avec deux cents lances, six cents chevau-légers et huit mille fantassins, pour aller tenter d'opérer une révolution dans le royaume de Naples. (1) 1525.

Cependant Bourbon avoit rejoint Pescara et Lannoy, avec les renforts qu'il amenoit d'Allemagne, dans le temps même où François affoiblissoit son armée pour envoyer un si fort détachement vers Naples. Les Impériaux étoient déjà les plus forts;

(1) Négociations avec le pape dans ce but. *Lett. de' Principi.* T. I, p. 143. — Martin Du Bellay. L. II, p. 359. — *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 149. — *Fr. Belcarii.* L. XVIII, p. 547. — *Fr. Guicciardini.* L. XV, p. 283.

Digitized by Google

1525. il est vrai que le roi ne le soupçonnoit pas : il étoit trompé par ses capitaines, il croyoit toutes ses compagnies complètes, et il continuoit à payer la solde de beaucoup de soldats ou morts, ou désertés, ou même qui n'avoient jamais existé. Il commençoit à éprouver les mêmes embarras auxquels il avoit si souvent exposé ses généraux, le manque d'argent et celui de munitions de guerre; mais cette détresse étoit bien plus vivement sentie dans le camp impérial. Toutefois Antonio de Leyva avoit fait prendre patience à la garnison de Pavie, depuis long-temps privée de solde, en lui persuadant que son argent étoit tout prêt entre les mains du vice-roi Lannoy. Les landsknechts de celui-ci au contraire, les soldats espagnols et les nouveaux renforts amenés par Bourbon, ne pouvoient se faire illusion sur la pauvreté de leurs généraux, et ils juroient qu'ils ne se remettroient pas en campagne avant d'avoir touché quelque argent. Pescara, qui, toute sa vie, avoit cherché à plaire aux fantassins espagnols, réussit, à force d'adresse et de flatteries, à obtenir d'eux la promesse qu'ils le suivroient encore un mois sans solde. Frundsberg, le capitaine des landsknechts, excita l'émulation des Allemands en leur représentant que c'étoient leurs frères et leurs compatriotes qui étoient assiégés dans Pavie, et il obtint d'eux la même promesse; mais les hommes d'armes résistèrent avec obstination jusqu'à ce que les officiers impériaux eussent

Digitized by Google

sacrifié eux-mêmes toutes leurs épargnes pour leur avancer quelques écus. Enfin l'armée impériale se mit en mouvement de Lodi, le 25 janvier, pour s'approcher de Pavie, et forcer les Français à lever le siége. (1) 1525.

Le roi, averti de la marche de l'armée ennemie, rappela à lui, de Milan, la Trémoille et Lescuns. Beaucaire assure qu'alors même « il ne faisoit au« cune des fonctions d'un général, il consumoit « inutilement son temps avec Anne de Montmo« rency, Brion et quelques autres favoris, igno« rans dans les affaires de guerre : il laissoit à Bon« nivet tout le soin de l'armée, dont il se déchar« geoit lui-même; le plus souvent il n'assistoit pas « même au conseil, il remettoit à Bonnivet les avis « des autres, et il ne tenoit aucun compte de l'opi« nion des vieux capitaines » (2). Il assembla cependant cette fois un conseil de guerre : ses plus vieux généraux, la Palisse, la Trémoille, le bâtard de Savoie, le duc de Suffolk de la Blanche-Rose, San-Sévérino et Lescuns, maréchal de Foix, insistèrent sur la nécessité de lever le siége et de prendre avec l'armée une des nombreuses positions qu'offre un pays coupé de canaux et de rivières,

(1) Républiques italiennes, c. 115, p. 113. — *Pauli Jovii Vita Ferninandi Davali*. L. V, p. 379. — *Galeatius Capella*. L. IV, f. 47. — *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 290. — Martin Du Bellay. L. II, p. 379.

(2) *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 552. — Mémoires de Tavannes. T. XXVI, c. 1, p. 13.

Digitized by Google

1525. pour empêcher les Impériaux d'arriver jusqu'à Pavie. Ils assuroient que cette armée, sans argent comme sans munitions, ne pouvoit manquer de se dissiper en peu de jours si on lui refusoit la bataille, et qu'alors non seulement Pavie, mais toutes les places du duché, tomberoient sans effort entre les mains des Français. Si l'on vouloit absolument combattre, la Trémoille proposoit du moins d'aller attaquer les Impériaux, au lieu de les attendre dans le camp (1). Bonnivet et Saint-Marsault au contraire insistoient pour que le roi n'oubliât point sa dignité. « Un roi de France, disoient-« ils, ne recule pas devant ses ennemis : il ne se « laisse pas faire la loi par eux ; il ne renonce pas, « à cause d'eux, aux places qu'il a résolu de pren-« dre, il ne change pas ses projets d'après leurs « caprices » (2). Leur avis l'emporta : le roi se contenta de resserrer ses logemens ; il rassembla son armée en un seul corps, à gauche du Tésin, au-dessous de la ville ; son front, du côté de Lodi, par où venoient les ennemis, étoit couvert par un rempart et un fossé ; sa droite étoit appuyée au Tésin, sa gauche aux murailles d'un vaste parc, qui entouroit la maison de chasse des ducs de Milan, à Mirebel : c'est ainsi qu'il attendit l'ennemi. (3)

(1) Mémoires de la Trémoille, c. 21, p. 231.
(2) Brantôme, Éloge de l'amiral Bonnivet. T. II, p. 159.
(3) *Arnold. Ferroni*, p. 131. — Mart. Du Bellay. L. II, p. 383.

Digitized by Google

Cependant plusieurs échecs avoient affoibli les 1525.
Français. Le milanais Jean-Jacques de Médicis avoit surpris le château de Chiavenna, et répandu ainsi l'alarme chez les Grisons, qui, se croyant menacés d'une guerre avec l'empereur, rappelèrent six mille hommes qu'ils avoient dans le camp du roi. Ceux-ci le quittèrent cinq jours avant la bataille (1). D'autre part, quatre mille Italiens, que le marquis de Saluces amenoit de Savone au roi, se laissèrent surprendre dans une embuscade en traversant l'Alexandrin, et y périrent presque tous. Jean-Louis Palavicino, qui se rendoit au camp avec un corps plus considérable encore, fut défait, le 15 février, à Casal-Maggiore, et demeura prisonnier des ennemis. Jean de Médicis enfin, le commandant des bandes noires, fut blessé à la cuisse, le 20 février, au moment où il venoit de remporter un avantage signalé, et fut obligé d'abandonner le camp (2). En même temps le pape, insistant pour la paix, offroit de nouveau sa médiation; il recommandoit aussi d'aider les Génois à se remettre en liberté (3). Enfin, le 22 février,

— *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 291. — *Pauli Jovii Vita Davali*. L. VI, p. 391. — *Galeatius Capella*. L. IV, p. 51.

(1) Mart. Du Bellay, p. 384. — *Arn. Ferroni*, p. 154.

(2) *Arn. Ferroni*, p. 153. — Républiques italiennes, c. 115, p. 117.

(3) *Lett. de' Principi*. p. 148-149.

Digitized by Google

1525. l'armée espagnole reçut 150,000 ducats, qui lui étoient envoyés d'Espagne. (1)

Ainsi, la position de l'armée française, entre une place forte défendue par une nombreuse garnison et une armée qui venoit l'assaillir, devenoit tous les jours plus dangereuse. Dès le 1er février, Pescara, Lannoy et Bourbon s'étoient approchés jusqu'à un mille des avant-postes français. Cependant ils hésitoient s'ils attaqueroient le roi dans ses retranchemens, et, pour l'en faire sortir, ils cherchoient chaque jour à engager des escarmouches. Le mois presque entier se passa de cette manière ; enfin, le 24 février, Pescara résolut de pénétrer dans le parc de Mirebel, de le traverser pour arriver à Pavie, et de dégager ainsi la garnison, ou, s'il étoit attaqué tandis qu'il tourneroit ainsi les Français par leur gauche, de les attirer du moins hors de leurs retranchemens, dans le terrain ouvert du parc. Il fit abattre, à une grande distance du camp français, le mur de ce parc avec le bélier et la sape, dont les coups n'étoient point entendus au loin. Il fit revêtir aux troupes impériales des chemises blanches, pour qu'elles pussent se reconnoître dans l'obscurité, et il les fit entrer par cette brèche deux heures avant le jour. Toutefois les François étoient sur leurs gardes : ils s'étoient rangés en bataille, et une formidable artillerie,

(1) *Lett. de' Principi.* p. 153.

Digitized by Google

commandée par Jacques Gaillot de Genouilhac, sénéchal d'Armagnac, couvroit leur front. (1) 1525.

Lorsque l'avant-garde impériale, commandée par Alphonse d'Avalos, marquis de Guasto (2), eut commencé à passer, à portée du canon français, dans une plaine tout unie, les décharges de Jacques Gaillot firent dans ce corps d'épouvantables trouées. Le corps de bataille, conduit par Pescara, l'arrière-garde, sous les ordres de Lannoy et de Bourbon, devoient, à leur tour, se soumettre à ce feu meurtrier avant d'atteindre un petit vallon où un pli du terrain pouvoit les mettre à couvert. Guasto fit éparpiller ses soldats, et prendre la course, pour qu'ils souffrissent moins dans cette traversée. A cette vue, le roi s'écria : « Les voilà qui fuient, chargeons! — Chargeons, chargeons! » répétèrent Bonnivet, Chabot et Saint-Marsault, et les autres jeunes courtisans qui l'accompagnoient. A l'instant, toute la gendarmerie s'élance de ses lignes, passe devant la tête de l'artillerie française, et en suspend le feu. Toutefois ces fuyards que François Ier croyoit trouver en désordre s'étoient de nouveau rangés en bataille. La cavalerie ennemie étoit entre-mêlée d'arquebusiers espagnols; et ceux-ci reçurent la charge des lances françaises avec un feu bien nourri. Beau-

(1) Brantôme, Vie de Gaillot. T. II, p. 167.

(2) On le nomme indifféremment del Guasto, et del Vasto; les Espagnols le nomment Basto.

Digitized by Google

1525. coup de vaillans chevaliers furent abattus, et les chevaux s'arrêtèrent dans leur course. (1)

Les deux armées se trouvèrent alors en entier engagées : elles étoient à peu près égales en forces; chacune comptoit environ quinze mille hommes de pied et quinze cents chevaux. Mais déjà le mouvement imprudent du roi avoit donné l'avantage à ses ennemis; il avoit arrêté le feu de son artillerie, fort supérieure à celle des Impériaux, et il avoit dégarni les flancs de ses Suisses et de ses landsknechts en se portant en avant. Pescara profita aussitôt de cette imprudence : il fit avancer huit cents fusiliers espagnols sur les flancs de la gendarmerie française, en même temps que le marquis del Guasto, avec toute l'avant-garde, se jetoit dans le vide qu'avoit laissé cette gendarmerie, et attaquoit l'aile droite française, commandée par Anne de Montmorency. De toutes parts l'acharnement étoit extrême, et si l'armée française avoit manqué à la tactique, elle rachetoit cette faute par la plus brillante valeur. Les Suisses cependant, qui se trouvoient à l'aile droite, déconcertés par l'attaque de flanc qu'ils n'avoient pas dû attendre, ne soutinrent point leur antique réputation : leur capitaine Jean de Diesbach fut tué, et dans ce moment ils prirent la fuite, abandonnant Montmorency et Fleuranges, qui furent faits prisonniers. A côté d'eux étoit placé

(1) Mart. Du Bellay. L. II, p. 390. — *Fr. Belcarii.* L. XVIII, p. 554. — *Pauli Jovii Vita Davali.* L. VI, p. 394.

Digitized by Google

le duc de Suffolk de la Rose-Blanche (1), avec sa 1525.
légion de landsknechts : il y fut tué. Près de lui périrent Longman d'Augsbourg, capitaine des landsknechts ; François de Lambesc, frère du duc de Lorraine ; Wittemberg de Lauffen ; Théodoric de Schomberg ; et les landsknechts, ne se rebutant point par la perte de tant de chefs, furent presque tous massacrés sur la place. En même temps le roi, avec sa gendarmerie, se voyoit attaqué en face, en flanc et par-derrière. Bonnivet, qui étoit auprès de lui, reconnoissant que la bataille étoit perdue, et qu'elle l'étoit par sa faute, courut, la visière haute, au plus épais des ennemis, et y fut tué (2). La Palisse, maréchal de Chabannes ; Lescuns, maréchal de Foix ; le vieux la Trémoille, le grand-écuyer Galéaz de San-Sévérino, Aubigny, le comte de Tonnerre, et beaucoup d'autres grands seigneurs furent aussi tués auprès du roi. De toutes les parties de l'armée les chevaliers se dirigeoient vers l'endroit où ils savoient le roi en péril : Bussy d'Amboise lui-même, qui étoit chargé de contenir la garnison de Pavie, abandonna son poste pour venir au secours du roi, et fut tué en arrivant. Les Espagnols d'Antonio de Leyva, profitant de ce qu'il leur laissoit le passage libre, arrivèrent alors sur le champ de bataille, et n'y trouvant plus d'en-

(1) Richard de la Pole, quatrième fils d'Élisabeth, sœur d'Édouard IV, et prétendant au trône d'Angleterre.

(2) Brantôme, Éloge de Bonnivet. T. II, p. 161.

Digitized by Google

1525. nemis, ils égorgèrent les prisonniers faits par leurs frères d'armes. Il n'y avoit guère plus d'une heure que la bataille étoit partout engagée, et déjà elle étoit complétement perdue. Le duc d'Alençon, beau-frère du roi, avoit pris la fuite avec l'arrière-garde, qu'il commandoit. François avoit montré une grande valeur personnelle; on assure qu'il avoit tué de sa main le marquis de Saint-Ange, dernier descendant de Scanderbeg (1). Autant il étoit brave, autant il étoit hors d'état de faire les fonctions d'un général d'armée. Quand il vit sa troupe en déroute, il poussa son cheval au galop pour passer le pont du Tésin, ne sachant pas que les fuyards l'avoient coupé derrière eux : d'ailleurs, avant d'y arriver, il rencontra quatre fusiliers espagnols, qui l'arrêtèrent; leurs fusils étoient déchargés, mais l'un d'eux abattit le cheval du roi d'un coup de crosse qu'il lui donna à la tête. Deux chevau-légers espagnols, Diégo d'Abila et Juan d'Urbiéta, arrivèrent sur ces entrefaites, sans reconnoître le roi, qui n'avoit pas dit une parole, et qui étoit tombé, dans un fossé, sous son cheval; ils remarquèrent la richesse de ses habits et le cordon de Saint-Michel dont il étoit décoré, et ils menacèrent les fusiliers de le tuer s'ils

(1) *Arn. Ferroni*, p. 155. — *Alfred d'Ulloa, Vita di Carlo V.* L. II, f. 99, dit au contraire que la bataille dura jusqu'à deux heures avant le coucher du soleil; ce fut plutôt la poursuite et le massacre.

Digitized by Google

n'étoient pas admis au partage de sa rançon. Dans ce moment, un gentilhomme du duc de Bourbon, les uns disent la Mothe, d'autres Pompéran, arriva et reconnut le roi : il courut au vice-roi Lannoy, qui le suivoit de près, et l'amena assez à temps pour sauver cet important prisonnier, pendant que ses capteurs étoient prêts à se battre entre eux pour ses dépouilles. On le tira de dessous le cheval, qui l'accabloit; on lui dit que le vice-roi étoit près de lui; alors, pour la première fois, il parla, il confessa qu'il étoit le roi, et il se rendit. On le désarma aussitôt, et on lui trouva deux petites blessures, au visage et à la main (1). Parmi les prisonniers se trouvoient aussi le jeune roi de Navarre, le bâtard de Savoie, Anne de Montmorency, le comte de Saint-Pol, Brion Chabot, Laval, Chandieu, Aubricourt, Fleuranges, Frédéric de Bozzolo et deux Visconti. (2) 1525.

La résistance des Français cessa au moment où ils apprirent que leur roi étoit prisonnier; mais le massacre dura quelque temps encore : aussi beau-

(1) Lettre de l'ambassadeur du pape à Venise. — *Lett. de' Principi*. T. I, 151 *verso*.

(2) Mart. Du Bellay. L. II, p. 395. — La Trémoille, c. 21, p. 236. — *Arn. Ferroni*. L. VII, p. 155. — *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 554. — *Georg. Frundsberg*. B. III, f. 49. — *Galeatius Capella*. L. IV, f. 52. — *Pauli Jovii Vita Davali*. L. VI, p. 402. — *Fr. Guicciardini*. L. XV, p. 297. — Brantôme, Éloge de François Ier. T. II, p. 230. — Guill. Paradin, Histoire de notre temps. L. II, p. 41. — *Ferreras*. T. XIII, p. 43. — *Miñiana*. L. II, cap. 6, p. 75.



Digitized by Google

1525. coup de fuyards, n'espérant point de merci, se précipitèrent dans le Tésin pour le traverser à la nage, et périrent dans les flots. La perte des Français fut estimée à huit mille hommes; on assura que les Impériaux n'en avoient pas perdu plus de sept cents. Empressés de recueillir leur riche butin, et de mettre en sûreté leurs prisonniers, ils ne s'éloignèrent point du champ de bataille, tandis que le comte de Clermont se retiroit par le Piémont, à la suite du comte d'Alençon, en coupant des ponts après lui; que Théodore Trivulzio évacuoit Milan, et se retiroit par le lac Majeur; qu'enfin de tous les côtés à la fois les Français, dans la même journée, sortoient de la Lombardie (1). Le duc d'Albany, qui, avec un corps d'armée, s'étoit avancé jusqu'à l'entrée du royaume de Naples, y étoit, depuis le 15 février, arrêté à Formello, par la maladie. (2)

Le connétable de Bourbon, au moment où il apprit que le roi étoit prisonnier, lança en l'air, en signe de joie, le bâton de commandement, ou l'estoc qu'il tenoit à la main, et l'ayant saisi de nouveau et remis au fourreau, il contint l'éclat de sa joie, descendit de cheval, et vint auprès de son souverain prisonnier lui baiser la main (3). François fut d'abord conduit dans la tente du vice-roi Lannoy, autour de laquelle se pressoient tous les officiers

(1) Histoire des Républiques italiennes, c. 115, p. 128.
(2) *Lett. de' Princ.* T. I, f. 149.
(3) *Ibid.*, f. 153.

Digitized by Google

espagnols, et même les soldats, dont aucun ne vouloit se retirer sans l'avoir vu. Il fut bientôt transféré dans la citadelle de Pizzighittone, et là Bourbon fut de nouveau introduit dans sa chambre. On assure qu'en le voyant entrer, le roi lui dit : « Êtes-« vous bien fier de votre victoire, quand ce sont « vos proches qui sont opprimés, vaincus, dissi-« pés? — Sire, répondit celui-ci, si je n'y avois « pas été forcé, combien volontiers je m'en serois « abstenu ! » Alors ils se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, où ils causèrent une demi-heure à l'écart. Pompéran, qui avoit si fort contribué à sauver Bourbon, se montra dès-lors si officieux envers le roi pendant toute sa captivité, qu'il rentra ainsi en grâce auprès de lui (1). Alarcon, capitaine d'infanterie espagnole, avoit été chargé de garder François dans Pizzighittone jusqu'à ce qu'on sût quelle décision Charles-Quint prendroit à son égard. Le roi, impatient de connoître cette décision, donna au commandeur Pennalosa, chargé de porter à l'empereur les nouvelles de sa défaite, la permission de traverser la France (2). Il lui remit lui-même une lettre dans laquelle il imploroit la générosité de l'empereur. Le style de François étoit en général diffus et traînant : sa lettre est longue et peu signifiante; nous nous contenterons d'en rapporter ces phrases : « Par quoi, s'il 1525.

(1) *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 157.
(2) *Robertson's.* B. IV, p. 298.

Digitized by Google

1525. « vous plaist avoir cette honnête pitié, et moyenner « la sûreté que mérite la prison d'un roi de France, « lequel on veut rendre ami, et non désespéré, « vous pouvez faire un acquest, au lieu d'un pri- « sonnier inutile, de rendre un roi à jamais votre « esclave. (1) » Le même commandeur portoit une lettre de François à sa mère, à laquelle, en en détachant une seule phrase, on a donné une célébrité qu'elle ne méritoit pas; la voici tout entière : « Pour vous avertir comment se porte le ressort de « mon infortune, de toutes choses ne m'est de- « mouré que l'honneur et la vie, qui est sauve; et « pour ce que, en notre adversité, cette nouvelle « vous fera quelque peu de reconfort, j'ai prié qu'on « me laissât vous écrire ces lettres, ce qu'on m'a « agréablement accordé. Vous suppliant ne vouloir « prendre l'extrémité de vous-même, en usant de « votre accoutumée prudence, car j'ai espoir en la « fin que Dieu ne m'abandonnera point; vous re- « commandant vos petits-enfans et les miens; vous « suppliant faire donner sûr passage et le retour « pour l'aller et le retour en Espagne à ce porteur, « qui va vers l'empereur pour savoir comme il « faudra que je sois traité. Et sur ce très humble- « ment me recommande à votre bonne grâce (2). »

(1) Registre manuscrit du parlement; au 10 novembre 1525, cité par Dulaure, Histoire de Paris. T. III, p. 5.

(2) Dulaure, Histoire de Paris. T. III, p. 4, d'après une chro-

Digitized by Google

Il n'y a peut-être aucun lieu de blâmer le style très humble de ces lettres, car alors cette humilité passoit pour un mérite; mais on doit s'étonner de la hardiesse de ceux qui ont fait de la dernière le billet fameux par son laconisme et son énergie: « Madame, tout est perdu fors l'honneur. (1) » 1525.

nique manuscrite de Nicaise Ladam, roi d'armes de Charles V, p. 191, et les registres du parlement, au 10 novembre.

(1) Daniel, Histoire de France, T. V, p. 545, raconte le premier cette lettre laconique. Il cite Antonio de Vera. Hist. de Charles V.

Digitized by Google

## CHAPITRE IV.

*Effroi que cause en France la captivité du roi. — Négociations avec l'Angleterre et avec les états d'Italie. — Traité de Madrid. — François Ier, remis en liberté, ne veut plus l'observer. — Il recommence la guerre. — Ligue sainte. — Il compromet tous ses alliés, et les abandonne ensuite par le traité de Cambrai.* — 1525-1529.

1525. La France n'avoit point encore appris, ni par la captivité du roi Jean, ni par la folie de Charles VI, combien il est essentiel qu'une monarchie se précautionne contre les infortunes qui peuvent frapper la personne seule du monarque. L'État étoit confondu réellement, et aux yeux de tous, avec l'individu qui auroit dû n'en être que le chef. Il déliroit quand le roi étoit fou, il sembloit être aux mains de ses ennemis quand le roi étoit captif. François Ier, plus prudent que le roi Jean, avoit, il est vrai, en partant pour l'Italie, déféré la régence du royaume à sa mère Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême; en sorte qu'une autorité légitime étoit reconnue en France, malgré sa captivité : mais la souveraineté étoit demeurée entière dans sa personne; lui seul pouvoit traiter, lui seul

Digitized by Google

étoit appelé à faire des sacrifices pour sa propre rançon, et représentoit la volonté de la France, encore que le danger ou la crainte ne lui permissent plus à lui-même d'avoir une volonté. 1525.

C'est à Lyon que la duchesse d'Angoulême reçut la funeste nouvelle de la défaite et de la captivité de son fils. Le royaume étoit dans un danger imminent; sa principale armée étoit détruite, ses trésors dissipés; ses peuples, accablés par les impositions et réduits au désespoir, ne pouvoient plus payer : on savoit qu'il existoit un parti nombreux de mécontens, et l'on pouvoit craindre qu'il ne se ralliât au duc de Bourbon, le premier prince du sang. Après lui, le plus grand personnage du royaume, le duc d'Alençon, étoit accusé de s'être dérobé aux dangers de la bataille de Pavie par une retraite précipitée; et, un mois après son retour à Lyon, il y mourut de honte et de douleur. Le troisième des princes du sang, le duc de Vendôme, après la fuite ou la mort des deux premiers, devenoit chef de la maison régnante. On le soupçonnoit d'être toujours demeuré en correspondance avec son cousin le duc de Bourbon. Il étoit gouverneur de la Picardie, et commandoit l'armée la plus rapprochée de la capitale. Ceux que les malheurs de l'État, le poids des impôts, la destruction des anciennes libertés, la violation de toutes les lois par le chancelier Duprat, avoient aigris contre le gouvernement, disoient qu'au premier des princes du

Digitized by Google

1525. sang appartenoit la régence, et non à une femme étrangère, qui n'étoit pas même princesse. Entre les conseillers au parlement de Paris, il y en eut plusieurs qui suggérèrent à Vendôme de réclamer ses droits, et qui lui promirent de le seconder. C'étoit parmi eux que couvoit le plus profond ressentiment contre Duprat, comme violateur impudent de la justice et des lois (1). Cependant la France étoit perdue si le peu de forces dont elle disposoit encore s'étoit divisé dans ce moment critique. Vendôme le sentit, et chargeant le comte de Brienne de le remplacer en Picardie, il partit pour Lyon sans s'arrêter à Paris. Louise de Savoie, reconnoissante, le nomma président du conseil. (2)

C'étoit le 7 mars que la première nouvelle de la déroute de Pavie et de la captivité du roi étoit arrivée à Paris. Le parlement, dès qu'il en fut informé, manda l'archevêque d'Aix, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et le lieutenant-criminel, afin de prendre avec eux des mesures pour la sûreté de la ville, comme si l'ennemi eût été déjà devant les murs. Il ordonna que cinq des portes de la capitale seulement demeurassent ouvertes, et que des conseillers au parlement et à la chambre des comptes y fissent sans cesse la garde avec les bourgeois. Il fit tendre des chaînes en

(1) Mémoires de Martin Du Bellay. T. XVIII, L. III, p. 4. — *Fr. Belcarii.* L. XVIII, p. 559.

(2) Martin Du Bellay, *ibid.* p. 5.

Digitized by Google

travers de la rivière, et en fit préparer d'autres 1525.
pour fermer les rues à la première alarme, et il appela le vieux seigneur de Montmorency, dont les deux fils avoient combattu à Pavie, pour venir prendre le commandement de Paris (1). Ces mesures de précaution contre une attaque immédiate n'étoient pas seulement prises dans la capitale; des commissaires envoyés par la régente arrivèrent successivement dans toutes les bonnes villes : ils y exposèrent la calamité dont le royaume avoit été frappé; ils recommandèrent de détourner la colère de Dieu par des jeûnes, par des prières, et surtout par le supplice de ceux qu'on regardoit comme les ennemis de Dieu; ils signalèrent comme les plus dangereux les joueurs, les blasphémateurs, et tous ceux qui étaloient un trop grand luxe dans leurs habits; ils conseillèrent enfin aux magistrats de chaque ville d'en fermer les portes, d'en exclure les personnes suspectes, de redoubler de vigilance sur les étrangers, et de se pourvoir d'armes de défense. A Poitiers, la ville peut-être la plus éloignée du danger, ces communications furent faites le 3 avril 1525. (2)

Il y avoit à peine huit jours que les Parisiens avoient reçu ces fatales nouvelles, lorsqu'ils furent avertis qu'un corps de dix-huit cents cavaliers avoit passé à Vitry, et qu'il avoit pillé les paysans

(1) D. Félibien, Histoire de la ville de Paris. T. II, p. 952.
(2) Annales d'Aquitaine. T. IV, f. 218.

Digitized by Google

1525. en criant *Vive Bourbon!* Probablement ils n'avoient proféré ce cri que pour effrayer les villageois, prendre querelle avec eux, et faire naître une occasion de pillage (1). En même temps, quelques prédicateurs se déchaînoient dans les chaires contre la régente, et des billets anonymes, semés dans les rues, l'accusoient, avec le chancelier Duprat, de tous les malheurs de l'État (2). Le parlement, doublement alarmé, d'une part, sacrifia six mois de ses gages pour venir au secours de l'État, de l'autre fit saisir entre les mains des receveurs tous les deniers publics qui se trouvoient dans leurs caisses, afin de les employer aux fortifications de Paris et des petites places du voisinage (3).

Le gouvernement auroit été bientôt désorganisé si le parlement de Paris avoit persisté dans cette usurpation de pouvoirs, et si les autres autorités locales l'avoient imité. La marche des troupes qui avoit inspiré aux Parisiens tant d'alarmes n'étoit pas d'un moins fâcheux exemple; c'étoit le comte de Guise, gouverneur de Champagne et de Bourgogne, qui l'avoit ordonnée, effrayé d'un mouvement populaire qui de l'Allemagne s'étoit communiqué à la Lorraine, et qui lui paroissoit bien plus redoutable que l'invasion d'un monarque ennemi. Les paysans de la Souabe, et d'autres parties de

(1) D. Félibien, Histoire de la ville de Paris, p. 956.
(2) *Ibid.*, p. 958.
(3) Garnier, d'après les registres du parlement. T. XII, p. 337.

Digitized by Google

l'Allemagne, dans les têtes desquels fermentoient 1521.
les idées de la réforme, avoient voulu la porter de l'ordre religieux dans l'ordre politique ; ils ne prétendoient payer que les grandes dîmes et point les petites, que les cens et les droits féodaux fixés anciennement, non ceux que les seigneurs ajoutoient tous les jours ; ils vouloient ne rendre à leurs seigneurs que les services qui conviennent à des hommes libres, et non les œuvres serviles qu'on leur imposoit seulement pour les humilier ; car ils soutenoient qu'il ne devoit plus y avoir d'esclaves parmi les chrétiens, et que le sang du Christ les avoit tous rachetés (1). Luther vit bientôt avec effroi que les princes, les gentilshommes, les bourgeois même, rejetoient ces demandes avec indignation ; qu'ils accusoient la réforme de favoriser la sédition, et qu'elle perdroit tout crédit auprès d'eux si le chef des réformateurs donnoit à entendre que le christianisme proscrivît l'esclavage. Il répondit donc aux demandes écrites des paysans par un long discours où il leur enseignoit que les vertus de l'Évangile sont la soumission et l'obéissance ; que la foi s'affermit dans l'adversité ; que l'esclavage a été reconnu par le nouveau comme par l'ancien Testament (2). En même temps, il s'adressa aux princes et aux seigneurs pour leur recommander la modération et la charité envers ceux qui dépendoient d'eux ; mais

(1) *Jo. Sleidani*, Comm. L. V, f. 76.
(2) *Ibid.* f. 79, *verso*.

Digitized by Google

1525. bientôt, provoqué par les désordres de la populace soulevée, il écrivit de nouveau qu'il étoit temps de sonner la trompette guerrière, et d'appeler tous les amis de l'ordre à repousser de concert les insurgés, et à les détruire comme des bêtes féroces (1). Ces paroles violentes, qui ont été, avec justice, reprochées à Luther, ne furent que trop bien entendues. Les paysans, assaillis de toutes parts, traqués, massacrés, et, lorsqu'ils étoient pris, pendus aussitôt, quittèrent la Souabe, traversèrent le Rhin et l'Alsace, et entrèrent, par Saverne et Sarbruck, en Lorraine. Ils n'étoient plus alors qu'au nombre de quinze mille; mais ils se flattoient de trouver de l'appui dans les paysans de la Lorraine et de la France, qui n'étoient pas moins opprimés qu'eux. Le comte de Guise, averti long-temps par avance de leur approche, car ils marchoient lentement, rassembla toutes les troupes éparses dans la Champagne, la Bourgogne et l'Ile-de-France, et en forma un corps de six mille hommes, avec lesquels il marcha au secours du duc Antoine de Lorraine son frère. Il rencontra les Rustauds, comme on les appeloit, au pied de la montagne de Saverne. Ces paysans se retiroient vers Strasbourg; il les attaqua, les défit, et, ne leur accordant aucun quartier, il en tua huit ou dix mille; le reste se dispersa dans les montagnes. La régente témoigna au comte

(1) *Jo. Sleidani*, Comm. L. V, f. 82, *recto*.

Digitized by Google

de Guise assez de mécontentement de ce que, dans un moment si critique, il avoit conduit hors de France la seule armée qui couvrît la capitale, et l'avoit exposée à succomber dans une querelle étrangère (1). Au contraire, le roi, lors de son retour, approuva Guise d'avoir, par sa vigueur, supprimé cette guerre servile dès sa naissance. 1525.

Le comte de Guise, après cette expédition, étoit arrivé à Lyon, auprès de la régente; le maréchal de Lautrec, gouverneur de Guienne et de Languedoc, s'y étoit rendu également, après avoir pourvu à la défense des deux routes qui, d'Espagne, pouvoient conduire en France par Bayonne et par Narbonne (2). De concert avec eux, Louise donna ordre au marquis de Saluces de rassembler les restes de l'armée battue à Pavie, et d'offrir aux soldats de leur payer les arrérages de leur solde pour les rappeler sous leurs drapeaux. Elle chargea André Doria d'aller, avec sa flotte, chercher le duc d'Albany, qui, avec son corps d'armée, étoit toujours dans les états de l'Église, et de le ramener en Provence (3). Enfin elle écrivit aux divers parlemens, de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dijon et Grenoble, pour les engager à tranquilliser les habitans de leur ressort, et leur montrer les

(1) Martin Du Bellay. L. III, p. 8.

(2) *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 157. — Histoire de Languedoc. T. V, L. XXXVII, p. 123.

(3) Martin Du Bellay. L. III, p. 5.

Digitized by Google

1525. ressources de la France (1). Le sire d'Alligre et Adam Fumée, qui avoient reçu cette commission auprès du parlement de Paris, lui déclarèrent, le 21 mars, « que la principale espérance de Madame « est en messieurs de la cour, et, après eux, à ceux « de la ville de Paris, auxquels le roi recommandoit « madite Dame et Messieurs ses enfans, et lui avoit « mandé qu'elle se retirât en cette ville, et y amenât « Messieurs ses enfans. » (2)

Le parlement de Paris n'étoit nullement animé d'un esprit de liberté ou de résistance; mais ces magistrats, fort honnêtes gens, très dévoués à la chose publique, et en général très savans dans les lois, n'entendoient rien à la politique ou à l'administration : aussi, lorsqu'ils voulurent essayer de s'en mêler, ne surent-ils faire autre chose que troubler le gouvernement. En réponse à l'invitation de la régente, ils lui envoyèrent une députation, chargée de lui porter des remontrances (3). Ils lui disoient que le malheur qui venoit de frapper le royaume devoit, avant tout, être attribué à l'indulgence dont on avoit usé envers ceux qui étoient atteints de l'hérésie luthérienne. Le parlement demandoit qu'ils fussent exterminés; il attribuoit le progrès de cette hérésie à la suppression de la pragmatique-sanction, dont il demandoit le

(1) *Arn. Ferroni.* L. VII, p. 157.
(2) Preuves de l'histoire de Paris de D. Félibien. T. II, p. 656.
(3) *Ibid.*, p. 657.

Digitized by Google

rétablissement. Il demandoit encore que le roi révoquât toute aliénation du domaine, des aides et des gabelles, dont il avoit engagé pour plus de 1,500,000 liv., et, au lieu de rembourser les financiers qui avoient pris ces revenus en nantissement, il vouloit qu'on les poursuivît comme coupables d'avoir volé l'État; il sollicitoit enfin des ordonnances somptuaires contre le luxe, qu'il regardoit comme la cause principale de la misère. Plus raisonnable et mieux instruit quand il parloit de l'administration de la justice, il réclamoit ensuite la suppression des évocations au grand conseil, qui enlevoient les plaideurs à leurs juges naturels; l'abolition des commissions judiciaires et des confiscations anticipées, car il n'étoit pas rare que le roi donnât à un de ses favoris la fortune d'un prévenu, en même temps qu'il choisissoit parmi les ennemis de celui-ci, quelquefois même parmi ceux qui se partageoient ses dépouilles, les hommes qu'il chargeoit de le condamner. Le parlement enfin protestoit contre la vénalité des offices, qu'il signaloit comme l'opprobre de la magistrature. (1) 1525.

La régente sentoit bien qu'elle ne pouvoit donner satisfaction au parlement sur la plupart de ces demandes; que ce n'étoit pas au milieu des besoins urgens qui la pressoient qu'il lui seroit facile d'abolir les abus; que d'ailleurs il lui importoit

(1) Garnier, d'après les registres du parlement. T. XII, p. 337.

Digitized by Google

1525. trop de conserver la faveur du pape pour risquer de se brouiller avec lui en rétablissant la pragmatique-sanction. De toutes les demandes du parlement, une seule lui coûtoit peu à satisfaire : c'étoit celle qui concernoit les malheureux luthériens. Elle n'avoit aucun zèle pour la foi, mais elle ne montroit aussi aucune sympathie pour ceux qu'exaltoient les idées religieuses. Elle fit saisir un homme de lettres du Bourbonnais, nommé Jacques Pavanes, qui avoit été attiré à Meaux par l'évêque à cause de son savoir; et l'ayant fait condamner comme relaps, elle le fit brûler vif en la place de Grève. Peu après, un autre luthérien, surnommé l'Ermite de Livry, fut aussi brûlé vif au parvis Notre-Dame, avec un grand apparat. « La grosse « cloche du temple étant sonnée à grand branle, « pour émouvoir le peuple de toute la ville ; disant « et affirmant les docteurs, qui le voyoient persé- « vérer avec telle constance, que c'étoit homme « damné qu'on menoit au feu d'enfer » (1). Ce fut alors que Guillaume Farel s'enfuit à Genève, où il prêcha la réforme, et que Jacques Fabri, qui passoit pour un des plus habiles docteurs de la Sorbonne, fut sauvé du supplice du feu par la duchesse d'Alençon, sœur du roi, qui sut plus tard intéresser son frère en faveur de ce savant persécuté. (2)

(1) Théod. de Bèze, Histoire ecclésiastique. L. I, p. 7.
(2) *Jo. Sleidani*, Comm. L. V, f. 83, *verso*.

Digitized by Google

La régente et son conseil s'occupoient en même temps de diviser les ennemis de la France. Si le roi d'Angleterre Henri VIII avoit persisté dans son alliance avec l'empereur, s'il avoit attaqué François en Picardie tandis que celui-ci éprouvoit en Italie une si fatale déroute, le royaume, épuisé, dégarni de troupes, privé de chef, auroit eu peine à résister : mais, dès avant la bataille de Pavie, quelque froideur s'étoit manifestée entre les deux souverains. Le cardinal Wolsey avoit cessé d'être courtisé par l'empereur, et son orgueil s'en étoit offensé (1). D'après le traité de Windsor, Charles V devoit épouser Marie, fille de Henri VIII ; cependant on savoit qu'il avoit demandé la main d'Isabelle de Portugal, et que Henri avoit offert sa fille au roi d'Écosse. Par ce même traité, Henri avoit promis d'attaquer la France du côté de la Picardie, et Charles du côté de la Guienne : ni l'un ni l'autre n'avoit tenu son engagement ; tous deux cependant s'accusoient réciproquement d'y avoir manqué. (2) 1525.

Mais, lorsque la nouvelle de la captivité de François Ier fut portée en Angleterre, Henri VIII et son ministre Wolsey comprirent que la sûreté du pape exigeoit un changement d'alliances, d'autant que la poursuite de leurs premiers projets et de leurs premiers ressentimens ne les conduiroit,

(1) *Fr. Belcarii.* L. XVIII, p. 560.
(2) Rapin Thoyras. T. VI, L. XV, p. 212.



Digitized by Google

1525. par la victoire, s'ils l'obtenoient, qu'à la servitude. Il n'étoit pas impossible en effet à Henri de démembrer la France, d'acquérir la Picardie, la Normandie, la Guienne, peut-être même l'Ile-de-France; mais tout le reste du royaume seroit tombé aux mains de l'empereur, et celui-ci, maître de l'Espagne, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Italie, rêvant déjà la monarchie universelle, ne tarderoit pas à vouloir reprendre aux Anglais les provinces qu'il leur auroit d'abord cédées. Les conséquences du traité de Grenade, pour le partage du royaume de Naples, se reproduiroient, mais sur un plus grand théâtre; les Français eux-mêmes, plutôt que de demeurer partagés, s'uniroient aux Impériaux contre les Anglais, et ceux-ci ne recueilleroient d'une conquête passagère que honte et ruine. Cependant c'est peut-être une des plus grandes preuves de jugement et de décision données par Henri VIII, que d'avoir su renoncer à temps à ce rêve brillant. Il fit immédiatement à l'empereur, en réponse à la communication qu'il reçut de lui, relative à la victoire de Pavie, des demandes qui devoient amener une brouillerie. Charles ne devoit, disoit-il, conclure aucun traité avec François sans faire valoir les droits de Henri à la couronne de France; il devoit pousser immédiatement ses armées dans le royaume, et en même temps lui livrer François, qu'il prétendoit être compris dans la clause par laquelle les deux souverains s'enga-

Digitized by Google

geoient à se livrer réciproquement les rebelles l'un de l'autre; car il affectoit de ne le regarder que comme un prince révolté contre lui (1). Comme il s'y étoit attendu, Henri ne reçut de Charles que des réponses évasives; il invita alors Louise de Savoie à lui envoyer des ambassadeurs, et, dès le 9 juin, celle-ci leur avoit donné, à Lyon, des lettres de créance (2). Elle les chargeoit de détacher, à tout prix, l'Angleterre de l'empereur; et en effet ses deux négociateurs, Jean de Brinon et Joachim de Passano, signèrent à Moore, le 30 août 1525, une alliance défensive entre les rois de France et d'Angleterre. Par deux autres traités de la même date, le roi de France reconnoissoit devoir au roi d'Angleterre deux millions d'écus d'or, qu'il s'engageoit à payer en vingt ans, à raison de 100,000 écus par année. Les arrérages du douaire de Marie, sœur de Henri et veuve de Louis XII, furent réglés en même temps. (3) 1525.

Si le roi d'Angleterre avoit été alarmé de la victoire de l'empereur, son allié, les états d'Italie avoient eu lieu de l'être bien davantage encore. L'armée victorieuse étoit au milieu d'eux, enivrée d'orgueil, dépourvue d'argent, et accoutumée à tous les excès. Déjà elle avoit commencé à demander impérieusement aux petits états qui l'entou-

(1) Rapin Thoyras. L. XV, p. 215.
(2) Rymer. T. XIV, p. 37.
(3) Rymer. T. IV, p. 48 et suiv.

Digitized by Google

1525. roient des contributions de guerre : en même temps elle ne se maintenoit dans le pays qu'elle occupoit que par le pillage des paysans et par des réquisitions sur les villes. Après s'être fait donner de l'argent par le duc de Ferrare et la république de Lucques, elle en demandoit au pape et aux Vénitiens, et les généraux impériaux ne cachoient plus les prétentions de leur maître à la souveraineté de toute l'Italie. Les Vénitiens les premiers sentirent la nécessité d'armer toute la péninsule pour la défense de sa liberté; et, dès le 6 mars, ils dépêchèrent un ambassadeur en Angleterre pour tâcher de s'entendre avec Henri VIII sur la conservation de l'équilibre de l'Europe (1). Le pape avoit, de son côté, voulu se préparer à la résistance, et, le 16 mars, le dataire apostolique avoit écrit au nonce, en Angleterre, de travailler à une ligue avec Henri VIII et les Vénitiens (2). Dès que ceux-ci entrevirent la chance d'un accord possible avec Henri, le nonce du pape en Suisse reçut commission, le 2 juillet, de s'assurer s'il pourroit lever sans bruit dix mille Suisses, prêts à descendre d'un moment à l'autre en Italie, à la solde du saint-siége et des Vénitiens (3). En même temps des communications avoient été faites à la régente par ces deux puissances : on l'invitoit à ne désespérer de rien, et à se-

(1) *Lett. de' Principi*. T. I, f. 153, *verso*.
(2) *Ibid.*, f. 157, *verso*.
(3) *Ibid.*, f. 164, *verso*.

Digitized by Google

conder l'Italie avec toutes ses forces, car celle-ci 1525.
étoit prête à prendre les armes; elle l'assisteroit à son tour, et lui feroit rendre son fils.

Déjà les fondemens d'une ligue formidable pour résister à la puissance impériale, et l'arrêter au milieu de ses victoires, étoient jetés dans toute l'Europe; mais malheureusement les destinées des nations étoient alors confiées à des hommes sans caractère et sans bonne foi. Ils étoient assez clairvoyans pour comprendre les avantages de la hardiesse, mais en même temps assez pusillanimes pour ne la demander que dans les autres : ils préféroient échapper au péril douteux du présent, quoiqu'ils se précipitassent ainsi dans le danger certain et bien plus grave de l'avenir. Ne conservant aucune loyauté en politique, ils ne recherchoient des amis que pour les sacrifier et se mettre en sûreté à leurs dépens. Les Vénitiens, qui les premiers avoient parlé de défendre à main armée l'indépendance italienne, étoient universellement accusés de promettre, dans toutes les ligues, plus qu'ils ne comptoient tenir (1). Le pape Clément VII, plus alarmé encore qu'eux, parce qu'il savoit que sa correspondance secrète avec François Ier étoit tombée entre les mains de l'empereur, avoit d'abord montré le plus grand empressement à entrer dans la ligue proposée; mais bientôt l'archevêque de Capoue,

(1) *Fr. Guicciardini.* L. XVI, p. 302.

Digitized by Google

1525. que lui avoit envoyé Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, l'avoit fait changer d'avis, et signer, le 1er avril, un traité qui le rattachoit au parti impérial (1). Lannoy n'avoit voulu que jeter du trouble dans l'esprit du pape, et promettre pour ne pas tenir : il refusa de ratifier le traité; et ce fut alors seulement que Clément VII recommença ses pratiques avec la France. Enfin Louise de Savoie, de son côté, trompoit les alliés qui s'offroient à elle : prodigue de promesses, elle ne les encourageoit que pour les sacrifier. En les armant, elle les dénonçoit à l'empereur; elle n'avoit d'autre but que de lui faire peur de l'Italie, et de rehausser l'importance d'un pays qu'elle offroit de lui livrer comme rançon de son fils.

Au milieu de ces intrigues et de cette fermentation, la situation de l'armée qui avoit remporté la victoire de Pavie n'étoit pas sans danger. Ses trois chefs, Bourbon, Lannoy et Pescara, n'étoient pas d'accord, et s'accusoient réciproquement. Ils manquoient d'argent, et ne cessoient d'être menacés par leurs soldats, qui demandoient leurs soldes arriérées. Ils connoissoient la haine des Italiens, leur ardent désir de secouer le joug et leurs projets de ligue; ils avoient à craindre que le premier acte d'hostilité de ceux-ci ne fût de leur enlever leurs prisonniers, et surtout François Ier; ils craignoient également que leurs propres soldats ne

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XVI, p. 30.

Digitized by Google

s'emparassent de lui, comme gage des soldes qui leur étoient dues, ou peut-être avec l'intention de le revendre aux Français et à leurs alliés en Italie : ils étoient donc obligés de faire garder le roi par un corps d'armée tout entier. Cette crainte fut redoublée encore par l'évasion du roi de Navarre, fait prisonnier en même temps que François, et gardé presque avec autant de soin dans la citadelle de Pavie : cependant François de Rochefort, un de ses chambellans, avoit réussi à lui procurer des échelles de cordes, et à le faire passer ainsi pardessus les murs et à travers les fossés. Il avoit, il est vrai, été contraint de menacer son maître pour le forcer à persévérer ; car le jeune Henri II, alors âgé de vingt-deux ans, quand il avoit vu qu'il lui falloit demeurer suspendu au-dessus de l'abîme, avoit manqué de cœur et voulu retourner en prison ; mais Rochefort, qui savoit qu'il paieroit de sa tête sa tentative si elle échouoit, le contraignit de continuer, et le mit enfin en sûreté (1). 1525.

Toutefois Pescara et Bourbon désiroient conserver leur prisonnier sous leur main, comme gage de leur victoire, et peut-être comme instrument de quelques projets d'ambition personnelle. Ils l'avoient enfermé dans la forteresse de Pizzighittone, qu'ils faisoient garder, chacun de leur côté, par les troupes sur lesquelles ils comptoient le plus. Lannoy, qui étoit inférieur à l'un et à l'au-

(1) *Arn. Ferroni.* L. VIII, p. 160.

Digitized by Google

1525. tre en talens militaires, mais qui vouloit s'attribuer le principal mérite de la victoire de Pavie, comprit bien que Charles-Quint ne se sentiroit vraiment maître de son rival que quand il le tiendroit en Espagne, et il résolut de lui procurer cet avantage, en dérobant son projet à ses deux collègues. Il s'attacha pour cela à en inspirer le désir à François Ier lui-même. Beaurain, seigneur de Roeux, étoit déjà venu lui apporter les conditions que Charles V mettoit à la paix. Elles étoient accablantes : François devoit restituer la Bourgogne et tout l'héritage de Charles-le-Téméraire, rétablir, en faveur de Bourbon, le royaume de Provence, renoncer à tout droit sur l'Italie, et payer au roi d'Angleterre les dettes de l'empereur (1). François ne pouvoit croire que ce fussent là les termes auxquels le réduiroit son rival, et qu'il voulût abuser à ce point de l'avantage que lui avoit donné la fortune. Lannoy le confirma dans cette opinion, et l'assura que son traité se concluroit sans peine dès qu'il seroit auprès de Charles V, parce que les deux monarques, accoutumés à la politesse, aux égards mutuels, au désir de se surpasser l'un l'autre en générosité, traiteroient plus convenablement en personne l'un avec l'autre. Mais, pour passer d'Italie en Espagne, il falloit traverser une mer où la flotte d'André Doria, réu-

(1) Mart. Du Bellay. L. III, p. 9. — Gaillard, Histoire de François Ier. T. III, p. 329.

Digitized by Google

nie aux galères provençales de La Fayette, avoit une grande supériorité sur celle des Impériaux. Lannoy ne pouvoit hasarder dans les mers de Marseille son prisonnier, sans avoir reçu l'assurance que les Français ne le remettroient pas en liberté. François Ier, impatient d'arriver en Espagne, la donna. Il expédia de Pizzighittone le maréchal de Montmorency à la régente sa mère, pour lui demander de faire conduire à Gênes six de ses galères, qui seroient ensuite montées par des soldats espagnols, et sur lesquelles il effectueroit son passage, tandis que la régente désarmeroit toutes les autres. D'autre part, Lannoy avoit persuadé à ses deux collègues de faire conduire le roi par le capitaine Alarcon, à la garde duquel il étoit confié, de Pizzighittone à Gênes, comme en un lieu de plus grande sûreté. Trois cents lances et quatre mille fantassins espagnols l'y accompagnèrent vers la fin de mai. Tout à coup Lannoy le fit embarquer, annonçant qu'il le menoit à Naples, et il cingla d'abord vers Porto-Venere; mais y ayant rencontré les six galères françaises qui lui étoient données pour gage, il en repartit, le 7 juin, pour l'Espagne; le 15, il arriva au port de Roses en Catalogne; puis, en suivant la côte, il vint déposer son prisonnier dans la forteresse de Xativa, au royaume de Valence. (1) 1525.

(1) Martin Du Bellay. L. III, p. 12. — *Fr. Guicciardini*. L. XVI, p. 323. — *Arn. Ferroni*. L. VIII, p. 160. — *Fr. Belcarii*. L. XVIII,

Digitized by Google

1525. Charles-Quint n'avoit point été informé d'avance du projet de Lannoy, et il ne l'apprit que lorsqu'il fut en même temps averti que son rival étoit arrivé en Espagne, enfermé dans une forteresse, et à l'abri de toutes les tentatives que ses amis pourroient faire pour le remettre en liberté. Il en éprouva une grande joie, et une vive reconnoissance pour Lannoy. Il ordonna à celui-ci d'amener son prisonnier à Madrid; mais il évita de se trouver lui-même dans cette ville. Charles, maître de ses passions, attentif aux convenances extérieures, et n'oubliant jamais qu'il étoit sur un grand théâtre, exposé aux regards de tous, s'étoit attiré de grandes louanges pour la manière dont il avoit reçu la première nouvelle de sa victoire. Il l'avoit rapportée uniquement à Dieu, il avoit parlé avec un tendre intérêt du malheur de son rival captif, et interdit toute réjouissance publique (1). Dans le même temps, il y avoit eu un échange de lettres entre la régente Louise de Savoie et Charles V, dans lesquelles la première appeloit l'empereur son fils, et Charles nommoit la régente sa mère (2); mais personne ne savoit mieux que Charles V se couvrir de ces dehors hypocrites pour se

p. 562. — Gaillard. T. III, c. XI, p. 307. — *Miñiana*. L. II, c. 7, p. 78. — *Ferreras*. T. XIII, p. 51.

(1) *Alf. de Ulloa*, *Vita di Carlo V*. L. II, p. 100. — *Robertson's History of Charles V*. L. IV, p. 298.

(2) *Arn. Ferroni*. L. VIII, p. 159.

Digitized by Google

dispenser des véritables vertus. On assure que son confesseur, l'évêque d'Ozma, lui avoit conseillé de rendre à François la liberté sans condition, en se fiant à sa reconnoissance; que Frédéric de Tolède, duc d'Albe, lui avoit conseillé, au contraire, de profiter avec la dernière rigueur de la calamité de son rival pour anéantir sans retour la monarchie française. Les discours de ces deux conseillers, copiés depuis par tous les historiens, sont probablement une invention de rhétorique de Guicciardini, qui vouloit exposer dans ce cadre tout ce que la politique pouvoit suggérer pour et contre sur cette question (1). Charles s'étoit décidé de bonne heure au parti le moins généreux. Il avoit cependant encouragé la régente en lui faisant croire qu'il étoit prêt à traiter; et ce fut dans ce but que deux trêves furent signées, l'une, à Bréda, le 14 juillet, pour six mois, qui étoit limitée aux seuls Pays-Bas; l'autre, à Tolède, le 11 août, pour trois mois, qui s'étendoit aux deux monarchies et à tous leurs alliés. (2) 1526.

François s'étoit déterminé de bonne heure à subir des conditions fort dures pour pouvoir recouvrer sa liberté; ce furent celles qu'il chargea Beaurain de communiquer en réponse à l'empereur. Il offroit de lui abandonner sans retour tout ce qu'il

(1) *F. Guicciardini*. L. XVI, p. 310. — *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 557. — *Miñiana*. L. II, c. 7, p. 77.

(2) Traités de paix. T. II, p. 100 et 101.

Digitized by Google

1525. possédoit en Italie, tout ce qu'il y prétendoit, tout ce qu'il s'étoit engagé à garantir à ses alliés. Il gardoit la Bourgogne, non plus comme son héritage, mais comme dot d'Éléonore, reine douairière de Portugal et sœur de l'empereur, qu'il demandoit à épouser; il restituoit à Bourbon tous ses biens, tous ses honneurs, et, comme gage d'une entière réconciliation, il lui offroit sa sœur, la duchesse d'Alençon, en mariage; enfin il se chargeoit d'acquitter toutes les dettes de l'empereur au roi d'Angleterre (1). Il pouvoit donc se flatter que ces conditions seroient aisément acceptées dans l'entrevue qu'il venoit chercher avec son rival; mais lorsqu'il se vit conduit du château de Xativa à celui de Madrid, sous la garde du sévère Alarcon, qui ne le perdoit pas de vue; lorsque, arrivé dans ce château, le 24 août, il apprit qu'il ne pourroit faire d'autre exercice que quelques promenades sur une mule, entouré de gens armés; lorsqu'il sut enfin que l'empereur, qu'il étoit venu chercher de si loin, se tenoit éloigné de Madrid, sous prétexte de présider les cortès de Tolède, il s'aperçut combien il avoit été joué cruellement par Lannoy, et combien il avoit été dupe de sa propre confiance. Alors il tomba malade de chagrin, et bientôt ses médecins annoncèrent à Charles qu'ils désespéroient de sa vie, à moins que l'empereur ne vînt

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XVI, p. 317. — Mart. Du Bellay. L. III, p. 10.

Digitized by Google

lui-même le consoler. Celui-ci fut ébranlé, non 1525.
par la pitié, mais par la crainte de perdre, si son captif mouroit, l'énorme rançon qu'il vouloit extorquer de lui. Il accourut de Tolède à Madrid, et fit, le 28 septembre, au roi captif une visite, dans laquelle il lui prodigua les expressions de ses égards et de sa bienveillance. François, empressé à se flatter lui-même, crut de nouveau qu'il alloit trouver dans son vainqueur les sentimens généreux qu'il lui souhaitoit : il guérit rapidement, et les négociations recommencèrent ; mais ce fut sans que les ministres de Charles se montrassent disposés à faire plus de concessions. (1)

Pendant que ces choses se passoient, les rapines et les cruautés des généraux impériaux avoient réuni tous les Italiens par un commun désespoir. Le pape, trompé par un traité qui n'avoit pas été ratifié, et en vertu duquel il avoit cependant payé déjà 100,000 ducats aux Impériaux, étoit revenu, plus irrité que jamais, à son premier projet de ligue avec les Vénitiens et la France; François Sforza, duc de Milan, dans les états duquel les troupes impériales étoient cantonnées, voyoit ses sujets traités, par les Allemands comme par les Espagnols, avec la plus féroce cupidité. Charles avoit prétendu faire la guerre pour le rétablir dans la souveraineté de la Lombardie; mais en effet

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XVI, p. 330. — Mart. Du Bellay. L. III, p. 15. — *Robertson*. L. IV, p. 319.

Digitized by Google

1525. il le rendoit sa première victime, il ruinoit ses états, et l'accabloit d'affronts personnels par ses lieutenans. Le marquis de Pescara, qui faisoit peser si durement sur Sforza le joug de l'armée victorieuse, paroissoit lui-même dégoûté du maître qu'il servoit. Il se plaignoit, comme d'une trahison, de la conduite de Lannoy, qui lui avoit enlevé son prisonnier, et qui avoit usurpé, par la fraude, les récompenses dues à la vaillance; il accusoit l'empereur de ne savoir ni payer ses soldats, ni distinguer ses officiers; il sembloit se rappeler enfin qu'il étoit Italien, et donner à regret des fers à sa patrie. Jérôme Morone, le secrétaire de François Sforza, qui étoit déjà entré dans une correspondance secrète avec le pape et les Vénitiens, et qui passoit pour le plus habile et le plus hardi des politiques de l'Italie, crut qu'il pourroit entraîner Pescara à s'attacher réellement à la cause italienne; il lui annonça secrètement que toutes les puissances de la péninsule s'accordoient à secouer le joug de l'empereur, et étoient prêtes à lui déférer, à lui Pescara, la couronne de Naples, pourvu qu'il assurât la réussite de leur entreprise, comme il pouvoit aisément le faire, en dispersant l'armée impériale, qu'il commandoit seul, car, à cette époque, Bourbon étoit parti pour l'Espagne. Pescara fut tenté en effet : tous les détails de l'exécution furent arrêtés, les rôles furent répartis; l'appui de la régente fut promis; une armée française devoit entrer en Lom-

Digitized by Google

bardie pour garantir l'indépendance italienne, et 1525.
non pour la subjuguer. Mais ce concert apparent entre des hommes sans foi offroit seulement à chacun d'eux un motif de plus pour trahir ses associés. Clément VII donna avis à Charles, d'une manière vague, qu'il y avoit du mécontentement parmi ses officiers, et qu'il devoit se tenir sur ses gardes. Pescara, en même temps, écrivit à son souverain qu'il tenoit les fils d'un grand complot, qu'il lui révèleroit dès qu'il seroit sûr de connoître tous les coupables; la régente enfin, qui avoit demandé à Charles V un sauf-conduit pour sa fille la duchesse d'Alençon, l'avoit envoyée à Madrid, avec la révélation de tous les projets des Italiens; pour représenter à l'empereur qu'il devoit se relâcher de ses prétentions envers la France s'il ne vouloit pas voir toute l'Europe s'armer contre lui. Pescara, inquiet de ce voyage, et soupçonnant qu'il étoit trahi par ses alliés, préféra de les trahir le premier lui-même. La duchesse eut à Madrid, le 4 octobre, sa première audience de l'empereur, et, le 14 octobre, Pescara fit demander à Morone une nouvelle conférence dans le château de Novarre. Là il le pressa de questions pour lui faire exposer tous ses projets, tandis que des témoins, apostés derrière la tapisserie, l'écoutoient; puis tout à coup, le faisant arrêter dans cette conférence même, il commença aussitôt, comme juge, le procès de son complice. (1)

(1) *Lett. de' Principi*. T. II, f. 170-172-174. — *Fr. Guicciar-*

1525. L'empereur parut content de ce service, et acquitta Pescara du soupçon de l'avoir trahi, s'il l'avoit un moment conçu. La postérité ignore qui Pescara avoit voulu sacrifier, de son maître ou de ses alliés; et comme il mourut le 30 novembre suivant, il n'eut pas le temps de reconnoître quelle exécration sa conduite avoit soulevée contre lui. Cependant la découverte de la secrète ligue des Italiens, l'arrestation de Morone, la forfaiture du duc de Milan, dont les états furent déclarés confisqués, et qui fut assiégé dans son château par les Espagnols, parurent relever le parti impérial, et augmentèrent l'obstination de Charles à ne se relâcher d'aucune des conditions qu'il avoit voulu imposer à son rival. La duchesse d'Alençon repartit de Madrid sans avoir rien pu terminer, tandis que le duc de Bourbon, auquel François consentoit à la marier, y arriva le 15 novembre. Ce dernier fut reçu avec une grande distinction par le monarque; les soldats, de leur côté, s'attachoient à lui avec enthousiasme, et aucun étranger n'avoit su se faire autant aimer de l'infanterie espagnole : mais les grands de Castille ne voyoient en lui qu'un transfuge; ils ne le nommoient entre eux que *le traître*; et lorsque Charles demanda au marquis de Villena de le loger dans son palais, ce seigneur répondit qu'il ne pouvoit rien refuser à son roi;

*dini*. L. XVI, p. 329. — Républiques italiennes. T. XV, c. 116. p. 168. — *Miñiana*. L. II, c. 7, p. 79.

Digitized by Google

mais qu'aussitôt que *le traître* seroit sorti de son palais, il y mettroit le feu de sa main, comme indigne désormais de recevoir un homme d'honneur. (1) 1525.

La duchesse d'Alençon avoit reproduit les offres que François Ier avoit déjà fait faire à l'empereur par le sire de Roeux; mais Charles avoit répondu que sa sœur étoit déjà promise à Bourbon, et qu'il ne pouvoit être dégagé de sa promesse que par le consentement de ce prince. Quant aux autres conditions, il en avoit renvoyé la discussion à ses ministres. C'étoit donner à entendre à la duchesse qu'elle ne devoit pas se mêler des négociations; et en effet elle s'en retourna en France (2). Les plénipotentiaires français étoient arrivés avant elle, et ils continuèrent leurs conférences après son départ : c'étoient François de Tournon, archevêque d'Embrun, Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, et Philippe de Brion-Chabot, plus tard amiral de France. De Selve portoit la parole, et il montra beaucoup de noblesse de caractère, de présence d'esprit et de connoissances, soit dans l'audience que lui accorda l'empereur, soit

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XVI, p. 335. On ne voit pas de traces de ce sentiment dans *Ferreras*, T. XIII, p. 58, ou dans *Miñiana*. L. II, c. 8, p. 81.

(2) *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 515. — Ferreras prétend qu'elle avoit cherché à faire évader son frère sous les habits d'un nègre qui lui portoit du bois. T. XIII, p. 57.



Digitized by Google

1525. dans ses conférences avec Mercurio Gattinara, chancelier de ce monarque. Les plus anciennes prétentions de l'Empire, non seulement sur la Bourgogne, mais sur le royaume d'Arles et la Provence, furent reproduites par Gattinara, et réfutées par de Selve. Mais l'érudition et l'adresse diplomatiques, malgré tout l'étalage qu'on en faisoit, n'avoient que peu d'influence sur l'empereur, déterminé qu'il étoit à tirer tout le parti possible de la captivité du roi. Il étoit résolu à se faire restituer le duché de Bourgogne, et il ne voulut entendre à aucun arrangement sur toute autre base (1). Il ne restoit qu'une ressource à François Ier; il la vit, mais il n'eut pas le courage, après l'avoir choisie, d'y persister. Il fit dresser, au mois de novembre, un édit, dans lequel, après avoir exposé quelle avoit été la dureté de l'empereur à son égard, il ajoutoit : « Nous avons voulu et consenti, par édit « perpétuel et irrévocable.... que notre très cher « et très amé fils François, Dauphin, duc de Vien- « nois, soit dès à présent déclaré.... roi très chré- « tien de France, et, comme roi, couronné, oint, « sacré, en gardant toutes les solennités requises... « et à lui seul, comme à vrai roi.... obéi. » En même temps, il confirmoit la régence à la duchesse d'Angoulême; en cas de mort, il lui substituoit la duchesse d'Alençon; enfin il se réservoit à lui-

(1) Flassan, Histoire de la diplomatie. L. III, p. 325; d'après les manuscrits de Béthune.

Digitized by Google

même, comme par droit *post liminii*, le recouvrement de sa couronne s'il étoit plus tard remis en liberté. (1) 1525.

L'abdication de François Ier étoit en effet le seul moyen de concilier ce qu'il devoit à son pays et ce qu'il devoit à son honneur. Après l'avoir accomplie, le roi n'auroit plus été qu'un prisonnier ordinaire, prêt à payer une rançon raisonnable pour recouvrer sa liberté, mais dépourvu du droit comme du pouvoir de faire le sacrifice de son pays à sa personne; nul, en conséquence, n'auroit plus songé à le lui demander. Il paroît que François fit savoir à Charles qu'il avoit donné cet édit à sa sœur, pour qu'elle le reportât en France (2). Mais il paroît aussi que Charles connoissoit trop son prisonnier pour en être alarmé. En effet, il ne se relâcha en rien de ce qu'il avoit demandé; et le roi ne pouvant se résoudre, même pour son avantage, à résigner momentanément un pouvoir qu'il se réservoit les moyens de reprendre, se fit rendre l'édit, et se détermina à l'expédient peu honorable de protester secrètement contre le traité qu'il alloit signer. Dès le 19 décembre, il avoit donné à ses plénipotentiaires l'ordre de dresser ce traité conformément aux volontés de Charles; et, le 14 janvier 1526, peu

(1) Isambert, anciennes lois françaises. T. XII, p. 237. Tous les actes du temps sont pleins de répétitions; les points indiquent le retranchement de phrases inutiles.

(2) Mart. Du Bellay. L. III, p. 16.

Digitized by Google

1526. d'heures avant qu'on le lui apportât à signer et à jurer, il appela dans sa chambre ses trois plénipotentiaires, avec les seigneurs de Montmorency, de la Barre et de Boissy, aussi-bien que des secrétaires et des notaires; il leur déféra le serment du secret; puis il leur exposa très longuement la dureté de la conduite de l'empereur envers lui; il déclara nul l'acte qu'il alloit signer, puisqu'il y étoit contraint, et il protesta qu'il ne l'exécuteroit pas. (1)

Par ce traité de Madrid, que le roi comme Français n'auroit jamais dû signer, que comme chevalier et homme d'honneur il n'auroit jamais dû rompre, il cédoit à l'empereur le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, les seigneuries de Noyers et de Château-Chinon, la vicomté d'Auxonne et le ressort de Saint-Laurent, sans réserve de foi, d'hommage, de service et de serment de fidélité (§§. 3 et 4). A cette condition, le roi devoit être reconduit le 10 mars en ses états, et échangé à la frontière contre ses deux fils aînés, qu'il donneroit en otage, ou, à son choix, contre l'aîné seulement et douze des plus grands seigneurs de France (§. 5). Ces otages étoient donnés en garantie de l'exécution de la promesse du roi, que si, dans six semaines, la Bourgogne n'étoit pas livrée à l'empereur, et, dans quatre mois, les ratifications n'é-

(1) Traités de paix. T. II, f. 44, p. 107-112. — Frédéric Léonard. T. II, p. 210.

Digitized by Google

toient pas échangées, il reviendroit tenir prison là où l'empereur l'ordonneroit (§. 6). Le roi renonçoit en même temps, en faveur de l'empereur, au royaume de Naples, au duché de Milan, aux seigneuries de Gênes et d'Asti, au ressort et souveraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois, et aux cités et châtellenies qu'il possédoit dans ces comtés (§. 7 à 10). L'empereur, de son côté, renonçoit aux villes de la Somme qui avoient appartenu à Charles-le-Téméraire (§. 11 et 12). François s'engageoit à épouser Eléonore, reine douairière de Portugal, sœur de l'empereur; il pardonnoit au duc de Bourbon et à tous ses partisans, il les rétablissoit dans leurs biens, et s'engageoit à leur rendre les fruits perçus pendant leur exil; enfin il contractoit une ligue offensive et défensive avec l'empereur; il promettoit de lui fournir une armée et une flotte pour le suivre en Italie, à son couronnement, et de l'accompagner en personne lorsque Charles marcheroit à une croisade contre les Turcs ou contre les hérétiques. (1) 1526.

Après la signature du traité et les fiançailles avec la reine Eléonore, qui se firent par procuration, le roi continua d'être gardé prisonnier à Madrid jusqu'au 21 février, jour où on le dirigea enfin vers la frontière, sous la garde du vice-roi Lannoy

(1) Traités de paix. T. II, art. 45, p. 112-124. — Léonard. T. II, p. 220. — Isambert. T. XII, p. 245. — Flassan, Diplom. franç. T. I, L. III, p. 332.

Digitized by Google

1526. et du capitaine Alarcon. Il fut échangé contre ses deux fils, le 18 mars seulement, dans une barque amarrée au milieu de la rivière de la Bidassoa, entre Fontarabie et Andaye. Au moment où il toucha le sol français, il s'élança sur un cheval turc qui l'attendoit sur la rive gauche du fleuve, en s'écriant avec joie que, de nouveau, il étoit roi, et il le poussa au galop jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, où il s'arrêta quelques heures; il continua ensuite sa course rapide jusqu'à Bayonne, où il retrouva, le même jour, sa mère et toute sa cour. (1)

La rapidité même de la course de François sembloit indiquer qu'il se figuroit échapper en même temps et à son ennemi et aux obligations que celui-ci avoit voulu lui imposer. En effet, les envoyés de l'empereur s'étant présentés à lui à Bayonne pour qu'il y ratifiât le traité de Madrid, comme il s'étoit engagé à le faire dès qu'il seroit parvenu sur les terres de France, il répondit qu'il ne pouvoit donner cette ratification sans consulter auparavant les états du royaume et ceux du duché de Bourgogne (2). Il se hâta d'écrire au roi d'Angleterre pour lui exprimer sa vive reconnoissance, et confirmer les traités conclus avec lui, à Moore, par la ré-

(1) Mart. Du Bellay. L. III, p. 19. — *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 571. — *Arn. Ferroni*. L. VIII, p. 163. — Gaillard, c. XI, p. 347. — *Fr. Guicciardini*. L. XVI, p. 356. — *Robertson's*. T. II, L. IV, p. 329.

(2) *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 572.

Digitized by Google

gente (1). Il reçut bientôt des envoyés confidentiels du pape et des Vénitiens, auxquels il n'hésita point à dire combien il étoit mécontent de l'empereur, racontant quel dur traitement il avoit essuyé, et faisant contraster la conduite de Charles avec celle d'Édouard III envers le roi Jean, qui, comme lui, avoit eu le malheur d'être fait prisonnier (2). Il oublioit qu'un souverain, prisonnier du roi de France, le malheureux Louis-le-More, duc de Milan, avoit été traité par Louis XII avec bien plus de dureté encore que celle qu'il avoit éprouvée lui-même. De leur côté, les ambassadeurs du pape et des Vénitiens pressoient François de sauver l'indépendance de l'Italie et l'équilibre de l'Europe; ils lui disoient que leurs maîtres feroient de puissans efforts pour échapper à la servitude s'ils pouvoient compter sur l'appui de la France et de l'Angleterre. François, pour réponse, s'empressa de leur déclarer qu'il tenoit pour nul le traité qu'il avoit signé à Madrid, que c'étoit l'ouvrage de la violence; qu'il avoit prévenu d'avance l'empereur qu'il ne pouvoit disposer sans le consentement de ses états des provinces de son royaume; qu'il étoit donc prêt à s'unir à eux et au roi d'Angleterre, non pas seulement pour sauver ses provinces et faire rendre à ses fils la liberté, mais pour main- 1526.

(1) Les ratifications furent signées à Bordeaux le 15 avril. Rymer. T. XIV, p. 134.

(2) *Fr. Guicciardini*. L. XVII, p. 357.

Digitized by Google

1526. tenir l'équilibre de la chrétienté et réprimer l'insolence de l'empereur. Toutefois François, en s'abandonnant à son courroux et en exprimant des sentimens qui l'animoient réellement, trompoit encore ceux qu'il recherchoit pour alliés. Il étoit vrai qu'il ne se regardoit pas comme lié par le traité de Madrid, mais il étoit plus vrai encore qu'il ne vouloit point de guerre. Il désiroit sur toute chose que l'empereur cessât d'exiger la cession de la Bourgogne, et qu'il acceptât en échange une rançon de deux millions d'écus d'or : aussi se proposoit-il seulement de compromettre, par de fausses promesses, les états italiens et l'Angleterre, pour que l'empereur, alarmé de ce côté, fût moins exigeant vis-à-vis de la France (1). Telle avoit déjà été la politique de sa mère; mais on pouvoit plutôt la pardonner à une femme foible qu'à un roi guerrier, qui se jouoit en même temps de ses sermens, de son ressentiment et de sa reconnoissance.

François, affoibli par le malheur, laissa bientôt voir qu'en rentrant en France il étoit plus avide de retrouver les plaisirs que la gloire de la royauté. Comme il s'étoit arrêté à Mont-de-Marsan, il distingua, parmi les dames d'honneur de sa mère, Anne de Pisseleu, qui n'étoit encore âgée que de dix-huit ans, mais dont la beauté étoit éblouissante; il lui sacrifia aussitôt la comtesse de Chateaubriand,

(1) *F. Guicciardini*. L. XVII, p. 359. — *Fr. Belcarii*. L. XVIII, p. 573. — *Arn. Ferronii*. L. VIII, p. 163.

Digitized by Google

qui étoit aussi revenue à sa cour, et à laquelle il 1526.
fit redemander les joyaux qu'il lui avoit donnés (1). Il fit prendre d'abord à sa nouvelle maîtresse le nom de mademoiselle d'Heilly; mais ensuite il la maria à Jean de Brosse, fils d'un des associés de Bourbon dans sa rébellion, qui se montra empressé à racheter la faveur royale par son infamie. François le fit chevalier, comte de Penthièvre, gouverneur de Bretagne et enfin duc d'Étampes. Ce fut sous le nom de duchesse d'Étampes que la nouvelle favorite domina dès-lors à la cour. Bientôt les fêtes et la galanterie chassèrent les affaires de l'esprit du roi (2). D'après le conseil de ses médecins, il s'étoit arrêté à Cognac pour y respirer l'air natal et y refaire sa santé : il s'y livra avec fureur au plaisir de la chasse, et il y fit, à la course du cerf, une chute de cheval où il faillit se tuer.

(1) Brantôme, Dames galantes. Disc. VII. T. VII, p. 567.

(2) Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, qui a écrit les Mémoires de son père, et qui le premier ose juger avec sévérité les temps passés, exprime d'une manière énergique, mais avec une concision affectée, cet abandon de François aux voluptés à la sortie de sa captivité. « L'âge attiédit le sang, les adversités l'esprit, les « hasards le courage, et le monarque désespéré n'espère que vo- « luptés. Tel étoit le roi François, blessé des dames au corps et « en l'esprit. La petite bande de madame d'Étampes gouverne. « Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'affaires, François « voit les affaires quand il n'a plus de femmes. » Mémoires de Tavannes. T. XXVI, p. 183. — *Arnoldi Ferronii*. L. VIII, p. 163. — Belleforest, Hist. de France. T. II, p. 1455. — Notes à Du Bellay. T. XVIII, p. 311.

Digitized by Google

1526. François, qui alléguoit les volontés et les droits de la France pour se dispenser d'accomplir ses engagemens, n'avoit cependant aucune intention de convoquer les états-généraux; il auroit cru se mettre ainsi en tutèle. Pour pouvoir opposer à l'empereur quelque chose qui pût paroître une autorité nationale, il se contenta d'assembler les princes, les grands et les évêques qui se trouvoient alors à sa cour, à Cognac. Il introduisit devant eux Lannoy, vice-roi de Naples, qui venoit en personne réclamer l'accomplissement des engagemens contractés en sa présence. L'assemblée, comme le roi le savoit d'avance, répondit que le monarque ne pouvoit pas aliéner le patrimoine de la France, et que le serment qu'il avoit prêté dans sa captivité ne pouvoit déroger au serment plus solennel qu'il avoit prêté à son sacre. Le roi fit aussi paroître des grands de Bourgogne, ou des députés des états de cette province, qui déclarèrent qu'ils ne vouloient pas se séparer de la France ou se soumettre à l'empereur; qu'ils résisteroient, même par les armes, à toute tentative que le roi pourroit faire pour les aliéner. Charles-Quint, instruit par Lannoy de cette comédie, se contenta de répondre : « Qu'il ne « rejette point sur ses sujets son manque de foi; il « lui suffit, pour remplir ses engagemens, de reve- « nir en Espagne : qu'il le fasse. » (1)

(1) *Arn. Ferronii*. L. VIII, p. 163. — *Guicciardini*. L. XVII, p. 366. — Mart. Du Bellay. L. III, p. 22.

Digitized by Google

Cependant, le 22 mai 1526, François Ier signa, à Cognac, un traité d'alliance avec le pape Clément VII, les Vénitiens et François Sforza, duc de Milan. Comme le pape étoit à la tête de cette ligue, elle prit le nom de Sainte. Les confédérés s'engageoient à faire remettre en liberté les fils de François Ier, moyennant une rançon équitable; à rétablir François Sforza dans sa souveraineté du duché de Milan, et à restituer tous les états d'Italie dans les droits dont ils étoient en jouissance avant la guerre. Pour y parvenir, le pape, les Vénitiens et le duc de Milan, promettoient de mettre sur pied une armée de trente mille fantassins et deux mille cinq cents hommes d'armes, et le roi de France s'engageoit à contribuer, moyennant 40,000 écus par mois, à son entretien, et à faire entrer une armée en Italie et une autre en Espagne (1). Mais on ne retrouvoit plus dans le roi sa première vigueur, il sembloit repousser toute pensée sérieuse; il oublioit les promesses qu'il avoit faites, et les projets qu'il venoit d'adopter sembloient aussitôt s'effacer de sa mémoire. Les demandes de ses courtisans l'avoient forcé à distribuer entre eux les places et les gouvernemens des seigneurs tués à la bataille de Pavie : il avoit nommé Montmorency grand-maître, maréchal et gouverneur de Languedoc; Brion Cha- 1526.

(1) Traités de paix. T. II, c. 46, p. 124. — Flassan. L. III, p. 340.

Digitized by Google

1526. bot, amiral et gouverneur de Bourgogne; Théodore Trivulzio et Fleuranges, maréchaux; Saint-Pol, gouverneur de Dauphiné, et Brézé, gouverneur de Normandie; après quoi, il parut écarter, par les plaisirs, tout souvenir des affaires (1). Le marquis Michel-Antoine de Saluces fut chargé de commander en Italie l'armée promise à la Sainte Ligue : on lui fit passer seulement quatre mille soldats gascons, en lui promettant qu'il seroit bientôt joint par dix mille Suisses, que le comte de Tende avoit reçu ordre de lever. (2)

L'empereur conduisoit ses affaires avec bien plus d'activité : informé de la mort de Pescara, il avoit renvoyé Bourbon en Italie, et il lui avoit promis la souveraineté du Milanez. Il avoit placé sous ses ordres le marquis de Guasto, Hugues de Moncade, et Antonio de Leyva, excellens officiers, dont chacun auroit été en état de commander une armée. Il ne leur envoyoit point d'argent, il est vrai, et depuis deux ans la solde étoit due à presque tous les soldats impériaux; mais en revanche, il leur permettoit d'assouvir sur la malheureuse Italie leurs plus odieuses passions ; aussi, tant qu'il restoit dans le pays un écu à extorquer par la torture, le Castillan, aussi féroce que cupide, étoit assuré de l'avoir. Les insurrections contre les généraux impé-

(1) Mart. Du Bellay. L. III, p. 20.
(2) *Arn. Ferronii.* p. 164. — Mart. Du Bellay, p. 23.

Digitized by Google

riaux étoient fréquentes à Milan et dans toute la Lombardie, mais elles fournissoient à ceux-ci des prétextes pour exercer de nouvelles rigueurs, et redoubler les confiscations. François Sforza, assiégé dans le château de Milan, commençoit à y manquer de vivres; et les Suisses promis par le roi de France n'arrivoient point pour le délivrer, non plus que les quarante mille écus de subside que François devoit chaque mois payer à l'armée des alliés. Le roi avoit recommencé à négocier avec l'empereur; il se flattoit de nouveau de lui faire accepter de l'argent en échange de la Bourgogne, et, sous les plus vains prétextes, il retardoit la ratification du traité de Cognac (1). D'autres Suisses, que le pape et les Vénitiens avoient donné ordre de lever pour leur compte, n'arrivoient pas non plus. Le duc d'Urbin, général de la ligue italienne, ne vouloit pas engager de bataille contre les Espagnols sans l'appui des ultramontains. Il se montroit de loin et n'avançoit pas; il laissa enfin capituler sous ses yeux le duc de Milan, qui, ayant supporté les dernières extrémités de la famine, et n'ayant pas moyen de tenir un jour de plus, remit le 24 juillet, le château de Milan aux Impériaux, et se retira dans la ville de Como, que Bourbon lui assignoit pour résidence. (2) 1526.

(1) Lettres au nonce du pape, des 5 et 9 juin. *Lett. de' Principi.* T. I, fol. 185, 189.

(2) Répub. italiennes, c. 117, p. 209.

Digitized by Google

1526. La ligue d'Italie, découragée par l'abandon des Français, ne pouvoit agir avec vigueur. La puissance du duc de Milan étoit anéantie; ses états étoient occupés par les Impériaux. Les Vénitiens avoient été trompés par les agens qu'ils avoient employés pour lever des soldats en Suisse. Ils y avoient perdu leur argent, et n'avoient pu en tirer aucun renfort; aussi ne vouloient-ils point exposer leur armée, unique rempart de leur état, qui, une fois envahi, seroit traité avec la même férocité que le duché de Milan. Le pape se livrant tour à tour à ses ressentimens, puis à ses terreurs, se défiant avec raison de tous ses alliés, et presque autant de ses soldats et de ses sujets, tantôt ordonnoit d'agir vigoureusement, tantôt signoit des armistices séparés. Parmi ses feudataires, les Colonna étoient ses ennemis déclarés; il voulut se réconcilier avec eux, pour être du moins en paix dans sa capitale, et il leur accorda, le 22 août, un traité après lequel il licencia ses soldats; mais le cardinal Pompée Colonna n'avoit négocié avec lui que pour le tromper : armant tous ses feudataires, et tous les aventuriers au service de sa famille, il entra dans Rome le 20 septembre, à la tête de huit mille hommes; il pilla le Vatican et le temple de Saint-Pierre, et assiégea le pape dans le château Saint-Ange. Celui-ci recourut à la médiation de Hugues de Moncade, lieutenant-général de l'empereur, et pour avoir la paix il promit de retirer, pendant quatre

Digitized by Google

mois, ses troupes et ses galères de l'armée et de la flotte de la ligue. (1) 1526.

Les Italiens ne pouvoient croire que la négligence et les lentenrs de la France, l'oubli de ses promesses, et l'abandon de ses plus évidens intérêts, ne cachassent pas quelque intrigue mystérieuse, quelque projet de se faire abandonner une province en Italie, ou quelque négociation avec l'empereur. L'évêque de Bayeux, alors ambassadeur à Venise, écrivoit au roi, le 22 juillet : « Sire, « j'ai déjà écrit plusieurs fois à Votre Majesté tout « le déplaisir, peut-être le soupçon que conçoivent « ces confédérés d'Italie, en voyant combien de « retards on apporte à les seconder... Ils se repen- « tent de s'être autant avancés, et ils croient en « avoir de justes raisons, puisqu'on ne leur tient « rien de ce qu'on leur a promis... Combien ne leur « paroît-il pas étrange que, depuis deux mois que « la ligue est conclue, la France n'ait pas contri- « bué par le moindre secours à cette entreprise, « tandis que le pape et cette seigneurie (de Venise) « ont fait une si grosse dépense, et se sont si fort « compromis?... Je m'efforce de justifier le tout, et « ici et à Rome, avec les raisons que je puis con- « jecturer; mais si les effets sont contraires à mes « raisonnemens, on ne me croira plus, et déjà je « ne sais plus que dire; aussi je supplie Votre Ma-

(1) Répub. italiennes, c. 117, p. 222.

Digitized by Google

1526. « jesté d'envoyer ici une autre personne qui soit « plus instruite que je ne puis l'être. » (1)

La cour de Rome envoya en France un de ses plus habiles négociateurs, Jean-Baptiste Sanga, pour pénétrer ce mystère, et offrir des concessions aux Français en Italie, si cela étoit nécessaire pour les déterminer à montrer plus de vigueur. Sanga écrivit d'Amboise, le 3 août, au cardinal dataire, pour l'assurer qu'il avoit reconnu que la cour de France étoit de bonne foi; que loin de songer à faire quelque acquisition en Italie, elle refuseroit le duché de Milan s'il lui étoit offert. « Peut-être, « dit-il, reste-t-il dans l'esprit du roi quelque pen- « sée secrète d'agrandissement en Italie; mais Ma- « dame, qui peut tout, et qui est si respectée par « Sa Majesté, en est si éloignée, de même que tout « le conseil, que quand même le roi y penseroit, « il n'oseroit pas le montrer pour ne pas lui dé- « plaire. Je sais que M. de Lautrec a dit à des « personnes avec lesquelles il ne songe pas à fein- « dre que de songer à s'agrandir en Italie seroit la « ruine du roi, tandis que son but doit être de la « maintenir libre. Le chancelier de son côté, en « parlant de la gloire que recueillera sa sainteté « pour avoir affranchi sa patrie des étrangers, nous « a dit que, quant aux Français, ils n'en veulent

(1) *Lettere de' Principi.* T. II, f. 1. *Voyez* aussi la lettre du même à Louise de Savoie, qui est plus forte encore.

Digitized by Google

« plus » (1). Mais en même temps Sanga s'étoit assuré que les retards tenoient et à l'épuisement général du royaume et aux désordres de l'administration. « On ne peut, dit-il, avoir de sécurité pour « les paiemens à venir, ni moyen de remettre en « Italie quelque bonne somme pour les besoins « présens, parce qu'il n'y a point ici d'argent comp- « tant, et quant aux rentrées sur lesquelles ils « comptent, elles ne mûrissent que peu à peu; « tandis qu'ils ont tellement perdu tout crédit « auprès des marchands, que même sur gage ils ne « pourroient en obtenir ni argent ni garantie. Le « paiement viendra pourtant enfin, mais toujours « quelques semaines après l'échéance » (2). En même temps il ajoutoit : « Toute négociation est « ici infiniment difficile, parce que le roi évite tout « ce qui peut lui donner du chagrin ou de l'ennui. « Le conseil traîne tout en longueur. Sur chaque « réponse qu'il doit faire, et pour laquelle il faut « reparler au roi, il y a deux jours de perdus. De « plus, si l'on ne mène pas les affaires l'une après « l'autre, ils se confondent, et je ne m'étonnerai « point si de beaucoup de choses qu'on nous de- « mande de Rome, nous obtenons à peine la ré- « ponse à une ou deux en plusieurs jours. De tous « ceux cependant qui connoissent le pays, il n'y en « a aucun à qui cette négligence paroisse nouvelle; 1526.

(1) *Lettere de' Principi*. T. II, fol. 8, *recto*.
(2) *Ibid.*, fol. 7, *recto*.



ESTE LIBRO PERTENECE A LA BIBLIOTECA
DE LA FACULTAD DE F. L. MADRID.
Digitized by Google

1526. « car, comme je l'ai dit, il s'agiroit de la vie du « roi et de la ruine du royaume, qu'ils ne sauroient « pas faire autrement. » (1)

Les instances de Sanga firent enfin partir la flotte française qu'on armoit à Marseille : on la mit sous les ordres de don Pedro Navarro, ce vaillant aventurier espagnol qui, après avoir perfectionné l'art des siéges et celui des mines, et avoir discipliné les vieilles bandes de Ferdinand d'Aragon, se voyant abandonné par son maître dans sa captivité, avoit passé au service de François Ier (2). Sa flotte étoit forte de quatre galions et seize galères; après s'être réunie, le 29 août, aux flottes des Vénitiens et du pape, elle commença le blocus de Gênes. Il étoit trop tard; c'étoit deux mois plus tôt qu'il eût fallu se présenter devant cette ville, afin d'empêcher le retour en Italie du connétable de Bourbon, qui y avoit débarqué au commencement de juillet, avec huit cents soldats espagnols, et cent mille ducats qu'il apportoit à l'armée de Lombardie (3). Des émigrés génois avoient donné l'espérance de soulever leur patrie contre les Impériaux. Navarro demanda, en conséquence, qu'un détachement de l'armée de la ligue entrât en Ligurie en même temps que sa flotte s'approcheroit; il ne put l'obtenir, et, après avoir consumé plusieurs mois dans l'attente, il vint,

(1) *Lettere de' Principi*. T. II, fol. 8, *verso*.
(2) Brantôme, Capitaines étrangers. T. I, p. 92.
(3) *Fr. Guicciardini*. L. XVII, p. 378.

Digitized by Google

le 3 décembre, prendre terre à Civita-Vecchia, avec les flottes combinées, française, vénitienne et pontificale (1). Un autre projet l'occupoit alors; il vouloit introduire dans le royaume de Naples Louis, comte de Vaudemont et frère du duc de Lorraine, qu'il auroit présenté comme l'héritier de la maison d'Anjou aux partisans qu'elle conservoit encore dans ce royaume. Vaudemont étoit arrivé à Rome avec Renzo de Céri, grand capitaine de la maison Orsini, dévoué à la France; avec son aide, il mit sur pied une armée de huit ou dix mille hommes, et il prit la route de Naples par Frosinone; mais là, aussi, il s'étoit laissé devancer: le vice-roi Lannoy y étoit revenu d'Espagne au mois de novembre, avec quatre mille fantassins espagnols; et quoiqu'au passage il eût perdu un de ses vaisseaux, enlevé par Navarro, et qu'il éprouvât ensuite un échec devant Frosinone, Vaudemont ne put obtenir aucun succès durable. Le prince lorrain, arrivé au mois de mars 1527 devant Naples, s'étoit rendu maître de quelques petites places du voisinage, puis de Salerne, lorsqu'il se vit tout à coup arrêté par le manque d'argent, car le roi, malgré ses promesses, avoit cessé de lui en envoyer; alors il fut obligé de signer avec Lannoy une trève de quatre mois, et de licencier son armée. (2) 1526.

(1) *Fr. Guicciardini.* L. XVII, p. 402.

(2) *Guicciardini.* L. XVII, p. 420. — Mart. Du Bellay. L. III, p. 33.— *Muratori, Annali d'Italia.* T. XIV, p. 223, 224.



Digitized by Google

1526. Tandis que la légèreté du roi, qui ne vouloit s'occuper que de ses plaisirs, le désordre de ses finances, et son indifférence sur le sort de ses alliés, faisoient échouer ses plans de campagne, Charles V, qui avoit moins d'argent encore, et qui laissoit ses armées exposées à d'extrêmes besoins, faisoit retomber sur ses ennemis toutes les calamités auxquelles les exposoit leur pénurie. George Frundsberg, aventurier allemand, qui, au temps du siége de Pavie, avoit déjà conduit en Italie une armée pour délivrer cette ville, où son fils étoit enfermé, appela de nouveau à lui, dans l'automne de 1526, tous ces vieux soldats avides de pillage, dont l'Allemagne regorgeoit alors; il en rassembla treize ou quatorze mille, quoiqu'il n'eût à leur offrir d'autre argent que celui qu'ils pourroient extorquer aux malheureux Italiens; et, à leur tête, au commencement de novembre, il arriva en Lombardie par la vallée de Trente. Le vaillant Jean de Médicis, qui, avec sa troupe célèbre des bandes noires, étoit au service du pape son parent, voulut arrêter les Allemands au passage du Pô, à Borgoforte; il y fut blessé à mort. Bourbon résolut alors de se réunir à l'armée de Frundsberg, avec les Espagnols qui opprimoient toujours Milan; il eut peine à les tirer de cette ville, livrée si long-temps à leur fureur.

1527. Ne sachant où trouver de l'argent, il menaça Jérôme Morone, que Pescara y avoit laissé en prison, de lui faire trancher la tête si celui-ci ne se rachetoit

Digitized by Google

au prix de vingt mille ducats; non seulement Morone procura l'argent, mais il s'insinua si bien dans la confiance de Bourbon, qu'il le dirigea dès-lors, comme auparavant il avoit dirigé son maître le duc Sforza. Peut-être vouloit-il le conduire à cette conquête du royaume de Naples, qu'il avoit auparavant offerte à Pescara. Bourbon prit en effet la route du midi : le 30 janvier, il se réunit, dans l'état de Plaisance, à l'armée de Frundsberg, et ce dernier, frappé d'apoplexie, le 17 mars, lui laissa seul le commandement de cette compagnie d'aventuriers, la plus formidable qu'on eût encore vue rassemblée. Elle comptoit de vingt-cinq à trente mille combattans, vieux soldats pour la plupart, aussi habiles que braves; avides, impitoyables, mais accoutumés à cette discipline qui pouvoit s'accorder avec le pillage et le crime. Ils avançoient sans argent, sans vivres, sans artillerie, mais se procurant par la terreur tout ce dont ils avoient besoin; chantant Bourbon comme leur héros, mais ne lui obéissant pas, et le menant plutôt qu'ils n'étoient menés par lui. Ils arrivèrent ainsi devant Rome, le 5 mai 1527 : le lendemain, ils donnèrent l'assaut à ces vieilles murailles, et Bourbon fut tué sur l'échelle qu'il avoit appuyée contre le mur, près de Santo-Spirito, tandis que les brigands qu'il conduisoit entroient dans la ville. (1) 1527.

(1) Hist. des Répub. italiennes. T. XV, c. 118.

Digitized by Google

1527. Nous avons raconté dans un autre ouvrage la prise de Rome par cette armée féroce, et l'effroyable brigandage auquel la capiale du monde chrétien fut abandonnée. Heureusement l'histoire des Français ne nous appelle point à revenir sur ces scènes d'horreur; toutefois le nom de Bourbon n'a pas été sans influence sur le jugement qu'en ont porté la plupart des historiens français. Ils ont voulu voir un héros dans ce prince qui avoit trahi son roi, sa famille et sa patrie, et qui déshonora l'empereur par les actes de perfidie et de férocité qu'il commit en son nom. Pour l'excuser ils ont rejeté les horreurs du sac de Rome sur le fanatisme luthérien : il est certain que Frundsberg avoit pour les prêtres une haine alors commune parmi les landsknechts, et Brantôme assure « qu'il avoit « fait faire une belle chaîne d'or exprès, disoit-il, « pour pendre et étrangler le pape de sa propre « main, parce qu'à tous seigneurs tous honneurs, « et puisqu'il se disoit le premier de la chrétienté, il « lui falloit bien déférer un peu plus qu'aux au- « tres. (1) » Mais Frundsberg étoit déjà bien vieux lorsqu'il mourut au commencement de la réforme, l'année après la première formation de l'union évangélique (2); et dans sa vie de soldat ou de brigand, il n'est pas probable qu'il se fût beaucoup occupé d'idées religieuses. Les landsknechts qu'il

(1) Capitaines étrangers. T. I, p. 240.
(2) *Sleidani Comment.* L. VI, f. 88.

Digitized by Google

avoit laissés à Bourbon, ivres de vin et de fureur, 1527.
tuèrent, le premier jour de la prise de Rome, tout ce qu'ils rencontrèrent, et parurent s'acharner contre les prêtres, contre les églises, contre ce que quelques uns d'entre eux nommoient le paganisme de Rome. Dès le lendemain ils remirent l'épée dans le fourreau, ils se montrèrent assez débonnaires envers leurs prisonniers, et ils ne songèrent plus qu'à s'enivrer; mais la cupidité des Espagnols, secondée par une impitoyable férocité, ne se relâcha jamais. Tant qu'ils occupèrent Rome, ils inventèrent chaque jour de nouveaux supplices pour contraindre leurs malheureux captifs à leur livrer tout ce qu'ils possédoient. (1)

François Ier pouvoit se reprocher une grande part dans l'effroyable calamité qui acabloit Rome. Il avoit trompé le pape son allié; il l'avoit porté à la guerre par des promesses dont aucune n'étoit accomplie. Il lui avoit fait attendre l'active coopération de la France et de l'Angleterre, et la France n'étoit représentée en Italie que par la petite armée du marquis de Saluces, déterminée à ne jamais combattre, et à se tenir toujours au moins à une journée de distance de l'ennemi. Elle avoit vu tous les désastres de l'Italie, sans faire un seul effort pour les empêcher. Quant à l'Angleterre, Hen-

(1) *Guicciardini*. L. XVIII, p. 448. — *Paolo Giovio, Vita del card. Pompeo Colonna*, f. 173, 174. — *Jacopo Nardi*. L. VIII, p. 329. — *Paolo Paruta*. L. V, p. 393.

Digitized by Google

1527. ri VIII, malgré tous les encouragemens qu'il avoit donnés aux potentats italiens, malgré le présent de 30,000 écus qu'il venoit récemment de faire au pape, il n'avoit jamais eu l'intention de prendre part à la guerre d'Italie (1). François avoit caché aux Italiens que sa ligue avec Henri VIII étoit purement défensive; il avoit désiré les voir se compromettre, seulement pour que Charles-Quint se prêtât plus facilement à accepter une rançon de deux millions d'écus en échange de la Bourgogne ; et comme il offroit toujours de ratifier avec ce seul changement le traité de Madrid, il ne lui convenoit pas de prodiguer des trésors et du sang pour obtenir en Italie des avantages qu'il étoit résolu d'abandonner.

Ce ne fut qu'une année après avoir recouvré sa liberté que François Ier visita sa capitale ; il y tint un lit de justice au parlement, le 24 juillet 1527. Jaloux au plus haut degré de son autorité, il ne pouvoit souffrir qu'aucun corps dans l'État essayât d'y apporter des limites; et les doutes qu'on avoit élevés sur l'étendue des pouvoirs de sa mère comme régente, ou l'animosité qu'on avoit laissé percer contre son chancelier Duprat, lui paroissoient autant d'offenses personnelles. Ce dernier ayant perdu sa femme, étoit entré dans les ordres, afin de pouvoir s'emparer des plus riches bénéfices qui vien-

(1) Rapin Thoyras. L. XV, p. 236.

Digitized by Google

droient à vaquer. Étienne Poncher, archevêque de Sens, étant mort le 24 février 1525, Duprat s'étoit immédiatement emparé de ce siége, encore que le chapitre eût élu Jean de Salazar, neveu de l'avant-dernier archevêque, dont la mémoire étoit chérie dans son diocèse (1). Poncher étoit également abbé de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire, et ce riche bénéfice, d'après le concordat même, ne pouvoit être conféré que par le libre suffrage des moines. Ceux-ci élurent François Poncher, évêque de Paris, et neveu du dernier bénéficier. Duprat ne tint pas compte de cette élection, et s'empara également de l'abbaye, en faisant mettre les moines en prison : ceux-ci recoururent au parlement, qui ajourna les officiers de Duprat; mais ces hommes violens maltraitèrent tellement l'huissier porteur de l'assignation, qu'il en mourut. Le parlement étoit fort indigné contre le chancelier, qui avoit enseigné à mépriser à ce point l'autorité judiciaire; et le chancelier de son côté ne pardonnoit pas à l'évêque de Paris d'avoir osé être son concurrent. C'étoit surtout pour venger Duprat, que le roi avoit résolu de tenir un lit de justice. (2) 1527.

Le roi s'assit sur son siége, entouré des plus grands seigneurs du royaume, des pairs laïques et ecclésiastiques, des gouverneurs de provinces et des grands officiers de la couronne. Le chancelier

(1) *Gallia Christiana*. T. XII, p. 89.

(2) Garnier, d'après les registres du parlement. T. XII, p. 369.

Digitized by Google

1527. dit alors de sa part à la cour que si elle avoit quelques observations à présenter au roi, elle pouvoit le faire. Les présidens et les conseillers se mirent aussitôt à genoux, et le roi les ayant fait lever, le premier président, Claude Gaillard, exposa la querelle survenue entre le parlement et le chancelier, l'évocation de la cause de ce dernier au grand conseil, et les réprimandes sévères que la régente avoit adressées à la cour. Gaillard, après avoir fait voir à quel point la loi avait été violée par Duprat, et combien le parlement étoit dans son droit, ajouta : « Nous ne voulons, sire, révoquer en doute ou disputer de votre puissance, ce seroit espèce de sacrilége ; et savons bien que vous êtes par sus les lois, et que les lois et ordonnances ne vous peuvent contraindre, et n'y êtes contraint par puissance coactive; mais entendons dire que vous ne devez ou ne voulez pas vouloir tout ce que vous pouvez, ains seulement ce qui est en raison bon et équitable, qui n'est autre chose que justice. » Telle fut toujours la doctrine du parlement, et telle fut aussi la cause de sa foiblesse : en reconnaissant la puissance illimitée du roi, il condamnoit sa propre résistance. Il abandonnoit le terrain du droit, pour en appeler à la raison, à la justice abstraite, qui ne pouvoient se reconnoître à des marques infaillibles. François Ier ne fit en effet aucune attention à ce que son parlement lui conseilloit de vouloir ; il brisa le frein de la loi par cette toute-

Digitized by Google

puissance que le parlement lui-même venoit de 1527.
proclamer. Le même jour, le roi manda son parlement devant son conseil étroit, qu'il tenoit dans la salle verte, et là il lui fit lire un édit qui portoit : « Le roi vous défend que vous ne vous entremettiez en quelque façon que ce soit de l'État, ni « d'autre chose que de la justice..... Pareillement « vous défend et prohibe toute cour, juridiction et « connoissance des matières archiépiscopales, épiscopales, et d'abbaye ; et déclare que ce qu'attenterez au contraire soit nul, et de nul effet et valeur. Et avec ce ledit seigneur a révoqué, et révoque et déclare nulles toutes limitations que « pourriez avoir faites au pouvoir et régence de « madame sa mère.... et vous dit et déclare que « vous n'avez aucune juridiction ni pouvoir sur le « chancelier de France, laquelle appartient audit « seigneur, et non à autre, et par ainsi tout ce que « par vous a été attempté à l'encontre de lui, il « l'a déclaré nul, comme fait par gens privés, non « ayant juridiction sur lui. » (1)

Quelle que fût la rigueur avec laquelle François avoit traité le parlement, il s'empressa de suivre le conseil injuste et impolitique que ce corps avoit donné à sa mère, de poursuivre les financiers. La haine du peuple s'attachoit toujours à ceux qui recueilloient les impôts : on les rendoit responsables

(1) Isambert, Lois françaises. T. XII, p. 275-280. — Garnier, d'après les registres du parlement. T. XII, p. 391-398.

Digitized by Google

1527. des rigueurs dont on auroit dû accuser le roi lui-même ; car c'étoit lui qui vouloit de l'argent à tout prix : à cette haine populaire tout le corps de la judicature joignoit encore une profonde jalousie. Les financiers, sortis comme les juges de la bourgeoisie, et possédant bien moins de talent et de science qu'eux, amassoient de grandes fortunes, tandis que les premiers étoient toujours pauvrement rétribués. Ceux-ci en effet étoient payés en considération, ceux-là devoient être compensés en argent pour la haine publique dont ils étoient chargés. Plus le parlement rendoit leur situation périlleuse, plus il violoit à leur égard les règles de la justice en rompant tous les marchés faits avec eux, plus il les justifioit de chercher des profits usuraires, et plus il forçoit d'acheter cher leurs services dans le moment du besoin. Une commission fut nommée par le roi pour rechercher tous les financiers, revoir leurs comptes, et leur faire rendre gorge. Les juges, choisis par le chancelier entre les plus serviles, avoient commission de les trouver coupables. Plusieurs financiers s'évadèrent : ceux qui furent arrêtés, voyant bien qu'il ne serviroit de rien de prouver leur innocence, se hâtèrent d'offrir de l'argent pour échapper à la torture et aux supplices (1). Toutefois le public éprouvoit

(1) Garnier, d'après les registres du parlement. T. XII, p. 398. — Le roi rendit ensuite, le 3 avril 1530, un édit portant peine

Digitized by Google

pour eux si peu de sympathie, que cet acte de brigandage n'a laissé aucune trace dans les historiens du temps. Ils n'ont mentionné que le supplice des deux chefs de toute la finance: Poncher, trésorier général, et Semblançay, ancien surintendant. Le premier étoit père de cet évêque de Paris qui avoit disputé au chancelier Duprat l'abbaye de Saint-Benoît de Fleury; le second, comme nous l'avons dit ailleurs (1), s'étoit attiré l'inimitié de Louise de Savoie en révélant comment elle avoit causé la ruine de l'armée d'Italie par une soustraction de deniers. L'implacable Duprat avoit ordonné à ses juges de ne point permettre à ces deux vieillards de se racheter en argent; tous deux furent pendus au gibet de Montfaucon le 9 août 1527, et leurs richesses furent confisquées. (2) 1527.

Le chancelier Duprat, qui faisoit mourir le trésorier Poncher en haine de son fils, étoit bien déterminé à se venger aussi de ce fils lui-même. Mais il lui falloit user de plus de ménagemens pour perdre un prélat que pour envoyer à l'échafaud un financier. Ayant évoqué au grand conseil son procès contre lui, il l'accusa d'avoir acheté les suffra-

de mort pour crime de péculat et malversations. Isambert. T. XII, p. 342.

(1) Ci-devant, ch. III, p. 160.

(2) Bouchet, Annales d'Aquit. T. IV, f. 231. — Brantôme, Éloge de François Ier, p. 184. — Gaillard, Dissertation sur Semblançay. T. II, p. 459.

Digitized by Google

1527. ges des moines de Fleury, et d'avoir falsifié des titres. Il choisit alors, dans le grand conseil, des commissaires pour le juger comme faussaire et comme simoniaque. Toutefois, quoique cette commission commençât, le 14 janvier 1527, à instruire le procès, François Poncher siégea encore à l'assemblée des notables cette année, et deux ans après à un concile provincial assemblé à Paris (1). Mais les commissaires chargés de le perdre prétendirent enfin avoir découvert qu'il avoit cherché à prolonger la prison du roi en Espagne, et à faire ôter la régence à la duchesse d'Angoulême. Poncher fut alors arrêté par ordre du roi et enfermé à Vincennes. En même temps, François fit demander à Clément VII de nommer trois juges qu'il lui désigna pour les adjoindre aux trois conseillers du parlement de Toulouse qu'il avoit nommés lui-même, afin que ces six commissaires pussent condamner l'évêque de Paris comme criminel de haute trahison. Il demandoit de plus que la présence d'un des trois juges nommés par le pape fût suffisante pour l'instruction, et qu'ils ne fussent obligés d'assister tous les trois qu'au jugement définitif. Clément crut devoir quelques garanties de plus à un prélat qui avoit pour accusateur et pour juge son ennemi capital, et il refusa d'investir de son autorité les commissaires que le roi lui avoit désignés. Le roi

(1) *Gallia Christiana*. T. VII, p. 160.

Digitized by Google

témoigna beaucoup de ressentiment des lenteurs du 1527.
pape. « J'ai fait poursuivre envers notre saint « père, écrivoit-il à son ambassadeur à Rome, un « bref pur et simple, afin que je m'en puisse aider, « et ne sais que penser, ne à quoi il tient que l'af- « faire me soit tant délayée. L'on n'a de coutume « de refuser aux autres princes semblables choses « quand ils les demandent, et voudrois bien qu'on « ne me réputât d'autre condition que eux... Par « quoi vous remontrerez à notre dit saint père de « ma part, que si sa sainteté me refuse, ou diffère « de concéder ledit bref, .... si j'en fais faire la jus- « tice autrement, et par bonne raison appelle le « métropolitain (c'étoit Duprat lui-même) et les « autres suffragans, sa sainteté ne devra trouver « cela aucunement étrange ; car j'en devrois de- « meurer excusé envers Dieu et le monde, pour « autant que c'est l'un des cas pour lesquels on « peut transgresser le droit canon. » (1)

La mort de Poncher, survenue dans la prison de Vincennes, le 1er septembre 1532, le déroba au jugement que le roi vouloit extorquer du pape, et à la rage de ses ennemis. Il étoit déjà malade quand on l'avoit arrêté, et les privations, la captivité et les soucis, hâtèrent la fin de sa vie.

Le sac de Rome, et la captivité du pape, avoient excité l'indignation de la chrétienté ; aussi Fran-

(1) Gaillard, Hist. de François Ier. T. VII, p. 382. — La lettre du roi est du 23 avril 1531.

Digitized by Google

1527. çois Ier étoit appelé par la clameur universelle à venger la religion et l'humanité, à rendre la liberté au chef de l'Église, et à soustraire l'Italie à la domination d'une armée de brigands. Dès le 30 avril 1527, trois traités avoient été signés entre François Ier et Henri VIII, pour former entre eux une ligue offensive et défensive contre l'empereur : François Ier devoit épouser la princesse Marie d'Angleterre, ou, à son défaut, son fils aîné; et un subside perpétuel de 50,000 écus devoit être payé par le roi de France, comme compensation de ce que Henri VIII renonçoit au titre de roi des Français (1). Au moment de la signature de ces traités, Rome n'étoit pas encore prise, ou le pape captif; aussi les deux rois s'engageoient seulement à faire une diversion en faveur de l'Italie, en portant la guerre dans les Pays-Bas, avec une armée composée pour deux tiers de Français et pour un tiers d'Anglais. Mais après la nouvelle du désastre de Rome, un nouveau traité modifia, le 29 mai, ceux du mois précédent. Il fut convenu que la guerre se feroit en Italie avec une armée française, et que Henri fourniroit 30,000 écus par mois pour contribuer à son entretien (2). Afin de resserrer davantage encore l'union entre les deux monarques, François Ier et le cardinal Wolsey se rencontrèrent

(1) Rapin Thoyras. T. VI, L. XV, p. 240. — Rymer. T. XIV, p. 195 et suiv.

(2) Rymer. T. XIV, p. 206.

Digitized by Google

à Abbeville, et le 18 août ils confirmèrent, avec quelques modifications, les traités qui lioient les deux royaumes. Cette alliance détermina François à rejeter des offres de paix que lui faisoit Charles V : celui-ci consentoit enfin à renoncer à la Bourgogne (1). François et Henri, de même que tous les autres rois chrétiens, avoient reçu en même temps des lettres circulaires de Charles-Quint, pour repousser la responsabilité de l'événement désastreux de Rome, et expliquer comment il avoit été amené. L'empereur exposoit à quel point il avoit été provoqué, il s'efforçoit de prouver qu'on lui avoit manqué de parole; il affirmoit en même temps qu'il n'avoit jamais donné l'ordre à Bourbon de marcher contre Rome; que les soldats de ce dernier, quoiqu'ils portassent sa bannière, reconnoissoient à peine son autorité, et que leur général, ayant été tué au premier assaut, la bande qu'il conduisoit n'avoit dès-lors plus pu être contenue sous aucune obéissance. (2) 1527.

François Ier violoit ouvertement le traité de Madrid en envoyant une armée en Italie; en même temps il protestoit aux yeux de l'Europe que s'il n'accomplissoit pas les engagemens qu'il avoit pris, c'est qu'il n'avoit pas eu le droit de les

(1) Rapin Thoyras. T. XV, p. 246. — Rymer. T. XIV, p. 203-227. — Martin Du Bellay. T. XVIII, L. III, p. 40.

(2) Valladolid, 2 août 1527. — *Lettere de' Principi*. T. II, f. 76.



Digitized by Google

1527. prendre, car il n'avoit pas pu violer ses devoirs envers ses peuples, confirmés par le serment de son sacre; mais il avoit besoin de faire paroître quelque part cette volonté nationale qu'il opposoit aux promesses faites à l'empereur. Cependant aucun souverain n'étoit plus jaloux de son autorité que François Ier, plus impatient de toute démonstration d'une volonté chez ses sujets, plus déterminé à ne leur laisser d'autre rôle que celui de l'obéissance. Il ne vouloit donc point convoquer d'états-généraux; il craignoit que la nation, fatiguée et découragée des guerres d'Italie, ne se prononçât contre l'expédition qu'il venoit d'entreprendre, ou que les états ne lui adressassent des remontrances sur les abus sans nombre de l'administration; il redoutoit également les assemblées des bailliages où seroient élus les députés, et la manifestation d'un mécontentement qui jusqu'alors n'avoit éclaté que par quelques libelles ou quelques cris séditieux. Une assemblée même un peu indépendante de notables lui auroit inspiré de la jalousie; il aima mieux tenir ce qu'il nomma un lit de justice, c'est-à-dire une assemblée de grands personnages, réunis au parlement de Paris, selon la forme qu'il venoit de suivre peu de mois auparavant, lorsqu'il avoit mis sa volonté au-dessus des lois. Il désigna lui-même les notables qui devoient l'accompagner à son lit de justice; il y appela sept princes du sang, ou pairs de France, trois cardi-

Digitized by Google

naux français, six grands officiers de la couronne, 1527.
trois archevêques et dix-sept évêques, soixante et dix-huit conseillers du parlement de Paris, deux de celui de Toulouse, deux de Bordeaux, un de Rouen, un de Dijon, deux de Grenoble, et deux d'Aix, le prévôt des marchands, et quatre échevins de Paris, avec quelques autres officiers inférieurs. Tous ces personnages se rangèrent autour de son trône, le lundi 16 décembre 1527, dans la grande salle du parlement. (1)

Le roi étant monté sur son siége royal, fit retirer tous ceux qu'il n'avoit pas choisis pour membres de cette assemblée. Il ordonna aux autres de prêter entre les mains du chancelier le serment du secret, puis il prit la parole, et dit : « Qu'il a fait « cette assemblée pour faire le devoir de son of- « fice, et leur déclarer la vérité des choses passées; « pour leur donner à connoître le bon devoir qu'il « a à ses sujets, et à la chose publique du royaume « de France. Et, connoissant le désir, affection et « amitié que ses sujets ont à leur roi, seigneur et « maître, a pensé ne pouvoir faillir de leur com- « muniquer ses principaux affaires.... espérant « qu'il n'y aura celui d'eux qui ne lui donne se- « cours, confort et aide. » Il exposa ensuite quel avoit été son gouvernement, se plaignant d'avoir trouvé, à son avénement à la couronne, l'État

(1) Registres du parlement. Isambert. T. XII, p. 285.

Digitized by Google

1527. chargé d'une dette de 1,800,000 francs, les gendarmes non payés, et le reste de l'administration presque en confusion. Il passa rapidement sur les victoires de ses premières années : mais il attribua sa dernière et désastreuse expédition en Italie à la trahison du connétable de Bourbon. Il avoit été forcé, pour le repousser de la Provence, d'assembler une formidable armée : après sa retraite, il crut devoir profiter de cette armée pour accabler ses ennemis en Italie. Alors il avoit eu le malheur d'être fait prisonnier, et il dit par quelles tromperies il avoit été engagé à passer en Espagne, comment ensuite, plutôt que de souscrire aux conditions honteuses qu'on lui imposoit, il dressa un édit pour abdiquer la couronne, et faire proclamer son fils comme roi. « Mais, ajouta-t-il, ceux qui avoient « pouvoir de madame sa mère condescendirent à « faire le traité de Madrid, par lequel ils promirent « de laisser le duché de Bourgogne, et les autres « choses contenues en icelui.... Le traité fait, les « Espagnols ne s'y voulurent fier, disant que ma- « dite dame n'avoit puissance de le passer, et lui « demandèrent sa foi... De quoi ledit seigneur « s'excusa faire, disant qu'il étoit gentilhomme, et « que, puisqu'il y avoit traité entre madite dame « et eux, ils ne pouvoient avoir le contrat et la « foi. Lesquels lui firent réponse.... qu'il est vrai « qu'ils laissoient aller les gentilshommes sur leur « foi, mais non pas les rois, et voulurent qu'il ju-

Digitized by Google

« rât; ce qu'il fit, sachant ledit serment n'être va- 1527.
« lable, au moyen de la garde qui lui fut baillée,
« et qu'il n'étoit en sa liberté. » Le roi parla ensuite de son alliance avec le roi d'Angleterre et les états d'Italie, et des négociations pendantes avec l'empereur. « Qui est la cause pourquoi ledit sei-
« gneur fait cette assemblée; car si ledit élu em-
« pereur accepte la paix, il lui faut la somme de
« deux millions d'or, à laquelle ils sont conve-
« nus, et dont il lui faut promptement fournir
« 1,200,000 écus, et, en ce faisant, il rendra les
« enfans. » Si, au contraire, l'empereur choisissoit la guerre, le roi avoit également besoin d'argent pour maintenir son armée, à moins que ses sujets et vassaux, qu'il pense être ses amis, ne lui conseillent ou de céder à Charles V la Bourgogne, ou de retourner en Espagne, et d'y demeurer le reste de sa vie prisonnier, si ses conseillers estiment que l'honneur l'y oblige. (1)

Les notables se retirèrent ensuite pour délibérer, en quatre sections séparées, savoir : celles du clergé, de la noblesse, des membres des divers parlemens, et de la municipalité de Paris. Ce fut peut-être alors que l'évêque Poncher manifesta les opinions dont on lui fit un crime, sur l'obligation du roi de retourner en Espagne, et sur les limites à apporter à l'autorité de la régente. Aucun autre

(1) Procès-verbal du lit de justice. Isambert. T. XII, p. 287-295.

Digitized by Google

1527. des notables, choisis par le roi, n'étoit disposé à se signaler par son opposition; et les quatre sections se présentèrent au roi, le 30 décembre, pour lui rendre réponse dans un second lit de justice. Elles déclarèrent unanimement que, selon leur jugement, le roi avoit été forcé, et qu'il n'étoit lié ni par son traité, ni par son serment; en sorte qu'il ne devoit ni céder la Bourgogne, ni retourner en Espagne. Après quoi le cardinal de Bourbon, au nom du clergé, offrit 1,300,000 écus à compte des deux millions, sous condition que le roi s'emploieroit à faire recouvrer au pape sa liberté, qu'il promettroit d'exterminer l'hérésie luthérienne, et qu'il conserveroit les immunités de l'Église. Le duc de Vendôme, au nom de la noblesse, le président de Selve, pour les parlemens, et le prévôt des marchands, pour la ville de Paris, protestèrent ensuite de leur empressement à payer la rançon des enfans de France, et à renoncer, dans cette occasion, à tout privilége et à toute exemption de taxes. (1)

Dès le milieu de l'été, l'armée française avoit commencé à se rassembler dans le comté d'Asti; et Lautrec, sur la recommandation de Henri VIII, avoit été chargé de la commander. Cette armée devoit se composer de neuf cents lances, deux cents chevau-légers, et vingt-six mille fantassins, dont

(1) Procès-verbal du lit de justice. Isambert. T. XII, p. 296-301.

Digitized by Google

six mille landsknechts sous le comte de Vaudemont, six mille Gascons sous le comte don Pedro Navarro, quatre mille Français, et dix mille Suisses (1). Mais ces différens corps ne furent jamais complets. En même temps, André Doria, qui commandoit alors la flotte française, étoit sorti de Marseille avec dix-sept galères, et avoit recommencé le blocus de Gènes. Dans les premiers jours du mois d'août, une révolution s'opéra dans cette république sans effusion de sang, et la faction Fregoso la remit sous la protection de la France (2). Vers le même temps, Lautrec trouvant son armée assez forte pour commencer enfin ses opérations, attaqua le château de Bosco, dans l'Alexandrin, et y fit prisonniers plusieurs des soldats qui devoient défendre Alexandrie. Il attaqua ensuite cette dernière ville, qui capitula lorsque la brèche fut ouverte. Au commencement d'octobre, il prit Pavie d'assaut, et il traita cette ville avec une excessive cruauté, en punition de la défaite que les Français avoient essuyée sous ses murs (3). Puis, au lieu de chasser, comme il l'auroit pu aisément, Antonio de Leyva du Milanez, et de fermer ainsi l'accès de l'Italie aux Allemands, il se dirigea vers le midi, d'après les ordres précis des rois de France et d'An- 1521.

(1) *Fr. Guicciardini*. L. XVIII, p. 465. — Mart. Du Bellay. L. III, p. 65. — Répub. ital. T. XV, c. 119, p. 305.

(2) Répub. ital. p. 308.

(3) Mém. du maréchal de Vieilleville. T. XXVIII, c. 4, p. 124.

Digitized by Google

1527. gleterre, sous prétexte de remettre le pape en liberté, mais, en effet, pour que les Vénitiens, toujours alarmés par le voisinage de leurs ennemis, ne se ralentissent point dans leurs efforts. Le 9 décembre, le commandant espagnol du château Saint-Ange laissa, probablement à dessein, échapper le pape, qui rejoignit à Orvieto le duc d'Urbin (1);
1528. et, le 9 janvier 1528, Lautrec, avec l'armée française, partit de Bologne, en prenant la route de la Marche. Le 10 février, il passa le Tronto, et entra dans les Abruzzes : toutes les villes de cette province lui ouvroient leurs portes et le recevoient comme un libérateur. Les alliés de la France, mais surtout les Vénitiens, et les Florentins, qui avoient recouvré leur liberté par une conséquence de la captivité du pape, rivalisoient d'efforts pour tenir leurs contingens au complet : les premiers lui avoient fourni leur excellente cavalerie dalmate et grecque des Stradiotes; les seconds, la redoutable bande noire que Jean de Médicis avoit illustrée. Un effort vigoureux auroit suffi pour délivrer l'Italie du joug de Charles-Quint, et de l'atroce brigandage de ses soldats; mais François n'avoit plus ni confiance dans sa fortune, ni volonté d'attendre la victoire : il soupiroit après la paix et le retour de ses enfans; il ne demandoit plus à la royauté que les plaisirs et l'indolence. Après avoir promis

(1) Répub. italiennes, c. 119, p. 315.

Digitized by Google

à Lautrec 130,000 écus par mois pour entretenir son armée, il avoit déjà laissé les arrérages monter à 200,000 écus, lorsqu'il lui fit dire qu'il ne pouvoit plus, désormais, lui fournir que 60,000 écus par mois, et cela pendant trois mois seulement. Lautrec, désespéré, dut renoncer à son attaque sur Naples; il prit le chemin de la Pouille, afin de percevoir à Troia, au mois de mars, la grande gabelle sur le passage des troupeaux, l'un des principaux revenus du royaume de Naples, avec lequel il se flattoit de maintenir encore un peu de temps son armée. (1) 1528.

La guerre cependant réduisit la gabelle des troupeaux à moins de moitié de sa recette ordinaire. Lautrec, après l'avoir perçue, soumit presque toutes les villes de la Pouille, tandis que le prince d'Orange retiroit avec peine de Rome les bandes féroces que le connétable de Bourbon y avoit amenées, et qu'il les conduisoit à Naples. Ce fut seulement le 1er mai que Lautrec vint tracer son camp devant cette capitale; mais au lieu d'en presser le siége avec vigueur, il résolut de la réduire par le blocus. Les vivres, en effet, étoient fort rares dans Naples, et Philippino Doria, avec la flotte française et génoise, fermoit le port aux assiégés. Hugues de Moncade, retenu dans ce port avec une petite flottille espagnole, ayant pu, à

(1) *Fr. Guicciardini.* L. XVIII, p. 478. — *Paolo Paruta.* L. VI, p. 433. — *Lettere de' Principi.* T. II, f. 86 seq.

Digitized by Google

1528. l'aide d'un coup de vent, en sortir le 28 mai, se flatta de surprendre les vaisseaux français : son attaque ne réussit pas, il fut tué, et la plupart de ses vaisseaux coulés à fond (1). Lautrec crut un moment cet avantage décisif : mais ses soldats, victorieux contre l'ennemi, étoient sans force contre le climat. La chaleur, les eaux stagnantes, les immondices des camps, avoient multiplié les fièvres dans l'armée assiégeante ; au milieu de juillet, elles prirent le caractère d'une véritable peste. Dans le même temps, la flotte génoise, qui avoit terminé le 1er juillet son engagement avec la France, quitta les parages de Naples : André Doria, qui l'avoit créée, et qui lui assuroit par son génie la supériorité sur la marine des autres pays, refusoit de se soumettre davantage aux injustices dont sa patrie étoit l'objet de la part du gouvernement français ; et ne pouvant supporter le manque d'égards et de foi qu'il avoit éprouvé lui-même, il entroit en négociations avec Charles-Quint pour passer à son service. (2)

Cependant la fièvre contagieuse multiplioit ses ravages dans le camp de Lautrec : le 2 août, il n'y restoit pas quatre mille soldats en état de porter les armes. Pedro Navarro, Vaudemont, Camillo

(1) *Pauli Jovii Hist. sui temporis.* L. XXV, p. 46, 47. — *Fr. Guicciardini.* L. XIX, p. 488. — *Agost. Giustiniani.* L. VI, f. 280.

(2) Répub. italiennes, c. 119, p. 345.

Digitized by Google

Trivulzio, tous les officiers-généraux enfin étoient malades. Lautrec, malade aussi, se faisoit porter de poste en poste, et il opposoit son courage inébranlable à la peste comme à l'ennemi : seul, il maintenoit encore la confiance de ses soldats; mais il mourut dans la nuit du 15 au 16 août. Le marquis de Saluces, qui prit le commandement de l'armée, ne songea plus qu'à faire sa retraite. Il la tenta dans la nuit du 29 août, au milieu d'un orage épouvantable, à l'aide duquel il se flattoit d'en dérober la connaissance à l'ennemi. Son départ fut aperçu au point du jour; il fut poursuivi jusqu'à Averse, blessé sur la brèche des murs de cette ville, et enfin contraint à capituler. Les Espagnols, avec une froide cruauté, entassèrent leurs prisonniers, seul reste de cette belle armée, dans les étables de la Madeleine, jusqu'à ce que la fièvre, qui redoubla encore de violence, eût emporté tout ce qui avoit échappé aux combats et aux maladies. Parmi ces prisonniers se trouvoit don Pedro Navarro, que l'empereur avoit résolu de faire exécuter comme transfuge. Pour lui épargner du moins la honte du supplice, don François de Hijar, gouverneur du château de Naples, vint dans sa prison l'étrangler ou l'étouffer de sa main. (1) 1528.

(1) *Pauli Jovii Hist. sui temp.* L. XXVI, p. 61. — *Bened. Varchi.* L. VI, p. 158. — *Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V.* L. II, f. 115, v. — Brantôme, Capitaines étrangers. T. I, p. 94.

Digitized by Google

1528. On n'auroit pas dû attendre de François Ier tant de négligence, tant d'oubli de son armée d'Italie, non plus que les calamités qui en résultèrent pour Lautrec et ses braves compagnons d'armes, d'après le ressentiment et la haine qu'au commencement de cette même année le roi avoit manifestés contre l'empereur. L'évêque de Tarbes et le président du parlement de Bordeaux étoient alors ambassadeurs du roi auprès de Charles V; ils avoient eu, au mois de septembre, à Palencia, de concert avec des ambassadeurs anglais, plusieurs conférences avec les ministres impériaux, auxquels ils demandoient quelques modifications du traité de Madrid, en sorte que les enfans de France pussent être relâchés sans que leur liberté coûtât la Bourgogne au royaume. Les deux partis se rapprochoient; Charles renonçoit à la Bourgogne, et, quoique les demandes qu'il faisoit en retour ne fussent pas encore acceptées, les négociateurs des deux parts attendoient de leurs efforts une issue favorable, lorsque ceux de France reçurent tout à coup, de leur cour, l'ordre de se refuser à toute concession. François, encouragé par l'alliance de l'Angleterre, et par les succès que Lautrec avoit déjà obtenus en Italie, croyoit le moment venu de pousser ses avantages; bientôt il enjoignit à ses ambassadeurs de faire paroître les hérauts d'armes qu'ils tenoient déguisés à leur

— Mém. de Montluc. T. XXII, L. I, p. 89. — *Miñiana*. L. II, c. 10, p. 95.

Digitized by Google

suite, et de déclarer, par leur entremise, la guerre à l'empereur. (1) 1528.

Le 22 janvier 1528, Guienne, roi d'armes de France, et Clérençaux, roi d'armes d'Angleterre, portant leur cotte d'armes sur le bras gauche, pour la revêtir au moment du défi, se présentèrent à Burgos, à Charles V, au milieu d'une nombreuse assemblée de ses barons, et après avoir invoqué les franchises accordées à leur profession, ils firent lecture des déclarations de guerre dont ils étoient porteurs. Elles étoient conçues en termes qui n'avoient rien d'offensant, et elles exprimoient le regret des deux rois de n'avoir pu s'entendre avec l'empereur, plutôt que l'animosité ou la rancune. Charles-Quint répondit que, depuis six ou sept ans, François lui faisoit la guerre sans l'avoir défié, et qu'il s'ébahissoit qu'il le défiât aujourd'hui, quand il n'avoit plus le droit de le faire étant son prisonnier. Charles donna ensuite par écrit une réponse beaucoup plus longue à Guienne; c'étoit un mémoire dans lequel étoit exposée toute la durée de la querelle entre les deux souverains et toute la marche de leurs négociations : l'aigreur et le reproche de mauvaise foi s'y faisoient sentir à chaque ligne. Enfin l'empereur chargea le roi d'armes de

(1) Protocole des conférences; Traités de paix. T. II, p. 149. — Fréd. Léonard. T. II, p. 297. — Instructions sur le défi, en date du 11 novembre 1527. *Ibid.*, p. 156; et Léonard. T. II, p. 314.

Digitized by Google

1528. rappeler une commission qu'il avoit donnée à l'ambassadeur de France, et que celui-ci n'avoit pas osé répéter à son maître, parce qu'elle impliquoit une accusation d'avoir manqué à l'honneur et à la foi de gentilhomme. Charles-Quint donna aussi à Clérençaux un long mémoire, en réponse aux reproches que lui adressoit le roi d'Angleterre; il y relevoit, entre autres choses, le bruit déjà répandu que Henri songeoit à se divorcer d'avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, et par conséquent à rendre bâtarde sa fille Marie qu'il lui avoit promise pour femme; et il lui demandoit quelle confiance on pouvoit accorder au zèle qu'il affichoit pour le pape, tandis qu'il en montroit si peu pour la religion. (1)

Les réponses de l'empereur étoient d'autant plus provocantes, que c'étoient des vérités qu'il exprimoit si rudement. François, en effet, devint furieux. Il fit d'abord arrêter Perenot de Grandvelle, ambassadeur de l'empereur auprès de lui, sous prétexte que ses propres ambassadeurs avoient aussi été arrêtés en Espagne; puis sachant qu'ils avoient été ou laissés ou remis en liberté, il lui donna, le 28 mars, son audience de congé. Il voulut le charger de porter à Charles-Quint sa réponse, et celui-ci s'y étant refusé, sous prétexte que ses fonctions publiques étoient déjà expirées, il fit lire cette ré-

(1) Procès-verbal de l'intimation de guerre, etc. Traités de paix. T. II, p. 157-166. — Léonard. T. II, p 316.

Digitized by Google

ponse devant lui, en présence de toute sa cour, et 1528.
de tous les ambassadeurs étrangers qui y étoient accrédités. Il disoit entre autres choses à l'empereur : « Si vous nous avez voulu charger que ja-
« mais nous ayons fait chose qu'un gentilhomme
« aimant son honneur ne doive faire, nous disons
« que vous avez menti par la gorge, et qu'autant
« de fois que vous le direz vous mentirez. Étant
« délibéré de défendre notre honneur jusqu'au der-
« nier bout de notre vie, par quoi, puisque contre
« vérité vous nous avez voulu charger, désormais
« ne nous écrivez aucune chose; mais nous assurez
« le camp, et nous vous porterons les armes. » (1)

Dans ce cartel même, cependant, François faisoit une chose peu digne d'un gentilhomme; il prenoit querelle sur une équivoque qu'il ne vouloit pas laisser éclaircir. « Vous voulant sans raison
« excuser, disoit-il, vous nous avez accusé en di-
« sant qu'avez notre foi, et que sur icelle, contre
« notre promesse, nous en étions allé et parti de
« vos mains et de votre puissance. » A cela, Charles-Quint répondit dans le cartel qu'il envoyoit à son tour à François Ier : « Ce sont mots que oncques
« ne dis; car jamais n'ai prétendu avoir votre foi
« de non partir, mais bien celle de retourner en la
« forme traitée; et si l'eussiez ainsi fait, n'eussiez
« failli à vos enfans, ni à l'acquit de votre hon-

(1) Mart. Du Bellay. L. III, p. 44-64. — Garnier, p. 435-447. — Gaillard. T. III, c. 13, p. 437-485.

Digitized by Google

1528. « neur (1). » C'étoit cependant cette explication que François ne vouloit pas entendre. Après des longueurs, des obstacles, et de mauvaises chicanes opposées à la venue du héraut d'armes de l'empereur, Bourgogne, roi d'armes de ce monarque, fut enfin introduit, le 10 septembre, devant François Ier, entouré de toute sa cour, à Paris. Au moment où le héraut parut, le roi, avant de le laisser parler, lui dit : « Héraut, portes-tu la sûreté du camp, telle « qu'un assailleur comme l'est ton maître, doit « bailler à un défendeur comme je suis? » Le héraut demanda la permission de remplir son office, de dire ce qu'il avoit à dire, avant de donner la sûreté du camp dont il étoit porteur; mais interrompu par le roi à chaque parole, et menacé s'il faisoit autre chose que donner sa patente, il fut enfin réduit à se taire, et à se retirer sans avoir accompli son message, en protestant contre l'empêchement qu'on avoit mis à l'exercice de ses fonctions. C'est de cette manière ridicule que se termina le défi à un combat singulier entre deux grands monarques, qui avoit retenti dans toute l'Europe. La première pensée du combat, de même que l'éclat donné à cette aventure, étoient des conséquences de la manie de François Ier d'être un roi chevalier, et de renouveler tous les rites de la chevalerie, tandis que cette institution, qu'on cherche vaine-

(1) Mart. Du Bellay. L. III, p. 52.

Digitized by Google

ment ailleurs que dans les romans, étoit aussi loin 1528.
de son caractère que de son siècle. (1)

Les duels des rois ne peuvent terminer les querelles des nations, car celles-ci ne consentiroient point à abandonner leurs droits, parce que leur champion auroit manqué de force, de courage ou d'adresse. On ne peut donc faire un reproche à Charles-Quint ou à François Ier d'avoir laissé tomber une provocation à un combat singulier, qu'ils n'auroient jamais dû se permettre l'un ou l'autre; mais on peut s'étonner qu'après ces injures et ces démentis, tous deux n'aient pas mis plus de vigueur dans leurs opérations guerrières. C'est que, bien que leur colère fût toujours la même, leurs moyens de s'attaquer étoient épuisés. La victoire des Impériaux sur Lautrec étoit due au climat de Naples, non à la vaillance ou à l'habileté du prince d'Orange et de ses soldats. Après la mort de Lautrec, tous les efforts de la France furent languissans; elle sembloit ne plus vouloir de guerre, et ne pas même essayer de défendre ce qui lui restoit en Italie. François Ier avoit perdu l'amitié et les services d'André Doria, parce que, non plus que ses ministres, il n'avoit jamais su comprendre le caractère ou la fierté d'un grand citoyen et d'un grand homme de mer. Sans égard pour le droit des traités,

(1) Gaillard donne les deux procès-verbaux de cette séance, l'un par Bourgogne, l'autre par Bayart, secrétaire d'état de France. T. III, p. 463 et 473.



Digitized by Google

1528. pour les recommandations d'André Doria, pour ses prières, on violoit tous les jours les priviléges de sa patrie; on projetoit de la ruiner et de transporter son commerce et sa population à Savone. De même, sans respect pour le génie du créateur de la marine moderne, pour l'indépendance d'un amiral propriétaire des vaisseaux, et maître des matelots qu'il avoit mis au service de France, on avoit voulu le remplacer, comme un de ces capitaines courtisans que la faveur crée, et que la faveur dépouille. Pour lui, lorsqu'il eut achevé le terme pour lequel il s'étoit volontairement engagé, il se sentit libre, et il passa, avec ses galères, du service de France à celui de l'empereur. Il souleva ensuite, le 12 septembre 1528, sa patrie; il en chassa la garnison française, et il reconstitua la république de Gênes, sous la protection de l'empereur. (1)

Plusieurs mois auparavant, François Ier avoit donné commission à François de Bourbon, comte de Saint-Pol, d'entrer en Lombardie, pour y faire une diversion en faveur de Lautrec. Son armée devoit se composer de cinq cents hommes d'armes, cinq cents chevau-légers, commandés par le seigneur de Boisy; six mille aventuriers sous la charge du seigneur de Lorges, et trois à quatre mille landsknechts qu'amenoit le sieur de Monte-

(1) Répub. italiennes, c. 119, p. 360. — *Lettere de' Principi*. T. II, f. 110.

Digitized by Google

jean (1); toutefois cette armée fut à peine rassem- 1528.
blée à la fin de juillet, et ses soldats passoient pour les moins bons qui fussent encore sortis de France. Saint-Pol fit cependant la petite guerre contre Antonio de Leyva, qui occupoit toujours Milan; et il reprit d'assaut Pavie, d'où les Français s'étoient laissé chasser après le départ de Lautrec (2). Bientôt François lui manqua de parole, comme il en avoit manqué à tous ses autres généraux; il cessa de lui envoyer l'argent qu'il lui avoit promis, et Saint-Pol, prodigue et négligent, dissipoit imprudemment une partie de celui qu'il recevoit encore, et souffroit qu'on lui volât le reste. Il se brouilla avec le duc d'Urbin, général des Vénitiens, avec lequel il devoit agir de concert en Lombardie; il ne sut ni secourir Gênes, ni assiéger Milan, quoique Antonio de Leyva, qui commandoit dans cette dernière ville, n'eût presque plus ni soldats ni argent; il lui laissa parvenir un renfort de deux mille Espagnols, qu'il eût été d'autant plus facile d'intercepter, qu'ils arrivoient dépourvus de tout; enfin, dans sa première campagne, ses exploits se bornèrent à la prise de trois châteaux. (3)

(1) *Lettere de' Principi*. T. II, p. 115.
(2) Mart. Du Bellay. L. III, p. 104.
(3) *Bern. Segni*. L. II, p. 48. — *Bened. Varchi*. L. VIII, p. 278. — *Pauli Jovii Hist. sui temp*. L. XXVI, p. 79. — Répub. italiennes, c. 120, p. 393.

Digitized by Google

1529. Dans la campagne de 1529, le comte de Saint-Pol se montra plus foible encore et plus incapable. Il avoit donné rendez-vous devant Milan aux armées de François Sforza et des Vénitiens : mais, après sa réunion avec eux, il reconnut qu'il étoit hors d'état de rien tenter d'avantageux ; car les trois armées étoient également réduites par la désertion, ou par les voleries des commissaires des guerres, à un petit nombre de soldats. Elles se séparèrent de nouveau ; et Saint-Pol, en se retirant, séjourna le 19 et le 20 juin à Landriano, à douze milles de Milan. Comme il faisoit passer à son armée, le 21 au matin, un bras de l'Olona, qui coule près de ce village, et qui étoit fort grossi par les pluies, il y fut surpris par Antonio de Leyva, après qu'une partie de sa troupe eut déjà passé l'eau, et il fut fait prisonnier avec ses principaux officiers. Le reste de son armée, découragé par cet échec, se dispersa ou se retira en France. (1)

Aucune des puissances ne vouloit et ne pouvoit plus faire la guerre : le trésor de l'empereur étoit vide comme celui du roi de France ; les peuples étoient arrivés à un degré d'épuisement et de misère qui ne permettoit plus de tirer d'eux de nouvelles contributions ; les gouvernemens n'avoient plus de crédit, et la cruauté avec laquelle François avoit traité ses financiers, ainsi que son manque de

(1) Martin Du Bellay. L. III, p. 117-121. — Répub. ital., c. 120, p. 395.

Digitized by Google

foi envers eux, ne lui laissoient plus aucune chance 1529.
de trouver parmi eux de nouvelles ressources. Long-temps, dans la riche Italie, la guerre avoit nourri la guerre, et les généraux arrachoient aux bourgeois et aux campagnards, par la terreur et les supplices, l'argent dont ils avoient besoin. Mais cet effroyable système d'oppression et de spoliation, après avoir été poussé jusqu'aux derniers excès, ne pouvoit plus rien produire. Les Français, les Allemands, les Suisses et les Espagnols, avoient tous pillé l'Italie; aucun toutefois n'avoit égalé en cupidité et en férocité l'exécrable Antonio de Leyva, gouverneur du Milanez. Dans les pays qu'il avoit pressurés par ses monopoles, par le brigandage de ses soldats, et par ses réquisitions qu'appuyoit la terreur des tortures et du supplice, il ne restoit plus rien à prendre. Les deux potentats qui avoient si long-temps troublé l'Europe par leur haine et leur ambition ne pouvoient plus lever d'armées; les pays si long-temps le foyer de leurs combats étoient dans l'impuissance de les nourrir. Heureusement une partie des frontières par lesquelles la France confinoit avec l'empereur avoit été soustraite aux plus cruelles de ces calamités. La Franche-Comté demeuroit garantie par sa neutralité perpétuelle; les Pyrénées opposoient, du côté de l'Espagne, une barrière que l'un et l'autre peuple s'étoit montré peu empressé de franchir. Le duc de Savoie et le duc de Lorraine avoient

Digitized by Google

1529. réussi à se maintenir neutres. La frontière de Flandre, enfin, et celle de Picardie, qui avoient été si souvent le théâtre des combats, et sur laquelle Henri VIII et François Ier voulurent ramener la guerre, y avoit depuis quelque temps échappé par l'habileté et la modération de Marguerite d'Autriche, sœur du père de l'empereur, et gouvernante des Pays-Bas. Lorsque les bourgeois de Londres furent instruits du projet de Henri VIII d'envahir la Flandre, ils réclamèrent vivement pour le détourner d'une expédition qui auroit ruiné leur commerce le plus important. Le monarque, tout absolu qu'il étoit, crut devoir céder; il entra en négociation avec Marguerite; et, le 15 juin 1528, il signa à Hamptoncourt un traité qui garantissoit une trève de huit mois à la frontière des Pays-Bas. Jean Du Bellay, évêque de Bayonne, ambassadeur de France à Londres, y accéda au nom de son maître (1). Il étoit dit, dans cette trève, que le but des puissances qui l'avoient conclue étoit de faciliter ensuite le traité d'une paix générale; et en effet, elle donna occasion à Marguerite d'Autriche et à Louise de Savoie de se rencontrer à Cambrai, au mois de mai, pour la prolonger, et de s'y donner rendez-vous pour le 7 juillet, afin d'y entamer une négociation beaucoup plus importante. (2)

(1) Traités de paix. T. II, p. 166.

(2) Mart. Du Bellay. L. III, p. 122. — *Bened. Varchi*. T. III, L. IX, p. 6. — *Fr. Guicciardini*. L. XIX, p. 524. — *Jacopo Nardi*. L. VIII, p. 347. — *Fr. Belcarii*. L. XX, p. 626.

Digitized by Google

Louise de Savoie étoit, depuis l'accession de son fils au trône, beaucoup plus souveraine en France que lui-même. Elle connoissoit toutes les affaires, et pouvoit prendre sur elle les plus hautes résolutions, sans courir risque d'être démentie. Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert II, duc de Savoie, et la même qui avoit été élevée à la cour de France pour épouser Charles VIII, étoit une princesse douée de beaucoup de capacité, et dans laquelle l'empereur avoit une grande confiance. Elle avoit été belle-sœur de Louise de Savoie, à qui elle se trouvoit opposée. Malgré l'acharnement que les deux monarques avoient fait paroître, malgré la violence de leurs dernières provocations et de leurs démentis, le traité que les deux dames devoient entamer n'étoit pas si difficile à conclure qu'il pouvoit le paroître. Charles-Quint avoit montré, dans le cours de la dernière négociation, qu'il étoit disposé à se relâcher de la rigueur du traité de Madrid, et à renoncer à la Bourgogne, l'objet principal de la contestation. De son côté, François Ier avoit donné à entendre que s'il obtenoit ce seul point, il abandonneroit les alliés envers lesquels il venoit de prendre tant d'engagemens, et qu'il ne se mêleroit plus des affaires d'Italie. 1529.

La situation de l'empereur étoit récemment devenue plus critique, et lui donnoit un plus grand désir de s'arranger avec la France. Le jeune roi de Hongrie, Louis II, époux d'une sœur de l'empe-

Digitized by Google

1529. reur, et dont la sœur étoit mariée à Ferdinand d'Autriche, venoit d'être tué, le 29 août 1526, à la bataille de Mohatz contre les Turcs. Ferdinand, en vertu d'un ancien traité, avoit réclamé sa couronne, tandis que les magnats de Hongrie, ayant choisi Jean Zapolski, comte de Scépus, pour successeur de Louis, l'avoient mis sous la protection de Soliman II. L'empereur et le sultan avoient ainsi été mis aux prises pour la couronne de Hongrie ; et dans ce temps même, Soliman II marchoit vers l'Autriche avec une armée formidable. Il arriva devant Vienne, le 26 septembre 1529, et en entreprit le siége. Les luthériens ne donnoient à Charles V guère moins d'inquiétude que les Turcs. Un décret d'une diète assemblée à Spire avoit, en 1526, laissé à chaque état d'Allemagne le droit de régler ses affaires religieuses. Mais, par les efforts du parti catholique, une nouvelle diète assemblée à Spire, au mois de mars 1529, modifioit ce décret, et donnoit de nouvelles garanties à l'ancienne religion. Cinq grands princes allemands et quatorze villes impériales protestèrent, le 19 avril 1529, contre ce second décret. Leur acte, qui étoit le signal d'une guerre civile et religieuse, fut celui qui fit prendre aux partisans de la réforme le nom de protestans. (1)

Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche étoient

(1) *Sleidani Comm.* L. VI, f. 100. — *Robertson's Hist. of Charles V.* T. III, L. V, p. 43.

Digitized by Google

arrivées le 7 juillet à Cambrai, et s'étoient logées 1529.
dans deux maisons contiguës, entre lesquelles elles ouvrirent une communication, de manière à pouvoir s'entretenir à toute heure sans être surveillées; elles n'admirent personne à leurs conférences, et toutes deux également empressées de conclure, elles signèrent enfin, le 5 août, le traité de Cambrai, qu'on a nommé d'après elles la paix des Dames (1). Ce traité prenoit pour base celui de Madrid, et il en modifioit seulement les articles 3 et 4, 11 et 14. Il fixoit la rançon des enfans de France à deux millions d'écus d'or. Il relevoit le roi de l'obligation d'abandonner la Bourgogne. Il lui enlevoit seulement le Charolais, qui devoit demeurer à madame Marguerite, et, après elle, à Charles-Quint, à la mort duquel il reviendroit à la couronne de France. D'autre part, le roi renonçoit au duché de Milan, au comté d'Asti, au royaume de Naples, et à tout ce qu'il possédoit en Italie. Loin de stipuler rien en faveur des républiques de Florence et de Venise, ses alliées, il s'engageoit à ce que la première fît avant quatre mois sa soumission à l'empereur, à ce que la seconde restituât tout ce qu'elle avoit conquis dans le royaume de Naples, promettant de les y contraindre par les armes, si elles s'y refusoient. Le roi s'engageoit (§. 34) à ne donner aucun secours à Robert de la Marck ou à ses en-

(1) Mart. Du Bellay. L. III, p. 121. — *Belcarius*. L. XX, p. 626. — *Ferronius*. L. III, p. 174.

Digitized by Google

1529. fans, s'ils faisoient quelque tentative pour recouvrer le château et duché de Bouillon, conquis par l'empereur, et réuni à l'évêché de Liége. Il consentoit (§. 45) que Charles d'Egmont, duc de Gueldre, qui, depuis 1492, étoit l'allié de la France, fût compté parmi les alliés de l'empereur, en raison du traité par lequel, le 3 octobre 1528, il avoit été forcé de se reconnoître pour son vassal, abandonnant ainsi, par ces deux articles, tous les alliés qu'il avoit sur sa frontière du nord. Le pape étoit nommé comme allié commun des deux souverains; mais il avoit prévenu l'abandon de la France, en signant le 20 juin, à Barcelonne, son traité particulier avec l'empereur. L'abolition du ressort et de la souveraineté de la couronne de France sur les comtés de Flandre et d'Artois fut confirmée; et tandis que François livroit ainsi scandaleusement tous ses alliés, tous ceux qui venoient de combattre pour lui, et qu'il s'étoit engagé solennellement à protéger, il promettoit le pardon du connétable, et la restitution de toutes les propriétés confisquées à tous les Français qui avoient suivi Bourbon dans sa révolte, car Charles-Quint n'avoit pas abandonné un seul de ses alliés. Cette transaction, si honteuse pour la France, devoit être scellée par le mariage de François Ier avec Éléonore, reine douairière de Portugal, et sœur de l'empereur. (1)

(1) Traités de paix. T. II, p. 170. — Léonard. T. II, p. 346. — Flassan. L. III, p. 356.

Digitized by Google

## CHAPITRE V.

*Protection accordée aux lettres par François Ier. — — Progrès de la réforme en France. — Le roi la favorise et la persécute tour à tour. — Ligue de Smalkalde en Allemagne. — L'Angleterre se sépare de l'Église romaine. — François fait épouser à son fils Catherine de Médicis, nièce du pape. — 1529-1533.*

La France ne pouvoit se soumettre à une transaction plus honteuse que ne le fut le traité de Cambrai. Elle avoit sacrifié, par ce traité, les droits de tous à son seul intérêt; elle violoit effrontément la foi solennellement donnée; et en montrant qu'elle ne tenoit aucun compte de l'honneur et de la fidélité, elle compromettoit son avenir, qu'elle subordonnoit aux avantages fugitifs du moment. Le traité de Cambrai étoit bien plus déshonorant que celui de Madrid, qu'il étoit destiné à modifier, encore que ses conditions ne fussent pas si onéreuses. En effet, le traité de Madrid, consenti après une calamité aussi accablante que la perte de la bataille de Pavie, que la destruction de l'armée française et la captivité du roi, étoit tel que le sont souvent les capitulations imposées par la force. Les alliés 1529.

Digitized by Google

1529. de la France pouvoient à peine lui reprocher de les avoir abandonnés, quand ils la voyoient contrainte à s'abandonner elle-même, à sacrifier une de ses plus importantes provinces, et à livrer en otages les deux fils aînés de son roi. Ils pouvoient la croire hors d'état d'accomplir des engagemens qu'elle avoit pris pendant que ses forces étoient encore entières. Mais les circonstances n'étoient plus les mêmes quand elle traitoit à Cambrai : les engagemens qu'elle violoit étoient tous postérieurs à ses calamités; elle devoit connoître ses forces lorsqu'elle avoit invoqué dans sa détresse l'aide des alliés qu'elle délaissoit à présent; elle les avoit engagés, par ses promesses, à rompre la paix qui les protégeoit encore, à s'exposer pour elle, sous la condition formelle qu'à son tour elle veilleroit à leurs intérêts; rien n'étoit changé depuis qu'elle s'étoit liée envers eux : dans une guerre de quatre ans les succès et les revers avoient été balancés; seulement de nouveaux dangers sembloient menacer l'empereur et devoient le décider à accorder des conditions plus équitables. C'étoit dans ce moment qu'elle lui livroit tous ses alliés, afin de s'exempter elle-même de presque toute part aux concessions par lesquelles elle achetoit la paix. La conséquence de cette lâche conduite fut que la France perdit entièrement la confiance de toutes les nations civilisées, qu'elle se trouva désormais isolée, et bientôt soumise à la nécessité de recourir

Digitized by Google

à l'alliance des Turcs et à celle des luthériens, dans le temps même où ses sentimens religieux lui faisoient considérer l'une et l'autre comme criminelles. 1529.

Toutefois l'opinion publique étoit si peu éveillée en France; les affaires de l'État y étoient si mal comprises, les sujets se permettoient si peu de juger leur maître, ou de peser les droits et les intérêts des étrangers, comparativement avec ceux des Français, que les historiens nationaux ne parurent point sentir à quel point le traité des Dames avoit violé la foi publique. Beaucaire remarque seulement comme un fait que la clause du traité qui y comprenoit le duc de Ferrare, les Vénitiens et les Florentins, sous condition qu'avant quatre mois ils s'arrangeassent avec l'empereur, équivaloit à une exclusion (1). Ferronius, en rapportant les clauses du traité de paix, ne paroît pas même se souvenir que la France eût des alliés (2). De Thou assure « que François s'excusa d'avoir traité sans le con« sentement de ses alliés, par le désir extrême de « remettre ses enfans en liberté »; et il paroît trouver cette excuse légitime (3). Montluc, blessé au siége de Naples, s'en revint, dit-il, à pied, le bras en écharpe, souhaitant la mort mille fois plus que la vie, « et ne voyant dans la paix que le malheur

(1) *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 627.
(2) L. VIII, p. 174.
(3) De Thou, Hist. univ. L. I, p. 52.

Digitized by Google

1529. « d'avoir à recommencer sa fortune à la guerre « suivante, tout ainsi que le premier jour qu'il « sortit de page, et comme personne inconnue » (1). Du Bellay enfin, négociateur et homme d'État autant que général, remarque « que ceux qui par « longue expérience avoient la connoissance des « choses de ce monde, pensoient que le roi conser- « veroit du ressentiment du traitement que l'em- « pereur lui avoit fait en la rédemption de mes- « sieurs ses enfans; car s'il l'eût seulement ran- » çonné en deniers, c'étoit chose qui se pouvoit « oublier en peu de temps; mais vu les rigoureuses « conditions qu'il avoit apposées au traité, comme « de quitter la souveraineté des pays de Flandre et « d'Artois, de toute ancienneté étant de la cou- « ronne de France; et aussi de quitter le droit du « duché de Milan, appartenant à ses enfans et non « à lui, et le droit du royaume de Naples et de Si- « cile, ne se pouvoit que le roi ou ses enfans avec « le temps ne s'en ressentissent. » Mais, outre ces sacrifices, Du Bellay ne compte point celui de l'honneur et de la parole royale (2). François enfin en jugeoit ainsi lui-même; il protesta à Paris, le 29 novembre 1529, contre le traité de Cambrai, comme lui ayant extorqué contre les lois et usances de la guerre, en sus d'une rançon en argent, la cession du duché de Milan, comté d'Asti, et seigneurie de

(1) T. XXII, L. I, p. 90.
(2) Mém. de Mart. Du Bellay. T. XVIII, L. IV, p. 136.

Digitized by Google

Gênes; mais dans ce protêt il ne parle d'aucune contrainte qui lui ait été imposée pour lui faire violer ses engagemens. (1) 1529.

Le parlement, qui protesta de son côté le 16 novembre contre l'enregistrement du même traité, n'en parle pas davantage. (2)

Parmi les alliés que la France abandonnoit à la merci de l'empereur, il y en eut quelques uns qui ne furent pas si maltraités qu'ils auroient pu le craindre. Charles V, alarmé de l'entrée de Soliman II en Autriche avec une armée formidable, et des mouvemens des protestans, étoit impatient de rétablir la paix en Italie, et prêt à faire pour cela quelques sacrifices. Il avoit débarqué le 12 août 1529 à Gênes, et il s'y vit bientôt entouré de tous les ambassadeurs des états d'Italie, qui se savoient livrés à sa discrétion. Il se rendit à Bologne pour y rencontrer le pape, le 5 novembre, et ce fut là qu'il fit connoître ses décisions. Par son traité avec François Sforza, du 23 décembre, il le remit en possession du duché de Milan, à la réserve des forteresses, où il laissa des garnisons espagnoles sous les ordres d'Antonio de Leyva; mais il obligea Sforza au paiement annuel de sommes énormes pour les frais de la guerre (3); et comme ce duc

(1) Isambert, Lois anciennes. T. XII, p. 337. — Traités de paix. T. II, p. 181.

(2) Isambert. T. XII, p. 340.

(3) Répub. italiennes. T. XV, c. 120, p. 414.

Digitized by Google

1529. étoit valétudinaire et sans enfans, et que son frère Maximilien venoit de mourir en France dans sa captivité (1), ce n'étoit réellement qu'un usufruit à court terme qui lui étoit rendu. Le même jour, 23 décembre, les Vénitiens signèrent aussi leur traité de paix avec l'Empereur. Ils consentirent, pour l'obtenir, à restituer toutes les places qu'ils possédoient depuis long-temps dans le royaume de Naples, et celles que plus récemment ils avoient acquises dans l'État de l'Église ; ils s'engagèrent encore à payer la somme de 300,000 ducats pour les frais de la guerre : mais au lieu d'abandonner leurs partisans, comme ils étoient délaissés eux-mêmes, ils obtinrent en leur faveur une amnistie sans exception, et la garantie par l'empereur et le pape de tous les priviléges des pays qu'ils étoient contraints de restituer. (2)

Alfonse Ier, duc de Ferrare et de Modène, croyoit avoir des titres pour n'être point abandonné par la France, de quelque manière qu'elle se conduisit envers ses autres alliés. Outre les services rendus, les pertes éprouvées et les sacrifices faits pour elle, il venoit de s'allier étroitement à la famille royale : son fils, depuis Hercule II, avoit épousé à Paris, le 28 juin 1528, Renée, seconde fille de Louis XII et sœur de Claude, première femme de François Ier.

(1) Mart. Du Bellay. L. III, p. 129.

(2) *Paolo Paruta, Hist. Ven.* L. VI, p. 505. — *Guicciardini.* L. XIX, p. 538. — *Pauli Jovii.* L. XXVII, p. 104.

Digitized by Google

Le traité de Cambrai l'avoit cependant laissé sans aucune garantie. Clément VII, qui le haïssoit, vouloit le dépouiller de tous ses états; ce fut Charles V qui prit sa défense, et qui réussit enfin à ménager sa réconciliation avec le pape. Le duc d'Urbin, le marquis de Mantoue, le marquis de Montferrat, eurent peu de sacrifices à faire pour obtenir la protection de l'empereur. Charles III, duc de Savoie, qui étoit en même temps frère de Louise, duchesse d'Angoulême, et beau-frère de l'empereur, et qui avoit réussi, en raison de cette double parenté, à se maintenir neutre entre les deux puissances pendant la durée de tant de guerres acharnées, sentit que c'étoit à l'empereur seul qu'il devoit désormais s'attacher depuis que celui-ci étoit demeuré tout-puissant en Italie. Il vint le trouver à Bologne : il lui promit d'employer tout son crédit auprès des Suisses pour les engager à s'attacher, de leur côté, sans partage, à l'alliance impériale, et en retour, pour ses bons offices, Charles-Quint lui fit don du comté d'Asti, que Valentine Visconti avoit apporté en dot à la maison d'Orléans cent quarante ans auparavant, et que François venoit de céder par le traité de Cambrai. (1) 1529.

Les barons angevins du royaume de Naples,

(1) Les lettres-patentes du don du comté d'Asti sont du 13 avril 1531, et du 20 novembre suivant. — Guichenon, Hist. de Sav. T. II, p. 207. — *Pauli Jovii*. L. XXVII, p. 110. — Mart. Du Bellay. L. IV, p. 137.



Digitized by Google

1529. qui, depuis plus de trente ans, avoient dans toutes les occasions sacrifié pour la France leurs richesses et leur sang, qui étoient accourus sous les drapeaux de Lautrec, qui lui avoient ouvert leurs forteresses, et avoient nourri son armée, comme si leur dévouement n'eût pas été déjà trompé tant de fois, furent les plus malheureux de tous : aucun pardon, aucun acte d'oubli ne fut demandé par le roi en leur faveur. Charles-Quint les abandonna au prince d'Orange, nouveau vice-roi de Naples, pour qu'il rétablît, en les punissant, les finances de ce royaume. Philibert de Challon, prince d'Orange, en qui cette maison puissante s'éteignit l'année suivante, de sorte que ses titres et ses droits passèrent à la maison de Nassau, où sa sœur s'étoit mariée, avoit été lui-même rebelle et proscrit : il s'étoit associé à la trahison du connétable de Bourbon ; mais, quoique fait prisonnier, il fut épargné par Louise de Savoie, puis relâché ; et le traité de Cambrai lui assuroit un libre pardon et la restitution de tous ses biens. Toutefois l'indulgence avec laquelle il avoit été traité ne lui enseigna point à user, en retour, d'une même douceur. Français de naissance, il poursuivit avec acharnement tout Napolitain qui s'étoit montré favorable à la France. Tous ceux qu'il put faire condamner comme rebelles eurent la tête tranchée lorsqu'il les put saisir ; et, parmi eux, on distingua le duc de Boiano et le comte de Motrone. Le

Digitized by Google

plus grand nombre néanmoins s'étoit dérobé, par la fuite, à ses poursuites, et beaucoup de princes, de ducs, de comtes napolitains, vinrent chercher un refuge en France, tandis que tous leurs fiefs furent confisqués et distribués à des seigneurs espagnols. En même temps, tous ceux qui ne purent être convaincus d'un acte ouvert de rébellion, mais qui avoient montré seulement quelque préférence pour la France, furent condamnés à d'énormes amendes, qui, le plus souvent, ruinèrent sans ressource leurs familles. (1) 1529.

Les Florentins, les plus anciens, les plus fidèles alliés de la France, qui la servoient par affection, qui ne s'étoient point laissé rebuter par les difficultés, les dangers, les injustices même qu'ils avoient éprouvées, furent, s'il étoit possible, plus lâchement abandonnés encore, plus cruellement trahis. Charles V n'avoit pas de ressentiment contre eux; c'étoit malgré lui qu'il les sacrifioit à l'ambition et à la jalousie du pape, et il eût accueilli avec empressement un prétexte pour les sauver s'il lui avoit été fourni par la France. Ce fut avec répugnance, et après avoir long-temps hésité, qu'il prêta enfin ses armées à Clément VII, pour assouvir les passions dénaturées de ce pape. Alors le prince d'Orange vint assiéger Florence avec les débris de cette même armée qui avoit saccagé

(1) Giannone, Hist. civile du royaume de Naples. T. IV, Liv. XXXI, ch. 4, p. 43.

Digitized by Google

1529. Rome, et auxquels il réunit les autres troupes impériales qui s'étoient le plus signalées en Italie par leur férocité. En même temps François, par des émissaires secrets, continuoit à exhorter les Florentins au courage et à la persévérance, protestant qu'aussitôt que ses fils lui seroient rendus, il leur feroit passer ouvertement des secours (1). En effet les Florentins donnèrent des preuves d'un courage héroïque, qu'on n'attendoit point d'eux. Ils résistèrent seuls aux armées du pape et de l'empereur; ils soutinrent pendant huit mois, du 14 octobre 1529 au 12 août 1530, un siége durant lequel ils ne pouvoient eux-mêmes conserver aucune espérance; ils succombèrent enfin, et une tyrannie soupçonneuse et cruelle fut alors établie dans l'ancienne patrie de la liberté (2). A ce siége, ils firent, dit Du Bellay, « tellement leur devoir qu'ils en « sont à recommander »; et c'est à cette phrase que se borne la froide pitié de l'écrivain pour le sacrifice de la plus ancienne alliée de la France. (3)

Henri II, roi de Navarre, étoit aussi un des alliés de François Ier, qu'il ne nommoit pas même dans le traité de Cambrai, quoiqu'il se fût engagé, à plusieurs reprises, à lui faire recouvrer son royaume, et quoique Henri, combattant pour lui, eût été fait

(1) *Benedetto Varchi*. T. IV, L. XI, p. 19. — *Fr. Guicciardini*. L. XX, p. 541.

(2) Répub. ital. T. XVI, c. 121.

(3) Mart. Du Bellay. L. III, p. 133.

Digitized by Google

prisonnier avec lui à la bataille de Pavie, et que son frère eût été mourir à l'armée de Lautrec, devant Naples (1). Mais Henri ne se trouvoit pas, par cet abandon, dans une position pire qu'auparavant. Déjà, depuis dix-sept ans, son père avoit perdu tout ce qu'il possédoit au-delà des Pyrénées, tandis que le Béarn et la Navarre française lui demeuroient, comme relevant de la couronne de France. 1529.

Henri VIII, roi d'Angleterre, enfin, n'avoit pas été admis non plus aux conférences de Cambrai; Guicciardini affirme néanmoins que ses ambassadeurs furent constamment consultés par les ministres de France (2); Du Bellay au contraire, dont le frère Guillaume, sire de Langey, avoit été envoyé en Angleterre pour régler les paiemens à faire d'après le traité de Cambrai, car le roi étoit chargé de payer les dettes de l'empereur au roi d'Angleterre, dit « que la chose fut malaisée à conduire, à « cause du malcontentement qu'avoit le roi d'Angle- « terre pour n'avoir pas été appelé aux dits traités » (3)

Charles V devoit à Henri VIII 400,000 écus de dettes bien reconnues : il avoit chargé François de les payer, en les défalquant de sa rançon; il s'étoit, de plus, soumis à un dédit, envers Henri, de 500,000 écus, s'il n'épousoit pas sa fille Marie, et il demandoit que le roi le relevât de cette obliga-

(1) Mém. de Blaise de Montluc. T. XXII, L. I, p. 69.
(2) L. XIX, p. 524.
(3) Mart. Du Bellay. L. III, p. 125.

Digitized by Google

1529. tion; enfin il vouloit aussi que le roi lui rendît une magnifique fleur de lis d'or, ornée de pierreries, que Philippe-le-Beau son père avoit engagée à Henri VII pour 50,000 écus. Ainsi la France auroit été obligée de payer 950,000 écus à l'Angleterre, en même temps qu'elle en payoit 1,200,000 à l'Espagne : l'état de ses finances ne pouvoit lui permettre un tel effort. Mais heureusement pour François, Henri VIII étoit à cette époque engagé dans des difficultés de famille, et, pour s'en tirer, l'aide de la France lui paroissoit nécessaire. Il s'étoit dégoûté de sa femme Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, à laquelle il étoit marié depuis dix-huit ans, et il avoit alors conçu des scrupules sur la validité de son mariage avec elle, parce qu'elle étoit veuve de son frère : il disoit que la dispense du pape en vertu de laquelle il l'avoit épousée excédoit les pouvoirs du pontife, parce qu'elle étoit contraire à la loi divine. D'autre part, il s'étoit épris d'amour pour une jeune personne qui avoit brillé quelque temps à la cour de France, Anne Boleyn, alors âgée de vingt-deux ans, et il vouloit l'épouser. Il faisoit en conséquence solliciter son divorce à la cour de Rome. Les papes n'avoient jamais refusé aux rois des grâces de cette espèce, même sur des fondemens bien moins plausibles; toutefois ils aimoient à les faire attendre, soit pour qu'elles parussent d'un plus grande valeur, soit pour conserver au tribunal de conscience du saint-

Digitized by Google

office l'apparence au moins d'un examen sérieux. 1529.

Ce fut en 1527 que Henri manifesta pour la première fois ses doutes sur la validité de son mariage. A cette époque, il étoit le principal allié du saint-siége; il venoit de conclure un traité avec François Ier pour la délivrance du pape; il contribuoit à la solde de l'armée de Lautrec, qui, l'année suivante, s'avança jusqu'à Naples, et, par reconnoissance et par crainte, Clément VII montra de l'empressement à satisfaire son protecteur (1). Cependant son caractère étoit timide et irrésolu; il vit bientôt que sa complaisance pour Henri seroit une offense mortelle pour Charles, et il avoit trop appris le mal que celui-ci pouvoit lui faire pour ne pas désirer le ménager. Ballotté entre ces intérêts opposés, Clément VII fit traîner en longueur la cause du divorce, et les formes de la cour de Rome se prêtoient à tous les retards. Enfin, le 20 juin 1529, Clément conclut avec Charles V son traité de paix et d'alliance à Barcelonne, et dès-lors sa décision intérieure fut prise contre le divorce; le 18 juillet suivant, il évoqua la cause à Rome, la retirant aux deux légats, Campeggio et Wolsey, que, par sa bulle du 8 juin 1528, il avoit chargés de la juger en Angleterre. (2)

Ce fut alors que Thomas Cranmer, docteur en théologie, qui s'étoit déjà rendu fameux, et qui,

(1) *Mackintosh, History of Engl.* T. II, c. 6, p. 149.
(2) Rymer. T. XIV, p. 295, 299.

Digitized by Google

1529. en voyageant en Allemagne, avoit secrètement adopté les doctrines de la réformation, suggéra à Henri VIII de consulter, sur le cas de conscience qu'il lui importoit de faire décider, les différentes universités de l'Europe, pour produire ensuite leurs opinions comme une sorte de jugement de l'Église universelle (1). Il savoit qu'en général les docteurs de théologie étoient jaloux de l'extension donnée par le pape à l'autorité pontificale, et il prévoyoit qu'ils se montreroient disposés à nier le droit du saint-siége à pouvoir dispenser d'une obligation imposée par la loi divine. D'autre part, on sait qu'aujourd'hui, quel que soit le point de droit canon qu'on veut établir, on trouve toujours, à un prix modéré, des théologiens empressés à le soutenir (2). Ce ne fut point cependant un prix modéré que paya Henri VIII, selon ce que nous apprend le frère du négociateur chargé d'obtenir ces consultations. L'embarras où se trouvoit Henri VIII fut cause, dit-il, « qu'enfin il se ramodéra du mal-« contentement qu'il avoit du roi, espérant que, « par le moyen du seigneur de Langey, qui étoit « fort favorisé aux universités de France, d'Italie « et d'Allemagne, il pourroit obtenir ce qu'il de-

(1) Rapin Thoyras. T. VI, L. XV, p. 289.

(2) Sleidan, quoique protestant, assure que les universités furent gagnées à prix d'argent. L. IX, f. 137, verso. — Aujourd'hui les docteurs en droit canon, comme ceux en droit civil, se chargent de toute cause qui leur est offerte.

Digitized by Google

« mandoit : ce qu'il fit, tant à Paris que dans les 1529.
« autres universités de France ; aussi à Pavie, Pa-
« doue, Boulogne-la-Grasse et diverses facultés,
« qui étoit de faire déclarer que le pape ne le pou-
« voit dispenser dudit mariage, comme étant de
« droit divin » (1). Pour arriver à ses fins, il ac-
« corda au seigneur de Langey plus que le roi ne
« demandoit, car les 400,000 écus, qui étoient
« l'une des principales sommes des deux millions
« qu'il falloit bailler comptant, il les prêta au roi,
« à payer en cinq années ; les 500,000 écus d'in-
« demnité, il les donna au roi, et à son filleul Henri,
« duc d'Orléans, il donna la fleur de lis, qui étoit
« les 50,000 écus. » (2)

Indépendamment des 400,000 écus à rembourser au roi d'Angleterre, il étoit convenu que l'empereur accepteroit pour gage de 400,000 autres, des fonds de terre situés dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut et le Brabant, qui appartenoient à Louise de Savoie (3). Il ne restoit donc à payer en argent que 1,200,000 écus ; c'étoit en effet la somme que François Ier avoit demandée d'avance aux notables, et que le clergé avoit promis de payer seul.

(1) On trouve dans Rymer, T. XIV, p. 391 et suiv. les décisions des universités d'Angers, Paris, Bourges, Bologne, Toulouse, Ferrare et Padoue. Sur les menaces de François Ier au recteur et à plusieurs docteurs de théologie, pour obtenir cette décision, *voyez* Hist. de l'Univ. L. X, p. 268.

(2) Mart. Du Bellay. L. III, p. 125.

(3) Gaillard. T. IV, chap. 16, p. 103.

Digitized by Google

1529. Cependant il fallut long-temps pour la rassembler, et plusieurs mois s'écoulèrent avant que les princes fussent remis en liberté. Le chancelier Duprat jugea à propos de frapper pour ce paiement une monnoie nouvelle, qui se trouva d'un centième plus foible que celle qui avoit cours. Il se flatta que cette fraude ne seroit pas aperçue; mais les maîtres des monnoies d'Espagne avoient été envoyés à Bayonne, pour reconnoître l'argent qui devoit leur être payé, de concert avec les monnoyeurs de France : ils s'aperçurent aisément du vol qu'on vouloit leur faire, et ils contraignirent Duprat à payer les 40,000 écus qu'il avoit compté gagner par cette opération (1). Cette honteuse tentative augmenta la défiance des Espagnols : l'argent, compté et essayé, étoit enfermé dans des caisses à Bayonne, sous le double sceau des maîtres des monnoies de France et d'Espagne. Il y avoit quarante-huit de ces caisses, contenant chacune 25,000 écus. Le grand-
1530. maître et maréchal de France, Anne de Montmorency, devoit amener cet argent, le 10 mars 1530, sur les bords de la Bidassoa, tandis que le connétable de Castille amèneroit les princes sur l'autre bord, et l'échange devoit se faire dans le bateau. Mais le mouvement des troupes qui avoient suivi Montmorency inspira de l'inquiétude au connétable de Castille ; il crut que des embûches étoient pré-

(1) Mart. Du Bellay. L. III, p. 127, et note 35 audit, p. 334, citant Dupleix, Hist. de France.

Digitized by Google

parées pour enlever les princes, comme ils paroîtroient au bord de l'eau, et garder l'argent : au milieu de la nuit il les fit monter à cheval, et partit pour l'intérieur de l'Espagne. Ce ne fut que le 1er juillet que de part et d'autre on crut avoir pris des précautions suffisantes contre une surprise, et que l'échange se fit au milieu de la rivière. (1) 1530.

La reine douairière de Portugal, Éléonore, passa ensuite le bateau sans qu'on prît autant de précautions pour sa sûreté. François Ier l'épousa au couvent de Verrières, à deux lieues de Mont-de-Marsan, et la conduisit ensuite à Bordeaux. Ce fut seulement le dimanche 5 mars 1531 qu'elle fut couronnée à Saint-Denis, et le jeudi 15 mars elle fit son entrée à Paris, où son arrivée fut célébrée par des fêtes et des tournois. (2)

De quelque opprobre que le traité de Cambrai dût couvrir François Ier, à cause de l'abandon de tous ses partisans, il contribua peut-être plus qu'aucune autre circonstance de sa vie à lui faire recueillir la gloire de protecteur et de père des lettres, qui s'est attachée à son nom. Cette même période des trente premières années du siècle, marquée pour l'Italie par tant de calamités, étoit en même temps celle où l'étude des lettres antiques, le renouvellement de la poésie moderne et la pra-

(1) Bouchet, Annal. d'Aq. L. IV, fol. 256. — Mart. Du Bellay. L. III, p. 127-129. — Garnier. T. XII, p. 480.

(2) Hist. de la ville de Paris. L. XIX, p. 989.

Digitized by Google

1530. tique des beaux-arts avoient brillé du plus vif éclat. Dans chacune des villes d'Italie capitale d'un petit état indépendant, le nombre des savans, des littérateurs, des poètes, des peintres, des sculpteurs, des architectes, étoit aussi grand ou même plus grand que dans les plus vastes États du reste de l'Europe; il étoit surtout prodigieux à Florence, l'Athènes du moyen âge. Dans ce moment d'ardeur pour le renouvellement des études, on se persuadoit que la gloire des princes étoit plus attachée à la protection qu'ils donnoient aux lettres, qu'à la sagesse de leur gouvernement ou à l'éclat de leurs exploits; aussi n'y avoit-il si petit souverain d'Italie qui ne fondât une académie, qui ne s'entourât de savans, et qui ne crût se rendre immortel par la distinction des hommes qu'il attiroit à sa cour (1). Cette avidité de célébrité littéraire avoit gagné les cours de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Les princes sentoient la nécessité de recevoir une éducation lettrée, surtout dans leur commerce avec l'Italie; ils avoient appris à s'enorgueillir du nombre des savans qui se mettoient sous leur protection. François Ier avoit plus qu'aucun autre cette vanité; on assure que lorsqu'il étoit encore entre les mains de son pédagogue, il montroit de la déférence pour tous ceux qui savoient déjà ce qu'on lui enseignoit alors; que Balthasar Castiglione lui communiqua,

(1) *Tiraboschi*, *Storia della Letteratura italiana*. T. VII, Lib. I, cap. 2.

Digitized by Google

comme il n'étoit encore que duc de Valois, son livre célèbre du *Cortigiano*, et se vanta ensuite d'avoir reçu de lui des avis utiles (1). François avoit connu assez l'Italie pour sentir combien elle étoit plus civilisée que le reste de l'Europe, et pour la regarder comme la dispensatrice de la gloire; c'étoit le motif qui l'avoit déterminé à tourner toujours ses armes de ce côté. 1530.

Les malheurs de l'Italie, dont il étoit la cause principale, déterminèrent un nombre très considérable d'Italiens à chercher un refuge dans ses Etats; et parmi eux on y vit arriver beaucoup de philologues, de poëtes, de savans, comme beaucoup de peintres et d'architectes. L'asservissement de Florence surtout remplit d'émigrés sa cour et son royaume. Ceux qui avoient le plus brillé dans cette république étoient proscrits par Alexandre de Médicis, le tyran que l'empereur et le pape avoient donné à la Toscane. Toute l'Italie tremblant devant l'empereur, leur étoit fermée; ils étoient obligés de venir chercher un asile dans cette France même qui les avoit abandonnés, et de demander quelques secours, quelque compensation pour les biens qu'ils avoient perdus, à ce monarque qui les avoit trahis. Le commerce de louanges auquel les littérateurs ne sont que trop enclins s'établit bientôt; et François Ier reçut leurs flatteries en échange pour les pensions qu'il leur accorda.

(1) Gaillard, Vie de François Ier. L. VIII, c. 2, T. VII, p. 242.

Digitized by Google

1530. Parmi ces illustres proscrits on remarquoit Luigi Alamanni, poète florentin, formé par l'étude des anciens classiques, et qui brilloit par la facilité, la clarté et la pureté du style, plus que par l'élévation et la force. Il vécut presque toujours à la cour; il fut admis dans la familiarité du roi, et employé dans quelques ambassades. Son meilleur poème, intitulé : *la Coltivazione*, est parsemé d'éloges du roi qui le protégeoit, et du pays où il avoit trouvé un asile (1). Jean-Michel Bruto écrivit dans le même temps, en France, son éloquente histoire de la liberté florentine, dans laquelle il signala les premiers pas des Médicis vers cette tyrannie qu'ils venoient alors d'atteindre (2). Léonard de Vinci avoit déjà été appelé en France en 1515, et il y étoit mort en 1519; mais Niccolò dell' Abbate de Modène, Rosso del Rosso de Florence, et François Primiticcio de Bologne, appelés tous trois en deçà des monts par François Ier, après la ruine de l'Italie, et chargés d'exécuter les embellissemens qu'il faisoit faire à Fontainebleau, furent les restaurateurs de la peinture et de l'architecture en France (3). François avoit choisi pour précepteur de ses enfans un noble réfugié de Sarzane, ruiné lors du pillage de Gênes; c'étoit Benoît Taglia-

(1) Ginguené, dans la Biographie universelle. T. I, p. 373.
(2) *Ibid.* T. VI, p. 166.
(3) Biographie universelle. T. XLIX, p. 152; T. I, p. 40; T. XXXIX, p. 59; et T. XXXVI, p. 92.

Digitized by Google

carne, plus connu sous le nom de Théocrène; le roi lui donna l'évêché de Grasse (1). Il rappela en France Jean-André Lascaris, un des plus savans et des plus illustres entre les émigrés grecs, que les conquêtes des Turcs avoient forcé à chercher un refuge en Italie, et qui, venu déjà à Paris en 1495, avoit enseigné les principes de la langue grecque à Budé et à Danès (2). Enfin il choisit parmi les Italiens réfugiés, les premiers professeurs de la langue hébraïque, pour son collége royal. Beaucoup d'autres réfugiés italiens se distinguèrent encore en France par leurs écrits; tandis qu'un grand nombre de capitalistes, de marchands, de manufacturiers, importoient dans les villes du royaume, et surtout à Lyon, les arts industriels que la tyrannie chassoit d'Italie. 1530.

Au reste ce n'étoit pas seulement de savans étrangers que François Ier s'étoit entouré. Dès les premiers jours de son règne il avoit montré de la bienveillance à tous ceux qui se signaloient en France par leur érudition. Il ne se contentoit pas de leur faire du bien, il se plaisoit à les attirer autour de sa personne. Il y étoit surtout excité par les frères Du Bellay, les plus distingués entre les hommes d'Etat et les capitaines qu'il employoit à son service. Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, fut jusqu'à

(1) *Tiraboschi, Stor. della Letter. ital.* T. VII, L. I, c. 2, § 45, p. 95. — Biographie univ. T. XLV, p. 266.

(2) Biographie universelle. T. XXIII, p. 404.

Digitized by Google

1530. sa mort, survenue en 1543, chargé tour à tour des ambassades les plus difficiles, du commandement des provinces, et de celui des armées. Il avoit écrit les Mémoires du règne de François Ier en cinquante-six livres, dont il ne s'est conservé que trois. Son frère, Martin Du Bellay, presque aussi renommé par ses talens militaires, a suppléé à ce qui s'étoit perdu des Mémoires du frère aîné, en écrivant plus brièvement le reste du règne de François Ier : il mourut en 1559. Jean Du Bellay enfin, le troisième frère, qui s'étoit voué à l'église, embrassa dans ses études toutes les sciences, et fut célèbre dans son temps pour sa prose comme pour ses vers latins. Il devint successivement évêque de Bayonne, de Limoges, du Mans, de Paris, archevêque de Bordeaux, et enfin cardinal en 1535. Il ne fut pas employé moins activement que ses frères dans les ambassades : il se retira à Rome lors de la mort de François, et y mourut en 1560. (1)

Ces trois frères, qui se glorifioient d'être en même temps hommes d'Etat, savans et grands seigneurs, ne se relâchèrent point dans leurs efforts pour faire connoître au roi tous les savans qui se formoient en France, pour attirer sur eux des faveurs, et rassembler en quelque sorte auprès de la cour une académie; ils étoient secondés dans cet honorable empressement par Guillaume Petit, confesseur du roi,

(1) Notice des éditeurs des Mémoires de Du Bellay. T. XVII. — Biographie universelle. T. IV, p. 93.

Digitized by Google

auquel il donna les évêchés de Troyes et de Senlis, 1530.
et par Guillaume Cop, son médecin, né à Bâle, l'ami de Lascaris et d'Erasme, et le restaurateur de l'art de guérir en France (1). Leurs efforts furent couronnés de succès, et un grand nombre de savans alors illustres, quoique leurs noms soient aujourd'hui presque oubliés, eurent l'occasion de s'approcher du roi et de recevoir de lui des grâces. Parmi eux un des plus considérés étoit Pierre Duchâtel, qu'Erasme avoit distingué, comme sachant très bien le grec, et qu'il avoit chargé de corriger les éditions grecques qu'il faisoit faire à Bâle. Duchâtel avoit ensuite voyagé dans l'Italie, puis dans tout le Levant. Quand il revint, il avoit beaucoup vu, beaucoup pensé, de même qu'il avoit beaucoup appris dans les livres; il fut présenté au roi par l'évêque Du Bellay, et François commença par l'attacher à sa personne, pour s'entretenir avec lui pendant ses repas; car Duchâtel parloit avec grâce, et savoit à propos faire usage de ses connoissances très variées. Le roi le choisit ensuite pour son lecteur : en 1539 il lui donna l'évêché de Tulle, en 1544 celui de Mâcon; Henri II le fit grand-aumônier de France en 1547, et évêque d'Orléans en 1551. Il n'est resté presque aucun écrit de lui (2). François protégea encore Guillaume Pel-

(1) Biographie universelle. T. IX, p. 543.

(2) Tabaraud, Biographie univ. T. XII, p. 102. — Gaillard. T. VII, p. 245.



Digitized by Google

1530. licier, évêque de Montpellier, qu'il fit entrer au conseil d'état, et qu'il chargea d'accompagner sa mère à Cambrai, pour l'assister dans les négociations du traité de paix. Il le chargea ensuite de plusieurs ambassades; mais pendant celle qu'il lui avoit confiée à Venise, il lui donna la commission de recueillir des manuscrits grecs, syriaques, hébreux, qui, encore aujourd'hui, enrichissent la Bibliothèque du Roi. Toutefois le goût de Pellicier l'entraînoit vers l'histoire naturelle, et il composa un commentaire sur Pline, alors cité avec éloge (1). Pierre Danès, qui s'étoit distingué dès sa première jeunesse au collége de Navarre, par ses succès dans l'étude des langues anciennes, fut le premier professeur de grec que François Ier choisit, en 1530, pour son collége royal; plus tard Danès voyagea en Italie, et séjourna long-temps à Venise, pour s'y instruire davantage dans la société des savans qui avoient cherché un refuge dans cette ville : il fut ambassadeur de France au concile de Trente, et il est demeuré plus célèbre par un mot heureux qui lui échappa dans une des séances de ce concile, que par ses savans écrits. Comme un orateur français déclamoit contre les mœurs relâchées de la cour de Rome, l'évêque d'Orvieto dit avec mépris : *Gallus cantat.* — *Utinam*, répliqua vivement Danès, *ad Galli cantum Petrus resipisceret!* Henri II

(1) Sicard, Biographie universelle. T. XXXIII, p. 292.

Digitized by Google

nomma Danès, qui mourut seulement en 1577, 1530.
précepteur du dauphin, et évêque de Lavaur (1). George de Selve, qui avoit aussi été, en 1524, évêque de Lavaur, étoit fils du président du parlement de Paris, bon citoyen, habile négociateur, et savant magistrat, qui avoit été chargé de négocier le traité de Madrid. Le fils, qui brilla par des talens précoces, fut chargé de diverses ambassades à Venise, à Rome, en Allemagne : partout il se fit remarquer par son savoir; et le choix que faisoit François Ier des hommes les plus illustres dans les lettres pour la diplomatie contribua beaucoup à répandre la réputation du roi comme protecteur des savans. (2)

Presque tous ces savans avoient été les élèves de Guillaume Budé, qu'Erasme, son ami et son admirateur, appeloit le prodige de la France. Budé, né à Paris en 1467, étoit déjà d'un âge mûr quand François Ier monta sur le trône. Il avoit embrassé toutes les sciences; il cultivoit la théologie, la jurisprudence, l'architecture, les mathématiques; mais c'étoit principalement sa profonde connoissance de la langue grecque qui lui attiroit l'admiration universelle. François Ier, qui l'avoit admis dans sa familiarité, lui donna une charge de maître

(1) Biographie universelle. T. X, p. 498. « Ce n'est qu'un coq qui chante. — Plut à Dieu qu'à ce chant du coq Pierre pût se repentir! » Mais le même mot latin désigne un coq et un Français.

(2) Biographie universelle. T. XLI, p. 543.

Digitized by Google

1530. des requêtes, et le fit son bibliothécaire; la ville de Paris l'avoit nommé prévôt des marchands. Budé fut aussi chargé d'une ambassade auprès de Léon X; il mourut en 1540, à la suite de la cour, dont il avoit été écarté quelque temps par la jalousie du chancelier Duprat. (1)

On ne peut parler d'aucun des savans français de cette époque sans être ramené sans cesse au souvenir d'Erasme (Didier), qui, comme Budé, avoit vu le jour dans l'année 1467. Erasme étoit le plus bel esprit, en même temps que le savant le plus universel de son siècle. Il étoit né à Rotterdam, il avoit voyagé dans une grande partie de l'Europe, et en 1521 il se fixa à Bâle, auprès de son imprimeur et de son ami Froben. Les progrès de la réforme lui firent abandonner cette ville en 1529; mais il y revint, et y mourut, le 11 juillet 1536, après avoir résisté à toutes les instances de François Ier pour l'attirer à Paris. Cependant l'influence d'Erasme se faisoit sentir sur tous les lettrés ses admirateurs et ses amis; sa correspondance les animoit dans leurs travaux, et il dirigeoit, comme d'un centre commun, les efforts de tous les rénovateurs des études en Europe. (2)

La philologie étoit alors la branche des connois-

(1) Tabaraud, Biographie universelle. T. VI, p. 224. — *Gerdesii Hist. evangelii renovati.* T. I, § 78, p. 181.

(2) Noël, Biographie universelle. T. XIII, p. 228 — *Gerdesii Historia evangelii renovati.* T. I, § 69, p. 146.

Digitized by Google

sances humaines qui menoit le plus sûrement aux hautes distinctions. C'étoit par l'étude des écrivains latins qu'on avoit commencé. Tous ceux qui prétendoient tenir un rang dans les lettres, au quinzième et au seizième siècle, s'efforçoient d'écrire et de parler comme au siècle d'Auguste. Ce fut seulement du temps d'Erasme que l'étude du grec, qui avoit été importée en Italie cent cinquante ans plus tôt, se naturalisa en France, en Allemagne et en Angleterre. L'étude de l'hébreu et celle des autres langues orientales étoient plus récentes encore; c'étoient les controverses de Luther qui leur avoient donné de la vogue. La philologie, vers laquelle s'étoit tourné l'esprit humain, n'avoit donné jusqu'alors aucune inquiétude aux despotes les plus jaloux de leur autorité; et François Ier, qui étoit bien déterminé à ne reconnoître dans son royaume d'autre volonté que la sienne, et à ne seconder l'activité de l'esprit qu'autant qu'elle ne gêneroit jamais son pouvoir, croyoit n'avoir rien de semblable à redouter, lorsqu'il aspiroit à la gloire qu'il voyoit recueillir par les princes qui avoient favorisé l'étude des langues et de la littérature ancienne. C'étoit pour y faire étudier l'hébreu, le grec et le latin, que François Ier avoit conçu le projet du collége royal de France ou du *Collége des trois langues*. Il vouloit l'élever sur le terrain de l'hôtel de Nesle, occupé depuis par le collége Mazarin, le rendre capable de contenir six cents écoliers, et le douer

1530.

Digitized by Google

1530. de cinquante mille écus de rente (1). Il en avoit offert la présidence à Erasme, et dès les années 1517 et 1518 il avoit fait presser ce savant illustre d'accepter la direction d'un si noble établissement. En 1521 il avoit désigné les fondations ecclésiastiques qu'il supprimeroit pour en annexer les biens au nouveau collége. Toutefois il ne mettoit point la main à l'œuvre; seulement en 1530 il désigna les professeurs d'hébreu, de grec et de latin, mais sans leur donner un logement ou une salle pour l'enseignement, sans les former en corporation, sans même assurer leur salaire : il les laissa dans la dépendance de l'université de Paris, dont ils faisoient partie, encore qu'elle les considérât avec jalousie. Plus tard il leur adjoignit trois autres professeurs, de mathématiques, de philosophie grecque et de médecine. Par des lettres qu'il adressa le 19 décembre 1539 au trésorier de l'épargne, on voit qu'il avoit approuvé les dernières dispositions à prendre pour commencer à bâtir le collége, et qu'il n'y avoit plus qu'un ordre à donner : cet ordre ne se donna point; le roi mourut huit ans après, sans que la première pierre de l'édifice fût posée, en sorte qu'on peut s'étonner qu'une institution si incomplète ait pu se maintenir et fructifier ensuite; et l'on n'a guère lieu d'en conserver de la reconnoissance pour François Ier, qui parla si long-

(1) Gaillard. T. VII, p. 283.

Digitized by Google

temps de son collége de France, et qui opéra si peu pour lui. (1) 1530.

Le refroidissement de François Ier pour une fondation qui avoit paru d'abord flatter son amour-propre, provint probablement de la connexion qu'il voyoit s'établir chaque jour davantage entre l'étude des langues et les progrès de la réforme. Cette liaison avoit existé sans doute dès les premiers efforts de Luther pour rendre à l'esprit humain son indépendance : aussi les moines, dès le moment où ils avoient vu introduire dans les écoles l'étude des langues grecque et hébraïque, et des livres sacrés, l'avoient-ils dénoncée presque comme sacrilége. L'un d'eux disoit en chaire : « On a trouvé « une nouvelle langue que l'on appelle grecque; « il faut s'en garantir avec soin. Cette langue en- « fante toutes les hérésies : je vois dans les mains « d'un grand nombre de personnes un livre écrit « en cette langue; on le nomme *Nouveau Testament* : « c'est un livre plein de ronces et de vipères. Quant « à la langue hébraïque, tous ceux qui l'appren- « nent deviennent juifs aussitôt. (2) »

Cependant François Ier n'avoit vu dans ces violentes déclamations que des preuves d'ignorance

(1) Gaillard, Vie de François Ier. T. VII, p. 275. — Garnier, Histoire de France. T. XIII, p. 283 et suiv. — Rœderer, François Ier. Sect. III, p. 197.

(2) Conrad Heresbach, fameux jurisconsulte catholique, l'avoit entendu. Cité par Gaillard. T. VII, p. 293.

Digitized by Google

1530. et de bigoterie; que l'explosion de la jalousie et de la paresse de ceux qui, ne sachant rien, se trouvoient tout à coup aux prises avec le savoir. Il avoit méprisé les clameurs de ceux qui vouloient qu'on fermât les yeux à toutes les lumières, et il avoit protégé les savans, malgré l'accusation d'hérésie qu'il entendoit répéter contre eux.

Mais les opinions qui avoient fait en Allemagne leur première explosion douze ans auparavant commençoient à se répandre en France, et à y être mieux connues. La réforme s'avançoit par deux routes différentes; elle gagnoit des partisans parmi les classes pauvres et laborieuses, par une conséquence du besoin de croire et d'espérer, qui dispose à la religion les malheureux, et qui n'étoit nullement satisfait par un clergé haïssable et méprisable; elle s'étendoit en même temps dans la classe aisée et intelligente, par le besoin de s'éclairer, par la faculté naissante d'examiner, par la répugnance qu'éprouvoit la raison pour des doctrines absurdes et contradictoires.

Dans toute l'Europe le clergé avoit accumulé d'immenses richesses qui contrastoient avec la pauvreté générale, et qui excitoient l'envie, en même temps qu'elles entraînoient ce corps dans des luttes continuelles avec les intérêts matériels. Ne courant point, comme les propriétaires laïques, les chances des guerres et des confiscations, se dérobant à tous les impôts, à toutes les charges publiques, s'enri-

Digitized by Google

chissant à chaque génération par des donations nouvelles, acquérant toujours et n'aliénant jamais, il n'est pas étrange qu'en douze siècles le clergé ait accaparé une si grande part de la richesse publique. Mais les rois et les princes avoient bientôt trouvé moyen d'entrer en partage des richesses de l'Église qu'ils envioient. Au lieu de la dépouiller, ils s'étoient proposé seulement de disposer de ses bénéfices. C'étoit parce qu'elle étoit trop riche, et que les pasteurs y étoient rémunérés hors de toute proportion avec leur travail, que les empereurs et les rois avoient disputé avec tant d'acharnement aux papes le pouvoir de disposer des bénéfices : c'étoit là le vrai mobile de ces querelles d'abord des investitures, ensuite de la pragmatique sanction, où l'on ne prononçoit que les mots d'horreur pour la simonie, ou d'amour pour les libertés de l'Église, tandis qu'on n'en vouloit qu'à des revenus matériels. A la fin de la lutte il s'étoit trouvé que tous les bénéfices riches étoient donnés par des hommes puissans dans des vues purement mondaines. Non seulement les papes avoient accordé un *indult* à des rois, pour conférer à leur choix la plupart des bénéfices, même consistoriaux, aux ecclésiastiques leurs sujets; ils avoient laissé s'introduire l'usage de les conférer en *commende*, c'est-à-dire à des laïques, qui, sans en remplir aucune fonction, disposoient des fruits pendant leur vie. Pour séduire le parlement de Paris, ils avoient commencé dès 1424 1530.

Digitized by Google

1530. à lui offrir un autre *indult*, qui ne fut définitivement réglé qu'en 1538. C'étoit un privilége accordé au chancelier, aux présidens, conseillers et autres officiers, de requérir une fois dans leur vie le premier bénéfice vacant, d'une valeur convenue, ou pour eux-mêmes, s'ils étoient clercs, ou pour celui qu'ils désigneroient à leur place, s'ils étoient mariés. Le résultat de toutes ces nominations de faveur avoit été le plus souvent la non-résidence des ecclésiastiques un peu riches; la pluralité ou l'accaparement par un seul homme en crédit, des revenus destinés à un grand nombre d'ecclésiastiques, dont il ne pouvoit néanmoins remplir simultanément les fonctions; la vie scandaleuse enfin de ceux même qui résidoient dans leur bénéfice, qui étoient quelquefois des hommes de guerre étrangers au sacerdoce, et qui, lors même qu'ils étoient clercs, étoient souvent des courtisans élevés par l'intrigue et le vice, ignorans, irréligieux et incapables de respecter leur état, ou de le faire respecter.

Le peuple cependant avoit besoin de consolations, et il ne trouvoit point de sympathie dans ses pasteurs; il avoit besoin de secours, et, loin d'en recevoir, il étoit appelé à disputer avec eux pour la dîme de ses misérables récoltes; il avoit besoin aussi d'espérances, et il ne trouvoit point en eux de foi; il avoit enfin besoin de conseils, et il ne trouvoit point en eux de lumières. Il voyoit partout les vices de l'établissement, et il ne s'apercevoit plus de ses

Digitized by Google

bienfaits. Un sentiment de mépris et de haine pour des prêtres qui ne paroissoient plus les interprètes de la divinité, étoit universel dans les classes pauvres, et il étoit plus profond chez ceux qui avoient plus de moralité et plus de foi. 1530.

Dans le même temps, les lettrés, au milieu de la fermentation des esprits, de la multiplication des lumières nouvelles, du progrès de tous les genres d'études, avoient été conduits, par une tout autre voie, à examiner les doctrines qui leur étoient enseignées, et à ébranler l'autorité de l'Église. Mais, quoique l'esprit d'examen soit le vrai, le seul principe de la réforme, et quoique les érudits du seizième siècle le dirigeassent sur les diverses parties de l'établissement ecclésiastique, il s'en falloit de beaucoup qu'ils comprissent toute la portée des droits dont ils commençoient à faire usage; qu'en invoquant la raison, ils reconnussent l'autorité de la raison sur la foi, et qu'en scrutant des questions nouvelles, ils admissent que toutes les questions pouvoient être traitées. Les réformateurs eux-mêmes, élevés dans une soumission complète à l'autorité de l'Église, dans une abnégation entière de leurs lumières naturelles, s'étoient accoutumés, aussi-bien que les catholiques, à proscrire la raison comme une révolte contre la divinité, à l'accuser en toute occasion de foiblesse, d'impuissance et de présomption, et à faire consister la foi dans le pouvoir de s'élever au-dessus de la raison humaine. Ce ne

Digitized by Google

1530. fut que par force, lorsqu'ils se sentirent blessés par une doctrine monstrueuse, lorsque ses applications bouleversèrent la morale, et que son énoncé leur parut en contradiction évidente avec le texte même sur lequel elle s'appuyoit, qu'ils se sentirent appelés à un examen réfléchi. Alors ils cherchèrent, à l'aide de leur seule raison sans doute, mais non pas en son nom, un pouvoir divin, autre que celui du chef de l'Église, et ils se déclarèrent prêts à humilier devant lui leur raison, comme celle de leurs adversaires.

Ainsi Luther, choqué, scandalisé du honteux commerce des indulgences, de l'encouragement qu'il offroit à toute espèce de vices, des sermons blasphématoires par lesquels les vendeurs de la bulle cherchoient à l'accréditer, dénonça d'abord cet abus nouveau et révoltant à l'autorité pontificale, mieux informée. Étonné de trouver à la cour de Rome beaucoup d'égards pour son savoir, mais aucune justice, aucun désir de connoître la vérité, il commença par chercher cette vérité dans l'histoire ecclésiastique pour l'opposer à un pontife et à une cour corrompus; il consulta la pratique des premiers siècles de l'Église, et il crut pouvoir en appeler à un concile général. Ce fut plus tard seulement qu'il s'aperçut que ce concile, composé seulement de prélats ses ennemis, ne lui offriroit aucune garantie, et il demanda qu'on y admît, sur un pied d'égalité, les docteurs des deux religions.

Digitized by Google

Mais en même temps il chercha une autorité supérieure au chef de l'Église, aux anciens pères de l'Église, à l'assemblée même de l'Église, et il la trouva dans les livres sur lesquels cette Église se disoit fondée, livres toutefois qu'elle avoit absolument perdus de vue. Il en appela à la Bible, d'abord telle qu'elle lui étoit présentée dans la Vulgate; puis, quelque doute venant à naître sur son interprétation, il la consulta dans ses langues originales. La Bible fut alors plus emphatiquement appelée *la parole de Dieu*, pour l'opposer à tout langage des hommes, et Luther et tous les réformateurs déclarèrent qu'ils courboient la tête devant elle, comme dominant toujours la raison. Ils ne s'aperçurent pas qu'ils étoient forcés d'en appeler à la raison sur la Bible elle-même; que la critique biblique devoit s'exercer à distinguer les livres canoniques d'avec les apocryphes, d'autant que, pendant les cinq premiers siècles de l'Église, on a beaucoup varié sur leur nombre, et que saint Athanase assure que, de son temps, on les confondoit souvent les uns avec les autres (1); que cette critique devoit découvrir 1530.

(1) *Sancti Athanasii epistola canonica*. Concilia Labbei. T. II, p. 1710. Il y a une énumération des livres canoniques dans le 84e des canons des apôtres, Labbe, Concil. T. I, p. 43, probablement du second siècle; une seconde, d'Athanase, du quatrième siècle, indiquée ci-dessus; une troisième, du troisième concile de Carthage en 397, § 47; c'est celle qui fait autorité pour l'Église catholique, *ib.* T. II, p. 1177; une quatrième, du premier concile romain de l'an 494, *ib.* T. IV, p. 1260; et elles diffèrent toutes,

Digitized by Google

1530. et rejeter les interpolations que tant d'intérêts, tant de passions diverses, avoient tenté d'y introduire; qu'elle devoit enfin rétablir la pureté du texte, le comparer aux traductions diverses, découvrir le sens lorsqu'il étoit obscur ou douteux, combiner et réconcilier ce qui paroissoit contradictoire.

L'abnégation de la raison ne peut donc, dans aucun cas et sur aucun sujet, s'allier avec le droit d'examen, qui est le principe de la réforme. En effet, il ne peut y avoir que deux principes pour la constitution de l'Église : l'autorité et la liberté; l'autorité, qui, partant du ciel, appuyée sur des miracles, transmise d'une manière surnaturelle, est toujours vivante, toujours représentée au milieu de la société, pour y faire plier la raison; et la liberté, qui, sans regarder la raison comme infaillible, l'admet cependant comme le seul guide qui ait été donné à l'homme pour discerner la révélation elle-même, et pour le conduire à la vérité. La liberté appelle la raison à l'examen de tout ce que l'homme doit croire sans exception. Si des miracles sont opérés devant lui, c'est à la raison à les apprécier pour les distinguer de prestiges trompeurs; s'ils sont racontés comme opérés loin de lui, ou dans des temps passés, c'est à la raison à peser les témoignages et à juger quelle foi peut leur être ac-

soit les unes d'avec les autres, soit d'avec le canon admis par les réformateurs.

Digitized by Google

cordée ; si un livre est offert comme source de la doctrine, c'est à la raison à juger ce livre, et les chances d'altération qu'il a courues, et les interprétations dont il est susceptible; si la beauté de la doctrine est invoquée en preuve de sa divinité, c'est à la raison à juger de cette beauté, et de la sagesse des préceptes, et de la consistance du dogme. 1530.

Tout homme conséquent doit arriver enfin à choisir entre ces deux systèmes : à retourner à l'Église romaine, s'il veut se soumettre; à renoncer à toute unité de foi entre les hommes, à demander la tolérance la plus illimitée, ou plutot l'indépendance absolue des opinions, s'il veut examiner, s'il veut donner à chacun le droit de fonder, par l'examen, sa foi sur la raison. Mais, quoique la tolérance soit la conséquence nécessaire de l'admission de l'examen, il ne faut pas croire que cette conséquence ait été vue de prime-abord, ni qu'elle soit même aujourd'hui universellement admise dans l'Église protestante. Quinze siècles d'éducation avoient habitué les hommes, même les plus hardis, à la soumission : l'orthodoxie étoit encore pour tous un nom vénéré ; l'hérésie, un objet d'horreur; l'unité de foi sembloit constituer l'Église. Aussi lorsque, cent soixante-dix ans après le commencement de la réforme, Bossuet l'attaqua, il crut le faire en écrivant l'histoire des variations des Églises protestantes, et celles-ci crurent devoir se disculper, tandis qu'elles devoient se plaindre au contraire de

Digitized by Google

1530. ce qu'il les supposoit réduites à un si petit nombre de variations ; car le principe du protestantisme étant l'examen, son résultat devoit être aussi varié que la raison humaine.

Au seizième siècle, lorsque Luther et ses premiers disciples crurent pouvoir réformer des abus qu'ils jugeoient scandaleux, sans ébranler l'Église, ils protestèrent qu'ils vouloient seulement ramener le christianisme primitif, en repoussant avec horreur le nom d'hérétiques qu'on leur donnoit, en maintenant l'unité de la foi, et en admettant le droit de l'Église à proscrire les hérésies ; ils s'engagèrent alors avec ardeur dans la critique des saintes Écritures et dans l'étude des langues anciennes qui pouvoient voiler leur sens, car ils travailloient à substituer l'infaillibilité de la Bible à celle du pape. Ils n'étoient pas seuls cependant à se vouer à la philologie : des érudits plus désintéressés, et qui ne se proposoient d'autre but que d'avancer toutes les connoissances humaines, avoient dans le même temps embrassé ardemment les études philologiques. Érasme avoit publié pour la première fois, en 1516, le Nouveau-Testament en grec (1). Vatable, professeur d'hébreu au collége de France, avoit composé ses notes sur l'Ancien-Testament, à l'occasion desquelles il ne s'étoit point séparé de l'orthodoxie, encore que les protestans s'en soient

(1) Biographie universelle. *Erasme*. T. XIII, p. 229.

Digitized by Google

emparés (1). En 1517, Luther préluda à ses travaux sur la langue hébraïque par sa traduction des psaumes, et, seulement en 1534, il fit paroître à Wittemberg sa première édition de la traduction de la Bible, qui fut en même temps le plus grand monument des travaux philologiques du siècle, le premier ouvrage classique qui ait fixé la langue allemande, et le plus puissant de tous les moyens de controverse qui ait ébranlé l'ancienne religion, pour lui substituer la nouvelle dans l'esprit des peuples. (2) 1530.

Tous ceux qui lisoient et qui étudioient témoignoient un égal mépris pour l'ignorance et les impostures des moines; tous les érudits étoient ennemis de l'Église dans sa corruption actuelle, mais tous n'étoient pas réformateurs. Ceux dont le caractère étoit rêveur et enthousiaste n'eurent pas plus tôt ébranlé l'ancienne religion qu'ils en élevèrent une nouvelle à la place. Ceux au contraire en qui l'étude n'avoit développé qu'un caractère ou sceptique ou moqueur regardoient la religion comme une grande machine politique, propre à réprimer le pouvoir de l'épée, et à conserver l'influence des savans sur les ignorans. Les premiers qui réformèrent l'Église se montrèrent bientôt in-

(1) Biographie universelle. T. XLVII, p. 569. — Gaillard. T. VI, p. 317.

(2) Weiss. Biographie universelle, art. *Luther*. T. XXV, p. 460. — Gerdesius. T. I, § 108, p. 256.



Digitized by Google

1530. tolérans pour tous ceux qui, suivant le même chemin qu'eux, n'étoient pas arrivés précisément au même point; les seconds, qui restèrent attachés à l'Église catholique sans y croire, admettoient beaucoup plus de liberté d'opinions. Tels étoient à peu près tous les érudits italiens, qui, voyant de près la cour de Rome, avoient été influencés par son incrédulité; tel étoit Érasme, qui avoit poursuivi de ses moqueries le clergé catholique, sans vouloir cependant l'abandonner; et, parmi les Français, tel étoit Rabelais, né à Chinon en 1483, d'abord moine, puis médecin, puis attaché au cardinal Du Bellay, ambassadeur à Rome. Il publia son roman de Pantagruel en 1533, celui de Gargantua en 1535, et il y attaquoit, avec une audace qui n'a jamais été égalée, la religion aussi bien que l'autorité civile. Cependant il ne voulut pas renoncer aux avantages de cette Eglise qu'il couvroit de boue dans ses turlupinades, et il mourut prébendaire de Saint-Maur-des-Fossés et curé de Meudon (1). Tel était encore Clément Marot, le rénovateur de la poésie française, né à Cahors en 1495. Ce dernier avoit trop d'esprit pour demeurer, dans ce temps de fermentation universelle, attaché à l'ancienne religion; il avoit cependant trop d'imagination et de sensibilité pour ne pas conserver des

(1) Auger, art. *Rabelais*. Biographie univers. T. XXXVI, p. 477. Anciennes particularités de la vie et mœurs de François Rabelais, p. 51.

Digitized by Google

sentimens religieux, et il leur donna essor par sa traduction des psaumes, que les protestans ont adoptée; mais il avoit aussi trop de libertinage et d'amour du plaisir pour vivre dans la réforme : aussi il y a lieu de croire qu'il abjura deux fois le protestantisme, à Lyon d'abord, puis à Turin, où il mourut. (1) 1530.

Parmi les savans réformateurs, à mesure que le flambeau de la critique étoit porté sur des points nouveaux de doctrine qui n'avoient pas été originairement sujets à controverse, on voyoit éclater de violens dissentimens. Luther, qui avoit ébranlé le premier l'édifice de l'Église, défendoit avec véhémence toutes les parties qu'il n'avoit pas renversées lui-même. Il se fâchoit quand on venoit le troubler dans ce qu'il lui restoit de foi. Le dogme de la présence réelle dans l'eucharistie n'étoit point immédiatement lié avec les premiers objets de la dispute. Les réformateurs avoient cependant été appelés à l'examiner, parce qu'ils ne pouvoient reconnoître dans les prêtres le pouvoir d'appeler Dieu sur la terre; mais Luther conserva le plus qu'il lui fut possible de sa partie mystérieuse et inintelligible; il se sentoit blessé par l'impiété de ceux qui attaquoient un symbole qu'il avoit adoré si long-temps. Ses adversaires et lui ne pouvoient décider que par la raison humaine de ce

(1) Noël, art. *Marot*. Biographie univ. T. XXVII, p. 240.

Digitized by Google

1530. qu'ils plaçoient eux-mêmes en dehors du domaine de la raison. Ils s'irritoient par l'impossibilité de se convaincre, et leur éducation, non plus que l'imitation des anciens, ne les avoit point accoutumés aux égards ou à la modération dans la dispute. Leurs formes étoient violentes et injurieuses, et ils étoient encore trop catholiques, trop attachés à l'uniformité de la foi dans l'Église, pour être tolérans.

Mais à mesure que l'enseignement et la controverse descendirent des classes lettrées et philosophiques aux classes ignorantes et passionnées, la connoissance des saintes Écritures y excita un enthousiasme plus vif, un plus ardent désir d'agir, de se dévouer pour une cause sacrée; car toujours l'obligation de combattre pour l'unité de la foi paroissoit une partie essentielle du devoir des chrétiens. Si les philosophes eux-mêmes n'avoient pas assez répudié le catholicisme, ou le dogme de l'universalité de l'Église, pour s'élever jusqu'à la tolérance des opinions, bien moins encore devoit-on attendre tant de raison des masses. La connoissance du second commandement, que l'Église romaine a supprimé dans ses catéchismes, frappa le peuple comme une nouvelle révélation. L'annonce de ce Dieu jaloux, qui punit l'idolâtrie des pères sur les enfans jusqu'à la quatrième génération, remplit de terreur des hommes vivement croyans; ils voulurent se dérober eux-mêmes, avec leurs

Digitized by Google

enfans, aux châtimens qui leur étoient dénoncés. 1530.
Ils poursuivirent l'idolâtrie, le culte rendu à tout ce qui n'étoit pas l'Éternel, dans toutes ses manifestations. Le sacrifice de la messe et l'adoration des images leur parurent également criminels, comme substituant le culte de la créature à celui du Créateur; ils se crurent appelés à défendre ou à venger Dieu, et ils bravèrent toutes les lois, à l'imitation des saints d'Israël, pour détruire les idoles de devant la face de l'Éternel.

Jean le Clerc, cardeur de laine, avoit, le premier, brisé des images, par zèle contre l'idolâtrie, d'abord à Meaux, sa patrie, où il fut fustigé et marqué d'un fer chaud, ensuite à Metz, où il fut brûlé en 1525. Cet événement, dans une ville de province, fut à peine connu du reste de la France; mais lorsque le dimanche de la Pentecôte, 31 mai 1528, on découvrit qu'une image de la Vierge, dans la rue des Rosiers, à Paris, avoit été brisée et traînée dans la boue, l'irritation du peuple et celle du roi furent extrêmes (1). François Ier avoit jusqu'alors protégé les réformateurs dans les querelles qui s'étoient élevées entre les savans. Il avoit comprimé le zèle du syndic de la Sorbonne, Noël Bédier, qui se faisoit appeler Béda, en mémoire du vénérable Bède. Ce syndic étoit un homme âpre, intolérant, attaché aux anciennes habitudes, au-

(1) Histoire de la Ville de Paris. T. II, p. 982.

Digitized by Google

1530. tant qu'aux anciennes opinions, et qui s'étoit fait gloire de réprouver tous les progrès récemment faits dans les études. Béda dénonçoit chaque jour à la Sorbonne quelques-uns des écrivains qui se faisoient un nom dans la philologie ou la critique sacrée; il avoit fait censurer par cette faculté Jacques le Fèvre et Gérard Roussel; il poursuivoit également Pierre Caroli et Martial Masurier, et il demandoit que tous ceux que la Sorbonne condamneroit fussent brûlés par le magistrat (1). La reine de Navarre au contraire avoit donné un asile aux deux premiers, en Béarn; elle avoit elle-même écrit un livre en vers, intitulé *le Miroir de l'Ame pécheresse*, où Béda croyoit voir plusieurs symptômes d'hérésie; en sorte qu'il fit jouer cette princesse, en 1533, par des écoliers, dans le collége de Navarre (2). Avant ce scandale, Béda avoit dénoncé à la Sorbonne Louis de Berquin, gentilhomme de l'Artois, ami d'Érasme, zélé pour le progrès des lettres, et impatient du pouvoir des moines et de leurs superstitions. Il l'avoit fait traduire dans les prisons de l'officialité; enfin il avoit intenté contre Érasme lui-même un procès devant la faculté de théologie de Paris (3). François Ier ne voulut pas permettre ce triomphe de l'ignorance sur la science;

(1) Gaillard. T. VI, p. 394-410. — Histoire de l'Université de Paris. T. V, L. IX, p. 202.

(2) Gaillard, *ib.*, p. 442.

(3) Gaillard. T. VI, p. 424.

Digitized by Google

il fit, en 1526, mettre Louis de Berquin en liberté, 1530.
et il ordonna au parlement d'arrêter le débit des livres de Béda, et de veiller sur les démarches de la Sorbonne. (1)

Mais la profanation de l'image de la rue des Rosiers changea les dispositions du roi. Ce n'étoit plus une opinion, mais un trouble apporté dans le royaume, une désobéissance, un signe de mépris pour les lois, et François, jaloux plus que personne de son autorité, voyoit déjà, dans les sectaires, des criminels de lèse-majesté. En même temps, il partageoit les sentimens populaires; ignorant, emporté, superstitieux par caprice et non religieux, il étoit lui-même homme du peuple. Or la masse de la nation avoit vu avec plaisir les attaques contre les prêtres et les moines, qu'elle méprisoit, tandis qu'au contraire elle s'étoit scandalisée des attaques contre les images, antiques objets de sa vénération. Le roi fit faire une statue d'argent, de la hauteur de celle qui avoit été renversée, et il vint en procession, le 11 juin 1528, accompagné par tous les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ambassadeurs, beaucoup d'évêques, les cours souveraines, le corps de ville et les ordres religieux, la replacer dans sa niche, à la rue des Rosiers (2). Comme, malgré tous ses efforts, il ne

(1) Gaillard. T. VI, p. 431.

(2) Gaillard. T. VI, p. 434. — Histoire de Paris. L. XIX, p. 982. — Histoire de l'Université. T. V, L. IX, p. 211.

Digitized by Google

1530. put découvrir les auteurs de cette profanation, il fit retomber son courroux sur ceux dont les opinions pouvoient l'avoir excitée. Le procès fut recommencé, par son ordre, contre Louis de Berquin par douze commissaires, tirés du parlement. Ceux-ci le condamnèrent à voir brûler ses livres en public, à faire amende honorable et abjuration dans la place de Grève, à avoir la langue percée d'un fer chaud, et à être enfermé pour le reste de ses jours. Plutôt que de faire l'abjuration à laquelle il étoit condamné, Berquin en appela au pape et au roi; mais les commissaires, par un abus de pouvoir inouï, considérèrent cet appel comme une nouvelle offense; en sorte qu'ils en prirent occasion de réformer leur sentence et de condamner Berquin, alors âgé de quarante ans, à être brûlé vif; ce qui fut exécuté le 22 avril 1529 (1). Dès-lors les exécutions se multiplièrent dans plusieurs villes de France. A Toulouse, le tribunal de l'inquisition, qui avoit conservé plus de puissance qu'ailleurs, fit ajourner, pour le 31 mars 1532, le jugement de trente-deux luthériens, afin de donner le spectacle de ce qu'il nommoit un *sermon public*, ou *acte de foi*; la plupart ne furent condamnés qu'à des pénitences plus ou moins sévères; mais Jean Bois-

(1) Gaillard. T. VI, p. 436. — *Erasmi epistolæ, Lib.* 24, *ep.* 4, *et Lib.* 25, *ep.* 37. — Histoire de la ville de Paris. L. XIX, p. 984. — Théod. de Bèze. L. I, p. 7. — Biographie univers. T. IV, p. 336.

Digitized by Google

sonné, célèbre professeur en droit civil, fut condamné à faite abjuration en public, à genoux, à finir ses jours en prison, et à la confiscation de tous ses biens, tandis que Jean Cadurque, bachelier en droit civil, fut brûlé vif. (1) 1530.

En même temps plusieurs conciles provinciaux furent assemblés pour réprimer l'hérésie : l'un à Lyon, dont on n'a pas les actes ; un autre à Bourges, le 20 mars 1528, sous la présidence du cardinal de Tournon, qui condamna toutes les croyances des luthériens, sans les rapporter, de peur de contribuer à les répandre : les prélats affectèrent seulement de confondre les luthériens avec les sorciers et les magiciens, pour les rendre plus odieux au peuple (2). Un troisième concile plus important fut assemblé le 3 février 1528, à Paris, par le chancelier Antoine Duprat : il comprenoit tous les évêques de la province de Sens. Ce concile, après avoir condamné la doctrine de Luther, en établissant des rapports entre elle et celle de tous les hérétiques les plus fameux, résuma les principaux points de la religion controversés par les luthériens, pour les confirmer par l'autorité de l'Église, et il termina ses canons par une chaleureuse exhortation à tous les princes chrétiens de travailler à l'extermination

(1) Histoire générale du Languedoc. T. V, L. XXXVII, p. 133. — Théod. de Bèze. L. I, p. 10.

(2) *Concilium Bituricense adversus dogma Lutheri.* T. XIV, p. 426, *in* Labbe.

Digitized by Google

1530. des hérétiques : « La félicité et la gloire, leur di-
« soit-il, n'ont appartenu qu'à ceux qui, s'atta-
« chant inébranlablement à la foi catholique, ont
« poursuivi les hérétiques comme ennemis capi-
« taux de leur couronne, et les ont détruits en
« les faisant mourir. Aussi, remplissant les devoirs
« de notre saint ministère, nous supplions instam-
« ment les princes chrétiens, nous les exhortons
« au nom du Seigneur, s'ils veulent obtenir le sa-
« lut, s'ils veulent conserver leurs droits souverains
« sans atteinte, s'ils veulent contenir dans la paix
« et la tranquillité les nations qui leur sont sou-
« mises, de défendre la foi catholique d'un bras
« puissant, et de s'efforcer de dompter et de dé-
« truire virilement tous ses ennemis. » (1)

Cependant l'homme qui devoit donner à la réforme en France une nouvelle impulsion, qui devoit coordonner tout le système des doctrines évangéliques, porter le flambeau de la raison et de la critique sur toutes les parties controversées de la religion, et surtout inspirer par sa foi et son courage l'enthousiasme qui signala les réformés français, et qui leur fit braver, rechercher même le martyre, Jean Calvin ne s'étoit pas encore mis en évidence. Calvin étoit né à Noyon le 10 juillet 1509. Dès l'âge de douze ans il avoit obtenu des bénéfices ecclésiastiques; il avoit ensuite com-

(1) Labbe. T. XIV, p. 462. — *Acta concilii Parisiensis Senonensis dicti*, p. 432-481.

Digitized by Google

mencé ses études à Paris; mais se destinant alors 1530.
à la jurisprudence, il étoit allé suivre à Orléans les leçons du professeur de droit Pierre de l'Étoile, puis à Bourges, celles du célèbre jurisconsulte milanais Alciat, et de Melchior Wolmar, professeur de grec. « Toutefois, dit Bèze, il reçut cette grâce « de Dieu, qu'il employa ses meilleures heures en « l'étude de la théologie, dans laquelle il profita « de telle sorte en peu de temps, qu'étant la science « conjointe avec son zèle, il avança merveilleuse- « ment le royaume de Dieu en plusieurs familles; « enseignant la vérité, non point avec un langage « affecté, dont il a toujours été ennemi, mais avec « une telle profondeur de savoir, et telle et si so- « lide gravité en son langage, qu'il n'y avoit dès- « lors homme l'écoutant qui n'en fût ravi en ad- « miration » (1). Mais Calvin, qui erra quelque temps de ville en ville, en excitant partout la réflexion des penseurs, l'érudition des savans, sur les questions controversées, et la défiance ou la haine des moines, ne s'éleva réellement au premier rang entre les réformateurs français, qu'en 1535, lorsqu'il publia son institution chrétienne. (2)

Avant cette époque, de nouvelles combinaisons politiques avoient tour à tour rapproché, puis éloigné François des réformés. Il sembloit être lui-

(1) Théod. de Bèze. L. I, p. 9.

(2) *Institutio christianæ religionis.* Jo. Calvino authore. La première édition est in-folio. Bâle, 1535.

ESTE LIBRO PERTENÈCE A LA BIBLIOTEC
DE LA FACULTAD DE F. L. MADRID.

Digitized by Google

1530. même peu accessible aux sentimens religieux; aussi c'étoient les influences opposées, dans son palais, de sa mère, de sa sœur, ou de sa maîtresse, au dehors, de ses alliés Henri VIII ou le pape, qui sembloient régler sa conduite, quant aux affaires de l'Église. Marguerite, duchesse d'Alençon, qui depuis fut reine de Navarre, quoiqu'elle soit surtout connue du public par des contes assez lestes, joignoit au goût des lettres et à l'amitié pour les savans une vraie dévotion; elle protégea souvent auprès de son frère les nouveaux docteurs; et quand elle ne pouvoit les sauver autrement, elle les attiroit dans le Berry, dont le roi lui avoit abandonné l'usufruit, ou dans le Béarn, après son mariage, en 1527, avec Henri II, roi de Navarre (1). La duchesse d'Étampes, qui aimoit les arts et les lettres, et dont on avoit dit qu'elle étoit la plus belle des savantes et la plus savante des belles, protégea aussi plusieurs docteurs protestans en faveur de leur savoir; et l'on assure qu'après la mort de François Ier, lorsque la retraite lui fit adopter des pensées plus sérieuses, elle fit ouvertement profession du protestantisme (2). D'autre part, Louise de Savoie, mère du roi, étoit devenue bigote; et sa prédilection pour le chancelier Antoine Duprat lui faisoit pousser son fils aux persécutions, depuis

(1) Biographie universelle. T. XXVII, p. 20. — Brantôme. T. V, § 6, p. 218.

(2) Biographie universelle. T. XIII, p. 361.

Digitized by Google

que Duprat avoit pris à tâche de compenser, aux 1530.
yeux du clergé, les scandales de sa vie passée par ses rigueurs contre les protestans. Mais dans l'année 1531, la santé de Louise de Savoie parut chancelante. Quelques symptômes de peste s'étant manifestés à Fontainebleau, où elle se trouvoit, elle en partit pour se rendre à Romorantin ; elle ne put cependant aller plus loin que le village de Gretz en Gatinais, où elle mourut le 29 septembre 1531, 1531.
à l'âge de cinquante-quatre ans. On trouva dans ses coffres la somme énorme de quinze cent mille écus d'or, qui auroit presque suffi pour la rançon de son fils ou de ses petits-fils. François Ier, qui en hérita, se trouva plus riche qu'il n'avoit été depuis le commencement de son règne. Il racheta alors des mains de Charles V les terres des Pays-Bas qu'il avoit engagées pour une partie de sa rançon. Se trouvant encore après ce payement maître de beaucoup d'argent comptant, il ne songea plus qu'à se dégager du traité de Cambrai, comme il s'étoit dégagé auparavant de celui de Madrid. (1)

Charles V, pendant son séjour à Bologne avec le pape Clément VII, s'étoit fait couronner par lui, le 22 février 1530, comme roi de Lombardie, et ensuite, le 24 mars, comme empereur, après quoi

(1) *Fr. Belcarii*. L. XX, p. 634. — Guichenon. T. II, p. 177. — *Arn. Ferroni*. L. VIII, p. 175. — Brantôme, Dames galantes. T. VII, discours 6, p. 514. — Martin Du Bellay, T. XVIII, L. IV, p. 143. — Annales d'Aquitaine. T. IV, p. 164.

Digitized by Google

1531. il étoit parti pour l'Allemagne. Il avoit fait le 15 juin son entrée à Augsbourg, où une diète de l'empire étoit rassemblée d'après ses ordres (1). Avant d'y arriver il avoit déjà pu se convaincre que la plus grande partie de l'Allemagne penchoit vers le protestantisme. Ce culte, adopté par presque toutes les villes libres, obtenoit une grande faveur, même dans les campagnes; et si quelques princes puissans le repoussoient encore, ceux qui l'avoient institué chez eux, en abolissant e culte catholique dans leurs États, s'étoient emparés des biens de l'Église; ils avoient ainsi fort accru leur pouvoir et leurs richesses, et donné un exemple que beaucoup d'autres songeoient à suivre. Toutefois les princes assemblés à Augsbourg désiroient se concilier la faveur d'un empereur victorieux, qui arrivoit dans leur pays après avoir imposé les plus dures conditions à son rival, le roi de France, et avoir subjugué l'Italie; en sorte qu'ils ne voyoient nulle part d'adversaire qui pût lui résister. Tous les princes vinrent le recevoir hors de la ville, avec les plus grandes marques de respect; cependant, lorsqu'il les somma le lendemain, jour du Saint-Sacrement, de l'accompagner à la messe, l'électeur de Saxe, le landgrave, les ducs de Lunebourg, de Brandebourg, et le prince d'Anhalt, s'y refusé-

(1) *Robertson's Charles V*. T. III, L. V, p. 47. — *Sleidani de Statu relig. et reipub*. L. VII, f. 106.

Digitized by Google

rent (1). Appelés à exposer leurs principes, ils fi- 1531.
rent rédiger par Mélanchton, le plus modéré des théologiens protestans, une confession de leur foi, dans laquelle ils s'efforcèrent de heurter le moins qu'ils purent la foi catholique, sans fausser leur conscience. Mais en vain Mélanchton fit preuve, dans la confession d'Augsbourg, de son esprit conciliant et de son adresse; en vain d'autre part Charles V s'efforça de séduire les princes protestans, en leur offrant les plus grands avantages temporels; ces princes ne voulurent se relâcher sur aucun article de foi. Le légat Campeggio, qui suivoit l'empereur, et qui l'avoit toujours pressé d'écraser l'hérésie par des mesures vigoureuses, fit alors des instances auprès de la diète pour qu'elle condamnât la confession d'Augsbourg, et cette condamnation fut en effet prononcée, le 19 novembre 1530. Il fut interdit de rien changer à l'ancien culte, ou de tolérer ceux qui enseigneroient quelque chose de contraire à la foi de l'Église. L'absolution fut offerte par le légat à ceux qui abjureroient leur erreur; mais quant à ceux qui persisteroient dans leur impénitence, on ne leur laissa que le choix de l'exil ou de la mort. (2)

Charles-Quint représenta encore à la diète, qu'obligé de s'éloigner fréquemment de l'Allemagne,

(1) *Sleidani*. L. VII, f. 106, verso.

(2) *Robertson*. L. V, p. 49. — *Jo. Sleidani*. L. VII, f. 116, verso.

Digitized by Google

1531. pour gouverner et défendre ses états d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas, il avoit besoin de s'y faire représenter par un lieutenant, auquel il pût accorder une entière confiance; il se proposoit donc de convoquer une diète électorale, pour faire nommer roi des Romains Ferdinand son frère, déjà archiduc d'Autriche. Cette diète fut en effet convoquée à Cologne pour le 29 décembre 1530, et la sommation de s'y rendre parvint à l'électeur de Saxe, en même temps que le décret qui proscrivoit sa religion. Au lieu d'obéir, l'électeur envoya son fils protester contre une élection qu'il prétendoit être contraire à la bulle d'or et aux priviléges de l'empire. En même temps il invita tous les princes et les états protestans de l'Allemagne à envoyer des députés à Smalkalde, petite ville de Franconie, pour le 22 décembre, afin d'y prendre ensemble des mesures pour leur défense commune. (1)

Cette opposition n'empêcha point Ferdinand d'être élu roi des Romains, par le reste des électeurs, le 5 janvier 1531. Cependant les états protestans, persuadés que l'intention de l'empereur avoit été de charger son frère de les poursuivre et de les détruire, signèrent entre eux un traité d'alliance défensive, qui prit le nom de ligue de Smalkalde; ils écrivirent ensuite, le 29 février, aux rois

(1) *Jo. Sleidani*. L. VII, f. 118, recto. — *Robertson*. L. V, p. 51.

Digitized by Google

de France et d'Angleterre, pour les intéresser à la défense de la liberté germanique. (1) 1531.

L'article 27 du traité de Cambrai portoit expressément : « Et au surplus ledit seigneur roi (de « France) ne se mêlera des pratiques en Italie ni « en Allemagne, en quelque façon que ce soit, « contre ni au préjudice dudit seigneur empe- « reur » (2). Toute intervention de François Ier, pour protéger les princes allemands, étoit donc une violation directe du traité. Mais François étoit désormais accoutumé à ne se plus croire gêné par ses paroles; il considéra seulement s'il étoit possible, en se concertant avec le roi d'Angleterre, de donner aux confédérés de Smalkalde une assistance utile. Il savoit que ce roi, jaloux de l'empereur, et contrarié par lui dans ses projets de divorce, ne demandoit qu'une occasion pour embarrasser Charles-Quint et lui susciter des ennemis. Après avoir eu de lui une première réponse, il envoya aux princes protestans Guillaume Du Bellay, sire de Langey, avec commission de « les assurer en « parole de prince, que, pour l'affection qu'il « portoit à la conservation des priviléges, us et « coutumes du Saint-Empire, ils le trouveroient « prêt à leur secours, quand bien même il advien- « droit qu'il fût seul à leur donner aide, et que

(1) *Jo. Sleidani*. L. VIII, f. 120, verso. — Mart. Du Bellay, L. IV, p. 144. — *Robertson*. L. V, p. 54.

(2) Traités de paix. T. II, p. 176.

1531. « son frère d'Angleterre, ce qu'il ne pensoit, ne « fût assez à temps résolu de l'aide qu'il leur vou- « droit faire. Et s'il étoit ainsi que l'empereur « (envers lequel il désiroit d'inviolablement obser- « ver et garder les alliances et traités qu'il avoit « avec lui) voulût, à cause de la conservation des « anciennes observances du Saint-Empire, se met- « tre en armes à l'encontre d'eux (ce qu'il ne pen- « soit qu'il dût avenir), en ce cas ledit seigneur « n'étoit pas pour les abandonner, ains les secou- « rir à son pouvoir, sans rien épargner. » (1)

En même temps le roi reçut les ambassadeurs de Jean Zapolski, comte de Sépus, que les Hongrois avoient élu pour leur roi : celui-ci demandoit à s'allier par un mariage avec la famille de France, et à obtenir du roi un secours en argent. François offrit de lui donner pour femme Isabeau, sœur du roi de Navarre, et lui envoya, dit Du Bellay, « une somme de deniers, à condition qu'elle « ne seroit employée à faire guerre ou invasion « contre aucun des confédérés du roi, et aussi, que « quelque guerre qu'on lui fît, il se donnât de « garde d'envahir son ennemi avec le secours et « aide du Turc ; car s'il le faisoit, le roi seroit con- « traint de prendre les armes contre lui, sans au- « cun égard à leur alliance, pour obvier que le « Turc, ennemi de notre foi, n'enjambât sur le

(1) Mémoires de Mart. Du Bellay. L. IV, p. 151. — *Sleidani.* L. VII, f. 123, verso.

Digitized by Google

« territoire de la chrétienté. » Ainsi le roi conservoit dans ses instructions un respect extérieur pour l'opinion publique dans le moment où il agissoit le plus directement contre elle : il ne vouloit point être accusé de violer ses traités ou de s'allier avec les infidèles, tandis qu'il savoit bien que le seul ennemi du roi de Hongrie étoit Ferdinand d'Autriche, roi des Romains, et son seul allié le sultan des Turcs. Au reste il fut impossible de faire parvenir jusqu'à ce roi l'argent qu'on lui envoyoit. (1) 1531.

Charles-Quint connoissoit bien l'inimitié secrète de François Ier, et il étoit instruit de ses négociations soit avec le roi de Hongrie, soit avec les protestans ; cependant, lorsqu'il fut averti des immenses préparatifs que faisoit Soliman pour envahir l'Allemagne, il crut devoir réclamer du roi de France l'aide contre les Turcs que celui-ci avoit solennellement promise par le traité de Madrid, et qu'il s'étoit dès lors toujours déclaré empressé de fournir. On a lieu de croire que François entretenoit dès lors une correspondance secrète avec les Musulmans, et qu'un sieur de Rincon, qui plus tard fut mis en évidence, étoit déjà accrédité par lui auprès du Sultan (2) ; toutefois il se croyoit par honneur et par chevalerie obligé à se dire toujours prêt à combattre les ennemis de la foi. Il répondit

(1) Martin Du Bellay. L. IV, p. 153.
(2) Garnier. T. XII, p. 504.

Digitized by Google

1531. donc en protestant de son zèle, et en offrant de venir garder l'Italie contre eux avec cinquante mille combattans; car, disoit-il, l'empereur garde suffisamment l'Allemagne, et d'ailleurs les Français auroient trop de chemin à faire pour conduire leur armée jusqu'aux frontières de Hongrie (1). François savoit bien qu'une telle offre ne pouvoit pas être acceptée : c'étoit plutôt de sa part une bravade; il vouloit donner à penser à Charles V qu'il convoitoit toujours l'Italie, et qu'il pouvoit y entrer tout à coup avec plus de forces qu'on ne lui en supposoit.

L'Allemagne, en effet, étoit glacée d'effroi par les nouvelles qu'elle recevoit des nombreux armemens des Turcs, et par le souvenir des horreurs qu'ils avoient commises dans leur précédente invasion, en 1530 (2). Charles V, redoutant la puissance de Soliman, plus alarmé encore de l'espèce d'aide que François lui offroit, résolut tout au moins de se réconcilier avec les protestans de la ligue de Smalkalde. Les conditions d'une pacification nouvelle pour les affaires de religion furent
1532. agréées le 23 juillet 1532, à Nuremberg, et ratifiées le 3 août août, à la diète de Ratisbonne. Il fut convenu de renvoyer toute décision sur les dissensions religieuses à un futur concile, dont l'empereur promettoit de presser la convocation; jus-

(1) Martin Du Bellay. L. IV, p. 155.
(2) *Sleidani*. L. VII, f. 107, verso. L. VIII, f. 123, recto.

Digitized by Google

qu'alors tous les procès instruits devant la chambre impériale contre les protestans devoient demeurer suspendus, et personne ne devoit plus être inquiété au sujet de sa religion (1). D'autre part, les protestans, pour témoigner leur zèle et leur reconnoissance, suivirent en foule l'étendard de Charles V. L'armée que rassembla celui-ci sous les murs de Vienne fut la plus nombreuse que l'Allemagne eût réunie depuis bien long-temps. De son côté, Soliman étoit entré en Hongrie, à ce qu'on prétendoit, à la tête de 300,000 combattans. Les deux souverains commandoient en personne; c'étoit la première fois qu'on voyoit Charles V à la tête de ses soldats. Il ne se laissa point séduire, néanmoins, par l'attrait d'une fausse gloire. Il prit à tâche d'éviter la bataille; il couvrit l'Allemagne contre les Turcs, et il rendit leur formidable armement inutile, sans que cette campagne, où deux grands monarques étoient opposés, fût signalée par aucune action meurtrière. (2) 1532.

L'intérieur du royaume de France ne présentoit que peu d'événemens, ou plutôt encore les historiens de cette époque ne se croyoient appelés à raconter que les faits de la guerre et de la politique; ils ne se permettoient pas de porter leurs regards sur l'administration intérieure du roi : c'est par

(1) *Sleidani*. L. VIII, f. 128, verso, à f. 131, verso. — *Robertson*. L. V, p. 57. — Traités de paix. T. II, p. 188.

(2) *Sleidani*. L. VIII, f. 132. — *Robertson*. L. V, p. 59.

Digitized by Google

1532. hasard que l'historien d'Aquitaine, pour célébrer la tenue des grands jours de Poitiers, nous laisse entrevoir la misère des provinces occidentales, sous un gouvernement à la fois violent et foible. « Depuis six ou sept ans, dit-il, aucuns gentilshommes se vouloient faire croire de leurs opinions, « par assemblées et combats, sans autorité du roi, « et aussi par force, violence, sans faire révérence « au roi ni à justice; si que plusieurs, sans titre, « s'emparoient de bénéfices, les tenant par force et « violence, contre ceux qui en avoient joui par plus « de quinze et vingt ans à bon titre; de sorte que « les juges royaux n'avoient plus d'autorité, et n'y « avoit sergent qui osât mettre à exécution leurs « mandemens, pour les grands et énormes excès « qu'on leur faisoit, et à leurs records et témoins. « Ordonna le roi, dès le mois de juillet dudit an « 1531, que les grands jours de Poitou seroient « tenus en la ville de Poitiers, par aucuns de messieurs du parlement de Paris. Esquels grands « jours de Poitou sont compris les pays d'Anjou, « Touraine, le Maine, Aunis, Augoumois et la « Marche; pour punir lesdits crimes et délits, et « aussi pour vuider les appellations verbales de « quatre ou cinq années, qui étoient encore indécises. Et fut ordonné qu'ils commenceroient le « premier jour de septembre ensuivant, et finiroient « le dernier jour d'octobre. Pour mettre à exécution leurs arrêts contre les criminels, envoya

Digitized by Google

« avec eux le seigneur de Chandieu, grand prévôt 1552.
« des maréchaux, accompagné de trois ou quatre
« cents hommes. » (1)

C'étoit en effet de la justice prévôtale que le roi envoyoit exercer dans ces provinces, encore qu'il déléguât pour cela un président et douze conseillers au parlement, avec plusieurs officiers de cette cour. Dans les deux mois, ils vidèrent, dit l'historien, « plus de cinq cents appellations verbales, et « firent de grandes punitions de criminels, dont « les aucuns étoient gentilshommes, atteints et con- « vaincus de port d'armes, sacriléges, ravissemens « de bien, et rébellion à justice; dont furent dé- « capités audit Poitiers environ douze ou treize, « et un pauvre malheureux hérétique de Loudun « brûlé. Aussi furent aucunes maisons de gentils- « hommes ruinées pour avoir été rebelles à jus- « tice » (2). Il ne faut point oublier que les violences des seigneurs que l'on punissoit ainsi constituoient précisément ce que l'on considère souvent comme l'état féodal ou de guerre privée. Cette indépendance des seigneurs, ce mépris des lois, et cet appel à la force, étoient dans les mœurs de la nation, et dans celles en particulier de la noblesse, en sorte qu'on les retrouve à plusieurs époques, et plus tard encore, toutes les fois que l'autorité centrale étoit affoiblie, et que la France étoit en proie à des con-

(1) Du Bouchet, Annales d'Aquitaine. Partie IV, f. 263, verso.
(2) Annales d'Aquitaine, p. 264.

Digitized by Google

1532. vulsions, entre autres durant les guerres de religion. Mais bien loin que ce fût l'état légal, le droit de la féodalité, depuis plusieurs siècles, toutes les fois que l'autorité du roi étoit reconnue, la guerre privée étoit punie comme un crime.

Une autre affaire de régime intérieur occupa François Ier pendant l'année 1532 : ce fut la réunion définitive de la Bretagne à la France. Déjà la première femme de François, Claude, fille de Louis XII, comme héritière de ce duché, l'avoit, par son testament, en 1524, transmis au Dauphin son fils aîné, en en réservant seulement l'usufruit au roi. C'étoit autrefois contrevenir à la clause du contrat de mariage de sa mère Anne de Bretagne, en vertu de laquelle l'héritage devoit passer, non point à l'aîné, mais au puîné de ses enfans (1). La province, jalouse de son indépendance, étoit toujours administrée comme un duché séparé; le roi ne la gouvernoit que comme duc, en se conformant à la constitution et aux priviléges du pays, et les états s'étoient réservé des chances pour la séparer de nouveau de la couronne, soit en demandant qu'elle passât au fils cadet, soit en maintenant le droit héréditaire des filles. Le chancelier Duprat fit sentir au roi qu'il convenoit de rendre la réunion définitive, tandis que ses fils, âgés seulement de treize et quatorze ans, ne pouvoient y

(1) Actes de Bretagne. T. III, p. 962. — Daru, Histoire de Bretagne. L. IX, p. 254.

Digitized by Google

mettre d'obstacle ; au lieu que, s'il laissoit entiers les 1532.
droits du cadet, il leur légueroit après lui, peut-être, une guerre civile, peut-être même une invasion étrangère; car la Bretagne recourroit de nouveau, comme elle l'avoit déjà fait un demi-siècle auparavant, aux Anglais, aux Flamands, aux Espagnols, pour maintenir son indépendance. Il fut donc résolu de faire demander, par les états eux-mêmes de Bretagne, une incorporation complète de leur province dans la monarchie. Une partie des Bretons entrevoyoit en effet, avec alarme, les guerres et la dévastation de la province, qui seroient la conséquence du recouvrement d'une existence séparée; on se flattoit de gagner les autres par de l'argent, par des faveurs de cour; et les états de Bretagne furent convoqués à Vannes, pour le mois d'août 1532, tandis que le roi, pour exercer sur eux plus d'influence, vint s'établir à Chateaubriand, dans le château de la comtesse son ancienne maîtresse, qui vivoit alors en bonne harmonie avec Jean de Laval son mari. Le roi, de son côté, montra que la duchesse d'Étampes ne lui avoit pas fait entièrement oublier la belle Françoise de Foix, car il donna, dans cette occasion, à celle-ci, les deux riches terres de Rhuis et de Sucinio. (1)

Le président des Déserts s'efforça de faire sentir aux Bretons, ses compatriotes, à quelles calamités

(1) Daru. L. IX, p. 257.

Digitized by Google

1532. ils s'exposeroient, si leur souverain se trouvoit de nouveau en guerre avec la France; mais l'amour du nom national, la gloire héréditaire de leur patrie, la crainte de perdre leurs priviléges et leur liberté, influoient plus sur un grand nombre de Bretons que ces avantages matériels. Il ne fut pas difficile de gagner les nobles, même ceux qui, par leurs alliances avec la famille ducale, conservoient quelques droits contingens à hériter d'elle. La bourgeoisie opposa plus de résistance : on cite Bosech, procureur syndic de Nantes, et Jean Moteil, comme les hommes les plus énergiques dans leur attachement à l'indépendance. Montéjan, commissaire du roi aux États, essaya en vain d'intimider ces deux citoyens par ses menaces; il eut cependant plus de succès auprès d'autres députés, et le 4 août, les États proclamèrent le Dauphin comme duc de Bretagne, sous le nom de François III, déclarant en même temps que désormais « le duché seroit uni « irrévocablement et à perpétuité à la couronne, « sans qu'il pût, pour quelque raison que ce fût, « en être jamais séparé » (1). Auparavant, toutefois, ils avoient obtenu de François des lettres-patentes qui confirmoient tous les anciens priviléges de la province, et particulièrement celui « qu'aucune « somme de deniers ne pourra être imposée, si

(1) Actes de Bretagne. T. III, p. 1001. — Taillandier, Histoire de Bretagne. L. XVII, p. 253. — Daru, L. IX, p. 261. — Martin Du Bellay. L. IV, p. 159.

Digitized by Google

« préalablement elle n'a été demandée aux États « d'icelui pays, et par eux octroyée. » D'après les rôles dressés à cette occasion, il fut établi que la province comptoit alors 36,597 feux, soumis à un droit de fouage de six livres par année, et que l'ensemble de ses revenus, charges déduites, s'élevoit à 450,000 livres. (1) 1532.

La fille de Maximilien, Marguerite, que Charles VIII avoit dû épouser, et à laquelle il avoit manqué de parole pour épouser la duchesse de Bretagne, étoit morte à Malines, le 1er décembre 1530, quinze mois après avoir signé le traité des Dames avec sa belle-sœur, qui n'avoit pas tardé à mourir aussi. Charles V, qui avoit laissé à sa tante Marguerite le gouvernement des Pays-Bas, fut appelé dans ces provinces par la nécessité de la remplacer. Il destina, pour lui succéder, sa sœur Marie, veuve du roi de Hongrie, qui avoit été tué six ans auparavant, et il passa dans le Brabant et la Flandre quelques mois pour l'y installer (2). François Ier et Henri VIII crurent, ou feignirent de croire, que le séjour de l'empereur dans les Pays-Bas se lioit à quelque projet qu'il avoit formé contre eux, et ils conclurent, le 23 juin 1532, un traité d'alliance pour leur défense mutuelle, en convenant en même temps

(1) D. C. Taillandier, Histoire de Bretagne. L. XVII, p. 252. — Actes de Bretagne. T. III, p. 1000. — Daru. L. IX, p. 263.

(2) *Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V*. L. III, f. 122. — *Ferreras*. P. XIII, p. 161-165.

Digitized by Google

1532. qu'ils auroient une entrevue avant la fin de la même année, pour resserrer davantage encore les liens de leur amitié. (1)

Henri VIII s'engageoit toujours plus avant dans ses querelles avec le pape : entier, irritable et présomptueux, la résistance le déterminoit à s'avancer encore davantage. Il s'étoit engagé dans la controverse sur les matières de foi contre Luther, et il avoit écrit, pour réfuter ce réformateur, un livre qui lui valut, de la part de la cour de Rome, le titre de défenseur de la foi; titre transmis malgré son origine à tous ses successeurs : il ne pardonna point à Luther de lui avoir résisté, et il persécuta les luthériens pendant le reste de son règne.

Cependant l'érudition qu'il venoit d'acquérir lui avoit fait naître des doutes sur la suprématie des papes, et bientôt il la nia absolument, lorsqu'il trouva que Clément VII étoit devenu son ennemi. Henri s'obstinoit à vouloir obtenir un divorce canonique d'avec Catherine d'Aragon, et Charles V avoit exigé du pape qu'il ne l'accordât point. Dès lors les lenteurs et les subterfuges de la cour de Rome avoient épuisé la patience de Henri VIII. Il avoit cru que son ami et son confident le cardinal Wolsey s'étoit prêté lui-même aux mesures dilatoires dont il se voyoit la dupe; il avoit aussitôt résolu sa ruine : il l'avoit fait arrêter le 4 novem-

(1) Rymer. T. XIV, p. 435.

Digitized by Google

bre 1530, et il l'auroit probablement envoyé au supplice si ce prélat n'étoit mort de maladie le 30 du même mois (1). S'étant ainsi aliéné les protestans et les catholiques, et comptant parmi ses ennemis le pape et l'empereur, Henri VIII mettoit d'autant plus de prix à l'alliance de la France qu'elle lui restoit seule; et, de son côté, François, qui ne concevoit guère ses scrupules religieux, mais qui regardoit comme une offense à la majesté royale la prétention du pape, de mettre la justice et la conscience au-dessus de la volonté d'un roi, désiroit élargir la brèche entre Henri VIII et Charles-Quint, pour empêcher qu'ils ne se réconciliassent, et il conseilloit à Henri d'épouser Anne Boleyn sans en demander d'autre autorisation à l'Église. (2) 1532.

Les ambassadeurs de François en Angleterre, Du Bellay et la Pommeraye, ayant réglé tous les préliminaires de l'entrevue des deux rois, Henri VIII arriva à Calais, et François Ier à Boulogne. Les deux souverains se rencontrèrent, le 20 octobre 1532, sur la limite de leurs deux territoires : après quoi, François conduisit Henri à Boulogne, où ils logèrent ensemble dans la maison abbatiale : à son tour, il lui rendit visite à Calais. Les deux cours se mêlèrent ensemble : les ordres de Saint-Michel et de la Jarretière furent distribués, par chaque

(1) Rapin Thoyras. L. XV, p. 305-318. — *Mackintosh*. T. II, ch. 6, p. 163.

(2) Rapin Thoyras. L. XV, p. 318.

Digitized by Google

1532. roi, aux principaux personnages qui approchoient du roi qu'ils nommoient leur frère. Il y eut des fêtes brillantes et un grand luxe étalé dans cette conférence, mais il n'égala point celui que les deux mêmes rois avoient déployé, douze ans auparavant, au champ du Drap d'or. (1)

Comme c'étoit justement à l'époque de cette conférence que Soliman menaçoit l'Allemagne avec une armée de trois cent mille hommes, et que Charles V lui en fermoit l'entrée avec à peine cent mille soldats, les deux rois sentirent qu'ils se rendroient fort odieux si on les soupçonnoit de s'unir contre le champion de la chrétienté, afin de livrer, en quelque sorte, l'Europe aux ravages des Musulmans. Ils signèrent donc, le 28 octobre, un traité, qu'ils s'empressèrent de rendre public, par lequel ils s'engageoient à mettre sur pied, en commun, une armée de quatre-vingt mille hommes, « pour ré« sister contre le Turc, comme bons zélateurs du « bien et augmentation de la chrétienté » (2). Cette démonstration parut leur suffire, et ils ne songèrent ensuite nullement à mettre ce traité à exécution.

Dans leur conférence, les deux rois s'occupèrent surtout des relations de Henri VIII avec la cour de Rome. Ce monarque violent, et si souvent cruel, étoit cependant de bonne foi : il croyoit sa con-

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 161.

(2) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 161, et note, 343. — Rapin Thoyras. L. XV, p. 320. — Traités de paix. T. II, p. 198.

Digitized by Google

science engagée dans la lutte où il étoit entré; il 1532.
s'efforçoit de convaincre François qu'il avoit pour lui la loi divine quand il regardoit son mariage comme nul; qu'il avoit également pour lui l'autorité de l'Écriture et celle de l'histoire des premiers siècles de l'Église quand il nioit la suprématie des papes, en prétendant que tous les évêques étoient égaux, et qu'ils devoient tous être soumis au pouvoir séculier. Il cherchoit à soulever l'orgueil royal de François contre l'orgueil de celui qu'il nommoit l'évêque de Rome, et il lui demandoit de ne plus se soumettre désormais à l'humiliation de lui baiser les pieds. Il insistoit sur l'injustice du pape, de vouloir le contraindre d'aller en personne à Rome, ou d'y envoyer des hommes chargés de sa procuration expresse. Il maintenoit, dit Du Bellay, « que « toutes les fois que pareils cas étoient advenus « entre princes souverains, on leur avoit envoyé « juges sur les lieux. Car d'une affaire telle, et « touchant de si près la conscience, et dont il étoit « besoin que les parties parlassent par leur bouche, « il n'est raisonnable de la soumettre à procureur; « et d'aller en prince souverain à Rome, laissant « l'administration et régime de son pays, il n'étoit « pas moins déraisonnable. » (1)

François Ier étoit beaucoup moins de bonne foi : pour lui, la grande affaire étoit de se déterminer

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 164.

Digitized by Google

1532. sur le système d'alliance dans lequel il lui convenoit d'entrer. Il s'apercevoit avec inquiétude de l'isolement dans lequel il s'étoit mis par le traité de Cambrai; il concevoit bien que s'il se lioit plus étroitement avec le roi d'Angleterre, et en même temps avec les protestans de la ligue de Smalkade, il trouveroit des amis zélés, qui le verroient avec plaisir suivre leur exemple, et s'emparer de tous les biens de l'Église de France. Il avoit récemment éprouvé, dans l'assemblée des notables qui avoit payé la rançon de ses fils, combien cette Église étoit plus riche que tout le reste de ses sujets. Il voyoit que les princes d'Allemagne avoient plus que doublé leur puissance et leurs richesses par cette confiscation. Frédéric Ier, en Danemark, avoit, en 1526, accordé la liberté de conscience à ses peuples; Gustave Vasa avoit, en 1529, adopté, avec toute l'église de Suède, les doctrines exposées dans la confession d'Augsbourg, et ces deux révolutions, qui s'étoient opérées paisiblement, avoient infiniment augmenté le pouvoir royal dans ces deux monarchies du Nord. François croyoit, en outre, avoir des griefs personnels contre le pape : il se plaignoit de ce que celui-ci accréditoit l'idée que le roi étoit secrètement allié avec le Turc, de ce que Clément lui avoit refusé deux décimes à lever sur son clergé, tandis qu'il en accordoit avec prodigalité à Charles V; de ce qu'enfin il levoit sur la France des contributions ruineuses par des an-

Digitized by Google

nates excessives, par des bulles extrêmement multipliées, par des *propines* ou présens conciliatoires qu'on étoit forcé de donner à tous les huissiers, chambriers, protonotaires de la cour de Rome, dès qu'on avoit quelque grâce à lui demander (1). 1532.

Mais, d'autre part, François ne pouvoit se déterminer à renoncer pour toujours à l'Italie; il croyoit que le moment approchoit où il y retrouveroit ses anciens alliés, où il pourroit, avec leur aide, recouvrer le Milanez, l'état de Gênes, peut-être le royaume de Naples; et comme le pape avoit été le chef de toutes les précédentes ligues de l'Italie, c'étoit le pape qu'il regardoit comme le pivot de la politique italienne : s'il pouvoit regagner l'amitié du pape, il lui sembloit qu'il abandonneroit sans regret l'alliance du roi d'Angleterre et des confédérés de Smalkalde. Il ne cessoit donc point de négocier avec le pape en même temps qu'avec les protestans. Dès le 15 septembre 1531, il avoit écrit au premier pour lui demander de fixer un lieu où ils pussent se rencontrer pour traiter en personne des affaires de la chrétienté, lui annonçant en même temps qu'il étoit disposé, pour s'unir à lui d'une manière plus intime, à faire épouser à Henri, duc d'Orléans, son second fils, Catherine de Médicis, fille de Laurent II, duc d'Ur-

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 165.



Digitized by Google

1532. bin, et nièce de Clément VII (1). Ce mariage étoit infiniment plus relevé que tout ce que le pape avoit jamais pu espérer pour sa famille : aussi Clément le regarda-t-il plutôt comme un leurre qui lui étoit offert pour le tromper que comme un projet arrêté; cependant il communiqua cette offre à Charles-Quint, qui, en jugeant de même, l'autorisa à suivre la négociation, pour mettre le roi de France dans l'embarras lorsqu'il voudroit lui-même la rompre. Selon que, dans le cours de cette négociation, François croyoit avoir gagné le pape, ou s'apercevoit qu'il étoit joué par lui, il se refroidissoit ou se réchauffoit pour les intérêts du roi d'Angleterre; il faisoit brûler des luthériens en France, ou il montroit de l'indulgence à leurs docteurs.

Tandis que François et Henri étoient en conférence à Calais, ils furent avertis que le pape et l'empereur se préparoient à conférer ensemble à Bologne. Après sa campagne contre les Turcs, Charles-Quint vouloit quitter l'Allemagne, et traverser l'Italie pour repasser en Espagne; et c'étoit sur sa route qu'il devoit rencontrer Clément VII. François et Henri, inquiets de cette entrevue, résolurent de profiter de ce que le pape ne pourroit refuser de s'y laisser suivre par les membres du sacré collége, pour y envoyer les cardinaux de

(1) *Lettere de' Principi*. T. III, f. 7.

Digitized by Google

Tournon et de Grammont, qui, Français de naissance et entièrement dévoués au roi, étoient cependant princes de l'Église, « lesquels, dit Du » Bellay, pourroient aucunement obvier à ce que » contre leurs dites majestés ne se fît quelque mau- » vaise conclusion; à tout le moins si elle se faisoit » les en advertir, pour être par eux pourvu et » donné ordre » (1). Ces deux cardinaux étoient chargés de tenir au pape un langage presque menaçant. Ils devoient lui faire entendre que les rois de France et d'Angleterre étoient prêts, ou à demander un concile universel, ou à en faire célébrer de particuliers dans leurs royaumes, auquel cas ils défendroient à leurs sujets de porter ou d'envoyer aucun argent à Rome. « Et au cas, devoient-ils » ajouter, où sa sainteté voudroit procéder, par » censures, à l'encontre du roi très chrétien et » de son royaume, et que ledit seigneur fût con- » traint d'aller à Rome quérir son absolution, il » iroit si bien accompagné que sadite sainteté se- » roit très aise de la lui accorder. Ajouteroient » iceux cardinaux auxdites remontrances que sa » sainteté eût à considérer l'état où sont les Alle- » magnes, le pays des ligues (la Suisse), et autres » pays de la chrétienté, comme ils se sont disjoints » de l'obéissance de l'Église romaine. Dont il seroit » à craindre que si ces deux puissans rois s'en dé- 1532.

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 169.

Digitized by Google

1532. » tournoient à faute de justice, ils trouveroient » plusieurs qui leur adhéreroient, et eux deux » pourroient faire un tel effort qu'il seroit difficile » d'y résister. » (1)

Les deux rois s'étant promis d'agir de concert auprès du pape pour assurer l'indépendance de leur couronne, se séparèrent, le 30 octobre, sur la frontière, entre Calais et Boulogne, avec beaucoup de démonstrations d'affection mutuelle. François, de retour à Paris, y fit assembler, dit Du Bellay, « bon nombre de prélats de son royaume, auxquels » il remontra les grosses affaires qu'il avoit eues » par le passé, l'apparence des affaires à venir, et » la provision qui étoit nécessaire pour y obvier, » leur demandant quelque volontaire subside pour » y satisfaire. Les prélats, encore que ledit sei- » gneur n'en eût point de bulle (chose qui est ac- » coutumée d'avoir en pareil cas), lui accordèrent » libéralement, et jusques à deux ou trois déci- » mes, à son plaisir » (2). Cette concession, faite à propos, calma le roi, et sauva peut-être le catholicisme en France au moment où le monarque hésitoit s'il ne l'aboliroit point.

En effet, les cardinaux qui étoient chargés de menacer le pape, et qui peut-être se seroient prêtés assez peu volontiers à une pareille commission, se crurent dispensés de prendre ce ton, lorsqu'ils

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 171-172.
(2) *Ibid.*, p. 174.

Digitized by Google

trouvèrent le pontife empressé à rechercher l'amitié du roi, et désireux, à ce qu'il assuroit, de faire, pour la regagner, les plus grands sacrifices. Clément VII, qui manquoit de fermeté dans le caractère et de constance dans ses projets, ce qui avoit attiré sur lui tant de calamités, avoit fait preuve d'autre part d'une grande adresse dans l'esprit, d'un grand talent pour l'intrigue, et en même temps d'un relâchement de principes par lequel il s'affranchissoit des entraves de la vérité et de celles des paroles données. Placé entre deux grands monarques rivaux, il étoit résolu à ne se brouiller ni avec l'un ni avec l'autre, mais à profiter de leur rivalité, pour s'offrir à eux en quelque sorte à l'enchère, et faire servir leurs cajoleries à l'agrandissement de sa maison, qui étoit désormais le but principal de sa vie. Cette maison sembloit cependant alors même prête à s'éteindre, car Clément VII regardoit à peine comme ses parens les Médicis de la branche cadette qui régnèrent plus tard à Florence, et qui ne descendoient pas de Côme, le père de la patrie. Après eux il ne restoit d'autres Médicis, dans la ligne légitime, qu'une fille, Catherine, fille de Laurent II, lequel étoit lui-même arrière-petit-fils de ce Côme l'Ancien, puis trois bâtards : le pape lui-même en étoit un; Alexandre, qu'il avoit fait duc de Florence, étoit le second; Hippolyte, qu'il avoit fait cardinal, étoit le troisième. L'empereur avoit promis à Alexandre sa fille naturelle Marguerite, 1532.

Digitized by Google

1532. qui étoit encore en bas âge; François faisoit espérer à Catherine son second fils légitime, Henri, qui étoit déjà en âge de se marier.

Charles-Quint, après avoir repoussé les Turcs de la Hongrie, avoit confié la défense de l'Allemagne à son frère Ferdinand, roi des Romains, et il avoit rencontré le 10 décembre le pape à Bologne. L'objet le plus ostensible de leur conférence étoit la demande que faisoit l'empereur de la convocation d'un concile œcuménique pour rendre la paix à l'Église : l'accord qu'avoit fait Charles-Quint à Nuremberg avec les protestans leur assuroit la liberté de conscience jusqu'après la décision de ce concile; mais le pape redoutoit le concile plus encore que le schisme ou l'hérésie : les trois conciles du siècle précédent n'avoient paru occupés qu'à limiter l'autorité pontificale; il craignoit davantage encore l'esprit de réforme qui pouvoit se manifester dans le concile qu'on demandoit. Il craignoit de plus sa propre déposition, car les canons de l'Église excluent les bâtards de la chaire de saint Pierre. Dans son opposition il se trouva secondé par les cardinaux de Tournon et de Grammont, qui, d'après la commission du roi de France, ne vouloient point d'un concile demandé par l'empereur et destiné à augmenter son pouvoir. En même temps, les luthériens demandèrent que le concile comprît des représentans de toutes les opinions chrétiennes; les catholiques ne vouloient y admettre que des évê-

Digitized by Google

ques orthodoxes, et Clément VII, en opposant les uns aux autres, réussit à ajourner la convocation qu'il redoutoit. (1) 1532.

Charles-Quint demandoit encore que les états d'Italie, sous la direction du pape, formassent une ligue pour défendre la péninsule contre les Turcs, et, au besoin, contre les Français; qu'ils convinssent de ce que chacun fourniroit d'hommes et d'argent, et qu'ils missent don Antonio de Leyva, général de l'empereur, à la tête de cette armée. Pour retarder cette négociation, le pape refusoit de comprendre dans la ligue Alfonse, duc de Ferrare, qu'il avoit toujours poursuivi de son inimitié; et les cardinaux français faisoient naître des difficultés concernant la république de Gênes, sur laquelle ils prétendoient que la France avoit encore des droits. Enfin la ligue fut signée le 24 février 1533 : 1533.
elle comprenoit le pape, l'empereur, le roi des Romains, les ducs de Milan, de Savoie, de Ferrare et de Mantoue, les républiques de Gênes, de Sienne et de Lucques. Mais le pape se vanta, auprès des cardinaux français, d'avoir réussi alors même à servir leur maître; car il n'y auroit plus désormais, dit-il, pour garder l'Italie qu'une ligue sur le papier, au lieu d'une armée espagnole que l'empereur en avoit retirée. Charles-Quint demanda encore au pape de ne consentir en aucun cas au divorce de

(1) *Frà Paolo servita, Hist. del concilio di Trento.* Lib. I, p. 65. — *Guicciardini*, L. XX, p. 551.

Digitized by Google

1533. sa tante Catherine d'Aragon d'avec Henri VIII, et il en obtint la promesse. Enfin il chercha aussi à rompre le mariage qu'il savoit qui se négocioit entre le duc d'Orléans et Catherine de Médicis : il offrit au pape de faire épouser à sa nièce, au lieu de ce prince, le duc de Milan, François Sforza, qui vint à Bologne pour cette conférence; mais il ne put réussir à le faire accepter, et il convint qu'il étoit naturel que le pape prétendît à une alliance plus illustre, puisqu'elle lui étoit offerte. Ayant ainsi échoué dans presque toutes ses négociations avec le pape, Charles-Quint le quitta vers la fin de février, plein de mécontentement et de défiance, et il passa à Gênes, où il s'embarqua, sur les galères d'André Doria, pour l'Espagne. (1)

Clément VII, qui avoit montré beaucoup de faveur aux deux cardinaux français avant même que l'empereur fût arrivé à Bologne, chercha, depuis son départ, à les convaincre mieux encore de sa prédilection pour la France. Il témoigna hautement combien il étoit flatté de l'illustre alliance qui lui étoit offerte pour sa nièce, et il s'engagea à la rendre digne de la main d'un fils de France, par le riche patrimoine qu'elle lui apporteroit en Italie. Catherine étoit fille d'un neveu de Léon X, à qui ce pape avoit donné le duché d'Urbin, qu'il avoit

(1) *Bened. Varchi, Storia Fiorentina.* L. XIII, T. V, p. 27. — *Muratori, Annali d'Italia.* T. XIV, p. 279. — Mart. Du Bellay. L. IV, p. 185 et seq.

Digitized by Google

ôté à la maison de la Rovère. Clément annonçoit qu'il rétabliroit Catherine, nommée toujours par lui duchesse d'Urbin, dans la possession de ce duché; qu'il engageroit Alexandre de Médicis à lui céder Pise et Livourne, et qu'au nom du saint-siége il lui céderoit Parme et Plaisance, avec tous les droits qu'il prétendoit sur Modène, Reggio et Rubbiera. Enfin il donnoit à entendre que toutes ces concessions n'étoient qu'un acheminement à la conquête du duché de Milan, qu'il aideroit le roi à recouvrer pour son second fils; en sorte que celui-ci posséderoit en Italie une souveraineté égale en importance au moins à celle de l'empereur dans les Deux-Siciles. (1) 1533.

Le roi avoit chargé les deux cardinaux de demander pour lui une conférence au pape, et Clément VII avoit répondu que, malgré son âge et ses infirmités, il étoit prêt à faire la plus grande partie du chemin pour rencontrer le roi de France. Il proposa d'abord un rendez-vous dans les états du duc de Savoie; mais, depuis la mort de sa mère, François Ier s'étoit aliéné cette maison. Il avoit vu avec humeur le duc accepter de Charles le don du comté d'Asti; son mécontentement s'étoit accru en apprenant que le prince de Piémont, fils du duc, avoit été confié à Charles-Quint pour être emmené en Espagne. François crut que c'étoit un

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 181.

Digitized by Google

1533. otage qu'un prince son voisin donnoit à son rival. Lorsque le pape proposa Nice pour le lieu de la conférence, François déclara qu'il n'entreroit dans cette ville suspecte qu'autant que la place et le château seroient confiés à sa garde. Charles-Quint, qui vouloit empêcher la conférence, poussa le duc de Savoie à n'accorder que la ville de Nice, en refusant le château. (1)

Cette difficulté pouvoit faire manquer la conférence : le pape y remédia aussitôt en déclarant qu'il étoit prêt à venir, en France même, rencontrer le roi, et il choisit Marseille pour le lieu du rendez-vous. Il fit en même temps demander à l'ordre de Malte ses galères pour s'y rendre avec sûreté. L'empereur, toujours désireux de mettre obstacle à cette entrevue, fit, de son côté, demander à l'ordre ces mêmes galères pour porter des secours à la ville de Coron, alors assiégée par les Turcs. Le pape renonça aussitôt à s'en servir, et fit demander celles de France. Il fut convenu que celles-ci viendroient le prendre à Porto-Pisano, vers le milieu de septembre. (2)

Deux événemens survenus avant cette époque, l'un à Milan, l'autre dans le Wirtemberg, sembloient de nature à retarder encore la pleine réconciliation du pape et du roi. François, malgré

(1) Guichenon, Histoire de Savoie. T. II, p. 208.

(2) Martin Du Bellay. L. IV, p. 227. — *Muratori, Annali.* T. XIV, p. 280.

Digitized by Google

les engagemens du traité de Cambrai, ne cessoit 1533.
d'intriguer, et en Italie, et en Allemagne. En même temps qu'il traitoit avec le pape des moyens de s'emparer de nouveau du duché de Milan, il avoit cherché à renouer avec le duc de Milan lui-même son alliance récente. Ce duc, si cruellement vexé par les Espagnols, durant la guerre, ne régnoit plus, depuis la paix, que sous leur protection et pour leur compte. Il s'étoit engagé à leur payer en dix années la somme prodigieuse de neuf cent mille ducats, ce qui lui enlevoit plus de la moitié de ses revenus; et il étoit surveillé, dans sa capitale même, par le général espagnol Antonio de Leyva, son ennemi personnel, qui cherchoit sans cesse des occasions de l'humilier (1). Aussi désiroit-il de son côté s'assurer de l'appui de la France, pour pouvoir, au besoin, l'opposer à l'empereur, par lequel il se sentoit écrasé. Il avoit donc consenti à ce qu'un Milanais émigré, l'écuyer Maraviglia, qui avoit passé en France du temps de Louis XII, à la suite du grand écuyer Galéaz San Sévérino, et qui y avoit fait une assez grande fortune, rentrât à Milan, en apparence pour y vivre au milieu de sa famille, mais en effet pour y être secrètement accrédité par le roi de France auprès de lui. Maraviglia étoit venu une première fois à Milan, avec la permission du duc Sforza, en 1531;

(1) *Josephi Ripamontii. Histor. Mediolani.* L. X, p. 727.

Digitized by Google

1533. il y revint en décembre 1532, pendant que le duc étoit à Bologne, où l'empereur et le pape lui avoient donné rendez-vous. (1)

Maraviglia étoit arrivé à Milan avec un train considérable, et au lieu de suivre en secret les négociations dont il étoit chargé, il tiroit vanité d'être un agent de la France; en même temps, selon l'usage introduit en Italie par les Espagnols, il remplissoit sa maison de spadassins, toujours prêts à chercher des querelles pour l'honneur de leur maître, ou, comme celui-ci le croyoit, pour l'honneur de la France. Il paroît que Charles-Quint fut averti de la présence d'un agent français à Milan, et demanda au duc de le renvoyer : ce n'étoit même que sous cette condition qu'il lui promettoit pour femme sa nièce, fille de Christiern, roi de Danemarck. Sur ces entrefaites, un laquais de Maraviglia prétendit avoir entendu un propos insultant, qu'un comte Castiglione, Milanais, tenoit contre son maître, et il lui donna un démenti. Quoique la querelle parût assoupie dans ce moment par des explications satisfaisantes, dès le lendemain, les domestiques des deux maisons s'insultèrent et se menacèrent; le surlendemain, 3 juillet, Castiglione passa lui-même avec ses domestiques armés, devant la maison de Maraviglia. A l'instant, tous les spadassins qui remplissoient cette maison s'élancèrent

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 233-235.

Digitized by Google

dans la rue, entourèrent Castiglione, et le tuèrent. 1533.
Cette violence, commise si audacieusement en plein jour, et dans une ville paisible, excita l'indignation universelle. Le 4 juillet, le capitaine de justice vint arrêter Maraviglia dans sa maison, avec tous ses domestiques : il instruisit sommairement son procès, et, dès la nuit du 6 au 7 juillet, il lui fit trancher la tête. (1)

François se montra vivement indigné du supplice de son écuyer; il en écrivit au duc de Milan, au pape, à l'empereur, prétendant qu'on avoit violé dans cet homme, qui étoit à lui, le droit des gens, et le caractère sacré des ambassadeurs. Dans sa lettre à Charles-Quint, il l'avertit qu'il sera peut-être forcé de demander réparation de cet outrage par les armes, et il l'en prévient, ajoute-t-il, « afin « qu'il soit clairement connu que la poursuite que « pourrons faire en cet endroit ne procède pour « autre cause que pour cette seulement; ni que « sous couleur d'icelle avons vouloir d'entendre « au recouvrement du duché de Milan, à quoi, « comme Dieu sait, ne tâchons aucunement par « cette voie » (2). Le duc de Milan envoya Francesco Taverna, son chancelier, à Marseille, s'excuser auprès du roi; il prétendit n'avoir vu dans Maraviglia que son sujet, et n'avoir jamais su qu'il

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 241. — *Fr. Belcarii*. L. XX, p. 641.

(2) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 247.

MADRID

Digitized by Google

1533. eût une mission du roi de France; il ajouta que non seulement cet homme s'étoit rendu coupable d'un meurtre, mais qu'il faisoit de sa maison le réceptable ordinaire de bandits, de séditieux et d'homicides (1). Toutefois le duc ne pouvoit ignorer que Maraviglia eût été chargé auprès de lui d'une mission secrète; mais c'étoit abuser étrangement des mots que de vouloir le faire passer pour un ambassadeur. C'est la publicité qui est la garantie du caractère de ceux-ci; le secret, au contraire, fait rentrer ces agens d'intrigues criminelles presque dans la classe des espions. François Ier continua longtemps, et à plusieurs reprises, à prétendre que le droit des gens avoit été violé à son égard : nul historien d'Italie ne fait mention de cet événement, qui, apparemment, n'avoit paru à aucun sortir des voies ordinaires de la justice. (2)

En même temps que François cherchoit des prétextes pour se mêler des affaires d'Italie et envahir le duché de Milan, il vouloit aussi intervenir dans les affaires d'Allemagne et s'y faire de nouveaux alliés, soit pour affoiblir ainsi l'empereur, et se donner les moyens d'appuyer, au besoin, les princes de la ligue de Smalkalde, soit pour pouvoir disposer d'un pays rapproché de ses frontières, où il pût faire des levées de landsknechts, en y attirant cette turbulente jeunesse d'Allemagne, toujours

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 250.
(2) Flassan, Histoire de la Diplomatie. L. III, p. 364.

Digitized by Google

empressée de chercher du service à l'étranger. 1533.
Pendant long-temps Charles d'Egmont, duc de Gueldre, avoit tenu, en faveur de Louis XII et de François Ier, une sorte de marché de recrutement où la France s'étoit pourvue de landsknechts; mais ce prince, sacrifié dans tous les traités de la France avec l'empereur, avoit enfin renoncé à une alliance qui ne lui apportoit que du dommage, et se réservant le seul usufruit de la Gueldre, il en avoit cédé la souveraineté à Charles V, pour être réunie aux Pays-Bas après sa mort (1). François, tout en négociant avec le pape, mettoit un grand intérêt à se conserver l'alliance des protestans de la ligue de Smalkalde. Ceux-ci, de leur côté, quoiqu'ils fussent à juste titre alarmés, et de cette entrevue qu'ils voyoient que François recherchoit avec Clément VII, et des supplices par lesquels le roi punissoit en France ceux qui partageoient leurs opinions, se sentoient toutefois dans une situation si précaire, qu'ils devoient accepter l'appui de ceux même dont ils se défioient le plus. La liberté de religion qu'ils avoient obtenue par le traité de Nuremberg ne leur étoit garantie que jusqu'à l'assemblée du prochain concile œcuménique, et ils se voyoient toujours

(1) Garnier. T. XII, p. 536. Traité de Gorinchem du 3 octobre 1528. D'après l'Art de vérifier les dates, il n'y étoit question que d'hommage et de soumission à l'empereur. Charles d'Egmont n'avoit pas d'enfans. (Art de vérifier les dates. T. III, p. 186.)

Digitized by Google

1533. menacés par le catholicisme de toute l'Europe. Ils résolurent, pour assurer leur communication avec la France, de profiter du moment où Charles-Quint étoit en Espagne et Ferdinand occupé de la guerre contre les Turcs, afin d'établir dans le Wirtemberg un prince qui leur fût dévoué. Ulrich, duc de Wirtemberg, avoit été chassé de son pays, en 1519 (1), par la révolte de ses sujets, qu'appuyoit la ligue de Souabe; et, en 1520, son duché avoit été cédé à Charles V, par cette ligue, en paiement des frais de la guerre. Charles, en quittant l'Allemagne, avoit à son tour donné le Wirtemberg à son frère Ferdinand. Ulrich, cependant, s'étoit retiré dans la principauté de Montbelliard, qui lui appartenoit : il y avoit embrassé le protestantisme, et il avoit fait élever dans cette religion son fils Christophe, auquel on n'avoit point à reprocher la tyrannie qui souilla le commencement du règne d'Ulrich. Les ducs de Bavière, quoique zélés catholiques, s'intéressoient à lui parce que leur sœur étoit mère de Christophe, et les princes de la ligue de Smalkalde, surtout le landgrave de Hesse, vouloient rétablir le duc de Wirtemberg dans la possession de ses états. Il falloit pour cela vaincre l'opposition, non seulement de Ferdinand, mais aussi de la ligue de Souabe : cette confédération, qui avoit déjà duré soixante et dix ans, et qui,

(1) *Jo. Sleidani de Statu religionis et reipublicæ.* L. IX, f. 137. — *Pauli Jovii histor.* L. XXXII, p. 226.

Digitized by Google

pendant un temps, avoit paru devoir égaler en puissance la ligue des Suisses, s'étoit plus tard laissé dominer par la maison d'Autriche, et elle l'avoit secondée dans ses projets sur l'Allemagne méridionale, en attaquant tour à tour les ducs de Bavière, les Suisses et les paysans révoltés. 1533.

François Ier envoya Du Bellay à la diète de la ligue de Souabe, qui, renouvelée en 1522 pour onze ans, étoit sur le point d'expirer; il lui donna pour instruction secrète : « D'essayer tous moyens « possibles à faire que cette ligue de Souabe ne « se renouât, mais que de tous points elle se disso- « lût, et de faire, pour la restitution de ces ducs « (de Wirtemberg), tout ce qu'il pourroit faire sans « contrevenir aux traités » (1). Du Bellay savoit fort bien que le traité de Cambrai ne laissoit au roi aucun droit d'intervenir dans les affaires d'Allemagne; aussi se refusa-t-il à s'inscrire au nombre des assistans du duc de Wirtemberg, « Car, dit-il, « en Allemagne, quiconque assiste à une cause la « fait sienne »; mais il ne voulut y entrer que comme médiateur de paix et d'amitié entre les parties (2). Il écrivit aux ambassadeurs de Ferdinand, et dans sa lettre il ne se présenta que comme un commun ami, qui offroit une recommandation en faveur de ses alliés (3). Il adressa successivement à la diète

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 274.
(2) *Ibid.*, p. 279.
(3) *Ibid.*, p. 275.



Digitized by Google

1533. de Souabe deux longs discours, qu'on trouve dans les mémoires de son frère; et dans tous deux, il invoqua comme seul titre du roi de France pour s'intéresser à un prince malheureux, celui d'avoir été malheureux lui-même; tandis qu'il évita dans son langage, avec le plus grand soin, tout ce qui pouvoit donner la plus légère offense à Ferdinand ou à la maison d'Autriche, tout ce qui pouvoit laisser présumer que François s'arrogeoit un droit pour se mêler des affaires d'Allemagne (1). Mais en même temps il exécuta ses instructions secrètes avec adresse : il trouva l'aigreur croissante dans la ligue de Souabe, par l'opposition entre les princes et les prélats catholiques d'une part, et les villes impériales, qui la plupart étoient protestantes, de l'autre; et il fit si bien, qu'il les empêcha de s'entendre pour renouveler la ligue, en sorte qu'elle demeura dissoute. Il vit que les confédérés de Smalkalde offroient des soldats au duc Ulrich, mais que celui-ci n'avoit point d'argent pour les enrôler; il lui avança aussitôt 120,000 écus de l'argent du roi, sous prétexte d'acheter de lui le comté de Montbelliard, qu'il lui rendit cependant l'année suivante; et Ulrich étant entré le 13 mai 1534 à Lauffen, se mit en peu de jours, presque sans résistance, en possession du duché de Wir-

(1) Imprimés dans les observations sur les Mémoires de Du Bellay. T. XVIII, p. 356.

Digitized by Google

temberg, où il établit la religion protestante. (1) 1533.

On pouvoit craindre que ces premières hostilités ne fissent éclater la guerre dans toute l'Allemagne, que Ferdinand ne cherchât à recouvrer par les armes un pays qui lui avoit été légitimement engagé, et que tous les protestans ne s'unissent pour lui résister. Mais Ferdinand aima mieux en prendre occasion pour traiter de nouveau avec la ligue de Smalkalde : la paix ou trève de Nuremberg fut confirmée à Cadan en Bohême (le 29 juin 1534); tous les procès intentés devant la chambre impériale contre les protestans furent suspendus; toutes les sentences déjà portées furent annulées; Ulrich conserva le duché de Wirtemberg comme arrière-fief de la maison d'Autriche, et tous ses sujets furent maintenus dans le libre exercice de leur religion, tandis que, d'autre part, l'électeur de Saxe et tous ses alliés reconnurent Ferdinand comme légitime roi des Romains. (2)

Ces faits n'étoient pas encore accomplis lorsque Clément VII se mit en route pour se rendre à Marseille; mais il savoit déjà que François accordoit des secours aux protestans d'Allemagne, pour

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 285. — *Sleidani.* L. IX, f. 140. — *Pauli Jovii.* XXXII, p. 232.

(2) *Jo. Sleidani.* L. IX, f. 140. — *Robertson.* L. V. p. 85. — *Schmidt*, Histoire des Allem. T. VI, L. VIII, c. 19, p. 499. — *Coxe*, Maison d'Autriche, c. 29, T. II, p. 282. — *Hulder*, *Mutii German. Chron.* L. XXXI, p. 975. *Ap. Struvium*, T. II.



Digitized by Google

1533. étendre l'exercice de leur religion jusqu'aux bords du Rhin ; il n'ignoroit pas que François avait menacé d'entrer en Lombardie avec une armée, pour venger la mort de Maraviglia ; il savoit enfin qu'il existoit entre les rois de France et d'Angleterre une étroite alliance, au moment où le dernier bravoit l'autorité pontificale, et ne vouloit plus laisser publier en Angleterre aucun ordre de celui qu'il nommoit l'évêque de Rome. Toutefois nulle de ces circonstances ne détourna Clément VII de son projet de voyage ; soit qu'il comptât sur son adresse pour manier l'esprit du roi, soit que le mariage illustre qui lui étoit proposé pour sa nièce le fît passer sur toute autre considération. Il s'embarqua au port Pisan sur les galères de France, et, quoique arrivé le 4 octobre dans le port de Marseille, il ne fit son entrée solennelle que le 12. L'entrée de François eut lieu dans la même ville le lendemain seulement. (1)

Clément VII n'avoit point trop présumé de son habileté, en comptant qu'il disposeroit à sa guise de l'esprit du roi. Dès leur première entrevue, celui-ci, oubliant l'engagement qu'il avoit pris avec Henri VIII de ne pas humilier la dignité royale devant un évêque, fit son obéissance au pape, en lui baisant les pieds, puis la main et le visage; le même cérémonial fut observé par son fils aîné, tandis que

(1) Mart. Du Bellay, p. 227. Journal de la cour pontific. *Raynald. Annal. eccles.* T. XX. ann. 1533, § 78.

Digitized by Google

ses deux plus jeunes fils furent admis à baiser les 1533.
pieds, puis la main, et le reste des grands les pieds seulement. Après quoi l'évêque de Paris dit au pape, au nom de François : « Que le roi très chré-
« tien, comme fils aîné de l'Église, le reconnoissoit,
« en toute humilité et dévotion, comme pontife et
« vrai vicaire de N. S. Jésus-Christ, le vénéroit
« comme successeur de saint Pierre, et lui prêtoit
« obéissance et fidélité; s'offrant avec toute sa puis-
« sance pour la défense de sa sainteté et du saint-
« siége apostolique, ainsi que l'avoient fait tous ses
« prédécesseurs. » (1)

François avoit encore promis à Henri de ne point consentir au mariage de son fils avec la nièce du pape, avant d'avoir obtenu le divorce que sollicitoit le roi d'Angleterre. Mais lorsque Edmond Bonner, envoyé du roi d'Angleterre, après avoir demandé une audience du pape, lui signifia que son maître en avoit appelé de sa décision à celle du futur concile, François déclara qu'il avoit honte de cette rudesse, et que, quoiqu'il regardât toujours Henri comme un frère, il ne s'associeroit jamais ni à lui ni à aucun autre pour tout ce qui étoit contraire à la religion (2). Il s'occupa donc, sans y apporter d'autre délai, du mariage de son second fils, Henri,

(1) Journal du maître des cérémonies de la cour pontificale. *Ibid.*, § 82 et 83.

(2) Rapin Thoyras. L. XV, p. 343. — *Raynald. Annal. eccles.*, 1533, § 85. — *Fr. Guicciardini.* L. XX, p. 556.

Digitized by Google

1533. duc d'Orléans, alors âgé de quatorze ans et demi, avec Catherine de Médicis, qui en avoit treize : celle-ci apportoit pour toute dot 100,000 écus en argent comptant, et les biens situés en France de Madeleine de la Tour-d'Auvergne, sa mère, qui pouvoient valoir tout autant. A ceux qui s'étonnoient qu'elle ne fût pas plus richement dotée, Philippe Strozzi, ambassadeur du pape, dit en riant qu'ils ne voyoient donc pas qu'elle apportoit encore trois joyaux de grand prix, Gênes, Milan et Naples, propos qui fut rapporté à la cour impériale, et qui y causa beaucoup d'irritation (1). Cependant il est certain que le pape avoit évité toute stipulation qui pût le compromettre, toute alliance expresse avec la France; et d'ailleurs exténué comme il l'étoit, annonçant lui-même qu'il n'avoit plus que peu de temps à vivre, son alliance ne pouvoit pas être bien efficace; en effet, il mourut le 25 septembre de l'année suivante. Le mariage fut célébré par le pape lui-même, le 28 octobre 1534. Le 7 novembre, à la sollicitation du roi, il créa quatre nouveaux cardinaux français, dont l'un fut Odet de Châtillon, fameux pour avoir, malgré cette haute dignité, embrassé le protestantisme. (2)

Ce fut la seule faveur qu'obtint François, le seul fruit qu'il recueillit d'une alliance de famille alors regardée comme peu honorable. Les deux

(1) *Pauli Jovii histor. lib.* XXXI, p. 225.

(2) Mart. Du Bellay, p. 261. — *Raynaldi Ann. Ib*, § 87.

Digitized by Google

cours passèrent à peu près un mois ensemble dans les fêtes, et le 12 novembre, le pape repartit de Marseille. Il ne s'embarqua cependant pour Civita-Vecchia que le 6 décembre, et ce fut sur les galères d'André Doria, qui étoit toujours à la solde de l'empereur, comme s'il avoit voulu protester par là que montant tour à tour la flotte française et l'impériale, il étoit également l'ami des deux monarques. (1) 1533.

Mais tandis que le roi de France, par ce mariage, se rattachoit ostensiblement au pape et à la cause catholique, son plus fidèle allié, le roi qu'il nommoit son frère, Henri VIII, par un autre mariage, s'en détachoit pour jamais. L'union de Henri avec Anne Boleyn fut bénie secrètement par le docteur Lee, ensuite évêque de Lichtfield, on ne sait à quelle date; mais elle fut confirmée par une sentence de Cranmer, archevêque de Cantorbéry, le 28 mai; tandis que, le 23 mai, le même archevêque avoit déclaré nul le mariage de ce monarque avec Catherine d'Aragon (2). Enfin un acte du parlement, après avoir déclaré que le royaume d'Angleterre ne pouvoit être soumis aux lois d'aucun étranger, prince, potentat ou prélat, prononça que le roi étoit seul chef suprême de l'Église d'Angleterre (3). Une

(1) *Diarium curiæ Romanæ. Ib.* 88.

(2) *Mackintosh, Hist. of England.* T. II, p. 170. — *Rymer.* T. XIV, p. 462.

(3) Statut 25. Henri VIII, c. 21.

Digitized by Google

1533. dernière tentative fut encore faite par l'évêque Du Bellay, qui, au milieu de l'hiver, courut de Londres à Rome pour tenter, par la médiation du roi de France, une réconciliation; il échoua, et le sacré consistoire déclara, le 23 mars 1534, le mariage de Catherine avec Henri VIII bon et légitime, en lui ordonnant de la reprendre, et le frappant d'anathème s'il persistoit dans ses efforts pour la répudier. (1)

(1) Mart. Du Bellay. L. IV, p. 285. — *Raynaldi. Ann.* 1534, § 4.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE VI.

*François se prépare à la guerre. — Ses motifs pour différer la reprise des hostilités. — Persécution des réformés. — Négociations avec l'empereur rompues à Rome avec éclat. — Invasion des états de la maison de Savoie. — 1534-1536.*

François n'attendit point que six ans fussent ré- 1534.
volus avant de rompre la paix qu'il avoit si chèrement achetée par le traité de Cambrai. Après que ses enfans lui eurent été rendus, il crut de nouveau sentir que sa volonté étoit toute-puissante, et que rien ne pouvoit lui résister. Ses sujets lui obéissoient aveuglément; ils ne critiquoient aucune de ses actions, et sembloient même ressentir pour lui une sorte d'enthousiasme; les impôts recommençoient à être payés avec régularité, et ses coffres se remplissoient. La noblesse dont il étoit entouré, et qu'il entendoit seule, étoit brave, mais présomptueuse; elle racontoit avec orgueil ses précédens combats, et elle croyoit ne devoir attribuer ses revers qu'à des chances malheureuses, ou à des fautes qu'il seroit facile d'éviter désormais. Elle désiroit la guerre, comme un grand jeu de hasard qui l'in-

Digitized by Google

1534. téressoit, l'amusoit, et lui offroit les seules chances que les gentilshommes crussent dignes d'eux, pour arriver à la distinction, à la richesse et au pouvoir.

De son côté, François Ier désiroit aussi la guerre pour effacer le souvenir de ses défaites et de sa captivité, et pour recouvrer cette domination sur l'Italie qui étoit le fruit de la première victoire de son règne, et qui, dans tous les temps, fut l'objet de son ambition. Il avoit trouvé tout à coup son épargne remplie, par les trésors que sa mère avoit accumulés : il se croyoit assuré de l'alliance du pape, qu'il avoit chèrement achetée, et il comptoit que la maison de Médicis, à laquelle il s'étoit allié, agiroit avec zèle pour constituer à son second fils une puissante souveraineté en Lombardie. Il se croyoit également sûr de l'alliance de Henri VIII, roi d'Angleterre, dont l'empereur s'étoit fait un ennemi en empêchant son divorce avec Catherine d'Aragon. En effet, ils se haïssoient au point que Henri craignoit de voir Charles se charger de mettre à exécution les anathèmes du pontife, par une invasion en Angleterre. François comptoit encore sur ses puissans alliés, les états luthériens de la ligue de Smalkalde, sur le parti protestant dans toute l'Europe, et même sur l'assistance indirecte du sultan des Turcs. Avec la légèreté et l'inconsidération qui étoient dans son caractère, il n'avoit point prévu la difficulté de faire marcher de concert des alliés si prononcés dans leur haine les uns

Digitized by Google

contre les autres; il n'avoit jamais songé à envisager 1534.
les choses sous le point de vue particulier à chacun d'eux; il ne s'étoit pas demandé s'il n'avoit pas blessé les uns en cherchant à concilier les autres, et si chacune de ses actions, dans l'intérieur de son royaume, n'excitoit pas tour à tour le ressentiment ou la défiance de ceux qu'il lui importoit d'avoir pour amis. Plein de ses projets de guerre, il entreprit, peu après son retour de Marseille, de donner à l'armée française une organisation nouvelle, de manière à confier la défense de la France aux troupes nationales, au lieu d'avoir toujours, comme il avoit eu jusqu'alors, recours aux étrangers.

Il commença par organiser la gendarmerie : c'étoit l'arme dans laquelle les Français prétendoient avoir la prééminence sur les autres nations: elle étoit recrutée presque uniquement parmi la noblesse; mais à chaque homme d'armes, portant la lance, étoient joints deux archers, combattant à cheval, dont on commençoit à considérer le service comme moins avantageux. Une ordonnance du 12 février 1534 supprima le quart de ces archers, ou cinquante par compagnie de cent hommes d'armes, et répartit leur paye entre les hommes d'armes conservés. Elle appela les compagnies de gendarmerie à faire quatre montres, ou revues, par année; elle imposa aussi, au reste de la noblesse, l'obligation de faire chaque année une revue du ban et de l'arrière-ban, dans laquelle chaque homme tenant fief

Digitized by Google

1534. paroîtroit en personne, « en l'état qu'il est obligé « par le devoir de son fief » (1). Bientôt après, le 24 juillet 1534, une ordonnance plus importante régla l'organisation de l'infanterie : François Ier voulut qu'il s'en formât sept légions, chacune de six compagnies de mille hommes. Elles devoient porter les noms des provinces de Normandie, Bretagne, Picardie, Bourgogne, Dauphiné, Languedoc et Guienne, selon qu'elles étoient levées dans ces provinces ou dans celles qui les avoisinoient. Sur ces quarante-deux mille hommes, trente mille devoient être des hallebardiers ou piquiers, douze mille des arquebusiers; mais ces deux armes n'étoient pas réparties également entre les légions : celles de Guienne et de Languedoc comprenoient autant d'arquebusiers que les cinq autres légions ensemble. Le roi se réservoit la nomination du colonel et des six capitaines de chaque légion; il abandonnoit à ceux-ci celle de leurs subalternes. Il régloit avec soin la paye de chaque officier; elle étoit, pour la plupart, double en temps de guerre de ce qu'elle étoit en temps de paix; mais quant aux simples soldats, auxquels il promettoit cent sols par mois en temps de guerre, il se contentoit de leur assurer, en temps de paix, la franchise de tailles, encore sous condition que leur cote ne passât pas vingt sous par an : « Et de « plus, disoit-il, aura chacun homme de pied à

(1) Isambert, Lois françaises. T. XII, p. 384.

Digitized by Google

« chaque montre, tant pour venir de sa maison au 1534.
« lieu où elle se fera, que pour y séjourner, et re-
« tourner en sadite maison, quarante sols tournois,
« laquelle somme lui sera baillée en faisant ladite
« montre, qui seront quatre livres par an en temps
« de paix. » Voulant toutefois que tous ceux qui passeroient à la revue fussent des hommes effectifs, parmi lesquels ne se trouveroient point les valets des officiers, comme il arrivoit dans les troupes allemandes, il ajoutoit : « S'il se trouve aucun des-
« dits valets, qui s'ingère de passer, le roi veut
« qu'il soit pris sur-le-champ, et pendu et étranglé
« par la gorge, et que son maître soit cassé, et
« banni pour dix ans de ce royaume. » C'étoit par la terreur que le roi paroissoit vouloir lever cette armée nationale et y maintenir la discipline. Il avoit attaché à chaque légion un prévôt et quatre sergens, pour y rendre sévère justice. L'ordonnance régloit d'avance les peines dans beaucoup de cas : un horrible supplice devoit punir le crime de lèse-majesté, et les peines d'être pendu et étranglé, d'avoir les oreilles coupées, ou la langue percée d'un fer chaud, ou enfin d'être fouetté, étoient prodiguées presque à chaque article. (1)

Peut-être faut-il chercher dans cette excessive sévérité la cause du manque de succès de cette in-

(1) Isambert. T. XII, p. 390. — Mart. Du Bellay. T. XVIII, L. IV, p. 289. — J. Bouchet, Annales d'Aquitaine. P. IV, f. 268. — *Fr. Belcarii.* L. XX, p. 645.

Digitized by Google

1534. stitution : aucune récompense, aucun honneur, n'encourageoit les légionnaires, qui, dans leur propre pays, se voyoient toujours considérés comme inférieurs aux Allemands et aux Suisses ; aussi ne songeoient-ils qu'à se dérober à un service odieux, où ils étoient sans cesse menacés ou punis. Au reste, il étoit dans le caractère de François Ier de tout commencer avec vigueur, et de tout abandonner ensuite. « Ce fut une très belle invention, dit Mont-« luc, que celle des légionnaires, si elle eût été bien « suivie. Pour quelque temps nos ordonnances et « nos lois sont gardées, mais après, tout s'abâ-« tardit. » (1)

Une rigueur extrême, qui alloit jusqu'à la férocité dans la punition des délits, étoit le caractère que le roi sembloit prendre à tâche d'imprimer à toute la législation française. Dur, irritable et despotique, il voyoit dans toute infraction des lois une offense envers lui-même : la désobéissance lui paroissoit plus punissable encore que le dommage fait à la société; et chacune de ses ordonnances sembloit empreinte de la colère que lui inspiroient les transgresseurs. Le 11 janvier suivant, il rendit un édit pour la répression des voleurs de grand chemin, où l'on trouve ces paroles atroces : « Jugeant très « nécessaire, pour la sûreté et repos de nos sujets, « retirer lesdits délinquans (ceux qui pillent et dé-

(1) Mémoires de Blaise de Montluc. L. I, T. XXII, p. 91.

Digitized by Google

« troussent de nuit les allans et venans) par nou- 1534.
« velles et plus grandes impositions de peines que
« celles par ci-devant imposées...., statuons.... que
« tous ceux et celles qui dores en avant seront trou-
« vés coupables desdits délits, crimes et maléfices,
« et qui en auront été duement atteints et convain-
« cus par justice, seront punis en la manière qui
« s'ensuit. C'est à savoir les bras leur seront brisés
« et rompus en deux endroits, tant haut que bas,
« avec les reins, jambes et cuisses, et mis sur une
« roue haute, plantée et élevée, le visage contre le
« ciel, où ils demeureront vivans pour y faire péni-
« tence, tant et si longuement qu'il plaira à Notre
« Seigneur les y laisser, et morts, jusqu'à ce qu'il
« en soit ordonné par justice, afin de donner crainte,
« terreur et exemple à tous autres de ne choir ne
« tomber en tels inconvéniens.... En faisant par
« nous inhibitions et défenses sur semblables peines,
« à toutes personnes, de quelque état et condition
« qu'elles soient, de toucher, secourir ou aider
« lesdits délinquans, condamnés auxdites peines
« et exécutions ainsi faites, en quelque façon ou
« manière que ce soit. » (1)

Malgré les excuses que François Sforza avoit fait faire au roi, au sujet du supplice de Maraviglia, c'étoit toujours de cet affront, de cette violation du droit des gens, comme le roi l'appeloit, qu'il se

(1) Isambert. T. XII, n° 210, p. 400.

Digitized by Google

1534. déclaroit prêt à tirer vengeance. Il avoit demandé à Charles III, duc de Savoie, le passage pour une armée au travers de ses États; et quoique celui-ci ne voulût point mécontenter l'empereur, son beau-frère et son protecteur, il n'osa pas non plus refuser le passage (1). Le comte Guillaume de Furstemberg eut commission de lever en Allemagne vingt enseignes de landsknechts, ou environ dix mille hommes (2). Pour la guerre dans le Milanez, il auroit été plus avantageux encore de faire arriver des Suisses; mais les progrès de la réformation rendoient alors presque impossible de faire des levées dans les cantons. Le réformateur de Zurich, Zwingle, avoit cherché à ouvrir les yeux de ses compatriotes sur l'immoralité du honteux commerce qu'ils faisoient de leur valeur; et il leur avoit représenté comme des meurtres ce qu'ils nommoient leurs exploits dans des guerres où ils n'avoient aucun intérêt, et où l'usage de leurs armes n'étoit pas légitimé par la défense de leur pays. Il savoit cependant estimer la bravoure dans une guerre nationale; et lui-même fut tué au combat de Cappel, le 6 octobre 1531 (3). Après lui ses disciples continuèrent à professer la même doctrine; d'ailleurs les cantons protestans se sentoient dans une situa-

(1) Guichenon, Histoire de la maison de Savoie. T. II, p. 211. —*Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 645.

(2) Martin du Bellay. T. XVIII, p. 294.

(3) Vie de Zwingle, p. 363.

Digitized by Google

tion trop critique pour vouloir se dégarnir de leurs défenseurs, depuis que les guerres civiles et religieuses avoient commencé en Suisse. Les cantons catholiques, de leur côté, quoiqu'ils vinssent de remporter une victoire, n'osoient pas permettre des levées d'hommes qui les affoibliroient. De plus, les guerres de religion les avoient rapprochés de l'empereur et de la maison d'Autriche, et ils se défioient du roi, protecteur des luthériens d'Allemagne. 1534.

Tous ces préparatifs pour une guerre qui paroissoit imminente furent suspendus par la nouvelle de la mort du pape Clément VII, survenue le 25 septembre 1534 (1). Avec lui s'évanouissoient tous les avantages que le roi s'étoit promis de l'alliance de la maison de Médicis, toute la partialité du chef de l'Église, qu'il croyoit avoir achetée en favorisant son ambition personnelle. Il y avoit alors, il est vrai, dix cardinaux français dans le sacré collége, et un certain nombre de cardinaux italiens qui agissoient de concert avec la France. Le cardinal Jean de Lorraine dirigeoit dans le conclave la faction française. Mais tout ce qu'il put faire en se concertant avec le cardinal Hippolyte de Médicis, neveu du dernier pape, qui disposoit des créatures de sa famille, fut de réunir les suffrages sur un

(1) Il y a quelque doute sur le jour précis de sa mort. — *Muratori, Annali d'Italia.* T. XIV, p. 287. — *Pauli Jovii Historiar.* L. XXXII, p. 234.



Digitized by Google

1534. homme estimé pour sa modération, son savoir et son expérience du monde, mais qui n'étoit attaché à aucun parti : c'étoit le cardinal Alexandre Farnèse, alors doyen du sacré collége, qui fut élu le 12 octobre, sous le nom de Paul III. Il étoit âgé de soixante-sept ans, fort richement doté de biens d'églises qu'il pourroit distribuer entre les électeurs; il étoit de plus Romain de naissance, ce qui fut un grand sujet de joie pour ses compatriotes. Quoiqu'il eût des enfans naturels peu recommandables, et pour la grandeur desquels il fit trop de sacrifices, il n'eut cependant point le tort, comme les pontifes de la maison de Médicis, de susciter des guerres générales pour favoriser l'ambition de ses parens. Au contraire, il se présenta toujours comme un médiateur et un pacificateur; et lorsque, malgré lui, la guerre se ralluma, il se fit un devoir de demeurer neutre. (1)

Au temps à peu près où la mort de Clément VII enlevoit à François un allié sur lequel il avoit compté, le comte de Nassau, revenant d'Espagne en Flandre, avec le prince d'Orange son fils, neveu de celui qui avoit suivi Bourbon dans son émigration, traversa la France occidentale, et arriva à la cour du roi, chargé, par Charles-Quint, de propositions d'amitié et d'alliance. Il devoit représenter à François que si les deux plus puissans monarques

(1) *Muratori*, *Annali d'Ital.* T. XIV, p. 288. — *Raynaldi Ann. Ecc.* T. XXI, a. 1534, § I. — *Pauli Jovii.* XXXII, p. 235.

Digitized by Google

de la chrétienté étoient une fois unis, ils disposeroient aisément de tout le reste de l'Europe; l'empereur demandoit cette union intime, et il en offroit pour gage une de ses nièces, qu'il auroit donnée en mariage au dauphin, en même temps qu'il auroit fait épouser à son fils une fille de France (1). Mais, soit que le roi voulût ou non accepter l'amitié qui lui étoit offerte, Charles demandoit à François de vouloir bien au moins lui maintenir sa foi, et ne pas attaquer ses états au moment où il alloit quitter l'Europe pour combattre les infidèles, comme champion de la chrétienté. (2) 1534.

Charles-Quint rassembloit en effet alors d'immenses préparatifs de guerre à Barcelone; il les destinoit contre les pirates de Barbarie, quoiqu'il refusât de faire connoître le lieu où il comptoit les attaquer. Deux frères, fils d'un pirate, ou, selon d'autres, d'un potier de Lesbos, désignés successivement tous deux par le nom de Barberousse, faisoient depuis long-temps trembler l'Europe sous le fléau de la marine corsaire qu'ils avoient formée, en même temps qu'ils élevoient sur la côte opposée d'Afrique une puissante monarchie. Horuc ou Aroudj, le premier des deux frères, s'étoit, dès l'an 1516, rendu maître du royaume d'Alger par une trahison; il avoit ensuite subjugué celui de Trémécen : mais là, étant attaqué en 1518 par les

(1) J. Bouchet, Annales d'Aquit. T. IV, p. 268, verso.
(2) *Arnoldi Ferronii.* L. VIII, p. 174.

Digitized by Google

1534. Espagnols, maîtres d'Oran, il fut vaincu dans une bataille, et tué, comme il venoit d'évacuer cette ville. Le second frère, Khaïr Eddyn, qui lui succéda, et comme roi d'Alger, et comme général de la mer, par une élection de tous les capitaines corsaires, soumit, après deux ans, son royaume à la Porte; mais, en retour, Soliman II le nomma amiral de toutes ses flottes, reconnoissant en lui le seul homme en état de lutter sur mer avec André Doria. En 1534, une nouvelle trahison mit le second Barberousse en possession de Tunis, comme son frère s'étoit mis en possession d'Alger. Ce pirate, amiral d'un grand empire et roi de deux ou trois états, couvroit quelquefois la Méditerranée de plus de deux cent cinquante vaisseaux; jamais des forces si prodigieuses n'avoient été employées à la piraterie, jamais aussi une extension plus odieuse ne fut donnée aux droits de la guerre. Toutes les côtes de la Sicile, de l'Italie et de l'Espagne étoient en même temps exposées aux brigandages des Barbaresques. Ils ne cherchoient point les combats, et ne prétendoient point à des conquêtes; ils vouloient seulement piller et détruire, et surtout enlever des esclaves; car les personnes des chrétiens étoient un butin dont ils se montroient plus avides encore que de leurs propriétés. C'étoit dans ce but qu'ils faisoient des descentes inattendues près des villes maritimes, et qu'ils pénétroient souvent jusqu'à une assez grande distance des côtes : les plus jeunes

Digitized by Google

et les plus belles femmes qu'ils enlevoient étoient vendues pour le harem des riches Musulmans; tout le reste des captifs passoit du marché d'esclaves aux propriétaires de terre, pour cultiver, sous le fouet des Maures, les champs brûlans de l'Afrique. Chez leurs maîtres, le fanatisme se joignoit à la cupidité et à la cruauté : les Musulmans cherchoient à séduire des apostats en leur offrant la liberté pour prix de leur abjuration, tandis que les privations ou des tourmens cruels étoient la peine de leur constance. 1534.

L'Europe retentissoit des plaintes de tous les malheureux qui avoient perdu leurs proches, qui les pleuroient vivans, mais condamnés à l'opprobre et à l'esclavage, ou qui les célébroient couronnés des palmes du martyre. A cette époque, aucune accusation ne pouvoit inspirer plus d'horreur contre François et contre son peuple que celle d'être l'allié de Soliman et de Barberousse, de les avoir appelés dans les terres des chrétiens, de chercher à les préserver du châtiment que l'empereur annonçoit vouloir leur infliger. Ces accusations cependant étoient fondées : mais François Ier les repoussoit comme d'infâmes calomnies : il dénonçoit l'empereur comme son ennemi pour les avoir accréditées ; il n'osoit pas, il ne pouvoit pas les sanctionner lui-même, et il l'auroit fait en attaquant Charles-Quint tandis qu'il combattroit pour la religion, la civilisation et l'humanité sur la terre d'Afrique.

Digitized by Google

1534. En attendant au contraire son retour pour lui déclarer la guerre, il pouvoit se flatter de le trouver battu par le climat et les tempêtes, avec un trésor épuisé, une armée ruinée, et peut-être une réputation compromise par des revers. (1)

François le sentit; il ajourna à une autre année ses projets de guerre, et il chercha à regagner par quelque action éclatante l'affection des dévots, qui sembloit s'éloigner de lui. Il avoit récemment paru se modérer à l'égard des protestans, surtout par les insinuations de sa sœur la reine de Navarre, et des frères Du Bellay : ces derniers, et même l'évêque de Paris, qui fut fait cardinal l'année suivante, étoient très tolérans, soit en raison de la supériorité de leurs lumières, soit plus encore par indifférence pour la religion, et par l'habitude de tout considérer sous le point de vue politique. « Ayant, dit Théodore de Bèze, le roi été gagné « par eux jusqu'à ce point qu'il délibéra de faire « venir en France, et d'ouïr en présence ce grand « et renommé personnage, Philippe Mélanchton, « étant pour lors en Saxe, à Wittemberg, compa- « gnon de Martin Luther, mais d'un esprit beau- « coup plus paisible et modéré que Luther. Mais « environ le mois de novembre 1534, tout cela fut

(1) *Robertson's Charles V*, B. V. T. III, p. 91. — Art. *Barberousse*, Biographie univers. T. III, p. 340. — *Pauli Jovii Hist.* XXXIII, p. 243. — *Belcarii*. XXI, p. 647. — Giannone, Histoire civile de Naples. T. IV, L. XXXI, c. 2, p. 75.

Digitized by Google

« rompu par le zèle indiscret de quelques uns, 1534.
« lesquels ayant fait dresser et imprimer certains
« articles d'un style fort aigre et violent contre la
« messe, en forme de placards, à Neufchâtel en
« Suisse, non seulement les plantèrent et semè-
« rent par les carrefours, et autres endroits de la
« ville de Paris, contre l'avis des plus sages, mais
« en affichèrent un à la porte de la chambre du
« roi, étant pour lors à Blois, ce qui le mit en telle
« furie, ne laissant aussi passer cette occasion ceux
« qui l'épioient de long-temps, et qui avoient son
« oreille, comme le grand-maître (Montmorency),
« depuis connétable, et le cardinal de Tournon,
« qu'il se délibéra de tout exterminer s'il eût été
« en sa puissance (1). Alors étoit en office de lieu-
« tenant-criminel Jean Morin, aussi grand adver-
« saire de la religion, fort dissolu en sa vie, et
« renommé entre tous les juges de son temps pour
« la hardiesse qu'il avoit de faire des captures, avec
« la subtilité à surprendre les criminels en leurs
« réponses. Celui-là donc, ayant reçu commande-
« ment du roi de procéder à informer et à mettre
« prisonniers tous ceux qu'il pouvoit attraper, usa
« de toute diligence; de sorte qu'en peu de temps il
« remplit les prisons d'hommes et femmes de toute
« qualité. » Il découvrit, entre autres, un nommé
Guainier, que les protestans employoient à les

(1) Théod. de Bèze, Histoire ecclés. L. I, p. 15 et 16.

Digitized by Google

1534. avertir pour leurs assemblées secrètes ; en sorte qu'il connoissoit le nom et la demeure de tous ceux de la religion. Il le saisit, et le condamna au feu ; mais il lui offrit ensuite de lui laisser racheter sa malheureuse vie s'il consentoit à dénoncer ses coreligionnaires. Guainier, entraîné toujours plus avant dans l'infamie par la peur d'un horrible supplice, finit par se mettre à la tête des archers, et loger dans les prisons presque tous ceux qui s'étoient confiés à lui. On cite cependant parmi ceux qu'il poursuivit, et qui lui échappèrent, deux hommes destinés à parvenir ensuite à une assez grande célébrité, Jacques Canaye, depuis avocat fameux au parlement de Paris, et Jacques Amyot, depuis évêque d'Auxerre et précepteur de Charles IX, que sa traduction de Plutarque a rendu immortel, mais à qui ces honneurs nouveaux firent abandonner la réforme. (1)

1535. En même temps que le roi commençoit des poursuites contre les protestans, ils résolut de faire une expiation publique de l'offense commise contre le saint-sacrement. Il revint à Paris, et il y fit préparer une procession solennelle pour le 21 janvier 1535 (2). En tête de la procession, qui sortit entre huit et neuf heures de l'église de Saint-Germain, on portoit les corps et les reliques de tous les martyrs conservés dans les sanctuaires de Paris, savoir :

(1) Théod. de Bèze. L. I, p. 17.

(2) C'est le jour indiqué par Bouchet ; Bèze dit le 29.

Digitized by Google

de saint Germain, saint Merry, saint Marceau, 1535.
sainte Geneviève, sainte Opportune, saint Landry, saint Honoré; la tête de saint Louis, et toutes les reliques de la Sainte-Chapelle, qui n'avoient point été exposées au grand jour depuis la mort de saint Louis. « Il y avoit grand nombre de cardi-« naux, dit Bouchet, évêques, abbés, et autres « prélats, et tous les colléges séculiers de Paris, en « bon ordre. Après eux venoit Jean Du Bellay, « évêque de Paris, portant en ses mains le saint-« sacrement, puis le roi marchoit après le sacre, la « tête nue, tenant une torche de cire vierge à la « main; et après lui marchoient la reine, MM. les « princes, les deux cents gentilshommes, toute sa « garde, la cour de parlement, les maîtres des re-« quêtes, et toute la justice » (1). Les ambassadeurs de l'empereur, du roi d'Angleterre, de la seigneurie de Venise, et d'autres princes, seigneuries et villes, y étoient aussi présens. La procession parcourut lentement tous les quartiers de la ville; et dans les six principales places, un reposoir pour le saint-sacrement, un échafaud et un bûcher avoient été préparés d'avance, « où furent très cruellement brû-« lés vifs six personnages, avec merveilleuses huées « du peuple, tellement ému, que peu s'en fallut « qu'il ne les arrachât des mains des bourreaux « pour les déchirer; mais si sa fureur étoit grande,

(1) J. Bouchet, Annales d'Aquitaine. P. IV, f. 272.—Preuves de l'Histoire de Paris. T. IV, p. 686.

Digitized by Google

1535. « la constance des martyrs fut encore plus gran-« de » (1). Au reste, le peuple en les déchirant leur auroit encore fait grâce; sa férocité n'auroit pas égalé celle du roi. Celui-ci avoit ordonné que ces malheureux fussent liés à une machine élevée : c'étoit une solive placée en balançoire, qui, en s'abaissant, les plongeoit dans la flamme du bûcher, mais qui se relevoit aussitôt pour prolonger leur supplice, jusqu'à ce que la flamme, gagnant enfin les cordes qui les lioient, ils tombassent au milieu du feu (2). On attendoit, pour faire jouer cette effroyable balançoire, que le roi fût arrivé auprès avec la procession, afin qu'il vît le moment où le malheureux tomberoit dans les flammes (3). En effet, à chaque station, le roi remettoit sa torche au cardinal de Lorraine, joignoit les mains, et, humblement prosterné, imploroit la miséricorde divine sur son peuple, jusqu'à ce que la victime eût péri dans d'atroces douleurs. (4)

La procession se termina à l'église de Sainte-

(1) Théod. de Bèze, Histoire ecclés. L. I, p. 21.

(2) *Jo. Sleidani*. L. IX, f. 142. — Histoire de la ville de Paris. L. XIX, p. 999.

(3) *J. Sleidani*. L. IX, f. 144.

(4) Garnier. T. XII, p. 552. — Histoire de Paris. T. XIX, p. 999. — *Fr. Belcarii*. L. XX, p. 644. Le P. Daniel, en racontant ces horreurs, dit que « François voulut, pour attirer la béné-« diction du ciel sur ses armes, donner cet exemple signalé de « piété et de zèle contre la nouvelle doctrine. » Histoire de France. T. V, p. 654.

Digitized by Google

Geneviève; le sacrement y fut déposé sur l'autel, et 1536.
la messe chantée par l'évêque de Paris. Le roi et les princes dînèrent ensuite chez ce prélat; après le dîner, toute la cour, le parlement, et les ambassadeurs, se rassemblèrent dans la grande salle de l'évêché; le roi y monta dans une chaire, et adressa aux assistans un discours, « non, dit-il, comme « roi et maître fait à ses sujets et serviteurs, mais « comme sujet et serviteur lui-même, aux sujets et « serviteurs du commun roi des rois. » Après avoir énuméré les grâces que Dieu avoit faites au royaume de France, il exprima sa douleur, « de ce « qu'en ce royaume se soient trouvés au temps « présent, de si méchantes et malheureuses per- « sonnes, que de vouloir maculer son beau nom, « en y semant damnables et exécrables opinions... « et se soient venus adresser à Dieu lui-même et « au saint sacrement de l'autel. Il dit qu'il vouloit « et ordonnoit que rigoureuse punition fût faite « des délinquans; et il requit en outre tous les as- « sistans, et par eux tous ses sujets, que chacun « eût à dénoncer tous ceux qu'il connoîtroit être « adhérens et complices de ces blasphèmes, sans « nul égard d'alliance, lignage, ou amitié, jusques « à dire que, quant à lui, si son bras étoit infect « de telle pourriture, il le voudroit séparer de son « corps, c'est-à-dire, comme il l'exposa lui-même, « que si ses propres enfans étoient si malheureux « que de tomber en telles exécrables et maudites

Digitized by Google

1535. « opinions, il les voudroit bailler pour faire sacri-
« fice à Dieu. (1)

Pour donner, par les faits, une nouvelle sanction à ces paroles, François fit continuer les exécutions des réformés qui avoient été arrêtés par Jean Morin : un grand nombre d'entre eux périrent par la balançoire, sur le feu. Le 29 janvier, enfin, un édit fut rendu par le roi, « pour l'extirpation et « extermination de la secte luthérienne, et autres « hérésies.... dont les sectateurs et imitateurs se « sont rendus fugitifs, cachent, et latitent en au- « cunes parties de notre royaume. Pour quoi sta- « tuons et ordonnons, par édit perpétuel et irrévo- « cable, que tous ceux et celles qui ont recélé ou « recéleront par ci-après sciemment lesdits secta- « teurs, pour empêcher qu'ils ne fussent pris et « appréhendés par justice.... seront punis de telle « et semblable peine que lesdits sectateurs ; sinon « que d'eux-mêmes et par leur diligence, ils ame- « nassent et représentassent à justice iceux secta- « teurs.... et outre avons aussi ordonné que tous « ceux et celles qui révéleront et dénonceront à « justice aucuns desdits délinquans, soit des prin- « cipaux sectateurs, ou de leurs recélateurs.... au- « ront la quarte partie des confiscations et amen- « des sur ce adjugées » (2). Il ne manquoit qu'un

(1) J. Bouchet, Annales d'Aquitaine. P. IV, p. 272, verso. — Gaillard. T. VI, p. 457.

(2) Isambert, Anciennes Lois. T. XII, p. 402.

Digitized by Google

trait à ce retour vers la barbarie : ce fut une proscription de la littérature elle-même. Des lettres-patentes furent publiées portant abolition de l'imprimerie, et défense d'imprimer quelque livre que ce fût, dans tout le royaume, sous peine de mort (1). Cet édit, qui ne se trouve pas dans le recueil des ordonnances, n'a probablement jamais été exécuté. 1535.

D'ailleurs il étoit dans le caractère de François Ier, prince tout théâtral, tout occupé de l'effet du moment, et oublieux de ses conséquences, de passer rapidement d'un excès à l'autre. Il avoit satisfait les catholiques, le clergé, la cour de Rome, par la ferveur qu'il avoit manifestée au mois de janvier, par sa déclaration de ne pas vouloir pardonner l'hérésie, même à son propre sang, par le raffinement enfin des supplices qu'il avoit inventés, et il ne songeoit pas qu'il avoit au même degré offensé et alarmé les princes de la ligue de Smalkalde dans le moment où il avoit le plus besoin d'eux. En effet, son amertume contre l'empereur alloit croissant, et il étoit plus résolu que jamais à lui faire la guerre. Il éprouvoit le plus violent ressentiment de ce qu'on le dénonçoit à l'Europe comme l'allié des Turcs; il prétendoit n'avoir eu avec Soliman d'autre négociation que celle qui avoit pour but d'obtenir une paix générale, et il accusoit Fer-

(1) Garnier. T. XII, p. 554. — Rœderer. Sect. III, p. 171.

Digitized by Google

1535. dinand d'Autriche d'avoir non seulement tenté des négociations semblables, mais offert aux Turcs un tribut pour la Hongrie (1). Les intrigues de François à Constantinople avoient jusqu'alors été entourées d'un secret profond, et personne ne pouvoit lui répondre, comme il étoit vrai cependant, que les autres princes chrétiens avoient traité avec les Turcs pour éviter la guerre, l'oppression et l'esclavage; mais que lui il étoit le premier qui les eût invités à une guerre d'invasion, et qui s'efforçât de livrer à l'oppression et à l'esclavage des infidèles les plus belles régions de la chrétienté. La présence d'ambassadeurs turcs à Paris déposoit seule contre lui (2). Aussi regardoit-il comme la plus mortelle offense les soupçons propagés par l'empereur, quoiqu'ils fussent restés encore bien au-dessous de la vérité.

En même temps que ces accusations le faisoient bouillir de colère, il apprenoit que tous les princes de la ligue de Smalkalde exprimoient hautement l'horreur que leur inspiroient les persécutions qu'il avoit ordonnées; que le landgrave de Hesse, au commencement du printemps, s'étoit rendu avec le duc Ulrich de Wirtemberg auprès du roi Ferdinand en Bohême, que l'électeur de Saxe annonçoit qu'il vouloit s'y rendre bientôt aussi; que tous les luthériens enfin paroissoient être convenus

(1) *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 647.
(2) *Ibid.*, p. 647.

Digitized by Google

qu'il y avoit moins de danger pour leur foi à se rapprocher de la maison d'Autriche qu'à s'unir à un prince qui traitoit avec tant de barbarie leurs coreligionnaires (1). François, craignant de perdre ses meilleurs alliés, fit écrire à tous les princes d'Allemagne pour se justifier. Après des récriminations contre la maison d'Autriche, quant à l'alliance avec les Turcs, il affirmoit que, s'il avoit fait punir des hérétiques, selon les lois antiques de son royaume, c'étoit moins des enthousiastes religieux que des brouillons politiques qui machinoient contre lui une révolte; qu'entre les suppliciés il n'y avoit eu aucun Allemand ; que leurs dogmes même n'étoient point ceux des luthériens ; que c'étoient des ennemis outrageux de ce mystère du saint-sacrement pour lequel Luther avoit montré du respect; que lui-même n'étoit pas très éloigné d'envisager l'eucharistie comme les Allemands l'avoient fait dans la confession d'Augsbourg, et que si le sage et modéré Mélanchton vouloit venir en France discuter la question avec ses docteurs, il ne seroit point impossible de réunir l'église de France à celle d'Allemagne. (2) 1535.

Mélanchton avoit, le premier, écrit à Jean Du Bellay, évêque de Paris, une lettre pour le supplier, au nom de la raison comme de l'humanité, de faire cesser les supplices des hérétiques ; de son

(1) *Jo. Sleidani.* L. IX, f. 145.
(2) *Ibid.*, f. 144, verso.

Digitized by Google

1535. côté le frère de cet évêque, Guillaume de Langey, avoit, dès le 1er août 1534, demandé à Mélanchton un mémoire conciliatif, pour qu'il pût le communiquer aux théologiens français. Ce fut d'après ces ouvertures que Vorée de la Fosse fut envoyé en Allemagne, au printemps de 1535, pour détruire la fâcheuse impression produite par les supplices du mois de janvier. Il devoit faire les plus grands efforts pour engager Mélanchton à venir en France, et lui offrir non seulement des passeports, mais des otages, s'il le désiroit. Le roi lui écrivit lui-même, le 28 juin, la lettre la plus flatteuse, lui déclarant qu'il attendoit tout de sa modération et de sa douceur, et qu'il croiroit voir arriver la paix avec lui dans son royaume (1). En même temps le roi chargea son confesseur, Guillaume Petit, de préparer la faculté de théologie à cette conférence, et de lui faire choisir dix ou douze docteurs, pour disputer avec Mélanchton ou avec ceux qui l'accompagneroient (2). Enfin le roi rendit à Coucy, le 16 juillet 1535, une ordonnance dont le but principal étoit de calmer l'irritation des luthériens allemands. Il y disoit « qu'il avoit reconnu, d'après plusieurs « conversions, que l'ire de notre Seigneur étoit « apaisée, et qu'il veut et lui plaît, de sa bonté,

(1) Gaillard. T. VI, p. 472. — *Epistolarum Melanchtonii*. L. I, epist. 29. — Bayle, Dictionnaire critique, art. *Melanchton*. T. II, p. 1008.

(2) Histoire de l'Université de Paris. T. V, L. X, p. 292.

Digitized by Google

« que tout le peuple qu'il a commis sous notre 1535.
« charge soit délivré des tribulations et peines cor-
« porelles et temporelles qu'il pourroit avoir en-
« courues et méritées... Ce considéré, avons dé-
« claré par ces présentes.... que notre vouloir est
« que tant ceux qui sont chargés et accusés des-
« dites erreurs, que les suspects, et non accusés ni
« prévenus encore par justice, ne soient poursuivis
« ni inquiétés pour raison d'icelles erreurs : ains,
« s'ils étoient détenus prisonniers, et leurs biens
« pris ou saisis, voulons qu'ils soient délivrés, et
« leurs biens restitués; et aux absens et fugitifs
« permettons de retourner en nosdits royaumes...
« pourvu qu'ils seront tenus de vivre comme bons
« et vrais chrétiens catholiques.... et seront tenus
« abjurer canoniquement leursdites erreurs dedans
« six mois.... pardevant leurs diocésains. Et n'en-
« tendons les sacramentaires » (pour lesquels on supposoit que les Allemands n'avoient point de sympathie) « être compris en ces présentes. Et en
« outre est prohibé et défendu à tous, sur peine
« de la hart, et d'être tenus et réputés rebelles et
« désobéissans, empêchant la paix et tranquillité
« publique, de ne lire, dogmatiser, translater,
« composer, ni imprimer, soit en public ou en
« privé, aucune doctrine contrariant à la foi chré-
« tienne. » (1)

(1) Isambert. T. XII, p. 405.



Digitized by Google

1535. Encore que Luther exhortât vivement Mélanchton à accepter les offres du roi de France, en lui représentant que le seul projet de cette conférence avoit fait cesser les supplices, et qu'il obtiendroit peut-être une tolérance plus complète, l'électeur de Saxe ne voulut pas consentir à un voyage qu'il crut devoir offenser l'empereur. Il écrivit, le 28 août, au roi, pour lui faire part de ses scrupules; et Mélanchton lui-même lui écrivit, le 28 septembre, pour exprimer son regret de n'avoir pu surmonter les obstacles qu'on opposoit à son voyage. Déjà le roi avoit oublié l'importance qu'il y avoit mise; il craignoit de se brouiller avec la Sorbonne et avec la cour de Rome, et il ne désiroit plus voir Mélanchton. (1)

Le soulèvement des anabaptistes à Munster avoit puissamment servi son désir de séparer la cause des luthériens d'avec celle des réformés de France, et de faire croire aux premiers que les seconds étoient des fanatiques dangereux pour tout ordre social, des hommes tels que ceux contre lesquels l'Allemagne catholique et protestante venoit de s'unir. Muncer, qui le premier avoit fondé la secte des anabaptistes, étoit parti des principes de la réforme de Luther pour aller fort au-delà. Il avoit opposé à l'Église, non point la raison, mais la foi dans des inspirations surnaturelles; il avoit fait

(1) Bayle, Dictionnaire critique, art. *Mélanchton*, note F, p. 1008.

Digitized by Google

disparoître des temples tous les restes du culte catholique; il avoit déclaré inutile un baptême reçu avant l'instruction; et le baptême nouveau auquel il appeloit les adultes fut l'origine du nom de sa secte. Il avoit aboli toute distinction de rang, mis en commun toutes les fortunes, rendu le travail également obligatoire pour tous, et supprimé dans l'État et dans l'Église tout autre pouvoir que celui que Dieu transmettoit immédiatement par ses inspirations aux prophètes. Cette doctrine avoit surtout séduit les classes les plus pauvres, les artisans dans les villes, et les paysans; et Muncer les avoit encouragés à rompre, par la force des armes, le joug qui les accabloit. Muncer avoit rassemblé à Mulhausen en Franconie trente mille fanatiques armés, qui, ayant été attaqués en 1525 par les princes d'Allemagne, furent mis en pièces, et lui-même eut la tête tranchée (1); mais le même esprit se maintenoit toujours parmi ses disciples. Matthison, et Jean Bockels, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, ayant converti à leur doctrine la ville de Munster en Westphalie, y établirent le gouvernement dont ils croyoient trouver le modèle dans la Bible, un prophète avec douze anciens. Bientôt Jean Bockels, d'après la révélation d'un prophète, prit le titre de roi du nouvel Israël, et tout en prêchant la pénitence, il établit la polyga- 1535.

(1) Biographie universelle, art. *Muncer*. T. XXX, p. 404.

Digitized by Google

1535. mie d'après l'autorité de l'Ancien Testament, et il en donna l'exemple. Le prince de Waldeck, évêque de Munster, obtint des secours des protestans comme des catholiques pour réprimer une révolte également dangereuse pour tous les princes et tous les seigneurs : Munster fut assiégé pendant six mois, à dater du commencement de l'année 1535. Le nouveau roi montra autant de courage et de talent que de fanatisme dans la défense de cette ville ; il avoit demandé des secours aux anabaptistes de Hollande, qui firent de vaines tentatives pour arriver jusqu'à lui ; enfin, la dernière nuit de juin, l'armée épiscopale fut introduite par trahison dans Munster ; tous les anabaptistes furent massacrés avec des circonstances d'une épouvantable férocité. Six mois après seulement, Jean de Leyde subit son dernier et horrible supplice : il fut déchiré pendant plus d'une heure avec des tenailles ardentes, et l'Allemagne entière sembla partager la fureur qui avoit présidé à ces exécutions. (1)

Ce fut alors que Calvin, qui étoit sorti de France en 1534, et qui s'étoit retiré à Bâle, entreprit la composition de son ouvrage de l'*Institution chré-*

(1) *J. Sleidani.* L. X, p. 164. — *Belcarii.* L. XXI, p. 648. — *Robertson.* B. V, p. 71-84. — Biographie universelle. *Jean de Leyde.* T. XXIV, p 390. — Il est juste de remarquer que les anabaptistes de Munster ne nous sont connus que par les relations de leurs juges et de leurs bourreaux.

Digitized by Google

*tienne*, pour montrer que ces réformés qu'on pour- 1535.
suivoit en France avec une si excessive rigueur, n'étoient ni des anabaptistes, ni des séditieux ennemis de tout ordre politique; et quoiqu'il reconnût librement qu'ils alloient beaucoup plus loin que Luther, et qu'ils secouoient l'autorité, non seulement des papes, mais des conciles et des évêques, il s'attachoit à montrer qu'ils partoient des mêmes principes, et de principes conciliables avec l'ordre public. Il dédia son livre au roi, dans une préface datée de Bâle, le 1er août 1536; il lui disoit qu'il avoit commencé cet ouvrage dans le but seulement de rassembler quelques élémens pour former à la vraie piété ceux qui ressentoient du goût pour la religion. « Mais lorsque j'ai vu, ajoutoit-il, jusqu'à « quel point la fureur de quelques méchans a pré- « valu dans votre royaume, en sorte qu'une saine « doctrine n'y est plus soufferte en aucun lieu, j'ai « cru faire une chose utile si, dans le même ou- « vrage, je présentois une institution aux fidèles, « et à vous une confession, en sorte que vous pus- « siez apprendre quelle est cette doctrine contre « laquelle des furieux exhalent aujourd'hui tant de « rage, et troublent tout votre royaume par le fer « et le feu. Ce sont ici les principes, qu'ils s'écrient, « qu'il faut punir par la prison, l'exil, la proscrip- « tion, le bûcher, qu'il faut exterminer sur la terre « et sur la mer.... Nous savons que votre esprit « est désormais aliéné de nous, nous savons même

Digitized by Google

1535. « qu'il est enflammé contre nous de colère; mais « nous sommes persuadés qu'il nous suffiroit, pour « recouvrer votre grâce, que vous voulussiez lire « une seule fois avec calme, avec réflexion, cette « confession, que nous voulons être notre seule « défense auprès de Votre Majesté. Si toutefois « les insinuations de nos malveillans occupent tel- « lement vos oreilles, qu'il ne soit point permis à « des accusés de parler pour leur défense; si ces « furies doivent, avec votre permission, continuer « à sévir contre nous par les fers, les outrages, les « chevalets, les glaives et les bûchers, nous du « moins, comme des brebis destinées à la bou- « cherie, nous attendrons les dernières extrémités, « possédant nos âmes par la patience, et confiant « notre aide à la main du Dieu fort, qui indubita- « blement se montrera, avec le temps, armée pour « arracher les pauvres à l'affliction, et pour punir « ceux qui le méprisent avec tant de sécurité. Nous « implorons cependant le Roi des rois pour qu'il « établisse votre trône sur la justice, et qu'il fasse « de l'équité votre marche-pied. » (1)

L'édit de tolérance que le roi donna à Coucy est daté du même jour, 16 juillet 1535, que les lettres de provision de l'office de chancelier qu'il accorda à Antoine du Bourg, un des présidens du parlement de Paris. Il n'est pas impossible que ce

(1) Préface de Calvin à l'Instit. chrétienne. Ed. Genève, 1606.

Digitized by Google

magistrat respecté, oncle d'Anne du Bourg, qui, 1535.
vingt-quatre ans plus tard, fut un des plus illustres martyrs de la réformation, ait engagé le roi à user de plus d'indulgence. Antoine Duprat, auquel il succédoit dans la fonction de chancelier, étoit mort le 9 juillet 1535, en son château de Nantouillet. Le roi, auquel il avoit avoué lui-même, l'année précédente, qu'il avoit 400,000 écus dans ses coffres, tout prêts pour acheter la tiare (1), fit saisir ses meubles, et tout l'or et l'argent qu'il possédoit, pendant qu'il respiroit encore; il permit néanmoins que ses enfans héritassent de terres assez considérables; et l'historien qui rapporte cette spoliation, magistrat lui-même et conseiller au parlement de Bordeaux, ne semble pas même choqué de ce qu'elle avoit d'illégal. (2)

Le même historien nous apprend qu'à cette époque une violente sédition éclata à Lyon, à l'occasion d'une taxe extraordinaire de 3 écus par tonneau de vin qu'on venoit d'imposer à la ville, au moment où elle souffroit déjà de la cherté des vivres. Les magasins de plusieurs marchands furent pillés : le commandant militaire et les magistrats, pour tranquilliser la populace, non seulement lui prodiguèrent les plus brillantes promesses, mais ils firent ouvrir de force les magasins des riches marchands, et vendre leurs denrées à vil prix : cepen-

(1) Biographie universelle. T. XII, p. 308, art. *Duprat.*
(2) *Arnoldi Ferronii.* L. VIII, p. 175.

Digitized by Google

1535. dant le sieur de Boutières s'approchoit avec des troupes, et, une fois entré dans la ville, il envoya au supplice ceux qui lui furent dénoncés comme chefs des séditieux. (1)

L'Europe étoit alors presque exclusivement occupée de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis. Il avoit donné rendez-vous à Cagliari aux armées qui lui arrivoient de toutes les parties de ses vastes États, aux Belges, aux Allemands, aux Espagnols, aux Napolitains et aux Siciliens; des auxiliaires du Portugal, de Rome, de Malte, s'étoient empressés de joindre son étendard : toute l'Europe faisoit des vœux pour lui, elle l'avouoit pour son champion, et s'attendoit à être délivrée, par lui, de l'humiliante piraterie des Barbaresques; tandis qu'elle accusoit les rois de France et d'Angleterre de ne prendre aucune part à cette expédition sacrée. Charles avoit voulu la conduire lui-même; mais, sous lui, le commandement de la flotte avoit été déféré à André Doria, celui des troupes de terre au marquis del Guasto. La campagne de l'empereur en Afrique fut aussi rapide que fortunée : la flotte mit à la voile le 14 juin de Cagliari; le lendemain elle parvint à Porto-Farina, où elle mit à terre trente mille combattans, et le surlendemain, 16 juin, l'empereur commença le siége de la Goulette. Cette forteresse, qu'on croyoit impre-

(1) *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 175.

Digitized by Google

nable, et sur laquelle trois cents canons étoient 1535.
placés en batterie, se défendit quarante jours, et fut enfin emportée d'assaut le 25 juillet. Avant cet événement, l'armée de Barberousse, fort supérieure en forces à celle de Charles V, fut défaite devant Tunis, et cette capitale du second, en importance, des royaumes d'Afrique, fut prise le 21 juillet. Vingt mille esclaves chrétiens qui s'y trouvoient furent remis en liberté; Muley-Hassem, que Barberousse avoit dépouillé de la couronne, et qui avoit imploré l'assistance de Charles V, dont il se reconnut tributaire, fut remis sur le trône, et l'empereur, se rembarquant, le 17 août, parut le 22 devant Trapani en Sicile, et vint enfin débarquer à Palerme le 4 septembre. (1)

François, sollicité par le pape de prendre quelque part à cette sainte guerre, avoit répondu qu'il équipoit vingt galères à Marseille pour venir défendre le saint-siége si la flotte turque faisoit une descente en Italie, et, sous ce prétexte, il avoit obtenu que le pape l'autorisât à lever des décimes sur son clergé (2). Ce fut en effet à préparer une expédition contre l'Italie qu'il destina cet argent. Malgré les excuses les plus humbles, malgré toutes les réparations que le duc de Milan lui avoit

(1) *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 652-656.—*Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 176. — *Pauli Jovii.* XXXIV, p. 275-298. — *Muratori, Annali d'Ital.* T. XIV, p. 293. — *Robertson.* B. V, p. 100.

(2) *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 652.

Digitized by Google

1535. offertes, François étoit toujours résolu à voir dans la punition de l'écuyer Mariviglia une offense qu'il se réservoit de venger par la guerre. La santé défaillante de François Sforza auroit cependant pu calmer son ressentiment : marié au mois d'avril 1534, à Christine, fille du roi détrôné de Danemark et nièce de l'empereur, on l'avoit vu forcé de se soutenir sur un bâton pendant la cérémonie même du mariage; sa foiblesse, sa décrépitude prématurée, avoient dès lors augmenté sans cesse; enfin il mourut le 24 octobre 1535. En lui s'éteignit la ligne des Sforza, issue du premier duc de ce nom, et Antonio de Leyva prit possession du duché de Milan, au nom de l'empereur. (1)

La mort du duc de Milan donna une nouvelle destination à l'armée que le roi de France avoit préparée pour l'attaquer. Au lieu de pousser ses troupes dans l'Italie centrale, comme l'avoient fait ses prédécesseurs, et lui-même au commencement de son règne, il résolut de s'emparer avant tout des états de la maison de Savoie, et de les incorporer à sa monarchie, pour qu'ils lui assurassent ensuite une communication facile avec les conquêtes qu'il pourroit faire en Lombardie. On assure que ce fut Clément VII qui lui donna ce conseil dans la conférence de Marseille, en faisant voir que le roi avoit échoué dans toutes invasions précédentes, parce

(1) *Muratori, Annali d'Italia*, T. XIV, p. 296.

Digitized by Google

que son armée, quoique entrée victorieuse en Italie, s'y trouvoit bientôt isolée, resserrée entre les places fortes gardées par les Impériaux, affoiblie par ses succès mêmes, et assaillie de tous les côtés, avant qu'il lui vînt des renforts. (1) 1535.

Charles III, duc de Savoie, étoit alors âgé de cinquante ans, et il régnoit depuis l'an 1504. François, qui étoit son neveu, avoit beaucoup d'humeur contre lui, mais nul motif, pas même un prétexte plausible, pour lui faire la guerre. Après l'avoir abandonné par les traités de Madrid et de Cambrai, il s'irritoit de ce que dès-lors Charles III s'étoit attaché à l'empereur son beau-frère, et avoit accepté de lui le comté d'Asti; il l'accusoit d'avoir voulu être le médiateur d'une alliance entre l'empereur et les Suisses, d'avoir refusé de livrer le château de Nice pour la conférence du roi avec le pape, d'avoir enfin envoyé le prince de Piémont à Madrid, à la cour de son oncle. Tous ces actes, cependant, étoient faits dans l'exercice légitime de la souveraineté du duc de Savoie; ils étoient d'autant moins hostiles qu'il n'y avoit aucune inimitié avouée entre l'empereur et le roi, qui étoient beaux-frères, et tous deux proches parents du duc de Savoie. Ces actes étoient de plus justifiés par l'expérience passée de celui-ci, et par la manière dont on en avoit agi envers lui.

(1) *Bened. Varchi*, *Storia Fiorent.* T. V, L. XIII, p. 54. — *Jo. Sleidani.* L. X, f. 163, verso.

Digitized by Google

1535. Le roi accusoit encore Charles III d'avoir prêté au duc de Bourbon des pierreries que celui-ci avoit mises en gage pour lever des soldats, et d'avoir écrit à l'empereur pour le féliciter sur sa victoire de Pavie (1). Enfin, il le soupçonnoit d'être entré en négociation avec Charles V, pour échanger avec lui tout ce qu'il possédoit, de Genève à Nice, sur la frontière de France et en deçà des Alpes, contre d'autres provinces en Italie. Ce ne fut toutefois aucun de ces griefs que François fit valoir : mais, s'appuyant sur de vieux titres, il prétendit avoir des droits sur tout l'héritage de la maison de Savoie. Les états de cette maison avoient toujours été héréditaires, de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes, ou selon ce que les Français avoient appelé le système de la loi salique. Philippe de Bresse, cadet de la maison de Savoie, brouillé avec son père, ses frères, ses neveux et ses petits-neveux, successivement ducs de Savoie, s'étoit retiré en France auprès de Louis XI. Il s'y étoit marié le 6 janvier 1471, avec Marguerite de Bourbon, dont il eut un fils et une fille. Cette fille étoit Louise de Savoie, mère de François Ier. Marguerite mourut en 1483, et Philippe, toujours pauvre et exilé, en sorte qu'on le désignoit par le surnom de Philippe Sans-Terre, se remaria, en 1485, avec Claudine de Brosse, dont il eut six enfans. Cependant il sur-

(1) *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 657.

Digitized by Google

vécut à tous ses neveux et petits-neveux, et, quelque éloigné du trône qu'il eût paru jusqu'alors, il y monta en 1496, et mourut l'année suivante. Son fils, du premier lit, Philibert II lui succéda; mais celui-ci étant mort sans enfans en 1504, l'aîné des enfans du second lit, Charles III, fut appelé à la couronne ducale. Louise de Savoie pouvoit, avec justice, revendiquer de lui la dot de sa mère; il est probable, toutefois, que cette dot apportée à un prince exilé n'étoit pas considérable. En effet, Louise, qui étoit cependant fort avide d'argent, ne la réclama pas, et dans le temps où elle gouvernoit la France au nom de son fils, elle renonça, par acte authentique, du 10 septembre 1523, à tous les droits qu'elle pouvoit exercer contre son frère et la maison de Savoie (1). Cependant François Ier, revenant contre cet acte de sa mère, prétendit avoir droit non seulement à l'héritage de son aïeule, mais aussi à la succession de Savoie; car, disoit-il, par l'acte de mariage de Marguerite de Bourbon, sa grand'mère, tous ses enfans devoient être appelés à lui succéder, sans distinction de sexe. Ce titre important ne fut point produit néanmoins, et ne s'est pas conservé; d'ailleurs, comment supposer qu'un prince, cadet de famille, puisse changer par son contrat de mariage la loi fondamentale d'un pays à la souveraineté duquel il n'a 1535.

(1) Guichenon, Preuves. T. IV, p. 493.

ESTE LIBRO PERTENECE A LA BIBLIOTECA
DE LA FACULTAD DE F. L. MADRID.
Digitized by Google

1535. qu'un droit éventuel? Aussi, en supposant que cette première prétention fût écartée, François demandoit pour l'héritage de sa mère 180,000 écus, comme étant la dot de son aïeule, et la Bresse, comme ancien apanage de Philippe, avec les fruits qui en avoient été perçus pendant quarante ans. Il réclamoit encore les comtés de Nice et d'Asti, la baronnie de Faucigny, et plusieurs terres détachées du marquisat de Saluces, comme étant d'anciens fiefs ou du Dauphiné ou de la Provence; Verceil comme relevant du duché de Milan; Turin même, et une grande partie du Piémont, comme ayant été possédés autrefois par Charles d'Anjou, frère de saint Louis (1). Il est à remarquer qu'aucun des historiens contemporains ne connoissoit ni les titres, ni la nature des prétentions de François Ier, qui paroît n'avoir jamais appelé, par un manifeste, le public à en juger (2). Il envoya toutefois Guillaume Poyet, président du parlement de Paris, au duc de Savoie, qui étoit alors à Turin, pour exposer ces prétentions diverses, et demander à être mis préalablement en possession de plusieurs provinces. Après que Poyet eut haran-

(1) Dissertation de Gaillard sur les droits de François Ier. T. IV, p. 512. — Abbé Lambert, Notes aux Mémoires de Langey. T. XIX, p. 444.

(2) Mémoires de Guillaume Du Bellay, sire de Langey. L. V, T. XIX, p. 7. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 177. — *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 657. — *Pauli Jovii.* L. XXXIV, p. 299-300.

Digitized by Google

gué le conseil de Piémont, François Purpurat, 1535.
président de ce conseil, lui répondit aussitôt, en réfutant ses allégations, et montrant la vanité de tous ses titres. Poyet repartit avec chaleur : « Il « n'en faut plus parler, le roi le veut ainsi »; à quoi Purpurat répliqua « qu'il ne trouvoit point « cette loi dans ses livres. » (1)

Avant d'en venir à déclarer la guerre au duc de Savoie, François Ier avoit autorisé contre lui plusieurs actes d'hostilité. Il avoit profité pour cela du soulèvement de Genève. Cette ville, qui reconnoissoit un prince évêque, réclamoit en même temps les priviléges de ville libre et impériale, et elle se gouvernoit depuis plusieurs siècles avec ses conseils et des magistrats populaires. Cependant les comtes de Genevois, ou leurs successeurs les ducs de Savoie, s'étoient souvent réunis aux évêques pour usurper les priviléges de la cité. Les Genevois avoient recouru à l'alliance des cantons voisins de Fribourg et de Berne pour défendre leur liberté. Enclavés de toutes parts dans les états du duc de Savoie, qui possédoit le pays de Gex, la Bresse, le Bugey et le pays de Vaud, qui dans leur ville même avoit un château et exerçoit des prérogatives judiciaires, c'étoit par un courage et un patriotisme héroïques qu'ils avoient conservé jusqu'alors leurs priviléges. Cette lutte même contre

(1) Guichenon, Histoire de Sav. T. II, p. 211. — Gaillard, Vie de François. L. IV, c. I, T. IV, p. 264.

Digitized by Google

1535. l'autorité d'un duc et d'un évêque les avoit préparés à la réforme ; elle leur fut prêchée par Guillaume Farel et par d'autres réfugiés français qui fuyoient les persécutions de François Ier. Leurs alliés de Berne les encourageoient à l'adopter ; ceux de Fribourg s'y opposoient de tout leur pouvoir. La ville, tourmentée par ces influences opposées, menacée par le duc de Savoie et par Pierre de la Baume son évêque, éprouva quatre années de convulsions violentes. Enfin, le 27 août 1535, les syndics et conseil de Genève, par une délibération solennelle, adoptèrent la réforme, et abolirent le culte et l'exercice de la religion catholique. Le clergé séculier et régulier abandonna une ville où triomphoit l'hérésie ; l'évêque se réunit au duc de Savoie pour faire la guerre à cette cité, et les gentilshommes du voisinage s'armèrent contre elle pour la cause catholique (1). Dans ce moment, François Ier persécutoit les protestans, et il venoit de proscrire ces hommes mêmes qui, réfugiés dans une ville voisine de ses États, et parlant la même langue, y prêchoient la réforme et la liberté ; mais la religion de François étoit toujours subordonnée ou à la politique ou à ses passions. Le soulèvement de Genève portoit le trouble dans les états de Savoie ; c'en fut assez pour qu'il offrît son appui aux Genevois. Il autorisa d'abord François de

(1) Spon., Histoire de Genève. T. I, L. II, p. 464-571.

Digitized by Google

Mombel, seigneur de Véray, à lever douze cents hommes dans le Lyonnais pour les conduire au secours de Genève. Le maréchal de Savoie vint attendre cette troupe à la sortie du Jura, l'attaqua et la mit en déroute. Le roi autorisa alors le vieux condottière romain Renzo de Céri à conduire à Genève une compagnie de ses réfugiés italiens; mais ceux-ci, à leur tour, tombèrent dans une embuscade que leur avoient dressée des gentilshommes savoyards et du pays de Gex, et ils y furent défaits (1). Ces deux échecs augmentèrent le ressentiment de François Ier, qui se plaignit de ce que son oncle le duc de Savoie n'accordoit pas un libre passage à ses troupes. 1535.

Tout se préparoit à la guerre entre la France et la Savoie, et donnoit à prévoir l'invasion de la Lombardie, au moment où Charles-Quint, de retour de sa glorieuse expédition de Tunis, après avoir reçu un subside considérable de son parlement de Sicile, passa le 2 novembre le détroit de Messine; et, s'avançant par terre à travers les Calabres, fit, le 25 novembre 1535, son entrée à Naples (2). Il y fut entouré des ambassadeurs des divers princes d'Italie, qui recouroient à lui comme à leur arbitre suprême, et il se prononça en effet sur leurs intérêts les plus chers. C'est là, entre au-

(1) Guichenon, Histoire gén. de Savoie. T. II, p. 210. — Guillaume Du Bellay. L. V, T. XIX, p. 4.

(2) *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 656.



Digitized by Google

1535. tres, qu'il rejeta les vœux des patriotes florentins pour le rétablissement de leur république, et qu'il confirma dans sa souveraineté Alexandre de Médicis, malgré les vices et les crimes qui lui étoient dénoncés, et quoiqu'il vînt encore, le 10 août 1535, de faire périr par le poison le cardinal Hippolyte, son cousin. Charles donna au duc de Florence, comme il le lui avoit promis, sa fille naturelle Marguerite en mariage : les noces en furent célébrées à Naples le 28 février 1536 (1). Dans cette même ville, Charles-Quint fut informé de la mort du duc François Sforza, et il put juger de la défiance et du mécontentement avec lesquels les états d'Italie voyoient le duché de Milan retourner sous la domination directe de l'empereur après tant de sang versé et tant d'efforts pour le maintenir indépendant.

Quoique Charles V sentît combien sa dernière victoire ajoutoit à sa puissance et à sa gloire, il étoit loin de désirer une guerre avec la France. Toujours menacé par Soliman II, il pouvoit craindre de voir les Turcs s'avancer de nouveau jusqu'aux murs de Vienne. Il regardoit comme une révolte contre l'empire et contre l'Église la ligue des protestans de Smalkalde; et, quoiqu'il dissimulât avec eux, il attendoit avec impatience l'occasion de les subjuguer. Il savoit que dans ses pro-

(1) *Bened. Varchi, Stor. Fior.* L. XIV, p. 148-219.

Digitized by Google

vinces héréditaires des Pays-Bas l'hérésie faisoit 1535.
des progrès rapides; qu'elle s'unissoit à un vif amour des libertés politiques, et que les Flamands surtout faisoient valoir contre sa sœur leurs anciens priviléges. Son désir étoit moins de triompher de la France que de ceux qu'il regardoit comme ses propres sujets révoltés; il savoit que François n'avoit pas moins de haine que lui pour les libertés et les droits des peuples, et il se figuroit que s'il pouvoit une fois s'allier intimement avec ce prince, ni l'un ni l'autre ne trouveroit personne qui osât désormais tenter de mettre des limites à leur autorité.

Le sire de Velly l'attendoit à Naples, comme ambassadeur de France; Charles V lui fit entendre qu'il seroit disposé à céder le Milanez à un fils de François Ier, sous condition que des arrangemens seroient pris pour que cette souveraineté demeurât séparée à jamais de la monarchie française, et pour qu'une intime union entre les deux dynasties fût tellement consolidée par des mariages, qu'il ne restât aucune crainte qu'elles s'armassent jamais l'une contre l'autre. Perrenot de Granvelle, auquel Charles V renvoya Velly pour de plus amples informations, lui annonça que la négociation dans laquelle il offroit d'entrer devoit rouler sur trois points. Le premier, de prendre des mesures telles que le duché de Milan, bien que rendu à un fils de François Ier, ne pût jamais être réuni à la France;

Digitized by Google

1535. qu'en conséquence Charles V vouloit bien l'accorder au duc d'Angoulême, troisième fils du roi, qui épouseroit en même temps une fille du roi des Romains, et deviendroit ainsi à moitié autrichien, tandis qu'il excluoit le duc d'Orléans, le second des fils, d'autant plus que le mariage de celui-ci avec Catherine de Médicis lui donnoit déjà des prétentions sur d'autres parties de l'Italie, et pouvoit rendre son introduction en Lombardie une cause de trouble, et non de paix. De même l'empereur n'entendoit pas joindre Gênes au duché de Milan, mais garantir l'indépendance de cette république. Le second point étoit un projet d'alliance contre le Turc qui assurât à Charles V la coopération efficace de la France. Le troisième point étoit d'assurer le concours des deux monarques pour réduire toute la chrétienté sous une même foi et une même obéissance à la cour de Rome. Il fut en même temps assez clairement exprimé que si l'empereur, par les traités de Madrid et de Cambrai, avoit exigé que François Ier abandonnât ses alliés, il demandoit cette fois que le roi fît un pas de plus, et leur déclarât lui-même la guerre. (1)

Lorsque communication fut donnée à François Ier des propositions que lui faisoit Charles-Quint, il paroît qu'il en conclut que cet empereur étoit effrayé de la guerre; en sorte que non seulement il

(1) Mém. de Guill. Du Bellay Langey. T. XIX, p. 10. — *Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 657. — *Arn. Ferronii*. L. VIII, p. 178.

Digitized by Google

accorderoit le Milanez au duc d'Angoulême, mais 1535.
au duc d'Orléans, ou plutôt encore à lui-même, car il en demandoit l'usufruit sa vie durant; il crut, de plus, qu'il suffiroit pour l'y déterminer de lui montrer l'armée française s'approchant des frontières d'Italie. Il donna donc en même temps des instructions à Velly pour négocier, et des ordres à Brion-Chabot, amiral de France, pour entrer en Savoie à la tête de l'armée qu'il avoit rassemblée.

Velly fut chargé de répondre aux ouvertures qui lui avoient été faites : « Que si, l'année suivante, l'empereur entreprenoit le voyage de « Constantinople, le roi y assisteroit de bon cœur « en personne, et l'accompagneroit de toutes ses « forces. » Si, au contraire, l'empereur se contentoit, la même année, d'entreprendre la conquête d'Alger, le roi déclaroit qu'il ne pourroit y envoyer le duc d'Orléans son fils. « Car en ce faisant, il y « seroit plutôt en lieu d'otage qu'il ne feroit démonstration de bonne affection et confidence entre les deux princes. Qu'il ne vouloit pourtant « laisser de secourir et assister l'empereur en cette « entreprise; ains lui offroit à l'entrée du printemps ses galères, avec deux mille hommes « payés, et sur icelles un chef d'expérience et d'autorité » (1). Ces offres de secours étoient déjà une violation d'un traité de paix et de concorde

(1) Guill. Du Bellay. L. V, T. XIX, p. 13.

Digitized by Google

1535. que François Ier venoit de conclure avec Soliman II, par l'entremise de la Forêt, chevalier de Malte, qu'il lui avoit envoyé au mois de février 1535. Le traité portoit que les marchands français seroient traités dans l'empire turc avec autant de faveur que les nationaux, que la juridiction des consuls de France seroit garantie, et que tous les captifs français seroient remis en liberté. (1)

Si François venoit de s'engager à observer la paix avec le sultan, il avoit contracté des devoirs plus positifs encore envers les protestans de la ligue de Smalkalde et le roi d'Angleterre; son alliance avec eux étoit intime. Il s'étoit engagé à défendre l'indépendance des premiers et les libertés de l'Empire; il se disoit toujours le bon frère et l'ami du second. Cependant il ne refusa point de tourner ses armes contre eux, pourvu qu'il y trouvât son profit; il demandoit seulement que le pape l'y invitât formellement, afin de mettre sa conscience à son aise. « Quant à la réformation et à la réunion « de l'Église, devoit dire Velly, le roi y avoit été, « y étoit, et seroit toujours prompt et affectionné, « autant en Allemagne qu'en Angleterre, et par« tout ailleurs. Bien étoit d'avis, quant au fait « d'Angleterre, afin qu'il eût plus de couleur, de « presser le roi dudit pays de condescendre à l'opi-

(1) Flassan, Diplom. franç. T. I, L. III, p. 367; d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal intitulé : *Traités faits avec le Turc*, in-fol.

Digitized by Google

« nion universelle des chrétiens, que l'empereur 1535.
« fît que notre saint père sommât de ce faire tous
« les princes et potentats chrétiens, et à lui assister
« et donner main-forte pour faire obéir ledit roi à
« la sentence et détermination de l'Église » (1).
Quant à l'Allemagne, il promettoit de faire reconnoître Ferdinand, frère de l'empereur, pour légitime roi des Romains, par tous les princes et états de l'Empire : « Qu'il lui aideroit à réduire en son
« obéissance toutes choses de droit appartenantes
« à la maison d'Autriche, et qu'il s'employeroit à
« toutes autres choses où justement employer se
» pourroit, pour la grandeur et accroissement
» desdits empereur et roi des Romains. » (2)

Mais autant François étoit disposé à faire bon marché de ses alliés, autant il mettoit d'insistance à ce que le duché de Milan lui fût livré aux conditions que lui-même voudroit y mettre. Ignorant peut-être que les prétentions héréditaires de son prédécesseur à ce duché, dont ses enfans avoient hérité par Claude, sa femme, n'avoient aucun fondement en justice, mais sachant du moins qu'après l'avoir perdu par les armes, il y avoit renoncé de la manière la plus formelle, par les deux traités de Madrid et de Cambrai, il le redemandoit toutefois comme un droit. Il le vouloit, non pas pour son troisième fils, mais pour le second, le duc d'Or-

(1) Guill. Du Bellay. T. XIX, L. V, p. 13.
(2) Guill. Du Bellay, p. 14-15. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 658.

Digitized by Google

1535. léans. Velly devoit déclarer que « François n'en-
« tendoit point accepter l'investiture du duché de
« Milan, pour ledit duc d'Orléans, son fils, autre-
« ment qu'en la même forme et manière que
« l'avoient eue ses prédécesseurs (1)..... que son
« intention étoit que cette investiture fût ample, et
« s'étendît à tous les descendans du premier duc
« Louis d'Orléans. Se contentant, toutefois, quant
« à sa personne, pour satisfaire à la volonté de
« l'empereur, qui ne vouloit mettre le duché de
« Milan entre les mains d'un roi de France, de n'en
« être investi sinon comme usufructuaire, et comme
« ayant le bail et jouissant des fruits au nom de
« ses enfans, ducs titulaires. » Il ajoutoit que d'ex-
clure le plus âgé de ses fils, et donner un tel état
au plus jeune, ce seroit, par la division entre les
frères, mettre l'Italie en guerre et non pas en paix.
« Car il falloit penser de deux choses l'une : ou
« que son fils, le duc d'Orléans, irrité de cette ex-
« clusion, entreprendroit la guerre contre son
« propre frère pour recouvrer ce qu'il penseroit lui
« appartenir, ou, pour le mieux, qu'eux deux en-
« semble s'accorderoient, et le duc d'Orléans lais-
« sant le duché de Milan paisible au duc d'Angou-
« lême, son plus jeune frère, le duc d'Angoulême
« lui bailleroit le passage, gens, vivres, et tout ce
« qui seroit en sa puissance, jusques à l'assistance

(1) Guill. Du Bellay, p. 14.

Digitized by Google

« de sa propre personne, pour lui aider à recouvrer 1535.
« les duchés de Florence et d'Urbin. » Le roi croyoit donc que le plus sûr moyen de tenir l'Italie en repos « étoit de contenter le duc d'Orléans par « le duché de Milan, et au moyen de ce, faire re- « noncer et lui et sa femme à leurs autres préten- « tions, et de faire une ligue universelle, laquelle « fût obligée à conserver et maintenir cette renon- « ciation, et courir sus au premier qui au temps à « venir y contreviendroit. » (1)

Cette dernière dépêche, en date du 5 février 1536.
1536, fut portée par le sire d'Esparcieu au sire de Velly, et communiquée à l'empereur, comme il étoit encore à Naples; elle n'étoit pas de nature à lui inspirer beaucoup de confiance, puisqu'elle lui faisoit connoître en même temps et les prétentions du duc d'Orléans sur d'autres états de l'Italie, et le peu de cas que le roi faisoit des traités. Si Charles avoit auparavant donné à entendre à Velly qu'il ne seroit pas impossible qu'il accordât l'investiture du duché de Milan au duc d'Orléans, il fut dès-lors bien déterminé à n'en rien faire. D'ailleurs il apprit en même temps que l'armée française étoit entrée en Savoie; et s'il prolongea dès-lors la négociation, il est probable que ce fut seulement pour se donner le temps de rassembler ses troupes, et de se mettre en défense.

(1) Guill. Du Bellay. L. V, T. XIX, p. 14, 19 et 20. — *Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 658.

Digitized by Google

1536. François Ier, qui avoit été gravement malade à Dijon (1), étoit venu ensuite à Lyon, où il avoit signé, le 11 février, la commission de l'amiral Brion-Chabot pour attaquer la Savoie (2). Chabot avoit sous ses ordres huit cents lances françaises, mille chevau-légers, douze mille fantassins des nouvelles légions, six mille landsknechts, deux mille aventuriers français, trois mille Italiens, et une bonne artillerie. Le comte de Saint-Pol, qui commandoit son avant-garde, occupa d'abord la Bresse et la Savoie, et ne rencontra de résistance qu'à Montmélian, où Francesco Chiaramonte, capitaine napolitain, se défendit pendant peu de jours, et capitula ensuite faute de vivres. (3)

Lorsque l'empereur fut instruit de l'entrée de l'armée française dans les terres du duc de Savoie, il envoya dire à Velly « qu'il avoit eu telles nou-« velles du traitement que le roi faisoit au duc « de Savoie, que si plus tôt il les eût entendues, « jamais ne fût condescendu à dire le mot; mais « puisqu'il étoit dit, c'étoit assez; que l'empereur « espéroit que par un même moyen s'appointe-« roient les choses de Savoie, et ne s'en dédiroit

(1) *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 177.

(2) Guichenon. T. II, p. 212. Il n'a pas fait attention que l'année française ne commençoit qu'à Pâques.

(3) Guill. Du Bellay. L. V, T. XIX, p. 25 à 33. — *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 658. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 178. — *Pauli Jovii.* L. XXXIV, p. 300. — Gaillard, T. IV, p. 281.

Digitized by Google

« jamais » (1). Il continua donc la négociation, 1536.
mais il se hâta de se mettre en mesure pour le cas où il devroit la rompre. Il mit le pape au fait des offres qu'il avoit faites à la France, encore qu'il les lui eût cachées jusqu'alors. Il engagea les Vénitiens à renouveler avec lui le traité qu'ils avoient fait pour la garantie du duché de Milan à François Sforza, leur donnant toujours l'espérance qu'il se dessaisiroit de ce duché en faveur de quelque prince plus foible. Il fit offrir au roi d'Angleterre de renouer leur ancienne amitié : Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, et première femme de Henri VIII, étoit morte le 18 janvier 1536; c'étoit pour se divorcer d'avec elle que le roi d'Angleterre s'étoit brouillé avec l'empereur, et s'étoit attaché au roi de France : sa mort permettoit de nouvelles combinaisons (2). Dans les Pays-Bas, le comte de Nassau levoit des troupes pour l'empereur, et se préparoit à la guerre; enfin un commissaire de Charles V, le sire Du Prat, qui n'étoit point de la même famille que le chancelier de France, étoit expédié de Naples, d'abord à Milan, puis en Allemagne, pour rassurer les peuples contre l'invasion française, leur promettre que l'empereur ne les oublieroit point, et surveiller en même temps les intrigues de Langey, qui étoit venu dans le Wir-

(1) Guill. Du Bellay. T. XIX, p. 28.
(2) Rapin Thoyras. T. VI, L. XV, p. 371.

Digitized by Google

1536. temberg pour y lier des correspondances avec les princes protestans. (1)

Le roi étoit instruit de ces mesures, qui lui paroissoient hostiles, lorsqu'il donna l'ordre au sire de Chabot d'envahir le Piémont, comme il avoit occupé la Savoie. L'infanterie française partit de Crémieux en Dauphiné le 6 mars, et marchant en grande diligence, elle franchit le Pas-de-Suze avant que deux capitaines impériaux, Jean-Jacques Médicis, marquis de Marignan, et Philippe Tornielli, eussent été appelés dans le Piémont pour le défendre. Le duc Charles III, dont le caractère étoit bienveillant, mais indolent et irrésolu, n'avoit préparé aucune résistance. Il déclara lui-même à la municipalité de Turin que, ne pouvant protéger cette ville, il l'autorisoit à capituler. Les sires d'Annebaut et de Montéjan en prirent en effet possession le 6 mars, au nom du roi. Les troupes piémontaises qui sortoient de Turin s'étoient retirées à Chivas, mais, à la première sommation des Français, elles évacuèrent aussi cette forteresse. Toutes les autres places du Piémont, Fossano, Pignerol, Chiéri, se soumirent en peu de jours : les Français étoient maîtres de toute la principauté jusqu'aux rives de la Dora-Grossa. Sur la rive opposée, et à vingt-cinq milles au-delà, le duc Charles s'étoit retiré à Verceil, sous la protection de J.-J.

(1) Guill. Du Bellay. L. V, T. XIX, p. 29. — *Fr. Belcarii.* T. XXI, p. 658.

Digitized by Google

de Médicis, qui y avoit rassemblé tout au plus quatre ou cinq mille hommes. Ceux-ci s'avancèrent jusqu'aux bords de la Dora, ce qui n'empêcha pas les Français de la passer le 15 avril en leur présence. Chabot étoit ensuite sur le point d'attaquer Verceil; et quoiqu'il n'eût encore que quinze ou seize mille hommes avec lui, le reste arrivant à la file, il est probable qu'il se seroit rendu maître de cette ville. Mais justement à cette époque, le 18 avril, le cardinal de Lorraine, que François envoyoit à l'empereur pour suivre la négociation entamée par le sire de Velly, passa auprès de l'armée française. Il représenta à l'amiral Chabot, que ses ordres étoient positifs de ne point commencer d'hostilités contre l'empereur; que Verceil, quoique appartenant alors au duc de Savoie, faisoit partie du duché de Milan et non du Piémont, et que l'attaque de cette ville allumeroit une guerre qu'il étoit de l'intérêt de la France d'éviter. Chabot, en conséquence, suspendit ses opérations, tandis qu'Antonio de Leyva, qui portoit le titre de capitaine de la ligue d'Italie, somma tous les états de cette contrée de lui envoyer leurs contingens pour la défense commune; il eut bientôt rassemblé douze mille hommes de pied et six cents chevaux. (1) 1536.

(1) Guill. Du Bellay. L. V, T. XIX, p. 35 à 48, et notes p. 453. — *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 658. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 178 — *Pauli Jovii.* L. XXXIV, p. 300. — Guichenon. T. II, p. 215 — *J. Sleidani.* L. X, f. 163.

Digitized by Google

1536. A l'époque même où Chabot, avec l'armée française, s'emparoit du Piémont, Charles-Quint se remettoit en marche de Naples pour Rome, et il faisoit avancer vers l'Italie septentrionale l'armée victorieuse qu'il ramenoit de Tunis. L'empereur fit son entrée à Rome le 5 avril; ce fut le moment où il dut apprendre que les Français s'étoient rendus maîtres de tout le Piémont, et qu'ils en avoient chassé le duc Charles III, son vassal et son beau-frère. Dès le surlendemain cependant, le sire de Velly lui demanda une audience pour lui présenter l'évêque de Mâcon, ambassadeur de France auprès du pape; et quoiqu'il dût comprendre que l'empereur étoit offensé, il ne craignit pas de se plaindre le premier de ce qu'on l'amusoit par des paroles vaines; de ce qu'après avoir laissé entrevoir qu'on pourroit donner le duché de Milan au duc d'Orléans, on ne l'offroit plus qu'au duc d'Angoulême, tandis qu'en même temps l'empereur, après avoir fait un nouveau traité avec les Vénitiens, cherchoit à détacher l'Angleterre de l'amitié de la France, et préparoit la guerre dans les Pays-Bas. Il rappeloit, comme une grande preuve de modération, que l'armée française, arrivée jusqu'aux frontières du Milanez, qu'elle avoit trouvées dégarnies, ne les avoit point franchies, et ne s'étoit point permis le plus petit acte d'hostilité; et il sommoit l'empereur de déclarer, pour la décharge de lui, Velly, s'il n'étoit pas vrai que, dans le cours de la négociation,

Digitized by Google

il avoit consenti à promettre le duché de Milan au duc d'Orléans. Charles convint que cela étoit vrai, mais sous condition qu'on lui donnât des sûretés qu'il se voyoit désormais dans l'impossibilité d'obtenir ; et comme Velly cherchoit à le mettre en contradiction avec lui-même, Charles, impatienté, lui dit : « Mais enfin vous, qui me pressez, avez-« vous pouvoir de conclure? » Velly convint qu'il n'avoit pas de pouvoir ; mais il commençoit à exposer comment l'amiral Chabot ou le cardinal de Lorraine étoient en chemin, munis de tous les pouvoirs nécessaires. L'empereur l'interrompit : « Doncques, puisque vous n'avez pouvoir, dit-il, « ne pouvez-vous dire que je ne vous donne que « paroles, mais plutôt vous à moi ; et tant y a, que « de ce que je vous ai dit, je ne passerai plus outre « que je ne voie votre pouvoir. » (1) 1536.

Il est probable que cette altercation irrita l'empereur, déjà aigri par les nouvelles qu'il recevoit du Piémont. Il y eut le lendemain un consistoire tenu par le pape : les deux ambassadeurs de France, Velly et l'évêque de Mâcon, ceux de Venise et tous les cardinaux y assistoient ; et derrière le cercle qu'ils formoient étoient un grand nombre d'autres ambassadeurs de petits États, avec des prélats, ducs, comtes, barons et autres personnages notables. « Adonques, dit Du Bellay, l'empereur, le

(1) Mémoires de Guillaume Du Bellay. L. V, p. 62. — *Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 660.

Digitized by Google

1536. « bonnet au poing, commença un long discours, « baissant la tête pour lire un petit brevet qu'il « avoit environné à l'entour de son doigt. » Il dit qu'il avoit eu deux motifs pour venir à Rome : le premier, pour supplier le saint père d'assembler un concile général, dans la vue de remédier aux maux de l'Église; le second, pour prévenir, s'il étoit possible, une guerre prête à éclater entre le roi de France et lui. Quant au premier point, il avoit trouvé le pape et le sacré collége dans les dispositions les plus favorables; quant au second, comme il n'avoit pas réussi, il avoit besoin de rendre compte de sa conduite devant une assemblée aussi auguste. Il reprit alors dès son commencement l'histoire de sa rivalité avec François Ier, et il fit à cette occasion ressortir à plusieurs reprises la mauvaise foi dont le roi avoit usé en vers lui. Il annonça néanmoins que pour terminer leurs querelles il avoit été sur le point d'accorder au duc d'Orléans lui-même l'investiture du duché de Milan, lorsque dans ce moment il avoit appris que le roi, contre la foi des traités, attaquoit et dépouilloit le duc de Savoie, que lui, Charles, étoit tenu de défendre, et comme vassal de l'empire, et comme son beau-frère. Il vouloit en finir d'une rivalité qui troubloit l'Europe, et de récriminations qui les aigrissoient toujours plus l'un et l'autre. C'est dans ce but qu'il venoit proposer trois partis, se déclarant prêt à accepter aussitôt celui que le roi de France vou-

Digitized by Google

droit choisir. Il offroit de nouveau la paix, avec l'investiture du duché de Milan, mais seulement en faveur du duc d'Angoulême, et non du duc d'Orléans; car les prétentions de celui-ci sur les duchés de Florence et d'Urbin rendroient sa présence en Italie trop dangereuse. Il offroit encore ou un combat à outrance entre les deux monarques pour épargner le sang de leurs peuples, ou enfin la guerre. Mais, quel que fût le parti que François choisît, il falloit qu'il mît un terme à leurs longues rivalités. Si c'étoit la paix, le roi devoit s'engager, de concert avec lui, à l'extirpation de l'hérésie et à la guerre contre les infidèles, rétablir le duc de Savoie dans ses états, et réparer le dommage qu'il lui avoit causé. Si c'étoit le combat singulier, Charles étoit prêt à le rencontrer dans le lieu qu'il voudroit choisir sur leurs communes frontières, et à se mesurer contre lui en chemise avec l'épée et le poignard; mais il falloit qu'au préalable l'un déposât en main tierce le duché de Bourgogne, l'autre le duché de Milan, pour que les deux duchés restassent comme prix du combat au vainqueur. Si enfin c'étoit la guerre, il falloit que celui qui succomberoit demeurât le plus pauvre gentilhomme de l'Europe. (1) 1536.

(1) Guill. Du Bellay. L. V, T. XIX, p. 67. — *Fr. Belcarii* L. XXI, p. 660. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 178. — *Pauli Jovii.* L. XXXV, p. 309. — *Bened. Varchi.* T. V, L. XIV, p. 249. —



Digitized by Google

1536. Charles-Quint avoit parlé en espagnol ; les deux ambassadeurs français, Velly et l'évêque de Mâcon, entendoient mal cette langue : interdits d'ailleurs par une si vive sortie, ils ne surent que répondre, et restèrent muets. Le lendemain toutefois ils demandèrent à Charles s'ils devoient annoncer à leur maître que l'empereur l'avoit défié à un combat singulier. Charles en prit occasion de modifier un peu ce qu'il y avoit eu de trop offensant dans son langage, et de récapituler son discours en italien, pour être entendu de tous. Il assura « qu'il ne pen-« soit point avoir aucunement taxé ni blâmé ledit « seigneur roi, mais seulement s'excuser et se dé-« charger ; qu'il seroit très marri que l'on tournât « ses paroles en autre sens qu'il ne les avoit dites, « car quant au roi, il l'estimoit tant, qu'il n'avoit « aucune cause de mal dire de lui. » (1)

Malgré le ton plus radouci qu'avoit pris l'empereur dans cette seconde audience, on ne pouvoit se méprendre sur la colère qu'il avoit ressentie, sur les menaces qu'il avoit proférées. Brantôme regrette qu'un ambassadeur homme d'épée et duelliste ne lui ait pas répondu avec menaces sur l'heure (2). Les menaces auroient été aussi inutiles que dépla-

Flassan, Histoire de la Diplomatie. L. III, p. 375. — Brantôme. T. II, p. 192.

(1) Guill. Du Bellay. L. IV, p. 89. — *Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 663.

(2) Brantôme. T. II, p. 192.

Digitized by Google

cées. Le devoir de Velly étoit d'informer sa cour 1536.
des dispositions de Charles-Quint, et il l'accomplit. Rome, cependant, et toute l'Europe, qui, par ses ambassadeurs, avoit assisté à cette scène violente, connoissant et la marche des armées françaises et les menaces de l'empereur, n'attendirent plus que la guerre.

---

Digitized by Google

## CHAPITRE VII.

*François désarme au moment où l'empereur le menace. — Il ravage la Provence au lieu de la défendre. — Charles V en Provence. — Sa retraite. — La guerre languit l'année suivante. — Trève de dix ans signée à Nice.* — 1536-1538.

1536. Depuis plus de deux ans, François Ier dirigeoit toutes ses pensées vers la guerre ; il vouloit effacer le souvenir de ses défaites, et forcer son adversaire à renoncer aux traités que celui-ci lui avoit arrachés. Il vouloit recouvrer le Milanez, auquel il attachoit toutes ses idées de gloire ; il avoit, dans ce but, renforcé son armée, resserré ses liens avec ses alliés, menacé le duc de Milan, et repoussé toutes les réparations que ce prince lui offroit. Il avoit même rejeté des conditions avantageuses qui lui étoient offertes par l'empereur, et l'abandon pour son troisième fils de ce duché de Milan, qu'il ambitionnoit. Jusque-là, si l'on n'avoit pas à louer sa loyauté, l'on pouvoit du moins comprendre sa politique. Maître du Piémont et de toutes les communications de la France avec l'Italie, il s'étoit cru en état de recouvrer le Milanez par les armes, et il n'avoit pas voulu le recevoir conditionnellement,

Digitized by Google

tandis qu'il pouvoit le saisir sans conditions; il 1536.
n'avoit voulu ni se lier par des renonciations à ne pas pousser plus loin ses conquêtes, ni s'engager à combattre lui-même contre ses anciens alliés pendant que ceux-ci pouvoient l'aider encore à humilier son rival. Il avoit, contre toute justice, dépouillé son oncle maternel; toutefois, en le faisant il s'étoit emparé non seulement de tous les passages des Alpes, mais en outre d'un pays riche, couvert de forteresses, où son armée pouvoit se refaire après avoir passé les monts; enfin en s'avançant désormais à la rencontre des armées de l'empereur, qui n'étoient pas encore réunies, il pouvoit se flatter de les détruire en détail. Mais ce qu'on ne sauroit comprendre, c'est qu'après avoir refusé le Milanez, qui lui étoit proposé pour son troisième fils, après avoir attaqué sans provocation le duc de Savoie, lorsqu'il avoit la certitude que l'empereur prendroit sa défense; enfin après avoir été averti qu'une armée nombreuse arrivoit sur la frontière du Piémont, et que le langage de l'empereur devant l'assemblée la plus auguste de l'Europe avoit été le plus hostile qu'un monarque eût jamais tenu contre un autre, il prit tout à coup la résolution de désarmer, comme s'il dépendoit encore de lui d'éviter la guerre. Il est probable que, selon sa coutume, il avoit excédé de beaucoup ses moyens par sa dépense, et qu'il ne se trouvoit plus d'argent pour maintenir ses troupes; mais encore la part de la légèreté, de

Digitized by Google

1536. l'inconséquence, de l'ignorance, devoit-elle être plus grande que celle du désordre des finances dans une telle détermination. (1)

Le cardinal de Lorraine, qui étoit arrivé au camp de l'amiral Philippe Chabot le 18 avril, passa le lendemain à celui d'Antonio de Leyva, et convint avec lui que, pour éviter toute collision entre les armées, les Français se retireroient derrière la Dora, et que les Impériaux ne passeroient pas la Sésia (2). Il continua ensuite sa route pour rencontrer l'empereur, et il le trouva à Sienne, où celui-ci fit son entrée le 23 avril, étant parti de Rome le 18; ils passèrent trois jours ensemble, après quoi le cardinal poussa jusqu'à Rome, et Charles V continua sa route vers Florence, où étant entré le 29 avril, il resta jusqu'au 4 mai (3). Pendant ce temps, François, qui étoit à Lyon, avoit eu le temps d'être pleinement informé de tout ce qui s'étoit passé dans le consistoire du 8 avril, et de donner des ordres en conséquence. En effet, Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, qui, à cette époque, dirigeoit seul le roi, écrivit à l'amiral Chabot, « qu'il ne pouvoit faire plus grand service au « roi, que de fortifier quelques lieux et places, afin « d'y retirer son armée, attendant secours du roi,

(1) Tavannes seul, au lieu de justifier François, signale son inconséquence. Mémoires. T. XXVI, ch. 3, p. 34.

(2) Guillaume Du Bellay. L. V, T. XIX, p. 106.

(3) *Muratori, Annali*. T. XIV, p. 300.

Digitized by Google

« au cas que l'empereur descendît à trop grosse 1536.
« puissance. » Chabot, d'après cet ordre, fortifia Turin, envoya deux mille hommes à Ivrée, et traça un camp sur le Pô, au-dessous de Carignan (1). En même temps, Chabot écrivit le 29 avril, au roi, qu'il avoit encore besoin d'un mois de paix pour mettre le Piémont en état de défense, et qu'il le prioit, en conséquence, de faire traîner jusque-là les négociations. Après avoir reçu cette lettre, le roi tint un conseil dans lequel il fut unanimement reconnu qu'il n'y avoit plus de chance pour éviter la guerre, mais où il fut aussi résolu de donner à l'empereur le tort d'être l'agresseur. « Le roi dé-
« pêcha, dit Du Bellay, vers l'amiral, et lui manda
« de ne plus tenir camp, et que seulement il par-
« achevât de fortifier Turin et quelques autres
« places.... et qu'il y mît le nombre de 14 ou 15,000
« hommes de pied, ensemble ce qu'il jugeroit être
« nécessaire de gendarmerie et de chevau-légers...
« qu'en chacune il mît un chef, auquel eussent les
« autres à obéir en toute chose, et que le reste de
« son armée il renvoyât de çà (les monts); que lui
« se tînt prêt d'aller vers l'empereur, à toute heure,
« que par le cardinal de Lorraine il seroit mandé. »
Des ordres semblables furent envoyés au duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, et à Claude de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Champagne.

(1) Guill. Du Bellay. L. V, p. 119. — *Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 665.

Digitized by Google

1536. Ils devoient rassembler quatorze mille légionnaires pour mettre des garnisons dans les meilleures places de guerre qui couvroient ces deux provinces, et attendre les événemens sans tenir la campagne. (1)

Le cardinal de Lorraine, après avoir obtenu de Paul III la promesse qu'il demeureroit neutre, fut de retour le 17 mai à la cour, qui étoit alors à Saint-Rambert en Forez, et s'il restoit encore quelque doute sur l'intention de l'empereur d'attaquer non seulement le Piémont, mais la France, il le dissipa entièrement (2). Quoique Du Bellay raconte à cette occasion les discours que François Ier tint dans le conseil, il devient plus difficile encore de comprendre ses nouvelles résolutions; il affirmoit avoir désiré sur toute chose « de n'entrer avec l'empe-« reur en guerre, que premièrement à Dieu, et « secondement aux hommes ne semblât juste.... « L'empereur, ajoutoit-il, a demandé que pour « traiter la paix je lui envoyasse le lieutenant-« général et chef de mon armée (requête certes as-« sez hors de propos), je le lui ai toutefois accordé. « Il a davantage voulu que je retirasse mon armée « deçà les monts; encore en cela lui ai-je voulu « complaire, mandant à mon lieutenant-général « que, laissant seulement des garnisons en quel-« ques places, il me renvoyât par deçà le surplus.

(1) Guill. Du Bellay. T. XIX, L. VI, p. 151. — *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 668.

(2) Guill. Du Bellay. L. VI, p. 174.

Digitized by Google

« Aux Italiens des seigneurs Gaguin (de Gonzaga) 1536.
« et comte Gui (Rangone), j'ai ordonné qu'il don-
« nât congé.... Lui, cependant, ne tient propos
« entre ses gens, que de me venir faire la guerre
« en France, et de me rendre l'un des plus pau-
« vres gentilshommes de mon royaume » (1). Il semble que la conclusion de cette délibération devoit être de rétablir en toute hâte l'armée qu'il avoit trop tôt congédiée. Au contraire, le roi confirma l'ordre qu'il avoit donné à l'amiral, de lui renvoyer le surplus de son armée, et de donner congé à huit ou dix mille hommes de bandes italiennes, qui étoient déjà rassemblés pour lui. « Quant
« à l'amiral, ajoutoit-il, je suis encore pour deux
« raisons en l'opinion de son retour : l'une pour
« continuer jusques au bout à donner tout le tort
« de l'invasion à l'ennemi; l'autre, qu'ayant assis
« ses garnisons, il seroit trop foible à la campagne.
« Mon intention est de lui mander qu'incontinent
« lui-même se retire vers moi, attendu qu'il n'a
« plus occasion d'attendre que M. le cardinal le
« mande, qui déjà est ici de retour; et à tous ceux
« qui demeurent de là, ordonnerai d'obéir, en son
« absence, au marquis de Saluces, auquel je ferai
« dépêcher un pouvoir d'y être et commander
« comme mon lieutenant-général » (2). Ce marquis de Saluces, qu'il choisissoit pour remplacer un bon

(1) Guill. Du Bellay. L. VI, p. 181 et 183.
(2) Guill. Du Bellay, p. 192. — *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 669.

Digitized by Google

1536. capitaine, de la fidélité duquel il étoit assuré, étoit frère de celui qui mourut en 1528, au royaume de Naples, en laissant des doutes sur son talent militaire et sa valeur. Un second frère, nommé Jean-Louis, étoit si inconséquent, si peu sensé, qu'il avoit été jugé par le roi incapable de gouverner; il avoit été mis en prison pour faire place à celui-ci, nommé François, qui étoit le troisième; un quatrième étoit évêque d'Aire (1). François de Saluces n'avoit aucune réputation militaire, son caractère inspiroit peu de confiance : on savoit que, prétendant à la succession du marquis de Monferrat, dont la ligne venoit de s'éteindre, il étoit en instance pour ce grand fief, auprès de l'empereur, et qu'il demandoit en mariage la fille d'Antonio de Leyva. Il venoit d'arriver en poste, à la cour, pour demander au roi, puisque les Français venoient de faire la conquête du Piémont, de lui rendre dix-sept places, dont les principales étoient Savillano, Cuneo, Fossano, Mondovi; il soutenoit que les ducs de Savoie les avoient usurpées sur le marquisat de Saluces; mais il s'attendoit peu à les recouvrer, et il comptoit seulement que le refus du roi seroit pour lui un honorable prétexte de quitter son service, et de s'attacher à celui de l'empereur (2). Contre son attente, non seulement il fut mis en possession de ces importantes forteresses, il reçut

(1) Gaillard. T. IV, p. 362.
(2) Guill. Du Bellay, p. 155. — *Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 668.

Digitized by Google

encore le commandement de la province qu'il étoit le plus essentiel de ne confier qu'à des mains sûres. 1536.

Ce choix si étrange amena presque immédiatement les conséquences qu'on devoit en attendre. On assure que le marquis de Saluces croyoit à l'astrologie judiciaire; qu'une prédiction d'un grand astrologue annonçoit que la France seroit conquise ou démembrée dans l'année 1536, et il avoit répété plusieurs fois qu'il ne vouloit pas faire le pendant du prince de Melfi, grand seigneur napolitain, qui, par son dévouement pour la France, avoit perdu sa principauté, et qui étoit alors réduit à vivre d'une chétive paye à l'armée d'Italie. Bientôt Saluces excita la défiance de tous les officiers qui lui étoient subordonnés, par l'irrésolution qu'il apportoit dans les conseils, par les contre-ordres qu'il donnoit pour suspendre les mesures de défense aussitôt qu'elles étoient adoptées, par les lenteurs de l'approvisionnement de Fossano et de Cuneo, enfin par sa correspondance avec Antonio de Leyva. Celui-ci, le 8 mai, avoit passé la Sésia avec onze mille landsknechts, sept mille Italiens et deux mille Espagnols (1). Pendant ce temps, l'empereur s'avançoit, par la Lunigiane, avec les restes de son armée d'Afrique; à Savigliano, il rencontra le duc de Savoie et Antonio de Leyva, et il leur an-

(1) Guill. Du Bellay. L. VI, T. XIX, p. 157 et p. 224.

Digitized by Google

1536. nonça son intention de pénétrer en France. Son armée, encore grossie par d'autres troupes qui lui arrivoient d'Allemagne, se trouva forte enfin de vingt-quatre mille Allemands, quatorze mille Espagnols, douze mille Italiens et trois mille cavaliers de différentes armes : sous ses drapeaux se trouvoient les ducs de Savoie, de Bavière et de Brunswick ; les généraux Antonio de Leyva, marquis de Guasto, Ferdinand de Gonzaga, le duc d'Albe et beaucoup d'autres capitaines illustres (1). Les opérations militaires commencèrent le 7 juin, sans déclaration de guerre, par le siége de Fossano, et, le même jour, le marquis de Saluces abandonna la garnison qu'il y avoit établie, et se retira dans son château de Rével, d'où il ne tarda pas à passer auprès de l'empereur. (2)

Les sires de Montpezat et de La Roche du Maine s'étoient enfermés dans Fossano avec une assez bonne garnison ; mais la trahison du marquis de Saluces leur rendoit une longue résistance impossible : les greniers de la place étoient vides, les poudres presque épuisées, les boulets n'étoient point du calibre des canons qui montoient les remparts ; un état exact de toutes les munitions laissées dans la place avoit été livré par Saluces à

(1) *Muratori, Annal.* T. XIV, p. 301.

(2) Guill. Du Bellay. L. VI, T. XIX, p. 241. — *Pauli Jovii.* L. XXXV, p. 312. — *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 671. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 187.

Digitized by Google

Antonio de Leyva; enfin l'eau même pouvoit manquer, car, à la réserve de quelques citernes, on n'en avoit d'autre que celle d'une fontaine en dehors de la porte de Coni, dont l'ennemi auroit pu aisément s'emparer. Le roi avoit demandé à Montpezat de tenir au moins pendant trente jours, car ce temps lui étoit nécessaire pour achever en France ses préparatifs de défense; mais, malgré la bravoure des soldats et les privations auxquelles ils se résignoient joyeusement, il leur fut impossible de prolonger la défense au-delà du 24 juin, jour auquel ils capitulèrent. Cependant Turin, où commandoit le sire d'Annebault, ne fut pas même attaqué. (1) 1536.

Le roi, qui avoit licencié son armée au moment où l'empereur s'avançoit pour l'attaquer, éprouvoit en effet des difficultés inattendues pour en former une nouvelle. Les gouvernemens suisses s'opposoient à de nouvelles levées de soldats, soit par égard pour les alliances des cantons catholiques avec Ferdinand, roi des Romains, soit par le ressentiment des cantons protestans contre François, pour les supplices que celui-ci avoit ordonnés (2). Les levées de landsknechts en Allemagne avoient été rendues plus difficiles encore. François, l'allié

(1) Guill. Du Bellay. L. VI, T. XIX, p. 250 et 270. — *Arn. Ferroni*. L. VIII, p. 187. — *Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 671.

(2) *J. Sleidani*. L. X, f. 166, *verso*. — *Pauli Jovii*. L. XXXIV, p. 304.

Digitized by Google

1536. des Turcs, l'ordonnateur et le témoin des tourmens infligés aux protestans, inspiroit une telle horreur que Guillaume Du Bellay, qu'il envoya en Allemagne pour regagner la faveur populaire, trouva à peine quelqu'un qui voulût l'écouter et le cacher, tandis qu'il faisoit imprimer l'apologie du roi (1). Henri d'Albret, roi de Navarre, s'étoit chargé de lever des Basques; mais il fallut les laisser dans leur province pour s'opposer à une invasion dont on étoit menacé du coté de l'Espagne. En même temps on étoit instruit que le comte de Nassau et le comte de Roeux menaçoient la Picardie, et qu'une autre armée s'assembloit en Franche-Comté pour envahir la Bourgogne ou la Champagne (2). Il falloit se préparer à résister sur tous les points à la fois, et l'on osoit d'autant moins dégarnir une province de tous ses légionnaires qu'on remarquoit dans le peuple, accablé par le poids des impôts, un mécontentement sourd, et qu'on savoit que Charles V comptoit en France sur des intelligences. (3)

Ainsi François, qui depuis deux ans se préparoit à la guerre, qui avoit refusé la paix avec la cession du Milanez pour son fils, et qui avoit com-

(1) Guill. Du Bellay. L. VI, T. XIX, p. 205. — *Belcarii.* L. XXI, p. 668.

(2) *Belcarii.* L. XXI, p. 673.

(3) *Belcarii.* L. XXI, p. 673. — *Pauli Jovii.* L. XXXV, p. 313.

Digitized by Google

mencé les hostilités en Savoie, se trouvoit sans 1536.
armée à l'ouverture de la campagne. Il n'avoit pas même assez de soldats pour défendre les passages escarpés du marquisat de Saluces, seules communications entre la Provence et le Piémont, ou la plage étroite de Nice, resserrée entre les montagnes et la mer. Ayant renoncé à fermer l'entrée de son royaume, que la nature a fortifié elle-même de ce côté, il s'établit à Lyon avec son principal ministre, Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, qu'il nomma lieutenant-général en Provence, et auquel il subordonna tous ses autres généraux. Montmorency étoit encore auprès du roi à Lyon le 20 juillet, et aucune mesure n'étoit prise jusqu'alors pour la défense de la Provence. (1)

Malgré cet abandon de la frontière, les généraux de Charles V lui déconseilloient pour la plupart de pénétrer en Provence; ils lui rappeloient le sort éprouvé par l'armée de Bourbon douze ans auparavant, les difficultés des convois, l'esprit belliqueux de la noblesse française, et tous les avantages d'un peuple qui se défend sur son propre terrain. Antonio de Leyva, qui étoit si perclu de la goutte qu'il ne se pouvoit mouvoir, se fit lever par ses pages de son fauteuil pour se mettre à genoux devant l'empereur, en le suppliant de se désister d'un dessein si pernicieux (2). Cependant on assure que secrè-

(1) Guill. Du Bellay. L. VI, T. XIX, p. 279 et 285.
(2) *Ibid.*, p. 296.

Digitized by Google

1536. tement il lui donnoit un conseil tout contraire, et lui répétoit que le sanglier ne se forçoit nulle part avec plus d'avantage que dans sa bauge (1). Charles-Quint, enorgueilli de sa victoire de Tunis, et se sentant engagé par les menaces mêmes qu'il avoit proférées à Rome en plein consistoire, vouloit amener par la guerre une crise, et se flattoit de pouvoir conquérir la France entière. Son armée étoit la plus belle et la plus formidable qu'on eût encore vue rassemblée sous un seul chef. Il la dirigea, le 13 juillet, du Piémont vers la rivière de Gênes, et le 25 juillet, jour de Saint-Jacob, sacré pour les Espagnols et les Allemands, et le même dans lequel l'année précédente il avoit pris Tunis, il passa le Var, et vint planter ses enseignes à Saint-Laurent sur le territoire de France. (2)

Au lieu de disputer le passage du Var ou celui des Alpes, Montmorency s'étoit arrêté au projet barbare de ruiner tellement la Provence que l'armée impériale n'y pût subsister, et qu'après l'avoir envahie elle y fût détruite par les maladies et la famine. Peut-être en effet, au point où il avoit laissé venir les choses, ce système de guerre étoit-il le

(1) *Pauli Jovii.* L. XXXV, p. 312. — *Belcarii.* L. XXI, p. 673.

(2) Guill. Du Bellay. T. XIX, L. VII, p. 321. — *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 674. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 187. — *Pauli Jovii.* L. XXXV, p. 313. — *Ferreras Synopsis de España.* T. XIII, p. 222.

Digitized by Google

seul qu'il fût possible d'adopter. Le capitaine Bonneval, Claude de Savoie, comte de Tende, Guillaume de Furstemberg, Gianni Caraccioli, prince de Melfi, et Stefano Colonna, furent dépêchés avec des partis de cavalerie et d'infanterie pour parcourir la Provence et y faire le dégât (1). Leur commission étoit « d'aller sur le chemin de France « rompre tous les fours et moulins, brûler les blés « et fourrages, et défoncer les vins de tous ceux « qui n'avoient fait diligence de les retirer ès places « fortes : aussi gâter les puits, jetant les blés de- « dans, afin de corrompre les eaux » (2). Tout le pays qui s'étend de la mer jusqu'à la Durance, et des Alpes jusqu'au Rhône, et qui contenoit plus de six cent mille habitans, devoit être ruiné de manière qu'on n'y trouvât plus de quoi vivre. Les villes, telles que Grasse, Digne, Tretz, Saint-Maximin, Draguignan, Antibes, Brignole et Toulon, devoient être ruinées comme les villages. Les bandes de trois à quatre mille hommes qui parcouroient le pays « faisoient emporter tout ce que « porter se pouvoit, au demeurant mettre le feu, « et rompre les murs de la ville par cinq ou six « endroits, avec brèche de trente ou quarante « pas » (3). Dans quelques villes, au Luc, par 1536.

(1) Guill. Du Bellay. L. VII, p. 319. — *Belcarii*. L. XXI, p. 674.

(2) Guill. Du Bellay. L. VII, p. 332.

(3) *Ibid.*, p. 331.



Digitized by Google

1536. exemple, les habitans firent résistance aux soldats chargés de tout détruire, et il fallut y envoyer des renforts (1). Dans d'autres endroits, au contraire, les seigneurs donnèrent eux-mêmes, par patriotisme, l'exemple de mettre le feu à leurs meules de blé, et de défoncer leur tonneaux. (2)

La ruine de toutes les richesses de la Provence, et la désolation de ses habitans, qui se voyoient livrés à une famine inévitable dans l'espoir douteux de nuire à leurs ennemis, s'accrurent encore par l'irrésolution du gouvernement, qui n'avoit point arrêté dès le commencement ce qu'il vouloit conserver et ce qu'il vouloit détruire, mais qui prenoit ses résolutions au dernier moment, à mesure qu'il voyoit avancer l'armée de l'empereur. Les pauvres cultivateurs, auxquels on avoit ordonné d'évacuer leurs récoltes, n'avoient pu croire qu'on abandonneroit les grandes villes aussi bien que les petites; c'étoit là qu'ils avoient cru mettre leurs biens en sûreté; mais comme rien n'avoit été prévu, qu'aucune précaution n'avoit été prise d'avance, on renonçoit à défendre, les unes après les autres, des villes qu'en quinze jours ou trois semaines au plus on eût pu mettre en état de résister à l'ennemi, et tous les vivres qui y avoient été apportés de loin à grands frais étoient aussitôt détruits par les soldats. La capitale, enfin, de la Provence fut con-

(1) Guill. Du Bellay. L. VII, p. 378.
(2) *Ibid.*, 333.

Digitized by Google

damnée à son tour à la même dévastation. « A Aix, 1596.
« dit Du Bellay, fut trouvée grande quantité de
« vivres ; car outre la provision des habitans, plu-
« sieurs des autres villes, qui avoient transporté
« les leurs, ainsi qu'il leur avoit été commandé,
« les y avoient amenés, sur l'assurance qu'ils pri-
« rent que la ville seroit tenue, alors qu'ils virent
« commencer à la fortifier. A cette cause les habi-
« tans, qui eussent pu, sans cette espérance, sauver
« leurs biens, et les étrangers, qui auparavant les
« eussent pu conduire ailleurs, de tant plus ennuis
« et mal patiemment portoient ce dommage de les
« mettre alors à perdition. Si la force n'y fût ar-
« rivée, à bien grand'peine en eussent été obéis
« le sieur de Bonnes et autres qui pour ce faire
« avoient été ordonnés. Chacun toutefois sauva ce
« qui possible lui fut en telle presse, et le surplus
« fut brûlé ou jeté par les rues ; les vins défoncés
« aux caves, les moulins démolis, les pierres de
« meules et moulages rompues et brisées, les fers
« des moulins emportés, et tous ceux que l'on put
« trouver au pays qui s'entendoient à faire mou-
« lins, envoyés en notre camp, sous couleur qu'ils
« y seroient employés, mais, à la vérité, de peur
« que l'ennemi s'aidât d'eux à refaire leurs mou-
« lins. Là eussiez vu un spectacle piteux et lamen-
« table, pour la soudaineté d'un tel abandonnement
« de pays, délogement et désolation de ville. Si est-
« ce toutefois, encore que le dégât fût grand, que

Digitized by Google

1536. « la ville n'en demeura si entièrement dégarnie de « vivres, comme elle fût demeurée si les choses « eussent été faites à loisir. » (1).

En effet, l'ordre donné par Montmorency ruina pour long-temps la Provence; il détruisit la plus grande partie de sa richesse mobilière, de ses usines et de ses maisons; il laissa périr de misère un nombre infini d'habitans, qui, avec leurs femmes et leurs enfans, avoient été chercher un refuge dans les bois, où ils ne trouvoient rien pour se nourrir, ou qui avoient été entraînés au camp français avec promesse d'un travail qu'on ne leur donnoit pas ; mais toute sa rigueur n'avoit pu faire que des vivres accumulés pour nourrir six cent mille âmes pendant une année, ne fussent pas suffisans pour en nourrir cinquante mille pendant deux mois. Toute l'industrie des habitans avoit été employée à faire des cachettes pour dérober leurs vivres aux soldats du roi, et ces cachettes furent bientôt découvertes par les Impériaux. « Dans chaque hameau, dit Jovius, dans chaque « cabane de paysan, on découvroit, outre le blé, « tant de légumes, de figues sèches, d'amandes, « de fromages, de chairs salées, qu'au défaut de « froment, une armée plus nombreuse encore que « celle de l'empereur auroit pu s'en nourrir pen- « dant plusieurs jours : en effet, l'été étoit avancé,

(1) Guill. Du Bellay. L. VII, p. 389.

Digitized by Google

« et cette terre, admirablement plantée de vergers, 1536.
« offroit de toutes parts ses fruits avec abon-
« dance. » (1)

Après avoir passé huit jours environ à Saint-Laurent sur le Var, pour réunir les différentes divisions de son armée, Charles-Quint s'étoit avancé dans la Provence. Comme il traversoit les bois auprès de Fréjus, le feu y fut mis, ou par les paysans qui s'y étoient cachés, ou par les valets des soldats, et il consuma une grande partie des équipages de l'armée (2). Celle-ci ne rencontroit cependant nulle part de résistance; elle n'avoit pas eu l'occasion de donner un coup de lance, si ce n'est à Tourbes, village entre Brignolles et Saint-Maximin, où les sieurs de Montéjan et de Boisy, qui n'avoient guère que cent soixante chevaux, et deux fois autant de fantassins, se laissèrent surprendre. Ils avoient obtenu avec beaucoup de peine de Montmorency la permission d'aller à la recherche des aventures, dans l'espoir d'enlever quelque détachement de l'ennemi; ce furent eux au contraire qui furent enveloppés et faits prisonniers après un combat acharné. (3)

Pendant la marche de l'armée impériale les vivres

(1) *Pauli Jovii Histor.* L. XXXV, p. 315.
(2) *Ibid.*, p. 314.
(3) Guill. Du Bellay. L. VII, T. XIX, p. 393. — *Pauli Jovii.* L. XXXV, p. 314. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 188. — *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 675.

Digitized by Google

1536. qu'elle avoit trouvés dans les cachettes des paysans avoient suffi à sa subsistance. En même temps la flotte impériale, commandée par André Doria, étoit maîtresse de la mer; elle s'étoit emparée du port de Toulon, et elle y apportoit tout le blé et le biscuit dont les troupes pouvoient avoir besoin. Doria avoit annoncé qu'il croyoit pouvoir faire entrer des galères dans le lit du Rhône, et qu'une fois maître des deux rives de ce fleuve, non seulement il lui seroit facile de faire passer des blés de Languedoc en Provence, mais qu'il ouvriroit à l'empereur une communication avec les provinces plus rapprochées de l'Espagne (1). Mais lorsque l'empereur fut parvenu à Aix, où il entra sans éprouver aucune résistance, il commença de ressentir les privations sur lesquelles Montmorency avoit compté pour ruiner son armée. Les Français n'avoient entrepris de défendre, sur toute la côte de Provence, que les villes de Marseille et d'Arles. Barbezieux occupoit la première avec trois cent cinquante lances et cinq à six mille hommes de pied; Chandenier, lieutenant de Montmorency en Languedoc, devoit se jeter dans la seconde, dès que l'ennemi s'en approcheroit. (2)

C'étoit donc de Toulon que les Impériaux devoient tirer leurs vivres, et la distance étoit assez

(1) Guill. Du Bellay. L. VII, T. XX, p. 21. — *Pauli Jovii*. L. XXXV, p. 315.

(2) Guill. Du Bellay. T. XIX, p. 374 et 393.

Digitized by Google

grande pour exposer leurs convois à de fréquens re- 1536.
tards ; d'autant plus que les paysans affamés, réduits au désespoir, et réfugiés dans les bois, se jetoient sur ces convois dès qu'ils entrevoyoient quelque chance pour s'en emparer. Bientôt l'armée commença à manquer de pain. On trouvoit bien encore une quantité suffisante de blé, mais les moulins et les fours étoient détruits ; on ne réussissoit point à convertir le grain en farine, et les soldats, les Allemands surtout, se jetoient avec avidité sur les fruits, les figues, les raisins mal mûrs, dont les campagnes leur offroient une grande abondance. Bientôt cette nourriture causa des dysenteries qui devinrent contagieuses ; et plus du quart de l'armée fut en peu de jours hors de service. (1)

Charles prétendoit faire revivre les droits de l'empire sur les royaumes d'Arles et de Provence, aussi avoit-il compté prendre possession d'Aix, comme de la capitale de ces royaumes. Mais l'archevêque et tout le clergé, le parlement, la chambre des comptes et tous les gentilshommes de la province en étoient partis. Il les fit sommer de revenir, et comme aucun d'eux n'obéit, il abandonna leurs biens au pillage. Il fallut enfin renoncer à une inauguration à laquelle les représentans du pays n'auroient pas assisté. Le 13 septembre seulement, et après son départ, il donna l'ordre de brûler le Palais

(1) *Pauli Jovii Histor.* L. XXXV, p. 317. — *Belcarii.* L. XXI, p. 679.

Digitized by Google

1536. de Justice; on assure que ce fut à la sollicitation du duc de Savoie, qui suivoit le camp impérial, et qui demandoit vengeance des dommages que les Français lui avoient fait éprouver en Piémont. (1)

Les moulins du village d'Auriol, à moitié chemin entre Aix et Marseille, n'avoient pu être détruits avant que les Impériaux s'en emparassent. Ils fournissoient seuls des farines à la maison de Charles, et à l'infanterie espagnole; car celle-ci avoit trouvé des blés en grande abondance, et n'éprouvoit de difficultés que pour les moudre. Blaise de Montluc entreprit d'arriver, le 15 août, à Auriol, au travers des montagnes, avec environ cent vingt hommes qu'il avoit choisis comme les plus braves et les plus dispos sur toute la garnison de Marseille : il fit occuper par une partie de sa troupe la porte de la bourgade, tandis qu'avec l'autre il détruisoit les moulins, et il accomplit son œuvre avec tant de diligence que, quoique entouré d'ennemis fort supérieurs en nombre, il leur déroba sa marche à son retour, comme il avoit fait en venant, et il rentra dans Marseille sans avoir presque perdu de soldats (2). Le même jour, l'empereur ayant fait une forte reconnoissance jusqu'aux portes de Marseille, annonça qu'il alloit assiéger cette ville. En même temps le marquis de Guasto avoit

(1) Bouche, Hist. de Provence. T. II, L. X, p. 584.—Nostradamus, Hist. de Provence. P. VII, p. 765.

(2) Mémoires de Blaise de Montluc. T. XXII, p. 93.

Digitized by Google

reconnu également celle d'Arles. Il semble que 1536.
Charles comptoit sur quelques traîtres qui lui avoient promis de lui livrer Marseille, et que c'est à leurs négociations qu'on doit attribuer l'hésitation et la lenteur qu'on peut lui imputer. Cependant le 25 août, un convoi considérable qui lui arrivoit de Toulon, attaqué par les paysans embusqués, fut pillé, et toutes les bêtes de somme furent tuées (1). D'autre part, André Doria lui fit dire qu'il étoit nécessaire que sa flotte se portât en diligence devant Gênes, car une armée italienne levée avec l'argent de la France, et conduite par le comte Guido Rangone, étoit entrée en Ligurie et s'efforçoit d'y soulever le parti français (2). Pour surcroît de malheur, le capitaine en qui Charles avoit le plus de confiance, Antonio de Leyva, mourut le 10 septembre, de l'épidémie qui ravageoit son armée, et en mourant il supplia son maître de se désister d'une entreprise dans laquelle il ne pouvoit plus attendre de succès. (3)

Pendant tout ce temps, l'armée française se rassembloit à Avignon, mais elle y demeuroit à peu près immobile. Le grand-maître, Anne de Montmorency, avoit laissé le roi, le 20 juillet, à Lyon; il étoit entré dans Avignon, dont La Vieilleville

(1) Bouche, Hist. de Provence. T. II, L. X, p. 589.
(2) *Pauli Jovii Hist.* L. XXXV, p. 318.
(3) Bouche, Hist. de Provence. L. X, p. 589. — *Pauli Jovii.* L. XXXV, p. 320.

Digitized by Google

1536. s'étoit emparé par surprise, en se rendant maître de la personne du vice-légat, qu'il avoit renversé sous ses pieds dans une conférence amicale qu'il lui avoit demandée sous la foi de sa parole (1). Montmorency avoit fait choix, pour y tracer un camp retranché, d'un emplacement un peu au midi de cette ville, au confluent de la Durance avec le Rhône (2). C'est là que le roi lui faisoit passer de Lyon toutes les troupes étrangères qu'il réussissoit à lever : Montmorency sembloit ne mettre aucune confiance dans les légions françaises formées deux ans auparavant ; il disoit lui-même : « Notre « principale force, s'il faut venir au combat à la « main, gît aussi-bien que la sienne (celle de l'em- « pereur) en gens de langue tudesque » (3). En effet, malgré les ordres des magistrats des cantons suisses, les embaucheurs français avoient réussi à en tirer seize mille hommes qui étoient sortis à la dérobée de leur pays, et le duc Ulrich de Wirtemberg avoit, de la même manière, attiré du reste de l'Allemagne, dans son duché, huit mille landsknechts, qu'il avoit amenés en France. Mais quoique ces forces commençassent à devenir imposantes, Montmorency persistoit dans sa détermination de ne point combattre, de laisser la famine et la maladie faire seules la guerre à l'empereur. Il fortifioit

(1) Mém. de La Vieilleville. T. XXVIII, c. 14 et 15, p. 159.
(2) Guill. Du Bellay. T. XIX, L. VII, p. 411.
(3) Du Bellay. p. 364.

Digitized by Google

son camp avec soin et le pourvoyoit abondamment 1536.
de vivres à l'aide de la navigation du Rhône; il y maintenoit une excellente police, et il répétoit à ceux qui lui parloient de la détresse de l'armée impériale, qu'il falloit faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit. Beaucaire assure que ce général, se défiant de son talent militaire, ne voulut pas laisser gagner à d'autres des palmes qu'il se sentoit lui-même incapable de cueillir. (1)

Charles ne pouvoit compter sur cette longanimité, qui ne lui paroissoit pas dans le caractère national : la mortalité étoit devenue effrayante dans son camp ; on portoit de vingt à vingt-cinq mille le nombre des hommes hors de service. Il apprenoit qu'il arrivoit sans cesse au roi de nouvelles bandes ou de landsknechts ou de Suisses (2). Bientôt il sut que le jeune prince qui depuis fut Henri II avoit obtenu de son père la permission de venir au camp, dans l'espérance d'une bataille, et qu'il pressoit de tout son crédit Montmorency d'attaquer les Impériaux (3). Enfin il apprit que le roi lui-même, qui rassembloit une armée de réserve à Valence, avoit quitté cette ville pour Avignon, probablement avec l'intention de venir enfin lui porter les derniers coups : ces avis venoient de lui parvenir,

(1) *Fr. Belcarii.* L. XXI, p. 681. — Guill. Du Bellay. T. XX, p. 5.

(2) Guill. Du Bellay. T. XX, L. VII, p. 6.

(3) *Ibid.*, L. VII, p. 61.

Digitized by Google

1536. quand il reçut les conseils d'Antonio de Leyva mourant (1). Il ne voulut pas attendre davantage. Le lundi 11 septembre, il repartit d'Aix : il suivit la même route de Tretz, Saint-Maximin et Brignolles, qu'il avoit prise à son entrée en France, et le 25 septembre il repassa le Var, à Saint-Laurent, avec son armée découragée et réduite de moitié, précisément deux mois après le jour où il l'avoit passé pour entrer en Provence (2). Comme ses troupes défiloient au pied d'une tour du village du Muy, qu'on croyoit déserte, de malheureux paysans provençaux qui s'y étoient retirés firent feu tous en même temps sur un capitaine, que, d'après son brillant équipage, ils jugèrent être l'empereur. C'étoit Garcilasso de la Vega, le plus harmonieux des poètes espagnols, et le restaurateur de la poésie lyrique en Espagne. Il fut mortellement blessé, et transporté à Nice, où il mourut peu de semaines après. La tour fut prise cependant, et, d'après les ordres de l'empereur, tous ses défenseurs furent pendus. (3)

Durant cette retraite, les Impériaux s'étonnoient de n'être pas attaqués par l'armée française : il au-

(1) Martin Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 87.

(2) *Ibid.*, p. 90. — Bouche, Hist. de Provence. L. X, p. 589. — Ferreras. T. XIII, p. 226.

(3) *Pauli Jovii Histor.* L. XXXV, p. 321. — *Bouterweck geschichte der Span. Poesie.* T. III, p. 177. — Bouche. L. X, p. 582. — Guill. Du Bellay. T. XX, p. 16. — *Belcarii.* L. XXI, p. 679.

Digitized by Google

roit été facile de leur enlever tous leurs bagages, 1536.
peut-être de détruire absolument leur armée; Montmorency ne voulut jamais consentir à en courir la chance. Charles-Quint, arrivé à Nice sans être suivi par l'ennemi, dirigea de là son armée vers le Piémont, et s'embarqua lui-même pour Gênes; c'est là qu'il prononça, le 3 novembre, sur les prétentions opposées des princes ses alliés à la succession de Montferrat. Le marquis de Saluces croyoit y avoir acquis des droits par la trahison dont il venoit de se rendre coupable, et le duc de Savoie par la perte de tous ses états pour la cause impériale. Charles V consulta la justice plutôt que de telles considérations, et se décida en faveur de Frédéric de Gonzaga, marquis de Mantoue. Il nomma le marquis de Guasto capitaine général du Milanez pour remplacer Antonio de Leyva, et, le 15 novembre, il fit voile pour l'Espagne sur les galères d'André Doria. (1)

Pendant que Charles V faisoit la guerre en Provence, les hostilités avoient été continuées en Italie : Annebault et de Burie commandoient à Turin, et Jean-Jacques de Médicis, marquis de Marignan, avoit eu commission de les resserrer dans cette place, avec un détachement de l'armée impériale : cependant les Français, loin de s'y tenir enfermés, poussoient leurs expéditions jusqu'à huit ou dix

(1) *Muratori, Annali d'Italia.* T. XIV, p. 304. — *Robertson's Charles V.* B. VI, p. 140.

Digitized by Google

1536. milles de distance, et enlevoient successivement les magasins des Impériaux (1). En même temps le comte Guido Rangone avoit levé à la Mirandole une armée tout italienne, de onze mille fantassins et huit cents chevaux, avec l'argent qui lui avoit été transmis de France. La Mirandole et Concordia étoient deux très-forts châteaux situés au nord de Modène, qui, pendant plusieurs siècles, avoient appartenu à la famille des Pichi, illustrée à la fin du siècle précédent par Jean Pic de la Mirandole, l'homme le plus savant de l'Italie. Un petit-neveu de celui-ci, Galeotto II, s'étoit emparé, le 15 octobre 1533, de la Mirandole; il avoit tué son oncle et son cousin aux pieds du crucifix, enfermé tous ses autres parens dans d'horribles cachots, et invoqué la protection de la France, que François Ier n'hésita pas à lui accorder. Dès-lors la Mirandole et Concordia étoient demeurées deux places d'armes françaises, où les Italiens qui cherchoient du service venoient s'enrôler (2). Rangone partit le 20 août de ce petit État, avec l'armée qu'il y avoit rassemblée; il passa sous les murs de Parme et de Plaisance; le 28 août, il entra dans les faubourgs de Tortone, et le 30 il arriva sous les murs de Gênes, dans la vallée de Bisagnio. Il tenta de surprendre de nuit cette ville par escalade; mais, n'ayant pu y réussir, il traversa de nouveau les Apennins,

(1) Guill. Du Bellay. T. XIX, L. VII, p. 432.
(2) *Muratori, Annali d'Italia*. T. XIV, p. 283.

Digitized by Google

et le 5 septembre il arriva devant Turin. A son approche, les généraux impériaux s'écartèrent de cette ville, qu'ils avoient voulu assiéger. (1) 1536.

Dans le même temps, la France avoit été attaquée du côté de la Picardie par le comte de Nassau, qui commandoit dans les Pays-Bas. Après s'être emparé de Bray-sur-Somme, il s'étoit approché de Guise. Le duc de Vendôme n'ayant pas cru pouvoir défendre la ville, avoit ordonné à la garnison de se retirer dans le château; mais celle-ci, avant d'avoir achevé ses préparatifs de défense, fut attaquée brusquement; en sorte qu'elle se soumit à une capitulation honteuse (2). Nassau s'avança ensuite vers Péronne, dont il entreprit le siége le 12 août. Son armée comptoit seulement mille chevaux et neuf enseignes de gens de pied, ou un peu plus de quatre mille hommes (3); mais bientôt il reçut des renforts considérables. Le maréchal de Fleuranges s'étoit enfermé dans la ville avec cent cinquante lances et deux mille fantassins : l'enceinte des murailles étoit mauvaise, l'approvisionnement de vivres insuffisant, et celui de poudre presque épuisé. L'artillerie du comte de Nassau ouvrit bientôt de larges brèches aux murailles; en

(1) Guill. Du Bellay. T. XIX, L. VII, p. 430, et Martin Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 127-139. — *Pauli Jovii*. L. XXXV, p. 318.

(2) Guill. Du Bellay. T. XIX, L. VII, p. 417.

(3) Mart. Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 97.

Digitized by Google

1536. même temps il fit pousser la mine sous la vieille tour de Péronne, célèbre par la captivité de Charles-le-Simple et par celle de Louis XI ; elle fut plus qu'à moitié renversée par une explosion, et le comte de Dammartin, qui partageoit avec Fleuranges les soins de la défense, fut ensevelì sous ses ruines. Le courage des assiégés ne se démentit point cependant; le duc de Guise parvint à faire entrer dans la ville quatre cents arquebusiers, dont chacun portoit au cou un sac contenant dix livres de poudre : Nassau s'aperçut bientôt que les feux de ses adversaires s'étoient ranimés, et le lundi matin 11 septembre, le jour même où Charles-Quint commençoit sa retraite, son lieutenant en Picardie retira ses canons de leurs batteries, et leva le siége de Péronne. (1)

Ainsi se terminoit d'une manière avantageuse pour la France une campagne commencée sous les auspices les plus défavorables. Encore que le roi se fût trouvé sans armée au moment où il étoit attaqué de tous les côtés par les forces les plus formidables que son rival eût jamais rassemblées contre lui, il les avoit toutes également repoussées, et l'armée principale de l'empereur étoit tellement désorganisée, qu'on ne pouvoit en attendre des efforts bien vigoureux l'année suivante. Mais la

(1) Martin Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 93-114. — *Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 682. — *Arnoldi Ferronii*. L. VIII, p. 191. — *Pauli Jovii*. L. XXXV, p. 322.

Digitized by Google

même époque avoit été marquée pour le roi par une amère douleur. François Ier avoit trois fils, dont l'aîné, nommé François comme lui, étoit alors âgé de dix-huit ans. C'étoit celui dont on avoit conçu les plus hautes espérances. Il s'étoit attaché avec zèle à l'étude, et ses connoissances étoient déjà étendues (1). Malheureusement il fut détourné de ses progrès par la galanterie. Ses amours pour la demoiselle de l'Estrange, cousine-germaine de Brantôme, avoient attiré l'attention; et l'on voyoit sa santé décliner, affoiblie par l'excès des plaisirs. Lorsque, pendant la campagne de Provence, le roi descendit le Rhône, de Lyon à Valence, pour se rapprocher de Montmorency, il s'arrêta à Tournon. Là le jeune prince s'engagea dans une partie de paume, à l'ardeur du soleil, dans un des jours les plus chauds de l'été; il s'y échauffa excessivement, et se fit donner de l'eau glacée; cette boisson lui causa immédiatement une fluxion de poitrine. Il dut s'arrêter à Tournon, tandis que son père continuoit son voyage, et il mourut le quatrième jour; c'étoit le 10 août. Les circonstances de cette mort l'expliquoient fort naturellement. Mais dans l'état de danger où se trouvoit la France, les esprits étoient disposés au soupçon et à la haine, et François, plus qu'un autre, ne savoit pas se soumettre à sa destinée; tout malheur lui inspiroit le 1536.

(1) *Pauli Jovii Histor.* Lib. XXXI, p. 225. — Brantôme, Éloges. T. II, p. 259.



Digitized by Google

1536. désir de se venger. Il accusa l'empereur; il soupçonna celui-ci d'avoir voulu faire périr à la fois ses trois fils et lui-même, et croyant à un empoisonnement, il chercha un empoisonneur : ses soupçons se portèrent sur le comte Sébastien Montecuculi de Ferrara, échanson de son fils et celui qui lui avoit présenté le vase d'eau fraîche. Ce malheureux, qui étoit d'une constitution foible et nerveuse (1), fut aussitôt arrêté, conduit à Lyon, et soumis à la torture. On prétendit avoir trouvé, parmi ses effets, un livre sur la nature des poisons; on poussa les tourmens qu'on lui infligeoit jusqu'au point où, ne pouvant plus les supporter, il avoua tout ce qu'on lui suggéroit. Il confessa qu'il avoit été gagné par Antonio de Leyva, par Ferdinand de Gonzaga, par des suggestions indirectes de l'empereur lui-même, pour empoisonner François Ier et ses trois fils. Un arrêt atroce du grand conseil, rendu à Lyon le 7 octobre 1536, le condamna à être écartelé. Le roi voulut repaître ses yeux de ce supplice; il y assista avec les princes du sang, les prélats, les ambassadeurs étrangers et tous les seigneurs qui se trouvoient alors à Lyon. Dans des lettres qu'il adressa aux princes protestans de l'Allemagne, il accusa expressément les deux généraux impériaux d'être les auteurs de ce crime. Cependant, soit qu'il fût ébranlé par l'indignation avec laquelle

(1) *Alessandro Sardi*, contemporain, cité par *Muratori*, *Annali*, p. 303.

Digitized by Google

l'empereur et Ferdinand de Gonzaga repoussèrent 1536.
un tel soupçon, soit que, sa colère étant apaisée, il jugeât plus sainement des vraisemblances, il cessa bientôt de croire à ce complot, car il fit supprimer du procès toutes les charges qui concernoient les lieutenans impériaux. Dans les procédures qu'il fit instruire peu après contre Charles-Quint, comme s'étant rendu coupable de félonie, il ne mentionna point cette tentative d'empoisonnement parmi les délits dont il le chargeoit; et bientôt après, lorsqu'une trêve fut conclue entre eux, et que Charles-Quint vint en France, il lui offrit ses deux autres fils comme otages. (1)

Après la retraite de l'empereur, le roi alla visiter Arles et Marseille; il confirma les priviléges de ces deux villes; mais il ne voulut pas se rendre à Aix, pour ne pas voir de ses propres yeux la désolation de cette ville; par la même raison il repartit pour Lyon, puis pour Amboise, Blois et Paris, avant l'assemblée des états de Provence, qui furent convoqués à Marseille, pour le mois de février 1537. Dans ces états il fut unanimement résolu « que « très humbles remontrances seroient faites à sa « majesté pour qu'il lui plût de vouloir soulager la

(1) Guill. Du Bellay. T. XIX, L. VII, p. 420-428. — Martin Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 140; et observations. T. XX, p. 450. — *Pauli Jovii*. L. XXXV, p. 317. — *Fr. Belcarii*. L. XXI, p. 677. — *Arn. Ferronii*. L. VIII, p. 189. — *Jo. Sleidani*. L. X, f. 167, *verso*. — Gaillard. T. IV, p. 443-464.

Digitized by Google

1536. « province de partie de ses charges, pour lui donner « loisir de respirer et de recouvrer un peu de « forces. » Le roi, qui avoit sacrifié cette province pour le salut de toute la France, répondit : « Com- « bien que notre vouloir et intention soit avoir « égard aux ruines et pertes que vous avez souffer- « tes, et vous soulager au paiement des tailles, et à « tous autres endroits qui nous seront possibles, « toutefois, au moyen des grands et urgens affaires « que nous avons pour la défense de notre royaume, « il n'est possible pour cette heure satisfaire à notre « dit vouloir. » En sorte que toutes les taxes continuèrent à être perçues avec la même rigueur dans cette province que l'armée française avoit dévastée au lieu de la défendre (1). Seulement le roi accorda quelque argent pour rebâtir le palais de justice à Aix.

Comme François retournoit à Paris, il rencontra à Saint-Saphorin le jeune roi d'Écosse Jacques V, qui venoit auprès de lui pour lui demander sa fille en mariage. On annonça aussitôt à la cour, que ce prince, alors âgé de vingt-quatre ans, ayant appris les dangers que couroit la France, enflammé d'une ardeur chevaleresque, étoit accouru pour les partager, et qu'il avoit laissé dans les ports de son royaume une armée de seize mille hommes, toute prête à voler au secours de François Ier. Cette fable

(1) Bouche, Hist. de Provence. L. X, p. 590, 591.

Digitized by Google

a été conservée par les historiens français (1). Ceux 1536.
d'Écosse expliquent d'une manière moins romanesque un voyage qui eut de graves conséquences. Quand Jacques V parvint à sa majorité, comme il eut à lutter, dans un pays divisé par des factions, contre la famille puissante des Hamilton, qui comptoit recueillir la couronne s'il mouroit sans enfans, il prit à tâche d'humilier la noblesse à l'aide du clergé, et de supprimer le levain de la réformation, qui commençoit à se répandre.

Nonobstant cette situation orageuse, il paroissoit appelé à exercer la plus grande influence sur l'Angleterre. Les mêmes tempêtes menaçoient ce royaume; Henri VIII, malgré son despotisme, étoit mal affermi sur son trône. Il n'avoit consulté que ses seuls caprices, il avoit mécontenté tous les partis; il persécutoit les protestans comme les catholiques, parce qu'il jugeoit hérétiques tous ceux qui s'éloignoient de son opinion particulière. Après avoir troublé l'Église et l'Europe pour se divorcer d'avec Catherine d'Aragon et épouser Anne Boleyn, il n'eut pas plus tôt obtenu l'objet de ses désirs qu'il s'en dégoûta. Sa première femme Catherine étoit morte le 8 janvier 1536, et déjà il ne vouloit plus de la seconde. Ayant accusé Anne Boleyn d'adultère, il lui fit trancher la tête le 19 mai, et le 20 mai il épousa Jeanne Seymour, une de ses dames

(1) Martin Du Bellay. L. VIII, p. 143. — *Belcarii*. L. XXI, p. 683.

Digitized by Google

1536. d'honneur, dont il étoit devenu amoureux; il fit en même temps déclarer bâtardes par le parlement les deux filles qu'il avoit eues de ses deux premières femmes. (1)

François Ier, Charles V et Henri VIII paroissoient sentir également que l'alliance qu'ils feroient contracter à Jacques V, et la femme qu'ils lui feroient épouser, décideroient des révolutions de l'Angleterre. Jacques commandoit à une nation vaillante et toujours désireuse d'attaquer ses opulens voisins du sud, dans l'espoir de s'enrichir. D'après l'équilibre des partis en Angleterre, on jugeoit que celui auquel l'Écosse s'attacheroit devroit triompher. Depuis la mort de Catherine, Charles V avoit fait des avances à Henri VIII; aucun obstacle ne s'opposoit plus, disoit-il, au retour de leur ancienne amitié, et il s'empresseroit d'en renouer les liens. Toutefois, si ces avances n'étoient pas acceptées, Charles se réservoit les moyens de se faire craindre par Henri, et il offroit à Jacques le choix entre trois de ses nièces, dont l'une étoit cette même Marie, fille de Catherine d'Aragon, que son père avoit fait déclarer bâtarde, mais à laquelle Charles V promettoit de faire obtenir la couronne d'Angleterre. De son côté Henri VIII offroit aussi cette Marie sa fille en mariage à Jacques V, mais comme gage d'une alliance avec lui, non avec l'empereur. Il y

(1) Rapin Thoyras. T. VI, L. XV, p. 370, 376-384. — *Mackintosh*. T. II, c. 7, p. 190.

Digitized by Google

attachoit la condition que Jacques se déclareroit 1536.
comme lui chef de l'Église, et s'empareroit des biens ecclésiastiques; pour prix de cette adhésion à son système, il promettoit de lui inféoder le duché d'York, et de lui laisser des chances éventuelles à la couronne (1). La France enfin, qui s'apercevoit qu'elle n'avoit plus le même crédit sur Henri VIII, et qui étoit instruite des avances faites par l'empereur à ce monarque, vouloit se trouver en mesure de lui inspirer au besoin de la crainte, et renouer pour cela ses liens antiques, et héréditaires avec l'Écosse. François Ier offrit en conséquence à Jacques V Marie de Bourbon, fille du duc de Vendôme.

Le roi d'Écosse, qui accordoit aux évêques toute sa confiance, ne vouloit pas du mariage proposé par le roi d'Angleterre, par aversion pour le schisme de Henri VIII. Jacques, fatigué des intrigues de sa cour, se défiant des Hamilton, qui vouloient l'empêcher de se marier, et entraîné par son goût pour les aventures, partit tout à coup de Leith, le 26 juillet 1536, presque sans suite, sans annoncer ses projets à personne, et résolu à choisir lui-même son épouse. Une tempête violente, l'ayant accueilli sur mer, le força de revenir en Écosse; il en repartit de la même manière le 1er septembre, et le 10 il aborda à Dieppe. Il alla voir aussitôt à Vendôme, sans se faire connoître, la princesse qui lui avoit

(1) *Buchanani Rerum Scoticar.* L. XIV, p. 468. — *Robertson's History of Scotland.* B. I, p. 43.

Digitized by Google

1536. été offerte : elle ne lui plut pas; et avant de voir aussi celles que lui offroit l'empereur, il vint à la rencontre de François Ier, qui revenoit d'Avignon, et lui demanda sa fille aînée, Madeleine, alors âgée de dix-sept ans. Cette princesse étoit atteinte d'une maladie de poitrine, qui sembloit la rendre plus intéressante encore aux yeux de Jacques. Buchanan assure qu'ils s'aimoient avant de se voir, et que leurs yeux confirmèrent bientôt un attachement déjà formé par des messages mutuels; en sorte que François fut obligé de céder aux vœux de l'un et de
1537. l'autre. Leur mariage fut célébré le 1er janvier 1537 (1), non sans exciter le ressentiment et la défiance du roi d'Angleterre. Les deux époux, après avoir passé quelque temps en France dans les fêtes, repartirent pour l'Écosse, accompagnés par une flotte française. Ils y abordèrent le 28 mai; mais la maladie de Madeleine fit des progrès rapides dans ce climat inconstant, et elle expira le 7 juillet. La douleur et les regrets de la cour et du peuple furent extrêmes; le clergé ne les partagea pas, il redoutoit dans la princesse française une élève de la reine de Navarre, trop indulgente pour les protestans : il pressa Jacques V de se remarier au plus tôt, et le roi montra plus d'empressement à lui complaire qu'on ne l'avoit attendu. « Il envoya, dit Buchanan, « le cardinal David Beatoun et Robert Maxwell

(1) Le contrat signé à Blois, le 26 novembre 1536. Traités de paix. T. II, p. 205.

Digitized by Google

« comme ambassadeurs en France, pour y de- 1537.
« mander Marie de Guise, veuve du duc de Lon-
« gueville; car, prévoyant déjà la mort de sa femme,
« il avoit d'avance jeté les yeux sur elle pour la
« remplacer » (1). Toutefois Marie de Guise n'arriva en Écosse que le 14 juin 1538; elle fut immédiatement mariée au jeune roi. (2)

Pendant toute la campagne de Provence, Jean Guidiccione, évêque de Fossombrone, et François Guicciardini l'historien, qui se trouvoient au camp de l'empereur comme légats du pape, n'avoient cessé de correspondre avec le cardinal Trivulzio, légat auprès du roi, et avec le grand-maître Montmorency, pour s'efforcer de rétablir la paix. Paul III avoit repoussé toutes les avances de l'empereur, qui avoit voulu l'engager à s'allier avec lui (3). Il avoit déclaré que, comme père commun des fidèles, son devoir étoit de s'abstenir d'entrer dans ces débats, afin d'être toujours prêt à remplir l'office de médiateur. Les bases sur lesquelles il cherchoit à rétablir la paix étoient les mêmes que celles qui avoient été discutées à Rome; il s'agissoit toujours de faire accorder par l'empereur au duc d'Angoulême l'investiture du duché de Milan, et de faire restituer par la France au duc de Savoie tous ses

(1) *Buchanani Hist. rer. Scoticar.* L. XIV, p. 470, 471.
(2) *Ibid.*, p. 472.
(3) Guill. Du Bellay. T. XX, L. VII, p. 11. *Belcarii.* L. XXI, p. 678.

Digitized by Google

1537. États envahis. Malgré l'animosité des deux monarques, les négociateurs avoient paru plusieurs fois bien près de s'entendre, mais les événemens de la guerre relevoient ou rabaissoient tour à tour les prétentions de l'un et de l'autre (1). Paul III avoit donné en même temps une autre preuve de son esprit conciliant, en faisant, pour la paix de l'Église, ce que son prédécesseur avoit toujours refusé. Par sa bulle du 12 juin 1536, il avoit convoqué un concile œcuménique à Mantoue. Les prélats de toute la chrétienté devoient s'y assembler le 27 mai de l'année suivante (2). Mais ses efforts pour remettre la paix dans l'Église avoient eu moins de succès encore que ceux qui avoient pour objet de concilier les deux puissances belligérantes. Les protestans avoient déclaré que, comme les prélats catholiques étoient seuls appelés à siéger au concile, ils ne les reconnoissoient pas pour juges, et ne leur soumettroient pas leur cause; le roi de France avoit répondu que l'Italie n'étoit point un pays neutre où ses sujets pussent se rendre avec sûreté; le roi d'Angleterre, qu'il ne reconnoissoit point au pape le droit de convoquer l'Église universelle; le duc de Mantoue lui-même enfin avoit résisté, en disant qu'il ne pouvoit recevoir une si grande multitude d'hommes dans ses États sans une garnison suffisante pour maintenir en même

(1) *Lettere de' Principi*. T. III, fol. 37 à 50.
(2) *Frà Paolo Storia, del Concilio di Trento*. L. I, p. 81.

Digitized by Google

temps leur sécurité et sa souveraineté; qu'il n'étoit pas assez riche pour la payer, qu'il ne vouloit cependant la laisser commander à personne qu'à lui-même; qu'il n'entendoit pas non plus permettre qu'aucun de ceux qui résideroient dans ses États, même les plus hauts prélats, pût se soustraire à la juridiction de ses tribunaux. Le pape, rebuté par toutes ces difficultés, retira la bulle qu'il avoit publiée. (1) 1537.

Le mauvais succès des négociations pour la paix de l'Église, et les désastres de l'armée impériale, inspirèrent à François l'envie d'humilier son rival, en le citant à comparoître devant ses tribunaux. Le 15 janvier 1537, le roi se rendit à dix heures au parlement, pour y tenir son lit de justice. Il avoit à sa suite le roi d'Ecosse, le roi de Navarre, le dauphin et un grand nombre de princes et de seigneurs. Le premier huissier, se présentant alors pour appeler les causes, commença ainsi : « Plaise « au roi notre souverain seigneur donner audience « à son procureur général, demandeur, en ma- « tière de commise et réversion de fief, contre « Charles d'Autriche, détenteur des comtés de « Flandre et d'Artois, et d'autres terres et seigneu- « ries, défendeur en dite matière. » Jacques Cappel, premier avocat du roi, se jeta alors à genoux, et commença un plaidoyer qu'il nous apprend lui-

(1) *Frà Paolo,* L. I, p. 85.

Digitized by Google

1537. même que le chancelier lui avoit donné l'ordre, peu de jours auparavant, de préparer contre l'empereur (1). Il cherchoit à y établir que ce monarque étoit toujours vassal de la couronne pour ces deux provinces, qui, avant le traité de Madrid, faisoient indubitablement partie de la monarchie; qu'il s'étoit rendu coupable de félonie, en faisant la guerre à son seigneur; que, par un juste châtiment, les terres qu'il tenoit de la couronne devoient être confisquées sur lui. Lorsqu'il eut fini, le chancelier recueillit les voix, commençant par les trois rois, le dauphin, les princes et les seigneurs, et arrivant enfin aux conseillers au parlement, après quoi il prononça que Charles seroit cité à répondre par un seul édit péremptoire, et que, par provision, tous ses vassaux et sujets, dans les terres anciennement dépendantes de la couronne, seroient déliés de leur serment de fidélité, et obligés désormais à n'obéir qu'au roi seul (2). Peut-être François, par cette séance d'apparat, crut-il avoir obtenu un triomphe sur son rival : on ne voit pas cependant qu'elle pût avoir d'autre effet que de décréditer la justice dans ses propres tribunaux, et de montrer que les juges qui prononçoient à genoux sous ses yeux ce qu'il leur suggéroit, sans ordonner d'instruction, sans permettre de défense,

(1) Mémoires de Ribier. T. I, p. 3.

(2) Mémoires de Ribier. T. I, p. 14. — Martin Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 153.

Digitized by Google

ne se croyoient pas tenus, même dans les occasions 1537.
les plus graves, aux lois de la justice et de la conscience, non plus qu'à l'observation des formes.

Avec le printemps la guerre recommença, et la France fit des efforts dispendieux pour mettre sur pied ses armées; mais le roi apporta dans leur conduite un manque de suite, comme d'intelligence et d'ensemble dans leur direction, qui rendoit impossible tout résultat avantageux, en répandant inutilement beaucoup de sang, et en augmentant la misère des peuples. Le roi, à la mi-carême, vint se mettre à la tête de la nombreuse armée qu'il avoit rassemblée en Picardie, avec l'intention de porter la guerre dans les Pays-Bas. Les comtes de Roeux et de Bures avoient été chargés par l'empereur de garder cette frontière (1). Le grand-maître, Anne de Montmorency, qui avoit alors tout crédit sur le roi, l'accompagnoit avec le titre de lieutenant-général. Ils attaquèrent Hesdin, qui, après avoir soutenu vaillamment un assaut, se rendit à composition plutôt que de se hasarder à en essuyer un second (2). Le roi occupa ensuite Saint-Pol, qui jusqu'alors avoit joui d'une sorte de neutralité, sous la double sauvegarde de la France et de l'Empire. Il entréprit de faire fortifier cette ville par un ingénieur italien, qui promit de la mettre en

(1) Martin Du Bellay. L. XX, L. VIII, p. 157. — *Belcarii.* L. XXII, p. 684. — Gaillard. T. V, c. 10, p. 21.

(2) Martin Du Bellay, *ibid.*, p. 161, 168.

Digitized by Google

1537. trois semaines à l'abri de toute attaque. Peu après il prit d'assaut Saint-Venant, et il souffrit que tous les habitans fussent passés au fil de l'épée (1); après quoi il abandonna de nouveau cette place. Pendant ce temps, un convoi français avoit été surpris le 1er mai par les Impériaux auprès de Lilliers, mais il fut recouvré au bout de quelques heures par le courage et la promptitude de Martin Du Bellay. Ce fut le terme des victoires des Français dans cette campagne. Dès le 3 mai, le roi fit mettre le feu à toutes les places qu'il occupoit, et licencia son armée, se reposant, pour couvrir cette frontière, sur la place de Saint-Pol, dans laquelle il mit une grosse garnison, encore que ses fortifications ne fussent nullement terminées ou près de l'être. (2)

On a peine à comprendre pour quel motif le roi, après avoir fait les frais d'un armement considérable, et avoir encouragé ses troupes par un premier succès, mais en même temps après avoir attiré l'attention de l'ennemi sur cette frontière, et l'avoir engagé aussi à y rassembler ses forces, l'abandonna sans avoir pourvu à sa sûreté au moment le plus propre à commencer la campagne. Étoit-ce l'argent qui lui manquoit, parce qu'il ne calculoit jamais au juste celui qu'il seroit appelé à dépenser?

(1) Martin Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 173.

(2) Mart. Du Bellay. *ibid.*, p. 180. — *Fr. Belcarii.* L. XXII, p. 687. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 192.

Digitized by Google

Étoit-ce sa légèreté habituelle et son amour du plaisir qui le rappeloient à la cour et au milieu de ses femmes? Étoit-ce enfin un motif plus politique, mais tout aussi honteux, l'engagement que son envoyé La Forêt venoit de prendre avec Soliman? Cet envoyé avoit en effet signé un traité secret avec les Turcs pour l'attaque et la conquête de l'Italie. Le roi corsaire Barberousse devoit prendre en Épire, et transporter dans la Pouille, une puissante armée de Musulmans qui marcheroient sur Naples et sur Rome, tandis que François Ier, à la tête de cinquante mille Français, entreroit en Lombardie. Déjà, l'année précédente, le baron de Saint-Blancard avoit joint la flotte turque avec douze galères françaises, et l'avoit secondée dans ses ravages sur les côtes de la Pouille et de la Sicile (1). Les places propres à un débarquement avoient été reconnues par lui. Un grand seigneur napolitain, offensé par le vice-roi de Naples, Troilo Caraccioli, avoit passé à Constantinople; quatre-vingts galères avoient été mises en construction dans cette ville, pour transporter l'armée qui devoit faire disparoître la religion, la civilisation et la liberté de la contrée qui les avoit données à l'Europe. Pour exécuter cet odieux traité, François Ier avoit promis de marcher immédiatement vers le midi avec son armée. Il attendit cependant l'automne, dans la mollesse oi- 1537.

(1) *Paolo Paruta, Hist. Veneta.* L. VIII, p. 613.

Digitized by Google

1537. sive de sa cour, avant de se remettre en mouvement. (1)

Le licenciement de l'armée royale en Picardie eut les conséquences qu'on devoit naturellement en attendre. Avant la fin de mai, les comtes de Roeux et de Bures, lieutenans-généraux de l'empereur, eurent assemblé une forte armée à Lens en Artois. Le second vint le 8 juin reconnoître Saint-Pol, et il trouva que, malgré les travaux continués depuis le départ du roi, la place n'étoit point encore en état de défense. Cependant la nombreuse garnison qui l'occupoit ne voulut pas l'évacuer. Elle attendit l'assaut, qui fut donné le 15 juin. La résistance fut vigoureuse, mais la place étoit ouverte de tant de côtés, que les Impériaux y pénétrèrent enfin, et massacrèrent tout ce qu'ils trouvèrent. « Il y mourut de toutes gens, dit Martin Du Bel-« lay, tant de gens de guerre, citadins, que pion-« niers, environ quatre mille cinq cents personnes, « et ne fut pardonné ni à femmes, religieuses ni « enfans ; car vous savez de quelle gracieuseté usent « les landsknechts quand ils sont victorieux. Même « le capitaine Martin Du Bellay (c'est lui-même « qui parle), depuis avoir été pris et amené dehors « par la brèche, pour le sauver, faillit à être tué « deux ou trois fois des Clévois, et l'eût été sans le « seigneur Dichstein, qui l'accompagna jusqu'à la

(1) *Fr. Belcarii.* L. XXII, p. 685. — *Pauli Jovii Histor.* L. XXXVI, p. 328.

Digitized by Google

« tente du comte de Bures, son père » (1). Il fut ensuite mis à rançon pour 3000 écus. L'armée impériale, alors forte de vingt-deux mille hommes, vint attaquer Montreuil, qui se rendit à composition, puis Térouanne, qui tint assez long-temps pour donner à Montmorency et au jeune Henri, nouveau dauphin, le temps de rassembler une armée à Amiens. On assuroit qu'il s'y trouvoit seize cents lances, deux mille chevau-légers, douze mille Allemands et quatorze mille Français. Elle étoit donc en état de reprendre l'offensive : toutefois, Montmorency ne l'eut pas plus tôt amenée à Bommy, à deux lieues de Térouanne, qu'il entra en négociation avec la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et signa avec elle, le 30 juillet, une trève de dix mois qui comprenoit seulement la frontière du nord, après quoi il licencia l'armée qu'il avoit rassemblée à si grands frais. (2) 1537.

La campagne en Piémont ne fut pas conduite avec plus de suite ou de jugement. Les Français, après avoir occupé cette province sans raison et sans provocation, sembloient avoir complétement oublié ce qu'ils vouloient en faire. Le roi avoit partagé le commandement entre plusieurs chefs, absolument indépendans les uns des autres. Burie

(1) Martin Du Bellay. L. VIII, p. 203.

(2) Martin Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 218 et 461. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 193. — *Belcarii.* L. XXII, p. 688. — Gaillard. T. V, p. 44. — Traités de paix. T. II, § 76, p. 207.



Digitized by Google

1537. étoit gouverneur de Turin; Guaguino Gonzaga, lieutenant-général du roi en Italie; Guido Rangone, capitaine de l'armée qu'il avoit levée l'année précédente à la Mirandole. Chacun agissoit de son côté sans aucune espèce de concert, et bientôt ils se brouillèrent ouvertement. Burie, profitant de ce que les habitans du Montferrat se voyoient avec regret soumis au duc de Mantoue, se procura des intelligences à Casal, pour se faire livrer cette ville: mais il ne mit pas dans son secret les deux généraux italiens, pour n'avoir pas à partager le butin. Ceux-ci auroient pu aisément faire une diversion pour occuper ailleurs le marquis de Guasto, gouverneur du Milanez, qui étoit alors à Asti, tandis que Burie étoit introduit de nuit dans Casal; mais Guasto, qui avoit été averti de son côté, et qui n'étoit point surveillé, entra la même nuit dans le château de Casal, tomba sur les Français, qui ne le croyoient pas si près, les mit en déroute et fit Burie prisonnier (1). Butières le remplaça dans le gouvernement de Turin. Bien loin que ce malheur servît de leçon aux deux autres chefs, ils s'abandonnerent à une telle colère l'un contre l'autre, qu'ils se provoquèrent à un combat singulier; des vers satiriques écrits par Pietro Aretino contre Guido Rangone, pour plaire à Guaguino Gonzaga,

(1) Mart. Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 149. — Gaillard. T. V, p. 47.

Digitized by Google

étoient la cause de leur inimitié (1). Le marquis de Guasto profita de cette brouillerie pour reconquérir presque tout le marquisat de Saluces et le rendre au marquis François. Celui-ci, impatient de soumettre Carmagnole, la forteresse la plus importante de ses états, qui restoit seule aux mains des Français, vint diriger lui-même l'artillerie braquée contre ses remparts. Il y fut tué par un soldat qui ne le connoissoit pas; et le droit à cet héritage passa au quatrième frère, Gabriel, évêque d'Aïre, qui le recueillit plus tard; il mourut sans enfans ainsi que ses frères. En même temps le marquisat de Saluces tout entier fut occupé par les Impériaux, Carmagnole ayant ouvert ses portes au marquis de Guasto. (2) 1537.

Pour mettre fin aux rivalités entre les généraux commandant en Piémont, le roi y envoya M. d'Humières, qui arriva le 8 juin à Pignerol; de son côté, le duc Christophe de Wurtemberg s'étoit engagé à lever une grosse troupe de landsknechts, à la tête de laquelle il entra le 25 juin en Piémont, et fit reculer devant lui le marquis de Guasto (3). Mais il étoit dans la destinée du roi de rendre inutiles tous les efforts qu'il faisoit, par le défaut d'ensemble et de suite dans ses entreprises. Les hommes étoient arrivés à l'armée, il oublia d'y faire parvenir aussi

(1) Mart. Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 220.

(2) Mart. Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 232. — *Belcarii*. L. XXII, p. 692. — Gaillard. T. V, p. 53.

(3) Mart. Du Bellay. T. XX, L. III, p. 233.

Digitized by Google

1537. l'argent. Les bandes italiennes, jalouses de ce qu'au lieu de les payer on avoit fait venir à grands frais des landsknechts d'Allemagne, refusèrent de marcher avant qu'on eût acquitté leurs soldes arriérées; à peine avoit-on réussi à les satisfaire, après quinze jours d'attente, que la solde des landsknechts fut arriérée à son tour; et comme on n'avoit pas de quoi les payer, ils se mutinèrent avec plus de violence encore que n'avoient fait les Italiens. Humières, ne se trouvant jamais maître de son armée, ne put rien exécuter de ce qu'il avoit projeté. Il fut obligé de renoncer au siége d'Asti; à la vérité, il se rendit maître par surprise d'Albi et de Chierasco, mais il fut bien près de perdre Turin; un des bastions de cette ville avoit été livré de nuit aux ennemis, qui déjà y entroient avec trois cents chevaux et quatre ou cinq mille fantassins, lorsque Boutières les aperçut, en sortant d'une maison de jeu, et sauva la ville par sa présence d'esprit et son courage. (1)

Bientôt le désordre s'accrut dans l'armée : les landsknechts, loin de vouloir obéir aux ordres de leurs généraux, se saisirent de l'artillerie, vinrent s'établir à Pignerol, et contraignirent d'Humières à y venir lui-même à leur suite. Pendant ce temps, les Impériaux reprenoient toutes les petites places

(1) Mart. Du Bellay. L. VIII, p. 239. — *Belcarii*. L. XXII, p. 693. — Gaillard. T. V, p. 56. — *Arn. Ferronii*. L. VIII, p. 198.

Digitized by Google

qui entourent Turin, et resserroient le blocus de cette ville (1). Le marquis de Guasto, qui avait reçu des renforts d'Allemagne, avoit sous ses ordres vingt-cinq mille fantassins, trois mille chevaux et vingt-quatre canons. Ayant mis le siége devant Chiéri le 28 août, il prit d'assaut cette ville le quatrième jour et la saccagea. Il prit encore Chierasco, et vint assiéger Pignerol, tandis qu'il chargea César Maggi d'occuper, avec dix mille hommes, le Pas-de-Suse, qui fermoit aux Français l'entrée de l'Italie. (2) 1537.

Guillaume Du Bellay, sire de Langey, s'étoit rendu en poste auprès du roi, et l'atteignit le 25 août; il lui avoit annoncé que, s'il ne se hâtoit de faire passer de puissans secours en Piémont, toute cette province étoit perdue. Paul Jove raconte qu'au moment où le roi reçut cette nouvelle, il étoit à la chasse. On le vit arrêter son cheval, demeurer quelque temps les yeux fixes et immobiles, puis passer sa main à plusieurs reprises sur sa longue barbe, sur son front et sur ses yeux, et enfin sortir tout à coup de sa rêverie, en poussant un profond soupir. Alors il se dirigea vers le palais, et, en moins de demi-heure, il commença à donner des ordres pour rassembler les troupes et les munitions qui devoient former sa nouvelle armée. Paul Jove assure qu'il tenoit enregistré, dans sa forte

(1) Mart. Du Bellay. L. VIII, p. 247.
(2) *Ibid.*, p. 252.

Digitized by Google

1537. mémoire, la position de chaque corps, le nombre d'hommes dont il étoit imposé, et le nombre de jours dans lequel il pouvoit se rendre au lieu où il lui étoit commandé de se transporter (1). Si François Ier étoit doué de ces puissantes facultés, il en faisoit du moins bien rarement usage; presque toujours plongé dans les voluptés, il oublioit son royaume et son armée; et de rares éclairs au milieu des ténèbres lui laissoient seulement entrevoir ce qu'il devoit à ses sujets et à ses soldats. Il avoit fait échouer par sa négligence la campagne de Picardie, puis celle du Piémont; dans ce moment même, il manquoit aux engagemens qu'il avait pris envers Soliman II, engagemens qu'il devoit tenir, mais qu'il n'auroit jamais dû prendre. Cet empereur, traversant avec rapidité la péninsule illyrienne avec une armée qu'on supposoit destinée contre la Hongrie, et que la terreur des chrétiens portoit à deux cent mille combattans, étoit arrivé à la Valona, au pied des monts de la Chimère; c'est la pointe de l'Illyrie la plus rapprochée de l'Italie, et de là il voyoit la terre d'Otrante s'étendre sous ses yeux à l'horizon. Il y avoit donné rendez-vous à Barberousse et à toute sa flotte. L'émigré Troïlo Caraccioli l'assuroit que la Pouille et la Calabre,

(1) *Pauli Jovii Histor.* L. XXXVII, p. 356. Beaucaire dit au contraire que Langey trouva le roi à Melun, accablé par la fièvre. L. XXII, p. 693; de même, Mart. Du Bellay. L. VIII, p. 248.

Digitized by Google

accablées sous le joug du vice-roi don Pedro de Toledo, et ne pouvant plus souffrir l'avarice et la cruauté espagnoles, étoient prêtes à se soulever, pourvu que des Français parussent sur les vaisseaux turcs, et garantissent aux habitans que leur religion et leurs propriétés seroient respectées. En effet, Barberousse, avec soixante-dix galères, parut au mois de juillet devant Castro, petit port de mer à huit milles d'Otrante. Les portes lui furent aussitôt ouvertes par confiance pour M. de la Forêt, ambassadeur de France, qu'on disoit être sur la flotte; mais la Forêt étoit demeuré malade à la Valona, et mourut peu de jours après. Troïlo Caraccioli s'assura que le roi de France n'étoit point descendu en Italie à l'époque où il avoit promis de le faire, et Caraccioli en informa Soliman. Les Turcs n'observèrent par la capitulation de Castro; ils pillèrent la ville et réduisirent ses habitans en esclavage; et bientôt après ils furent rappelés à la Valona par Soliman, qui, provoqué par quelques galères vénitiennes, et se voyant abandonné des Français, avoit tourné tout à coup son ressentiment contre la république de Venise, et venoit d'attaquer Corfou. (1) 1537.

François résolut de tenir, lorsqu'il n'en étoit plus temps, la promesse qu'il avait faite à Soliman,

(1) *Fr. Belcarii.* L. XXII, p. 689. — *Pauli Jovii.* L. XXXVI, p. 329. — Giannone, Hist. de Naples. T. IV, L. XXXII, c. 4, p. 92. — *Paolo Paruta, Stor. Venet.* L. VIII, p. 619.

Digitized by Google

1537. et d'entrer en Italie avec cinquante mille hommes, comme celui-ci en retiroit ses troupes. Il donna ordre à sa gendarmerie et à ses chevau-légers de se rassembler à Lyon pour le 25 septembre; il fit partir d'avance le dauphin et le grand-maître Montmorency, pour commander l'avant-garde; les bandes de landsknechets du comte Guillaume de Furstemberg furent mises sous leurs ordres, et il envoya lever quatorze ou quinze mille Suisses. En même temps il fit repartir Langey pour Turin avec 25,000 écus, pour aider la garnison à prendre patience. Ce ne fut pas sans peine et sans danger que ce hardi capitaine put arriver avec son argent dans la ville assiégée. (1)

Le 10 octobre, le grand-maître et le dauphin partirent de Lyon à la tête d'une première division de l'armée, assez forte pour tenir la campagne contre le marquis de Guasto, si elle réussissoit à forcer le Pas-de-Suse; mais en arrivant à Chaumont, dernier village de Dauphiné, Montmorency découvrit les nouveaux ouvrages par lesquels César Maggi avoit cru se rendre inattaquable dans ce défilé, qu'il occupoit avec dix mille hommes. Toutefois, les Basques de l'armée française se firent forts de parvenir sur deux montagnes qui commandoient le défilé, et que l'on n'avoit pas cru qui pussent jamais être escaladées. Lorsqu'ils y furent arrivés,

(1) Mart. Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 249. — *Belcarii*. L. XXII, p. 693. — Gaillard. T. V, p. 62.

Digitized by Google

et que, sans pouvoir être atteints eux-mêmes, ils commencèrent à faire tomber sous leur feu les Impériaux, ceux-ci, qui ne pouvoient ni se mettre à l'abri ni se défendre, abandonnèrent ce passage important, et la ville même de Suse (1). Le 31 octobre, l'armée française s'établit enfin sur le plan de Rivoli, tandis que le marquis de Guasto, qui avoit repassé le Pô, campoit à Montcallier. On attendoit d'heure en heure la bataille; et le dauphin, jeune, ardent, présomptueux, passionné pour les exercices du corps, et confondant la bravoure avec l'art de la guerre, pressoit Montmorency d'attaquer. Mais, dans ce moment, François, qui passoit les montagnes, transmit à son grand-maître l'ordre de l'attendre pour engager le combat. (2) 1537.

Il y avoit dans François un sentiment secret de mesquine jalousie contre ses généraux et son fils lui-même, qui lui faisoit désirer qu'ils ne remportassent aucune victoire sans qu'il y fût présent; mais il y avoit aussi dans les hésitations, les contradictions de sa conduite, un peu du trouble d'une conscience que tous les sophismes des hommes d'État ne suffisoient pas à calmer. Des traîtres avoient été gagnés par ses agens dans les forteresses de Gradisca et de Goritza, qui avoient promis de

(1) Martin Du Bellay. L. VIII, p. 260. — *Belcarii*. L. XXII, p. 695. — Gaillard. T. V, p. 70.

(2) Mart. Du Bellay. L. VIII, p. 266, 273. — *Pauli Jovii*. L. XXXVII, p. 357. — Gaillard. T. V, p. 74.

Digitized by Google

1537. les livrer aux Turcs lorsqu'ils se présenteroient, et d'introduire ainsi Soliman, qui auroit tourné l'Adriatique par le nord avec sa formidable armée, jusqu'au cœur de la Lombardie (1). François sentoit que son nom deviendroit à jamais odieux s'il livroit ainsi l'Italie aux mécréans. Il préféroit que des négociations missent fin à la guerre. La reine sa femme, sœur de l'empereur, et la reine de Hongrie, avoient déjà, par leur influence, engagé le roi et l'empereur à signer la trêve de Bommy pour les Pays-Bas. Elles avoient fait ensuite recommencer les négociations à Monçon en Aragon. Le même Velly qui avoit été ambassadeur à Naples et à Rome auprès de l'empereur, y représentoit encore la France, et Perrenot de Granvelle, franc-comtois, nommé garde des sceaux de l'empereur après la mort de Mercurio Gattinara, lui étoit opposé. Le 16 novembre, ils signèrent une trêve de trois mois, qui devoit être publiée au plus tard le 27 en Piémont, et être immédiatement suivie du licenciement des deux armées. Chaque puissance devoit conserver le pays qu'elle occuperoit au moment où la nouvelle de l'armistice lui parviendroit, et elle pouvoit établir à son gré les garnisons, ou construire les fortifications qu'elle jugeroit nécessaires à sa sûreté. (2)

(1) Gaillard. T. V, p. 83. — Lettre de l'évêque de Rhodes, citée par le P. Daniel, Hist. de France. T. V, p. 709.

(2) Traités de paix. T. II, § 77, p. 207. — Martin Du Bellay.

Digitized by Google

François se hâta d'exécuter la trêve de Monçon, 1537.
aussitôt qu'il reçut la nouvelle de sa signature; ayant licencié l'armée qu'il avoit rassemblée à si grands frais, il repassa les Alpes qu'il avoit à peine franchies, et vint s'établir à Montpellier, où il ne tarda pas à recevoir les préliminaires de paix que Charles-Quint avoit promis de lui transmettre. Ils étoient datés du 15 décembre, de Barcelonne. Charles-Quint offroit de donner le duché de Milan au duc d'Angoulême, devenu duc d'Orléans, comme dot de la fille aînée du roi des Romains, qu'il épouseroit, et sous condition que François confirmeroit les traités de Madrid et de Cambrai; qu'il restitueroit ses conquêtes, d'une part Hesdin, de l'autre les états de Savoie; qu'il seconderoit enfin les intentions de Charles pour la pacification de la chrétienté, soit en facilitant la convocation d'un concile, soit en se joignant à l'alliance de l'empereur, du pape et des Vénitiens contre les Turcs, soit enfin en se détachant des luthériens d'Allemagne. François ne faisoit d'objection à aucune de ces conditions, quoiqu'il refusât de s'expliquer sur quelques-unes d'une manière péremptoire. Il n'élevoit réellement de difficultés que sur les sûretés demandées par l'empereur. Celui-ci, qui exigeoit l'évacuation immédiate des conquêtes du roi, vou-

L. VIII, p. 276. — *Fr. Belcarii*. L. XXII, p. 696. — *Arn. Ferronii*. L. VIII, p. 200. — *Pauli Jovii*. L. XXXVII, p. 358. — Gaillard. T. V, p. 84.

Digitized by Google

1537. loit cependant garder, pendant trois ans, les forteresses du duché de Milan, à moins que le duc d'Orléans, qui devoit devenir gendre du roi des Romains, ne vînt pendant le même temps s'établir à la cour de ce frère de l'empereur. François répon-
1538. dit le 10 janvier, qu'il étoit juste, ou qu'il gardât lui-même les forteresses qu'il avoit conquises, ou qu'au moment où il s'en dessaisiroit, il reçût en retour celles du duché de Milan (1). Les deux parties étoient assez rapprochées pour qu'on dût croire qu'elles ne tarderoient pas à s'entendre. Le cardinal de Lorraine et le grand-maître Anne de Montmorency furent envoyés à la frontière, aux cabanes de Fiton, près de Locate, entre Narbonne et Perpignan; ils y rencontrèrent le grand commandeur de Léon et le garde des sceaux Granvelle, et ils convinrent de prolonger la trêve jusqu'au 1er juin, en la rendant universelle par terre et par mer. (2)

Les ambassadeurs revinrent auprès du roi, qu'ils trouvèrent à Moulins, pour lui rendre compte des obstacles qu'ils rencontroient à la conclusion d'une paix définitive. Ce fut dans cette ville, capitale de l'apanage du duc de Bourbon, que le roi accorda l'épée de connétable, qui n'avoit plus été portée

(1) Traités de paix. T. II, § 78, p. 208. — Gaillard. T. V, p. 85.

(2) Traités de paix. T. II, § 79, p. 209. — Martin Du Bellay. L. VIII, p. 279.

Digitized by Google

depuis sa défection, au grand-maître Anne de Montmorency. En même temps il promut Montéjan et Annebault à la dignité de maréchaux de France (1). 1538.
La cour avoit, depuis la suspension des hostilités, reçu la nouvelle d'une grande victoire remportée par Soliman, à Esseck en Hongrie, sur Ferdinand, roi des Romains. On prétendoit que ce dernier y avoit perdu vingt-quatre mille hommes, tandis que la perte des Turcs ne passoit pas douze ou quinze cents soldats (2). On savoit, de plus, que Soliman rassembloit une armée plus formidable encore que celles qu'il avoit précédemment conduites contre les chrétiens; que sa flotte étoit toute prête pour la transporter en Italie, et qu'il croyoit que la campagne suivante lui suffiroit pour conquérir cette péninsule. François ne cachoit plus son alliance avec le sultan; et l'évêque de Valence Montluc, de retour à Rome après avoir été en mission à Constantinople, avoit répondu par des fanfaronnades, sur le crédit dont la France jouissoit dans le Levant, aux reproches qu'on s'étoit cru en devoir de lui faire (3). Il ne sembloit possible de sauver d'une aussi imminente calamité la civilisation, la religion,

(1) Édit de Moulins, du 19 février 1537 (1538). Isambert. T. XII, p. 542. — Mart. Du Bellay. L. VIII, p. 280. — Gaillard. T. V, p. 91.

(2) *Raynaldi Annal. eccles.* T. XXI, a. 1537, § 65. — *Pauli Jovii.* L. XXXVI, p. 343.

(3) Lettre de Montluc au card. Du Bellay, dans les Mém. de Ribier. T. I, p. 25.

Digitized by Google

1538. la liberté de l'Europe, que par la paix, car François proclamoit toujours qu'une fois la paix faite, il s'empresseroit de tourner ses armes contre les Turcs.

Le pape Paul III, vivement frappé du danger qui menaçoit et sa patrie, et la religion dont il étoit le chef, et l'humanité tout entière, résolut, malgré son grand âge, de se transporter partout où les deux monarques voudroient se réunir, et de s'offrir à remplir entre eux le rôle de médiateur. Il proposoit à l'empereur et au roi de France Nice, comme étant un lieu propre à une conférence. Nice étoit le seul asile qui fût demeuré à Charles III, duc de Savoie; et ce prince malheureux paroissoit pressentir que ce seroit à ses dépens, aussi-bien que chez lui, que se traiteroit la paix. Il voyoit bien que l'empereur offroit à la France le Milanez, pour l'engager à lui rendre à lui-même ses états qu'elle occupoit; mais il ne croyoit pas que son protecteur fût assez généreux pour accomplir cet échange, et il s'apercevoit de la répugnance de Charles V à se dessaisir de ce qu'il possédoit. Il éprouvoit donc un grand éloignement à laisser les deux puissances belligérantes se rendre maîtresses de son dernier asile, et il refusoit d'admettre une garnison étrangère dans Nice, pour la sûreté du congrès. Obligé de céder aux sollicitations de l'empereur, qu'il pouvoit regarder presque comme des ordres, il fit agir les bourgeois de Nice, qui pré-

Digitized by Google

tendirent que l'introduction des soldats étrangers 1538.
dans leur ville étoit contraire à leurs priviléges, et qui fermèrent leurs portes. La pape ne se laissa point rebuter par leur refus : quoique âgé de soixante-onze ans, il partit de Rome le 23 mars, et, s'avançant d'abord par terre, il passa à Parme, où, dans une cérémonie, une querelle si violente s'éleva entre ceux qui prétendoient avoir droit de mener sa mule par la bride, que son premier écuyer y fut tué, et que lui-même s'enfuit avec tous ses cardinaux, et vint se cacher dans la cathédrale. Il s'embarqua ensuite à Savone, et vint aborder à Nice, le 17 mai. Les bourgeois, loin de lui ouvrir leurs portes, ne voulurent le recevoir ni dans le château, ni dans la ville. L'empereur, qui étoit parti d'Espagne, vint le 18 mai s'établir à Villafranca, petit port de l'état de Monaco, où sa galère lui servit de logement : de son côté, le roi s'établit à Villeneuve, le 21 mai, à deux milles de distance, et le pape se logea dans un couvent de Saint-François, en dehors de Nice. Quelque voisins que fussent les deux monarques, Paul III ne put les déterminer à se voir; mais il se déclara prêt à porter les messages de l'un à l'autre. Une grande tente fut dressée en dehors du couvent, et il y reçut, le 18 et le 21 mai, deux visites de l'empereur. A son tour, François se présenta au pape avec ses fils, le 2 juin, à Saint-Laurent sur le Var, à un mille de distance de Nice,

Digitized by Google

1538. et ils eurent ensemble une seconde conférence, le 13 juin (1). En même temps les ministres des deux souverains conférèrent entre eux plusieurs fois; et la reine de France, la reine de Navarre, et la Dauphine, visitèrent le pape et l'empereur.

Dans toutes les conférences, les mêmes moyens de conciliation, les mêmes expédiens qui avoient été mis en avant à plusieurs reprises depuis quatre ans, furent proposés, et les mêmes objections présentées. Les deux souverains parurent de même désirer vivement la paix, mais se défier tellement l'un de l'autre, qu'ils ne pouvoient se persuader que leur adversaire livrât le prix de la concession qu'ils se disoient prêts à faire. Ni l'un ni l'autre ne voulurent faire un pas de plus, et tous deux peut-être sentoient qu'il leur convenoit mieux de garder chacun ce qu'ils possédoient, que de faire des échanges qu'ils se proposoient mutuellement, et qu'ils ne désiroient ni l'un ni l'autre. Les états de Savoie étoient aussi riches que le Milanez, et plus rapprochés de la France, plus aisés pour elle à défendre et à gouverner; mais l'empereur avoit honte de céder à François, par un traité de paix, les états de son beau-frère et de son allié, pour se dispenser de livrer la province qu'il avoit promise lui-même.

(1) *Muratori, Annali d'Italia.* T. XIV, p. 313. — Journal de Nicolo Tiepolo, ambassadeur de Venise, *apud Raynaldi Annal. eccles.* 1538, § 8 à 19. — Guichenon. T. II, p. 218.

Digitized by Google

Tous deux sentirent enfin qu'ils atteindroient également leur but avec moins de scandale, par une trève de dix ans, qui laisseroit chaque souverain en possession de ce qu'il tenoit. Cette trève fut agréée et signée le 18 juin. Elle rétablissoit les communications d'amitié et de commerce entre tous les sujets des deux monarchies, et chacun pensoit bien, en la signant, qu'elle avoit autant de chances de durée qu'une paix perpétuelle. Le duc de Savoie, qui venoit justement de perdre sa femme, sœur de l'impératrice, se trouvoit cruellement sacrifié par son beau-frère et son neveu, qui, de tous ses états, ne lui laissoient plus que le comté de Nice. Le roi de France abandonnoit, selon son usage, ses alliés, l'empereur turc et les princes protestans; il laissoit le duc de Gueldre, qu'il avoit excité à attaquer les Pays-Bas, dans la dépendance de l'empereur; il n'accordoit une mention dans le traité qu'au seul petit état de la Mirandole, pour empêcher qu'un jugement ne fût prononcé entre le comte Jean Thomas et le comte Galéotto II, et que le second, en punition de ses crimes, ne fût privé des forteresses qu'il avoit ouvertes aux Français. Tout étant terminé, le roi quitta Villeneuve le 19 juin, pour Avignon; le pape et l'empereur repartirent ensemble de Villa-Franca pour Gênes; et le malheureux duc de Savoie, comme il arrive toujours aux foibles, fut accusé d'avoir attiré sur 1538.



Digitized by Google

1538. lui son infortune en ne montrant pas plus de complaisance aux hôtes puissans qui avoient voulu se réunir chez lui. (1)

(1) Traités de paix. T. II, § 80, p. 210. — Martin Du Bellay. T. XX, L. VIII, p. 284. — *Fr. Belcarii.* L. XXII, p. 699. — *Arn. Ferronii.* L. VIII, p. 200. — *J. Sleidani.* L. XII, p. 189, *verso.* — *Pauli Jovii.* L. XXXVII, p. 359. — Guichenon. T. II, p. 218. — *Raynaldi Ann. eccles.* 1538, § 11 à 15. — *Muratori.* T. XIV, p. 315. — *Robertson.* B. VI, p. 149. — Gaillard. T. V, p. 92. — Garnier. T. XIII, p. 89.

FIN DU TOME SEIZIÈME.

Digitized by Google

# TABLE CHRONOLOGIQUE

## ET ANALYTIQUE

## DU TOME SEIZIÈME.

## RÈGNE DE FRANÇOIS PREMIER.

CHAPITRE PREMIER. *Avénement de François Ier à la couronne. — Sa victoire sur les Suisses à Marignan. — Ses traités avec tous ses voisins. — Son concordat avec le pape.* — 1515-1518.....*page* 1

1515. L'avénement de François Ier est le commencement des temps modernes succédant au moyen âge.. 2

Le nouveau souverain, né à Cognac le 12 septembre 1494, étoit âgé de vingt ans et quelques mois..... 3

Louise de Savoie sa mère; sa mauvaise réputation; ses dames d'honneur..... 6

Son idolâtrie pour son fils; ambition de celui-ci; sa bravoure et sa magnificence..... 8

La reine Marie, veuve de Louis XII, se remarie au duc de Suffolk..... 9

Sacre du roi; grandes fêtes à Saint-Denis et à son entrée à Paris..... 10

François confirme les ministres de Louis XII, mais il fait aussi de nouveaux choix..... 11

Antoine Duprat nommé chancelier de France; ses vices..... 12

Fortes études, austérité et vertus de la magistrature..... 13

Digitized by Google

1515. Premières ordonnances du chancelier Duprat; milices, enquêtes, octrois..... *page* 14
1516. Mars. Une ordonnance sur la chasse produit un premier conflit avec le parlement..... 15
1515. Toutes les pensées du roi tournées vers la guerre; il veut recouvrer le Milanez..... 17
M. de Chièvres recherche l'amitié de François pour Charles d'Autriche..... *ibid.*
24 mars. Traité de Paris pour le mariage de Charles d'Autriche avec Renée..... 18
Traité de François Ier avec Henri VIII, les Vénitiens, le doge de Gênes..... 20
Force de l'armée française qui s'assemble au pied des Alpes; Louise de Savoie régente..... 21
10 août. L'armée passe les Alpes et entre dans le marquisat de Saluces..... 23
15 août. Prosper Colonna surpris et fait prisonnier à Villa-Franca..... 24
Trouble dans toute l'armée alliée; négociation avec les Suisses à Galerate..... 25
Arrivée de nouveaux Suisses; ils rompent le traité de Galerate..... 26
13 septembre. Position de quatre armées entre Milan et Plaisance..... 28
Les Suisses attaquent le roi comme il allait se mettre à table à Marignan..... *ibid.*
Leur front chargé par les gendarmes, leurs flancs par les landsknechts, ils avancent toujours.... 30
Au coucher de la lune, à minuit, les deux armées demeurent mêlées..... 31
14 septembre. Le combat se renouvelle; les Suisses, rebutés, se retirent en bel ordre..... 32
Le roi se fait donner la chevalerie par Bayard, et la donne à Fleuranges..... 34

Digitized by Google

1515. Conquête de tout le duché de Milan; abandon de l'ancienne politique française.....*page* 34
Négociations de François Ier avec le pape Léon X, qui le trompe..... 37
13 octobre. Viterbe; premier traité entre le roi et le pape..... *ibid.*
7 novembre. Traité de Genève avec huit des cantons suisses..... 39
10 décembre. Conférence de François Ier avec Léon X à Bologne; bases du concordat..... 40
Marchés scandaleux entre les cours de France et de Rome, au préjudice de l'Église..... 41
1516. 1er février. Le roi de retour à Lyon, après avoir licencié son armée d'Italie..... 43
23 janvier. Mort de Ferdinand-le-Catholique; situation critique de Charles son petit-fils..... *ibid.*
Mars. Maximilien entre en Italie avec une puissante armée..... 46
Défiance excitée par les Suisses des deux armées; Maximilien abandonne la sienne..... 47
13 août. Traité de Noyon entre François et Charles, signé par Chièvres et Boissy..... *ibid.*
4 décembre. Maximilien accède au traité de Noyon; fin de la guerre de Cambrai..... 49
29 novembre. Traité de paix perpétuelle avec les Suisses..... 50
1517. 8 octobre. Traité entre la France et Venise; négociation avec l'Angleterre..... *ibid.*
Envoi de l'amiral Bonnivet en Angleterre pour y gagner Wolsey..... 52
1518. 14 octobre. Traité de Londres avec Henri VIII pour la restitution de Tournai..... 54
1516. 18 août. Signature du concordat; il devoit être accepté par le concile et le parlement..... *ibid.*

Digitized by Google

1517. 16 mars. Dissolution du cinquième concile de Latran ; cette assemblée abdique ses pouvoirs. *page* 55
5 février. La bulle pour le concordat et l'abolition de la pragmatique apportée au parlement..... 57
Le parlement refuse l'enregistrement ; emportement du roi..... 58
1518. 28 février. Le roi congédie avec menace une nouvelle députation du parlement..... 59
16 mars. Le parlement enregistre le concordat par force, et avec protestation..... 61
Triomphe de la cour de Rome sur tous les organes publics de l'opposition dans l'Église.... 62
La voix du peuple se fait entendre, et Martin Luther en appelle à la raison et à l'examen..... 63

CHAPITRE II. *Luxe et dissipation de François Ier. — Il demande la couronne impériale. — Elle est donnée à Charles-Quint. — Entrevue de François Ier et de Henri VIII. — La guerre s'allume entre François et Charles. — Milan enlevé aux Français.* — 1518-1521..... 65

1518. François Ier, à vingt-quatre ans, n'étoit retenu par aucun frein dans la poursuite des plaisirs..... *ibid.*
Légation du cardinal Bibbiéna à la cour de France ; ses observations sur le roi..... 67
Voyage du roi, pendant l'été, de château en château ; magnificence qu'il y déploie..... 68
Largesses du roi aux courtisans ; les nobles se plaignent de n'y avoir pas tous part..... 70
Il maintient les tailles augmentées par Louis XII ; autres édits bursaux..... 72
Adresse de Louise de Savoie et de François dans leurs négociations avec les états voisins..... 73

Digitized by Google

1518. Efforts de Maximilien pour faire nommer Charles, son petit-fils, roi des Romains.....*page* 75
Négociations entre Léon X et François Ier sur cette élection..... 77
Dureté dans l'administration; avarice et cruauté des gouverneurs du Milanez..... *ibid.*
J. J. Trivulzio, dénoncé par Lautrec, vient à Paris se justifier..... 79
Lautrec s'étoit confié aux gibelins de Milan, qu'il opposoit aux guelfes..... 80
Les Trivulzi recherchent la protection des Vénitiens et des Suisses..... 81
5 décembre. Mort du maréchal J. Jacques Trivulzio..... 82
François sacrifie tous les anciens amis de la France au pape Léon X..... 83
François, en recouvrant Tournai, refuse d'en confirmer les priviléges, et s'aliène les bourgeois. 85
François mécontente la maison de la Marche, qui levoit pour lui des landsknechts..... 86
Le roi continue cependant à être populaire en France..... 87
1519. 11 janvier. Mort de Maximilien; intrigues pour l'élection de son successeur..... 88
Charles d'Autriche, roi de Castille, considéré comme étranger..... 90
1517-1519. Charles ne s'étoit fait ni aimer ni estimer pendant son séjour en Espagne..... *ibid.*
1519. François s'offre pour candidat à l'empire..... 92
Mai. Ambassadeurs français chargés de corrompre les électeurs..... 93
L'électeur de Mayence propose Charles; il parle contre François..... 94
L'électeur de Trèves parle pour François; Charles est cependant élu le 5 juillet..... 96

Digitized by Google

1519. Charles accepte l'empire, le 30 novembre, malgré les instances des Espagnols.....*page* 98
Conférence, à Montpellier, de Chièvres et Boissy rompue par la mort du second..... 99
Faveur croissante de Bonnivet, frère de Boissy, qui pousse François à la guerre..... *ibid.*
Différend entre Charles et François sur la Navarre; autres objets en dispute..... 101
1520. 22 mai. Charles laissse l'Espagne en feu, et s'embarque à la Corogne..... 102
François augmente les taxes; États de Languedoc. 103
Vénalité des charges introduite par le chancelier Duprat..... *ibid.*
L'argent arraché à la France est presque aussitôt prodigué au Champ du Drap-d'or..... 104
Juin. François Ier arrive à Ardres, et Henri VIII à Guines, pour leur entrevue..... 106
7 juin. Entrevue des deux rois; ils passent trois semaines dans les fêtes..... 108
Traité signé entre eux; démonstration d'affection qu'ils se donnnent..... 109
Wolsey reçoit des présens de Charles-Quint, et lui ménage une entrevue avec Henri VIII..... *ibid.*
Danger que court François à la fête des Rois à Romorantin..... 111
23 octobre. Charles V couronné à Cologne; controverses commencées par Luther..... 112
Premiers luthériens de France persécutés à Meaux. 113
1521. 6 janvier. Diète convoquée à Worms; Luther y paroît le 6 mars..... 115
François Ier, jaloux de Charles V, le vexe sans se résoudre à lui faire la guerre..... 116
Invasion de Lesparre en Navarre; il est battu par les Castillans le 30 juin..... 117

Digitized by Google

1521. Robert de la Marck, réconcilié à la France, envoie défier l'empereur.....page 119
Léon X, par légèreté, excite à la guerre le roi de France et l'empereur..... 120
Deux traités d'alliance contradictoires, signés par Léon X avec François et Charles..... 121
24 juin. Échauffourée à Reggio, cruautés de Nassau dans le duché de Bouillon..... 122
Juillet. François donne des ordres pour lever quatre armées..... 124
Fin d'août. Premières hostilités; les Impériaux prennent Mouson et assiégent Mézières..... 126
Août. Conférence de Calais, présidée par Wolsey, sans résultat..... 127
22 octobre. Le roi s'avance contre Nassau; il laisse échapper l'occasion de le défaire..... 128
Lautrec demande 400,000 écus pour défendre le Milanez; ils lui sont promis..... 129
On lui manque de parole; il soulève le peuple par ses exactions..... 130
Échecs éprouvés par Lautrec; il est chassé de Milan, le 19 novembre; mort de Léon X, le 1er décembre..... 132

CHAPITRE III. *Puissance des ennemis de François Ier. — Défaite de Lautrec à la Bicocque.—Conjuration du connétable de Bourbon. — Expédition de Bonnivet dans le Milanez; il est forcé à la retraite. — Entrée de Bourbon en Provence. — Retour de François en Italie. — Siége et bataille de Pavie. — Captivité du roi.* — 1522-1525..... 133

1522. L'Europe entière liguée par Charles-Quint contre la France..... *ibid.*
Demande d'argent pour relever les fortifications.. 134

Digitized by Google

1522. Mesures financières; engagement de domaines et vente d'offices.....*page* 135
31 janvier. Création d'une quatrième chambre au parlement de Paris..... 137
Longue opposition du parlement à cette quatrième chambre; il se soumet enfin..... 138
27 septembre. Création des premières rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville..... 139
9 janvier. Élection du pape Adrien VI, Flamand mal disposé pour la France..... 140
Perte de Tournai; offense donnée à l'Angleterre pour les affaires d'Écosse..... *ibid.*
29 mai. Henri VIII déclare la guerre à François Ier; Charles-Quint en Angleterre..... 141
Le roi vient à Lyon, et fait passer des Suisses en Italie..... 143
Mars. Lautrec, s'étant réuni aux Suisses, se rapproche de Milan, occupé par Prosper Colonna.... 144
Lautrec sans argent; indiscipline de son armée.. 146
29 avril. Lautrec forcé par les Suisses à attaquer les Milanais à la Bicocque..... 147
L'imprudence et la désobéissance des Suisses font perdre à Lautrec la victoire..... 148
26 mai. Capitulation de Lescuns à Crémone; les Français évacuent la Lombardie..... 150
Les frontières au levant de la France couvertes par des états neutres; traité de Saint-Jean de Losne, 8 juillet..... 152
Campagne des Anglais et Flamands en Picardie; leur retraite..... 153
Les Espagnols repoussés devant Fontarabie; l'autorité de Charles V rétablie en Espagne..... 154
Politique d'Adrien VI en Italie; il veut fermer cette contrée aux Français..... 156

Digitized by Google

1523. Hésitation des Vénitiens ; le 3 août ils s'allient à l'empereur contre la France.....*page* 157
Retour de Lautrec à la cour ; son explication avec le roi..... 158
La duchesse d'Angoulême, compromise, jure la perte de Semblançay, surintendant..... 159
Jalousie entre la mère et la maîtresse du roi ; haine de Bourbon pour la première..... 160
Faste de Bourbon ; il perd sa femme et veut se remarier ; il refuse Louise..... 162
Louise de Savoie intente un procès à Bourbon, pour le dépouiller de tous ses biens..... 164
Le parlement de Paris évite de prononcer dans ce procès..... 165
Caractère de Bourbon ; il se détermine à la vengeance..... 166
Au lieu de transmettre la couronne à Henri VIII, Bourbon demande à démembrer la France.... 167
Désordres en France ; violences des gens de guerre dans les provinces..... 169
Peste et tumultes à Paris ; siége et prise de Rhodes par les Turcs..... 170
Le roi médite une nouvelle campagne en Italie ; son séjour à Chambord..... 172
Le roi fait échouer deux entreprises en Picardie, pour avoir voulu se trouver au combat..... 173
Le roi fait passer des troupes dans le Midi, et se rend lui-même à Lyon..... 174
Le complot de Bourbon est dénoncé au roi ; il va le trouver à Moulins..... 175
Bourbon feint d'être malade, et ne se laisse point prendre aux promesses du roi..... 177
7 septembre. Bourbon se dérobe à ses surveillans et s'échappe de France..... 178

Digitized by Google

1523. Conspirateurs arrêtés; aucun d'eux n'est envoyé au supplice.....*page* 180
Invasion de douze mille landsknechts par la Franche-Comté; précautions du roi..... 181
Les landsknechts repoussés en Champagne; les Espagnols échouent devant Bayonne..... 182
Attaque du duc de Norfolk et du comte de Beaurain en Picardie..... 183
Belle défense de la Trémoille en Picardie; terreur à Paris, où le roi envoie Brion-Chabot..... 185
Septembre. Bonnivet conduit en Italie la brillante armée du roi..... 187
3 août. Confédération signée par le pape pour la défense de l'Italie..... 188
14 septembre. Mort d'Adrien VI, entrée de Bonnivet en Lombardie..... *ibid.*
Lenteur de Bonnivet, qui perd l'occasion de s'emparer de Milan..... 189
Prosper Colonna force Bonnivet à lever le blocus de Milan et à se retirer sur le Tésin..... 190
1524. Siége d'Arona par la légion des émigrés italiens, au service de France, sous Renzo de Céri..... 192
Détresse de l'armée française; elle veut rejoindre les Suisses sur la Sésia..... 194
Fin d'avril. Retraite de Bonnivet par Romagnano; mort de Bayard..... 195
François Ier, de retour à Blois, cherche à rétablir l'ordre dans les provinces..... 197
Ordonnance contre les gens de guerre; contrôle établi dans les finances..... *ibid.*
Bourbon sollicite Charles-Quint de lui laisser envahir la France..... 199
7 juillet. Bourbon passe le Var avec l'armée impériale; ses premiers succès en Provence..... 201

Digitized by Google

1524. 19 août. Il met le siége devant Marseille, défendue par Renzo de Céri et les patriotes italiens. *page* 202
28 septembre. Bourbon forcé à lever le siége; il se retire sur Monaco..... 203
Les succès d'André Doria sur mer, et l'approche de François Ier, déterminent cette retraite..... 204
Mort de la reine Claude; libertinage de François Ier..... 205
François résolu à rentrer en Italie avec l'armée qu'il avait rassemblée..... 207
Les Impériaux distribuent leurs troupes dans les places fortes, et Bourbon passe en Allemagne.. 208
François, au lieu de poursuivre les Impériaux, met, le 28 octobre, le siége devant Pavie..... 211
Pendant le siége de Pavie, François paroissoit le plus fort en Italie..... 212
Tous les états italiens entrent en négociation avec les Français..... 213
1525. Janvier. Le pape et les Vénitiens s'engagent à la neutralité, mais n'arment pas..... 214
François Ier envoie le duc d'Albany à Naples, tandis que Bourbon conduit des renforts à ses ennemis. 215
25 janvier. Les Imperiaux s'approchent de Pavie; François les attend dans ses lignes..... 216
Les armées en présence pendant un mois; les Français éprouvent plusieurs échecs..... 218
24 février. Pescara pénètre dans le parc de Mirbel..... 220
Bataille de Pavie perdue par l'imprudence de François Ier..... 221
Fuite des Suisses; massacre des landsknechts; grande perte dans la noblesse française..... 222
Le roi arrêté par des fusiliers espagnols et fait prisonnier..... 223

Digitized by Google

1525. Tous les restes de l'armée française évacuent le même jour la Lombardie.....*page* 225
Entrevue du roi prisonnier avec Bourbon; il est enfermé à Pizzighettone..... 226
Lettre du roi à Charles-Quint et à Louise de Savoie..... 227

CHAPITRE IV. *Effroi que cause en France la captivité du roi. — Négociations avec l'Angleterre et avec les états d'Italie. — Traité de Madrid. — François Ier, remis en liberté, ne veut plus l'observer. — Il recommence la guerre. — Ligue sainte. — Il compromet tous ses alliés, et les abandonne ensuite par le traité de Cambrai.* — 1525-1529..... 230

1525. L'état confondu avec le roi; danger du royaume par la captivité de François..... *ibid.*
Les mécontens s'adressent à Vendôme; il se réunit à la régente à Lyon..... 231
Mesures de précaution à Paris et dans toutes les bonnes villes..... 232
Mouvement de troupes autour de Paris; le comte de Guise les conduit contre des paysans allemands..... 234
Les paysans soulevés au nom de la réforme sont massacrés en Lorraine..... 236
La régente rassemble les restes de l'armée pour couvrir les frontières..... 237
La régente se recommande au parlement de Paris; remontrances de celui-ci..... 238
Pour plaire au parlement, la régente fait brûler deux luthériens..... 239
Réconciliation de la régente avec Henri VIII d'Angleterre..... 241
30 août. Traité de Moore; alliance défensive entre la France et l'Angleterre..... 243

Digitized by Google

1525. Alarme des États d'Italie; leurs offres à la France. *p.* 244
La régente, le pape et les Vénitiens parlent d'alliance, et songent à se trahir les uns les autres. 245
Craintes des Impériaux sur la sûreté de leur prisonnier; évasion du roi de Navarre..... 247
Lannoy inspire à François Ier le désir de passer en Espagne. 15 juin. François arrive au port de Roses en Catalogne; il est conduit à Madrid.. 250
Conduite mesurée de Charles V après sa victoire; il veut en profiter à la rigueur..... 251
Offres de François à l'empereur; il tombe malade et est visité par lui..... 252
Conjuration de Jérôme Morone, dans laquelle Pescara est engagé..... 253
14 octobre. Pescara arrête lui-même Morone, trahissant le premier pour n'être pas trahi..... 255
15 novembre. Bourbon arrive à Madrid; la duchesse d'Alençon retourne en France..... 256
Négociations à Madrid; dures demandes de l'empereur..... 257
Le roi se détermine à abdiquer; il n'a pas le courage d'y persister..... 258
1526. 14 janvier. Protestation du roi et traité de Madrid. 260
18 mars. Le roi échangé à la frontière contre ses deux fils..... 261
Le roi refuse de ratifier le traité de Madrid, et cherche des alliés pour la guerre..... 262
Il cherche toutefois à compromettre ses alliés pour obtenir de meilleures conditions de l'empereur. 263
Première faveur d'Anne de Pisseleu, depuis duchesse d'Étampes..... 264
Assemblée de notables à Cognac, qui s'oppose à l'aliénation de la Bourgogne..... 266
22 mai. Ligue de Cognac avec les états d'Italie.. 267

Digitized by Google

1526. Le marquis de Saluces conduit une petite armée française en Italie.....*page* 268
Conduite odieuse des Impériaux dans le Milanez; capitulation du château de Milan..... 269
Découragement des Italiens; le Vatican pillé par les Colonna..... 270
Les Italiens se croient trahis par la France..... 271
Tableau de la cour et de la France, par un envoyé du pape..... 272
Flotte française devant Gênes; elle arrive trop tard..... 274
1527. Expédition de Vaudemont dans le royaume de Naples; il est forcé à la retraite..... 275
30 janvier. Bourbon réunit les Espagnols aux soldats de Frundsberg..... 276
6 mai. Prise de Rome par cette armée; effroyable pillage de cette ville..... 277
Les rois de France et d'Angleterre avoient causé le malheur du pape..... 279
Duprat s'empare des plus riches bénéfices; ses querelles avec le parlement..... 280
24 juillet. Lit de justice pour élever Duprat au-dessus du parlement..... 281
9 août. François Ier persécute et dépouille les financiers; supplice de Poncher et Semblançay..... 285
Procès de l'évêque de Paris, que Duprat poursuit de sa haine..... *ibid.*
Plaintes du roi des lenteurs du pape à condamner cet évêque..... 287
29 mai. Traité de François Ier et Henri VIII pour la délivrance du pape..... 288
Répugnance de François à convoquer les États-Généraux..... 290
16 décembre. Lit de justice avec réunion de notables; le roi leur expose sa conduite..... *ibid.*

Digitized by Google

1527. Le roi demande conseil, et un secours extraordinaire en argent.....*page* 291
30 décembre. Les notables absolvent le roi de son serment et lui offrent de l'argent..... 293
Août. Entrée de Lautrec en Lombardie; ses premiers succès..... 294
1528. 10 février. Lautrec entre dans le royaume de Naples; le roi l'y laisse sans argent..... 296
1er mai-16 août. Lautrec perd son armée devant Naples, et y meurt lui-même..... 297
22 janvier. Les hérauts d'armes de France et d'Angleterre déclarent la guerre à l'empereur..... 300
Réponse provocante de l'empereur aux deux rois. 301
28 mars. François défie Charles à un combat singulier..... 302
10 septembre. François ne veut pas laisser expliquer une équivoque, et impose silence aux hérauts de l'empereur..... 304
François mécontente André Doria et cause sa défection..... 305
Juillet. Envoi en Italie du comte de Saint-Pol avec une nouvelle armée..... 306
1529. 21 juin. Défaite et captivité de Saint-Pol à Landriano..... 308
Misère des peuples; incapacité des deux souverains de continuer la guerre..... *ibid.*
Neutralité d'une partie des frontières; trève avec les Pays-Bas..... 309
7 juillet. Conférence de Louise de Savoie et de Marguerite d'Autriche à Cambrai..... 310
Situation critique de Charles V vis-à-vis des Turcs et des protestans..... 311
5 août. Paix de Cambrai ou des Dames, abandon de tous les alliés de la France..... 313



Digitized by Google

CHAPITRE V. *Protection accordée aux lettres par François Ier. — Progrès de la réforme en France. — Le roi la favorise et la persécute tour à tour. — Ligue de Smalkalde en Allemagne. — L'Angleterre se sépare de l'Eglise romaine. — François fait épouser à son fils Catherine de Médicis, nièce du pape.* — 1529-1533. ..... *page* 315

1629. Le traité de Cambrai étoit bien plus honteux que celui de Madrid..... *ibid.*
Les historiens nationaux ne parurent pas sentir la honte de ce traité..... 317
29 novembre. Protestation du roi contre ce traité pour son seul intérêt..... ..... 318
Sort des alliés abandonnés par la France; François Sforza; les Vénitiens..... 319
Le duc de Ferrare, les autres ducs d'Italie, le duc de Savoie..... 320
Horrible persécution des barons angevins dans le royaume de Naples..... 321
Ruine de la république de Florence, la plus ancienne alliée de la France..... 323
Henri II, roi de Navarre, et Henri VIII, roi d'Angleterre..... 324
Henri VIII a besoin de la France pour son divorce d'avec Catherine d'Aragon..... 326
Le pape évoque la cause à Rome, Henri consulte les universités..... 327
Henri renonce aux sommes que lui devoit François, et celui-ci agit auprès des universités.... 328
1530. 1er juillet. Échange des princes contre leur rançon, avec des précautions insultantes..... 330
Grand nombre d'illustres émigrés qui se retirent à la cour de France..... 332
Leurs flatteries ont contribué à faire regarder François comme le père des lettres..... 333

Digitized by Google

1530. Luigi Alamanni, Primaticcio, Lascaris, etc. *page* 334
Érudits français, les frères Du Bellay, Guillaume Petit et Guillaume Cop..... 337
Pierre Du Châtel, Guillaume Pellicier, Pierre Danès..... *ibid.*
George de Selve, Guillaume de Budé..... 339
Erasme; le roi veut vainement l'attirer en France. 340
Projet du collége royal de France, ou des trois langues..... 341
Les moines accusent l'étude des langues de mener à la réforme..... 343
Double progrès de la réforme en France; la richesse du clergé l'avait rendu odieux..... 344
Bénéfices en *commende;* indult; mœurs du clergé; mépris du peuple pour lui..... 345
Les érudits commencent à examiner leur croyance sans en faire encore un droit..... 347
Luther ne porte d'abord son examen que sur l'abus qui l'avait choqué..... 348
Appel de Luther à la Bible, qu'il croit soustraire à l'examen de la raison..... 349
Deux seuls principes possibles; l'autorité dans l'Église catholique, la liberté d'examen dans la protestante..... 350
Les protestans ne comprennent pas immédiatement leur principe d'examen..... 351
Leur ardeur pour étudier la Bible en hébreu, comme guide infaillible..... 352
Une partie des érudits demeure attachée à l'Église sans y croire, l'autre se divise en sectes..... 353
Érasme, Rabelais, Marot; intolérance de Luther; présence réelle..... 354
Enthousiasme des masses; impression que produit la connaissance du second commandement.... 356

Digitized by Google

1530. Les protestans profanent les images; irritation du roi; violence de Béda..... *page* 357
Procession du roi pour réparer la profanation.... 359
Supplice de Louis de Berquin à Paris; acte de foi à Toulouse..... 360
Conciles provinciaux; ils recommandent la persécution des luthériens..... 361
Commencemens de Jean Calvin; fluctuation du roi dans sa conduite religieuse..... 362
La sœur et la maîtresse du roi protégent les protestans; sa mère leur est contraire..... 364
1531. 29 septembre. Mort de Louise de Savoie; richesse qu'elle laisse au roi..... 365
1530. 15 juin. Charles V à la diète d'Augsbourg; confession d'Augsbourg..... 366
19 novembre. La diète condamne la confession d'Augsbourg..... 367
1531. 5 janvier. Ferdinand d'Autriche nommé roi des Romains; ligue de Smalkalde..... 368
François promet son aide aux protestans de Smalkalde et au concurrent de Ferdinand en Hongrie. 369
François offre à Charles de garder l'Italie avec cinquante mille hommes contre les Turcs..... 371
1532. 23 juillet. Trève de Nuremberg avec les protestans; Les Turcs repoussés..... 372
1531. Désordres dans le royaume; commission du parlement pour les grands jours de Poitou..... 373
Septembre et octobre. Justice prévôtale des grands jours de Poitou..... 375
Août. États de Bretagne convoqués à Vannes pour la réunion de cette province..... 376
Résistance de quelques Bretons, leurs priviléges confirmés; réunion de la province..... 377
1532. Charles V dans les Pays-Bas; François et Henri VIII resserrent leur alliance..... 379

Digitized by Google

1532. Henri VIII se sépare de tous les partis; il rejette la suprématie du pape.....*page* 380
20 octobre. Entrevue à Boulogne et Calais, de François et Henri VIII; leur traité..... 381
Henri cherche à aigrir François contre le pape; ce dernier est tenté par les richesses du clergé.... 382
En même temps, François désire s'allier au pape, et lui fait des offres brillantes..... 383
Entrevue projetée du pape et de l'empereur; deux cardinaux français y sont envoyés..... 386
Menaces que les cardinaux sont chargés de faire au pape; décimes accordés par le clergé français.. 387
Avances du pape à François Ier; ses projets pour la grandeur de sa maison..... 388
10 décembre. Conférence à Bologne du pape et de l'empereur; concile..... 390
1533. 24 février. Ligue signée pour la défense de l'Italie; l'empereur mécontent du pape..... 391
Dot que Clément VII fait espérer, avec sa nièce Catherine de Médicis..... 392
Le pape promet de venir trouver François Ier à Marseille..... 394
L'écuyer Maraviglia secrètement accrédité auprès du duc de Milan..... *ibid.*
6 juillet. Maraviglia mis à mort pour un homicide; plaintes de la France..... 396
Efforts de François pour se conserver un lieu d'enrôlement en Allemagne..... 398
Les protestans veulent établir Ulrich, duc de Wirtemberg, dans ses états..... 400
Mission de Du Bellay à la ligue de Souabe, avec des des paroles de conciliation..... 401
Il aide le duc Ulrich à recouvrer le Wirtemberg; paix de Cadan avec Ferdinand..... 402

Digitized by Google

1533. 13 octobre. Entrevue de Clément VII et François Ier à Marseille; habileté du premier. *page* 403
28 octobre. Mariage de Henri d'Orléans et de Catherine de Médicis. ..... 405
Divorce de Henri VIII; il épouse Anne Boleyn et est frappé d'anathême par le pape..... 407

CHAPITRE VI. *François se prépare à la guerre. — Ses motifs pour différer la reprise des hostilités. — Persécution des réformés. — Négociations avec l'empereur, rompues à Rome avec éclat. — Invasion des états de la maison de Savoie. — 1534-1536*..... 409

1534. La présomption de François redouble après la paix de Cambrai..... *ibid.*
Ses projets de guerre; alliés sur lesquels il compte, tous ennemis les uns des autres..... 410
Ordonnance sur la gendarmerie; autre pour former sept légions d'infanterie..... 411
Paye; exécutions; sévérité des peines pour les légionnaires..... 413
Atroce sévérité dans toute la législation; introduction du supplice de la roue..... 414
Préparatifs pour attaquer le Milanez; difficulté de lever des Suisses depuis la réformation..... 415
25 septembre. Mort de Clément VII, qui suspend les projets de François sur l'Italie..... 417
Propositions d'alliance que le comte de Nassau fait au nom de Charles V..... 418
Grandeur des deux corsaires Barberousse; leur monarchie en Afrique..... 419
L'empereur veut attaquer les Barbaresques. François forcé de respecter cette croisade..... 421
Novembre. Placards affichés contre la messe; colère du roi..... 422

Digitized by Google

1534. Grand nombre de protestans arrêtés par Jean Morin, lieutenant criminel.....*page* 423
1535. 21 janvier. Procession expiatoire du roi, supplices atroces en sa présence..... 424
Discours du roi, dans lequel il s'engage à exterminer l'hérésie..... 427
29 janvier. Édit pour le supplice de ceux qui recèlent des hérétiques..... 428
Indignation de la ligue de Smalkalde; le roi dénoncé aux Allemands comme ami des Turcs... 429
François écrit aux protestans pour se justifier sur les persécutions et sur l'alliance turque..... 431
Le roi demande une conférence à Mélanchton; édit de tolérance de Coucy, 16 juillet..... *ibid.*
L'électeur de Saxe s'oppose au voyage de Mélanchton en France..... 434
Les anabaptistes odieux aux protestans comme aux catholiques..... *ibid.*
Les anabaptistes maîtres de Munster; siége de cette ville, sa prise; supplice des sectaires..... 436
Calvin publie son institution chrétienne, pour justifier les réformés de France..... *ibid.*
9 juillet. Mort du chancelier Duprat; le roi saisit ses dépouilles; Antoine Dubourg lui succède.. 438
Sédition à Lyon, et sa punition..... 439
14 juin au 17 août. Campagne de Charles V en Afrique; il soumet le royaume de Tunis..... 440
24 octobre. Mort de François Sforza II, auquel le roi voulait faire la guerre..... 441
Le roi tourne contre la Savoie l'armée destinée contre Milan; motifs de son ressentiment..... 442
Prétendus droits de François Ier sur l'héritage de la maison de Savoie..... 444
Peu de fondement de ces prétentions; insolence de Poyet au conseil de Piémont..... 445

Digitized by Google

1535. Courage de la ville de Genève défendant ses libertés contre le duc de Savoie..... *page* 447
27 août. Genève adopte la réforme; François la défend contre le duc de Savoie..... 448
25 novembre. Charles V de retour d'Afrique à Naples; il désire la paix avec la France..... 449
Charles offre le Milanez au troisième fils de France, sous certaines conditions..... 451
Le roi, en même temps qu'il négocie, ordonne à son armée d'entrer en Savoie..... 452
Le roi offre d'assister l'empereur contre ses alliés, le Turc, Henri VIII et les protestans..... 453
Mais le roi demande le duché de Milan pour son second fils, et l'usufruit pour lui-même..... 455
1536. 5 février. Le roi laisse percer ses prétentions sur d'autres états d'Italie..... 457
11 février. Ordre à l'amiral Chabot d'occuper la Savoie; mécontentement de l'empereur..... 458
6 mars. Invasion du Piémont. 27 mars. Entrée des Français à Turin..... 460
18 avril. Le cardinal de Lorraine engage Chabot à suspendre son attaque sur Verceil..... 461
7 avril. Conférence à Rome de l'ambassadeur Velly avec Charles V..... 462
8 avril. Consistoire, dans lequel Charles V fait une violente sortie contre le roi..... 463
Il lui offre le choix de la paix, d'un combat singulier ou de la guerre..... 465
9 avril. L'empereur, en répétant son discours, l'adoucit quelque peu..... 466

Digitized by Google

CHAPITRE VII. *François désarme au moment où l'empereur le menace. — Il ravage la Provence au lieu de la défendre. — Charles V en Provence. — Sa retraite. — La guerre languit l'année suivante. — Trève de dix ans signée à Nice. — 1534-1538.* ..... *page* 468

1536. On ne sauroit rendre raison de la politique adoptée par François..... *ibid.*
Il est avertit que l'empereur s'approche pour attaquer le Piémont..... 470
Le roi ordonne à l'amiral de garnir les forteresses et licencier le reste de l'armée..... 471
Il le rappelle en France, et confie le Piémont au marquis de Saluces..... 473
Le marquis de Saluces, prétendant au Montferrat, devoit être suspect à la France..... 474
7 juin. L'empereur, avec cinquante mille hommes, entre en Piémont, et attaque Fossano; trahison de Saluces..... 476
Difficultés du roi pour lever une nouvelle armée en Suisse et en Allemagne..... 477
Le roi renonce à défendre la Provence; il s'établit à Lyon avec Montmorency..... 478
25 juillet. L'empereur, avec son armée, passe le Var et entre en Provence..... 480
Montmorency fait parcourir la Provence pour détruire les vivres et les moulins..... 481
La ville d'Aix abandonnée à son tour, et tout ce qu'on y avoit apporté est détruit..... 483
Malgré la dévastation de la province, il y reste assez de vivres pour nourrir l'armée..... 484
Arrivée à Aix, l'armée impériale commence à souffrir par le manque de farines..... 486
Charles, trouvant Aix abandonnée, ne peut s'y faire couronner roi de Provence..... 487

Digitized by Google

1536. 15 août. Montluc détruit les moulins d'Auriol; Charles V devant Marseille.....*page* 488
20 juillet. Montmorency établit le camp français au confluent du Rhône et de la Durance..... 490
11 septembre. Charles part d'Aix, et il ressort de Provence le 25 septembre..... 492
Annebault et Burie avoient défendu le Piémont; armée italienne levée à la Mirandole..... 493
Campagne en Picardie; perte de Guise; défense de Péronne..... 495
La campagne se termine de toutes parts à l'avantage de la France..... 496
10 août. Mort du dauphin François; soupçons d'empoisonnement..... 497
7 octobre. Sébastien Montécuculi, son échanson, écartelé..... 498
Les États de Provence demandent une exemption de tailles, et ne peuvent l'obtenir..... 499
Jacques V, roi d'Écosse, rencontre François à Saint-Saphorin..... 500
Importance de l'alliance d'Écosse dans l'état agité où était l'Angleterre..... 501
Henri VIII, Charles V et François Ier offrent à l'envi une épouse à Jacques V..... 502
1537. 1er janvier. Jacques V épouse Madeleine, fille du roi; sa mort; il épouse Marie de Guise..... 504
Efforts de Paul III pour rétablir la paix entre Charles et François..... 505
Il veut assembler un concile à Mantoue; tous les partis s'y refusent..... 506
15 janvier. Lit de justice, où le roi fait citer Charles comme comte de Flandre..... 507
A la mi-carême, le roi, à la tête de l'armée de Picardie, attaque et prend Hesdin..... 509

Digitized by Google

1537. 3 mai. Le roi licencie son armée de Picardie, et se retire à l'intérieur.....*page* 510
Engagement du roi avec Soliman, qu'il appelle à la conquête de l'Italie. ..... 511
15 juin. Les Impériaux prennent Saint-Pol; massacre. 30 juillet. Trève de Bommi..... 512
Brouilleries entre les capitaines français en Piémont; échec reçu à Casal..... 513
8 juin. Humières envoyé en Piémont; l'armée, mal payée, se mutine..... 515
25 août. Guillaume Du Bellay annonce au roi que sans de puissans secours le Piémont est perdu. 517
Juillet. Barberousse débarque dans la terre d'Otrante l'avant-garde des Musulmans..... 519
François rassemble son armée pour rencontrer Soliman en Italie..... *ibid.*
31 octobre. L'armée française ayant forcé le Pas-de-Suse arrive à Rivoli..... 521
16 novembre. Armistice de trois mois, signé à Monçon en Aragon..... 522
1538. Négociation pour la paix; la trève est prolongée à Locate..... 524
19 février. Montmorency nommé connétable; alliance avouée avec les Turcs..... *ibid.*
Paul III propose un congrès à Nice; on lui ferme, le 17 mai, les portes de cette ville..... 527
Paul III, médiateur entre les deux souverains, qui ne veulent pas se voir..... *ibid.*
18 juin. Trève signée à Nice pour dix ans, laissant chacun en possession de ce qu'il occcupe.. 529

FIN DE LA TABLE.

---

DE L'IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google